647-658

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU

CANADA



OTTAWA

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU

CANADA

Depuis le 12 mars jusqu'au 3 août 1931 inclusivement dans la vingt deuxième année du règne de Notre Souverain Seigneur le Roi George V

SESSION 1931

ÉTANT LA DEUXIÈME SESSION DU DIX-SEPTIÈME PARLEMENT

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES



OTTAWA
F. A. ACLAND
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1931

VOLUME LXIX.

TABLE DES MATIÈRES

PROCLAMATIONS



WILLINGDON,

[L.S.]

CANADA

GEORGE CINQ, *par la grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires Britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Nos Très-Aimés et fidèles les Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notredit Dominion, à tous et chacun de vous,—SALUT.

PROCLAMATION

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au premier jour du mois de novembre 1930, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa. SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre cité d'Ottawa, mercredi, le dixième jour du mois de décembre 1930, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notredit Dominion du Canada et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé cousin Freeman, vicomte Willingdon, chevalier grand commandeur de Notre Ordre très élevé de l'Etoile de l'Inde, chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, chevalier grand commandeur de Notre Ordre très éminent de l'Empire indien, chevalier grand-croix de Notre Ordre très excellent de l'Empire britannique, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, en Notredit Dominion, ce vingt-septième jour d'octobre, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent trente et de Notre règne la vingt et unième.

Par ordre,

G. R. SHIBLEY,

Sous-secrétaire d'Etat suppléant.

WILLINGDON,

[L.S.]

CANADA

GEORGE CINQ, *par la grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires Britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Nos Très-Aimés et fidèles les Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notredit Dominion, à tous et chacun de vous,—SALUT.

PROCLAMATION

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au dixième jour du mois de décembre 1930, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa. SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre cité d'Ottawa, lundi, le dix-neuvième jour du mois de janvier 1931, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notredit Dominion du Canada et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé cousin Freeman, vicomte Willingdon, chevalier grand commandeur de Notre Ordre très élevé de l'Etoile de l'Inde, chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, chevalier grand commandeur de Notre Ordre très éminent de l'Empire indien, chevalier grand-croix de Notre Ordre très excellent de l'Empire britannique, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, en Notredit Dominion, ce premier jour de décembre, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent trente et de Notre règne la vingt et unième.

Par ordre,

THOMAS MULVEY,
Sous-secrétaire d'Etat.

WILLINGDON,

[L.S.]

CANADA

George Cinq, *par la grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires Britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Nos Très-Aimés et fidèles les Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notredit Dominion, à tous et chacun de vous,—Salut.

PROCLAMATION

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au dix-neuvième jour du mois de janvier 1931, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa. Sachez maintenant, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre cité d'Ottawa, samedi, le vingt-huitième jour du mois de février 1931, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notredit Dominion du Canada et y agir comme de droit. Ce à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre très fidèle et bien-aimé cousin Freeman, vicomte Willingdon, chevalier grand commandeur de Notre Ordre très élevé de l'Etoile de l'Inde, chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, chevalier grand commandeur de Notre Ordre très éminent de l'Empire indien, chevalier grand-croix de Notre Ordre très excellent de l'Empire britannique, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, en Notredit Dominion, ce neuvième jour de janvier, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent trente et un, et de Notre règne la vingt et unième.

Par ordre,

THOMAS MULVEY,
Sous-secrétaire d'Etat.

LYMAN P. DUFF,

Administrateur

[L.S.]

CANADA

GEORGE CINQ, *par la grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires Britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Nos Très-Aimés et fidèles les Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notredit Dominion, à tous et chacun de vous,—SALUT.

PROCLAMATION

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouvait convoqué pour le vingt-huitième jour du mois de février 1931, date à laquelle il vous était enjoint de vous présenter en Notre cité d'Ottawa. NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations, Nous voulons, par et avec l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada, que vous et chacun de vous à cet égard soyez exonérés; vous commandant et par ces présentes, vous enjoignant, et à chacun de vous et tous autres y intéressés, de vous trouver personnellement en Notre cité d'Ottawa susdite, JEUDI, le DOUZIEME jour du mois de MARS prochain, 1931, pour l'EXPEDITION DES AFFAIRES, et y traiter, et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notredit Parlement du Canada, pourront, par le Conseil commun de Notredit Dominion, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé conseiller le très honorable Lyman Poore Duff, membre de Notre très honorable Conseil privé, juge doyen de Notre Cour Suprême du Canada et administrateur de Notre gouvernement de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, en Notredit Dominion, ce neuvième jour de février, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent trente et un et de Notre règne la vingt et unième.

Par ordre,

THOMAS MULVEY,

Sous-secrétaire d'Etat.

No 1

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 12 MARS 1931

Aujourd'hui étant le jour pour lequel le Parlement a été convoqué par proclamations du Gouverneur général ci-annexées, pour l'expédition des affaires, et les membres étant réunis;

PRIÈRES.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante qu'il a reçue:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,

OTTAWA, 21 février 1931.

MONSIEUR L'ORATEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Très Honorable Lyman P. Duff, administrateur, se rendra à la salle des séances du Sénat pour ouvrir la deuxième session du dix-septième Parlement, le jeudi 12 mars, à trois heures de l'après-midi.

J'ai l'honneur d'être, monsieur l'Orateur,

Votre obéissant serviteur,

JAMES F. CROWDY,
Secrétaire-suppléant de l'Administrateur.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes,
Ottawa.

Un message est remis par le major A. R. Thompson, gentilhomme huissier de la Verge Noire.

MONSIEUR L'ORATEUR,—Son Excellence l'Administrateur désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Sénat.

La Chambre, en conséquence s'y rend, et de retour;

M. l'Orateur informe la Chambre que durant la vacance, il a reçu des communications de plusieurs membres le notifiant des vacances suivantes survenues dans la représentation, savoir:—

De George Septime Rennie, Ecr., député pour le district électoral de Hamilton-Est, décédé.

De Arthur Bettez, Ecr., député pour le district électoral de Trois-Rivières-St-Maurice, décédé.

Et qu'il a en conséquence émis son mandat au directeur général des élections lui enjoignant d'émettre un nouveau bref d'élection pour lesdits districts électoraux respectivement.

DISTRICT ELECTORAL DE HAMILTON-EST

Dominion du Canada } Savoir — Chambre des Communes

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes,

Nous soussignés, vous donnons présentement avis qu'une vacance est survenue dans la représentation à la Chambre des Communes pour le district électoral de Hamilton-Est, province de l'Ontario, par suite du décès de George Septime Rennie, son représentant actuel.

Donné sous nos seings et sceaux, en la cité d'Ottawa, ce 10e jour de mars 1931.

H. GUTHRIE (L.S.)
Député pour le district électoral de Wellington-Sud.

R. J. MANION (L.S.)
Député pour le district électoral de Fort-William.

DISTRICT ÉLECTORAL DE TROIS-RIVIÈRES-ST-MAURICE

Dominion du Canada } Savoir — Chambre des Communes

A l'honorable
Orateur de la Chambre des Communes.

Nous soussignés, vous donnons présentement avis qu'une vacance est survenue dans la représentation à la Chambre des Communes pour le district électoral de Trois-Rivières-St-Maurice, dans la province de Québec, par suite du décès de Arthur Bettez, son représentant actuel.

Donné, sous nos seings et sceaux, en la cité d'Ottawa, ce 10e jour de mars 1931.

ARTHUR SAUVÉ (L.S.)
Député pour le district électoral de Laval-Deux-Montagnes.

MAURICE DUPRÉ (L.S.)
Député pour le district électoral de Québec-Ouest.

M. Bennett, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 1, Loi concernant la prestation des serments d'office, lequel est lu la première fois.

M. l'Orateur fait rapport que lorsque la Chambre s'est rendue auprès de Son Excellence l'Administrateur, ce jour dans la salle du Sénat, il a plu à Son Excellence de lire un discours aux deux Chambres du Parlement, et que pour en prévenir les erreurs, il en a obtenu une copie dont il donne lecture à la Chambre comme suit:—

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Je suis heureux de vous accueillir dans l'exercice de vos fonctions, au moment où les nations du monde subissent une crise économique intense. Le Canada n'a pas été épargné. Cependant, le peuple canadien en a supporté les épreuves avec patience et fermeté et il envisage l'avenir avec ce courage et cette confiance qui doivent triompher de tous les obstacles. Dans la prospérité, il était uni. Dans l'adversité, l'union s'est trouvée affermie par l'esprit de coopération et par cette bonne entente qui est la sauvegarde la plus sûre du succès et du bonheur d'une nation.

Ces attributs du canadianisme sont des richesses nationales de réelle valeur, que je vous félicite sincèrement de posséder.

Vous serez appelés à étudier certaines mesures élaborées par mes ministres afin de porter remède à la situation, de trouver de nouveaux moyens qui faciliteront la marche de notre peuple vers la réalisation d'une prospérité encore inconnue, de lui procurer pour l'avenir toutes les garanties possibles contre le retour des conditions actuelles qui sont subordonnées aux forces du monde.

Le fait que, dans cette période de détresse universelle, le Canada n'a pas eu à passer par cette acuité de souffrance qui a pesé sur d'autres nations, ne vous empêchera pas de vous rendre compte qu'il y a, entre la situation de notre pays telle qu'elle existe et telle qu'elle devrait exister, un vide à combler par le labeur et le zèle de tous ceux qui ont mission de veiller au bien-être de la nation. Les problèmes qui se dressent entre nous et la prospérité sont nombreux et importants. Avant de les résoudre d'une façon satisfaisante, il faut les comprendre. Toute confusion entre la cause et l'effet ne contribuera qu'à retarder leur solution. Mon gouvernement a retracé les origines de nos difficultés et il croit fermement que plusieurs de nos problèmes ne sont pas la conséquence de la crise universelle mais qu'ils l'ont précédée et que des facteurs d'une nature domestique ont déterminé la dépression économique dont souffre actuellement notre pays.

Voilà la conviction qui a déterminé mes ministres, à la session d'urgence du parlement, tenue en septembre dernier, à faire disparaître l'une des faiblesses fondamentales de notre régime industriel, en apportant alors dans le tarif toutes les modifications possibles qui, à leur avis, constitueraient une garantie importante contre les dangers de la concurrence mondiale. Bien que, dans l'intervalle, la situation universelle ne soit guère changée, cette législation tarifaire a provoqué une amélioration sensible des conditions domestiques, en raffermissant les industries établies, tandis que plusieurs établissements industriels qui, jusqu'ici, étaient engagés dans le commerce d'exportation au Canada, sont passés au au domaine de la production au Canada.

L'application de la loi de 1930, remédiant au chômage, a aussi produit d'heureux résultats. Bien que la subvention accordée ne pouvait enrayer immédiatement le chômage provenant de causes que vous connaissez bien, toutefois, l'habile administration de cette loi par mes ministres qui reçurent le précieux concours des gouvernements des provinces et des municipalités et celui de nos deux grands réseaux ferroviaires, a doté le pays d'un programme d'entreprises publi-

ques qui, dans l'ensemble, constituent un projet de développement national et ont procuré de l'emploi au plus grand nombre d'ouvriers qui aient jamais été engagés par l'initiative directe du gouvernement fédéral.

Depuis la dernière session du parlement, quatre de mes ministres ont assisté aux Conférences impériale et économique impériale tenues à Londres. On y a discuté et adopté en principe plusieurs questions constitutionnelles qui ont principalement surgi des résolutions de la Conférence impériale de 1926. Mes ministres, cependant, ont soutenu l'opinion que certaines modifications constitutionnelles, comprises dans ces résolutions, ne peuvent être mises en vigueur, par un Acte du Parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord, avant que les provinces du Canada aient eu l'occasion de les étudier davantage et de se convaincre qu'elles ne restreignent d'aucune façon leurs droits constitutionnels. Cette opinion ayant reçu l'appui unanime des représentants de la Grande-Bretagne, de l'Etat libre d'Irlande et des autres Dominions, mes ministres ont convoqué une Conférence provinciale qui doit être tenue à Ottawa au mois d'avril en vue de considérer les modifications dont il s'agit. Vous serez dans la suite priés de prendre les mesures qui résulteront de cette Conférence.

La Conférence impériale a commencé un examen approfondi des moyens apparemment les plus propres à assurer une politique durable et mutuellement avantageuse de coopération économique au sein de l'Empire, et elle a abordé plusieurs questions de nature à produire un accord définitif. Les gouvernements intéressés poursuivent l'étude minutieuse de propositions alternatives, et nous avons le ferme espoir qu'à la Conférence qui doit se réunir à Ottawa l'été prochain, on réussira à conclure des arrangements resserrant les relations commerciales entre les diverses parties de l'Empire, raffermissant encore davantage les liens impériaux et apportant une prospérité générale et durable.

En conformité des principes bien arrêtés de mon gouvernement de combattre tout mouvement de nature à nuire au bien-être social ou économique de ce pays, un décret du conseil a été rendu prohibant l'importation au Canada de certains produits originaires de l'Union des républiques soviétiques socialistes.

Mes ministres ont terminé l'organisation approuvée par une loi de la dernière session du Seizième Parlement, aux fins d'appliquer la loi des pensions telle que modifiée; ils ont aussi pris des mesures afin de s'assurer que l'on apportera tout le soin possible au règlement juste et équitable des réclamations légitimes.

Mes ministres ont examiné anxieusement les moyens d'assurer la distribution rationnelle de la récolte de blé de l'Ouest canadien et ils ont déjà pris à ce sujet les mesures que les circonstances semblaient autoriser. Ils n'ignorent pas que les variations des marchés mondiaux sont de nature à nécessiter une nouvelle intervention de la part de mon gouvernement qui est toujours prêt à accorder l'aide complémentaire exigé par l'intérêt national. La situation actuelle a fait ressortir la nécessité de réduire le coût de production et de distribution de la récolte de blé et de s'assurer d'autres débouchés stables, étant donné qu'il est essentiel au bien-être de toutes les parties du Canada que les producteurs de grain soient rétribués d'une façon satisfaisante.

On a déjà fait connaître les grandes lignes du projet d'ordre général de développement national entrepris par mon gouvernement et qui comprend des dispositions au sujet des pensions de vieillesse, de l'assistance à l'agriculture, à l'instruction technique et à la construction de routes. Mes ministres sont persuadés que l'on ne pourrait apporter à ce programme général aucune modification avantageuse. On a donc accordé un soin particulier aux phases successives qui doivent marquer son exécution, et vous serez appelés à étudier des mesures tendant à sanctionner toute ligne de conduite qui pourrait justifier la situation économique actuelle et être suivie sans trop obérer le trésor national.

Vous serez priés d'étudier les nouvelles modifications que l'on apportera au tarif en n'y pratiquant que des rajustements se rattachant à la préférence britannique actuellement en vigueur.

On vous soumettra un projet de loi tendant à créer une commission du tarif qui sera chargée d'assurer la stabilité du commerce, de fournir aux producteurs canadiens les facilités de développer notre marché intérieur dans les conditions de concurrence loyale vis-à-vis des producteurs étrangers et de protéger les consommateurs du pays contre toute exploitation.

Au nombre des autres mesures que vous serez invités à examiner se trouvent des projets de loi visant au contrôle plus efficace de la finance nationale, à la revision des dispositions actuelles régissant les achats gouvernementaux, au remaniement de la loi de naturalisation et de celle du droit d'auteur.

Le renvoi à la Cour suprême du Canada des questions de juridictions respectives du gouvernement fédéral et des provinces en matière de radiodiffusion retarde nécessairement toute action d'ordre législatif jusqu'à ce que soit rendue la décision du tribunal de dernier ressort.

Membres de la Chambre des communes,

Les comptes publics de la dernière année financière et les prévisions budgétaires de l'année prochaine vous seront bientôt soumis. Les prévisions budgétaires démontreront que mes ministres ont l'intention bien arrêtée de pratiquer une réduction des dépenses compatible avec l'administration convenable de l'Etat jusqu'à ce que le revenu accuse une amélioration sensible de la situation économique.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Les projets et les mesures que je vous ai signalés reposent sur l'opinion bien établie de mon gouvernement que ce pays est à la veille de connaître une nouvelle ère de prospérité, et que l'exploitation rationnelle de ses vastes ressources par un peuple voué à l'unité d'action et à la coopération, un peuple courageux et industrieux, assurera au Canada une place de choix au sein des nations. Je demande à la divine Providence, qui a fait de vous des citoyens de cette terre privilégiée, de guider et bénir vos délibérations.

Sur motion de M. Bennett, ordonné,—Que le discours de Son Excellence l'Administrateur aux deux Chambres du Parlement soit pris en considération lundi prochain, et qu'il ait priorité sur toutes les autres affaires, sauf la présentation des bills, jusqu'à la conclusion du débat.

Sur motion de M. Bennett, un comité est nommé pour préparer et faire rapport avec toute la diligence possible la liste des membres qui devront composer les comités permanents de la Chambre, conformément à la règle 63, ledit comité devant se composer de MM. Rhodes, Dupré, Simpson (Algoma-Ouest), Stewart (Edmonton-Ouest) et Casgrain.

M. Bennett remet un message de Son Excellence l'Administrateur, lequel est lu comme suit par l'Orateur:—

LYMAN P. DUFF,

L'Administrateur transmet à la Chambre des Communes copie certifiée d'une minute du conseil approuvée nommant l'honorable E. N. Rhodes, ministre des Pêcheries; l'honorable D. M. Sutherland, ministre du Revenu national; l'honorable T. G. Murphy, ministre de l'Intérieur et surintendant général des

Affaires des Indiens, et l'honorable M. Dupré, solliciteur général, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des Communes comme commissaires pour les fins et en vertu des dispositions du chapitre 11 des Statuts revisés du Canada, 1906, intitulé: "Loi concernant la Chambre des Communes".

OTTAWA, 12 mars 1931.

M. l'Orateur dépose sur la Table,—Rapport du directeur général des élections sur la dix-septième élection générale pour la Chambre des Communes du Canada, 1930, conformément au paragraphe 6, de l'article 73 de la Loi des élections générales du Canada, S.R.C., 1927, Chapitre 53.

Aussi,—Son rapport sur les élections partielles tenues durant l'année 1930, conformément au paragraphe 6 de l'article 73 de la Loi des élections générales du Canada, S.R.C. 1927, Chapitre 53.

Et aussi,—Rapport des bibliothécaires conjoints du Parlement, lequel est comme suit:—

RAPPORT DES BIBLIOTHÉCAIRES POUR 1930

A l'honorable Président de la Chambre des Communes.

Les bibliothécaires conjoints du Parlement ont l'honneur de vous faire le rapport suivant, des opérations de l'année 1930:—

Le supplément au catalogue de la bibliothèque—contenant la liste des achats de livres faits au cours de l'année, ainsi que la liste des dons reçus—est entre les mains des imprimeurs et sera mis devant les Chambres à une date assez rapprochée.

Les bibliothécaires se font un devoir d'exprimer leur gratitude aux gouvernements des provinces pour la libéralité et la diligence à leur faire parvenir les documents publiés par eux. Parmi les dons de valeur que la bibliothèque ajoute tous les ans à ses collections doivent être mentionnés, avec ses remerciements, les documents divers que la Dotation Carnegie pour la Paix Internationale lui fait tenir régulièrement. Nous devons mentionner aussi les intéressantes monographies administratives que le Gouvernement des Etats-Unis publie, et qui se composent d'une cinquantaine de volumes dont la réunion est confiée à l'Institut Brookings de Washington, D.C., et recueillis dans une centaine de bureaux, de commissions, et d'autres comités.

Il faut aussi ajouter à ces acquisitions environ vingt volumes des transactions de la Deuxième Conférence des Pouvoirs Mondiaux, lesquels sont imprimés dans les langues anglaise, française et allemande.

L'ouvrage monumental de Edward S. Curtis sur les Indiens de l'Amérique du Nord, en vingt volumes in-quarto, et vingt porte-feuilles de superbes illustrations photographiques, atteint prochainement sa complétion puisque les volumes XVII et XVIII ont été reçus à la bibliothèque durant l'année écoulée.

Il a été acheté aussi un grand nombre de volumes touchant les événements récents qui se déroulent aux Indes et en Russie.

Notre personnel s'efforce de tenir les rayons de la bibliothèque fournis des ouvrages les plus notables sur les questions économiques, financières et constitutionnelles.

Dans la dernière partie du supplément l'on trouvera l'index de plusieurs volumes de brochures, constitués durant l'année et acquis, en partie, de l'ancienne bibliothèque de feu M. Girouard, N.P., de St-Benoît, un collectionneur de documents historiques, contemporain de Papineau, Lafontaine et Cartier. Nous y notons un nombre important d'imprimés qui se rapportent au règlement des frontières du Maine, du Nouveau-Brunswick et du Canada, délimitées sous le Traité Ashburton.

Le déplacement d'un grand nombre de doubles, et leur déménagement et distribution dans diverses sections de nos voûtes, nous a permis d'améliorer l'ordre dans lequel ils étaient disposés. Ce travail se continue dans les voûtes et les index sur cartes se développent graduellement. Les bibliothécaires ont l'assurance que toutes ces sections sont dans un meilleur état qu'elles ne l'ont été depuis un bon nombre d'années.

Les bibliothécaires ne peuvent se flatter d'avoir apporté un remède final à l'encombrement de l'espace à leur disposition, mais ceci devra faire l'objet de l'étude du Comité conjoint des deux Chambres pour la bibliothèque.

Respectueusement soumis,

J. de L. Taché,

Martin Burrell,
Bibliothécaires conjoints.

Bibliothèque du Parlement,
Ottawa, le 12 mars 1931.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Sergent-d'Armes, avec son approbation avait nommé le lieutenant J. L. Williams, comme son député durant la présente session.

La Chambre s'ajourne alors à 4.10 p.m., jusqu'à demain à 3 p.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 2

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 13 MARS 1931

PRIÈRES.

M. Bennett, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence l'Administrateur,—Rapport du secrétaire d'Etat aux affaires étrangères pour l'année finissant le 31 décembre 1930.

Aussi,—Rapport de la Conférence impériale, 1930. Part. 1—Procédures sommaires. Part. 2—Appendices aux procédures sommaires.—(Anglais et français).

Sur motion de M. Bennett, ordonné,—Que mille copies en anglais et 700 en français des procédures sommaires et appendices de la Conférence impériale soient imprimées, et que la règle 64 soit suspendue à cet effet.

M. Bennett, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence l'Administrateur,—Comptes publics du Canada, pour l'exercice terminé le 31 mars 1930.

Il dépose sur la Table,—Rapport de l'Auditeur général pour l'exercice terminé le 31 mars 1930.

Aussi,—Rapport de l'Auditeur général sur les mandats du Gouverneur général émis depuis la dernière session du Parlement, et des dépenses encourues, et rapport de l'Auditeur général concernant le rejet par le bureau de la Trésorerie des décisions de l'Auditeur général.

Aussi,—Relevé des dépenses faites d'après les appropriations pour dépenses imprévues, crédit 261, Loi des Appropriations, 1930.

Aussi,—Etat des recettes et dépenses pour la Commission des champs de bataille nationaux du Canada, pour l'exercice terminé le 31 mars 1930.

Aussi,—Rapport de la Commission du district fédéral sur les recettes et dépenses pour le même exercice terminé le 31 mars 1930, conformément aux Statuts du Canada 1926-27, c. 55, art. 15 et 16.

Aussi,—Copies de rapports du bureau de vérifications en vertu des dispositions de l'article 7, S.R.C., 1927, chapitre 10, comme suit:—

(*a*) Rapport sur l'enquête d'un réajustement équitable des réclamations maritimes;

(*b*) Rapport sur les comptes du bureau des commissaires des grains du Canada (à l'exclusion des élévateurs du Gouvernement du Canada) pour l'exercice terminé le 31 mars 1930.

Aussi,—Copie du rapport de l'Auditeur sur l'état financier du bureau de prêt agricole du Canada, pour la période du 1er janvier 1929 au 31 mars 1930.

Aussi,—Relevé des allocations de retraites aux fonctionnaires civils durant l'année terminée le 31 décembre 1930, en vertu des prescriptions de la Loi de pension et de retraits du Service civil, S.R.C., 1906, chapitre 17, article 25.

Aussi,—(A) Etat des allocations accordées aux fonctionnaires sous l'empire de la Loi de retraite du service civil 1924, pour l'exercice 1930, S.R.C., chapitre 24, article 14.

(B) Etat des allocations accordées aux dépendants des fonctionnaires sous l'empire de retraite du service civil 1924, pour l'exercice 1930, S.R.C., 1927, chapitre 24, article 14, et

(C) Etat des contributions et paiements sous l'empire de la Loi de retraite du service civil 1924, pour l'exercice 1930, S.R.C., 1927, chapitre 24, article 14.

Aussi,—Liste des actionnaires dans les banques chartées du Dominion du Canada, au 31 décembre 1930, conformément aux S.R.C., article 114, chapitre 12.

Aussi,—Liste des balances non réclamées, etc., dans les banques chartées du Canada, en vertu des S.R.C., 1927, chapitre 12, article 114.

Aussi,—Liste des actionnaires dans les banques d'épargne de Québec, en vertu des S.R.C., 1927, chapitre 14, article 58.

Aussi,—Liste des balances non réclamées, etc., dans les banques d'épargne de Québec, en vertu des S.R.C., 1927, chapitre 14, article 59.

Aussi,—Rapport du surintendant de l'assurance du Canada pour l'exercice terminé le 31 décembre 1929. (Compagnies de prêt et de fidéicommis).

Aussi,—Rapport du surintendant de l'assurance du Canada pour l'exercice terminé le 31 décembre 1929—Volume I, Compagnies d'assurance autres que sur la vie.

Et aussi,—Rapport du surintendant de l'assurance du Canada pour l'exercice terminé le 31 décembre 1929—Volume II, Compagnies d'assurance-vie.

M. Rhodes, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence l'Administrateur,—Soixante et troisième rapport de la division des pêcheries du ministère de la Marine et Pêcheries pour l'exercice terminé le 31 mars 1930.

M. Ryckman, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence l'Administrateur,—Rapport annuel du ministère du Revenu national, contenant les rapports de revenu, avec états relatifs aux importations, exportations, accise et impôts du Dominion du Canada, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1930

Il dépose aussi sur la Table,—Rapport maritime du ministère du Revenu national (division des douanes) contenant des états de navigation et de commerce maritime pour le Dominion du Canada, pour l'exercice terminé le 31 mars 1930.

Aussi,—Etat conformément aux S.R.C., chapitre 63, article 7—Règlements pour l'exportation du pétrole et de la pulpe.

Et aussi,—Etat montrant les nominations faites sous la Loi du Revenu national, telle qu'amendée en 1928, pour l'exercice terminé le 31 mars 1930.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie des règles et ordres généraux de la Cour de l'Echiquier conformément aux prescriptions de l'article 88, ch. 34, de la Loi de la cour de l'Echiquier, S.R.C., 1927,—Frais entre avocats et clients.

Il dépose aussi sur la Table, par ordre de Son Excellence l'Administrateur, —Rapport annuel du département de l'Imprimerie et de la Papeterie publiques pour l'exercice terminé le 31 mars 1930.

Aussi,—Rapport du commissaire des brevets pour l'exercice terminé le 31 mars 1930.

Aussi,—Rapport du secrétaire d'Etat pour l'exercice terminé le 31 mars 1930.

Il dépose aussi sur la Table,—Ordonnances pour le territoire du Yukon passées par le conseil du Yukon durant l'année 1930.

Aussi,—Etat des rémissions et remboursements enregistrés au ministère du Secrétaire d'Etat pour l'exercice terminé le 31 mars 1930, soumis au Parlement du Canada en vertu du paragraphe 5, de l'article 91 du chapitre 178, S.R.C.

Aussi,—Etat détaillé de tous les bons et garanties enregistrés au département du Secrétaire d'Etat, depuis le dernier rapport soumis au Parlement du Canada, en vertu de l'article 32, ch. 164, S.R.C.

Aussi,—Copie du rapport pour l'année solaire 1930, sur les positions exclues d'après les prescriptions de l'article 59, de la juridiction de la Loi du service civil, ch. 22, S.R.C.

Et aussi,—Copies des arrêtés du Conseil, C.P. 165, en date du 29 janvier 1931 et C.P. 767 en date du 9 avril 1930, ainsi que les tarifs d'allocations aux officiers d'élections, tel que requis par le chapitre 53, S.R.C., article 77.

M. Manion, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence l'Administrateur,—Rapport annuel du département des Chemins de fer et Canaux pour l'année du 1er avril 1929 au 31 mars 1930.

Aussi,—Trente-huitième rapport annuel du département du Commerce pour l'exercice terminé le 31 mars 1930.

Il dépose aussi sur la Table,—Rapport annuel du service d'inspection des poids et mesures du département du Commerce pour l'exercice terminé le 31 mars 1930.

Et aussi,—Rapport annuel des services d'inspection de l'électricité et du gaz du département du Commerce pour l'exercice terminé le 31 mars 1930.

M. Stewart (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence l'Administrateur,—Rapport du ministre des Travaux publics sur les travaux sous son contrôle pour l'exercice terminé le 31 mars 1930.

Et aussi,—Rapport annuel du département de l'Immigration et de la Colo-pour l'exercice terminé le 31 mars 1930.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence l'Administrateur,—Rapport annuel du département des Mines pour l'exercice terminé le 31 mars 1930.

Et aussi,—Rapport annuel d udépartement de l'Immigration et de la Colonisation pour l'exercice terminé le 31 mars 1930.

M. Sauvé, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence l'Administrateur,—Rapport annuel du Maître général des Postes pour l'exercice terminé le 31 mars 1930.

M. Sutherland, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence l'Administrateur.—Rapport du ministère de la Défense nationale, Canada, pour l'exercice terminé le 31 mars 1930.—Service militaire et de l'air. (Anglais et français).

Aussi,—Rapport du ministère de la Défense nationale pour l'exercice terminé le 31 mars 1930.—Service naval. (Anglais et français).

Il dépose aussi sur la Table,—Copie du rapport du département de la Défense nationale sur l'aviation civile, et les opérations de l'air du gouvernement civil, pour l'année 1929. (Anglais et français).

Aussi,—Copies des ordres navals généraux promulgués et émis aux forces navales canadiennes entre le 1er janvier 1930 au 1er mars 1931, en vertu des prescriptions de l'article 44, chapitre 139, S.R.C., 1927.

Aussi,—Copie des ordres promulgués à la milice du 1er novembre 1929 au 18 janvier 1931, sous les dispositions de l'article 141, chapitre 132, S.R.C., 1927.

Aussi,—Copie des ordres à la milice promulgués entre le 11 décembre 1929 et le 4 février 1931, sous les prescriptions de l'article 141, chapitre 132, S.R.C., 1927.

Et aussi,—Liste des nominations, promotions et retraites, milice du Canada (Forces permanentes et non permanentes), et force royale de l'air depuis le 1er janvier 1930 au 28 février 1931.

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence l'Administrateur,—Rapport annuel du département de l'Intérieur pour l'exercice terminé le 31 mars 1930.

Aussi,—Rapport annuel du département des Affaires des Indiens pour l'exercice terminé le 31 mars 1930.

Il dépose aussi sur la Table,—Liste des baux, licenses et permis ou autres autorités annulées sous les prescriptions des S.R.C., 1927, chapitre 113, article 96.

Et aussi,—Etat concernant les grains de semence et les dettes pour aide, en vertu de l'article 2, chapitre 51 de 17 George V, intitulé: "Loi concernant certaines créances de la couronne", pour l'exercice terminé le 31 mars 1930.

M. Weir, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence l'Administrateur,—Rapport du ministre de l'Agriculture pour le Dominion du Canada, pour l'exercice terminé le 31 mars 1930.

Il dépose aussi sur la Table,—Règlements sous les prescriptions de la Loi des insectes destructeurs, conformément à l'article 10, chapitre 47, S.R.C., 1927.

Et aussi,—Rapport du directeur des fermes expérimentales pour l'exercice terminé le 31 mars 1930.

M. Bennett, appuyé par M. Mackenzie King, propose,—Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté pour exprimer l'affliction profonde de cette Chambre pour la perte subie par Sa Majesté à l'occasion de la mort de Son Altesse Royale, la Princesse Royale; et pour partager la douleur de Sa Majesté et pour assurer Sa Majesté que la Chambre participe, avec l'attachement le plus effectueux et le plus soumis, à tout ce qui concerne les sentiments et les intérêts de Sa Majesté.

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

La Chambre s'ajourne alors à 3.35 p.m., jusqu'à lundi prochain à 3 p.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 3

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 16 MARS 1931

PRIÈRES.

Quatorze pétitions sont déposées sur la Table.

M. Bennett, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Etat de l'assurance des soldats rapatriés, pour l'exercice terminé le 31 mars 1930.

M. Manion, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Arrêté du Conseil et règlements passés en vertu des prescriptions de la Loi de l'exportation de l'électricité et des fluides, c. 54, S.R.C., 1927.

Aussi,—Rapport sur les travaux et dépenses faites jusqu'au 31 décembre 1930, aussi estimées des dépenses à être faites en 1931, sous les prescriptions de la Loi des terminus nationaux canadiens à Montréal, 1929, c. 12, Statuts du Canada, 1929.

Il dépose aussi sur la Table, par ordre de Son Excellence l'Administrateur,—Vingt-sixième rapport annuel du Bureau des commissaires des chemins de fer du Canada, pour l'année terminée le 31 décembre 1930.

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie des règlements pour la disposition des minéraux autres que la houille, le pétrole et droits sur les gaz naturels sur les réserves des indiens, tels qu'approuvés par décret du Conseil, en date du 4 février 1930.

Aussi,—Etat montrant le nombre d'émancipés sous l'article 114 de la Loi des sauvages durant l'exercice terminé le 31 mars 1930, conformément aux prescriptions du chapitre 98, article 113, S.R.C., 1927.

Aussi,—Copie de liste de vente de terres annulées par le département des Affaires des sauvages durant la période entre le 1er décembre 1929 au 31 janvier 1931, conformément aux prescriptions du chapitre 98, article 64, S.R.C., 1927.

Aussi,—Rapport montrant toutes les terres vendues par la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique, durant l'année terminée le 30 septembre 1930, avec les noms des acheteurs, en vertu des prescriptions de 40 Victoria, chapitre 9, article 8.

Aussi,—Etat montrant le nombre de permis accordés pour transporter des liqueurs alcooliques dans les territoires du Nord-Ouest jusqu'au 1er décembre 1930, conformément aux S.R.C., 1927, chapitre 142, article 93.

Aussi,—Ordonnances des Territoires du Nord-Ouest passées durant l'année 1930, conformément aux prescriptions du chapitre 142, article 13, S.R.C., 1927.

Aussi,—Arrêtés en Conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada*, entre le 7 décembre 1929 et le 21 janvier 1931, conformément aux prescriptions de l'article 75, chapitre 113 de la Loi des terres fédérales, S.R.C., 1927.

Aussi,—Arrêtés en Conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada*, entre le 7 décembre 1929 et le 21 janvier 1931, conformément aux prescriptions de l'article 22, c. 78, S.R.C., "Loi de l'arpentage des terres fédérales."

Aussi,—Rapport des arrêtés du Conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada*, entre le 7 décembre 1929 et le 21 janvier 1931, conformément aux prescriptions de l'article 22, chapitre 78, S.R.C.,—Loi des terres fédérales et des parcs forestiers.

Aussi,—Arrêtés en Conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada*, entre le 7 décembre 1929 et le 21 janvier 1931, conformément aux prescriptions de l'article 64, S.R.C., c. 104 de la Loi de l'irrigation.

Aussi,—Arrêtés en Conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada*, entre le 7 décembre 1929 et le 21 janvier 1931, conformément aux prescriptions de l'article 4, paragraphe 3, chapitre 130, S.R.C., Loi de la convention des oiseaux migrateurs.

Aussi,—Arrêtés en Conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada*, entre le 7 décembre 1929, et le 21 janvier 1931, conformément aux dispositions du chapitre 142, Loi des territoires du Nord-Ouest.

Aussi,—Copie d'arrêtés en Conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada*, et la *Gazette de la Colombie-Britannique*, entre le 7 décembre 1929 et le 21 janvier 1931, conformément aux prescriptions des articles 4 et 75 de la Loi des terres fédérales, S.R.C. 113, des règlements pour l'arpentage, l'administration, la disposition et la gérance des terres fédérales dons la zone ferroviaire de 40 milles dans la province de la Colombie-Britannique.

Aussi,—Etat concernant les règlements de la Loi de l'assainissement, en vertu des prescriptions des S.R.C., 1927, chapitre 175, article 5.

Aussi,—Rapport conformément à l'article 7 de la Loi de l'assainissement, S.R.C., 1927, chapitre 175, montrant les argents reçus des baux des terres fédérales.

Aussi,—Etat relativement à l'eau dans la zone de chemins de fer, conformément aux prescriptions des S.R.C., 1927, chapitre 211, article 6.

M. MacLaren, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'arrêté en Conseil concernant les règlements passés en vertu de la Loi des spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés, c. 151, S.R.C., 1927.

Aussi,—Relevé des recettes et dépenses pour les marins malades et en détresse pour l'exercice terminé le 31 mars 1930.

Et aussi,—Etat concernant la Loi de l'hygiène dans les chantiers publics, c. 91, article 5, S.R.C., 1927.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence l'Administrateur,—Rapport annuel du ministère du Travail pour l'exercice terminé le 31 mars 1930, comprenant les rapports des minutes sous les Statuts suivants: Loi des enquêtes sur des différents industriels, loi de coalition et du travail; loi des pensions de vieillesse, lois d'enquête sur les coalitions, loi de coordonnement des bureaux d'emploi, loi d'éducation technique, loi d'annuité du gouvernement.

M. Guthrie, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence l'Administrateur,—Rapport de la Royale gendarmerie à cheval du Canada pour l'année terminée le 30 septembre 1930.

M. Heenan, appuyé par M. Mackenzie (Vancouver-Centre), du consentement de la Chambre, présente un Bill No 2, Loi modifiant la Loi de la députation, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre pour la prise en considération de la motion pour une adresse à Son Excellence l'Administrateur en réponse au discours du Trône, étant lu;

M. Cormier propose, appuyé par M. Porteous:

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence l'Administrateur pour remercier humblement Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du Parlement, savoir:—

A Son Excellence le très honorable Lyman Poore Duff, Administrateur du Gouvernement du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE—

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada, assemblés en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et la question étant posée;

M. Mackenzie King, appuyé par M. Stewart (Edmonton-Ouest), propose,—Que les mots suivants soient ajoutés à l'Adresse à Son Excellence: "Nous soumettons respectueusement à Votre Excellence que cette Chambre, tout en reconnaissant les conditions économiques graves qui sévissent dans le monde entier, regrette que le programme du gouvernement de Sa Majesté, a non seulement été incapable de remédier au chômage et à la détresse agricole, de la façon dont le premier ministre et ses collègues s'y étaient engagés, mais n'a servi qu'à empirer encore la situation déplorable des intérêts agricoles, causant en conséquence un chômage additionnel et diminuant substantiellement les recettes nationales.

"La Chambre croit que les propositions soumises à la Conférence économique impériale, et la manière dont elles furent soumises et discutées par le premier ministre du Canada, furent responsables de l'impossibilité où la Confé-

rence s'est trouvée d'accomplir sa fin à Londres, et que l'heureux développement des relations commerciales du Canada avec la Grande-Bretagne ont ainsi été affectées d'une manière défavorable.

"La Chambre est encore d'avis que si ces propositions de même que certaines autres idées du gouvernement sont appliquées plus longtemps, comme c'est apparemment l'intention du gouvernement ainsi qu'il est indiqué dans le discours du Trône, les conditions très graves qui sévissent au moment présent ne feront qu'empirer au lieu d'être soulagées."

Et un débat s'ensuivant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Bennett.

La Chambre s'ajourne alors à 10.27 p.m., jusqu'à demain à 3 p.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 4

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 17 MARS 1931

Prières.

Neuf pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le premier rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 16 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De Eleanor Fritz, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Holger Lauritz Lawson, de Montréal, Québec, son époux.—M. *Bell* (St-Antoine).

De Gordon Aaron, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Very Aaron, de Montréal, Québec, son épouse.—M. *Heaps.*

De Rita Margaret Longmore, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Samuel Longmore, de Montréal, Québec, son époux.—M. *Heaps.*

De Helen Borland Beattie, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Robert MacNicol, de Montréal, Québec, son époux.—M. *Bell* (St-Antoine).

De Lillian Freedman, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Gerson Guttman, de Montréal, Québec, son époux.—M. *Factor.*

De Norah Kathleen Nevins, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Arthur Gordon Scott, de Montréal, Québec, son époux.—M. *White* (Mont-Royal).

De Joseph Norman Berger, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Isabel Gertrude Bowie, de la cité de New-York, Etat de New-York, Etats-Unis d'Amérique, son épouse.—M. *Bell* (St-Antoine).

De Ruth Rosenberg, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec David Lewis Rosenberg, de Montréal, Québec, maintenant demeurant à Vancouver, Colombie-Britannique, son époux.—M. *MacNicol.*

De Joan Marguerite Loggie, de Martin, Salisbury, Wiltshire, Angleterre, pour une loi de divorce d'avec John Miller Logie, autrefois de Toronto, Ontario, maintenant demeurant à Montréal, Québec, son époux.—M. *Geary.*

De Eileen Sybil Wolfe, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Gerald Wolfe, de Montréal, Québec, son époux.—M. *Factor.*

De Ellen Jane Easton, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Henry Arthur Graham, de Montréal, Québec, son époux.—M. *Bell* (St-Antoine).

De Carl Vohwinkel, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Augusta Victoria Sporleder, de Halifax, Nouvelle-Ecosse, son épouse.—M. *Bell* (St-Antoine).

De la *Guarantee Trust Company of Canada,* pour une loi à l'effet de modifier sa loi de constitution en corporation en augmentant son capital social.—M. *Robinson.*

De la *Grain Insurance and Guarantee Company,* pour une loi modifiant sa loi de constitution en corporation concernant son capital social.—M. *Kennedy* (Winnipeg-Sud-Centre).

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 22 septembre 1930: -Copie des documents de toute sorte et de la correspondance échangée entre tout membre du gouvernement d'Ontario et tout membre du gouvernement fédéral du Canada au sujet de (1) la construction d'une grande route dans le nord de l'Ontario; (2) d'une route transcontinentale à travers le Canada; (3) de la demande de coopération entre les deux gouvernements pour la construction desdits chemins.

Il dépose aussi sur la Table,—Rapport du curateur des recettes et dépenses concernant les paiements de réclamations d'indemnité, tel que requis par l'article 8, du c. 55, des Stats 1929.

Et aussi,—Rapport intérimaire de Errol Malcolm McDougall, C.R., de Montréal, un commissaire nommé en vertu de la partie 1 de la Loi des enquêtes, c. 99, des S.R.C., 1927, pour tenir enquête sur les réclamations de guerre illégales, dans le but de déterminer si elles relèvent de l'Annexe première de l'article 1 de la Part. VIII du traité de paix avec l'Allemagne, et le montant juste de ces réclamations, daté à Ottawa le 6 mars 1931.

Sur motion de M. Cahan, ordonné,—Qu'il soit imprimé sans délai 500 copies en anglais et 200 en français du rapport intérimaire, à Son Excellence l'administrateur du Gouvernement en Conseil, daté le 6 mars 1931, de Errol Malcolm McDougall, C.R., un commissaire nommé pour tenir une enquête et faire rapport sur les réclamations de guerre illégales et des réparations payables en conséquence, déposé sur la Table, ce jour, et que la règle 64 soit suspendue à cet effet.

M. Guthrie, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies des ordres généraux passés par la Cour suprême du Canada abrogeant la clause (*b*) de la règle 38 des règles de la Cour suprême du Canada, 1929.

Et aussi,—Copies des Règlements de la Cour suprême du Canada, 1929.

M. Cahan, du consentement de la Chambre présente un Bill, No 3, Loi modifiant la Loi de naturalisation, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Cormier pour une adresse à Son Excellence l'Administrateur en réponse à son discours à l'ouverture de la session; et sur l'amendement de M. Mackenzie King.

Et le débat continuant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Rinfret.

La Chambre s'ajourne alors à 10.56 p.m., jusqu'à demain à 3 p.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 5

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 18 MARS 1931

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le deuxième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 17 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De Barbara Wallace Barlow, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Charles Barlow, de Montréal, Québec, son époux.—M. *Factor.*

De Alice Boyne Ostiguy, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Bernier Ostiguy, de Montréal, Québec, son époux.—M. *Bell* (St-Antoine).

De Agnes Sarah Evelyn Ballard McNaught, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec John Charles Kirkpatrick McNaught, de Montréal, Québec, son époux.—M. *McKenzie* (Assiniboine).

De Florence Marshall, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Christopher Marshall, de Montréal, Québec, son époux.—M. *Lennox.*

De *A. R. Wilfley and Sons, Inc.*, pour une loi à l'effet d'autoriser le commissaire des brevets à faire revivre et restaurer le brevet No 198,319, pour pompes centrifuges.—M. *Charters.*

Du *Board of Management of the Canadian District of the Evangelical Lutheran Joint Synod of Ohio*, et autres Etats, pour une loi à l'effet de changer son nom en celui de *Board of Management of the Canadian District of the American Lutheran Church*, et de changer le bureau chef dudit bureau de la ville de Melville, Saskatchewan, en la cité de Medicine-Hat, Alberta.—M. *Gershaw.*

De la *Kettle Valley Railway Company*, pour une loi autorisant la construction d'une ligne de chemin de fer d'un point sur la subdivision Osoyoos de la *Kettle Valley Railway*, à ou près de Skaha, à un point à ou près de Okanagan Falls, tous dans la province de la Colombie-Britannique; aussi pour continuer à émettre des garanties n'excédant pas $70,000.00 par mille de cette entreprise.—M. *Robinson.*

De la Compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique, pour une loi l'autorisant de construire une ligne de chemin de fer d'un point entre la gare Breslay et la Place Viger, Montréal, à un point à ou près de l'Epiphanie, tous dans la province de Québec; et émettre des bons en garanties de ces travaux, n'en dépassant pas le coût; aussi, pour proroger le délai pour commencer et terminer certaines autres lignes d'embranchement de chemin de fer.—M. *Willis* (Souris).

De la Compagnie du chemin de fer terminal d'Essex, pour une loi à l'effet de proroger le délai pour commencer et terminer une ligne de chemin de fer depuis un point à ou près de la ville de Ojibway, à un point à ou près de Pelton, dans le comté de Essex, Ontario.—M. *Robinson.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le premier rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son premier rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, respectivement demandant une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage dans chaque cas, et constate que les prescriptions de la règle 95 ont été suivies dans chaque cas, savoir:—

De Gordon Aaron, de Montréal, Québec, époux de Very Aaron.

De Joseph Norman Berger, de Montréal, Québec, époux de Isabel Gertrude Bowie.

De Eleanor Fritz, de Montréal, Québec, épouse de Holger Lauritz Lawson.

De Joan Marguerite Loggie, de Martin, Salisbury, Wiltshire, Angleterre, épouse de John Miller Loggie.

De Rita Margaret Mary Longmore, de Montréal, Québec, épouse de Samuel Longmore.

De Helen Borland Beattie, de Montréal, Québec, épouse de Robert MacNicol.

De Ruth Rosenberg, de Montréal, Québec, épouse de David Lewis Rosenberg.

De Norah Kathleen Nevins, de Montréal, Québec, épouse de Arthur Gordon Scott.

De Carl Vohwinkel, de Montréal, Québec, époux de Augusta Victoria Sporleder.

De Eileen Sybil Wolfe, de Montréal, Québec, épouse de Gerald Wolfe.

Les bills suivants, du consentement de la Chambre, sont présentés, lus la première fois et remis pour deuxième lecture à la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill No 4, Loi modifiant la Loi du droit d'auteur.—M. *Cahan.*

Bill No 5, Loi modifiant la Loi de la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada.—M. *Manion.*

Bill No 6, Loi modifiant la Loi de l'inspection du poisson.—M. *Rhodes.*

M. LaVergne, appuyé par M. Gott, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 7, Loi modifiant le Code criminel (Cours supérieures siégeant au criminel et ordre des charges au jury), lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Neill, appuyé par M. Bourassa, du consentement de la Chambre présente un Bill No 8, Loi modifiant la Loi du jour de l'armistice, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Cormier pour une adresse à Son Excellence l'Administrateur en réponse à son discours à l'ouverture de la session; et sur l'amendement de Mackenzie King.

Et le débat continuant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Spencer.

La Chambre s'ajourne alors à 5.55 p.m., jusqu'à demain à 3 p.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 6

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 19 MARS 1931

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le troisième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition présentée le 18 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées, savoir:—

De William Henry Rees, de Verdun, Québec, pour une loi de divorce d'avec Frances Ann Finn, de Montréal, Québec, son épouse.—M. *White* (Mont-Royal).

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que l'honorable Président et les honorables sénateurs Hardy, Logan, McMeans, Sharpe, Tanner et Taylor, ont été nommés pour former un comité chargé d'aider l'honorable Président dans l'administration du restaurant du Parlement, en tant que les intérêts du Sénat sont concernés, et pour agir au nom du Sénat comme membre du comité mixte des deux Chambres au sujet dudit restaurant.

Aussi,—Un message informant la Chambre que l'honorable Président et les honorables sénateurs Aylesworth (sir Allen), Beaubien, Chapais, Gillis, Gordon, Griesbach, Hatfield, Laird, Lemieux, Lewis, Logan, McDougald, McLennan, Poirier, Taylor et Wilson (Rockcliffe), ont été nommés pour composer un comité chargé d'aider l'honorable Président dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts du Sénat sont concernés, et pour agir au nom du Sénat comme membre du comité mixte des deux Chambres dans l'administration de ladite bibliothèque.

Et aussi,—Un message informant la Chambre que les honorables sénateurs Aylesworth (sir Allen), Buchanan, Chapais, Donnelly, Farrell, Green, Hatfield, Horsey, Legris, Lewis, McDonald, McLean, McLennan, Pope, Raymond, Robertson, Sharpe, Taylor, Todd, White (Inkerman) et White (Pembroke), ont été nommé pour composer un comité chargé de surveiller les travaux d'impression du Sénat, pendant la présente session et d'agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet des travaux d'impression du Parlement.

M. Manion, du consentement de la Chambre présente un Bill No 9, Loi ratifiant et confirmant certains contrats relatifs à l'usage en commun de certaines voies et locaux de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique à Régina par les Chemins de fer Nationaux du Canada, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Cormier pour une adresse à Son Excellence l'Administrateur en réponse à son discours à l'ouverture de la session; et sur l'amendement de M. Mackenzie King.

Et le débat continuant, ledit débat est ajourné sur motion de M. LaVergne.

La Chambre s'ajourne alors à 10.50 p.m., jusqu'à demain à 3 p.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 7

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 20 MARS 1931

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le quatrième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition présentée le 19 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées, savoir:—

De la *Montreal and Atlantic Railway Company,* pour une loi à l'effet de modifier leur loi de constitution en corporation en augmentant leurs pouvoirs d'emprunter.—M. *Pickel.*

M. Manion, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport des travaux et dépenses faites jusqu'au 31 août 1930; aussi, durant l'année solaire 1930, en vertu des lois (c. 45, de 17 George V.; c. 31 de 10-20, George V; c. 12 à 26 inclusivement; c. 24 à 30 inclusivement et c. 32 à 36 inclusivement de 19-20 George V) concernant la construction de lignes de chemin de fer de la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada.

Les bills suivants, du consentement de la Chambre, sont présentés, lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill No 10, Loi modifiant la Loi de la preuve en Canada.—M. *Guthrie.*
Bill No 11, Loi modifiant la Loi des libérations conditionnelles.—M. *Guthrie.*

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Cormier pour une adresse à Son Excellence l'Administrateur en réponse à son discours à l'ouverture de la session; et sur l'amendement de M. Mackenzie King.

Et le débat continuant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Casgrain.

La Chambre s'ajourne alors à 5.50 p.m., jusqu'à lundi prochain à 3 p.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 8

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 23 MARS 1931

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le cinquième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition présentée le 20 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées, savoir:—

De James Warren York, et autres, d'Ottawa, Ontario, pour une loi de constitution en corporation sous le nom de *The Acme Assurance Company,* dans le but de faire des affaires d'assurance.—M. *Lawson.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le deuxième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son deuxième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et constate que les prescriptions de la règle 95 ont été suivies dans chaque cas, savoir:—

De la *Guaranty Trust Company of Canada* demandant l'adoption d'une loi à l'effet d'augmenter son capital.

De la *Grain Insurance and Guarantee* demandant l'adoption d'une loi à l'effet d'augmenter son capital et de convertir des actions ordinaires en actions privilégiées.

De la *Kettle Valley Railway Company* demandant l'autorisation de construire une ligne de chemin de fer et d'émettre des obligations à cet effet.

De la Compagnie du chemin de fer du Canadien Pacifique demandant l'adoption d'une loi à l'effet de construire une ligne de chemin de fer et d'émettre des obligations; de prolonger le délai accordé pour commencer et compléter la construction de lignes de chemin de fer; de prolonger le délai accordé pour compléter la construction d'une ligne de chemin de fer.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table les bills privés suivants, savoir:—

Bill No 12, Loi concernant la *Guaranty Trust Company of Canada*.—M. *Robinson*.

Bill No 13, Loi concernant la *Grain Insurance and Guarantee Company*.—M. *Kennedy* (Winnipeg).

Bill No 14, Loi concernant la *Kettle Valley Railway Company*.—M. *Stirling*.

Bill No 15, Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.—M. *Willis*.

Lesdits bills sont lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre conformément à la règle 102.

M. Duranleau, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence l'Administrateur,—Soixante-troisième rapport annuel du ministère de la Marine et des Pêcheries pour l'exercice 1929-30.

Il dépose aussi sur la Table,—Etat concernant les règlements de la radio-télégraphie.

Aussi,—Etat des baux pour quais, levées et brise-lames pour l'année 1930.

Aussi,—Sommaire des redevances pour havres pour l'année 1930.

Et aussi,—Etat sommaire de quaiage pour l'année 1930.

M. l'Orateur dépose sur la Table,—Rapport des procédures des commissaires de la Régie interne de la Chambre des Communes tenues le 18 septembre 1930, conformément à la règle 80.

Il dépose aussi sur la Table,—Rapport de la commission du service civil concernant une classification proposée d'une nouvelle classe "Sous chef de la division de la traduction des *Débats*."

COMMISSION DU SERVICE CIVIL

CANADA

OTTAWA, 18 mars 1931.

MONSIEUR,—Sur instruction de la commission, je transmets pour votre considération un rapport concernant la création proposée d'une nouvelle classe "Sous-chef de la division de la traduction des *Débats*."

Comme cette matière ressort de votre juridiction, vous êtes prié, si elle rencontre votre approbation, de prendre des mesures pour la faire approuver par une résolution de la Chambre.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

W. FORAN,
Secrétaire.

A l'honorable George Black,
Orateur de la Chambre des Communes,
Ottawa, Ontario.

COMMISSION DU SERVICE CIVIL DU CANADA

69.31 OTTAWA, 19 mars 1931

A L'HONORABLE, LA CHAMBRE DES COMMUNES,

Conformément aux articles 12 et 61 de la Loi du service civil, la commission du service civil, sur la recommandation du greffier de la Chambre des Communes, soumet la classe nouvelle suivante pour votre approbation:—

SOUS-CHEF DE LA DIVISION DE LA TRADUCTION DES DÉBATS

EMOLUMENTS:

Annuels	$3,480	$3,600	$3,720

Il est recommandé que cette nouvelle classe soit effective depuis le 1er janvier 1931.

Cette nouvelle classe est devenue nécessaire afin d'inclure le poste de sous-chef de la division de la traduction des *Débats,* créé par une résolution de la Chambre le 14 juin 1929.

Respectueusement soumis,

GEORGE BLACK,
Orateur de la Chambre des Communes.

W. J. ROCHE,
Président.

NEWTON MACTAVISH,
Commissaire,

J. EMILE TREMBLAY,
Commissaire.

2-3-31

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Cormier pour une adresse à Son Excellence l'Administrateur en réponse à son discours à l'ouverture de la session; et sur l'amendement de M. Mackenzie King.

Et le débat continuant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Cowan (Long-Lake).

La Chambre s'ajourne alors à 10.55 p.m., jusqu'à demain à 3 p.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

22115—3

No 9

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 24 MARS 1931

Prières.

M. MacLaren, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence l'Administrateur,—Rapport annuel du département des pensions et de la santé nationale du bureau des commissaires du Canada pour les pensions et le bureau fédéral d'appel, pour l'année financière terminée le 31 mars 1930.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Cormier pour une adresse à Son Excellence l'Administrateur en réponse à son discours à l'ouverture de la session; et sur l'amendement de M. Mackenzie King.

Et le débat continuant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Ralston.

A onze heures, M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans poser la question, jusqu'à demain à trois heures p.m., conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 10

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 25 MARS 1931

PRIÈRES.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport du directeur pour le soulagement du chômage concernant l'administration de la Loi pour remédier au chômage, daté le 16 mars 1931.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le troisième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son troisième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et constate que les prescriptions de la règle 95 ont été suivies dans chaque cas, savoir:—

De Barbara Wallace Barlow, de Montréal, Québec, épouse de Charles Barlow.

De Florence Marshall, de Montréal, Québec, épouse de Christopher Marshall.

De Agnes Sarah Evelyn Ballard McNaught, de Montréal, Québec, épouse de John Charles Kirkpatrick McNaught.

De Alice Boyne Ostiguy, de Montréal, Québec, épouse de Bernier Ostiguy.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Cormier pour une adresse à Son Excellence l'Administrateur en réponse à son discours à l'ouverture de la session; et sur l'amendement de M. Mackenzie King.

Et le débat continuant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Sauvé.

La Chambre s'ajourne alors à 5.53 p.m., jusqu'à demain à 3 p.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 11

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 26 MARS 1931

PRIÈRES.

Sur motion de M. Bennett, résolu,—Que lorsque la Chambre s'ajournera mercredi le 1er avril, elle restera ajournée jusqu'à lundi le 13 avril 1931.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Rapport annuel des permis émis en vertu des dispositions de l'article 4 de la Loi de l'immigration.

M. Bennett, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence l'Administrateur,—Rapport des délégués du Canada à la onzième assemblée de la Société des Nations, septembre le 10-octobre le 4 1930.

Et aussi,—Copie de la Loi générale pour le règlement à l'amiable des différends internationaux.

Sur motion de M. Bennett, résolu,—Que la Chambre, à sa prochaine séance, se formera en comité des Subsides pour considérer certains crédits à être accordés à Sa Majesté.

M. Gobeil, appuyé par M. Cowan, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 16, Loi modifiant la Loi de l'industrie laitière (Augmentation des peines), lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Cormier pour une adresse à Son Excellence l'Administrateur en réponse à son discours à l'ouverture de la session; et sur l'amendement de M. Mackenzie King.

Et le débat continuant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Mackenzie (Vancouver-Centre).

A onze heures, M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans poser la question, jusqu'à demain à trois heures p.m., conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 12

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 27 MARS 1931

Prières.

M. Bennett, l'un des membres du Conseil privé du Roi, transmet un message de l'Administrateur suppléant, lequel est lu par M. l'Orateur, comme suit:

E. L. Newcombe.

L'Administrateur suppléant transmet à la Chambre des Communes le budget supplémentaire additionnel des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 31 mars 1931, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord de 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes.

Hôtel du Gouvernement,
Ottawa, 27 mars 1931.

Sur motion de M. Bennett, lesdits message et budget supplémentaire additionnel sont référés au comité des subsides.

M. Bennett, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport annuel de la compagnie d'assurance *Canada Life*, conformément à l'article 28, c. 168, d'un Acte passé en l'année 1849.

Et aussi,—Copie des arrêtés du Conseil passés en vertu de la Loi pour remédier au chômage, 1930, jusqu'au 13 mars inclusivement.

M. Bennett, l'un des membres du Conseil privé du Roi, transmet un message de l'Administrateur suppléant, lequel est lu par M. l'Orateur comme suit:—

E. L. Newcombe.

L'Administrateur suppléant transmet à la Chambre des Communes le budget supplémentaire additionnel des sommes requises pour le service du Canada pour

l'année expirant le 31 mars 1931, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord de 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 27 mars 1931.

Sur motion de M. Bennett lesdits message et budget supplémentaire additionnel sont référés au comité des Subsides.

Sur motion de M. Bennett, résolu:—Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera en comité pour prendre en considération les Voies et Moyens pour prélever les subsides à être accordés à Sa Majesté.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Cormier pour une adresse à Son Excellence l'Administrateur en réponse à son discours à l'ouverture de la session; et sur l'amendement de M. Mackenzie King.

Et le débat continuant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Dupré.

La Chambre s'ajourne alors à 10.12 p.m., jusqu'à lundi à 3 p.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 13

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 30 MARS 1931

PRIÈRES:

Cinq pétitions sont déposées sur la Table.

M. Boulanger, appuyé par M. Lacroix, du consentement de la Chambre présente un Bill No 18, Loi modifiant la Loi du service civil. (Priorité aux anciens combattants), lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Woodsworth, appuyé par M. Heaps, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 19, Loi modifiant le Code criminel. (Attroupements illégaux), lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, M. Bennett propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme maintenant en comité des Subsides.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité des Subsides.

(CREDITS SUPPLEMENTAIRES ADDITIONNELS, 1930-1931)

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

1 *Agriculture*—	
Dépenses casuelles—Crédit supplémentaire.	3,000 00
2 *Commissoin du Service Civil*—	
Dépenses casuelles—Crédit supplémentaire.	20,000 00
3 *Assurances*—	
Dépenses casuelles—Crédit supplémentaire.	11,500 00

4 *Justice*—	
Dépenses casuelles—Crédit supplémentaire..	2,500 00
5 *Marine*—	
Traitements—Crédit supplémentaire pour la rémunération d'un sous-secrétaire particulier..	1,710 00
Dépenses casuelles—Crédit supplémentaire..	13,000 00
6 *Défense Nationale*—	
Dépenses casuelles—Crédit supplémentaire..	10,000 00

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

7 Cour Suprême du Canada—	
Manuels de loi et livres de référence pour la bibliothèque et leur reliure—Crédit supplémentaire..	2,550 00

LEGISLATION

Le Sénat

8 Traitements et dépenses casuelles—Crédit supplémentaire....	7,296 39

Chambre des communes

9 Dépenses des comités, aides aux écritures, etc.—Crédit supplémentaire..	6,000 00
Dépenses casuelles—Crédit supplémentaire..	18,500 00
Budget du Sergent d'Armes—Crédit supplémentaire..	23,000 00

AGRICULTURE

10 Arboriculture fruitière—Crédit supplémentaire..	20,000 00

ARTICLES NON PREVUS 1929-30

64 Articles non prévus, 1929-1930 d'après le rapport de l'auditeur général, vol. I, page 5, 1929-1930..	505,510 46

AGRICULTURE

14 Publications—Crédit supplémentaire..	3,000 00

PENSIONS

15 Traitements et dépenses casuelles de la Commission des Pensions du Canada—Crédit supplémentaire..	40,000 00

TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Édifices publics

17 Ottawa—Annexe à l'usine de chauffage centrale—Crédit supplémentaire..	21,500 00
Ottawa—Laboratoires du Conseil de recherches nationales et outillage—Crédit supplémentaire..	41,330 00

Havres et rivières

18 Chenal Burlington—Améliorations—Crédit supplémentaire.	151,495 00
Port Arthur et Fort William—Améliorations au havre—Crédit supplémentaire..	288,530 00

AGRICULTURE

11	Industrie animale—Crédit supplémentaire..	100,000 00
12	Hygiène animale—Administration de la loi des épizooties et loi concernant les viandes et les conserves alimentaires—Crédit supplémentaire..	300,000 00
13	Administration de la loi concernant les insectes et les animaux nuisibles—Crédit supplémentaire..	20,000 00

CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL

16	Canal maritime Welland; construction et améliorations—Crédit supplémentaire..	2,000,000 00

TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

ÉDIFICES PUBLICS

Provinces maritimes en général

19	Edifices publics fédéraux—Améliorations et réparations, etc.—Crédit supplémentaire..	5,500 00

Québec

20	Ville-Marie—Edifice public—Crédit supplémentaire..	14,370 00

Ontario

21	Edifices publics fédéraux—Améliorations, réparations, etc.—Crédit supplémentaire..	7,000 00
	Sturgeon-Falls—Edifice public—Crédit supplémentaire.. ..	1,873 95

Saskatchewan

22	Edifices publics fédéraux—Améliorations, réparations, etc.—Crédit supplémentaire..	3,500 00

Alberta

23	Delia—Edifice public—Crédit supplémentaire..	2,000 00

Loyers, réparations, meubles, chauffage, etc.

24	*Edifices et terrains publics à Ottawa—*	
	Préposés aux ascenseurs—Crédit supplémentaire..	2,700 00
	Départements en général—Nettoyage des édifices—Crédit supplémentaire..	23,300 00
	Réparations, améliorations, annexes et entretien—Crédit supplémentaire..	17,000 00
	Eau—Crédit supplémentaire..	2,250 00
	Rideau Hall—Montant requis pour acquitter le paiement des meubles et fournitures supplémentaires, y compris l'achat d'objets d'art chinois ayant appartenu au gouverneur général sortant de charge..	15,000 00
	Edifices publics fédéraux—	
	Fixtures, fournitures en général et meubles—Crédit supplémentaire..	5,000 00
	Eclairages et énergie—Crédit supplémentaire..	40,000 00
	Fournitures pour gardiens—Crédit supplémentaire.. ..	12,000 00

Ports et rivières

Nouvelle-Écosse

25	Breen's Pond—Prolongement du brise-lames—Crédit supplémentaire..	1,009 55
	Lloyd's Cove (Sydney Mines)—Brise-lames—Crédit supplémentaire..	3,086 14
	Lunenburg—Dragage—Crédit supplémentaire..	39,441 74
	Meteghan—Prolongement du brise-lames—Crédit supplémentaire..	2,034 60
	Meteghan—Améliorations du havre—Crédit supplémentaire..	4,714 04
	Yarmouth Harbour—Dragage—Crédit supplémentaire..	30,442 40

Nouveau-Brunswick

26	Fairhaven—Réparations au quai—Crédit supplémentaire..	2,218 12

Québec

27	Anse-à-Louise (Cap des Rosiers)—Quai—Crédit supplémentaire..	2,011 45
	Baie-des-Sables—Prolongement du quai—Crédit supplémentaire..	2,063 80
	Berthierville—Dragage—Crédit supplémentaire..	1,803 76
	Grande Anse (comté de Gaspé)—Quai—Crédit supplémentaire	780 00
	Lachine—Réparations au quai—Crédit supplémentaire..	2,123 63
	Laprairie—Prolongement de la jetée—Crédit supplémentaire	41,070 00
	Louiseville—Dragage—Crédit supplémentaire..	3,026 49
	Rivière-Blanche (St-Ulric)—Améliorations et réparations au quai—Crédit supplémentaire..	9,805 49
	Rivière-des-Prairies—Améliorations—Crédit supplémentaire .	10,031 04
	Ste-Anne-de-la-Pocatière—Prolongement du quai—Crédit supplémentaire..	1,461 65
	St-Joachim—Prolongement du quai—Crédit supplémentaire	15,629 24
	Rivière Yamaska (Baie Lavallière)—Dragage—Crédit supplémentaire..	18,752 20

Ontario

28	Cobourg—Améliorations du havre—Crédit supplémentaire..	48,995 40
	Port-Elgin—Réparations au brise-lames—Crédit supplémentaire..	2,909 93
	Sarnia—Améliorations du havre—Crédit supplémentaire..	11,770 00
	Sault-Ste-Marie—Améliorations du havre—Crédit supplémentaire..	56,556 58

Colombie-Britannique

29	Comox—Réparations au quai..	2,200 00
	Rivière Fraser—En règlement complet et final des réclamations de Coast Quarries, Ltd., Vancouver, C.B., en conformité de leur contrat N° 15,942 pour la section 5 de la jetée nord, à Steveston, C.B..	12,260 16

Dragage

30	Dragage—Provinces Maritimes—Crédit supplémentaire..	25,000 00

TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Ponts et routes

31	Ponts et routes du Dominion, en général—Crédit supplémentaire.	10,100 00
	Pont interprovincial au-dessus de la rivière Ottawa à Hawkesbury, le gouvernement de Québec devant contribuer seulement du tiers du coût de sa construction, le gouvernement de l'Ontario devant contribuer du quart du coût de sa construction et payer annuellement le quart dans l'avenir des frais d'entretien.	28,300 00

Divers

32	Division du comptable—Salaires des agents, commis, frais de voyage et dépenses casuelles du service extérieur—Crédit supplémentaire de.	2,500 00
	Compensation à la Compagnie *C. S. Boone Dredging & Construction,* pour pertes subies à la suite d'une injonction qui a entraîné des retards dans l'exécution d'un contrat de dragages, à Goderich, en 1929.	630 89
	Pour payer à la *Sin-Mac Lines, Ltée,* la moitié du coût des services et du gréement relativement au recouvrement des cadavres et du dynamitage du bateau-foreur *King* au chenal de Brockville.	3,173 23

Résolutions à rapporter.

Lesdites résolutions sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Après 11 heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre à 11.08 heures p.m. jusqu'à demain à 3 heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 14

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 31 MARS 1931

PRIÈRES.

Deux pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le sixième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 30 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De Frank Godsoe Wilson, de Westmount, Québec, pour une loi de divorce d'avec Marjorie Harding Wilson, de Westmount, Québec, actuellement résidant à Chicago, Etat de l'Illinois, Etats-Unis d'Amérique, son épouse.—M. *Bell* (St-Jean-Albert).

De Emily Hughes Macculloch, de Montréal, Québec, actuellement demeurant à Hamilton, Bermudes, pour une loi de divorce d'avec Ferdinand George Macculloch, de Montréal, Québec, son époux.—M. *Bell* (St-Antoine).

De Allan P. Shatford, de Montréal, Québec, et 24,999 autres, pour une loi à l'effet de supprimer la pratique de la vivisection.—M. *White* (Mont-Royal).

De la Corporation du Pont du Lac St-Louis, pour une loi autorisant le site, la construction et le maintien d'un pont au-dessus du Saint-Laurent, vis-à-vis la réserve indienne de Caughnawaga, sur le lac Saint-Louis.—M. *Sullivan.*

De la *Burrard Inlet Tunnel and Bridge Company,* pour une loi les autorisant à construire un pont sur le deuxième détroit de l'anse Burrard, Colombie-Britannique.—M. *Munn.*

M. Heaps, de son siège en Chambre, demande permission, en vertu de la règle 31, de proposer l'ajournement de la Chambre, dans le but de discuter une question définie d'importance publique urgente, et déclare que le sujet est:—

"Appeler l'attention de la Chambre et du Gouvernement sur la détresse aiguë qui existe parmis un grand nombre de travailleurs dans les industries par tout le Canada."

M. Rhodes soulève une question d'ordre:—Que, vu que le sujet mentionné dans la motion est pleinement couvert dans le discours du Trône et dans l'amendement maintenant sous discussion, permission ne devrait pas être accordée.

M. l'Orateur:—Cette demande est faite en vertu de la règle 31 qui dit:—

"(1) Permission pour présenter une motion d'ajournement de la Chambre afin de discuter une affaire déterminée d'importance publique urgente, doit être demandée après que les travaux de routine ont été achevés et avant la prise en considération des avis de motion ou de l'ordre du jour.

"(2) Le député qui désire présenter une motion de ce genre se lève de sa place et demande l'autorisation de proposer l'ajournement de la Chambre afin de discuter une affaire déterminée d'importance publique urgente, et indique le sujet.

"(3) Il remet alors une déclaration écrite du sujet qu'il veut discuter à l'Orateur, qui, s'il croit qu'elle est dans l'ordre et d'importance publique urgente, la lit et demande si le député a l'autorisation de la Chambre."

En premier lieu, avant que la matière soit lue à la Chambre, l'Orateur doit considérer si elle est dans l'ordre et d'importance publique urgente. Peut-être ne pourrais-je mieux faire que de lire l'opinion écrite que j'ai donnée à l'honorable député de Winnipeg-Nord ce matin, quand il m'a aimablement notifié qu'il était pour demander cette permission. J'ai dit:—

Depuis que j'ai discuté avec vous votre proposition de proposer l'ajournement de la Chambre afin de discuter une affaire définie d'importance publique urgente, savoir:—appeler l'attention de la Chambre et du Gouvernement sur la détresse aiguë qui existe chez un grand nombre de travailleurs dans les industries par tout le Canada, je l'ai considérée avec soin et il me semble que la matière pour laquelle vous voulez appeler l'attention de la Chambre est actuellement sous discussion dans les débats sur l'adresse, et qu'elle est spécifiquement énumérée dans les troisième, quatrième, cinquième et sixième paragraphes du discours du Trône et dans l'amendement du chef de l'opposition.

"Pour le moment, la Chambre a mis de côté le débat sur l'adresse pour étudier les crédits supplémentaires requis pour l'administration du Gouvernement. Dans quelques jours le débat sera repris, et si la Chambre considère que le sujet que vous proposez de soumettre à son attention doit être discuté immédiatement, elle n'a qu'à retourner au débat sur l'adresse pour ce faire.

"Si la suggestion est faite que les membres qui demandent maintenant de proposer l'ajournement ont déjà parlé sur l'adresse, je dois faire remarquer que tout membre est libre de proposer un sous-amendement à l'amendement à l'adresse, et alors de discuter le sujet, et que lorsque l'amendement actuellement devant la Chambre aura été disposé, il y aura encore une autre occasion de parler sur la motion principale.

"La raison permettant telle motion d'ajournement de la Chambre est de donner l'occasion aux membres de discuter une matière définie d'importance publique urgente, qu'ils ne pourraient nullement discuter autrement, mais comme ce sujet a été et va continuer à être discuter à fond dans le présent débat, je suis forcé de décider que cette demande n'est pas recevable en ce moment.

"Pour appuyer cette décision, je citerai *May's Parliamentary Practice*, 13e édition, page 248:—

"Les motions d'ajournement relativement à des matières pour la discussion desquelles le comité des Subsides ou autres affaires ont été désignés,—

L'affaire nommée en ce cas étant le débat sur l'adresse: "fourniraient une occasion prochaine, ou une matière qui est sous étude par un comité spécial, ont été déclarées non-recevables."

Je décide donc, que la motion n'est pas recevable pour la raison donnée dans cette lettre, et pour les raisons énoncées par le ministre de la Justice (M. Guthrie), en vertu du paragraphe (*d*) de la clause 6 de la règle 31, que cette motion anticipe une matière qui a été antérieurement énoncée pour la considération de la Chambre, et particulièrement par l'amendement proposé à l'adresse par le chef de l'opposition.

Du consentement de la Chambre, M. Bennett propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

Et un débat s'ensuivant;

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

CREDITS SUPPLEMENTAIRES ADDITIONNELS, 1930-1931

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

PHARES ET SERVICE DES CÔTES

33	Construction, entretien et surveillance d'aide à la navigation, y compris salaires et allocations aux gardien de phares—Crédit supplémentaire..	200,000 00

MINES ET COMMISSION GÉOLOGIQUE

34	*Division des Mines:—*	
	Entretien de l'usine aux tourbières d'Alfred, Ont.—Crédit supplémentaire..	1,450 00
35	*Commission géologique—*	
	Publication en français et en anglais des rapports, cartes, vignettes, etc.—Crédits supplémentaires..	25,600 00

TRAVAIL

36	Loi des rentes sur l'Etat—Crédit supplémentaire..	30,000 00
37	Loi des enquêtes sur les coalitions—Crédit supplémentaire..	15,000 00
38	Loi concernant la conciliation et le travail—Crédit supplémentaire..	15,000 00

IMPRIMERIE NATIONALE ET PAPETERIE

39	Imprimer, relier, et distribuer les statuts annuels—Crédit supplémentaire..	1,433 63

INDIENS

40	*Ile du Prince-Edouard—*	
	Secours aux Indiens miséreux—Crédit supplémentaire..	1,000 00
41	*Nouvelle-Ecosse—*	
	Secours aux Indiens miséreux—Crédit supplémentaire.	8,000 00
	Soins médicaux et hospitalisation—Crédit supplémentaire	1,000 00
42	*Nouveau-Brunswick—*	
	Secours aux Indiens nécessiteux—Crédit supplémentaire.	7,000 00
	Soins médicaux et hospitalisation—Crédit supplémentaire	3,500 00

43	*Ontario et Québec—*	
	Secours aux Indiens nécessiteux—Crédit supplémentaire	50,000 00
	Soins médicaux et hospitalisation—Crédit supplémentaire	50,000 00
44	*Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Territoires du Nord-Ouest—*	
	Secours aux Indiens nécessiteux—Crédit supplémentaire	25,000 00
45	*Colombie-Britannique—*	
	Secours aux Indiens nécessiteux—Crédit supplémentaire	25,000 00
46	*Yukon—*	
	Secours aux Indiens nécessiteux—Crédit supplémentaire	3,000 00
47	*Général* (régions éloignées)—	
	Secours aux Indiens nécessiteux—Crédit supplémentaire	50,000 00
48	*Instruction des Indiens—*	
	Crédit supplémentaire..	245,000 00

GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

49	Contribution au nouvel hôpital à Fort-Simpson, T.N.-O..	20,000 00

TERRES ET PARCS FEDERAUX

50	Somme requise pour les secours consistant en approvisionnement nécessaire d'aliments, de vêtements, de combustible, de fourrage, etc., fournis aux colons nécessiteux des provinces d'Alberta et de la Saskatchewan par coopération et entente avec les gouvernements provinciaux, ou autrement, et en vertu de règlements établis par le Gouverneur en son conseil..	10,677 74

PENSIONS ET SANTE NATIONALE

51	Pour remédier au chômage—Crédit supplémentaire..	90,000 00

DIVERS

52	Dépenses occasionnées par la Loi de tempérance du Canada —Crédit supplémentaire..	1,263 41
53	Dépenses occasionnées par la Loi de naturalisation—Crédit supplémentaire..	1,790 00

POSTES (SERVICE EXTERIEUR)

54	Divers—Impressions et papeterie—Crédit supplémentaire..	375,623 18

COMMERCE

55	Impression des publications parlementaires et ministérielles —Crédit supplémentaire..	13,500 00
56	Bureau fédéral de la statistique—Crédit supplémentaire..	40,000 00

MANDATS DU GOUVERNEUR GENERAL 1930-31

57	Secours aux victimes de l'incendie de Hébertville-Station, P.Q. (Mandat du Gouverneur général du 26 septembre 1930)	5,000 00
58	Administration, Loi des enquêtes sur les coalitions. (Mandat du Gouverneur général du 30 septembre 1930)..	50,000 00

59 Réparations—Usine de chauffage central, à Ottawa. (Mandat du Gouverneur général du 24 octobre 1930)	25,000 00
60 Secours aux pensionnaires. (Mandat du Gouverneur général du 20 novembre 1930)	275,000 00
61 Enlèvement de l'artillerie des locaux de la *Ross Rifle Factory*. (Mandat du Gouverneur général du 27 novembre 1930)	26,000 00
62 Secours aux pensionnaires. (Mandat du Gouverneur général du 17 février 1931)	225,000 00
63 Secours aux pensionnaires. (Mandat du Gouverneur général du 6 mars 1931)	75,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE DES DEPENSES, 1930-31

Chemins de fer, Navires Nationaux du Canada et Loi des Taux de Transport de marchandises dans les Provinces Maritimes

Prêt à la compagnie des chemins de fer nationaux du Canada

65 Crédit supplémentaire ne dépassant pas $11,410,400.85 pour faire face aux dépenses effectuées ou aux dettes contractées (quand les sommes disponibles provenant des recettes nettes d'exploitation ou de placements peuvent être insuffisantes) par ou pour la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, ci-après appelée "la Compagnie" ou toute compagnie désignée ou mentionnée au chapitre 172 des statuts revisés du Canada, 1927, et au chapitre 13 du Statut de 1920 ou toute compagnie formée par la fusion de quelques-unes desdites compagnies et faisant partie maintenant ou devant faire partie à l'avenir. des chemins de fer Nationaux du Canada, ou par la Compagnie relativement à tout chemin de fer, propriétés ou travaux confiés à la compagnie de temps à autre sous le régime des dispositions de l'article 19 du chapitre 172 des Statuts revisés du Canada, 1927, ou par l'une ou plus d'une de ces compagnies, pour l'un ou la totalité des comptes suivants, ces dépenses ou ces dettes étant par les présentes déclarées autorisées:—

(*a*) Intérêt sur valeurs, billets ou autres obligations; paiement de loyer de lignes et matériel;
(*b*) Matériel: paiement sur le principal, sur le fonds d'amortissement, les divers billets à échoir ou échus et autres obligations garanties ou non;
(*c*) Déficit sur les recettes d'exploitation subi ou constaté;
(*d*) Construction et améliorations, y compris coordination, acquisition de biens meubles ou immeubles, et capital d'exploitation;
(*e*) Acquisition des actions ou valeurs de la *Grand Trunk Western Railroad Company,* lorsqu'elles sont régulièrement émises sous l'autorité de la *Interstate Commerce Commission.* Les actions ou valeur ainsi acquises doivent être déposées chez le ministre des Finances et receveur général, et il n'en sera disposé que sur l'autorisation du Gouverneur en son conseil;
(*f*) Acquisition des actions ou valeurs de la *Central Vermont Railway, Inc.* régulièrement émises sous l'autorité de la *Interstate Commerce Commission.*

Les actions ou valeurs ainsi acquises doivent être déposées chez le ministre des Finances et receveur général et il n'en sera disposé que sur l'autorisation du Gouverneur en son conseil.

La somme autorisée par les présentes peut être appliquée de temps en temps à la discrétion du Gouverneur en son conseil pour solder les dépenses autorisées:—

(*a*) Par rapport aux chemins de fer, propriétés et travaux confiés à la compagnie tel que susmentionné;

(*b*) Par rapport aux chemins de fer, propriétés, et travaux n'étant pas ainsi confiés à la compagnie, sous forme de prêts en espèces, ou par voie de garantie: ou en partie d'une façon et en partie de l'autre subordonnément toutefois aux conditions suivantes:—

Si sous cette forme de prêts de la part de Sa Majesté, le ou les montants avancés à une ou plusieurs desdites compagnies seront remboursables sur demande, avec intérêt au taux fixé de temps à autre par le gouverneur en son conseil payables semi-annuellement, garantis si le gouverneur en son conseil l'ordonne et quand il l'ordonnera, par une ou plusieurs hypothèques sur ces propriétés, sous telle forme et contenant tels termes et conditions, non incompatibles avec les présentes, à la discrétion du Gouverneur en son conseil.

Si les prêts proviennent de personnes autres que Sa Majesté (sans la garantie de Sa Majesté), les montants, termes et conditions de ces prêts seront tels que le Gouverneur en son conseil peut approuver au besoin.

Si sous forme de garantie, celle-ci pourra être une garantie générale couvrant la somme totale de l'émission, ou une garantie séparée figurant sur chaque obligation et pourra être du principal, de l'intérêt et du fonds d'amortissement (s'il en existe) des billets et obligations ou garanties d'une ou de plusieurs desdites compagnies spécifiées par le gouverneur en son conseil, lesquels billets, obligations ou garanties les compagnies ainsi spécifiées sont par les présentes autorisées à faire et émettre, de temps à autre, pourvu que le total de leur montant principal en circulation à une époque quelconque, n'excède pas, avec toute partie des prêts représentés en espèces, le montant total mentionné dans ce crédit, savoir, $11,410,400.85, et ladite garantie peut être signée par le ministre des Finances ou toute autre personne autorisée par le Gouverneur en son conseil, au nom de Sa Majesté sous telle forme et aux termes et conditions que le Gouverneur en son conseil jugera convenables et applicables. Toute garantie ainsi signée constituera une preuve concluante, pour toute fin, que les présentes dispositions ont été observées.

Si des prêts provisoires sont effectués ou négociés avant que le présent crédit soit périmé, de la part de Sa Majesté ou d'autres personnes, des billets, obligations ou valeurs garantis peuvent être émis ensuite,

suivant les dispositions du paragraphe précédent du présent décret, pour renouveler, rembourser ou rajuster ces prêts, en totalité ou en partie.

Toute compagnie ici mentionnée ou visée est par les présentes, autorisée à aider et assister, de toute façon, toute autre ou toutes autres desdites compagnies, ce mot compagnies comprenant ici même et plus ci-après les chemins de fer du Gouvernement canadien, et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, elle peut, pour ses propres besoins et pour les besoins desdites autres compagnies ou de toutes ces dernières, de temps à autre:

(*a*) Emettre des billets, obligations ou autres valeurs, conjointement ou solidairement, à discrétion, pour les fins de toute garantie offerte, aux termes des présentes dispositions;

(*b*) Appliquer le produit de cette émission garantie, ou le montant des prêts reçus conformément à ces dispositions, au paiement des dépenses autorisées, pour son propre compte ou pour le compte d'aucune desdites autres compagnies ou de toutes ces dernières;

(*c*) Consentir des avances, pour faire face aux dépenses autorisées, à l'une quelconque de ces compagnies ou à toutes avec ou sans garanties, à discrétion.

Aucun acquéreur de ces billets, valeurs ou obligations, garantis ne sera tenu de s'enquérir de l'application du produit de l'une quelconque des émissions de valeurs garanties.

Montant supplémentaire requis en outre de la somme de $51,600,000 déjà votée, par suite de l'augmentation du montant du déficit provenant de l'exploitation au cours de l'année 1930.. .. ..11,410,400 85

PRÊT À LA MARINE MARCHANDE DU GOUVERNEMENT CANADIEN, LTÉE

66 Prêt aux navires nationaux du Canada (Marine marchande du gouvernement canadien), remboursable sur demande, avec intérêt à un taux qui sera fixé par le Gouverneur en son conseil, à tels termes et conditions que le Gouverneur en son conseil peut déterminer, et pour être appliqué au paiement—

De déficits dans l'exploitation de la compagnie et des navires sous la régie de la compagnie pendant l'année finissant le 31 décembre 1930. Montant supplémentaire requis en plus de la somme de $400,000 déjà votée.. .. .. 434,210 89

PRÊT À LA "CANADIAN NATIONAL (WEST INDIES) STEAMSHIPS, LTD."

67 Prêt à la "Canadian National (West Indies) Steamships, Limited", remboursable sur demande, avec intérêt à un taux que fixera le Gouverneur en son conseil, suivant

les termes et conditions que le Gouverneur en son conseil peut établir et à être appliqué en paiement de:—

Déficits dans l'exploitation de la Compagnie et des paquebots sous le contrôle de la Compagnie au cours de l'année se terminant le 31 décembre 1930, et ce qui est imputable sur l'intérêt. Montant supplémentaire requis en outre de la somme de $870,000 déjà votée.. .. .. 122,730 62

LOI DES TAUX DE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANS LES PROVINCES MARITIMES

68 Montant supplémentaire, en outre de la somme de $4,750,000 déjà votée, requis pour subvenir au paiement de temps en temps à la compagnie des chemins de fer nationaux du Canada du déficit dans les recettes et les revenus, survenu au cours de l'année 1930, des lignes de l'est, tel que prévu par la Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes:—

(*a*) Montant du déficit (moins le montant de celui-ci, causé par la réduction des tarifs sous le régime de la Loi des taux de transport dans les Provinces maritimes) dans les recettes et les revenus.. .. .. 1,726,666 57

MERCREDI, 1er avril 1931.

Résolutions à rapporter.

Lesdites résolutions sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

M. Bennett, du consentement de la Chambre, propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens.

Et la question étant posée, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Que pour faire face aux Subsides votés à Sa Majesté pour défrayer certaines dépenses du Service public au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1931, la somme de $19,842,664.22 soit octroyée à même le Fonds du Revenu consolidé du Canada.

Résolution à rapporter.

Du consentement de la Chambre;

Ladite résolution est rapportée, lue la seconde fois et adoptée, le comité des Voies et Moyens devant siéger de nouveau à sa prochaine séance.

M. Bennett, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 17, Loi accordant à Sa Majesté, certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1931, lequel est lu la première fois.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la deuxième fois, délibéré en comité général, et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Après 11 heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre à 12.12 heures a.m. jusqu'à mercredi, le 1er avril 1931, à 3 p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 15

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 1er AVRIL 1931

Prières.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le septième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 31 mars, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De la *Algoma Central and Hudson Bay Railway Company*; de la *Algoma Terminals, Limited*; et de la Corporation du lac Supérieur, pour une loi à l'effet de confirmer leurs nouveaux arrangements financiers et abroger le chapitre 32 des Statuts de 1916; et aussi, de modifier leur loi de constitution en corporation et les lois modifiant la *Algoma Central and Hudson Bay Railway Company.*—M. *Simpson* (Algoma-Ouest).

De la Haute cour subsidiaire de l'Ancien Ordre des Forestiers du Dominion du Canada, pour une loi à l'effet d'établir définitivement le status légal du conseil exécutif et permettre aux officiers de la Haute cour de conduire les affaires jusqu'à la réunion de la Haute cour en août 1931.—M. *Chevrier*.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le quatrième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son quatrième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et constate que les prescriptions de la règle 95 ont été suivies dans chaque cas, savoir:—

De *A. R. Wilfley & Sons, Inc.*, Denver, Colorado, Etats-Unis d'Amérique, demandant l'adoption d'une loi autorisant le Commissaire des Brevets à remettre en vigueur le brevet N° 198319, relatif aux pompes centrifuges.

De la *Montreal and Atlantic Railway Company*, demandant l'adoption d'une loi pour augmenter ses pouvoirs d'emprunts.

De la Corporation du Pont du Lac Saint-Louis, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi autorisant la construction d'un pont sur la rivière Saint-Laurent, près de la Réserve Indienne de Caughnawaga.

De la *Essex Terminal Railway Company*, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de prolonger le délai accordé pour commencer et compléter la construction d'une ligne de chemin de fer.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table les bills privés suivants:—

Bill No 20, Loi concernant un certain brevet de la *A. R. Wilfley and Sons, Inc.*—M. *Anderson* (Toronto-High-Park).

Bill No 21, Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Montréal à l'Atlantique.—M. *Pickel.*

Bill No 22, Loi concernant la construction et l'entretien d'un pont sur le fleuve Saint-Laurent à Caughnawaga.—M. *Dupuis.*

Bill No 23, Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Terminal d'Essex.—M. *Robinson.*

Lesdits bills sont lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre en vertu de la règle 102.

M. Bennett, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Etat des comptes concernant le fonds d'assurance du Service civil pour l'exercice se terminant le 31 mars 1930, conformément à l'article 21, c. 23, S.R.C., 1927.

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en Conseil, C.P. 19 161, en date du 22 janvier 1931, mettant à sa retraite W. W. Cory, sous-ministre de l'Intérieur, en vertu des prescriptions des S.R.C., 1927, c. 22, article 6, paragraphe 3.

M. Weir (Melfort), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Autres règlements sous les prescriptions de la Loi des insectes destructeurs et autres fléaux, conformément à l'article 10, c. 47, S.C.R., 1927.

M. Manion, l'un des membres du Conseil privé du Roi pour M. Stevens, dépose sur la Table,—Copie du treizième rapport annuel du Conseil national de recherches, pour l'année fiscale 1929-1930, contenant le rapport du président et le rapport financier.

M. l'Orateur, donne communication de la lettre suivante qu'il a reçue:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

OTTAWA, 1er avril 1931.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable M. le Juge Newcombe, en sa qualité de député de Son Excellence l'Administrateur, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 1er avril, à 3.30 p.m., afin de donner la sanction royale à certains bills.

Veuillez agréer,

Monsieur l'Orateur,

l'assurance de ma haute considération,

JAMES F. CROWDY,

Secrétaire-adjoint du Gouverneur général

A l'honorable Orateur,
de la Chambre des Communes,
Ottawa.

Le Bill No 17, Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service publique de l'année financière se terminant le 31 mars 1931 est de nouveau considéré en comité général, rapporté avec un amendement, considéré tel qu'amendé, lu la troisième fois et passé.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'un message est reçu, informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant:

Bill No 17, Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service publique de l'année financière se terminant le 31 mars 1931.

Un message est reçu de l'honorable juge Newcombe, agissant comme député de Son Excellence l'Administrateur, désirant la présence immédiate de la Chambre dans la salle du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur avec la Chambre se rend au Sénat, et de retour;

M. l'Orateur fait rapport qu'il (l'Orateur de la Chambre des Communes) s'est adressé à Son Honneur le député de Son Excellence l'Administrateur comme suit:

"Qu'il plaise à Votre Honneur:

"Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre à Sa Majesté de faire face à certaines dépenses du service public.

"Au nom des Communes je présente à Votre Honneur le bill suivant:—

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1931.

Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner."

Et qu'à ce bill, sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat, par ordre de Son Honneur, dans les termes suivants:—

"Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le député de Son Excellence l'Administrateur, remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

La Chambre s'ajourne alors à 4.12 p.m., jusqu'à lundi, le 13 avril à 3 p.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 16

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 13 AVRIL 1931

PRIÈRES.

Cinq pétitions sont déposées sur la Table.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le cinquième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son cinquième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, respectivement demandant une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage dans chaque cas, et constate que les prescriptions de la règle 95 ont été suivies dans chaque cas, savoir:—

De Lillian Freedman Guttman, de Montréal, Québec, épouse de Gerson Guttman.

De Ellen Jane Easton Graham, de Montréal, Québec, épouse de Henry Arthur Graham.

M. Manion, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport annuel (anglais et français) du réseau de la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada pour l'année expirée le 31 décembre 1930.

Aussi,—Rapport annuel du bureau des directeurs de la Marine marchande du Gouvernement du Canada, limitée, et le deuxième rapport annuel de la *Canadian National* (*West Indies*) *Steamships, Ltd.*, pour l'année terminée le 31 décembre 1930.

M. Manion, l'un des membres du Conseil privé du Roi, pour M. Stevens, dépose sur la Table,—Rapport du bureau des commissaires des grains pour le Canada pour l'année 1930.

M. l'Orateur communique à la Chambre le télégramme suivant qu'il a envoyé:—

CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE CANADIEN,

OTTAWA, 11 avril 1931.

Madame Nicholas Longworth,
Washington, D.C.

"Au nom de la Chambre des Communes du Canada, je vous offre de sincères sympathies à l'occasion du décès de votre époux dont la carrière dans la vie publique de son pays a mérité l'admiration de tous.

GEORGE BLACK,
Orateur."

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Cormier pour une adresse à Son Excellence l'Administrateur en réponse à son discours à l'ouverture de la session; et sur l'amendement de M. Mackenzie King.

Et le débat continuant, ledit débat est ajourné sur motion de M. McIntosh.

M. Bennett, l'un des membres du Conseil privé du Roi, transmet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur comme suit:—

BESSBOROUGH.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes le budget des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 31 mars 1932, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord de 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 13 avril 1931.

Sur motion de M. Bennett lesdits message et budget sont référés au comité des Subsides.

M. Bennett, l'un des membres du Conseil privé du Roi, transmet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur, comme suit:—

BESSBOROUGH.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes le budget supplémentaire additionnel des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 31 mars 1932, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord de 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 13 avril 1931.

Sur motion de M. Bennett, lesdits messages et budgets sont référés au comité des Subsides.

Sur motion de M. Bennett, résolu,—Que la Chambre prendra en considération le budget intérimaire mercredi prochain.

La Chambre s'ajourne alors à 10.55 p.m., jusqu'à demain à 3 p.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 17

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 14 AVRIL 1931

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le huitième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 13 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas, et elles sont lues comme suit, savoir:—

De la *Restigouche Log Driving and Boom Company*, pour une loi à l'effet d'abroger le chapitre 78 des Statuts de 1925 qui l'autorisent d'émettre des actions en renouvellement.—M. *Hanson*.

De Albert Thompson Johnston, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Rita Etta Johnston, de Montréal, Québec, son épouse.—M. *Bell* (St-Antoine).

De Isabel Catherine White, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Maxwell George White, de Montréal, Québec, son époux.—M. *White* (Mont-Royal).

De Ray Finkelstein, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Moses Finkelstein, de Montréal, Québec, son époux.—M. *Factor*.

De Rosa Maud Thomson Checketts, de Westmount, Qupébec, pour une loi de divorce d'avec George Checketts, de Montréal, Québec, son époux.—M. *Bell* (St-Antoine).

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Texte authentique du prjoet de conventions et recommandations adoptées aux dixième, onzième, douzième et quatorzième sessions respectivement de la Conférence internationale du Travail, conformément aux dispositions de l'article 405 du Traité de Versailles et des dispositions correspondantes des autres traités de Paix;

Et aussi,—Copies des arrêtés du Conseil qui ont été adoptés traitant de la compétence du Parlement et des législatures provinciales respectivement, concernant les sujets de cesdits projets de conventions et recommandations.

M. Cahan, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 24, Loi ayant pour objet de définir les ressortissants du Canada et de statuer sur la perte ou le désistement de la nationalité canadienne, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Cormier pour une adresse à Son Excellence l'Administrateur en réponse à son discours à l'ouverture de la session; et sur l'amendement de M. Mackenzie King.

Et le débat continuant;

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans poser la question, jusqu'à demain à trois heures p.m., conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 18

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 15 AVRIL 1931

PRIÈRES.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Relevé de lettres émises depuis le 1er janvier 1930 jusqu'au 31 août 1930, facilitant l'entrée en Canada d'immigrants dont l'admission est autorisée en vertu du paragraphe 7 de l'arrêté du Conseil C.P. 183, daté le 31 janvier 1923 (tel qu'amendé par le C.P. 534 du 8 avril 1926).

Et aussi,—Relevé de lettres concernant l'assurance contre le chômage émises par le ministère de l'Immigration et de la Colonisation depuis le 1er janvier 1930 au 31 juillet 1930 pour faciliter l'entrée en Canada aux ouvriers de fermes ou aux domestiques, telles lettres étant émises sans enquête et sur la recommandation et l'endossement des personnes nommées dans chaque cas.

M. Bennett propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

Après débat, la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre en conséquence se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

BUDGET INTERIMAIRE

Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas $40,199,447.43 représentant un sixième de chaque crédit des différents item qui n'ont pas encore été votés, tels qu'inscrits dans le budget principal pour l'exercice se terminant le 31 mars 1932, déposé devant la Chambre à la présente session du Parlement, soit accordée à Sa Majesté, au compte de l'exercice se terminant le 31 mars 1932.

Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas $1,887,664.67 représentant un sixième de chaque crédit des différents item qui n'ont pas été votés pour la Canadian National Steamships and Maritime Freight Rates Act, tels qu'inscrits dans le

budget principal pour l'exercice se terminant le 31 mars 1932, déposé devant la Chambre à la présente session du Parlement, soit accordée à Sa Majesté, au compte de l'exercice se terminant le 31 mars 1932.

Résolutions à rapporter.

Du consentement de la Chambre;

Lesdites résolutions sont rapportées, lues la seconde fois et agréées, le comité des Subsides devant siéger à la prochaine séance de la Chambre.

M. Bennett propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens.

Et la question étant posée, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Que pour faire face aux Subsides votés à Sa Majesté pour défrayer certaines dépenses du Service public au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1932, la somme de $42,087,112.10 soit octroyée à même le Fonds du Revenu consolidé du Canada.

Résolution à rapporter.

Du consentement de la Chambre;

Ladite résolution est rapportée, lue la seconde fois et adoptée, le comité des Voies et Moyens devant siéger de nouveau à sa prochaine séance.

M. Bennett, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 25, Loi allouant à Sa Majesté, certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1932, lequel est lu la première fois.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la deuxième fois, délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans poser la question, jusqu'à demain à trois heures p.m., conformément à la règle 6.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 19

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 16 AVRIL 1931

Prières.

Quatre pétitions sont déposées sur la Table.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le sixième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son sixième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et constate que les prescriptions de la règle 95 ont été suivies dans chaque cas, savoir:—

De la *Restigouche Log Driving and Boom Company*, demandant l'abrogation du chapitre 78 des Statuts de 1925.

De la Haute Cour subsidiaire de l'Ancien Ordre des Forestiers dans la Puissance du Canada demandant l'adoption d'une loi à l'effet d'autoriser le transfert de certaines primes de la Caisse de secours en maladie et de frais funéraires à la Caisse d'administration, et à l'effet de déclarer que le Conseil Exécutif et les dignitaires de la Cour élus en 1927 pourront être maintenus en fonctions jusqu'en 1931.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table les bills privés suivants:—

Bill No 26, Loi concernant *The Restigouche Log Driving and Boom Company*.—M. *Hanson*.

Bill No 27, Loi concernant la Haute Cour subsidiaire de l'Ancien ordre des Forestiers dans la Puissance du Canada.—M. *Chevrier*.

Lesdits bills sont lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre en conformité de la règle 102.

Sur motion de M. Bennett, résolu,—Que la recommandation soumise par la commission du service civil, en vertu des clauses 12 et 61 de la Loi du service civil, relativement à la classification d'un sous-chef dans la division de la traduction des Débats et déposé sur la Table de la Chambre le 23 mars 1931 soit approuvée.

M. l'Orateur donne communication de la lettre suivante qu'il a reçue:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

OTTAWA, 15 avril 1931.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable M. le Juge Newcombe, en sa qualité de député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 16 avril, à 3.45 p.m., afin de donner la sanction royale à certains bills.

Veuillez agréer,

Monsieur l'Orateur,

l'assurance de ma haute considération,

JAMES F. CROWDY,
Secrétaire adjoint du Gouverneur général.

A l'honorable Orateur,
de la Chambre des Communes,
Ottawa.

Il informe aussi la Chambre qu'un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant:

Bill No 25, Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service publique de l'année financière se terminant le 31 mars 1932.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Cormier pour une adresse à Son Excellence l'Administrateur en réponse à son discours à l'ouverture de la session; et sur l'amendement de M. Mackenzie King.

Et le débat continuant;

Un message est reçu de l'honorable juge Newcombe, agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur général, désirant la présence immédiate de la Chambre dans la salle du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur avec la Chambre se rend au Sénat, et de retour;

M. l'Orateur fait rapport qu'il (l'Orateur de la Chambre des Communes) s'est adressé à Son Honneur le député de Son Excellence le Gouverneur général comme suit:

"QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR:

"Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre à Sa Majesté de faire face à certaines dépenses du service public.

"Au nom des Communes je présente à Votre Honneur le bill suivant:—

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1932.

Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner."

Et qu'à ce bill, sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat, par ordre de Son Honneur le député de Son Excellence le Gouverneur général dans les termes suivants:—

"Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le député de Son Excellence le Gouverneur général, remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

La Chambre reprend alors le débat sur la motion de M. Cormier pour une adresse à Son Excellence l'Administrateur en réponse à son discours à l'ouverture de la session; et sur l'amendement de M. Mackenzie King.

Et le débat continuant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Nicholson.

La Chambre s'ajourne alors à 10.55 p.m., jusqu'à demain à 3 p.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 20

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 17 AVRIL 1931

Prières.

Une pétition est déposée sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le neuvième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 16 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas, et elles sont lues comme suit, savoir:—

De Olive Hamley Fraser Mann, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec James Hedley Mann, de Montréal, Québec, son époux.—M. *Willis*.

De Marion Ellen Montague Burrows, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec George Beresford Burrows, de Montréal, Québec, son époux.—M. *Lawson*.

De Marjorie Kathleen Younger Cooper, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Edward John Cooper, de Montréal, Québec, son époux.—M. *Garland* (Carleton).

De la *St. Lawrence Bridge Company*, pour une loi à l'effet de modifier sa loi de constitution en corporation en prorogeant la limite pour commencer et compléter un pont au-dessus du fleuve St-Laurent à ou près de Brockville; et aussi, pour étendre l'étendue de ses pouvoirs de fusionnement.—M. *Rowe*.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le septième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son septième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, respectivement demandant une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage dans chaque cas, et constate que les prescriptions de la règle 95 ont été suivies dans chaque cas, savoir:—

De Rose Maud Thomson Checketts, de Westmount, Québec, épouse de George Checketts.

De Ray Finkelstein, de Montréal, Québec, épouse de Moses Finkelstein.

De Albert Thompson Johnston, de Montréal, Québec, époux de Rita Etta Shequin Johnston.

De Emily Hughes Macculloch, de Montréal, Québec, épouse de Ferdinand George Macculloch.

De Isabel Catherine White, de Montréal, Québec, épouse de Maxwell George White.

M. Hackett, du consentement de la Chambre, appuyé par M. Turnbull, présente un Bill No 28, Loi modifiant la Loi de faillite, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Guthrie, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 29, Loi modifiant la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Heenan, de son siège en Chambre, demande permission en vertu de la règle 31, de proposer l'ajournement de la Chambre afin de discuter une question définie d'importance publique urgente, et déclare que le sujet est:—

"Les émeutes des chômeurs que l'on a rapportées de Winnipeg et autres points en Canada."

M. l'Orateur décide que cette demande n'est pas recevable, en autant que le sujet en question n'est pas urgent.

De cette décision, M. Heenan en appelle à la Chambre.

Et la question étant posée sur M. l'Orateur: La décision du fauteuil serat-elle maintenue; elle est décidée dans l'affirmative sur la division suivante:—

Pour:

Messieurs

Anderson (Toronto-High-Park),
Barber,
Baribeau,
Barrette,
Beaubier,
Bell (St-Jean-Albert),
Bennett,
Beynon,
Bowman,
Burns,
Bury,
Cahan,
Cantley,
Carmichael,
Casselman,
Chaplin,
Charters,
Cotnam,
Cowan (Long-Lake),
Dickie,
Dorion,
Duguay,
Embury,
Ernst,
Esling,
Fortin,
Fraser (Cariboo),
Ganong,
Gordon,
Guthrie,
Hackett,
Hanson (York-Sunbury),
Hay,
Johnstone,
Jones,
LaVergne,
Loucks,
Macdougall,
MacLaren,
MacMillan (Saskatoon),
MacNicol,
McGregor,
McLure,
Maloney,
Morand,
Myers,
Nicholson,
Perley (Qu'Appelle),
Perley (sir George),
Pickel,
Plunkett,
Porteous,
Price,
Quinn,
Robinson,
Rogers,
Ross,
Ryerson,
Senn,
Shaver,
Short,
Smith (Victoria-Carleton),
Smith (Cumberland),
Smoke,
Spankie,
Spence,
Spotton,
Sproule,
Stanley,
Stewart (Lethbridge),
Stitt (Nelson),
Stitt (Selkirk),
Sullivan,
Sutherland,
Swanston,
Thompson (Simcoe-Est),
Thompson (Lanark),
Turnbull,
Weir (Melfort),
White (London),
Willis,
Wright—82.

CONTRE:

Messieurs

Blair,
Bothwell,
Bourassa,
Bradette,
Brasset,
Brown,
Butcher,
Campbell,
Cardin,
Cayley,
Coote,
Denis,
Desrochers,
Donnelly,
Dubois,
Duff,
Fafard,
Fiset (sir Eugène),
Gardiner,
Garland (Bow-River),
Gershaw,
Hanson (Skeena),
Heaps,
Heenan,
Howard,
Hurtubise,
Irvine,
Kennedy
(Peace-River),
King, Mackenzie
Lapointe,
Lucas,
Luchkovich,
MacInnis,
Mackenzie
(Vancouver-Centre),
MacLean,
Macphail,
McMillan
(Huron-Sud),
McPhee,
Marcil,
Motherwell,
Munn,
Neill,
Parent,
Perras,
Reid,
Roberge,
Sanderson,
Speakman,
Spencer,
Taylor,
Totzke,
Veniot,
Verville,
Weir (Macdonald),
Woodsworth,
Young—56.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Cormier pour une adresse à Son Excellence l'Administrateur en réponse à son discours à l'ouverture de la session; et sur l'amendement de M. Mackenzie King.

Ee le débat continuant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Gardiner.

La Chambre s'ajourne alors à 9.40 p.m., jusqu'à lundi prochain, à 3 p.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 21

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 20 AVRIL 1931

Prières.

Quatre pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le dixième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition présentée le 17 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées.

Ladite pétition est lue et reçue et est comme suit:—

De la *Montreal Central Terminal Company,* pour une loi à l'effet de faire revivre les pouvoirs accordés à la compagnie par les articles 2 et 3 du chapitre 109 des Statuts de 1909; de fixer le délai pour compléter le tunnel sous le fleuve Saint-Laurent et les travaux qui s'y rapportent; et aussi, modifier l'article 4 de ladite loi spécifiant la somme d'énergie que la compagnie pourra prendre pour ses lignes.—M. *Bell* (St-Antoine).

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le huitième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son huitième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et constate que les prescriptions de la règle 95 ont été suivies dans chaque cas, savoir:—

De la *St. Lawrence River Bridge Company,* pour une loi à l'effet de proroger le délai accordé pour commencer et achever la construction d'un pont, et à l'effet d'augmenter l'étendue de ses pouvoirs de fusion.

De la *Burrard Inlet Tunnel and Bridge Company,* pour une loi autorisant la construction d'un pont sur la deuxième passe de l'anse Burrard, Colombie-britannique.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table, les bills privés suivants:—

Bill No 30, Loi concernant *The St. Lawrence River Bridge Company.*—M. *Rowe.*

Bill No 31, Loi concernant *The Burrard Inlet Tunnel and Bridge Company.* —M. *Munn.*

Lesdits bills sont lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, en vertu de la règle 102.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Cormier:—

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence l'Administrateur pour remercier humblement Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du Parlement, savoir:—

A Son Excellence le très honorable Lyman Poore Duff, Administrateur du Gouvernement du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE—

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada, assemblés en Parlement, demandes qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et sur l'amendement de M. Mackenzie King:— Que les mots suivants soient ajoutés à l'Adresse à Son Excellence:

"Nous soumettons respectueusement à Votre Excellence que cette Chambre, tout en reconnaissant les conditions économiques graves qui sévissent dans le monde entier, regrette que le programme du gouvernement de Sa Majesté, a non seulement été incapable de remédier au chômage et à la détresse agricole, de la façon dont le premier ministre et ses collègues s'y étaient engagés, mais n'a servi qu'à empirer encore la situation déplorable des intérêts agricoles, causant en conséquence un chômage additionnel et diminuant substantiellement les recettes nationales.

"La Chambre croit que les propositions soumises à la Conférence économique impériale, et la manière dont elles furent soumises et discutées par le premier ministre du Canada, furent responsables de l'impossibilité où la Conférence s'est trouvée d'accomplir sa fin à Londres, et que l'heureux développement des relations commerciales du Canada avec la Grande-Bretagne ont ainsi été affectées d'une manière défavorable.

"La Chambre est encore d'avis que si ces propositions de même que certaines autres idées du gouvernement sont appliquées plus longtemps, comme c'est apparemment l'intention du gouvernement ainsi qu'il est indiqué dans le discours du Trône, les conditions très graves qui sévissent au moment présent ne feront qu'empirer au lieu d'être soulagées."

Et le débat continuant;

M. Gardiner, appuyé par M. Heaps, propose en amendement audit amendement:—

Que tous les mots après "Que" dans ledit amendement, soient retranchés et remplacés par les suivants:—

"La Chambre constate pleinement qu'il existe au Canada une situation économique qui constitue une crise nationale qui ne peut être réglée que par des mesures extraordinaires;

"La Chambre est d'avis que la situation actuelle exige la plus grande mesure de coopération possible de la part de tous ses membres, et à cette fin et

pour que cette coopération s'effectue de la manière la plus pratique et la plus efficace, les aviseurs de Votre Excellence devraient prendre en considération la nomination d'un comité spécial du Parlement, lequel comité aurait pour fonctions de tenir une enquête sur les causes et l'étendue de la dépression actuelle, en vue de proposer toute solution convenable qui pourrait le mieux remédier à la situation présente, et soulager la misère présente, et qui pourrait aussi rendre moins probable la répétition de tels désastres dans l'avenir;

"La Chambre allègue que le besoin est grand et immédiat, et que ce comité devrait être nommé sans délai, qu'on devrait lui donner tous les pouvoirs et toute l'autorité requise, et qu'on devrait lui donner instruction de procéder avec toute diligence, et de faire un rapport à la Chambre durant la présente session du Parlement;

"Bien que la solution proposée plus haut aiderait à régler définitivement ces grands problèmes nationaux, la Chambre constate qu'il y a dans ce pays des conditions qui demandent une considération plus immédiate, et, à cette fin, la Chambre est d'avis:—

"*(a)* Que nos Banques étant incapables de fournir les prêts qui sont essentiels à nos fermiers pour leurs travaux du printemps, ou impuissantes à le faire, il faudrait absolument prendre en considération un système quelconque d'assistance fédérale, soit directe soit par garantie bancaire ou autrement;

"*(b)* Que la situation grave qui prévaut encore en matière de chômage exige que cette Chambre prenne en considération quelque mesure immédiate qui donnerait plus d'emploi, et une autre législation tendant à l'assistance directe là où la chose est jugée nécessaire."

Et un débat s'ensuivant et continuant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Simpson (Algoma-Ouest).

La Chambre s'ajourne alors à 10.25 p.m., jusqu'à demain, à 3 p.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 22

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 21 AVRIL 1931

PRIÈRES.

Neuf pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le onzième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 20 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont lues et reçues et sont comme suit:—

De *The Canadian Woodmen of the World*, pour une loi à l'effet de modifier le chapitre 101 des Statuts de 13-14, George V, concernant l'emploi d'une partie du surplus dans le fonds funéraire pour le maintien, l'administration et l'extention de leurs affaires.—M. *Fraser* (Northumberland).

De Lily Adele Caswell Dyson, d'Ottawa, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Elson Leonard Dyson, de Montréal, Québec, son époux.—M. *Garland* (Carleton).

De Thora Mary Balfry Walker, de Outremont, Québec, pour une loi de divorce d'avec Melbourne Ronald Walker, de Montréal, Québec, son époux.—M. *Young.*

De Robert Hugh Bullen, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Ella Martha Bullen, de Montréal, Québec, son épouse.—M. *Young.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le neuvième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son neuvième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné la pétition suivante pour bills privés, et constate que les prescriptions de la règle 95 ont été suivies, savoir:—

De la *Montreal Central Terminal Company*, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de proroger le délai accordé pour commencer et achever la construction d'un tunnel sous la rivière Saint-Laurent, et d'autoriser l'usage de toute force motrice autre que la vapeur sur les lignes de chemin de fer de ladite Compagnie.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le bill privé suivant:—

Bill No 32, Loi concernant *The Montreal Central Terminal Company*.—M. *Bell* (St-Antoine).

Ledit bill est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre en vertu de la règle 102.

M. Hackett, appuyé par M. Moore, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 33, Loi modifiant la Loi des compagnies (Vérificateurs), lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Geary, appuyé par M. Bell (Hamilton), du consentement de la Chambre, présente un Bill No 34, Loi modifiant le Code criminel (Marques de commerce), lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Cormier, appuyé par M. Porteous,—Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence l'Administrateur pour remercier humblement Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du Parlement, savoir:—

A Son Excellence le très honorable Lyman Poore Duff, Administrateur du Gouvernement du Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence—

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada, assemblés en Parlement, demande qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et sur l'amendement de M. Mackenzie King:—Que les mots suivants soient ajoutés à l'Adresse à Son Excellence:

"Nous soumettons respectueusement à Votre Excellence que cette Chambre, tout en reconnaissant les conditions économiques graves qui sévissent dans le monde entier, regrette que le programme du gouvernement de Sa Majesté, a non seulement été incapable de remédier au chômage et à la détresse agricole, de la façon dont le premier ministre et ses collègues s'y étaient engagés, mais n'a servi qu'à empirer encore la situation déplorable des intérêts agricoles, causant en conséquence un chômage additionnel et diminuant substantiellement les recettes nationales.

"La Chambre croit que les propositions soumises à la Conférence économique impériale, et la manière dont elles furent soumises et discutées par le premier ministre du Canada, furent responsables de l'impossibilité où la Conférence s'est trouvée d'accomplir sa fin à Londres, et que l'heureux développement des relations commerciales du Canada avec la Grande-Bretagne ont ainsi été affectées d'une manière défavorable.

"La Chambre est encore d'avis que si ces propositions de même que certaines autres idées du gouvernement sont appliquées plus longtemps, comme c'est apparemment l'intention du gouvernement ainsi qu'il est indiqué dans le discours du Trône, les conditions très graves qui sévissent au moment présent ne feront qu'empirer au lieu d'être soulagées."

Et sur l'amendement de M. Gardiner audit amendement:—Que tous les mots après "Que" dans ledit amendement, soient retranchés et remplacés par les suivants:—

"La Chambre constate pleinement qu'il existe au Canada une situation économique qui constitue une crise nationale qui ne peut être réglée que par des mesures extraordinaires;

"La Chambre est d'avis que la situation actuelle exige la plus grande mesure de coopération possible de la part de tous ses membres, et à cette fin et pour que cette coopération s'effectue de la manière la plus pratique et la plus efficace, les aviseurs de Votre Excellence devraient prendre en considération la nomination d'un comité spécial du Parlement, lequel comité aurait pour fonctions de tenir une enquête sur les causes et l'étendue de la dépression actuelle, en vue de proposer toute solution convenable qui pourrait le mieux remédier à la situation présente, et soulager la misère présente, et qui pourrait aussi rendre moins probable la répétition de tels désastres dans l'avenir;

"La Chambre allègue que le besoin est grand et immédiat, et que ce comité devrait être nommé sans délai, qu'on devrait lui donner tous les pouvoirs et toute l'autorité requise, et qu'on devrait lui donner instruction de procéder avec toute diligence, et de faire un rapport à la Chambre durant la présente session du Parlement;

"Bien que la solution proposée plus haut aiderait à régler définitivement ces grands problèmes nationaux, la Chambre constate qu'il y a dans ce pays des conditions qui demandent une considération plus immédiate, et, à cette fin, la Chambre est d'avis:—

"(*a*) Que nos Banques étant incapables de fournir les prêts qui sont essentiels à nos fermiers pour leurs travaux du printemps, ou impuissantes à le faire, il faudrait absolument prendre en considération un système quelconque d'assistance fédérale, soit directe soit par garantie bancaire ou autrement;

"(*b*) Que la situation grave qui prévaut encore en matière de chômage exige que cette Chambre prenne en considération quelque mesure immédiate qui donnerait plus d'emploi, et une autre législation tendant à l'assistance directe là où la chose est jugée nécessaire."

Après plus ample débat, la question étant posée sur l'amendement audit amendement, elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Beaubien,	Cayley,	Garland (Bow-River),	King, Mackenzie
Bertrand,	Chevrier,	Gershaw,	Lacroix,
Blair,	Coote,	Girouard,	Lucas,
Bothwell,	Denis,	Gray,	Luchkovich,
Bouchard,	Desrochers,	Hanbury,	MacInnis,
Boucher,	Donnelly,	Hanson (Skeena),	Mackenzie (Vancouver-Centre),
Bourassa,	Dubois,	Heaps,	MacLean,
Bradette,	Duff,	Heenan,	Macphail,
Brasset,	Dupuis,	Howard,	McIntosh,
Brown,	Euler,	Howden,	McKenzie (Assiniboïa),
Buckley,	Factor,	Hurtubise,	McMillan (Huron-Sud),
Butcher,	Fafard,	Ilsley,	McPhee,
Campbell,	Ferland,	Irvine,	Marcil,
Cardin,	Fiset (sir Eugène),	Jacobs,	
Carmichael,	Fournier,	Kennedy (Peace-River),	
Casgrain,	Gardiner,		

Mercier (Laurier-Outremont), Mercier (St-Henri), Motherwell, Munn, Neill, Parent, Perras, Reid, Rhéaume, Robitaille, St-Père, Séguin, Speakman, Spencer, Taylor, Thauvette, Totzke, Vallance, Veniot, Verville, Weir (Macdonald), Woodsworth—82.

CONTRE:

Messieurs

Anderson (Toronto-High-Park), Anderson (Halton), Arsenault, Arthurs, Baker, Barber, Baribeau, Barrette, Beaubier, Belec, Bell (Hamilton-Ouest), Bell (St-Jean-Albert), Bennett, Beynon, Bowen, Bowman, Burns, Bury, Cantley, Casselman, Chaplin, Charters, Cormier, Cotnam, Cowan (Port-Arthur-Thunder-Bay), Cowan (Long-Lake), Dickie, Dorion, Duguay, Dupré, Duranleau, Embury, Ernst, Esling, Fortin, Fraser (Cariboo), Ganong, Geary, Gobeil, Gordon, Hackett, Hanson (York-Sunbury), Harris, Hay, Johnstone, Jones, Kennedy (Winnipeg-Centre-Sud), Laflèche, Larue, LaVergne, Lawson, Loucks, Macdonald (Kings), Macdougall, MacLaren, MacMillan (Saskatoon), MacNicol, McDade, McGillis, McGregor, McLure, Manion, Matthews, Moore (Châteauguay-Huntingdon), Morand, Mullins, Myers, Nicholson, Peck, Perley (Qu'Appelle), Perley (sir George), Pettit, Pickel, Plunkett, Porteous, Price, Quinn, Robinson, Rogers, Rowe, Ryckman, Ryerson, Sauvé, Shaver, Short, Simpson (Algoma-Ouest), Smith (Victoria-Carleton), Smith (Cumberland), Smoke, Spankie, Spence, Spotton, Sproule, Stanley, Stewart (Leeds), Stewart (Lethbridge), Stirling, Stitt (Nelson), Stitt (Selkirk), Sullivan, Sutherland, Swanston, Thompson (Simcoe-Est), Thompson (Lanark), Tummon, Turnbull, Weese, Weir (Melfort), White (London), White (Mont-Royal), Willis, Wilson, Wright—113.

Et la question étant posée sur l'amendement, elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Ahearn, Beaubien, Bertrand, Blair, Bothwell, Bouchard, Boucher, Bradette, Brasset, Brown, Buckley, Butcher, Cardin, Casgrain, Cayley, Chevrier, Denis, Desrochers, Donnelly, Dubois, Duff, Dupuis, Euler, Factor, Fafard, Ferland, Fiset (sir Eugène), Fournier, Gershaw, Girouard, Gray, Hanbury, Hanson (Skeena), Heaps, Heenan, Howard, Howden, Hurtubise, Ilsley, Jacobs,

King, Mackenzie
Lacroix,
MacInnis,
Mackenzie (Vancouver-Centre),
MacLean,
McIntosh,
McKenzie (Assiniboïa),
McMillan (Huron-Sud),
McPhee,
Marcil,
Mercier (Laurier-Outremont),
Mercier (St-Henri),
Moore (Ontario),
Motherwell,
Munn,
Neill,
Parent,
Power,
Reid,
Rhéaume,
Robitaille,
St-Père,
Séguin,
Stewart (Edmonton-Ouest),
Taylor,
Thauvette,
Totzke,
Vallance,
Veniot,
Verville,
Weir (Macdonald),
Woodsworth,
Young—73.

CONTRE:

Messieurs

Anderson (Toronto-High-Park),
Anderson (Halton),
Arsenault,
Arthurs,
Baker,
Barber,
Baribeau,
Barrette,
Beaubier,
Belec,
Bell (Hamilton-Ouest),
Bell (St-Jean-Albert),
Bennett,
Beynon,
Bowen,
Bowman,
Burns,
Bury,
Cantley,
Casselman,
Chaplin,
Charters,
Cormier,
Cotnam,
Cowan (Port-Arthur-Thunder-Bay),
Cowan (Long-Lake),
Dickie,
Dorion,
Duguay,
Dupré,
Duranleau,
Embury,
Ernst,
Esling,
Fortin,
Fraser (Cariboo),
Ganong,
Geary,
Gobeil,
Gordon,
Hanson (York-Sunbury),
Harris,
Hay,
Johnstone,
Jones,
Kennedy (Winnipeg-Centre-Sud),
Laflèche,
Larue,
LaVergne,
Lawson,
Loucks,
Lucas,
Macdonald (Kings),
Macdougall,
MacLaren,
MacMillan (Saskatoon),
MacNicol,
McDade,
McGibbon,
McGillis,
McGregor,
McLure,
Maloney,
Manion,
Matthews,
Moore (Châteauguay-Huntingdon),
Morand,
Mullins,
Murphy,
Myers,
Nicholson,
Peck,
Perley (Qu'Appelle),
Perley (sir George),
Pettit,
Pickel,
Plunkett,
Porteous,
Price,
Quinn,
Robinson,
Rogers,
Rowe,
Ryckman,
Ryerson,
Sauvé,
Shaver,
Short,
Simpson (Algoma-Ouest),
Smith (Victoria-Carleton),
Smith (Cumberland),
Smoke,
Spankie,
Speakman,
Spence,
Sproule,
Stanley,
Stewart (Leeds),
Stewart (Lethbridge),
Stirling,
Stitt (Nelson),
Stitt (Selkirk),
Sullivan,
Sutherland,
Swanston,
Thompson (Simcoe-Est),
Thompson (Lanark),
Tummon,
Turnbull,
Weese,
Weir (Melfort),
White (London),
White (Mont-Royal),
Willis,
Wilson,
Wright—116.

Après plus ample débat sur la motion principale, la question étant posée, elle est résolue dans l'affirmative sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Anderson (Toronto-High-Park),
Anderson (Halton),
Arsenault,
Arthurs,
Baker,
Barber,
Baribeau,
Barrette,
Beaubier,
Belec,
Bell (St-Jean-Albert),
Bennett,
Beynon,
Bowen,
Bowman,
Burns,
Bury,
Cantley,
Casselman,
Chaplin,
Charters,
Cormier,
Cotnam,
Cowan (Port-Arthur-Thunder-Bay),
Cowan (Long-Lake),

Dickie,
Dorion,
Duguay,
Dupré,
Duranleau,
Embury,
Ernst,
Esling,
Fortin,
Fraser (Cariboo),
Ganong,
Geary,
Gobeil,
Gordon,
Hanson (York-Sunbury),
Harris,
Hay,
Johnstone,
Jones,
Kennedy (Winnipeg-Centre-Sud),
Laflèche,
Larue,
Laurin,
LaVergne,
Loucks,
Macdonald (Kings),
Macdougall,
MacLaren,
MacMillan (Saskatoon),
MacNicol,
McDade,
McGibbon,
McGillis,
McGregor,
McLure,
Manion,
Matthews,
Moore (Châteauguay-Huntingdon),
Morand,
Mullins,
Murphy,
Myers,
Neill,
Nicholson,
Peck,
Perley (Qu'Appelle),
Perley (sir George),
Pettit,
Pickel,
Plunkett,
Porteous,
Price,
Quinn,
Robinson,
Rogers,
Rowe,
Ryckman,
Ryerson,
Shaver,
Short,
Simpson (Algoma-Ouest),
Smith (Victoria-Carleton),
Smith (Cumberland),
Smoke,
Spankie,
Spence,
Sproule,
Stanley,
Stewart (Leeds),
Stewart (Lethbridge),
Stirling,
Stitt (Nelson),
Stitt (Selkirk),
Sutherland,
Swanston,
Thompson (Simcoe-Est),
Thompson (Lanark),
Tummon,
Turnbull,
Weese,
Weir (Melfort),
White (London),
White (Mont-Royal),
Willis,
Wilson,
Wright—111.

CONTRE:

Messieurs

Ahearn,
Beaubien,
Bertrand,
Blair,
Bothwell,
Bouchard,
Boucher,
Bradette,
Brown,
Buckley,
Butcher,
Cardin,
Casgrain,
Cayley,
Chevrier,
Coote,
Denis,
Desrochers,
Donnelly,
Dubois,
Duff,
Dupuis,
Euler,
Factor,
Fafard,
Ferland,
Fiset (sir Eugène),
Fontaine,
Fournier,
Gardiner,
Garland (Bow-River),
Gershaw,
Girouard,
Hanbury,
Hanson (Skeena),
Heaps,
Heenan,
Howard,
Howden,
Hurtubise,
Ilsley,
Irvine,
Jacobs,
Kennedy (Peace-River),
King, Mackenzie
Lacroix,
Lucas,
Luchkovich,
MacInnis,
Mackenzie (Vancouver-Centre),
MacLean,
Macphail,
McIntosh,
McKenzie (Assiniboïa),
McMillan (Huron-Sud),
McPhee,
Mercier (Laurier-Outremont),
Moore (Ontario),
Motherwell,
Munn,
Parent,
Power,
Reid,
Rhéaume,
Robitaille,
St-Père,
Speakman,
Spencer,
Stewart (Edmonton-Ouest),
Taylor,
Thauvette,
Totzke,
Vallance,
Veniot,
Verville,
Weir (Macdonald),
Woodsworth—77.

Sur motion de M. Bennett, ordonné,—Que ladite adresse soit grossoyée et qu'elle soit présentée à Son Excellence l'Administrateur par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil privé.

M. Manion propose,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est opportun de prolonger le délai pour commencer à construire et compléter les lignes de chemin de fer que la *Northern Alberta Railways Company* a été autorisée à construire par la clause 11 de la cédule B de la Loi des chemins de fer du Nord de l'Alberta, 1929, à savoir un prolongement de la

ligne principale de la *Edmonton, Dunvegan and British Columbia Railway Company*, à partir de Spirit River, et une voie annexe du *Central Canada Railway*, à partir de, ou près de ou à Grimshaw.

M. Manion, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence l'Administrateur ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution l'a recommandée à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général demain pour prendre en considération ladite résolution.

M. Manion propose,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est opportun de modifier la Loi de compensation des fonctionnaires de l'Etat pour donner les bénéfices de la Loi à tous les fonctionnaires qui sont au service de Sa Majesté, à l'exception de ceux pour qui on a stipulé dans d'autres statuts, et pour élargir l'interprétation du mot "compensation" afin d'inclure tous bénéfices, dépenses ou allocations qui sont accordés en vertu des lois provinciales de compensation.

M. Manion, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence l'Administrateur ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution l'a recommandée à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général demain pour prendre en considération ladite résolution.

M. Guthrie propose,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est opportun de modifier la Loi des traitements pour stipuler que le traitement du Solliciteur général sera augmenté de sept milles dollars par année à dix milles dollars par année, à partir du 7 août 1930.

M. Guthrie, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence l'Administrateur ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution l'a recommandée à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général demain pour prendre en considération ladite résolution.

M. Ryckman propose,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de modifier la Loi des Douanes relativement aux remises ou déductions qui seront permises en estimant la valeur imposable; pour donner le pouvoir d'examiner les témoins sous serment et de leur payer des dépenses de voyage raisonnables; et pour imposer des sanctions et empêcher les opérations de contrebande.

M. Ryckman, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence l'Administrateur ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution l'a recommandée à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général demain pour prendre en considération ladite résolution.

M. Gordon, propose,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de modifier la Loi d'établissement de soldats pour abolir la Commission d'établissement de soldats et pour décréter le transfert de ses pouvoirs, fonctions et privilèges à un fonctionnaire qui sera appelé le Directeur de l'établissement de soldats à qui sera versé tel salaire et à telle échelle par année que le Gouverneur en son conseil fixera et permettra.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général demain pour prendre en considération ladite résolution.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Bennett propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre en conséquence se forme de nouveau en comité des Subsides et sur rapport de progrès le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 10.57 p.m., jusqu'à demain à 3 p.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 23

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 22 AVRIL 1931

PRIÈRES.

Neuf pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le douzième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 21 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont lues et reçues et sont comme suit:—

De la *Wapiti Insurance Company*, pour une loi à l'effet de proroger la limite pour faire sa demande en obtention de son permis pour faire affaires.—M. *Weir* (Macdonald).

De Beatrice Marie Doty Dumaresk, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Clarence Edward Falconer Dumaresk, de Montréal, Québec, son époux.—M. *Casselman*.

De Bruce Raymond Diamond, de Charlottetown, Ile du Prince-Edouard, pour une loi de divorce d'avec Ruth Diamond, de Windsor, Ontario, son épouse.—M. *McLure*.

De Phillip Dover, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Celia Dover, de Montréal, Québec, son épouse.—M. *Factor*.

De Ada Jane Woodhams Bush, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Arthur William Bush, de Montréal, Québec, son époux.—M. *White* (Mont-Royal).

De Mary Ann Ventura, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec George Ventura, d'Ottawa, Ontario, son époux.—M. *Factor*.

De Pearl Whelan, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec John Thomas Whelan, de Québec, son époux.—M. *Factor*.

De la *Railway Employees Casualty Insurance Company*, pour une loi à l'effet de proroger la date quand le chapitre 82 des Statuts du Canada, 1929, expirera du 30 avril 1930 au 1er mai 1933.—M. *Mercier* (St-Henri).

De Arthur J. Bates, de Toronto, Ontario, pour une loi à l'effet d'autoriser le commissaire des brevets à faire revivre et remettre en vigueur le brevet No 182629 pour améliorations aux voutes d'enterrement.—M. *Gray.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le dixième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son dixième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, respectivement demandant une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage dans chaque cas, et constate que les prescriptions de la règle 95 ont été suivies dans chaque cas, savoir:—

De Olive Hamley Fraser Mann, de Montréal, Québec, épouse de James Hedley Mann.

De Marion Ellen Montague Burrows, de Montréal, Québec, épouse de Jack Beresford Burrows.

De Lily Adele Caswell Dyson, d'Ottawa, Ontario, épouse de Elson Leonard Dyson.

De Thora Mary Balfry Walker, d'Outremont, Québec, épouse de Melbourne Ronald Walker.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de la convention entre le gouvernement du Dominion du Canada et le Reich Allemand pour le retour des propriétés allemandes sequestrées non liquidées, datée le 14 janvier 1930.

Aussi,—Copie du protocole à la convention entre le gouvernement du Dominion du Canada et le Reich Allemand pour le retour des propriétés allemandes sequestrées non liquidées, daté le 16 octobre 1930.

Et aussi,—Rapport des Archives publiques pour l'année 1930.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. LaVergne—Ordre de la Chambre—Relevé faisant connaître:—

1. Combien de nominations au service du Gouvernement la Commission du service civil a faites depuis le 28 juillet dernier.
2. Quels sont les noms et prénoms de ceux ou celles qui ont été nommés et dans quel département.
3. Quel est leur âge respectif.
4. Par qui ils ont été recommandés à la Commission.
5. Quelle période de temps s'est écoulé entre la nomination temporaire et la nomination permanente de chacun ou chacune.

Par M. Woodsworth—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Quelles subventions on accorde aux compagnies de navigation.
2. A quelles conditions relativement à l'approvisionnement et aux salaires.

M. Stevens, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à l'ordre ci-haut.

Par M. Fafard—Ordre de la Chambre—Relevé montrant:—

1. Quels sont les noms et adresses des personnes nommées pour tenir des enquêtes sur les activités politiques des fonctionnaires dans la province de Québec, depuis le 28 juillet 1930 jusqu'à date.

2. Quel montant a été payé à chacune en traitement, dépenses de voyage et d'hôtel, et quel a été le nombre de jours où chacun d'eux a été à l'emploi du présent gouvernement.

Par M. Reid—Ordre de la Chambre—Tableau montrant:—

1. Quel était le nombre total de tous les autos de l'Etat dont les membres du cabinet se servaient pour leurs besoins du 31 juillet 1930 au 31 mars 1931.

2. Quel était le nombre total de tous les autos de l'Etat dont les sous-ministres se servaient pour leurs besoins du 31 juillet 1930 au 31 mars 1931.

3. Quelle a été la dépense totale de tous les autos de l'Etat dont les membres du cabinet se sont servis, y compris l'essence, l'huile, les réparations, les parties, et les services du chauffeur, du 31 juillet 1930 au 31 mars 1931.

4. Quelle a été la dépense totale de tous les autos de l'Etat dont les sous-ministres se sont servis, y compris l'essence, l'huile, les réparations, les parties et les services du chauffeur, du 31 juillet 1930 au 31 mars 1931.

5. Quel est le nombre total des autos de l'Etat dont se servent actuellement les membres du cabinet.

6. Quel est le nombre total des autos de l'Etat dont se servent actuellement les sous-ministres.

7. Quel est, à l'heure actuelle, le nombre total des chauffeurs qui sont à l'emploi du gouvernement.

8. Combien d'autos ont été vendus depuis le 1er janvier 1931.

9. Combien d'autos ont été achetés depuis le 1er septembre 1930 avec le nom de l'auto acheté et le coût de chaque auto.

Par M. Arthurs—Ordre de la Chambre—Relevé faisant voir:—Par quels hauts fonctionnaires, dans chaque département de l'Etat, les recommandations ont-elles été faites, ou les candidats examinés par la Commission du service civil ou en son nom, dans le cas où des vacances se sont produites dans le service extérieur, durant les années écoulées de 1921 à 1930 inclusivement (les noms ne sont pas demandés mais les titres officiels)?

Les adresses à Son Excellence, le Gouverneur général et les ordres de la Chambre qui suivent sont votés:—

Par M. Duff—Ordre de la Chambre—Copie de toute la correspondance, y compris les lettres, télégrammes et mémoires, etc., échangée entre le Ministère de la marine et tout fonctionnaire dudit ministère à Ottawa et toute ou toutes personnes de la Nouvelle-Ecosse, au sujet des plaintes portées contre Mme Lily B. Heisler, une veuve sans enfants, ou relative à sa destitution du poste de gardien de phare au phare de la Pointe Battery, Lunenburg, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Stewart (Edmonton)—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant:—

1. Quelles sont les marchandises dont on a prohibé l'entrée au Canada en vertu de la clause 17, de la loi du Tarif des Douanes, et de quels pays elles provenaient;

2. Quels ordres, règlements, bulletins et instructions reglementant les importations au Canada ont été émis en vertu des articles 1, 2, 3 et 4, respectivement, de la clause 35 de la Loi des Douanes;

3. En vertu de la clause 36, article 2 de la Loi des Douanes:—

(1) Le nombre de produits auxquels cet article a été appliqué;
(2) Le prix, indiqué à la facture, des marchandises auxquelles on l'appliquait dans chaque cas;
(3) La valeur imposable fixée par le ministre;
(4) De quelle façon on a fixé cette valeur imposable.

4. Copies de tous les ordres, règlements, bulletins et instructions émis en vertu de la clause 37 de la Loi des Douanes;

5. Copies de tous les ordres, règlements, bulletins et instructions qui ont été émis en vertu de la clause 41 de la Loi des Douanes;

6. Copies de tous les ordres, règlements, bulletins et instructions qui ont été émis en vertu de la clause 43 de la Loi des Douanes;

7. Les importations sous l'empire de la préférence britannique, des tarifs intermédiaires et généraux, et les droits payés durant chacun des mois de septembre, octobre, novembre et décembre 1928, 1929 et 1930, et durant chacun des mois de janvier et février 1929, 1930 et 1931.

Par M. Fournier—Ordre de la Chambre—Copie de tous les écrits, lettres et autres documents de toute sorte que le ministère des Travaux publics a en sa possession relativement aux travaux qui doivent être exécutés au pont de la Chaudière et aux chemins qui y conduisent, le tout situé entre les villes d'Ottawa et de Hull.

Par M. Heaps—Ordre de la Chambre—Copie des rapports des enquêtes que le gouvernement de la Puissance a faites sur les conditions qui règnent dans l'industrie de l'extraction de la houille en Russie soviétique.

Aussi, copie de tous les documents, lettres et correspondance qui ont trait à l'embargo placé sur certains produits fabriqués en Russie soviétique, y compris un rapport de tout arrangement ou entente intervenu entre le gouvernement de la puissance et tout autre gouvernement relativement à l'importation de certaines marchandises de la Russie soviétique.

Par M. Veniot—Ordre de la Chambre—Copie de toute la correspondance et des autres documents que tout ministère fédéral a en sa possession et relatifs à la construction d'une annexe au quai Young, Caraquet, comté de Gloucester, Nouveau-Brunswick.

Par M. Veniot—Ordre de la Chambre—Copie de tous les documents, de la correspondance et des autres écrits que tout ministère fédéral peut avoir en sa possession relativement à la construction d'un quai à Little Shippegan, comté de Gloucester, Nouveau-Brunswick.

Par M. Veniot—Ordre de la Chambre—Copie de tous les documents, de la correspondance et des demandes que tout ministère fédéral peut avoir en sa possession et qui ont trait à la nomination d'un agent au service de prévention à Campbelton, Nouveau-Brunswick.

Par M. Veniot—Ordre de la Chambre—Copie de tous les documents, de la correspondance et des demandes de toutes sortes que le ministère des postes a en sa possession relativement à la nomination d'un maître de poste à St-George, Comté de Charlotte, Nouveau-Brunswick.

Par M. Veniot—Ordre de la Chambre—Copie de tous les documents, et de la correspondance que tout ministère fédéral a en sa possession relatifs au paiement de primes pour le poisson à des pêcheurs du comté de Gloucester, Nouveau-Brunswick, pour l'année 1930.

Par M. Veniot—Ordre de la Chambre—Copie de toute la correspondance échangée avec le ministère des Pêcheries relativement à la destitution de Raymond MacCain, employé à la frayère de Florenceville en qualité d'assistant du surintendant.

Par M. Veniot—Ordre de la Chambre—Copie de toute la correspondance que tout ministère fédéral a en sa possession relativement à l'assemblée agricole tenue à St-Isidore, Comté de Gloucester, Nouveau-Brunswick, dans l'automne 1930, et à laquelle ont assisté des représentants du ministère fédéral de l'agriculture.

Par M. Veniot—Ordre de la Chambre—Copie de toute la correspondance que le ministère des Postes a en sa possession relativement à l'annullement d'un contrat pour le transport du courrier entre le bureau de Sonier et Tracadie, comté de Gloucester, Nouveau-Brunswick.

Par M. Duff pour M. Ralston—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, demandes de soumissions, soumissions, correspondance et autres communications échangées depuis le 8 août 1930, et que le gouvernement a en sa possession, relativement au service postal entre Amherst et Leicester pour lequel un nommé Wilfrid Webb, un soldat de retour, aurait envoyé une soumission.

Par M. Duff pour M. Ralston—Adresse—Copie de tous les décrets ministériels et des autres ordres ou instructions, rapports, mémoires et documents échangés depuis le 8 août 1930, et tous les rapports, correspondance, télégrammes, pétitions et autres communications échangés depuis ladite date entre le ministre des Pensions et de la Santé nationale, et tous les autres ministres, ministre ou haut fonctionnaire de l'état, et tout membre du Parlement, ou toute, ou toutes personnes, relativement à la compétence, aux services, ou autrement, ou ayant trait de quelque façon à la destitution, ou à la destitution projetée du Directeur de l'administration, ou de tout officier de santé détenant respectivement des positions au ministère des Pensions et de la Santé nationale, à Halifax, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Ilsley—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, lettres, feuilles de classification, décisions, mémoires, télégrammes ou autres communications, et tous autres documents et mémoires que la Commission du service civil a en sa possession, ou le ministère de la Marine, ou tout autre département fédéral, relativement à la vacance au poste de gardien de phare au phare de l'île Jerseyman, comté de Richmond, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Ilsley—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, feuilles de classification, décisions, lettres, mémoires, télégrammes, ou autres communications, et tous autres documents et mémoires, que la Commission du service civil a en sa possession, ou le ministère de la Marine, ou tout autre ministère fédéral, relativement à la nomination d'un gardien au phare de l'île de Jerseyman, comté de Richmond, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Ilsley—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous les décrets ministériels, ou autres ordres, ou instructions, mémoires, autres documents, télégrammes et autres correspondance et communications qui ont trait à la destitution de Carl Alden et John H. MacKenzie, de Grand Bras d'Or, et de Rod MacLean, de New-Campbellton, du service de prévention.

Par M. Duff pour M. Urquhart—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous les décrets ministériels, des autres ordres, ou instructions, mémoires, documents, télégrammes, rapports, pétitions et autres communications échangées entre le ministre du Revenu national, le chef du service de prévention, et tout autre ministère, hauts fonctionnaires, ou toutes autres personnes, depuis le 8 août 1930, relativement à des plaintes contre la destitution, ou à la destitution de Albert Ranson, ingénieur sur le croiseur auxiliaire *Whirl*, commandé par le capitaine Maybee.

Par M. Lacroix—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, correspondance, documents, lettres, télégrammes échangés entre l'*International Paper Company*, ou le général J. B. White, ou tout employé de ladite compagnie, et le député de Restigouche-Madawaska, ou le ministre de la Marine, relativement au travail exécuté par le *C.G.S. Montcalm*, et tout autre brise-glace de l'état, en brisant un chenal à travers la glace dans la baie des Chaleurs et aussi loin qu'à Dalhousie.

Par M. Brown—Ordre de la Chambre—Copie de toute la correspondance échangée entre le ministre de l'Intérieur et tout fonctionnaire du ministère, et toute la correspondance échangée entre le ministre et tout haut fonctionnaire de ce ministère, et toute ou toutes personnes relativement au déménagement des bureaux et du personnel en charge du parc de Riding Mountain, de la ville de Dauphin à la ville de Neepawa.

Par M. Vallance—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant:—

1. Les noms et endroits de publications de tous les journaux et revues qui ont publié l'annonce du ministère du Commerce, signée par le ministre, demandant au peuple canadien d'acheter des produits manufacturés au Canada, et qui paraît depuis que le gouvernement actuel est au pouvoir.

2. Le nombre de fois où ces journaux et revues ont publié ces annonces.

3. Le montant total payé à chacun de ces journaux et de ces revues pour ce service.

Par M. Roberge—Ordre de la Chambre—Copie de toute correspondance, lettres, télégrammes, rapports, requêtes, documents, mémoires que tout ministère fédéral a en sa possession et relatifs à la construction d'un bureau de poste au lac Noir, comté de Mégantic, P.Q., depuis le 1er août 1930.

Par M. Power—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, correspondance, documents, demandes et mémoires échangés entre le ministre de la Marine et l'Association des pilotes, et toutes autres personnes, relativement à la destitution de M. Joseph Vaillancourt de la position de médecin examinateur des pilotes, et au sujet de la nomination du Dr L. A. Dussault, à sa place.

Par M. Power—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance, et documents de toutes sortes échangés entre les officiers en loi de la province de Québec et d'Ontario, et de toute autre province, et de ceux du gouvernement fédéral relativement à l'ordre de défense, que le ministère des Postes a émis, empêchant que l'Association des vétérans de l'armée et de la marine se serve du service postal, et interceptant toutes les lettres adressées à ladite Association.

Par M. Duff pour M. Ralston—Ordre de la Chambre—Copie de tous les ordres, instructions, mémoires, et autres documents et de tous les télégrammes, lettres et autres communications qui ont trait à l'importation, par la douane de Yarmouth, pour la Fédération des pêcheurs de la Nouvelle-Ecosse, d'une certaine quantité de corde à pêche, et à la défense qu'a faite le ministère du Revenu national de la livrer sous le prétexte qu'un droit additionnel de 5½ pour cent par livre ou d'un impôt devait être payé.

Par M. Duff—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres, mémoires, correspondance, accusations ou plaintes ou tous autres documents que tout ministère fédéral a en sa possession relativement à la destitution de Wilfrid S. Boudreau de sa position d'agent pour appliquer la loi des Douanes et de l'Accise, à Arichat, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Duff—Ordre de la Chambre—Copie de tous les avis demandant des soumissions, des soumissions, rapports, correspondance, lettres, télégrammes et autres communications échangées avec le gouvernement ou tout haut fonctionnaire, depuis le 1er septembre 1930, relativement au contrat de la bouée Lennox Passage-Descousse.

Par M. Power—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance, communications et recommandations échangés entre toute et toutes personnes et le premier ministre ou le premier ministre intérimaire, le Solliciteur général ou le ministre de la Marine relativement à la nomination

du Lieutenant-Colonel J.-S. O'Meara, de Pierre Bertrand et du Dr J. Leblond aux postes respectifs de président et de membres de la Commission du Havre du port de Québec, et aussi tous autres télégrammes, communications, lettres, etc., contenant des protestations contre ces nominations, ou favorables à des personnes autres que les personnes plus haut nommées à ces postes.

Par M. Power—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, documents, correspondance et mémoires échangés entre la Commission du havre du port de Québec, le premier ministre, ou le premier ministre intérimaire, le Solliciteur général et le ministre de la Marine relativement à la destitution, durant les mois de septembre et octobre, de plus de 1,000 employés, effectuée par lesdits commissaires du Havre, pour des soi-disants motifs d'activités politiques.

Par M. Denis—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de toute la correspondance, y compris les lettres, télégrammes, mémoires et autres documents échangés entre le ministre de la Marine ou des fonctionnaires de son ministère, à Ottawa, et l'honorable L.-A. Taschereau, premier ministre de la province de Québec, au sujet de l'étatisation de la radio-diffusion au Canada et des droits de la province de Québec sous ce rapport.

Par M. Verville—Ordre de la Chambre—Copie de toute correspondance, télégrammes, communications et recommandations échangés entre toute et toutes personnes et le premier ministre ou ses représentants, le Solliciteur général, et les ministres des Chemins de fer et Canaux, au sujet de la nomination de Lucien Moraud, à la position de directeur des Chemins de fer Nationaux, et aussi une copie de toutes communications, lettres, télégrammes, protestant contre cette nomination.

Par M. Factor—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous les décrets ministériels, ou autres ordres ou instructions et documents formulant et définissant les devoirs et les responsabilités du Haut-Commissaire actuel du Canada en Grande-Bretagne.

Par M. Heenan—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous les documents et de la correspondance échangés entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux au sujet de la question de l'assurance contre le chômage, depuis 1926.

Par M. Heenan—Ordre de la Chambre—Copie de tous les autres documents et de la correspondance que le ministre des Postes a en sa possession relativement à l'enquête sur les accusations de soi-disant activités politiques de la femme qui est maître de poste à baie Vermillon, Ontario.

Par M. Heenan—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux relativement à l'établissement d'un système de pensions du vieil âge.

Par M. Heenan—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux demandant des modifications de la Loi des pensions du vieil âge.

Par M. Vallance—Ordre de la Chambre—Copie de toute la correspondance, y compris les lettres, télégrammes, mémoires, etc., échangés entre le premier ministre et Robert Whiteside, de Birsay, Saskatchewan.

Par M. Vallance—Ordre de la Chambre—Copie de toute la correspondance, y compris les lettres, télégrammes, mémoires, etc., échangés entre l'honorable sir George Foster, alors qu'il était ministre du Commerce et de l'Industrie et Robert Whiteside, de Birsay, dans la province de la Saskatchewan.

Par M. Ilsley—Ordre de la Chambre—Copie des feuilles où sont inscrites les heures de travail, des bordereaux de salaire, de tous les chèques, documents et mémoires indiquant tous les détails des dépenses faites pour le brise-lames de Gabarus, dans l'automne de 1930, y compris les paiements aux contremaîtres, ouvriers et autres employés.

Par M. Ralston—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous les rapports, demandes de soumissions, soumissions, correspondance, contrats échangés entre le ministère des Postes et tout haut fonctionnaire de ce ministère et toute ou toutes personnes, ou entre le ministère des Postes et tout officier supérieur du ministère et le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse et tout fonctionnaire de ce gouvernement et, en général, sans que les documents plus hauts cités soient les seuls demandés, tous les documents, mémoires et écrits de toute sorte et de tout genre relatifs au transport du courrier entre Barrington Passage et le quai Orion, Barrington Passage et North-East Point, Barrington Passage et Clark's Harbour, ou entre tous points sur l'île de Cap Sable durant les trois dernières années.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie de toute la correspondance entre les employés du chemin de fer Témiscouata ou leurs représentants et le ministère du Travail, relativement à la réduction des salaires des employés du chemin de fer Témiscouata.

Par M. Desrochers—Ordre de la Chambre—Copie de tous les mémoires, ordres, instructions et autres documents, y compris tous les télégrammes, lettres et autres communications échangés entre toute ou toutes personnes, ou tout ministre ou ministère, relativement à la destitution de M. P. A. Picard de la position d'agent des Indiens, à Lorette, Québec, et à la nomination de toute personne à sa place. Et aussi copie de tous les mémoires, correspondance, demandes et recommandations adressées à la Commission du service civil par des personnes qui désiraient obtenir la position d'agent des Indiens laissée vacante par le congédiement de M. P. A. Picard.

Par M. Desrochers—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance, mémoires relatifs à la construction d'un nouveau bureau de poste au village Huron, Québec, et à la nomination d'un maître de poste à cet endroit. Et copie aussi des rapports que le Surintendant du service postal, à Québec, ou tout autre fonctionnaire du ministère a fait depuis 1922, relativement à la construction projetée d'un bureau de poste dans ladite localité.

Par M. Veniot—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports et de la correspondance relatifs à la position de maître de poste à Northeast Margaree, Nouvelle-Ecosse, et échangés entre l'année 1927 et le 15 mars 1931.

Par M. Mackenzie—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant toutes les annonces que le ministère du Commerce et de l'Industrie a payées depuis le 7 août 1930, et copie de tous les communiqués du ministre du Commerce destinés à encourager la campagne: "Achetez des marchandises canadiennes."

Par M. Pickel—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres, rapports, mémoires, accusations ou plaintes et tous autres documents que tout ministère fédéral a en sa possession relativement à la destitution de Francis Fulford Fyles, de sa position de percepteur des douanes et de l'accise, à la douane d'Abercorn, dans le mois de janvier 1927.

Par M. Brasset—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, lettres, mémoires, dépêches, déclarations assermentées, etc., échangés entre le ministère des Pêcheries et tout fonctionnaire dudit ministère, et toute personne demeurant aux Iles de la Madeleine dans le comté de Gaspé, ou ailleurs, au sujet de la position de J.-A. Delaney, de Pointe-Basse, Iles de la Madeleine, et au sujet de sa destitution.

Par M. Boulanger—Ordre de la Chambre—Copie de tous les documents y compris dénonciations, plainte, correspondance, dépositions, preuve, rapport, décision et jugement, concernant une enquête sur les prétendues activités politiques de Caius Lacroix, de St-Michel de Bellechasse, propagandiste en industrie laitière, pour le ministère fédéral de l'Agriculture, et concernant la destitution dudit Lacroix.

Par M. Fafard—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, rapports, requêtes, documents, mémoires échangés avec le ministère des Postes et toute autre personne ou toutes autres personnes depuis le 29 juillet 1930, concernant le bureau de poste de Ste-Louise, comté de l'Islet, Québec.

Par M. Fafard—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, rapports, requêtes, documents, mémoires échangés entre le ministère des Postes et toute autre personne depuis le 29 juillet 1930, concernant le bureau de poste de St-Jean Port-Joli, comté de l'Islet, Québec.

Par M. Fafard—Ordre de la Chambre—Copie de tous comptes, correspondance que tout ministère fédéral peut avoir en sa possession concernant les réparations faites à la Lower Traverse, St-Roch, durant l'année 1930.

Par Sir Eugène Fiset—Ordre de la Chambre—Dossier contenant un rapport de l'enquête tenue à Rimouski sur les services du maître de poste, M. Josué Lepage, et aussi une copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, rapports, et autres documents échangés entre le ministre des Postes ou tout fonctionnaire de son ministère, et M. H.-G. Boulay, ancien candidat défait, M. Gerard Simard, vice-président du comité local du patronage, et toute autre personne au sujet de la destitution de M. Josué Lepage, comme maître de poste à Rimouski.

Par M. Lawson—Ordre de la Chambre—Copie de toute la correspondance y compris les lettres, télégrammes, mémoires, et autres documents et extraits de procès-verbaux de réunions, et les minutes de telles assemblées redigées par tout Commissaire de la Commission du service civil, ou de toute firme, compagnie, corporation ou département, ou haut fonctionnaire, avec telle Commission, ou aucun d'entre eux, relativement à une Margaret Gougeon, autrefois employée par le maître de Poste à New-Toronto, Ontario, et nommée subséquemment par ladite Commission, d'une manière temporaire, dans le ministère des Postes, district postal de Toronto.

Par M. Fraser (Cariboo)—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant les détails des dépenses suivantes enregistrées dans le rapport de l'Auditeur général, Ve partie—137: jauger et cuber des rivières et divers indicateurs à jauge—$765; Partie V-139, Vote 310, détails des dépenses pour annonces, $997.16.

Par M. Fraser (Cariboo)—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant les détails spéciaux des achats du Conseil de biologie marine du Canada tels qu'indiqués dans la partie O—76 du Rapport de l'Auditeur général au 31 mars 1930:

1. Meubles de maison et de bureau et fournitures:

T. Eaton & Company, Toronto	$ 1,432 35
David Spencer, Ltd	3,310 63
Comptes de moins de $1,000	2,009 61

Divers	17,373 67
Provisions, Burns & Co., Nanaïmo	1,245 31
Kelly Douglas & Co., Vancouver	1,024 23
Comptes de moins de $1,000	5,165 57

Par M. Dumaine—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports et de la correspondance que le gouvernement a en sa possession relativement à la position de maître de poste à Acton Vale, province de Québec, depuis le 28 juillet 1930, jusqu'au 24 mars 1931.

Par M. Duff—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres, mémoires et autres documents échangés entre le ministre de la Marine ou tout haut fonctionnaire dudit ministère, ou toute personne de la province de la Nouvelle-Ecosse, relativement à des plaintes portées contre James H. Duncan, gardien d'un phare et d'une sirène pour brouillard, à White Head, Nouvelle-Ecosse; et aussi copie des accusations que le ministère de la Marine a reçues, ou le ministre, ou tout haut fonctionnaire et demandant le congédiement dudit gardien de phare.

Par M. Séguin—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres, mémoires, correspondance, accusations ou plaintes, rapports d'enquête ou autres documents que tout ministère fédéral a en sa possession relativement à M. Olivier Morin, gardien du bureau de poste de la ville de l'Assomption.

Par M. Woodsworth—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, mémoires échangés entre le maire ou tout autre fonctionnaire de la ville de Brantford et le ministre du Travail, au sujet de l'administration des secours.

Par Sir Eugène Fiset—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant les recettes perçues par les Chemins de fer Nationaux du Canada pour leurs années fiscales 1929-30, 1930-31, pour les services suivants à chacune des gares mentionnées plus bas:

1. Service de trains à passager, sortant.
2. Service de trains à marchandises, arrivant et sortant.
3. Messageries, arrivant et sortant.
4. Service télégraphique, vers l'extérieur.

Pour Rivière-du-Loup, Cacouna, Saint-Arsène, Isle Verte, Saint-Eloi, Tobin, Trois-Pistoles, Saint-Simon, Saint-Fabien, Bic, Sacré-Cœur, Rimouski, Saint-Anaclet, Luceville, Mont-Joli, Priceville, Saint-Octave, Petit Métis, Padoue, Dufaultville, Saint-Moïse, Saucier, Sayabec, Val Brillant, Saint-Lawrence Lumber Company, Amqui, Lac au Saumon, Causapscal, Heppel, Ste-Florence, Routhierville, Milnikek, Glen Emana, Millstream, Dawson, Saint-Alexis, Champion, Matapedia.

Par M. Whtie (Mont-Royal)—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance et autres documents que le gouvernement a en sa possession, relativement à la cause de Nordin *vs* Rex, une action pour réparations provenant du naufrage du *S.S. Alette.*

Par M. Duguay—Ordre de la Chambre—Copie du rapport de l'enquête et de toute la correspondance concernant l'accident arrivé à Saint-Fabien, comté de Rimouski, le 5 avril 1926, dans lequel Ernest Dastous, cultivateur, fut sérieusement blessé, par un train des Chemins de fer Nationaux du Canada, en traversant sa ferme.

Par M. Neill—Ordre de la Chambre—Copie des règlements gouvernant le séchage et la mise en caque des harengs secs et salés, et copie du certificat d'inspection donné à chaque expéditeur.

Par M. MacDonald (Cap-Breton-Sud)—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance et autres documents que le gouvernement a en sa possession relativement à la destitution de Charles Weeks du service des poste à Glace Bay.

Par M. Neill—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant les gardes-pêche qui ont servi durant l'année 1930 dans les districts de Comox-Alberni et de Vancouver-Nord, avec les renseignements suivants au sujet de chaque individu: Nom; adresse; le territoire où il était gardien; la date où il a commencé son travail en 1930; la date où il l'a terminé; son âge; s'il était soldat de retour; s'il était garde-pêche en 1929 ou durant les années antérieures, et le nombre d'années pendant lequel il a occupé cet emploi.

Par M. Bouchard—Ordre de la Chambre—Copie de tous les avis invitant les soumissions, des soumissions, rapports, contrats et correspondance échangés entre le ministère des Postes ou tout officier supérieur de ce ministère, et toute ou toutes personnes, et généralement et sans que les documents plus haut spécifiés soient les seules demandés, tous les documents, mémoires et écrits de toute sorte et de tout genre, qui ont trait à la levée du courrier dans les boîtes de rues de la ville de Québec pour 1930-31.

Par M. Bouchard—Ordre de la Chambre—Copie de tous les avis invitant les soumissions, des soumissions, rapports, contrats et correspondance échangés entre le ministère des Postes et tout officier supérieur du ministère, et toute ou toutes personnes et généralement, et sans que les documents plus haut mentionnés soient les seuls demandés, tous documents, mémoires, et écrits de toute sorte et de tout genre qui ont trait au transport du courrier à partir du Bureau de poste central, à Québec, jusqu'aux gares de chemin de fer et aux navires, en 1930-31.

Par M. McGregor—Ordre de la Chambre—Copie de toute la correspondance, y compris les lettres, télégrammes, mémoires et autres ducouments échangés entre le ministère du Travail et tout officier supérieur de ce département, ou le ministère de la Défense nationale et M. D. W. Morrison de Glace Bay, Président des Mineurs Unis, au sujet de la nomination dudit D. W. Morrison comme délégué à Genève, et aussi un relevé indiquant le montant d'argent payé audit D. W. Morrison pour ledit voyage, comme traitement et dépenses.

Par M. Gardiner—Ordre de la Chambre—Copie de tous rapports adressés au gouvernement à la suite de la demande que la *Beauharnois Light Heat and Power Company, Limited*, a faite pour l'approbation des plans de la compagnie en vertu de la Loi de la protection des eaux navigables.

Par M. Ilsley—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de toute la correspondance, y compris les lettres, télégrammes, mémoires et autres documents échangés entre le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse ou tout membre de ce gouvernement, ou toute ou toutes personnes, et le gouvernement du Canada, ou tout ministre ou ministère fédéral, ou tous fonctionnaires de ce gouvernement, au sujet de l'établissement d'une distillerie à Berwick, comté de Kings, Nouvelle-Ecosse; ou à l'octroi d'une autorisation ou d'un permis pour la fabrication de liqueurs intoxicantes à Berwick, Nouvelle-Ecosse; ou au sujet d'un nommé Richard Steppanski, relativement à cette ou à ces affaires.

Par M. Ilsley—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous les décrets ministériels, des autres ordres ou instructions, des mémoires et documents, de tous les rapports, correspondance, télégrammes, pétitions et autres communications qui ont trait de quelque façon au congédiement ou à la destitution projetée de Fred G. McNabb, officier du service préventif des douanes et de l'accise à Pictou, Nouvelle-Ecosse, de ce service de prévention.

Par M. Ilsley—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous les décrets ministériels, des autres ordres ou instructions, des mémoires et documents, de tous les rapports, correspondance, télégrammes, pétitions et autres communications qui ont trait de quelque façon à la destitution, ou à la destitution projetée du Dr Young, officier de santé au port de Pictou, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Garland (Bow-River)—Ordre de la Chambre—Copie de tous les documents, notes de la Commission, rapports, mémoires, lettres et télégrammes, relatifs à l'enquête qui a eu lieu à la Commission du service civil, dans l'année 1927.

Par M. Power—Ordre de la Chambre—Copie de tous les documents, correspondance, certificats, rapports d'examen, notes de classification que chaque candidats a obtenues, recommandations en faveur de tout candidat de la part de députés ou d'autres personnes, relativement à un examen tenu à Québec durant le mois de mars 1931, à la suite duquel une liste d'éligibles auraient été dressée et promulguée dans la *Gazette du Canada* du 21 mars 1931, pour la position d'ingénieur stationnaire, classe 1, ministère des Travaux publics.

Par M. Power—Ordre de la Chambre—Copie de tous les documents, de la correspondance, des rapports d'examen, des notes de classification que chaque candidat a obtenues, des recommandations en faveur de tout candidat de la part de députés ou autres personnes, relativement à un examen tenu à Québec, durant le mois de mars 1931, à la suite duquel une liste d'éligibles a été dressée et promulguée dans la *Gazette du Canada* du 21 mars 1931, pour la position de nettoyeur et d'aide, ministère des Travaux publics?

Par M. Power—Ordre de la Chambre—Copie de tous les documents, écrits, lettres, mémoires, relatifs à la vente que le ministère du Revenu national a faite du navire contrebandier connu sous le nom de *O'Connell*, ou No 4, durant le mois d'août ou de septembre 1930, avec les reçus et les admissions de paiement donnés par toute personne lorsque le navire a été livré, et aussi toutes recommandations de membres du Parlement ou d'autres personnes au sujet de la vente dudit navire.

Par M. Power—Ordre de la Chambre—Copie de tous les documents, écrits, lettres, mémoires, relatifs à la vente que le ministère du Revenu national a faite du navire de contrebande en liqueurs connu sous le nom de No 3, durant le mois d'août ou de septembre 1930, avec les reçus et les admissions de paiement que toute personne a donnés lors de la livraison du navire, et aussi les recommandations des députés ou autres concernant la vente dudit navire.

Par M. Mackenzie (Vancouver-Centre)—Ordre de la Chambre—Copie de tous les règlements, décisions ou jugements de la Cour d'Appel établie en vertu des amendements à la Loi des pensions, 1930.

Par M. Lacroix—Ordre de la Chambre—Copie de tous les documents, correspondance, mémoires, lettres échangés entre le ministre du Travail à Ottawa et le Directeur du chômage, à Ottawa, et toute ou toutes personnes, relativement à la construction, à même le fonds fournis par la Loi allouant des secours pour remédier au chômage, d'une salle paroissiale ou municipale à Ste-Germaine, de Etchemin, comté de Dorchester, Québec.

Par M. Lacroix—Ordre de la Chambre—Copie de tous les documents, correspondance, mémoires, lettres échangés entre le ministre du Travail à Ottawa et le Directeur du chômage, à Ottawa, et toute ou toutes personnes, relativement à la dépense d'argent en vertu de la Loi allouant des secours pour remédier au chômage, à Spalding, comté de Frontenac, Québec.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie de tous les documents, de la correspondance, des mémoires et lettres échangés entre le ministre du Travail à Ottawa, et le Directeur du chômage, à Ottawa, relativement à la dépense d'argents, en vertu de la Loi allouant des secours pour remédier au chômage, à St-Louis de Matane, comté de Matane, Québec.

Par M. Pouliot—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous les documentst, correspondance, mémoires, lettres échangés entre le ministre du Travail à Ottawa et le Directeur du chômage, à Ottawa, et le ministre du Travail à Québec, et le Directeur du chômage à Québec, et le conseil municipal de la ville de la Rivière-du-Loup, ou le maire, ou tout officier dudit conseil relativement à des dépenses en vertu de la Loi allouant des secours pour remédier au chômage, dans la ville de Fraserville.

Par M. St-Père—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et mémoires échangés entre le ministre du Travail à Ottawa, et le ministre du Travail à Québec, et entre le Directeur du chômage à Ottawa et le Directeur du chômage à Québec, relativement aux heures de travail, et aux salaires équitables pour les travaux accomplis en vertu de la législation allouant des secours aux chômeurs.

Par M. Casgrain—Ordre de la Chambre—Copie de tous les documents, écrits, mémoires, lettres échangés entre le ministre du Travail à Ottawa, ou le Directeur du chômage à Ottawa, relativement à une demande que les Pères Rédemptoristes de Ste-Anne de Beaupré, auraient faits d'un octroi d'argent à même les fonds rendus disponibles par la Loi allouant des secours pour remédier au chômage.

Par M. Johnstone—Ordre de la Chambre—Copie de toute la correspondance, y compris les comptes et écrits, relative aux réparations du quai de la North Gut, comté de Victoria, Nouvelle-Ecosse, aux mois d'octobre et de novembre 1930.

Par M. Duff—Ordre de la Chambre—Copie de toute la correspondance, y compris les lettres, télégrammes, mémoires, plaintes et rapports, échangés entre le ministère du Revenu national et tout fonctionnaire supérieur de ce ministère, ou toutes autres personnes relativement à la destitution de George MacMillan, ancien agent du service de prévention à Isaac's Harbor, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Veniot—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, soumissions, correspondance qui ont trait au contrat postal pour le circuit rural No 1 de Pointe Hatfield, dans la division électorale de Royal, Nouveau-Brunswick.

Par M. Johnstone—Ordre de la Chambre—Copie de toute la correspondance, y compris les feuilles où sont inscrites les heures de travail, les bordereaux de salaires et les comptes, qui a trait à la construction de la nouvelle potence d'embarcation à Black Point, comté de Victoria, Cap-Breton, dans l'automne 1930.

Par M. Dorion—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant, à date, les noms, prénoms et adresses, par comté, de tous les employés permanents de la Commission du havre de Québec, y compris les Commissaires, avec la date de leur entrée en fonctions, et le salaire mensuel payé à chacun.

Par M. Power—Ordre de la Chambre—Copie de toute la correspondance, y compris les lettres, télégrammes, mémoires, échangés entre le ministre de la Marine, le Solliciteur général, ou tout autre membre du cabinet, relativement à une modification des devis de la construction, par la Commission du havre de Québec, d'un nouveau hangar par laquelle on aurait remplacé un

doublage d'amiante ondulé, avec des copies de toutes resolutions, minutes, mémoires, de ladite Commission du havre de Québec, ordonnant, approuvant, ou confirmant lesdites modifications ou les changements des plans originaux.

Par M. Lacroix—Ordre de la Chambre—Copie de tous les documents, lettres et recommandations qui ont trait à la destitution de madame N. G. Cantin de sa position de maître de poste à Linière, Québec.

Par M. Power pour M. MacLean—Ordre de la Chambre—Copie de tous les mémoires, correspondance, déclarations assermentées, télégrammes, rapports et autres documents envoyés par le département des Pensions et de la Santé nationale, ou échangés entre ce ministère et toute ou toutes personnes avant l'enquête, et aussi les rapports complets de la preuve soumise à l'enquête lors du congédiement du Dr J. B. Champion, médecin des soldats, à O'Leary, Ile du Prince-Edouard.

Par M. Boulanger—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant le nombre de fonctionnaires nommés pour des travaux relatifs au Canala de navigation Welland, depuis octobre 1930; leurs notes de classification et leurs aptitudes; combien de ces personnes étaient des Canadiens nés au Canada; combien étaient des personnes ayant obtenu leur certificat de naturalisation canadienne et combien étaient d'origine étrangère.

Par M. Boulanger—Adresse—Copie de tous les documents, y compris la correspondance, les lettres, télégrammes, mémoires, et décrets ministériels qui ont trait à la destitution de M. Z. R. Dallaire, maître de poste de Ste-Rose de Watford, Québec, et à la nomination de M. Aurèle Turcotte à sa place.

Par M. Lacroix pour M. Girouard—Ordre de la Chambre copie de tous les documents, de la correspondance et des demandes de toutes sortes que le ministère des Postes a en sa possession relativement à la destitution de L. P. Rousseau comme maître de poste de Sainte-Clothilde, de Horton, comté d'Arthabaska, province de Québec.

Par M. Lacroix pour M. Girouard—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous les documents, rapports, lettres, télégrammes, échangés entre le ministre des Travaux publics ou aucun fonctionnaire de son département, y compris spécialement la correspondance échangée ou reçue par P. S. Gregory, et J. A. Gingras, employés du département, relativement à la destitution de L. A. Tourigny, comme concierge, du bureau de poste de Victoriaville, comté d'Arthabaska, ou à l'abolition de ladite position, ainsi que la production de tous ordres en conseil passés pour abolir ladite position et la créer de nouveau.

Par M. Cardin pour M. Motherwell—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, documents, lettres, télégrammes, mémoires et tous autres écrits officiels que le ministre du Revenu national, ou n'importe lequel de ses collègues peut avoir en sa possession ou dans ses dossiers, et d'après lesquels le gouvernement canadien a décidé de placer un embargo sur certains produits russes, tels que définis par le décret ministériel No 463, tel qu'imprimé dans la *Gazette* du 28 février 1931.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, rapports, plans, documents et autres documents se rapportant à la construction d'un bureau de poste à Alma, province de Québec, et à l'achat d'un terrain à cette fin.

Par M. Sanderson—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance, déclarations assermentées et autres documents que le ministre des Postes ou tout haut fonctionnaire de ce ministère a reçus relativement aux activités politiques du maître de poste de Brodhagen, Ontario.

Par M. Veniot pour M. Marcil—Ordre de la Chambre—Copie des rapports faits au ministère des Postes par M. Simard, avocat de Rimouski, commissaire enquêteur sur la conduite de certains maîtres de poste dans le comté de Bonaventure, qui étaient accusés d'ingérence politique.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie de toute correspondance et de tous rapports relativement au circuit postal rural de l'Isle Verte, Québec.

Par M. Totzke—Ordre de la Chambre—Copie de toute la correspondance échangée entre M. P. R. Kreutswieser, sous-président d'élection du bureau de vote No 53, du district électoral de Saskatoon, et le directeur général des élections, et l'Auditeur général ou tout fonctionnaire de chacun des départements en cause, relativement aux salaires payés pour services rendus, des constables nommés pour ledit bureau de vote No 53 du district électoral de Saskatoon.

Par M. Power pour M. Roberge—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Dossier contenant tous les rapports et documents relatifs à l'enquête tenue à Pontbriand, comté de Mégantic, Québec, sur les services de Alphonse Dupuis, comme maître de poste; et aussi une copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance et autres documents échangés entre le ministre des Postes ou tous fonctionnaires de son ministère, avec J. T. Beaudoin, ancien candidat défait; et aussi une copie du décret ministériel relatif à cette affaire.

M. Boulanger appuyé par M. Séguin, propose que:—La Chambre est d'avis que pour remédier au chômage dans les villes en encourageant un mouvement de retour à la terre, le gouvernement du Canada devrait inviter les chemins de fer à établir les taux réduits de passage en faveur des colons, et devrait aider, par octrois de deniers publics, les chemins de fer à rétablir ces taux, s'il est nécessaire.

Et un débat s'ensuivant et continuant;

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans poser la question, jusqu'à demain à trois heures p.m., conformément à la règle 6.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 24

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 23 AVRIL 1931

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le treizième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 22 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont lues et reçues et sont comme suit:—

De la *Canada National Fire Insurance Company*, de Winnipeg,, Manitoba, pour une loi à l'effet de modifier sa loi de constitution en corporation, relativement à son capital-social, la location du bureau-chef et le nombre des directeurs. —M. *Hackett*.

De Robert Ruff Martin, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Claudine Matilda Clausen Martin, de Aberdeen, Ecosse, son épouse.—M. *Gray*.

De Rebecca, alias Betty Jacobs Wiseblatt, de Outremont, Québec, pour une loi de divorce d'avec Harry Wiseblatt, de Montréal, Québec, son époux.—M. *Heaps*.

De Dorothy Helen Marie Debnam Almon, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Eirc Brian Almon, de Colgary, Alberta, son époux.—M. *Jacobs*.

De Minnie Fagan Rabinovitch, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Jacob Rabinovitch, de Montréal, Québec, son époux.—M. *Factor*.

De la *Eastern Telephone & Telegraph Company*, pour une loi à l'effet de modifier sa loi de constitution en corporation en diminuant son capital-social.— M. *Black* (Halifax).

De Emma E. Tait, de Alliance, Ohio, Etats-Unis d'Amérique, pour une loi autorisant le commissaire de brevets à faire revivre et restaurer le brevet No 314,745 pour améliorations au jeu d'engrenage pour la marche arrière.—M. *Chevrier*.

De la *Army and Navy Veterans in Canada*, pour une loi à l'effet de modifier leur loi de constitution, leur permettant des loteries, nonobstant ce qui est contenu dans le Code criminel.—M. *Lawson*.

De Joseph Hilliard Rorke; de Arthur Wellesley DeWolf; et de Arthur Robert Baldock, pour une loi constituant en corporation *The Soldiers' Aid Society*, et dans le but de promouvoir le bien-être des vétérans de la grande guerre, au Canada, avec pouvoir de procurer, recevoir, collecter, administrer et distribuer des argents, y compris des opérations de loteries.—M. *Sullivan*.

M. Guthrie pour M. Rhodes, du comité spécial nommé pour préparer et rapporter la liste des membres devant composer les comités permanents de la Chambre, en vertu de la règle 63, présente le rapport suivant:—

Votre comité recommande que les membres dont les noms apparaissent dans les listes attachées, composent les comités permanents de la Chambre, en vertu de la règle 63, comme suit:—

No 1

Privilèges et élections

Messieurs

Anderson *(High Park)*, Beaubien, Burns, Casgrain, Casselman, Duff, Dupré, Elliott, Esling, Gagnon, Gardiner, Gray, Hanson *(York-Sunbury)*, Jacobs, Lapointe, Lawson, Lennox, MacDonald *(Cap-Breton-Sud)*, MacNicol, Marcil, McPhee, Mercier *(St-Henri)*, Morand, Ralston, Spencer, Stinson, Sullivan, Thompson *(Simcoe-Est)*, Turnbull.—29.

(Quorum 10)

No 2

Chemins de fer, Canaux et Télégraphes

Messieurs

Anderson *(High Park)*, Beaubien, Bell *(Hamilton)*, Beynon, Bothwell, Bradette, Bury, Butcher, Cantley, Casgrain, Casselman, Chevrier, Dorion, Dubuc, Dupré, Edwards, Esling, Fiset (Sir Eugène), Fraser *(Cariboo)*, Gardiner, Geary, Gershaw, Hackett, Hanbury, Hanson *(Skeena)*, Harris, Heaps, Jones, Kennedy *(Peace River)*, Lacroix, Laurin, MacDonald *(Kings, I.P.-E.)*, MacMillan *(Saskatoon)*, Manion, McGibbon, McIntosh, McLure, Mercier *(Laurier-Outremont)*, Moore *(Ontario)*, Nicholson, Pouliot, Price, Rogers, Ross, Ryerson, St-Père, Sanderson, Séguin, Shaver, Simpson *(Algoma-Ouest)*, Smith *(Cumberland)*, Speakman, Stewart *(Edmonton-Ouest)*, Stitt *(Nelson)*, Totzke, Turnbull, Urquhart, Vallance, White *(London)*, White *(Mont-Royal.)*—60.

(Quorum 20)

No 3

Bills Privés

Messieurs

Ahearn,
Anderson *(Halton)*,
Arsenault,
Barber,
Barrette,
Bell *(St-Antoine)*,
Boucher,
Bowen,
Bowman,
Brown,
Chaplin,
Chevrier,
Cormier,
Cowan *(Long Lake)*,
Denis,
Deslauriers,
Duff,
Dumaine,
Dupré,
Edwards,
Ernst,
Fournier,
Gobeil,
Gott,
Hall,
Irvine,
Kennedy *(Winnipeg-Sud-Centre)*,
Laflèche,
Larue,
Lawson,
Luchkovich,
MacInnis,
Mackenzie *(Vancouver-Centre)*,
Maloney,
McDade,
McGregor,
McMillan *(Huron-Sud)*,
Mercier *(Laurier-Outremont)*,
Moore *(Ontario)*,
Myers,
Peck,
Pettit,
Robitaille,
Sanderson,
Séguin,
Spence,
Sullivan,
Tummon,
Verville,
Wilson.—50.

(Quorum 15)

No 4

Règlement

Messieurs

Anderson *(Halton)*,
Arthurs,
Baker,
Bell *(Hamilton)*,
Bell *(St-Antoine)*,
Blair,
Cahan,
Deslauriers,
Fontaine,
Fraser *(Northumberland, Ont.)*,
Hay,
LaVergne,
Luchkovich,
McKenzie *(Assiniboine)*,
Mercier *(St-Henri)*,
Munn,
Plunkett,
Rowe,
Thompson *(Lanark)*,
Woodsworth.—20.

(Quorum 8)

No 5

Impressions

Messieurs

Anderson *(Halton)*,
Baribeau,
Belec,
Boulanger,
Brasset,
Buckley,
Campbell,
Charters,
Desrochers,
Dubois,
Edwards,
Embury,
Esling,
Factor,
Fortin,
Girouard,
Gott,
Gray,
Hay,
Heaps,
Howden,
Lucas,
MacLean,
Maloney,
Marcil,
Matthews,
McKenzie *(Assiniboine)*,
Moore *(Châteauguay-Huntingdon)*,
Munn,
Murphy,
Peck,
Perley *(Qu'Appelle)*,
Perras,
Pickel,
Porteous,
Price,
Quinn,
Rhéaume,
Rinfret,
Roberge,
Rowe,
Ryerson,
St-Père,
Short,
Simpson *(Simcoe-Nord)*,
Spankie,
Spencer,
Spotton,
Stewart *(Lethbridge)*,
Taylor,
Tétrault,
Verville,
Wilson,
Wright.—54.

No 6

Comptes publics

Messieurs

Anderson *(Halton)*,
Arthurs,
Baribeau,
Beaubien,
Beaubier,
Bell *(Hamilton)*,
Beynon,
Bothwell,
Cahan,
Coote,
Cowan *(Long Lake)*,
Cowan *(Port-Arthur-Thunder-Bay)*,
Donnelly,
Dubuc,
Duff,
Duguay,
Dumaine,
Duranleau,
Fournier,
Fraser *(Cariboo)*,
Fraser *(Northumberland, Ont.)*,
Garland *(Carleton)*,
Geary,
Girouard,
Hanson *(York-Sunbury)*,
Ilsley,
Jacobs,
Lennox,
MacDonald *(Cap-Breton-Sud)*,
MacKenzie *(Vancouver-Centre)*,
Macphail (Mlle),
Perras,
Pouliot,
Power,
Ralston,
Robinson,
Ross,
Rutherford,
Senn,
Smith *(Cumberland)*,
Smith *(Victoria-Carleton)*,
Smoke,
Speakman,
Stanley,
Stewart *(Leeds)*,
Swanston,
Taylor,
Weese,
White *(Mont-Royal)*,
Willis.—50.

(Quorum 15)

No 7

Banques et Commerce

Messieurs

Baker,
Black *(Halifax)*,
Bothwell,
Bowman,
Casgrain,
Chaplin,
Donnelly,
Dorion,
Embury,
Ernst,
Euler,
Fafard,
Gagnon,
Ganong,
Geary,
Hackett,
Hanson *(York-Sunbury)*,
Harris,
Hepburn,
Howard,
Hurtubise,
Irvine,
Jacobs,
Laurin,
Lawson,
Loucks,
MacMillan *(Saskatoon)*,
Matthews,
McGibbon,
McPhee,
Mercier *(St-Henri)*,
Mullins,
Perley, *(Qu'Appelle)*,
Pettit,
Power,
Raymond,
Rinfret,
Robinson,
Robitaille,
Rogers,
Rutherford,
Ryckman,
Sanderson,
Smoke,
Spencer,
Stevens,
Sullivan,
Vallance,
White *(Mont-Royal)*,
Woodsworth.—50.

(Quorum 15)

No 8

Agriculture et Colonisation

Messieurs

Barber,
Bertrand,
Blair,
Bouchard,
Boucher,
Boulanger,
Bowen,
Boyes,
Brown,
Burns,
Campbell,
Carmichael,
Cayley,
Coote,
Donnelly,
Dubuc,
Duguay,
Dupuis,
Garland *(Bow River)*,
Gobeil,
Gott,
Goulet,
Hay,
Jones,
Loucks,
Lucas,
McGillis,
McKenzie *(Assiniboine)*,
McMillan *(Huron-Sud)*,
McPhee,
Moore *(Châteauguay-Huntingdon)*,
Motherwell,
Mullins,
Myers,
Perley *(Qu'Appelle)*,
Pickel,
Porteous,
Rowe,
Sauvé,
Séguin,
Senn,
Shaver,
Simpson *(Simcoe-Nord)*,
Smith *(Victoria-Carleton)*,
Spotton,
Sproule,
Stewart *(Edmonton-Ouest)*,
Stewart *(Lethbridge)*,
Stirling,
Swanston,
Taylor,
Thompson *(Lanark)*,
Totzke,
Tummon,
Vallance,
Weese,
Weir *(Melfort)*,
Weir *(Macdonald)*,
Willis,
Young.—60.

(Quorum 20)

No 9

Marine et Pêcheries

Messieurs

Baribeau,
Barrette,
Beaubien,
Brassett,
Cantley,
Cardin,
Dickie,
Duff,
Dupuis,
Duranleau,
Ernst,
Ganong,
Hanson *(Skeena)*,
Ilsley,
Johnstone,
Larue,
Macdonald *(Cap-Breton-Sud)*,
Macdonald *(Kings, I.P.-E.)*,
MacInnis,
MacLean,
McDade,
McLure,
Pouliot,
Plunkett,
Price,
Quinn,
Reid,
Rhodes,
Ross,
Short,
Speakman,
Stitt *(Selkirk)*,
Thauvette,
Urquhart,
Veniot.—35.

(Quorum 10)

No 10

Mines, Forêts et Cours d'eau

Messieurs

Beaubien,
Belec,
Bell *(St. John-Albert)*,
Beynon,
Boucher,
Bradette,
Buckley,
Cotnam,
Cowan *(Port Arthur-Thunder Bay)*,
Desrochers,
Dickie,
Duguay,
Esling,
Fraser *(Northumberland, Ont.)*,
Garland *(Bow River)*,
Gershaw,
Gordon,
Hurtubise,
Ilsley,
Johnstone,
Kennedy *(Peace River)*,
Macdougall,
Nicholson,
Parent,
Plunkett,
Roberge,
Simpson *(Algoma-Ouest)*,
Smith *(Cumberland)*,
Stanley,
Stewart *(Edmonton-Ouest)*,
Stewart *(Lethbridge)*,
Stinson,
Stitt *(Nelson)*,
Tétrault,
Weir *(Macdonald)*.—35.

(Quorum 10)

No 11

Relations Industrielles et Internationales

Messieurs

Arsenault,
Bell *(St-Antoine)*,
Bell *(St. John-Albert)*,
Black *(Halifax)*,
Bourassa,
Bury,
Ferland,
Gordon,
Hackett,
Hall,
Heenan,
Howard,
Johnstone,
Kennedy *(Winnipeg-Sud-Centre)*,
Lacroix,
Macdougall,
MacNicol,
Macphail (Mlle),
Matthews,
McGibbon,
McIntosh,
McMillan *(Huron-Sud)*,
Morand,
Neill,
Nicholson,
Parent,
Perley (Sir George),
Reid,
St-Père,
Stanley,
Stitt *(Selkirk)*,
Veniot,
White *(London)*,
Woodsworth,
Wright.—35.

(Quorum 10)

No 12

Débats

Messieurs

Arthurs,
Bouchard,
Coote,
Cormier,
Harris,
Laflèche,
Macdougall,
Marcil,
Rinfret,
Stirling,
Sutherland,
Young.—12.

(Quorum 7)

No 13

Bibliothèque

M. l'Orateur et messieurs (membres des Communes)

Barber,
Bertrand,
Bourassa,
Boyes,
Butcher,
Carmichael,
Charters,
Chevrier,
Cotnam,
Dubois,
Factor,
Ferland,
Fontaine,
Fortin,
Fraser *(Cariboo)*,
Gagnon,
Girouard,
Guthrie,
Hepburn,
Irvine,
Jones,
Laflèche,
Larue,
LaVergne,
Marcil,
McGillis,
McGregor,
McIntosh,
MacMillan *(Saskatoon)*,
Peck,
Perley (Sir George),
Pouliot,
Quinn,
Rhéaume,
Short,
Rinfret,
Smoke,
Stirling,
Thauvette,
Thompson *(Simcoe-Est)*,
Thompson *(Lanark)*,
White *(London)*,
Wright.—43.

No 14

Restaurant

M. l'Orateur et messieurs (membres des Communes)

Ahearn,
Barrette,
Black *(Halifax)*,
Bourassa,
Carmichael,
Cayley,
Garland *(Carleton)*,
Hanbury,
Howard,
Howden,
Laflèche,
Macphail (Mlle),
Neill,
Ryerson,
Senn,
Spankie,
Spence,
Sproule,
Wilson.—19.

Sur motion de M. Bennett, ledit rapport est adopté.

Sur motion de M. Bennett, il est résolu,—Que les comités permanents de cette Chambre soient autorisés à s'enquérir de tous les sujets et choses qui leur seront renvoyés par la Chambre, et à faire rapport de temps à autre de leurs obsevations et opinions sur ces matières et choses, et à envoyer quérir personnes, papiers et documents.

M. Jacobs, appuyé par M. Moore (Ontario), du consentement de la Chambre, présente un Bill No 35, Loi ayant pour objet d'abolir la nécessité d'une réélection des membres de la Chambre des Communes du Canada lorsqu'ils acceptent une charge, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Veniot—Ordre de la Chambre—Relevé faisant voir:—

1. Combien de maîtres de poste ont été destitués entre le 1er septembre 1930 et le 1er mars 1931.
2. Quels furent les motifs donnés pour chaque destitution, donnant le nom de chaque maître de poste destitué, et la location du bureau de poste.
3. Combien de destitutions furent exécutées après que des enquêtes eurent été faites sur accusation d'activités politiques.
4. Quels sont les noms des maîtres de poste destitués après enquête sur l'accusation d'activités politiques.
5. Quels maîtres de poste furent destitués sur la recommandation du député actuel du comté sur l'accusation d'activités politiques.

Par M. Reid—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Quel est, au Canada, le nombre de compagnies importatrices de vitre.
2. Quels sont leurs noms.
3. Si un nommé "Hobbs" possède ou contrôle des patentes sur les machines à fabriquer de la vitre.
4. Combien de fabriques manufacturant de la vitre étaient en activité jusqu'au mois de septembre 1930.
5. Combien de fabriques manufacturant de la vitre sont en activité au moment présent.

L'ordre étant lu pour la deuxième lecture du Bill No 3, Loi modifiant la Loi de naturalisation;

M. Cahan propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence lu la deuxième fois, et référé au comité général à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre étant lu pour la deuxième lecture du Bill No 4, Loi modifiant la Loi du droit d'auteur;

M. Cahan propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

Ledit bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et référé à un comité spécial composé de MM. Bury, Cahan, Chevrier, Cowan (Port-Arthur-Baie du Tonnerre), Ernst, Irvine et Rinfret, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et archives, et de faire rapport de temps à autre.

L'ordre étant lu pour la deuxième lecture du Bill No 5, Loi modifiant la Loi des chemins de fer Nationaux du Canada;

M. Manion propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution concernant le commencement de la construction et la complétion de certaines lignes de la *Northern Alberta Railways Company.*

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est opportun de prolonger le délai pour commencer à construire et compléter les lignes de chemin de fer que la *Northern Alberta Railways Company* a été autorisée à construire par la clause 11 de la cédule B de la Loi des chemins de fer du Nord de l'Alberta, 1929, à savoir un prolongement de la ligne principale de la *Edmonton, Dunvegan and British Columbia Railway Company,* à partir de Spirit River, et une voie annexe du *Central Canada Railway,* à partir de, ou près de ou à Grimshaw.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Manion, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 36, Loi concernant *The Northern Alberta Railways Company,* lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution modifiant la Loi de compensation des fonctionnaires de l'Etat.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est opportun de modifier la Loi de compensation des fonctionnaires de l'Etat pour donner les bénéfices de la Loi à tous les fonctionnaires

qui sont au service de Sa Majesté, à l'exception de ceux pour qui on a stipulé dans d'autres statuts, et pour élargir l'interprétation du mot "compensation" afin d'inclure tous bénéfices, dépenses ou allocations qui sont accordés en vertu des lois provinciales de compensation.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Manion, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 37, Loi modifiant la Loi d'indemnisation des employés de l'Etat, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution modifiant la Loi des traitements.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est opportun de modifier la Loi des traitements pour stipuler que le traitement du Solliciteur général sera augmenté de sept mille dollars par année à dix mille dollars par année, à partir du 7 août 1930.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Guthrie, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 38, Loi modifiant la Loi des traitements, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Après 11 heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre à 11.02 heures p.m. jusqu'à demain, à 3 p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 25

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 24 AVRIL 1931

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le onzième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son onzième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, respectivement demandant une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage dans chaque cas, et constate que les prescriptions de la règle 95 ont été suivies dans chaque cas, savoir:—

De Beatrice Marie Doty Dumaresq, de Montréal, Québec, épouse de Clarence Edward Falconer Dumaresq.

De Mary Ann Ventura, de Montréal, Québec, épouse de George Ventura.

De Robert Ruff Martin, de Montréal, Québec, époux de Claudine Matilda Clausen Martin.

De Dorothy Helen Marie Debnam Almon, de Montréal, Québec, épouse de Eric Brian Almon.

Sur motion de M. Bennett, ordonné,—Que le rapport de l'Auditeur général pour l'année terminée le 31 mars 1930 et les comptes publics pour l'année terminée le 31 mars 1930 soient référés au comité des Comptes publics.

Sur motion de M. Bennett, ordonné:—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre a nommé l'honorable Orateur et messieurs Barber, Bertrand, Bourassa, Boyes, Butcher, Carmichael, Charters, Chevrier, Cotnam, Dubois, Factor, Ferland, Fontaine, Fortin, Fraser (Cariboo), Gagnon, Girouard, Guthrie, Hepburn, Irvine, Jones, Laflèche, Larue, LaVergne, Marcil, McGillis, McGregor, McIntosh, McMillan, Peck, Perley (Sir George), Pouliot, Quinn, Rhéaume, Short, Rinfret, Smoke, Sterling, Thauvette, Thompson (Simcoe-Est), Thompson (Lanark), White (London) et Wright pour coposer un

comité chargé d'aider Son Honneur l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts de la Chambre des Communes sont concernés et pour agir au nom de la Chambre des Communes comme membres d'un comité mixte de la bibliothèque.

Sur motion de M. Bennett, ordonné:—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre se joindra à eux pour former un comité mixte des Impressions du Parlement, et que les membres du comité des Impressions, savoir:—Messieurs: Anderson (Halton), Baribeau, Belec, Boulanger, Brasset, Buckley, Campbell, Charters, Desrochers, Dubois, Edwards, Embury, Esling, Factor, Fortin, Girouard, Gott, Gray, Hay, Heaps, Howden, Lucas, MacLean, Maloney, Marcil, Matthews, McKenzie (Assiniboine), Moore (Châteauguay-Huntingdon), Munn, Murphy, Peck, Perley (Qu'Appelle), Perras, Pickle, Porteous, Price, Quinn, Rhéaume, Rinfret, Roberge, Rowe, Ryerson, St-Père, Short, Simpson (Simcoe-Nord), Spankie, Spencer, Spotton, Stewart (Lethbridge), Taylor, Tétrault, Verville, Wilson et Wright, agiront de la part de la Chambre, comme membre dudit comité mixte.

Sur motion de M. Bennett, ordonné:—Qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que la Chambre a nommé l'honorable Orateur et messieurs Ahearn, Barrette, Black (Halifax), Bourassa, Carmichael, Cayley, Garland (Carleton), Hanbury, Howard, Howden, Laflèche, Macphail (Mlle), Neill, Ryerson, Senn, Spankie, Spence, Sproule et Wilson, pour composer un comité chargé d'aider Son Honneur l'Orateur dans la régie du restaurant, en tant que les intérêts de la Chambre des Communes sont concernés, et pour agir comme membres d'un comité mixte des deux Chambres sur le restaurant.

Le Bill No 9, Loi ratifiant et confirmant certains contrats relatifs à l'usage en commun de certaines voies et locaux de la compagnie du chemin de fer Canadien-Pacifique à Regina, par les Chemins de fer Nationaux du Canada est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 37, Loi modifiant la Loi d'indemnisation des employés de l'Etat est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

Les bills suivants sont séparément lus la deuxième fois, considérés en comité général, rapportés sans amendement, lus la troisième fois et passés, savoir:—

Bill No 36, Loi concernant la *Northern Alberta Railways Company.*
Bill No 10, Loi modifiant la Loi de la preuve en Canada.
Bill No 11, Loi modifiant la Loi des libérations conditionnelles.
Bill No 38, Loi modifiant la Loi des traitements.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

Et la Chambre continuant de siéger en comité.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les Bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

(*Bills privés*)

Les bills suivants sont lus la deuxième fois et référés à leurs comités respectifs, savoir:—

Banques et Commerce

Bill No 13, Loi concernant la *Grain Insurance and Guarantee Company.*
Bill No 27, Loi concernant la Haute Cour subsidiaire de l'Ancien Ordre des Forestiers dans la Puissance du Canada.
Bill No 12, Loi concernant la *Guaranty Trust Company of Canada.*

Chemins de fer, Canaux et Télégraphes

Bill No 14, Loi concernant la *Kettle Valley Railway Company.*
Bill No 15, Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.
Bill No 21, Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Montréal à l'Atlantique.
Bill No 31, Loi concernant *The Burrard Inlet Tunnel and Bridge Company.*
Bill No 32, Loi concernant *The Montreal Central Terminal Company.*
Bill No 30, Loi concernant *The St. Lawrence River Bridge Company.*
Bill No 23, Loi concernant la Compagnie du Chemin de fer Terminal d'Essex.

(*Bills privés*)

Bill No 22, Loi concernant la construction et l'entretien d'un pont sur le fleuve Saint-Laurent à Caughnawaga.
Bill No 26, Loi concernant *The Restigouche Log Driving and Boom Company.*
Bill No 20, Loi concernant un certain brevet de la *A. R. Wilfley and Sons, Inc.*

(*Bills publics*)

L'ordre étant lu pour la deuxième lecture du Bill No 7, Loi modifiant le Code criminel (Cours supérieures siégeant au criminel et ordres de charges au jury);

M. LaVergne, appuyé par M. McDade, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, la question étant posée sur la motion, elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Beaubien,	Gardiner,	MacInnis,	Pouliot,
Blair,	Garland (Bow-River),	Macphail,	Reid,
Bouchard,	Hanson (Skeena),	McIntosh,	Sanderson,
Boulanger,	Heaps,	McKenzie (Assiniboïa),	Spotton,
Brown,	Hurtubise,	McMillan (Huron-Sud),	Totzke,
Butcher,	Lacroix,	McPhee,	Veniot,
Duff,	LaVergne,		Weir (Macdonald)—29.
Dupuis,	Macdougall,		

CONTRE:

Messieurs

Barber,
Beaubier,
Bennett,
Bothwell,
Bowman,
Boyes,
Burns,
Bury,
Cahan,
Chaplin,
Cormier,
Dickie,
Donnelly,
Duranleau,
Embury,
Factor,
Fafard,
Fortin,
Fraser (Cariboo),
Gagnon,
Geary,
Gershaw,
Gordon,
Guthrie,
Hackett,
Hanbury,
Hanson (York-Sunbury),
Hay,
Johnstone,
Loucks,
MacDonald (Cap-Breton-Sud),
Macdonald (Kings),
MacLaren,
MacNicol,
McGillis,
McGregor,
McLure,
Matthews,
Moore (Châteauguay-Huntingdon),
Morand,
Motherwell,
Murphy,
Myers,
Neill,
Perley (Qu'Appelle),
Perras,
Plunkett,
Porteous,
Price,
Ralston,
Rowe,
Ryerson,
Shaver,
Simpson (Simcoe-Nord),
Smith (Victoria-Carleton),
Smith (Cumberland),
Smoke,
Spankie,
Spence,
Sproule,
Stanley,
Stevens,
Stewart (Edmonton-Ouest),
Stewart (Leeds),
Stewart (Lethbridge),
Stitt (Nelson),
Stitt (Selkirk),
Sutherland,
Swanston,
Turnbull,
Weese,
White (Mont-Royal),
Willis,
Wright—74.

L'heure pour les bills privés et publics étant expirée;

Le comité des Subsides reprend le cours de ses délibérations.

(En comité)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(Cinq sixièmes des sommes ci-dessous)

XVII—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

EDIFICES PUBLICS

Nouvelle-Ecosse

	Halifax, quartiers de la marine—Nouveaux édifices..	30,000 00
	Halifax—Edifice public—Améliorations et réparations.. ..	10,000 00
	Halifax, poste de quarantaine—Améliorations, réparations, etc..	10,000 00
	Halifax—Hôpital de Rockhead—Améliorations et réparations.	5,000 00
	Halifax—Réparations aux édifices et aux quais aux casernes de la M.R.C. et aux chantiers de S.M..	30,000 00
182	Inverness—Edifice public—Prolongement d'égout..	2,000 00
	Kentville—Edifice public—Rallonge—Adjugé à l'entreprise	6,000 00
	Middleton—Edifice public—Adjugé à l'entreprise..	34,000 00
	New-Glasgow—Edifice public—Rallonge—Adjugé à l'entreprise..	60,000 00
	New-Waterford—Edifice public..	45,000 00
	Shubénacadie—Edifice public..	21,000 00
	Sydney-Mines—Edifice public—Améliorations et réparations	8,000 00

Nouveau-Brunswick

Atholville—Edifice public—Adjugé à l'entreprise..	2,200 00
Dalhousie—Edifice public..	52,000 00
Forest-City—Edifice pour l'immigration, la douane et l'accise.	5,000 00

183	McAdam—Edifice public	30,000 00
	Moncton—Tracteur pour la poste	1,700 00
	Moncton—Edifice public	75,000 00
	St-Jean, Poste de Quarantaine—Ile Partridge—Améliorations, modifications, réparations, etc	10,000 00

Provinces maritimes en général

184	Edifices publics du Dominion—Améliorations, réparations, etc.	50,000 00

Québec

185	Asbestos—Edifice public	30,000 00
	Beauharnois—Edifice public—Adjugé à l'entreprise	3,500 00
	Beauport—Edifice public	12,000 00
	Beebe—Edifice public pour l'immigration et la douane	12,000 00
	Edifices publics du Dominion—Améliorations, réparations, etc.	120,000 00
	Grand'Mère—Edifice public—Adjugé à l'entreprise	4,000 00
	Grosse-Isle—Poste de Quarantaine—Améliorations, réparations, etc	6,500 00
	Hull—Laboratoire d'hygiène	21,000 00
	Huntingdon—Edifice public	45,000 00
	Jonquière—Edifice public—Rallonge	8,000 00
	Maisonneuve—Edifice public	25,000 00
	Montréal—Améliorations des glissières à colis à divers bureaux de poste	1,200 00
	Montréal—Station postale de Notre-Dame de Grâce	145,000 00
	Montréal—Edifice de terminus postal	500,000 00
	Citadelle de Québec—Quartiers du gouverneur général—Améliorations, entretien, etc	17,000 00
	Québec—Tracteur postal	3,000 00
	Ste-Anne-de-Bellevue—Edifice public	39,500 00
	St-Hyacinthe—Edifice public—Rallonge et améliorations—Adjugé à l'entreprise	6,000 00
	Ste-Martine (co. Châteauguay)—Edifice public	17,000 00
	Shawinigan-Falls, édifice public—Agrandissement—Adjugé à l'entreprise	4,500 00
	Rivière à la Truite—Edifice pour l'Immigration et la douane	22,500 00
	Victoriaville—Edifice public—Adjugé à l'entreprise	14,500 00
	Ville-Marie—Edifice public—Adjugé à l'entreprise	6,000 00
	Westmount—Arsenal—Versement du 6ème paiement sur l'achat de l'arsenal	13,600 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne alors la Chambre jusqu'à lundi prochain à trois heures p.m., heures avancées, sans poser la question en vertu de la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 26

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 27 AVRIL 1931

PRIÈRES.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de toute la correspondance entre les employés du chemin de fer Témiscouata ou leurs représentants et le ministère du Travail, relativement à la réduction des salaires des employés du chemin de fer Témiscouata, 1930-31.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, mémoires échangés entre le maire ou tout autre fonctionnaire de la ville de Brantford et le ministre du Travail, au sujet de l'administration des secours.

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 22 avril—1931:—Copie de tous les documents, correspondance, mémoires, lettres échangés entre le ministre du Travail à Ottawa et le Directeur du chômage, à Ottawa, et le ministre du Travail à Québec, et le Directeur du chômage à Québec, et le conseil municipal de la ville de la Rivière-du-Loup, ou le maire, ou tout officier dudit conseil relativement à des dépenses en vertu de la Loi allouant des secours pour remédier au chômage, dans la ville de Fraserville.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de tous les documents, de la correspondance, des mémoires et lettres échangés entre le ministre du Travail à Ottawa, et le Directeur du chômage à Ottawa, relativement à la dépense d'argents, en vertu de la Loi allouant des secours pour remédier au chômage, à St-Louis de Matane, comté de Matane, Québec.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de tous les documents, correspondance, mémoires, lettres échangés entre le ministre du Travail à Ottawa et le Directeur du chômage, à Ottawa, et toute ou toutes personnes, relativement à la dépense d'argent en vertu de la Loi allouant des secours pour remédier au chômage, à Spalding, comté de Frontenac, Québec.

M. MacLaren, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 22 avril 1931:—Copie de tous les décrets ministériels, des autres ordres ou instructions, des mémoires et documents, de tous les rapports, correspondance, télégrammes, pétitions et autres communications qui ont trait de quelque façon à la destitution, ou à la destitution projetée du Dr Young, officier de santé au port de Pictou, Nouvelle-Ecosse.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de tous les mémoires, correspondance, déclarations assermentées, télégrammes, rapports et autres documents envoyés par le département des Pensions et de la Santé nationale, ou échangée entre ce ministère et toute ou toutes personnes avant l'enquête, et aussi les rapports complets de la preuve soumise à l'enquête lors du congédiement du Dr J. B. Champion, médecin des soldats, à O'Leary, Ile du Prince-Edouard.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Etat montrant:—

1. Quel est, au Canada, le nombre de compagnies importatrices de vitre.

2. Quels sont leurs noms.

3. Si un nommé "Hobbs" possède ou contrôle des patentes sur les machines à fabriquer de la vitre.

4. Combien de fabriques manufacturant de la vitre étaient en activité jusqu'au mois de septembre 1930.

5 .Combien de fabriques manufacturant de la vitre sont en activité au moment présent.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Woodsworth—Ordre de la Chambre:—Relevé montrant:—Quels octrois et subsides on a accordés au Chemin de fer Canadien du Pacifique et aux lignes de chemins de fer maintenant incorporées dans le Chemin de fer Canadien du Pacifique.

Par M. MacDonald (Cap-Breton-Sud)—Ordre de la Chambre:—Etat montrant:—

1. Quels montants ont été dépensés annuellement depuis 1925 pour l'édifice public de Glace Bay.

2. Si ce travail a été exécuté en vertu d'un contrat, quel était l'entrepreneur, et quel a été le montant payé.

3. Si le travail a été exécuté par journées de travail, qui était contremaître, et quel fut le taux des salaires payés.

4. Quelle somme on a dépensée pour les appareils d'éclairage électrique et à qui.

5. Qui a exécuté la peinture et la décoration intérieures, et quel montant a été payé pour ce travail.

6. Quelle somme d'argent on a dépensée pour améliorations au havre de Glace Bay.

7. Si ce travail a été exécuté en vertu d'un contrat ou par journées de travail.

8. Si c'est en vertu d'un contrat, pour quel montant il était; si c'est par journées de travail, quel était le taux des salaires.

9. Combien de fonctionnaires de l'Etat ou autres sont en service actif dans la ville de Glace Bay.

10. Quels sont leurs noms, leurs salaires et la religion de chacun de ces employés.

Par M. Laflèche—Tableau faisant voir:—

1. Combien de fonctionnaires nés à l'étranger sont à l'emploi du gouvernement fédéral du Canada.

2. Quels sont leurs noms, fonctions et salaire.

Par M. Buckley—Relevé indiquant:—

1. Si le gouvernement fédéral a reçu quelque partie des dommages de $473,151.26 accordés par jugement le, ou vers le 17 décembre 1897, pour la saisie de navires canadiens effectuée par les Etats-Unis d'Amérique, dans la mer de Behring.

2. Quelle partie de cet argent n'est pas encore distribué.

3. Si le gouvernement entend distribuer cette somme aux réclamants et, dans l'affirmative, quand.

4. Si le gouvernement canadien a reçu de l'argent du gouvernement des Etats-Unis, directement ou par l'intermédiaire du gouvernement britannique, en vertu du traité de la pêche aux phoques conclu le 14 décembre 1911, entre les Etats-Unis d'Amérique, la Grande-Bretagne, la Russie ou le Japon, et dans l'affirmative, quels montants il a reçus.

5. Si le gouvernement canadien entend adopter en faveur des citoyens canadiens intéressés quelque législation semblable aux Chapitre 308 des lois du soixante-huitième Congrès des Etats-Unis d'Amérique, adopté le 7 juin 1924, et conférant à la Cour américaine de district de la Californie, Division du Nord, la compétence pour juger les réclamations des citoyens américains afin de restreindre leurs opérations dans la pêche aux phoques, de 1886 à 1896, législation en vertu de laquelle on a accordé des dommages à des citoyens américans.

6. Si le gouvernement canadien entend que tout montant de l'argent mentionné plus haut, relativement aux opérations de la pêche aux phoques, soit distribué à des citoyens canadiens qui ont subi des pertes pour des causes mentionnées dans l'arbitrage, les conventions ou les traités cités plus haut.

7. Dans l'affirmative, quelles mesures on prendra à cette fin.

Par M. Plunkett—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Quelle somme d'argent a été reçue du gouvernement des Etats-Unis en vertu du Traité pélagien de la pêche aux phoques, de 1911, durant chaque année civile, jusqu'au 31 décembre inclusivement.

2. S'il y a eu, entre 1911 et 1930, des années où ces paiements n'ont pas été versés, et, le cas échéant, pour quels motifs ce fait s'est produit.

Les adresses à Son Excellence le Gouverneur général et les ordres de la Chambre qui suivent sont votés:—

Par M. St-Père—Ordre de la Chambre—Copie de tous les mémoires, formules et règlements que le ministre du Travail ou le Directeur du chômage à Ottawa a émis relativement aux dépenses en vertu de la Loi allouant des secours au chômeurs.

Par M. Raymond—Ordre de la Chambre—Copie de tous avis, rapports, lettres, feuilles de classification, décisions, mémoires, télégrammes, ou autres communications, et tous autres documents et mémoires, que la Commission du service civil a en sa possession, ou le ministère des Travaux publics, ou le ministère des Postes, ou tout autre ministère fédéral, relativement à la nomination d'un gardien du bureau de poste à Beauharnois dans le mois de février 1931.

Par M. Johnstone—Ordre de la Chambre—Copie de tous les documents, lettres, soumissions qui ont trait à la construction d'un quai au pont de Petit Bras d'Or durant l'année 1929, y compris un relevé du coût de construction, du nombre des hommes employés, du coût du bois, la somme gagnée par Fred E. Reashore et la somme gagnée par M. Fitzgerald, le constructeur en chef.

Par M. Young—Ordre de la Chambre—Copie de toute la correspondance échangée entre quelques ou toutes les compagnies canadiennes qui raffinent l'huile et tout ministère fédéral relativement à l'importation de l'huile et de ses sous-produits, depuis le 1er mai 1930.

Par M. Lapointe—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, mémoires, correspondance, lettres et autres documents concernant la destitution de M. Auguste Provencher, maître de poste de Windsor Mills, et la nomination de son successeur.

Par M. Power pour M. Marcil—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports faits au ministère de la Marine par monsieur Sirois, de Gaspé, commissaire enquêteur, nommé pour s'enquérir des ingérences politiques de certains employés du ministère.

Par M. Fafard—Ordre de la Chambre—Copie de tous documents, correspondance, requêtes, etc., échangés entre le ministère des Postes et toute ou toutes personnes concernant le bureau de poste de St-Roch-des-Aulnaies, à partir du 28 juillet dernier.

Par M. Reid—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance, ordres et rapports échangés entre tout et tous hauts fonctionnaires ou fonctionnaires du ministère de l'Immigration et de la Colonisation, relativement à la conduite, aux services, recommandations et destitution de Joseph G. Smith, qui a été employé comme inspecteur temporaire de la Grande Route du Pacifique, en Colombie-Britannique.

Par M. Ralston—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de toute la correspondance, y compris les lettres, télégrammes, mémoires, reçue ou envoyée par le ministère des Pêcheries ou tout autre membre du gouvernement, ou tout haut fonctionnaire fédéral, ou la Commission du service civil, ou tout membre ou haut fonctionnaire de cette Commission, et toute personne, depuis le 8 août 1930, relativement aux capacités ou aux aptitudes des candidats à la position d'inspecteur des pêcheries pour l'ouest de la Nouvelle-Ecosse, ou à la nomination faite pour cette position.

Et une copie de toutes les annonces, et des projets, règles ou mémoires relatifs à la manière dont ces capacités seraient jugées.

Et une copie des déclarations venant à l'appui des documents, et de tout autre témoignage que la Commission du service civil ou la Commission consultative des examens a pris en considération, et tous rapports, notes de classification ou notes d'examen, oral ou autre, qui a été tenu sur les aptitudes de toutes les personnes examinées pour cette position, et tous les décrets ministériels relatifs à la nomination faite pour cette position.

Et une copie de tous les dossiers d'enquête, lettres, correspondance et autres documents datés ou faits depuis août 1929, et relatifs à la destitution de ses fonctions ou à la révocation de Harry H. Marshall, de la position d'inspecteur des pêcheries pour la division Ouest de la Nouvelle-Ecosse de l'ouest.

Par M. Duff—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres, mémoires, correspondance et autres documents échangés entre le département des Affaires indiennes ou tout haut fonctionnaire de ce département, et toute ou toutes personnes de la Nouvelle-Ecosse, relativement à la destitution ou à la révocation du Dr F. S. Messenger, de Middleton, Nouvelle-Ecosse, de sa position d'agent des Indiens.

Par M. Lapointe—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous décrets ministériels, mémoires, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents relatifs à l'abandon de sa position de l'honorable H. W. Newlands, comme Lieutenant-Gouverneur de la Saskatchewan, la nomination d'un ou de

plusieurs administrateurs en attendant la nomination d'un successeur à l'honorable M. Newlands, et la nomination d'un nouveau Lieutenant-Gouverneur pour remplacer l'honorable M. Newlands.

Par M. Casgrain—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous télégrammes, mémoires, correspondance, lettres et autres documents échangés au cours de sannées 1928, 1929, 1930, 1931, entre le ministre des Travaux publics à Ottawa et aucun des officiers de son département, à Ottawa et à Québec, et le département de la Voierie, ou le ministre de la Voierie du gouvernement provincial de Québec, et les autorités de la compagnie *Price Bros.*, à Québec, relativement à la construction d'un quai à la baie Ste-Catherine, comté de Saguenay, Québec.

Par M. Casgrain—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, mémoires, correspondance, lettres et autres documents concernant la destitution de Raoul Fortier, maître de poste à Ste-Anne de Beaupré, comté de Montmorency, et la nomination de son successeur.

Par M. Casgrain—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, mémoires, correspondance, lettres et autres documents concernant la destitution de J. H. Tremblay, maître de poste à Les Eboulements, comté de Charlevoix, et la nomination de son successeur.

Par M. Casgrain—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, mémoires, correspondance, lettres et autres documents concernant la révocation de Joseph Girard, maître de poste à St-Irenée-les-Bains, comté de Charlevoix, et la nomination de son successeur.

Par M. Garland (Bow-River)—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant le nom, l'adresse, la position, la classe, le salaire, le département, la branche, la longueur de service; s'il a reçu une pension de retraite ou de démission ou les deux, s'il était fonctionnaire permanent ou temporaire; et quels étaient ses services outre-mer (*a*) avec l'armée expéditionnaire canadienne avec la Grande-Bretagne ou (*b*) d'autres Alliés, de tout fonctionnaire destitué en 1931 comme conséquence de la remise aux Provinces de l'ouest de leurs ressources naturelles. Le relevé indiquant les individus mentionnés plus haut qui ont été réintégrés dans le service après leur destitution, et à quel salaire.

Par M. Coote—Ordre de la Chambre—Copie de toute la correspondance, y compris les lettres, télégrammes, et autres documents que le gouvernement a en sa possession relativement à l'amalgamation de la *Weyburn Security Bank* avec l'*Imperial Bank of Canada*.

Par M. Veniot pour M. Cardin—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, lettres, télégrammes, et autres documents (Plans et devis exclus), échangés entre la Commission du havre de Montréal et le ministère de la Marine, le ministre des Finances ou le ministre, depuis août 1930 jusqu'à date, au sujet de la construction d'un quai dans la partie d'aval du havre de Montréal, à un point nommé la Pointe au Moulin à Vent.

Par M. Brasset—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant le nom de chaque personne ayant travaillé au quai de Rivière-à-la-Martre, pendant la saison 1930, le salaire de chacun, le coût des matériaux et le coût total du travail.

Par M. Brasset—Ordre de la Chambre—Copie de tous les documents, lettres, dépêches, déclarations assermentées, enquêtes, mémoires, etc., concernant la destitution de M. François Tremblay, ingénieur de la sirène d'alarme à Ste-Félicité, comté de Matane, et la nomination de son successeur.

Par M. Veniot—Ordre de la Chambre—Copie de tous rapports, correspondance, et autre documents en la possession du gouvernement, relatifs à la destitution de Samuel Baiter, maître de poste à Lakeville, comté de Carleton, Nouveau-Brunswick.

M. Howden, appuyé par M. Beaubien, propose que,—La Chambre est d'avis qu'une loi établissant un service médical de l'Etat serait avantageuse pour le peuple canadien.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Beaubien,	Factor,	Luchkovich,	Robitaille,
Blair,	Fafard,	MacInnis,	St-Père,
Boucher,	Gardiner,	MacLean,	Sanderson,
Brasset,	Girouard,	McKenzie (Assiniboïa),	Séguin,
Brown,	Hanbury,	McMillan (Huron-Sud),	Speakman,
Campbell,	Hanson (Skeena),	Motherwell,	Spencer,
Cardin,	Heaps,	Pouliot,	Totzke,
Casgrain,	Howden,	Reid,	Veniot,
Chevrier,	Irvine,	Rhéaume,	Weir (Macdonald),
Dubois,	King, Mackenzie		Woodsworth—41.
Euler,	Lucas,		

CONTRE:

Messieurs

Anderson (Halton),	Duguay,	McLure,	Smith (Victoria-Carleton),
Arsenault,	Duranleau,	Manion,	Spankie,
Arthurs,	Fortin,	Moore (Châteauguay-Huntingdon),	Spence,
Barber,	Fraser (Cariboo),	Mullins,	Stanley,
Barrette,	Gershaw,	Murphy,	Stevens,
Beaubier,	Gobeil,	Myers,	Stewart (Leeds),
Bell (St-Antoine),	Gordon,	Perley (Qu'Appelle),	Stewart (Lethbridge),
Bell (Saint-Jean-Albert),	Hackett,	Porteous,	Stitt (Nelson),
Bennett,	Hanson (York-Sunbury),	Price,	Sullivan,
Bowen,	Hay,	Quinn,	Sutherland,
Bowman,	Jones,	Ryerson,	Swanston,
Boyes,	Laurin,	Sauvé,	Thompson (Simcoe-Est),
Bury,	LaVergne,	Senn,	Thompson (Lanark),
Cahan,	Lawson,	Shaver,	Turnbull,
Cantley,	Loucks,	Simpson (Simcoe-Nord),	Weese,
Cormier,	Macdonald (Kings),	Simpson (Algoma-Ouest),	White (Mont-Royal)—70.
Cowan (Long-Lake),	MacLaren,		
Denis,	MacNicol,		
Dickie,	McGillis,		

M. Ross (Kingston-cité), appuyé par M. Cantley, propose, que,—La Chambre est d'avis que le système des demandes de soumissions pour l'inhumation des soldats de retour décédés doit être discontinué immédiatement, parce que ce système est un outrage aux soldats de retour et une tache sur la bonne renommée de notre pays.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée sur division.

M. Pouliot, appuyé par M. Fafard, propose que,—Attendu que la cité de Rivière-du-Loup est le centre le plus important dans la partie est de la province de Québec;

Attendu que le havre de ladite cité est libre de glace en hiver et que la navigation y est possible en tout temps de l'année, comme il a déjà été démontré avec succès;

Attendu que ladite cité est un point divisionnaire des Chemins de fer Nationaux et le terminus du chemin de fer Témiscouata qui relie ladite cité à la province du Nouveau-Brunswick et à cette partie des Chemins de fer Nationaux qui s'appelait jadis le Transcontinental;

Attendu que les Chemins de fer Nationaux ont conservé la propriété du terrain de l'embranchement de Rivière-du-Loup Station au quai de Rivière-du-Loup;

Attendu que le transport par eau du charbon de la Nouvelle-Ecosse à la Rivière-du-Loup serait beaucoup plus économique et en permettrait la distribution à un coût moindre dans l'est de Québec, dans la partie nord de la province du Nouveau-Brunswick et de l'état du Maine,

Il est résolu de l'avis de la Chambre que le Gouvernement devrait nommer des experts pour étudier cette question de tous les points de vue et faire rapport au Gouvernement le plus tôt possible.

Après débat la question étant posée sur ladite motion elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Bertrand,
Boucher,
Brasset,
Butcher,
Casgrain,
Cayley,
Chevrier,
Denis,
Desrochers,
Dubois,
Dumaine,
Fafard,
Hall,
Hanson (Skeena),
Howden,
King, Mackenzie
Mackenzie
(Vancouver-Centre),
McMillan
(Huron-Sud),
Neill,
Parent,
Pouliot,
Rhéaume,
St-Père,
Sanderson,
Spencer,
Taylor,
Veniot—27.

CONTRE:

Messieurs

Anderson (Halton),
Arsenault,
Arthurs,
Barber,
Barrette,
Beaubier,
Belec,
Bell (Saint-Jean-Albert),
Bennett,
Bowman,
Boyes,
Bury,
Cahan,
Campbell,
Cormier,
Cowan (Long-Lake),
Dickie,
Duguay,
Duranleau,
Fraser (Cariboo),
Gobeil,
Gordon,
Hackett,
Hay,
Irvine,
Jones,
Kennedy
(Peace-River),
Laflèche,
Larue,
Laurin,
Lawson,
Loucks,
Macdonald (Kings),
MacMillan
(Saskatoon),
MacNicol,
McGillis,
McLure,
Manion,
Moose (Châteauguay-Huntingdon),
Morand,
Mullins,
Murphy,
Myers,
Perley (Qu'Appelle),
Plunkett,
Porteous,
Price,
Robinson,
Rogers,
Ryerson,
Sauvé,
Senn,
Shaver,
Simpson
(Simcoe-Nord),
Simpson
(Algoma-Ouest),
Smith (Victoria-Carleton),
Smoke,
Spankie,
Spence,
Stanley,
Stewart (Leeds),
Stewart (Lethbridge),
Stinson,
Stitt (Nelson),
Sutherland,
Swanston,
Tétrault,
Thompson (Lanark),
Tummon,
Weese,
White (Mont-Royal),
Willis—72.

L'ordre du jour étant lu pour la deuxième lecture du Bill No 2, Loi modifiant la Loi de la députation;

M. Heenan, appuyé par M. Casgrain, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'ensuivant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Cahan.

L'ordre étant lu pour la deuxième lecture du Bill No 8, Loi modifiant le jour de l'armistice;

M. Neill, appuyé par M. Spencer, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'ensuivant;

M. Arthurs, appuyé par M. Geary, propose,—Que le débat soit maintenant ajourné.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Arthurs, Barber, Baribeau, Barrette, Beaubier, Belec, Bell (Saint-Jean-Albert), Bennett, Beynon, Bowman, Boyes, Bury, Cahan, Cantley, Cormier, Cowan (Long-Lake), Dickie, Dorion, Duguay, Duranleau, Fraser (Cariboo), Geary, Gobeil, Gordon, Hackett, Hay, Larue, Laurin, LaVergne, Loucks, Macdonald (Kings), Macdougall, MacMillan (Saskatoon), MacNicol, McDade, McGillis, McLure, Manion, Moore (Châteauguay-Huntingdon), Morand, Mullins, Murphy, Myers, Perley (Qu'Appelle), Pettit, Plunkett, Porteous, Price, Quinn, Robinson, Sauvé, Senn, Shaver, Simpson (Simcoe-Nord), Simpson (Algoma-Ouest), Smith (Victoria-Carleton), Smoke, Spankie, Spence, Stanley, Stewart (Leeds), Stewart (Lethbridge), Stinson, Stitt (Nelson), Stitt (Selkirk), Sutherland, Swanston, Tétrault, Thompson (Simcoe-Est), Thompson (Lanark), Tummon, Weese, White (Mont-Royal), Willis—74.

CONTRE:

Messieurs

Beaubien, Bertrand, Bouchard, Boucher, Bourassa, Brasset, Brown, Butcher, Cardin, Casgrain, Cayley, Chevrier, Coote, Denis, Deslauriers, Desrochers, Dubois, Dumaine, Fontaine, Gardiner, Garland (Bow-River), Gershaw, Hall, Hanson (Skeena), Heaps, Howden, Irvine, Kennedy (Peace-River), King, Mackenzie Lucas, Luchkovich, MacInnis, Mackenzie (Vancouver-Centre), McIntosh, McMillan (Huron-Sud), McPhee, Mercier (Laurier-Outremont), Neill, Parent, Reid, Rhéaume, Rinfret, Robitaille, St-Père, Sanderson, Speakman, Spencer, Stewart (Edmonton-Ouest), Totzke, Veniot, Verville, Woodsworth—52.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans poser la question, jusqu'à demain à trois heures p.m., conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 27

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 28 AVRIL 1931

PRIÈRES.

M. Bourassa, appuyé par M. Neill propose,—Que le Règlement de la Chambre soit modifié en insérant l'article suivant:

"9a. Lorsqu'il y a un vote, un député n'est pas obligé de voter."

Et un débat s'ensuivant;

M. Bennett, appuyé par M. Stevens propose en amendement: Que la motion soit modifiée en enlevant les mots "n'est pas" et les remplaçant par le mot "est" avant le mot "obligé."

Et le débat continuant;

M. Euler, appuyé par M. Motherwell propose en amendement audit amendement:—Que tous les mots après "que" dans ledit amendement soient retranchés et remplacés par les suivants:—tous les mots après "Que" dans la motion principale soient retranchés et remplacés par les suivants:

"un comité de la Chambre soit nommé pour agir avec M. l'Orateur dans le but de considérer la question de modifier le Règlement de la Chambre en ajoutant ce qui suit:—

"9a. Lorsqu'il y a un vote, un député n'est pas obligé de voter."

Et un débat s'ensuivant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Cahan.

M. Bennett, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, Copie de la Convention internationale pour la surveillance du commerce international des armes et munitions, avec déclaration concernant le Territoire de Ifni, signée à Genève, le 17 juin 1925.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931—Relevé montrant:—

1. Quels sont les noms et adresses des personnes nommées pour tenir des enquêtes sur les activités politiques des fonctionnaires dans la province de Québec, depuis le 28 juillet 1930 jusqu'à date.

2. Quel montant a été payé à chacune en traitement, dépenses de voyage et d'hôtel, et quel a été le nombre de jours où chacun d'eux a été à l'emploi du présent gouvernement.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 2 2avril 1931:—Copie de toute la correspondance échangée entre M. P. R. Kreutswieser, sous-président d'élection du bureau de vote No 53, du district électoral de Saskatoon, et le directeur général des élections, et l'Auditeur général ou tout fonctionnaire de chacun des départements en cause, relativement aux salaires payés pour services rendus, des constables nommés pour ledit bureau de vote No 53 du district électoral de Saskatoon.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de tous les documents, correspondance, mémoires, lettres échangés entre le ministre du Travail à Ottawa et le Directeur du chômage, à Ottawa, et toute ou toutes personnes, relativement à la construction, à même le fonds fournis par la Loi allouant des secours pour remédier au chômage, d'une salle paroissiale ou municipale à Ste-Germaine, de Etchemin, comté de Dorchester, Québec.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de tous les documents, écrits, mémoires, lettres échangés entre le ministre du Travail à Ottawa, ou le Directeur du chômage à Ottawa, relativement à une demande que les Pères Rédemptoristes de Ste-Anne de Beaupré, auraient faits d'un octroi d'argent à même les fonds rendus disponibles par la Loi allouant des secours pour remédier au chômage.

Et aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 22 avril 1931:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et mémoires échangés entre le ministre du Travail à Ottawa, et le ministre du Travail à Québec, et entre le Directeur du chômage à Ottawa et le Directeur du chômage à Québec, relativement aux heures de travail, et aux salaires équitables pour les travaux accomplis en vertu de la législation allouant des secours aux chômeurs.

Le Bill No 37, Loi modifiant la Loi d'indemnisation des employés de l'Etat est lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution à l'effet de modifier la Loi des douanes.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée.

Résolu,—Qu'il y a lieu de modifier la Loi des Douanes relativement aux remises ou déductions qui seront permises en estimant la valeur imposable; pour donner le pouvoir d'examiner les témoins sous serment et de leur payer des dépenses de voyage raisonnables; et pour imposer des sanctions et empêcher les opérations de contrebande.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Cahan pour M. Ryckman, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 39, Loi modifiant la Loi des douanes, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Bennett propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et le débat continuant;

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

(L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15)

(Bills publics)

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Heenan pour la deuxième lecture du Bill No 2, Loi modifiant la Loi de la députation;

Et le débat continuant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Veniot.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Neill,—Que le bill No 8, Loi modifiant la Loi du jour de l'armistice soit maintenant lu la deuxième fois.

Après plus ample débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté avec un amendement, considéré tel qu'amendé, lu la troisième fois et passé.

L'ordre étant lu pour la deuxième lecture du Bill No 16, Loi modifiant la Loi de l'industrie laitière (Augmentation des peines);

M. Gobeil, appuyé par M. Moore (Châteauguay-Huntingdon), propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'ensuivant;

L'heure consacrée aux bills privés et publics étant expirée;

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Bennett,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

Et le débat continuant;

M. Brown, appuyé par M. McKenzie (Assiniboïne), propose en amendement::—

Que tous les mots après "Que" dans la motion soient retranchés et remplacés par les suivants:—

1. La Chambre regrette que le gouvernement n'ait pas rempli ses promesses précises concernant l'agriculture et que jusqu'à l'heure actuelle il ait décliné d'annoncer à la Chambre aucune politique agricole.

2. Que la politique de la présente administration tend à restreindre plutôt qu'à développer le commerce du Canada.

3. Que sans le développement du commerce international, l'agriculture au Canada sera de plus en plus paralysée.

4. Et de plus, de l'avis de la Chambre, toute politique concernant l'agriculture devrait comprendre des mesures d'urgence pour faire face à la crise actuelle de l'agriculture et renfermer des dispositions suffisantes pour la préparation des viandes et la vente du bétail, du blé et de tous les autres produits agricoles.

Et le débat continuant encore;

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans poser la question, jusqu'à demain à trois heures p.m., conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 28

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 29 AVRIL 1931

PRIÈRES.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de tous les écrits, lettres et autres documents de toute sorte que le ministère des Travaux publics a en sa possession relativement aux travaux qui doivent être exécutés au pont de la Chaudière et aux chemins qui y conduisent, le tout situé entre les villes d'Ottawa et de Hull.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931—Copie de toute la correspondance et des autres documents que tout ministère fédéral a en sa possession et relatifs à la construction d'une annexe au quai Young, Caraquet, comté de Gloucester, Nouveau-Brunswick.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931—Copie de tous les documents, de la correspondance et des autres écrits que tout ministère fédéral peut avoir en sa possession relativement à la construction d'un quai à Little Shippegan, comté de Gloucester, Nouveau-Brunswick.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931—Copie de toute correspondance, lettres, télégrammes, rapports, requêtes, documents, mémoires que tout ministère fédéral a en sa possession et relatifs à la construction d'un bureau de poste au lac Noir, comté de Mégantic, P.Q., depuis le 1er août 1930.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931—Copie des feuilles où sont inscrites les heures de travail, des bordereaux de salaire, de tous les chèques, documents et mémoires indiquant tous les détails des dépenses faites pour le brise-lames de Gabarus, dans l'automne de 1930, y compris les paiements aux contremaîtres, ouvriers et autres employés.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931—Copie de toute la correspondance, y compris les comptes et écrits, relative aux réparations du quai de la North Gut, comté de Victoria, Nouvelle-Ecosse, aux mois d'octobre et de novembre 1930.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931—Copie de toute la correspondance, y compris les feuilles où sont inscrites les heures de travail, les bordereaux de salaires et les comptes, qui a trait à la construction de la nouvelle potence d'embarcation à Black Point, comté de Victoria, Cap-Breton, dans l'automne 1930.

Et aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 22 avril 1931—Copie de tous les documents, rapports, lettres, télégrammes, échangés entre le ministre des Travaux publics ou aucun fonctionnaire de son département, y compris spécialement la correspondance échangée ou reçue par P. S. Gregory, et J. A. Gingras, employés du département, relativement à la destitution de L. A. Tourigny, comme concierge, du bureau de poste de Victoriaville, comté d'Arthabaska, ou à l'abolition de ladite position, ainsi que la production de tous ordres en conseil passés pour abolir ladite position et la créer de nouveau.

M. Sauvé, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance et autres documents que le gouvernement a en sa possession relativement à la destitution de Charles Weeks du service des poste à Glace Bay.

M. Guthrie, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par odre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du surintendant des pénitenciers pour l'année fiscale expirant le 31 mars 1930.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 22 avril 1931—Copie de tous les décrets ministériels, des autres ordres ou instructions, des mémoires et documents, de tous les rapports, correspondance, télégrammes, pétitions et autres communications qui ont trait de quelque façon au congédiement ou à la destitution projetée de Fred G. McNabb, officier du service préventif des douanes et de l'accise à Pictou, Nouvelle-Ecosse, de ce service de prévention.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931—Etat montrant:—

1. Quel était le nombre total de tous les autos de l'Etat dont les membres du cabinet se servaient pour leurs besoins du 31 juillet 1930 ou 31 mars 1931.
2. Quel était le nombre total de tous les autos de l'Etat dont les sous-ministres se servaient pour leurs besoins du 31 juillet 1930 au 31 mars 1931.
3. Quelle a été la dépense totale de tous les autos de l'Etat dont les membres du cabinet se sont servis, y compris l'essence, l'huile, les réparations, les parties, et les services du chauffeur, du 31 juillet 1930 au 31 mars 1931.
4. Quelle a été la dépense totale de tous les autos de l'Etat dont les sous-ministres se sont servis, y compris l'essence, l'huile, les réparations, les parties et les services du chauffeur, du 31 juillet 1930 au 31 mars 1931.
5. Quel est le nombre total des autos de l'Etat dont se servent actuellement les membres du cabinet.
6. Quel est le nombre total des autos de l'Etat dont se servent actuellement les sous-ministres.
7. Quel est, à l'heure actuelle, le nombre total des chauffeurs qui sont à l'emploi du gouvernement.
8. Combien d'autos ont été vendus depuis le 1er janvier 1931.
9. Combien d'autos ont été achetés depuis le 1er septembre 1930 avec le nom de l'auto acheté et le coût de chaque auto.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 27 avril 1931—Relevé montrant:—Quels octrois et subsides on a accordés au Chemin de fer Canadien du Pacifique et aux lignes de chemins de fer maintenant incorporées dans le Chemin de fer Canadien du Pacifique.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 27 avril 1931—Copie de tous les mémoires, formules et règlements que le ministre du Travail ou le Directeur du chômage à Ottawa a émis relativement aux dépenses en vertu de la Loi allouant des secours aux chômeurs.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931—Copie de tous les télégrammes, correspondance, et documents de toutes sortes échangés entre les officier en loi de la province de Québec et d'Ontario, et de toute autre province, et de ceux du gouvernement fédéral relativement à l'ordre de défense, que le ministère des Postes a émis, empêchant que l'Association des vétérans de l'armée et de la marine se serve du service postal, et interceptant toutes les lettres adressées à ladite Association.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Mackenzie—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Si la commission du havre de Vancouver a acheté récemment un bac transbordeur.
2. Le cas échéant, si ce bac transbordeur a été acheté aux Etats-Unis.
3. Qui a négocié cet achat.
4. Quelles sont les dimensions de ce bac transbordeur.
5. Quand ce bac transbordeur a été tout d'abord construit.
6. Quel a été le prix d'achat.
7. Quel a été le coût de remorquer ce bac à Vancouver.
8. Combien a coûté l'assurance sur ledit bac.
9. De qui ledit bac transbordeur a été acheté.
10. Si ce bac a été acheté d'une compagnie américaine ou par l'intermédiaire d'une agence.
11. Au nom de qui ledit bac transbordeur a été passé aux Douanes américaines.
12. A qui l'assurance sur le bac a été payée.

Par M. Reid—Ordre de la Chambre—Relevé faisant voir:—

1. Si les Commissaires du havre de Vancouver en sont venus à une entente avec un ou des ingénieurs relativement au coût du nouveau quai sur partie de la propriété connue sous le nom de Site du Moulin Hastings.
2. Le cas échéant, quels sont les noms des ingénieurs qui ont été consultés.
3. Si un contrat a été conclu quant au versement, par pourcentages, du coût approximatif.
4. Quel a été le coût total approximatif des principaux plans que lesdits ingénieurs concernés ont soumis.
5. Quelques sommes d'argent ont été payées à ces ingénieurs, de ce chef, jusqu'au 31 mars 1931.
6. Si les Commissaires du havre de Vancouver ont entrepris de mettre fin à ce contrat.
7. Si les Commissaires du havre de Vancouver ont fait des efforts pour régler cette affaire hors de cour.
8. Quelle est la base, et quel est le montant du règlement proposé.
9. Si la Commission du havre de Vancouver verse des paiements à quelques-uns de ces ingénieurs pour d'autres services.
10. Le cas échéant, donner les noms, les fonctions et les montants payés jusqu'au 31 mars 1931.

Par M. Plunkett—Ordre de la Chambre—Relevé montrant:—

1. Combien d'argent a été voté annuellement, de 1921 à 1930 inclusivement, sous forme d'octrois aux compagnies de sauvetage de la province de la Colombie-Anglaise.

2. Combien d'argent a été voté annuellement de 1921 à 1930 inclusivement, sous forme d'octrois aux compagnies de sauvetage de la province de Québec.

3. Quel est le tonnage des navires de la compagnie de sauvetage de la province de la Colombie-Anglaise, et le montant total du capital investi, les octrois du gouvernement fédéral non compris.

4. Quel est le tonnage des navires de la compagnie de sauvetage de la province de Québec, et le montant total du capital investi, les octrois du gouvernement fédéral non compris.

5. Quel est le montant total d'argent que les compagnies de navigation ont perdu à la suite de naufrages, de 1921 à 1930 inclusivement, et sur lesquels a travaillé la compagnie de sauvetage qui reçoit un octroi, de la province de la Colombie-Anglaise.

6. Quel est le montant total que les compagnies de navigation ont perdu à la suite de naufrages, de 1921 à 1930 inclusivement, et sur lesquels a travaillé la compagnie de sauvetage qui reçoit un octroi, dans la province de Québec.

Par M. Woodsworth—Ordre de la Chambre—Etat indiquant:—Quels furent les principales dépenses et le coût de la délégation officielle envoyée à Halifax pour souhaiter la bienvenue au Gouverneur général.

Les adresses à Son Excellence le Gouverneur général et les ordres de la Chambre qui suivent sont votés:—

Par M. Cardin—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous les contrats, ententes ou conventions intervenus entre la Commission du havre de Montréal et le gouvernement provincial de la province de Québec et la ville de Montréal, fixant la contribution des deux derniers au coût du Pont du havre de Montréal.

Par M. Garland (Bow River)—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance, rapports, communications et autres documents échangés entre le gouvernement fédéral et les Banques canadiennes; entre le gouvernement fédéral et la *Canadian Wheat Producers, Limited*; entre le gouvernement fédéral et quelques-uns ou tous les Cartels provinciaux du blé relativement à l'assistance, aux garanties, ou au secours que le gouvernement fédéral a accordés depuis le mois de septembre 1930.

Par M. Heenan—Ordre de la Chambre—Copie de toute la correspondance, y compris les lettres, télégrammes, et autres documents que le gouvernement a en sa possession, relativement à la démission du correspondant de la *Gazette du Travail,* à Kenora.

Par M. Chevrier—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous les écrits, lettres, dépêches, télégrammes, et autres documents échangés depuis mars 1927 jusqu'à date, entre les autorités britanniques et le gouvernement canadien relativement à la Loi canadienne du droit d'auteur et à la Convention internationale de Berne pour la protection des travaux littéraires et artistiques.

Par M. Motherwell—Ordre de la Chambre—Copie d'environ douze pétitions type, résolutions ou lettres adressées au premier ministre ou au premier ministre intérimaire, ou au ministre de l'Agriculture, recommandant la fixation du prix du blé ou des prix des grains, venant de toute société de

fermiers, agence de vente ou local du cartel, municipalité, chambre de commerce, ou individu dans chacune des trois provinces des Prairies depuis le 1er août dernier, et les réponses envoyées.

Par M. Veniot—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, correspondance et autres documents que le gouvernement a en sa possession relativement à l'adjudication d'un contrat pour la construction d'un ou de brise-lames à Tracadie, Nouveau-Brunswick. Et aussi une copie de toute la correspondance et des autres documents relatifs au dragage exécuté par la drague No 12 du havre de Tracadie.

Par M. Bouchard—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres, recommandations, et communications relativement à la destitution ou à la révocation de membres du personnel du canal Trent, depuis le 31 octobre 1930, et toutes correspondance, lettres et communications échangées entre le surintendant du canal Trent, à Peterborough, et le ministère des Chemins de fer et Canaux, à Ottawa, ou aucun de ses fonctionnaires.

M. Heaps, appuyé par M. Woodsworth, propose que,—La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait prendre en considération l'établissement immédiat d'un système fédéral d'assurance contre le chômage, la maladie et l'invalidité.

Et un débat s'ensuivant et continuant;

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans poser la question, jusqu'à demain à trois heures p.m., conformément à la règle 6.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 29

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 30 AVRIL 1931

PRIÈRES.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Mackenzie (Vancouver-Centre)—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Si les Commissaires actuels du havre de Vancouver ont acheté une locomotive pour usage sur la côte nord de l'anse Burrard.
2. Le cas échéant, de qui cette locomotive a été achetée.
3. Quel a été le prix d'achat.
4. Où on l'a achetée.
5. Si on l'a achetée directement ou par l'intermédiaire d'un agent.
6. S'il a été nécessaire de réparer cette locomotive achetée.
7. Dans l'affirmative, qui l'a réparée.
8. Quel était le prix de la soumission ou du contrat pour ces réparations.

Par M. Mackenzie (Vancouver-Centre)—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Si les Commissaires actuels du havre de Vancouver ont acheté un navire qui servirait de navire à incendie.
2. Dans l'affirmative, de qui ce navire a été acheté et quel a été le prix d'achat.
3. S'il a été nécessaire de réparer ledit navire.
4. Si ce navire est disponible maintenant pour la protection contre les incendies.
5. Quel est le prix des réparations.

Par M. Mackenzie (Vancouver-Centre)—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Si on continue les travaux au quai Lapointe, à Vancouver.
2. Si cet ouvrage est exécuté à un coût plus un profit, ou à un prix fixe, par verge.
3. Qui exécute cette entreprise.
4. Quel est l'estimation du coût de cet ouvrage lorsqu'il sera complété.

Par M. Power—Ordre de la Chambre—Relevé montrant:—

1. Si un monsieur Léopold Pouliot est à l'emploi de la Commission du havre de Québec.

2. Le cas échéant, quelle est la nature de son emploi.

3. Quel est son salaire.

4. Quelles sont ses heures de travail.

5. Si ce monsieur Pouliot est le même que celui qui est président de l'Association de la jeunesse conservatrice de Québec-Ouest.

Par M. Power—Ordre de la Chambre—Relevé montrant:—

1. Si un monsieur Tancrède Fiset est à l'emploi de la Commission du havre de Québec.

2. Dans l'affirmative, si c'est en qualité de médecin.

3. Quelles sont ses heures de travail.

4. Quel est son traitement.

5. Sur quelles recommandations il a obtenu cet emploi.

Par M. Power—Ordre de la Chambre—Relevé montrant:—

1. Si un monsieur Majella Madden est à l'emploi de la Commission du havre de Québec.

2. Dans l'affirmative, quelle est sa position.

3. Quel est son salaire.

4. Quelles sont ses heures de travail.

5. Si M. Majella Madden retire d'autres argents de la Commission du havre de Québec pour d'autres services.

6. S'il possède des chevaux qui travaillent actuellement pour la Commission du havre.

7. Le cas échéant, combien, et quelle somme d'argent il reçoit de ce chef.

M. Guthrie propose,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—

Que la Loi des juges soit modifiée pour accorder une pension à tout juge d'une cour supérieure du Canada qui est, ou qui a été, depuis le 1er janvier 1931, nommé Commissaire en chef, ou Assistant du Commissaire en chef, de la Commission des chemins de fer du Canada.

M. Guthrie, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution l'a recommandée à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général demain pour prendre en considération ladite résolution.

L'ordre étant lu pour la deuxième lecture du Bill No 29, Loi modifiant la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada;

M. Guthrie propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées.

(*Cinq sixièmes des sommes ci-dessous*)

XVII—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Edifices publics

Ontario

186	Belleville, édifice public—Agrandissement du terrain	20,000 00
	Belleville, édifice public—Amél. au chauffage	1,100 00
	Brockville—Edifice public—Modifications et améliorations	12,000 00
	Copper-Cliff—Edifice public—Adjugé à l'entreprise	26,000 00
	Edifices publics fédéraux—Améliorations, réparations, etc.	125,000 00
	Fort-Frances—Edifice public	1,500 00
	Fort-William—Edifice public	50,000 00
	Gore-Bay—Edifice public—Adjugé à l'entreprise	4,000 00
	Guelph—Edifice public	50,000 00
	Hawkesbury—Edifice public—Nouvel aménagement	1,500 00
	Keewatin—Edifice public—Adjugé à l'entreprise	8,000 00
	Leamington—Edifice public—Améliorations au chauffage	1,200 00
	New-Liskeard—Edifice public	61,000 00
	North-Bay, édifice public—Améliorations	1,100 00
	Orillia—Edifice public—Modifications, améliorations, etc.	5,000 00
	Parry-Sound—Edifice public	25,000 00
	Penetanguishene—Edifice public	57,000 00
	Perth—Edifice public	25,000 00
	Port-Arthur, édifice public—Rallonge et modifications—Adjugé à l'entreprise	5,000 00
	Port-Credit—Edifice public—Adjugé à l'entreprise	40,000 00
	Stratford—Edifice public—Rallonge	41,000 00
	Sturgeon-Falls—Edifice public—Adjugé à l'entreprise	5,500 00
	Sydenham—Edifice public—Adjugé à l'entreprise	4,000 00
	Thorold—Emplacement d'édifice public	4,000 00
	Toronto—Douane—Adjugé à l'entreprise	670,000 00
	Toronto—Station postale "A"—Equipement mécanique, améliorations, etc.—Adjugé à l'entreprise	33,000 00
	Welland—Edifice public—Nouvel aménagement	2,000 00
	Windsor—Gare du C.N.R. et édifice public combinés	100,000 00

Manitoba

187	Deloraine—Edifice public—Adjugé à l'entreprise	13,500 00
	Edifices publics fédéraux—Améliorations, réparations, etc.	30,000 00
	Neepawa—Edifice public—Amélioration de l'ameublement	1,200 00
	Oak-Lake—Edifice public—Adjugé à l'entreprise	12,000 00
	Le Pas—Edifice public	25,000 00

Saskatchewan

	Edifices publics fédéraux—Améliorations, réparations, etc.	20,000 00
	Kamsack—Edifice public—Adjugé à l'entreprise	28,000 00
	Lloydminster—Edifice public—Adjugé à l'entreprise	3,500 00

188	Lumsden—Edifice public—Adjugé à l'entreprise..	22,000 00
	Melville—Participation du gouvernement aux améliorations locales..	1,050 00
	Régina—Arsenal—3e versement pour l'achat de l'arsenal..	31.000 00
	Régina—Edifice public—Rallonge—Adjugé à l'entreprise..	20.000 00
	Saskatoon—Edifice de l'ancien Hôtel des postes—Améliorations—Adjugé à l'entreprise..	12,500 00
	Watrous—Edifice public..	38,000 00

Alberta

189	Calgary—Edifice public—Adjugé à l'entreprise..	375,000 00
	Edifices publics fédéraux—Améliorations, réparations, etc..	15.000 00
	Drumheller—Edifice public—Adjugé à l'entreprise..	60.000 00
	Edmonton—Edifice public—Rallonge—Adjugé à l'entreprise	35.000 00
	High-River—Edifice public..	36.000 00

Colombie-Britannique

190	Edifices publics fédéraux—Améliorations, réparations, etc..	45,000 00
	Esquimalt—Réparations générales et améliorations aux casernes de la R.C.G.M. et l'arsenal de la Marine de S.M.	10,000 00
	Nanaïmo—Edifice public—Installation d'un ascenseur.. ..	4.000 00
	Vancouver—Station postale "D"—Améliorations..	2,000 00
	Vancouver—Edifice public—Service de l'intérêt d'un an à 5 p.c. d'une hypothèque de $400,000..	20,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne alors la Chambre jusqu'à demain à trois heures p.m., sans poser la question en vertu de la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 30

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 1ER MAI 1931

Prières.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution modifiant la Loi des juges.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Que la Loi des juges soit modifiée pour accorder une pension à tout juge d'une Cour Supérieure du Canada qui est, ou qui a été, depuis le 1er janvier 1931, nommé Commissaire en chef, ou Assistant du Commissaire en chef, de la Commission des chemins de fer du Canada.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Guthrie, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 40, Loi modifiant la Loi des juges, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution modifiant la Loi d'établissement des soldats.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il y a lieu de modifier la Loi d'établissement de soldats pour abolir la Commission d'établissement de soldats et pour décréter le transfert de ses pouvoirs, fonctions et privilèges à un fonctionnaire qui sera appelé le Directeur de l'établissement de soldats à qui sera versé tel salaire et à telle échelle par année que le Gouverneur en son conseil fixera et permettra.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Gordon, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 41, Loi modifiant la Loi d'établissement des soldats, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées.

(*Cinq sixièmes des sommes ci-dessous*)

XVII—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Edifice publics

Généralités

191	Fermes expérimentales—Remplacements, réparations, améliorations, etc.	50,000 00
	Drapeaux pour les édifices publics fédéraux	5,000 00
	Edifices militaires—Réparations, aménagement et agrandissements	50,000 00
	Hôpitaux militaires—Réparations, améliorations et modifications	99,000 00
	Edifices publics—En général	40,000 00
	Achat d'oblitérateurs de timbres-poste	17,500 00
	Ottawa—Agrandissements et modifications aux édifices de la Statistique—En cours	160,000 00
	Ottawa—Edifices ministériels—Aménagements, etc.	95,000 00
	Ottawa—Imprimerie nationale—Améliorations au chauffage.	17,000 00
	Ottawa—Laboratoire du ministère des Mines, rue Booth, et modifications—Adjugé à l'entreprise	19,500 00
	Ottawa—Monnaie Royale—Améliorations à la route	4,700 00
	Ottawa—9e versement pour l'achat de l'édifice des ateliers fédéraux	11,500 00
	Ottawa—Tracteur postal	3,100 00

Loyers, réparations, mobilier, chauffage, etc.

192	*Emplacements et édifices publics à Ottawa—*	
	Garçons d'ascenseur	125,000 00
	Ministère en général—Service du nettoiement y compris $150 à E. Snowdon pour tirer le canon à midi	458,000 00
	Chauffage, y compris les gages des mécaniciens, chauffeurs et gardiens	497,000 00
	Lumière et énergie, y compris les routes et les ponts	175,000 00
	Réparations, améliorations et entretien	700,000 00
	Rideau-Hall—Alloc. pour combust. et éclairage	19,000 00
	Rideau-Hall, y compris les terrains—Améliorations, mobiliers, entretien, etc.	60,000 00
	Service téléphonique, etc.	124,500 00
	Eau	61,000 00
	Edifices publics fédéraux—	
	Edifices fédéraux de l'Immigration—Réparations, améliorations, agrandissements, mobiliers, etc.	25,000 00
	Postes fédéraux et quarantaine—Entretien et réparations	15,000 00
	Aménagements, fournitures générales et ameublement	100,000 00
	Chauffage	443,000 00

	Eclairage et énergie	302,000 00
	Loyers	1,850,000 00
	Salaires des concierges, mécaniciens, chauffeur, etc	1,210,000 00
	Fournitures pour concierges, mécaniciens, chauffeurs, etc.	60,000 00
	Eau	80,000 00
	Edifices publics du Yukon—Loyers, réparations, combustibles, éclairage, service de l'eau et salaires des concierges	28,000 00
	Victoria, C.-B.—Observatoire astrophysique; (Little Saanich Mountain) entretien, réparations et améliorations	4,000 00

XVI—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL

Edifices publics

180	Ottawa—Nouvel édifice départemental—Entreprise adjugée	100,000 00
	Ottawa—Laboratoire du Conseil national de recherches et outillage—Entreprise adjugée	2,000,000 00
	Ottawa—Annexe à l'installation du chauffage central—Entreprise adjugée	12,000 00

Ports et rivières

181	Chenal de Burlington—Amélioration—Entreprise adjugée	210,000 00
	Saint-Laurent supérieur—Amélioration de la voie navigable—Entreprise adjugée	175,000 00
	Port-Arthur et Fort-William—Améliorations dans le port—Entreprise adjugée	190,000 00
	Sorel—Améliorations dans le port—Entreprise adjugée	100,000 00
	St-Jean—Améliorations du chenal—Entreprise adjugée	400,000 00
	Toronto—Améliorations dans le port	200,000 00

XVII—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Havres et rivières

Colombie-Britannique

200	Argenta—Reconstruction du quai	10,500 00
	Celista—Reconstruction du quai	4,000 00
	Chemainus—Renouvellement du ponton et des abords	1,700 00
	Rivière Columbia (en aval de Burton)—Améliorations aux ouvrages de détournement	1,500 00
	Baie de l'Aigle—Quai	2,500 00
	Rivière Fraser—Améliorations.—Entreprise adjugée	100,000 00
	Rivière Fraser (Basse)—Exploitation d'un bateau nettoyeur	30,000 00
	Rivière Fraser—Contribution pour les ouvrages de protection à la passe Canoe, la municipalité de Delta devant fournir une somme égale—En cours	2,000 00
	Rivière Fraser—Contribution pour les ouvrages de protection à Matsqui; le gouvernement provincial, la municipalité et le C.N.R. devant fournir une somme égale	3,500 00
	Ginols—Réparations au quai	1,800 00
	Ports et rivières en général—Réparations et améliorations en général	30,000 00
	Kaslo—Reconstruction du quai—Entreprise adjugée	21,000 00
	Baie-Magna—Reconstruction du quai	7,000 00
	Minnekhada—Reconstruction du quai	1,600 00

	McDonald's Landing—Remplacement du quai..	1,500 00
	Nanaïmo—Quai en encoffrement..	6,600 00
	New-Massett—Réparations du quai et du ponton..	1,100 00
	Penticton—Brise-lames..	1,900 00
	Port-Haney—Prolongement du quai..	3,700 00
	Port-Moody—Réparations du quai..	6,000 00
	Saanichton—Réparations au quai..	2,000 00
	Seymour-Arm—Réparations du quai..	3,300 00
	Sidney—Réparations du quai..	3,800 00
	Stewart—Améliorations au quai—Entreprise adjugée..	2,500 00
	Vancouver—Parc Stanley—Protection de plage..	8,000 00
	Victoria—Réparations au quai..	3,100 00
	Port-de-Victoria—Dragage—Entreprise adjugée..	20,000 00
	William-Head—Station de quarantaine—Pour terminer les réparations au quai..	14,000 00

Yukon

201	Rivières Stewart et Yukon—Améliorations..	5,000 00

En général

202	Ports et rivières en général..	25,000 00

DRAGAGE

203	Dragage—Provinces Maritimes..	350,000 00
	Dragage—Ontario et Québec..	350.000 00
	Dragage—Manitoba, Saskatchewan et Alberta..	50,000 00
	Dragage—Colombie-Britannique..	150,000 00

Ontario

197	Belle-Ewart—Réparations au quai....................	4,000 00
	Boyd's Bay (Cedar-Beach)—Quai..	2,800 00
	Bracebridge—Améliorations au quai..................	4,700 00
	Byng-Inlet—Dragage—Entreprise adjugée..............	42,000 00
	Chatham—Réparations au mur de revêtement............	5.250 00
	Cobourg—Améliorations au port......................	30.000 00
	Cockburn-Island—Brise-lames—Entreprise adjugée.......	13,000 00
	Collingwood—Améliorations au port..................	150,000 00
	French-River—Barrages—Entretien et réparations..	4.200 00
	Goderich—Améliorations du port—Entreprise adjugée.....	30,000 00
	Grand-Bend—Réparations aux jetées..................	5,000 00
	Hamilton—Améliorations au port—Entreprise adjugée.. ..	113,000 00
	Ports et rivières en général—Réparations et améliorations....	85,000 00
	Key-Harbour—Dragage	20,000 00
	Kincardine—Réparations et améliorations au port—Entreprise adjugée	14,000 00
	Kingston—Dragage de la petite baie Cataraqui..........	150,000 00
	Kingston (La Salle Causeway)—Reconstruction des jetées direct	5,300 00
	Kingston (Little Cataraqui Bay)—Brise-lames—Entreprise adjugée	175,000 00
	Kingston, R.M.C.—Réparations et améliorations..........	3.500 00
	Kingston, cale sèche—Réparations aux cales..	1,700 00
	Kingsville—Réparations aux jetées..	28,000 00
	Leamington—Réparations au quai......................	1,500 00

	Little-Current—Dragage—Entreprise adjugée	35,000 00
	Michipicoten—Dragage—Entreprise adjugée	90,000 00
	Midland—Améliorations au port—Entreprise adjugée	28,000 00
	Rivière Montréal, barrage à Latchford—Entretiens et réparations	4,000 00
	Oshawa—Réparations au port	75,000 00
	Parry-Sound—Reconstruction du quai	25,000 00
	Ile Pelée—Réparations des jetées	2,400 00
	Port-Burwell, réparations aux ouvrages du port	3,000 00
	Port-Colborne—Réparations aux ouvrages du port	40,000 00
	Port-Hope—Réparations aux ouvrages du port	27,000 00
	Port-Maitland—Réparations aux ouvrages du port	22,000 00
	Port-Stanley—Réparations et améliorations au port	5,000 00
	Sarnia—Améliorations du port—Entreprise adjugée	63,000 00
	Sault Ste-Marie—Améliorations au port—Entreprise adjugée.	69,000 00
	Telegraph Narrows et Pointe Anne—Dragage—Entreprise adjugée	50,000 00
	Toronto—Dragage et réparations aux jetées	36,600 00

Manitoba

198	Gimli—Réparations à la jetée	5,000 00
	Ports et rivières en général—Réparations et améliorations	15,000 00
	Hecla—Prolongement du quai—Entreprise adjugée	7,000 00
	Lac du Bonnet—Prolongement du quai	3,800 00
	Rivière Rouge—Réparations aux jetées	10,000 00
	Selkirk—Prolongement du quai	8,000 00
	Rapides St-André—Ecluse et barrage—Entret. et réparations.	29,500 00
	Plage Victoria—Brise-lames	2,300 00

Saskatchewan et Alberta

199	Ports et rivières en général—Réparations et améliorations	15,000 00

Québec

	Anse-à-Beaufils—Réparations aux ouvrages du port	2,500 00
	Anse-au-Canard—Jetées de dérivation	4,000 00
	Anse-à-Louise (Cap-des-Rosiers)—Réparations et améliorations au quai	21,000 00
	Anse-du-Moulin (Aurigny)—Réparations au brise-lames	5,000 00
	Aylmer—Reconstruction de brise-glace	1,900 00
	Bagotville—Réparations et améliorations au quai	1,200 00
	Rivière Batiscan—Dragage	12,000 00
	Beauharnois—Reconstruction du quai—Entreprise adjugée	7,000 00
	Belœil-Station—Réparations aux piliers de protection	1,400 00
	Belle-Anse (I.M.)—Cale	2,000 00
	Boischatel—Réparations au quai	2,300 00
	Bonaventure—Prolongement des ouvrages de protection	1,500 00
	Bonaventure-Ouest (route Forest)—Ouvrage de protection	1,800 00
	Cap-Chat—Réparations au quai	1,100 00
	Cap-des-Rosiers (rivière Whelan)—Réparations aux ouvrages du port	1,500 00
	Cap-St-Ignace—Reconstruction du quai—Entreprise adjugée.	30,000 00
	Carleton—Prolongement du quai—Entreprise adjugée	19,000 00
	Clarke-City—Réparations au quai	22,900 00
	Colonie-des-Grèves—Réparations au quai	2,200 00
	Coteau-Landing—Réparations au quai	1,900 00

	Desjardins—Réparations au quai..	1,400 00
	Doucet's-Landing (Ste-Angèle-de-Laval)—Réparations et améliorations au port—Entreprise adjugée..	28,000 00
	Douglastown—Réparations au quai..	7,000 00
	Pointe-au-Père—Prolongement du quai—Entreprise adjugée	61,000 00
	Fort-Coulonge—Reconstruction du quai..	3,050 00
	Pointe-Fleurant—Quai—Entreprise adjugée..	22,000 00
	Grande-Baie (St-Alexis)—Réparations au quai..	3,700 00
	Grande-Entrée (I.M.)—Améliorations au port..	2,400 00
	Grindstone (I.M.)—Réparations au quai—En cours..	7,900 00
	Ports et rivières en général—Réparations et améliorations..	110,000 00
	Harrington—Réparations au quai..	7,600 00
	Havre-Aubert (Amherst) I.M.—Réparations au quai..	1,800 00
	Havre St-Pierre—Réparations et améliorations au quai..	28,000 00
	Ile-Verte—Réparations au quai..	2,000 00
	Lac St-Louis—Dragage—Entreprise adjugée..	37,000 00
	Laprairie—Prolongement de la digue—Entreprise adjugée..	22,000 00
	Lavaltrie—Réparations au quai..	4,000 00
	Les Eboulements—Réparations au quai—En cours..	10,000 00
	Les Escoumains—Réparations au quai..	3,400 00
	L'Islet—Réparations au quai..	6,000 00
	McInnes-Cove—Brise-lames..	1,500 00
	Manicouagan—Quai—Un tiers du coût devant être versé conjointement par l'Ontario Paper Company Limited, et l'Anglo-Canadian Pulp & Paper Co.—Entreprise adjugée	25,000 00
	Marsouins—Réparations au quai..	1,200 00
	Matane—Réparations aux jetées..	5,800 00
	Méchins (Dalibaire)—Prolongement et réparations du quai	2,300 00
	Mont-Louis—Prolongement et réparations du quai—Entreprise adjugée..	32,000 00
	Montmagny—Réparations aux quais..	5,600 00
	Natashquan—Réparations au quai—En cours..	4,700 00
	New-Carlisle—Réparations au quai..	6,500 00
	Rivière Nicolet—Dragage..	14,000 00
196	Notre-Dame de l'Ile Verte—Prolongement du quai de l'ouest—Entreprise adjugée..	9,000 00
	Noyan—Réparations au quai..	2,700 00
	Paspébiac—Réparations et améliorations au quai..	2,500 00
	Petit-Cap—Réparations au brise-lames..	3,500 00
	Petite Rivière au Renard—Réparations aux ouvrages du port	5,300 00
	Pointe-au-Pic (Murray Bay)—Réparations au quai..	5,000 00
	Pointe-Basse (I.M.)—Réparations et améliorations au quai—En cours..	15,000 00
	Pointe-Cavagnol—Réparations au quai..	1,500 00
	Pointe-Claire—Reconstruction du quai..	4,400 00
	Pointe-Fortune—Améliorations au quai..	1,200 00
	Pointe St-Pierre—Remplacement du quai brise-lames—Entreprise adjugée..	16,000 00
	Port-au-Persil—Réparations au quai..	1,800 00
	Port-Lewis—Réparations au quai..	2,000 00
	Rimouski—Améliorations au port—La Foundation Maritime Limited, devant verser un tiers du coût du prolongement de la jetée—Entreprise adjugée..	46,000 00
	Rimouski—Réparations au quai..	16,500 00
	Rivière Rimouski—Réparations au brise-lames..	1,800 00
	Rivière-au-Renard—Réparations au quai—Entreprise adjugée	8,000 00

Rivière-Blanche (St-Ulric)—Améliorations et réparations au quai	3,400 00
Rivière du Lièvre—Ecluse et barrage—Entretien et réparations—Entreprise adjugée	14,800 00
Rivière du Loup (en bas)—Réparations de quai	10,000 00
Rivière la Guerre—Contribution pour dragage, la province de Québec devant payer une somme semblable—Entreprise adjugée	58,300 00
Roberval—Réparations au quai	1,300 00
Ruisseau à la Loutre—Réparations et prolongement du quai—Entreprise adjugée	14,400 00
Ste-Adelaïde de Pabos—Réparations au quai	1,000 00
Ste-Anne de Beaupré—Réparations au quai	2,800 00
St-André—Réparations au quai	2,600 00
Ste-Anne de la Pocatière—Réparations au quai	6,000 00
Ste-Anne-des-Monts—Réparations au quai—Entreprise adjugée	30,000 00
St-Antoine de Tilly—Réparations au quai	1,600 00
St-Antoine Station—Réparations au quai	2,300 00
St-Charles de Caplan—Prolongement du quai—Entreprise adjugée	7,500 00
St-Denis—Reconstruction de quai	4,900 00
St-Eloi (Pointe à la Loupe)—Réparations au quai	2,200 00
Ste-Félicité—Prolongement et réparations de quai—Entreprise adjugée	21,000 00
St-François du Sud—Réparations de quai	4,800 00
St-Jean Deschaillons—Dragage—Entreprise adjugée	35,000 00
St-Omer—Prolongement de quai—Entreprise adjugée	20,000 00
St-Placide—Hangar sur quai	1,500 00
St-Roch des Aulnaies—Réparations et améliorations du quai—Entreprise adjugée	7,900 00
St-Siméon—Reconstruction du quai—Entreprise adjugée	5,600 00
St-Simon—Réparations au quai	1,500 00
St-Sulpice—Dragage et brise-glaces—Entreprise adjugée	11,200 00
St-Zotique—Brise-lames	4,800 00
Sept-Iles—Réparations au quai	1,900 00
Tadoussac (Anse)—Améliorations au quai—Entreprise adjugée	44,000 00
Verdun—Dragage—Entreprise adjugée	27,000 00

Et la Chambre continuant de siéger en comité.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les Bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

(*Bills publics*)

L'ordre étant lu pour la deuxième lecture du Bill No 18, Loi modifiant la Loi du service civil (Priorité aux anciens combattants);

M. Boulanger, appuyé par M. McKenzie (Assiniboïne), propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'ensuivant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Stirling.

L'ordre étant lu pour la deuxième lecture du Bill No 19, Loi modifiant le Code criminel (Attroupements illégaux) ;

M. Woodsworth, appuyé par Mlle Macphail, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'ensuivant et continuant;

L'heure consacrée aux bills privés et publics étant expirée;

Le comité reprend le cours de ses délibérations.

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 10.55 p.m., jusqu'à lundi prochain à 3 p.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 31

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 4 MAI 1931

PRIÈRES.

M. Stevens, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de toute correspondance, y compris, lettres, télégrammes, mémoires, entre l'honorable sir George Foster, alors qu'il était ministre du Commerce et Robert Whiteside, de Birsay, dans la province de la Saskatchewan, relativement à la vente de la récolte du blé dans la saison 1917-18.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931—Relevé indiquant:—

1. Les noms et endroits de publications de tous les journaux et revues qui ont publié l'annonce du ministère du Commerce, signée par le ministre, demandant au peuple canadien d'acheter des produits manufacturés au Canada, et qui paraît depuis que le gouvernement actuel est au pouvoir.
2. Le nombre de fois où ces journaux et revues ont publié ces annonces.
3. Le montant total payé à chacun de ces journaux et de ces revues pour ce service.

M. Stewart (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de tous les documents, de la correspondance et des autres écrits que tout ministère fédéral peut avoir en sa possession relativement à la construction d'un quai à Little Shippegan, comté de Gloucester, Nouveau-Brunswick.

M. Sauvé, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de tous les autres documents et de la correspondance que le ministre des Postes a en sa possession relativement à l'enquête sur les accusations de soi-disant activités politiques de la femme qui est maître de poste à baie Vermillon, Ontario.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Règles et ordres généraux de la cour de l'Echiquier du Canada, tel que requis par l'article 88, du chapitre 34 des S.R.S., 1927.

Il dépose aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 22 avril 1931:—Copie de tous les documents et de la correspondance échangés entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux au sujet de la question de l'assurance contre le chômage, depuis 1926.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de toute la correspondance y compris les lettres, télégrammes, mémoires, et autres documents et extraits de procès-verbaux de réunions, et les minutes de telles assemblées redigées par tout Commissaire de la Commission du service civil, ou de toute firme, compagnie, corporation ou département, ou haut fonctionnaire, avec telle Commission, ou aucun d'entre eux, relativement à une Margaret Gougeon, autrefois employée par le maître de poste à New-Toronto, Ontario, et nommée subséquemment par ladite Commission, d'une manière temporaire, dans le ministère des Postes, district postal de Toronto.

Et aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 27 avril 1931:—Copie de tous décrets ministériels, mémoires, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents relatifs à l'abandon de sa position de l'honorable H. W. Newlands, comme Lieutenant-Gouverneur de la Saskatchewan, la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs en attendant la nomination d'un successeur à l'honorable M. Newlands, et la nomination d'un nouveau Lieutenant-Gouverneur pour remplacer l'honorable M. Newlands.

L'adresse à Son Excellence le Gouverneur général et les ordres de la Chambre qui suivent sont votés:—

Par M. Power—Ordre de la Chambre—Copie de tous les documents, écrits, mémoires et lettres échangés entre toute corporation municipale ou autres personnes et le ministère des Travaux publics depuis le 7 août 1930, relativement à l'édifice public de Beauport, Québec, pour la construction duquel des sommes ont été placées dans les crédits de 1930-31, et aussi copie de toutes les soumissions reçues relativement à la construction dudit édifice, et de la correspondance sur ce sujet, et copie de tous rapports d'ingénieurs ou d'architectes du ministère des Travaux publics, relatifs audit édifice, et envoyés au ministre des Travaux publics, ou au ministère depuis le 1er janvier 1928.

Par M. Howard—Ordre de la Chambre—Copie de tous les documents, écrits, mémoires et lettres échangés entre toute corporation municipale ou autres personnes et le ministère des Travaux publics depuis le 7 août 1930, relativement à l'édifice public de Farnham, Québec, pour la construction duquel des sommes ont été placées dans les crédits de 1930-31, et aussi copie de toutes les soumissions reçues relativement à la construction dudit édifice, et de la correspondance sur ce sujet, et copie de tous rapports d'ingénieurs ou d'architectes du ministère des Travaux publics, relatifs audit édifice et envoyés au ministre des Travaux publics ou au ministère depuis le 1er janvier 1928.

Par M. Desrochers—Ordre de la Chambre—Copie de tous les documents, écrits, mémoires et lettres échangés entre toute corporation municipale ou autres personnes et le ministère des Travaux publics depuis le 7 août 1930, concernant l'édifice public de St-Raymond, comté de Portneuf, Québec, pour la construction duquel des sommes ont été placées dans les crédits de 1930-31, et aussi copie de toutes les soumissions reçues concernant la construction dudit édifice, et de la correspondance sur ce sujet, et copie de tous rapports d'ingénieurs ou d'architectes du ministère des Travaux publics relatifs audit édifice et envoyés au ministre des Travaux publics ou au ministère depuis le 1er janvier 1928.

Par M. Rinfret—Ordre de la Chambre—Copie de tous documents, correspondance, télégrammes et autres écrits échangés entre toute personne et le ministère des Postes concernant l'arrangement temporaire conclu entre ce ministère et M. A. Laurent, pour le transport des colis postaux à Montréal; aussi copie du contrat pour ce service, intervenu entre le département et MM. Gour et Richer, et cancelé le 30 septembre 1930.

Par M. Rinfret—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, correspondance et documents échangés entre toute personne et le ministère des Postes concernant la cancellation des contrats pour le transport des correspondances détenu par MM. Antonin Leroux et Rosario Leroux, de Saint-Hermas, et le subséquent octroi desdits contrats à de nouveaux concessionnaires.

Par M. Power—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant les noms, adresse et état antérieur de ceux que le gouvernement fédéral a nommés commissaires pour faire une enquête sur les dépenses en vertu de la Loi allouant des secours aux chômeurs, dans la province de Québec. Et aussi à quelles conditions ces hommes sont employés, à quel traitement, et combien a été payé à chacun en traitement, dépenses de voyage ou d'hôtel jusqu'à date.

Par M. Mackenzie (Vancouver-Centre)—Ordre de la Chambre—Copie de tous les documents, mémoires, ou correspondance échangés entre tout ministre fédéral et la Commission du havre de Vancouver, ou entre la Commission du havre de Vancouver et toute autre personne, société ou compagnie, concernant la destitution des soldats de retour suivants de la force constabulaire du havre de Vancouver: l'inspecteur James Robinson, D.C.M., le sergent Frank Waters, W. D. Cook, M.C., J. C. Farrell, M.C., James Davidson, M.C., et W. T. Johnston.

Par M. Casgrain—Ordre de la Chambre—Copie de tous les documents, y compris la pétition pour l'émission les lettres patentes, les mémoires, les contrats et tous autres documents de cette sorte qui ont été envoyés au département du Secrétaire d'Etat du Canada, en conformité de la Loi des compagnies, pour l'incorporation de la *Dominion Agricultural Credit Company*, et toute la correspondance échangée entre le département du Secrétaire d'Etat et la ou les personnes qui ont agi au nom de ladite *Dominion Agricultural Credit Company*, afin d'obtenir l'émission desdites lettres patentes.

Par M. Howard—Ordre de la Chambre—Copie de tous les écrits, documents, mémoires et rapports que le ministère de l'Immigration ou tout autre ministère, a en sa possession relativement à la déportation du Canada, dans le mois de février dernier, de Robert Campbell, natif de Glasgow, Ecosse, qui a vécu au Canada durant les quatre dernières années, et aussi copie des plaintes et rapports qui ont incité le ministre à prendre les mesures qui ont abouti à la déportation.

Par M. Woodsworth—Ordre de la Chambre—Copie du bail que le département des Affaires indiennes a accordé au club de chasse Antapa sur la réserve des Indiens de Pasqua, avec copie de tous les télégrammes, correspondance, mémoires et autres renseignements concernant l'octroi de ce bail et les autres demandes de bail sur la réserve de Pasqua.

Par M. Urquhart—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous les décrets ministériels et de la correspondance depuis le 8 août dernier y compris les télégrammes, lettres et mémoires reçus ou envoyés par le ministre de l'Agriculture ou tout autre membre du gouvernement, ou la Commission du service civil ou tout membre ou haut fonctionnaire de cette Commission, ou

tout membre du Parlement, ou toute ou toutes personnes, relativement à la position de propagandiste de l'industrie laitière au personnel du Service des bestiaux, dans le comté de Pictou, Nouvelle-Ecosse.

M. Speakman, appuyé par M. Garland (Bow-River), propose que,—Attendu que le problème de la production a été résolu en grande partie grâce surtout à l'application de méthodes scientifiques et aux résultats des recherches techniques organisées; et

Attendu que le gouvernement fédéral a fourni sa contribution à cette fin en établissant le Conseil national des recherches scientifiques, et en donnant son assistance financière à ce Conseil; et

Attendu que le problème de la distribution, avec les questions connexes du pouvoir d'achat et de la valeur d'échange des commodités agricoles ou autres, de même que leurs relations avec le problème croissant du chômage, ne sont pas encore réglés et exigent une attention immédiate, une enquête méthodique et une étude scientifique; et

Attendu que cette tâche peut être mieux accomplie sous l'impulsion de l'état et par des hommes possédant un entraînement scientifique que l'on mettrait en état de consacrer tout leur temps et leur énergie à l'étude de ce problème important;

En conséquence, il est résolu, de l'avis de la Chambre, que le gouvernement devrait prendre en considération immédiate l'établissement et le maintien de quelque société organisée à cette fin, laquelle pourrait être connue sous le nom de Conseil national des recherches sociales et économiques.

Après débat, du consentement de la Chambre, ladite motion reste en suspens.

La Chambre s'ajourne alors à 4.50 p.m., jusqu'à demain à 3 p.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 32

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 5 MAI 1931

Prières.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le douzième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son douzième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, respectivement demandant une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage dans chaque cas, et constate que les prescriptions de la règle 95 ont été suivies dans chaque cas, savoir:—

De Rebecca (dite Betty) Jacobs Wiseblatt, d'Outremont, Québec, épouse de Harry Wiseblatt.

De William Henry Rees, de Verdun, Québec, époux de Frances Ann Finn Rees.

M. MacLaren, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de toute correspondance et instructions envoyées par l'aviseur chef de la commission à l'aviseur de la commission dans les différentes provinces relativement à leurs devoirs en vertu des prescriptions de la Loi modifiant la Loi des pensions, 1930.

M. Manion, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie du rapport de l'enquête et de toute la correspondance concernant l'accident arrivé à Saint-Fabien, comté de Rimouski, le 5 avril 1926, dans lequel Ernest Dastous, cultivateur, fut sérieusement blessé, par un train des Chemins de fer Nationaux du Canada, en traversant sa ferme.

M. Stewart (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de correspondance pour la reconstruction de la facade est et le renforcement de la façade ouest de la partie extérieure du quai pour chemin de fer à Summerside, I.P.-E.

Sur motion de M. Bennett, ordonné,

Que le nom de M. Stinson soit substitué à celui de M. Bowman sur le comité des Bills privés;

Que le nom de M. Bury soit substitué à celui de M. Anderson (Halton) sur le comité du Règlement de la Chambre;

Que le nom de M. McLure soit substitué à celui de M. Stewart (Lethbridge) sur le comité des Impressions;

Que le nom de M. Gagnon soit substitué à celui de M. Senn sur le comité des Comptes publics;

Que le nom de M. Bowman soit substitué à celui de M. Stinson sur le comité des Mines, Forêts et Cours d'eau;

Que le nom de M. Turnbull soit substitué à celui de M. Bury sur le comité des Relations industrielles et internationales;

Que le nom de M. Esling soit substitué à celui de M. Harris sur le comité des Débats de la Chambre;

Que le nom de M. Buckley soit substitué à celui de M. Gershaw sur le comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes;

Que le nom de M. Neill soit substitué à celui de M. Thauvette sur le comité de la Marine et des Pêcheries;

Que le nom de M. Thauvette soit substitué à celui de M. Neill sur le comité du Restaurant.

Sur motion de M. Bennett, ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre a substitué le nom de M. McLure à celui de M. Stewart (Lethbridge) comme membre de la Chambre des Communes sur le comité mixte des Impressions.

Et que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Sur motion de M. Bennett, ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre a substituer le nom de M. Thauvette à celui de M. Neill comme membre de la Chambre des Communes sur le comité mixte du Restaurant.

Et que ledit greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Bennett,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides; et sur l'amendement de M. Brown.

Et le débat continuant;

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

(*Bills publics*)

La Chambre continue le débat sur la motion de M. Woodsworth, pour la deuxième lecture du Bill No 19, Loi modifiant le Code criminel (Attroupements illégaux).

Et le débat continuant;

L'heure consacrée aux bills privés et publics étant expirée;

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Bennett,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides; et sur l'amendement de M. Brown.

Et le débat se prolongeant;

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne alors la Chambre jusqu'à demain à trois heures p.m., sans poser la question en vertu de la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 33

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 6 MAI 1931

PRIÈRES.

Sur motion de M. Bennett, un comité spécial est nommé consistant de Messieurs: sir George Perley, Hanson (York-Sunbury), Gagnon, Stinson, MacDonald (Cap-Breton-Sud), Lapointe, Euler, Bourassa et Gardiner pour prendre en considération conjointement avec M. l'Orateur la question de modifier la Règle de la Chambre des Communes qui gouverne la procédure à suivre lorsque il se prend un vote.

Du consentement de la Chambre, M. Bennett propose:—Que l'ordre pour la reprise de la discussion sur le débat ajourné sur la motion de M. Bourassa: Que le Règlement de la Chambre soit modifié en insérant l'article suivant:—9a Lorsqu'il y a un vote, un député n'est pas obligé de voter", et sur l'amendement de M. Euler audit amendement, soit rescindé.

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

M. Bennett propose,—Qu'il soit résolu—Que le débat sur la motion du ministre des Finances:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens et sur l'amendement de M. Brown soit repris jeudi le 7 mai courant et que la Règle 28 soit suspendue ce jour-là à cet effet.

Après débat, la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

M. MacLaren, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 22 avril 1931:—Copie de tous les décrets ministériels et des autres ordres ou instructions, rapports, mémoires et documents échangés depuis le 8 août 1930, et tous les rapports, correspondance, télégrammes, pétitions et autres communications échangés depuis ladite date entre le ministre des Pensions et de la Santé nationale, et tous les autres ministres, ministre ou haut fonctionnaire de l'état, et tout membre du Parlement, ou toute, ou toutes personnes, relativement à la compé-

tence, aux services, ou autrement, ou ayant trait de quelque façon à la destitution, ou à la destitution projetée du Directeur de l'administration, ou de tout officier de santé détenant respectivement des positions au ministère des Pensions et de la Santé nationale, à Halifax, Nouvelle-Ecosse.

M. Stewart (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Relevé indiquant les détails des dépenses suivantes enregistrées dans le rapport de l'Auditeur général, Ve partie—137: jauger et cuber des rivières et divers indicateurs à jauge—$765; Partie V-139, Vote 310, détails des dépenses pour annonces, $997.16.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 27 avril 1931:—Relevé indiquant le nom de chaque personne ayant travaillé au quai de Rivière-à-la-Martre, pendant la saison 1930, le salaire de chacun, le coût des matériaux et le coût total du travail.

M. Sauvé, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de tous les documents, de la correspondance et des demandes de toutes sortes que le ministère des postes a en sa possession relativement à la nomination d'un maître de poste à St-George, comté de Charlotte, Nouveau-Brunswick.

L'ordre suivant de la Chambre est voté en vertu du paragraphe 4 de la règle 44:—

Par M. Casgrain—Ordre de la Chambre—Document faisant voir:—

1. Combien d'hommes on a employés l'an passé pour conduire les opérations du canal Lachine.
2. Quels étaient leurs noms et la date de leur nomination.
3. Combien d'entre eux ont été destitués après le 28 juillet 1930, quels sont leurs noms et quels ont été les motifs de leur destitution.
4. Quels sont les noms de ceux qui les ont remplacés.
5. Qui a recommandé de les embaucher.
6. Combien d'hommes sont maintenant employés pour conduire les opérations du canal Lachine (Saison 1931).

Les ordres suivants de la Chambre son votés:—

Par M. Totzke pour M. Ralston—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, correspondance, télégrammes, pétitions et autres communications reçus ou envoyés par le ministre des Postes, et tous autres ministres, ministre ou haut fonctionnaire de l'Etat, reçus ou envoyés par tout membre du Parlement ou autres personnes ou personne, concernant les services, la capacité, etc., ou concernant de quelque façon la révocation ou la révocation porjet e de Léo Thibeault, maître de poste à Mayflower, comté de Digby, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Beaubien—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant les sommes totales votées durant la première session de 1930, soit dans les crédits principaux, soit dans les supplémentaires, pour le ministère de la Justice et aussi un relevé indiquant le montant total de ces argents tels que dépensés, par province.

Par M. Buckley—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant les sommes totales votées durant la première session de 1930, soit dans les crédits principaux, soit dans les supplémentaires, pour le ministre du Travail, et aussi un relevé indiquant le montant total de ces argents tels que dépensés, par province.

Par M. Ilsley pour M. Urquhart—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, correspondance, télégrammes, pétitions et autrse communications reçus ou envoyés par le ministre des Postes, et tout ou tous autres ministres, ou hauts fonctionnaires de l'Etat, et par tout membre du Parlement, ou autres personnes, ayant trait aux aptitudes, ou autres qualités, ou concernant de quelque façon la destitution, ou la révocation projetée de John T. Campbell, maître de poste à Judique-Sud, comté d'Inverness, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Weir (Macdonald)—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant les sommes totales votées durant la première session de 1930, soit dans les crédits principaux, soit dans les supplémentaires, pour le ministre de la Défense nationale, et aussi un relevé indiquant le montant total de ces argents tels que dépensés, par province.

Par M. Veniot pour M. Duff—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant les sommes totales votées durant la première session de 1930, so itdans les crédits principaux, soit dans les supplémentaires, pour le ministère des Pêcheries et aussi un relevé indiquant le montant total de ces argents tels que dépensés, par province.

Par M. MacLean—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, lettres, correspondance, télégrammes, soumissions reçus par toute ou toutes personnes, partie ou parties, ingénieurs ou autres ou échangés entre eux, relativement à l'aménagement d'un havre pour navires à Skinner's Pond Ile du Prince-Edouard, durant la saison de 1930 et 1931.

Par M. Roberge—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant les sommes totales votées durant la première session de 1930, soit dans les crédits principaux, soit dans les supplémentaires, pour le ministère de l'Industrie et du Commerce, et aussi un relevé indiquant le montant total de ces argents tels que dépensés, par province.

Par M. Vallance pour M. McPhee—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant les sommes totales votées durant la première session 1930, soit dans les crédits principaux, soit dans les supplémentaires, pour le ministère des Pensions et de la Santé nationale, et aussi un relevé indiquant le montant total de ces argents tels que dépensés, par province.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Speakman:—Attendu que le problème de la production a été résolu en grande partie grâce surtout à l'application de méthodes scientifiques et aux résultats des recherches techniques organisées; et

Attendu que le gouvernement fédéral a fourni sa contribution à cette fin en établissant le Conseil national des recherches scientifiques, et en donnant son assistance financière à ce Conseil; et

Attendu que le problème de la distribution, avec les questions connexes du pouvoir d'achat et de la valeur d'échange des commodités agricoles ou autres, de mêmes que leurs relations avec le problème croissant du chômage, ne sont pas encore réglés et exigent une attention immédiate, une enquête méthodique et une étude scientifique; et

Attendu que cette tâche peut être mieux accomplie sous l'impulsion de l'état et par des hommes possédant un entraînement scientifique que l'on mettrait en état de consacrer tout leur temps et leur énergie à l'étude de ce problème important;

En conséquence, il est résolu, de l'avis de la Chambre, que le gouvernement devrait prendre en considération immédiate l'établissement et le maintien de quelque société organisée à cette fin, laquelle pourrait être connue sous le nom de Conseil national des recherches sociales et économiques.

Et le débat continuant;

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans poser la question, jusqu'à demain à trois heures p.m., conformément à la règle 6.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 34

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 7 MAI 1931

PRIÈRES.

M. Duranleau, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931: —Copie de tous les télégrammes, lettres, mémoires et autres documents échangés entre le ministre de la Marine ou tout haut fonctionnaire dudit ministère, ou toute personne de la province de la Nouvelle-Ecosse, relativement à des plaintes portées contre James H. Duncan, gardien d'un phare et d'une sirène pour brouillard, à White Head, Nouvelle-Ecosse; et aussi copie des accusations que le ministère de la Marine a reçues, ou le ministre, ou tout haut fonctionnaire et demandant le congédiement dudit gardien de phare.

Conformément à l'ordre spécial du 6 mai courant, la Chambre reprend le débat sur la motion de M. Bennett,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides; et sur l'amendement de M. Brown:—Que tous les mots après "Que" dans la motion soient retranchés et remplacés par les suivants:—

1. La Chambre regrette que le gouvernement n'ait pas rempli ses promesses précises concernant l'agriculture et que jusqu'à l'heure actuelle il ait décliné d'annoncer à la Chambre aucune politique agricole.

2. Que la politique de la présente administration tend à restreindre plutôt qu'à développer le commerce du Canada.

3. Que sans le développement du commerce international, l'agriculture au Canada sera de plus en plus paralysée.

4. Et de plus, de l'avis de la Chambre, toute politique concernant l'agriculture devrait comprendre des mesures d'urgence pour faire face à la crise actuelle de l'agriculture et renfermer des dispositions suffisantes pour la préparation des viandes et la vente du bétail, du blé et de tous les autres produits agricoles.

Après plus ample débat, la question étant posée sur ledit amendement, elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Beaubien, Bertrand, Blair, Bothwell, Boucher, Bradette, Brasset, Brown, Buckley, Butcher, Casgrain, Cayley, Denis, Deslauriers, Desrochers, Dubois, Duff, Dupuis, Euler, Factor, Fafard, Fontaine, Fournier, Fraser (Northumberland, Ont.), Girouard, Gray, Hall, Hanbury, Hanson (Skeena), Hepburn, Howden, Jacobs, King, Mackenzie Lacroix, Lapointe, MacInnis, Mackenzie (Vancouver-Centre), MacLean, McIntosh, McKenzie (Assiniboïa), McMillan (Huron-Sud), Motherwell, Munn, Parent, Power, Raymond, Reid, Rhéaume, Robitaille, St-Père, Sanderson, Seguin, Stewart (Edmonton-Ouest), Taylor, Thauvette, Totzke, Vallance, Verville, Weir (Macdonald), Woodsworth, Young—61.

CONTRE:

Messieurs

Anderson (Toronto-High-Park), Anderson (Halton), Arsenault, Arthurs, Baker, Barber, Baribeau, Belec, Bell (St-Antoine), Bell (St-Jean-Albert), Bennett, Beynon, Bowen, Bowman, Boyes, Burns, Bury, Campbell, Chaplin, Charters, Cowan (Long-Lake), Dickie, Dorion, Duguay, Duranleau, Embury, Ernst, Esling, Fortin, Fraser (Cariboo), Gardiner, Gobeil, Gordon, Guthrie, Harris, Hay, Irvine, Jones, Kennedy (Peace-River), Kennedy (Winnipeg-Centre-Sud), Laflèche, Larue, Laurin, LaVergne, Lawson, Loucks, Lucas, Luchkovich, Macdonald (Kings), Macdougall, MacMillan (Saskatoon), MacNicol, McDade, McGibbon, McGregor, McLure, Maloney, Manion, Moore (Châteauguay-Huntingdon), Morand, Mullins, Murphy, Myers, Nicholson, Peck, Perley (Qu'Appelle), Pickel, Plunkett, Porteous, Price, Quinn, Robinson, Rogers, Rowe, Ryerson, Sauvé, Senn, Shaver, Simpson (Algoma-Ouest), Smith (Victoria-Carleton), Smith (Cumberland), Smoke, Spankie, Speakman, Spence, Spencer, Spotton, Sproule, Stanley, Stewart (Leeds), Stewart (Lethbridge), Stinson, Stirling, Stitt (Nelson), Stitt (Selkirk), Sullivan, Sutherland, Swanston, Thompson (Simcoe-Est), Thompson (Lanark), Tummon, Weese, Weir (Melfort), White (Mont-Royal) Willis, Wilson, Wright—107.

Et la question étant posée sur la motion principale, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

(*Cinq sixièmes des sommes ci-dessous*)

III—GOUVERNEMENT CIVIL

97	Commerce—	
	Traitements..	633,765 00
	Dépense casuelle..	40,000 00
74	Affaires extérieures—	
	Traitements..	105,940 00
	Dépense casuelle..	66,000 00

XVII—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Nouveau-Brunswick

195	Bedford—Réparations au quai..	2,500 00
	Beresford—Brise-lames—Entreprise adjugée..	41,000 00
	Buctouche—Dragage—Entreprise adjugée..	18,000 00
	Campbellton—Réparations au quai du marché..	5,000 00
	Cap-Bald—Réparations au brise-lames..	5,000 00
	Cocagne—Réparations au quai..	1,500 00
	Cumming's-Cove—Réparations au quai..	5,000 00
	Dalhousie—Réparations au quai de la traverse—En cours..	2,000 00
	Ports et rivières en général—Réparations et améliorations..	60,000 00
	Hopewell-Cape—Réparations au quai..	2,000 00
	Lower-Caraquet—Réparations au quai..	2,500 00
	Maugerville—Réparations au quai..	1,500 00
	North-Head—Prolongement du brise-lames—Entr. adjugée..	113,000 00
	Pointe-du-Chêne—Réparations au quai et brise-lames..	5,000 00
	Pointe-Sapin—Réparations au brise-lames..	3,000 00
	Portage-River—Réparations aux brise-lames et parapets..	1,000 00
	Richibuctou-Cape—Réparations au brise-lames—En cours..	3,500 00
	St-Andrews—Améliorations au port..	10,000 00
	St-George—Réparations au quai..	2,000 00
	Rivière St-Jean—Dragage..	18,600 00
	St-Stephen—Réparations au quai..	5,000 00
	Scotchtown—Réparations au quai..	4,000 00
	Shippigan-Gully—Réparations aux brise-lames et aux parapets—Entreprise adjugée..	16,500 00
	Stuarttown—Quai—Entreprise adjugée..	20,000 00
	Tracadie-Harbour—Parapets et brise-lames—Entrep. adjugée	75,000 00
	Upper-Maugerville—Réparations au quai..	3,000 00
	Waterboro—Améliorations au quai—En cours..	2,300 00
	Welchpool—Réparations au quai..	3,000 00
	Westfield—Réparations au quai..	3,000 00
	White's-Bluff—Réparations au quai..	5,000 00
	Wilmot's—Réparations au quai..	3,500 00
	Wilson's-Beach—Réparations aux quai-brise-lames..	8,500 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Après 11 heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre à 11.05 heures p.m. jusqu'à demain, à 3 p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 35

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 8 MAI 1931

PRIÈRES.

M. Harris, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a étudié le Bill No 23, Loi concernant *The Essex Terminal Railway Company*, et il a été convenu de le rapporter sans amendement.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant sans amendement:—

Bill No 9, Loi ratifiant et confirmant certains contrats relatifs à l'usage en commun de certaines voies et locaux de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique à Régina par les Chemins de fer nationaux du Canada.

Et aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant pour lequel il demande le concours de la Chambre, viz:—

Bill No 42 (B du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi de faillite en ce qui concerne la localité d'un débiteur."

M. Neill, appuyé de M. Gershaw, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 43, Loi modifiant le Code criminel (Chèques sans provisions), lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

Et la Chambre continuant de siéger en comité.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

(*Bills publics*)

L'ordre étant lu pour la deuxième lecture du Bill No 35, Loi ayant pour objet d'abolir la nécessité d'une réélection des membres de la Chambre des Communes du Canada lorsqu'ils acceptent une charge;

M. Garland (Bow-River) pour M. Jacobs, appuyé par M. Campbell, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence lu la deuxième fois.

M. Garland (Bow-River), appuyé par M. Campbell, propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur ledit bill.

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est rejetée.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Heenan pour la deuxième lecture du Bill No 2, Loi modifiant la Loi de la députation.

Et le débat continuant;

M. Stevens, appuyé par sir George Perley, propose en amendement,—Que ledit bill ne soit pas maintenant lu la deuxième fois, mais qu'il soit lu la deuxième fois dans six mois de ce jour.

Et un débat s'ensuivant et continuant;

L'heure consacrée aux bills privés et publics étant expirée;

Le comité des Subsides reprend le cours de ses délibérations.

(*En comité*)

(*Cinq sixièmes de la somme ci-dessous*)

XXXV—AFFAIRES EXTERIEURES

GENÈVE

305	Contribution du Canada au maintien de la Société des Nations pour 1930, y compris le secrétariat, l'Organisation internationale du travail et la Cour permanente de justice internationale..	205,083 94

Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne alors la Chambre jusqu'à lundi prochain, à trois heures p.m., sans poser la question en vertu de la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 36

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 11 MAI 1931

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le treizième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son treizième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et constate que les prescriptions de la règle 95 ont été suivies, dans chaque cas, savoir:—

De James Warren York et autres, d'Ottawa, Ontario, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de constituer en corporation la *Acme Assurance Company*.

De la *Algoma Central and Hudson Bay Railway Company;* de la *Algoma Central Terminals, Limited*, et de la Corporation du Lac Supérieur, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de confirmer un arrangement financier, d'abroger le chapitre 32 des Statuts de 1916, et de conclure de nouveaux arrangements financiers en ce qui concerne la *Algoma Central and Hudson Bay Railway Company*.

De *The Canadian Woodmen of the World*, demandant l'adoption d'une loi à l'effet d'affecter à la Caisse générale, certains excédents de la caisse mortuaire.

Sur motion de M. Bennett, résolu,—Que le mercredi, 20 mai prochain, et tous les mercredis suivants jusqu'à la fin de la session, les avis de motions du gouvernement et les mesures du gouvernement auront priorité sur toutes affaires sauf les questions des députés et les avis de motions pour la production de documents.

M. Manion, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un article communiqué à la presse par S. W. Fairweather, directeur du *Bureau of Economics*, Chemins de fer Nationaux du Canada, intitulé: "Une décade de développement".

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:—

Bill No 5, Loi modifiant la Loi des Chemins de fer Nationaux du Canada.
Bill No 10, Loi modifiant la Loi de la preuve en Canada.
Bill No 11, Loi modifiant la Loi des libérations conditionnelles.
Bill No 36, Loi concernant la *Northern Alberta Railways Company.*
Bill No 38, Loi modifiant la Loi des traitements.

M. Woodsworth, appuyé par Mlle Macphail, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 44, Loi modifiant la Loi de l'immigration, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. MacInnis, appuyé par M. Woodsworth, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 45, Loi modifiant la Loi de la marine marchande en Canada, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 23, Loi concernant la Compagnie du chemin de fer *Terminal d'Essex*, est délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. MacLean—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Quel montant l'Etat a perçu, par l'intermédiaire du ministère des Pêcheries, avec la taxe sur le poisson capturé par les chalutiers otter ou à vergues construits et possédés au Canada .
2. Quel montant a été perçu de la même source de chalutiers construits en dehors du Canada.
3. Si les propriétaires de ces chalutiers doivent encore quelque montant, et dans l'affirmative, combien.
4. Etant donné le jugement des tribunaux, si le gouvernement continuera à percevoir cette taxe.

Par M. Heenan—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

Quels furent les taux des gages payés aux ouvriers qui travaillaient (*a*) à l'édifice public fédéral de Fort Frances, Ontario, en 1929; (*b*) à l'école publique fédérale des Indiens à Kenora, Ontario, en 1928-29; (*c*) à l'édifice public fédéral de Keewatin, Ontario, en 1930-31; (*d*) à l'édifice public fédéral de Sturgeon Falls, Ontario, en 1930-31; (*e*) à l'édifice public fédéral de Timmins, Ontario, en 1930; (*f*) à la construction d'une annexe au bureau de poste de Port Arthur, Ontario, 1929; (*g*) au quai fédéral public de Kenora, Ontario, en 1930.

Par M. Casgrain—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Quels sont les noms des diverses municipalités du comté de Montmorency qui ont demandé des octrois en vertu de la loi du chômage.
2. Quelles allocations chacune a reçues.
3. Quelle a été la contribution fédérale dans chaque cas.
4. Quelle a été la contribution provinciale dans chaque cas.
5. Quelle a été la contribution municipale dans chaque cas.

6. Quels montants ont été dépensés et payés à chaque municipalité, par le gouvernement fédéral, dans chaque cas.

7. Si des montants ont été accordés à ces diverses municipalités à même la caisse spéciale, et pour fins charitables, en vertu de la Loi du chômage.

Par M. Girouard—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Quels sont les noms des diverses municipalités et villes du comté de Drummond-Arthabaska qui ont demandés des octrois en vertu de la loi du chômage.

2. Quelles allocations chaque municipalité ou ville a reçues.

3. Quelle a été la contribution fédérale dans chaque cas.

4. Quelle a été la contribution provinciale dans chaque cas.

5. Quelle a été la contribution municipale dans chaque cas.

6. Quels montants ont été dépensés et payés à chaque municipalité, par le gouvernement fédéral, dans chaque cas.

7. Si des montants ont été accordés à ces diverses municipalités à même la caisse spéciale, et pour fins charitables, en vertu de la Loi du chômage.

Par M. Howard—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Quels sont les noms des diverses municipalités et villes du comté de Compton, Québec, qui ont demandé des octrois en vertu de la loi du chômage.

2. Quelles allocations chaque municipalité ou ville a reçues.

3. Quelle a été la contribution fédérale dans chaque cas.

4. Quelle a été la contribution provinciale dans chaque cas.

5. Quelle a été la contribution municipale dans chaque cas.

6. Quels montants ont été dépensés et payés à chaque municipalité, par le gouvernement fédéral, dans chaque cas.

7. Si des montants ont été accordés à ces diverses municipalités à même la caisse spéciale, et pour fins charitables, en vertu de la Loi du chômage.

Par M. Howard—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Quels sont les noms des diverses municipalités et villes du comté de Stanstead, Québec, qui ont demandé des octrois en vertu de la loi du chômage.

2. Quelles allocations chaque municipalité ou ville a reçues.

3. Quelle a été la contribution fédérale dans chaque cas.

4. Quelle a été la contribution provinciale dans chaque cas.

5. Quelle a été la contribution municipale dans chaque cas.

6. Quels montants ont été dépensés et payés à chaque municipalité, par le gouvernement fédéral, dans chaque cas.

7. Si des montants ont été accordés à ces diverses municipalités à même la caisse spéciale, et pour fins charitables, en vertu de la Loi du chômage.

Par M. Howard—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Quels sont les noms des diverses municipalités et villes du comté de Sherbrooke, Québec, qui ont demandé des octrois en vertu de la loi du chômage.

2. Quelles allocations chaque municipalité ou ville a reçues.

3. Quelle a été la contribution fédérale dans chaque cas.

4. Quelle a été la contribution provinciale dans chaque cas.

5. Quelle a été la contribution municipale dans chaque cas.

6. Quels montants ont été dépensés et payés à chaque municipalité, par le gouvernement fédéral, dans chaque cas.

7. Si des montants ont été accordés à ces diverses municipalités à même la caisse spéciale, et pour fins charitables, en vertu de la Loi du chômage.

Par M. Howard—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Quels sont les noms des diverses municipalités et villes du comté de Shefford, Québec, qui ont demandé des octrois en vertu de la loi du chômage.

2. Quelles allocations chaque municipalité ou ville a reçues.

3. Quelle a été la contribution fédérale dans chaque cas.

4. Quelle a été la contribution provinciale dans chaque cas.

5. Quelle a été la contribution municipale dans chaque cas.

6. Quels montants ont été dépensés et payés à chaque municipalité, par le gouvernement fédéral, dans chaque cas.

7. Si des montants ont été accordés à ces diverses municipalités à même la caisse spéciale, et pour fins charitables, en vertu de la Loi du chômage.

Par M. Roberge—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Quels sont les noms des diverses municipalités et villes du comté de Mégantic, Québec, qui ont demandé des octrois en vertu de la loi du chômage.

2. Quelles allocations chaque municipalité ou ville a reçues.

3. Quelle a été la contribution fédérale dans chaque cas.

4. Quelle a été la contribution provinciale dans chaque cas.

5. Quelle a été la contribution municipale dans chaque cas.

6. Quels montants ont été dépensés et payés à chaque municipalité, par le gouvernement fédéral, dans chaque cas.

7. Si des montants ont été accordés à ces diverses municipalités à même la caisse spéciale, et pour fins charitables, en vertu de la Loi du chômage.

Par M. Howard—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Quels sont les noms des diverses municipalités et villes du comté de Brome-Missisquoi, qui ont demandé des octrois en vertu de la loi du chômage.

2. Quelles allocations chaque municipalité ou ville a reçues.

3. Quelle a été la contribution fédérale dans chaque cas.

4. Quelle a été la contribution provinciale dans chaque cas.

5. Quelle a été la contribution municipale dans chaque cas.

6. Quels montants ont été dépensés et payés à chaque municipalité, par le gouvernement fédéral, dans chaque cas.

7. Si des montants ont été accordés à ces diverses municipalités à même la caisse spéciale, et pour fins charitables, en vertu de la Loi du chômage.

Par M. Howard—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Quels sont les noms des diverses municipalités et villes du comté de Richmond-Wolfe qui ont demandé des octrois en vertu de la loi du chômage.

2. Quelles allocations chaque municipalité ou ville a reçues.

3. Quelle a été la contribution fédérale dans chaque cas.

4. Quelle a été la contribution provinciale dans chaque cas.

5. Quelle a été la contribution municipale dans chaque cas.

6. Quels montants ont été dépensés et payés à chaque municipalité, par le gouvernement fédéral, dans chaque cas.

7. Si des montants ont été accordés à ces diverses municipalités à même la caisse spéciale, et pour fins charitables, en vertu de la Loi du chômage.

Par M. Laflèche—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

Quels sont les noms de tous les employés sur les wagons-réfectoires et dortoirs des Chemins de fer Nationaux du Canada circulant entre Montréal et Halifax, et dans les Provinces maritimes.

Par M. Laflèche—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Combien de fonctionnaires permanents et temporaires il y a dans le service des Assurances.

2. Quels sont leurs noms et quel salaire chacun reçoit.

Par M. Spencer—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Quel est le montant total d'argent que le gouvernement fédéral a avancé chaque année aux banques à chartre du Canada en vertu de la Loi des Finances, depuis le 22 août 1914.

2. Quel a été le taux d'intérêt payé.

3. Quel a été le total des intérêts payés par année pour ces avances.

4. De quelle façon le gouvernement de la Puissance évalue les banques pour les taxer.

Par M. Marcil—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Quels sont les noms des diverses municipalités et villes du comté de Bonaventure qui ont demandé des octrois en vertu de la loi du chômage.

2. Quelles allocations chacune a reçues.

3. Quelle a été la contribution fédérale dans chaque cas.

4. Quelle a été la contribution provinciale dans chaque cas.

5. Quelle a été la contribution municipale dans chaque cas.

6. Quels montants ont été dépensés et payés à chaque municipalité, par le gouvernement fédéral, dans chaque cas.

7. Si des montants ont été accordés à ces diverses municipalités à même la caisse spéciale, et pour fins charitables, en vertu de la Loi du chômage.

L'adresse à Son Excellence le Gouverneur général et les ordres de la Chambre qui suivent sont votés:—

Par M. Motherwell—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous les télégrammes, pétitions, résolutions, lettres et autres communications et documents que le premier ministre, le Secrétaire d'Etat et tout autre membre du cabinet ont reçus du gouvernement de la Saskatchewan, ou de tout membre de ce gouvernement depuis le 1er janvier 1931.

Par M. Duff—Ordre de la Chambre—Copie de toute correspondance, télégrammes ou instructions envoyés entre le 1er novembre 1930 et le 1er avril 1931 par le régistraire des tribunaux des pensions ou leurs présidents, ou sous la direction du président ou du régistraire aux tribunaux tenant session par tout le Canada, et copie de tous télégrammes ou autres communications envoyés par le régistraire ou le président desdits tribunaux par tout membre de ce tribunal ou sur instruction de tout membre de ce tribunal entre les dates mentionnées plus haut.

Par M. Hanbury—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant les sommes totales votées durant la première session de 1930, soit dans les crédits principaux, soit dans les supplémentaires, pour le ministère des Postes, et aussi un relevé indiquant le montant total de ces argents tels que dépensés, par province.

Par M. Totzke—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant les sommes totales votées durant la première session de 1930, soit dans les crédits principaux, soit dans les supplémentaires, pour le ministère de l'Agriculture, et aussi un relevé indiquant le montant total de ces argents, tels que dépensés, par province.

M. Roberge, appuyé par M. Denis, propose,—Qu'il soit émis un ordre de la Chambre pour:—Copie de tous les ordres, correspondance que le gouvernement ou tout membre du gouvernement a en sa possession, des rapports, mémoires, lettres comprises, confidentielles ou autres, écrites par tout membre du Parlement ou ministre de la couronne ou toute autre personne, concernant la décision que le ministre des Travaux publics a prise de ne pas laisser construire l'édifice public du Lac Noir, Québec, pour la construction duquel la somme de $26,000 a été votée dans les crédits de l'année 1930-31.

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est rejetée.

Les adresses à Son Excellence le Gouverneur général et les ordres de la Chambre qui suivent sont votés:—

Par M. Ralston—Ordre de la Chambre—Copie de tous rapports, correspondance, télégrammes, pétitions et autres communications envoyés ou reçus par le ministre des Pêcheries et tous autres ministres, ministre ou haut fonctionnaire de l'Etat, et par tout membre ou fonctionnaire supérieur de la Commission du service civil, et par tout membre du Parlement ou autres personne ou personnes, concernant les aptitudes ou autres qualités, ou relatives de quelque façon à la destitution ou à la révocation projetée de Charles W. McLennan, garde-pêche, rivière Denys, comté d'Inverness, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Veniot, pour M. Power—Ordre de la Chambre—Copie de tous les documents, correspondance, mémoires échangés depuis le 7 août 1930, entre le président de la Commission des champs de bataille nationaux ou tout membre de cette Commission, et le Solliciteur général, le premier ministre, le premier ministre intérimaire, le ministre de la Défense nationale, le sous-ministre de la Défense nationale, concernant l'enlèvement de munitions de l'édifice *Ross Rifle*, à Québec, et la démolition, entière ou partielle, dudit édifice, et la remise du site de ladite propriété à la ville de Québec.

Par M. Veniot pour M. Power—Ordre de la Chambre—Copie de tous les documents, correspondance, mémoires, échangés depuis le 7 août dernier entre toute ou toutes personnes, compagnie ou corporation et le Solliciteur général, le premier ministre, le premier ministre intérimaire, le ministre de la Défense nationale, le sous-ministre de la Défense nationale, ou le directeur des contrats du ministère de la Défense nationale, concernant les offres, ou soumissions, ou prix soumis, ou recommandations, en faveur de tout entrepreneur proposé, ou en opposition à tout entrepreneur proposé, concernant la démolition de la fabrique de carabines Ross, Québec, ou toute partie de cet édifice, avec toutes les soumissions, offres, ou prix soumis par toute ou toutes personnes relativement à ladite démolition.

Par M. Veniot pour M. Power—Ordre de la Chambre—Copie de tous les documents, correspondance, mémoires, échangés depuis le 7 août 1930, entre le maire de la ville de Québec, ou tout membre du conseil de ville, ou tous membres du Parlement et le Solliciteur général, le premier ministre, le premier ministre intérimaire, le ministre de la Défense nationale, le sous-ministre de la Défense nationale, concernant l'enlèvement de munitions de l'édifice *Ross Rifle*, à Québec, et la démolition, en tout ou en partie, dudit édifice, et la remise du site de ladite propriété à la ville de Québec.

Par M. Veniot pour M. Power—Ordre de la Chambre—Copie de tous les documents, correspondance, mémoires, échangés depuis le 7 août 1930, entre toute ou toutes personnes, compagnie ou corporation, et le Solliciteur général, le premier ministre, le premier ministre intérimaire, le ministre de la Défense nationale, le sous-ministre de la Défense nationale, ou le directeur des contrats du ministère de la Défense nationale, relativement aux offres, ou soumissions, ou prix soumis, ou recommandations, en faveur de tout entrepreneur proposé ou en opposition à tout entrepreneur proposé, relativement à l'enlèvement de munitions de guerre et de machines de la fabrique de carabines Ross, Québec, avec toutes les soumissions, offres ou prix soumis par toute ou toutes personnes relativement à l'enlèvement de munitions de guerre.

Par M. Reid—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant les sommes totales votées durant la première session de 1930, soit dans les crédits principaux, soit dans les supplémentaires, pour le ministère de l'Intérieur, et aussi un relevé indiquant la somme totale de ces argents tels que dépensés, par province.

Par M. Séguin—Ordre de la Chambre—Copie de tous les documents, lettres, mémoires, correspondance, qui ont trait à l'enquête tenue dans le cas de M. J. Arthur Bernier, ancien inspecteur de district des Douanes et de l'Accise, à Montréal; et aussi copie de ladite enquête et du rapport qui l'a suivi, et aussi copie de tous documents, lettres et correspondance concernant la mise à la retraite dudit J. Arthur Bernier.

Par M. Ilsley—Ordre de la Chambre—Copie de tous rapports, correspondance, télégrammes, pétitions et autres communications reçus ou envoyés par le ministre de l'Intérieur, et tout ou tous autres ministres ou hauts fonctionnaires de l'Etat, ou tout membre ou fonctionnaire supérieur de la Commission du service civil, et par tout membre du Parlement ou autre ou autres personnes, concernant les services ou les aptitudes ou autres capacités, ou ayant trait de quelque façon à la révocation, ou à la révocation projetée du Dr Digout, de la position d'officier de santé à la réserve indienne de St-Peter's, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Casgrain—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, lettres, requêtes, et correspondance échangés entre le ministère des Travaux publics et tout fonctionnaire supérieur de ce ministère, à Ottawa, Montréal et Québec, avec les autorités compétentes de Huntherstown, comté de Maskinongé, relativement à la construction d'un brise-glace à Huntherstown, et aussi des plans, devis et spécifications pour la construction dudit brise-glace, avec un relevé des bordereaux de salaires, montrant les noms de tous les journaliers et ouvriers, qui ont travaillé audit ouvrage, les montants payés à chacun, les montants payés aux entrepreneurs, qui ont exécuté lesdits ouvrages, dans le cours de l'année 1930.

Par M. McIntosh—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant les sommes totales votées durant la première session de 1930, soit dans les crédits principaux, soit dans les supplémentaires, pour le ministère de la Marine, et aussi un état montrant le montant total de ces argents, tels qu'ils furent dépensés, par province.

Par M. McIntosh—Ordre de la Chambre—Copie de tous rapports, lettres, télégrammes, correspondance et autres documents reçus par le ministre des Postes, ou aucun de ses officiers concernant l'accusation d'ingérence politique portée contre le maître de poste à Red-Cross, Saskatchewan.

Par M. McIntosh—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance, déclarations assermentées, enquêtes, documents et rapports reçus par le ministre de l'Agriculture ou aucun des officiers du département, ou contenus dans les dossiers du département avant que le ministre actuel prenne la responsabilité du département sur lequel il préside, concernant toute recommandation faite ou conclusions adoptées relativement à l'établissement d'une ferme expérimentale dans la partie nord-ouest du comté fédéral de Battleford-Nord, au nord ou au sud de la rivière Beaver.

Par M. McIntosh—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance, affidavit, rapports ou autres documents reçus par le ministre des Postes, ou aucun de ses officiers touchant l'accusation d'ingérence politique portée contre le maître de poste de Spruce-Lake, Saskatchewan.

Par M. McIntosh—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, pétitions, résolutions, recommandations, lettres, documents, rapports, aussi bien qu'un résumé de toutes les représentations verbales qui ont été adressées ou communiquées au premier ministre, au ministre de l'Agriculture ou

tout autre ministre, recommandant la fixation du prix du blé ou des grains par des organisations de fermiers, des agences du cartel de vente ou de ses unités, municipalités, chambres de commerce, clubs de service, associations et individus ou réunions d'individus, dans le comté fédéral de Battleford-Nord, depuis le 28 juillet dernier, et les réponses respectives qui ont été données.

Par M. Desrochers—Ordre de la Chambre—Copie de tous documents et correspondance échangés au sujet de M. Jos Lecuyer, qui détient le contrat rural des postes dans St-Alban, comté de Portneuf, Québec, et aussi un relevé indiquant si une enquête a été tenue sur cette affaire, le nom du Commissaire-enquêteur, l'endroit où l'enquête a été tenue, et le résultat.

Par M. Desrochers—Ordre de la Chambre—Copie de tous mémoires des points reçus comme résultat de l'examen, annonces, demandes, recommandations, notes de classification, relatifs à la nomination de Maurice Earl Bastien, Jr, comme agent des Indiens, pour l'Agence de Lorette, Québec.

Par M. Hurtubise pour M. Boulanger—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant les sommes totales votées durant la première session de 1930, soit dans les crédits principaux, soit dans les supplémentaires, pour le ministère du Revenu National, et aussi un état montrant le montant total de ces argents, tels que dépensés, par province.

Par sir Eugène Fiset—Ordre de la Chambre—Etat détaillé et complet de tous les comptes que M. Gérard Simard, de Rimouski, Québec, a soumis, qui se montent à $488.50 pour un travail de dix jours, tel qu'il appert au Document sessionnel No 128, déposé sur le bureau de la Chambre; et aussi un état détaillé et complet de tous les comptes soumis par M. Alphonse Garon, de Rimouski, et se montant à $966.90 pour trente-trois jours de travail, tel qu'il appert au document sessionnel No 128, déposé sur la table de la Chambre.

Par M. Denis pour M. Lacroix—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous les décrets ministériels, documents, correspondance, mémoires et rapports relatifs à la destitution de Edouard Groleau, de son poste d'agent d'application des lois de douanes et d'accise, à St-Zacharie, Québec.

Par M. Denis pour M. Lacroix—Ordre de la Chambre—Copie de tous les documents, correspondance, mémoires, lettres échangés entre le ministre du Travail, à Ottawa, et toute ou toutes personnes, relativement à la dépense d'argents en vertu de la Loi allouant des secours aux chômeurs, dans le township de Gore, comté d'Argenteuil, Québec.

Par M. Vallance—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant les noms des personnes accusées d'ingérence politique et sur la conduite desquelles M. Fanning Gosselin, avocat de Québec, a fait une enquête, avec un sommaire du résultat de chacune de ces enquêtes, et un état des dépenses encourues dans chaque cas; et aussi un relevé indiquant si oui ou non la personne accusée d'ingérence politique était présente, ou si elle était représentée par un avocat ou autrement, et le nom de l'avocat lorsque l'accusé était ainsi représenté.

Par M. Totzke—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant les noms des personnes accusées d'ingérence politique et sur la conduite desquelles le major Théodore Paquet, avocat de Québec, a fait une enquête, avec un sommaire du résultat de chacune de ces enquêtes, et un état des dépenses encourues dans

chaque cas; et aussi un relevé indiquant si oui ou non la personne accusée d'ingérence politique était présente, ou si elle était représentée par un avocat ou autrement, et le nom de l'avocat lorsque l'accusé était ainsi représenté.

Par M. Bothwell—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant les noms des personnes accusées d'ingérence politique et sur la conduite desquelles M. Robert Côté, avocat de Québec, a fait une enquête, avec un sommaire du résultat de chacune de ces enquêtes, et un état des dépenses encourues dans chaque cas; et aussi un relevé indiquant si oui ou non la personne accusée d'ingérence politique était présente, ou si elle était représentée par un avocat ou autrement, et le nom de l'avocat lorsque l'accusé était ainsi représenté.

Par M. Séguin—Ordre de la Chambre—Copie de tous documents, lettres, correspondance, demandes et requêtes concernant l'établissement d'une zone réservée pour l'extirpation de la tuberculose bovine dans le comté de l'Assomption-Montcalm.

Par M. Fafard pour M. Boulanger—Ordre de la Chambre—Copie de tous documents, rapports, écrits, lettres, télégrammes, recommandations, requêtes, demandes, protestations, correspondance de quelque nature que ce soit, concernant la destitution de madame Alphonse Leroux, comme maîtresse de poste de St-Lazarre de Bellechasse, et le changement de site du bureau de poste de cette localité.

Par M. Fafard—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous les rapports, correspondance, mémoires et recommandations échangés entre le ministre fédéral du Travail ou tout autre ministre du cabinet fédéral, et le Directeur du chômage, à Ottawa, d'un côté, et le ministre du Travail, de la province de Québec, ou tout autre ministre du cabinet provincial de Québec, et le Directeur du chômage, à Québec, de l'autre côté, concernant (*a*) la date fixée pour le commencement des travaux entrepris en vertu de la Loi allouant des secours aux chômeurs, 1930, (*b*) la date fixée pour le parachèvement de ces travaux, avec toutes les instructions, règlements et ordonnances émis par le gouvernement fédéral ou ses représentants concernant ladite affaire citée plus haut.

Par M. Fafard pour M. Girouard—Ordre de la Chambre—Copie de tous les documents, lettres, plaintes adressées au ministre des Travaux publics ou à tout fonctionnaire de son ministère depuis le 1er août 1930, au sujet de M. L. A. Tourigny, gardien jusqu'en ces derniers temps de l'édifice public de Victoriaville, Québec, et spécialement les plaintes portées par J. A. Beauchesne, A Kirouack, ou toute autre personne du comté d'Arthabaska ou d'ailleurs, aussi bien que les lettres et la correspondance que le ministre des Travaux publics, ou tout fonctionnaire supérieur y compris P. S. Gregory et J. A. Gingras ont reçues, recommendant de maintenir ledit Tourigny, et aussi copie de tous rapports, lettres ou documents adressés par ledit J. A. Gingras, inspecteur du ministère des Travaux publics, concernant ledit L. A. Tourigny.

Par M. Fafard pour M. Desrochers—Ordre de la Chambre—Copie de tous les documents, correspondance, mémoires, rapports et recommandations en faveur de la nomination de Rodolphe Dupuis à la position d'avocat des pensions à Ottawa, et copie des protestations contre cette nomination.

Par M. Larue—Ordre de la Chambre—Copie de tous documents et correspondance au sujet de la destitution en 1928 de François Pelletier, ancien député du comté de Matane au parlement, comme officier spécial du service de surveillance dans le comté de Matane.

Par M. Larue—Ordre de la Chambre—Copie de toute la correspondance échangée entre le ministère des Postes et les citoyens de Matane au sujet de la nomination du maître de poste actuel de Matane, Québec.

Par M. Larue—Ordre de la Chambre—Copie de toute la correspondance et des autres documents échangés entre le ministère du Revenu national et les citoyens de Matane, Québec, au sujet de la destitution de J. E. Landry, ancien officier des douanes au port de Matane.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie de tous les contrats, actes, plans, rapports, et correspondance échangés entre le ministère des Chemins de fer et Canaux, les autorités du chemin de fer Intercolonial, les Chemins de fer Nationaux du Canada et toute personne relativement à l'achat de partie des lots 247, 248 et 250, dans le voisinage de la rivière Renouf, dans la paroisse de Trois-Pistoles, relativement à la construction et à l'entretien d'un pont et d'une digue sur ladite rivière.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, correspondance, requêtes concernant les agents de marchandises de Trois-Pistoles, Québec, depuis le 1er janvier 1931.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie de tous les témoignages, et rapports de M. Robert Côté, commissaire-enquêteur, relativement aux enquêtes sur activités politiques tenues à Honfleur, St-Henri de Taillon, Langlais, Hébertville Station et Chambord, dans le comté du lac St-Jean.

Mlle Macphail, appuyée par M. Woodsworth, propose,—Que la Chambre est d'avis que pour chaque cent dollars dépensé pour la guerre un dollar soit dépensé pour promouvoir la paix en établissant des chaires et des bourses internationales dans les principales universités canadiennes.

Et un débat s'ensuivant;

M. Luchkovich, appuyé par M. Garland (Bow-River), propose en amendement:—Que la motion soit modifiée en insérant après le mot "Chambre" ce qui suit:—"le gouvernement prenne en considération que", et insérant après le mot "paix", "et qu'un semblable montant soit accordé aux provinces dans le but de", et en effaçant le mot "en" dans la troisième ligne et ajoutant à la motion: "et que cette motion soit référée au comité des Relations industrielles et internationales pour être pris en considération et faire rapport à la Chambre.

M. l'Orateur décide que l'amendement n'est pas recevable pour la raison qu'il est rédigé d'une manière irrégulière et est trop embrouillé pour être intelligible.

Et le débat continuant;

M. Guthrie, appuyé par M. Manion, propose en amendement à la motion principale:—Que ce qui suit soit ajouté à la motion: "et que cette motion soit référée au comité des Relations industrielles et internationales pour être pris en considération et faire rapport".

Et la question étant posée sur l'amendement, elle est agréée.

Et la question étant posée sur la motion principale telle qu'amendée, elle est agréée.

M. Woodsworth, appuyé par M. Coote, propose,—Que la Chambre est d'avis qu'il est désirable que le Canada possède le droit d'amender sa propre constitution, mais qu'en effectuant toute modification, on devrait prendre un soin méticuleux de sauvegarder les droits des minorités.

Après débat, du consentement de la Chambre, ladite motion est retirée.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne alors la Chambre jusqu'à demain, à trois heures p.m., sans poser la question en vertu de la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 37

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 12 MAI 1931

Prières.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le quatorzième rapport du préposé aux pétitions pour bills privés, déclarant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 11 courant, et constate que le délai pour présenter des pétitions pour bills privés étant expirée, elle ne peut être reçue:—

De Marie Rose Agnès Bélanger Gauron, alias Caron, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Delphis Gauron, alias Caron, de Montréal, Québec, son époux.—M. *Bell* (St-Antoine).

Sur motion de M. Bell (St-Antoine), ordonné, que:—La pétition de Marie Rose Agnès Bélanger Gauron, alias Caron, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi de divorce d'avec Delphis Gauron, alias Caron, présentée à la Chambre le 11 courant, ainsi que le rapport du préposé aux pétitions, soient référés au comité du Règlement, dans le but de considérer la suspension de l'article 92 du Règlement qui s'applique en pareil cas.

M. Stinson, du comité des Bills privés présente le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a étudié les Bills suivants, et il a convenu de les rapporter sans modifications, savoir:—

Bill No 26, Loi concernant *The Restigouche Log Driving and Boom Company.*

Bill No 20, Loi concernant un certain brevet de A. R. Wilfley & Fils, Inc.

Votre comité a également étudié le Bill No 22, Loi concernant la construction et l'entretien d'un pont sur le fleuve St-Laurent, à Caughnawaga, et a convenu de le rapporter avec modifications.

M. Stevens, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Relevé montrant toutes les annonces payées par le ministère du Commerce depuis le 7 août 1930, et copies de toutes communications par le ministre du Commerce tendant à encourager la campagne pour l'achat de marchandises canadiennes.

Et aussi,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de toutes correspondance, y compris lettres, télégrammes, mémoires, etc., entre l'honorable sir George Foster alors qu'il était ministre du Commerce, et Robert Whiteside, de Bireay, dans la province de la Saskatchewan, relativement à la vente de la récolte du blé de 1917-18.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de toute la correspondance que tout ministère fédéral a en sa possession relativement à l'assemblée agricole tenue à St-Isidore, comté de Gloucester, Nouveau-Brunswick, dans l'automne 1930, et à laquelle ont assisté des représentants du ministère fédéral de l'Agriculture.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de tous les rapports, feuilles de classification, décisions, lettres, mémoires, télégrammes, ou autres communications, et tous autres documents et mémoires, que la Commission du service civil a en sa possession, ou le ministère de la Marine, ou tout autre ministère fédéral, relativement à la nomination d'un gardien au phare de l'île de Jerseyman, comté de Richmond, Nouvelle-Ecosse.

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 22 avril 1931:—Copie de tous décrets ministériels, ou autres ordres, ou instructions, mémoires, autres documents, télégrammes et autres correspondance et communications qui ont trait à la destitution de Carl Alden et John H. MacKenzie, de Grand Bras d'Or, et de Rod MacLean, de New-Campbellton, du service de prévention.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de tous les télégrammes, lettres, mémoires, correspondance, accusations ou plaintes ou tous autres documents que tout ministère fédéral a en sa possession relativement à la destitution de Wilfrid S. Boudreau de sa position d'agent pour appliquer la loi des Douanes et de l'Accise, à Arichat, Nouvelle-Ecosse.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de tous les avis demandant des soumissions, des soumissions, rapports, correspondance, lettres, télégrammes et autres communications échangés avec le gouvernement ou tout haut fonctionnaire, depuis le 1er septembre 1930, relativement au contrat de la bouée Lennox Passage-Descousse.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de tous les télégrammes, lettres, rapports, mémoires, accusations ou plaintes et tous autres documents que tout ministère fédéral a en sa possession relativement à la destitution de Francis Fulford Fyles, de sa position de percepteur des douanes et de l'accise, à la douane d'Abercorn, dans le mois de janvier 1927.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de tous les télégrammes, lettres, mémoires, correspondance, accusations ou plaintes, rapports d'enquête ou autres documents que tout ministère fédéral a en sa possession relativement à M. Olivier Morin, gardien du bureau de poste de la ville de l'Assomption.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de toute la correspondance, y compris les lettres, télégrammes, mémoires et autres documents échangés entre le ministère du Travail et tout officier supérieur de ce

département, ou le ministère de la Défense nationale et M. D. W. Morrison de Glace Bay, Président des Mineurs Unis, au sujet de la nomination dudit D. W. Morrison comme délégué à Genève, et aussi un relevé indiquant le montant d'argent payé audit D. W. Morrison pour ledit voyage, comme traitement et dépenses.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de tous les documents, correspondance, certificats, rapports d'examen, notes de classification que chaque candidat a obtenues, recommandations en faveur de tout candidat de la part de députés ou d'autres personnes, relativement à un examen tenu à Québec durant le mois de mars 1931, à la suite duquel une liste d'éligibles auraient été dressée et promulguée dans la *Gazette du Canada* du 21 mars 1931, pour la position d'ingénieur stationnaire, classe 1, ministère des Travaux publics.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de tous les documents, de la correspondance, des rapports d'examen, des notes de classification que chaque candidat a obtenues, des recommandations en faveur de tout candidat de la part de députés ou autres personnes, relativement à un examen tenu à Québec, durant le mois de mars 1931, à la suite duquel une liste d'éligibles a été dressée et promulguée dans la *Gazette du Canada* du 21 mars 1931, pour la position de nettoyeur et d'aide, ministère des Travaux publics.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de toute la correspondance, y compris les lettres, télégrammes, mémoires, plaintes et rapports, échangés entre le ministère du Revenu national et tout fonctionnaire supérieur de ce ministère, ou toutes autres personnes relativement à la destitution de George MacMillan, ancien agent du service de prévention à Isaac's Harbor, Nouvelle-Ecosse.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 27 avril 1931:—Copie de toute la correspondance échangée entre quelques ou toutes les compagnies canadiennes qui raffinent l'huile et tout ministère fédéral relativement à l'importation de l'huile et de ses sous-produits, depuis le 1er mai 1930.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 27 avril 1931—Etat montrant:—

1. Quels montants ont été dépensés annuellement depuis 1925 pour l'édifice public de Glace Bay.

2. Si ce travail a été exécuté en vertu d'un contrat, quel était l'entrepreneur, et quel a été le montant payé.

3. Si le travail a été exécuté par journées de travail, qui était contremaître, et quel fut le taux de salaires payés.

4. Quelle somme on a dépensée pour les appareils d'éclairage électrique et à qui.

5. Qui a exécuté la peinture et la décoration intérieures, et quel montant a été payé pour ce travail.

6. Quelle somme d'argent on a dépensée pour améliorations au havre de Glace Bay.

7. Si ce travail a été exécuté en vertu d'un contrat ou par journées de travail.

8. Si c'est en vertu d'un contrat, pour quel montant il était; si c'est par journées de travail, quel était le taux des salaires.

9. Combien de fonctionnaires de l'Etat ou autres sont en service actif dans la ville de Glace Bay.

10. Quels sont leurs noms, leurs salaires et la religion de chacun de ces employés.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 29 avril 1931—Relevé faisant voir:—

1. Si les Commissaires du havre de Vancouver en sont venus à une entente avec un ou des ingénieurs relativement au coût du nouveau quai sur partie de la propriété connue sous le nom de Site du Moulin Hastings.

2. Le cas échéant, quels sont les noms des ingénieurs qui ont été consultés.

3. Si un contrat a été conclu quant au versement, par pourcentages, du coût approximatif.

4. Quel a été le coût total approximatif des principaux plans que lesdits ingénieurs concernés ont soumis.

5. Quelques sommes d'argent ont été payées à ces ingénieurs, de ce chef, jusqu'au 31 mars 1931.

6. Si les Commissaires du havre de Vancouver ont entrepris de mettre fin à ce contrat.

7. Si les Commissaires du havre de Vancouver ont fait des efforts pour régler cette affaire hors de cour.

8. Quelle est la base, et quel est le montant du règlement proposé.

9. Si la Commission du havre de Vaucouver verse des paiements à quelques-uns de ces ingénieurs pour d'autres services.

10. Le cas échéant, donner les noms, les fonctions et les montants payés jusqu'au 31 mars 1931.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 29 avril 1931—Relevé montrant:—

1. Combien d'argent a été voté annuellement, de 1921 à 1930 inclusivement, sous forme d'octrois aux compagnies de sauvetage de la province de la Colombie-Anglaise.

2. Combien d'argent a été voté annuellement de 1921 à 1930 inclusivement, sous forme d'octrois aux compagnies de sauvetage de la province de Québec.

3. Quel est le tonnage des navires de la compagnie de sauvetage de la province de la Colombie-Anglaise, et le montant total du capital investi, les octrois du gouvernement fédéral non compris.

4. Quel est le tonnage des navires de la compagnie de sauvetage de la province de Québec, et le montant total du capital investi, les octrois du gouvernement fédéral non compris.

5. Quel est le montant total d'argent que les compagnies de navigation ont perdu à la suite de naufrages, de 1921 à 1930 inclusivement, et sur lesquels a travaillé la compagnie de sauvetage qui reçoit un octroi, de la province de la Colombie-Anglaise.

6. Quel est le montant total que les compagnies de navigation ont perdu à la suite de naufrages, de 1921 à 1920 inclusivement, et sur lesquels a travaillé la compagnie de sauvetage qui reçoit un octroi, dans la province de Québec.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 4 mai 1931—Copie de tous les documents, y compris la pétition pour l'émission des lettres patentes, les mémoires, les contrats et tous autres documents de cette sorte qui ont été envoyés au département du Secrétaire d'Etat du Canada, en conformité de la Loi des compagnies, pour l'incorporation de la *Dominion Agricultural Credit Company*, et toute la correspondance échangée entre le département du Secrétaire d'Etat et la ou les personnes qui ont agi au nom de ladite *Dominion Agricultural Credit Company*, afin d'obtenir l'émission desdites lettres patentes.

M. Sauvé, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, mémoires relatifs à la construction d'un nouveau bureau de poste au village Huron, Québec, et à la nomination d'un maître de

poste à cet endroit. Et copie aussi des rapports que le surintendant du service postal, à Québec, ou tout autre fonctionnaire du ministère a fait depuis 1922, relativement à la construction projetée d'un bureau de poste dans ladite localité.

M. Duranleau, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de tous les rapports, correspondance, documents, demandes et mémoires échangés entre le ministre de la Marine et l'Association des pilotes, et toutes autres personnes, relativement à la destitution de M. Joseph Vaillancourt de la position de médecin examinateur des pilotes, et au sujet de la nomination du Dr L. A. Dussault, à sa place.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de tous les rapports, correspondance, documents, lettres, télégrammes échangés entre l'*International Paper Company*, ou le général J. B. White, ou tout employé de ladite compagnie, et le député de Restigouche-Madawaska, ou le ministre de la Marine, relativement au travail exécuté par le *C.G.S. Montcalm*, et tout autre brise-glace de l'Etat, en brisant un chenal à travers la glace dans la baie des Chaleurs et aussi loin qu'à Dalhousie.

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 29 avril 1931:—Copie de tous les contrats, ententes ou conventions intervenus entre la Commission du havre de Montréal et le gouvernement provincial de la province de Québec et la ville de Montréal, fixant la contribution des deux derniers au coût du Pont du havre de Montréal.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 30 avril 1931,—Relevé montrant:—

1. Si un monsieur Majella Madden est à l'emploi de la Commission du havre de Québec.
2. Dans l'affirmative, quelle est sa position.
3. Quel est son salaire.
4. Quelles sont ses heures de travail.
5. Si M. Majella Madden retire d'autres argents de la Commission du havre de Québec pour d'autres services.
6. S'il possède des chevaux qui travaillent actuellement pour la Commission du havre.
7. Le cas échéant, combien, et quelle somme d'argent il reçoit de ce chef.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 30 avril 1931,—Relevé montrant:—

1. Si un monsieur Tancrède Fiset est à l'emploi de la Commission du havre de Québec.
2. Dans l'affirmative, si c'est en qualité de médecin.
3. Quelles sont ses heures de travail.
4. Quel est son traitement.
5. Sur quelles recommandations il a obtenu cet emploi.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 29 avril 1931—Etat montrant:—

1. Si la commission du havre de Vancouver a acheté récemment un bac transbordeur.
2. Le cas échéant, si ce bac transbordeur a été acheté aux Etats-Unis.
3. Qui a négocié cet achat.
4. Quelles sont les dimensions de ce bac transbordeur.
5. Quand ce bac transbordeur a été tout d'abord construit.
6. Quel a été le prix d'achat.
7. Quel a été le coût de remorquer ce bac à Vancouver.

8. Combien a coûté l'assurance sur ledit bac.
9. De qui ledit bac transbordeur a été acheté.
10. Si ce bac a été acheté d'une compagnie américaine ou par l'intermédiaire d'une agence.
11. Au nom de qui ledit bac transbordeur a été passé aux Douanes américaines.
12. A qui l'assurance sur le bac a été payée.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 30 avril 1931—Relevé montrant:—

1. Si un monsieur Léopold Pouliot est à l'emploi de la Commission du havre de Québec.
2. Le cas échéant, quelle est la nature de son emploi.
3. Quel est son salaire.
4. Quelles sont ses heures de travail.
5. Si ce monsieur Pouliot est le même que celui qui est président de l'Association de la jeunesse conservatrice de Québec-Ouest.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

Sir George Perley pour M. Bennett propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*Cinq sixièmes des sommes ci-dessous*)

XLI—COMMERCE

359	Exécution de la loi des primes sur le cuivre, 1923..	1,000 00
360	Exécution de la loi des primes sur le chanvre, 1923..	500 00
362	Service des nouvelles britanniques et étrangères..	32,000 00

Et la Chambre continuant de siéger en comité.

A six heures p.m. M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

(*Bills publics*)

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 34, Loi modifiant le Code criminel (Marques de commerce) étant lu:

M. Geary, appuyé par M. Fraser, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

M. Neill soulève une question d'ordre à l'effet que les articles de la loi que le bill veut modifier ne sont pas imprimés et que les amendements ne sont pas clairement indiqués.

M. l'Orateur décide que la question d'ordre est bien fondée et il est ordonné que la motion pour la deuxième lecture du bill reste en suspens jusqu'à ce que le promoteur ait eu une conférence avec les greffiers adjoints des lois de la Chambre.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Gobeil pour la deuxième lecture du Bill No 16, Loi modifiant la Loi de l'industrie laitière (Augmentation des peines) ;

Et le débat continuant;

L'heure consacrée aux bills privés et publics étant expirée;

Le comité des Subsides reprend le cours de ses délibérations.

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne alors la Chambre jusqu'à demain, à trois heures p.m., sans poser la question en vertu de la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 38

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 13 MAI 1931

PRIÈRES.

M. Matthews, du comité des Banques et du Commerce, présente le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Le Comité permanent de la Banque et du Commerce a l'honneur de présenter son premier rapport comme suit:

Votre comité a étudié les Bills suivants, savoir:

Bill No 13, Loi concernant la *Grain Insurance and Guaranty Company*;

Bill No 27, Loi concernant la Haute Cour subsidiaire de l'Ancien Ordre des Forestiers dans la Puissance du Canada;

et il a convenu de les rapporter sans modification.

En ce qui concerne le Bill No 12, Loi concernant la *Guaranty Trust Company of Canada*, les pétitionnaires ayant donné avis qu'ils n'avaient pas l'intention de procéder avec ledit Bill, votre comité recommande en conséquence que ce Bill soit retiré.

M. Manion, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 6 mai 1931—Document faisant voir:—

1. Combien d'hommes on a employés l'an passé pour conduire les opérations du canal Lachine.
2. Quels étaient leurs noms et la date de leur nomination.
3. Combien d'entre eux ont été destitués après le 28 juillet 1930, quels sont leurs noms et quels ont été les motifs de leur destitution.
4. Quels sont les noms de ceux qui les ont remplacés.
5. Qui a recommandé de les embaucher.
6. Combien d'hommes sont maintenant employés pour conduire les opérations du canal Lachine (Saison 1931).

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Relevé indiquant les recettes perçues par les Chemins de fer Nationaux du Canada pour

leurs années fiscales 1929-30, 1930-31, pour les services suivants à chacune des gares mentionnées plus bas:

1. Service de trains à passager, sortant.
2. Service de trains à marchandises, arrivant et sortant.
3. Messageries, arrivant et sortant.
4. Service télégraphique, vers l'extérieur.

Pour Rivière-du-Loup, Cacouna, Saint-Arsène, Isle Verte, Saint-Eloi, Tobin, Trois-Pistoles, Saint-Simon, Saint-Fabien, Bic, Sacré-Cœur, Rimouski, Saint-Anaclet, Luceville, Mont-Joli, Priceville, Saint-Octave, Petit Métis, Padoue, Dufaultville, Saint-Moïse, Saucier, Sayabec, Val Brillant, Saint-Lawrence Lumber Company, Amqui, Lac au Saumon, Causapscal, Heppel, Ste-Florence, Routheirville, Milnikek, Glen Emana, Millstream, Dawson, Saint-Alexis, Champion, Matapedia.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de tous les rapports et de la correspondance que le gouvernement a en sa possession relativement à la position de maître de poste à Acton Vale, province de Québec, depuis le 28 juillet 1930, jusqu'au 24 mars 1931.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 27 avril 1931:—Copie de tous avis, rapports, lettres, feuilles de classification, décisions, mémoires, télégrammes, ou autre communications, et tous autres documents et mémoires, que la Commission du service civil a en sa possession, ou le ministère des Travaux publics, ou le ministère des Postes, ou tout autre ministère fédéral, relativement à la nomination d'un gardien du bureau de poste à Beauharnois dans le mois de février 1931.

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 22 avril 1931:—Dossier contenant tous les rapports et documents relatifs à l'enquête tenue à Pontbriand, comté de Mégantic, Québec, sur les services de Alphonse Dupuis, comme maître de poste; et aussi une copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance et autres documents échangés entre le ministre des Postes ou tous fonctionnaires de son ministère, avec J. T. Beaudoin, ancien candidat défait; et aussi une copie du décret ministériel relatif à cette affaire.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 29 avril 1931:—Copie de tous les télégrammes, lettres, recommandations et communications relativement à la destitution ou à la révocation de membres du personnel du canal Trent, depuis le 31 octobre 1930, et toutes correspondance, lettres et communications échangées entre le surintendant du canal Trent, à Peterborough, et le ministère des Chemins de fer et Canaux, à Ottawa, ou aucun de ses fonctionnaires.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 6 mai 1931:—Copie de tous les rapports, correspondance, télégrammes, pétitions et autres communications reçus ou envoyés par le ministre des Postes, et tout ou tous autres ministres, ou hauts fonctionnaires de l'Etat, et par tout membre du Parlement, ou autres personnes, ayant trait aux aptitudes, ou autres qualités, ou concernant de quelque façon la destitution, ou la révocation projetée de John T. Campbell, maître de poste à Judique-Sud, comté d'Inverness, Nouvelle-Ecosse.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 6 mai 1931:—Copie de tous les rapports, lettres, correspondance, télégrammes, soumissions reçus par toute ou toutes personnes, partie ou parties, ingénieurs ou autres ou échangés entre eux, relativement à l'aménagement d'un havre pour navires à Skinner's Pond, Ile du Prince-Edouard, durant la saison de 1930 et 1931.

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de toute la correspondance échangée entre le ministre de l'Intérieur et tout fonctionnaire du ministère, et toute la correspondance échangée entre le ministre et tout haut fonctionnaire de ce ministère, et toute ou toutes personnes relativement au déménagement des bureaux et du personnel en charge du parc de Riding Mountain, de la ville de Dauphin à la ville de Neepawa.

M. Weir (Melfort), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de tous les documents, y compris dénonciations, plainte, correspondance, dépositions, preuve, rapport, décision et jugement, concernant une enquête sur les prétendues activités politiques de Caius Lacroix, de St-Michel de Bellechasse, propagandiste en industrie laitière, pour le ministère fédéral de l'Agriculture, et concernant la destitution dudit Lacroix.

M. Stewart (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 27 avril 1931:—Copie de tous les documents, lettres, soumissions qui ont trait à la construction d'un quai au pont de Petit Bras d'Or durant l'année 1929, y compris un relevé du coût de construction, du nombre des hommes employés, du coût du bois, la somme gagnée par Fred E. Reashore et la somme gagnée par M. Fitzgerald, le constructeur en chef.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 29 avril 1931:—Copie de toute la correspondance, y compris les lettres, télégrammes, et autres documents que le gouvernement a en sa possession, relativement à la démission du correspondant de la *Gazette du Travail*, à Kenora.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 4 mai 1931:—Relevé indiquant les noms, adresse et état antérieur de ceux que le gouvernement fédéral a nommés commissaires pour faire une enquête sur les dépenses en vertu de la Loi allouant des secours au chômeurs, dans la province de Québec. Et aussi à quelles conditions ces hommes sont employés, à quel traitement, et combien a été payé à chacun en traitement, dépenses de voyage ou d'hôtel jusqu'à date.

M. Sauvé, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de tous les rapports et de la correspondance relatifs à la position de maître de poste à Northeast Margaree, Nouvelle-Ecosse, et échangés entre l'année 1927 et le 15 mars 1931.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, déclarations assermentées et autres documents que le ministre des Postes ou tout haut fonctionnaire de ce ministère a reçus relativement aux activités politiques du maître de poste de Brodhagen, Ontario.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, rapports, requêtes, documents, mémoires échangés entre le ministère des Postes et toute autre personne depuis le 29 juillet 1930, concernant le bureau de poste de St-Jean Port-Joli, comté de l'Islet, Québec.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, rapports, requêtes, documents, mémoires échangés avec le ministère des Postes et toute autre personne ou toutes autres personnes depuis le 29 juillet 1930, concernant le bureau de poste de Ste-Louise, comté de l'Islet, Québec.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant sans amendement:—

Bill No 29, Loi modifiant la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada.

L'adresse à Son Excellence le Gouverneur général et les ordres de la Chambre qui suivent sont votés:—

Par M. Hepburn—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, correspondance, etc., conservés au ministère de l'Immigration et relatifs à la déportation en Allemagne, par les autorités américaines, d'un nommé Auguste Gabert, autrefois de Toronto et de Welland, et à la déportation en cours de sa femme Bertha au même pays par les autorités canadiennes.

Par M. Totzke—Ordre de la Chambre—Copie de tous les livrets, formules, livres d'instructions, et généralement de toutes les formules et instructions émis par ou pour le Statisticien en chef, les commissaires du recensement, et les recenseurs au sujet du recensement décennal de 1931, avec un tarif des honoraires payables aux commissaires et aux recenseurs.

Par M. Nicholson—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous les décrets ministériels, contrats, et autres documents qui ont trait ou sont relatifs de quelque façon à l'organisation de la *Rouyn Mines Railway Company*, à la construction et à l'opération dudit chemin de fer, et au louage de cette voie par le gouvernement de la Puissance, de la *Rouyn Mines Railway Company*, et au louage subséquent aux Chemins de fer Nationaux du Canada.

Et aussi copie de toute la correspondance échangée entre le premier ministre du Canada ou tout membre du cabinet et les promoteurs, administrateurs ou officiers de la *Rouyn Mines Railway Company*, ou le bureau d'administration ou tout agent de la Compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada et qui aurait trait de quelque façon aux finances, à la confection ou à l'administration dudit chemin de fer.

Et aussi copie de correspondance, lettres et télégrammes échangés entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la province de Québec, la *Noranda Mines Company*, et toute ou toutes autres personnes relatifs aux finances ou à l'octroi de subsides audit chemin de fer.

Par M. Roberge—Ordre de la Chambre—Copie de tous les ordres, correspondance, rapports, mémoires et autres documents que le gouvernement ou tout membre du gouvernement a en sa possession, écrits par tout membre du Parlement, ministre de la couronne ou toute autre personne concernant la décision que le ministre des Travaux publics a prise concernant la construction de l'édifice public du lac Noir, Québec, pour la construction duquel la somme de $26,000 a été votée dans les crédits de l'année 1930-31.

Les avis de motions étant appelés,—

M. Harris, du consentement de la Chambre, propose,—Que la Chambre retourne aux Affaires de Routine, agréé.

M. Harris, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a étudié le Bill No 31, Loi concernant la *Burrard Inlet Tunnel and Bridge Company*, et il a été convenu de le rapporter avec un amendement.

La Chambre revient alors aux Avis de motions.

M. Coote, appuyé par M. Spencer, propose, que:—La Chambre est d'avis que l'on devrait établir au Canada une banque centrale qui serait la propriété de l'Etat.

Et un débat s'ensuivant et continuant;

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans poser la question, jusqu'à demain à trois heures p.m., conformément à la règle 6.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 39

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 14 MAI 1931

PRIÈRES.

M. Dupuis, appuyé par M. Denis propose,—Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et la question étant posée sur la motion, elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Arsenault, Baribeau, Beaubien, Belec, Bertrand, Bouchard, Boucher, Bradette, Buckley, Butcher, Cardin, Casgrain, Cormier, Denis, Dorion, Dubois, Duguay, Dumaine, Dupuis, Ferland, Fiset (sir Eugène), Gobeil, Hanson (Skeena), Hepburn, Howden, Ilsley, Jacobs, Lacroix, Laflèche, Lapointe, Larue, Laurin, MacLean, McIntosh, McMillan (Huson-Sud), Motherwell, Neill, Perras, Power, Reid, Rhéaume, Rinfret, Robitaille, Sanderson, Séguin, Tétrault, Urquhart, Veniot, Young—49.

CONTRE:

Messieurs

Anderson (Toronto-High-Park), Anderson (Halton), Barber, Beaubier, Bell (St-Antoine), Bell (St-Jean-Albert), Bennett, Bowen, Bowman, Boyes, Brown, Burns, Bury, Cahan, Cantley, Carmichael, Casselman, Cayley, Chaplin, Charters, Coote, Cowan (Long-Lake), Dickie, Dupré, Duranleau, Edwards, Ernst, Esling, Fraser (Caribou), Ganong, Gardiner, Gordon, Guthrie, Hall,

Hanson (York-Sunbury), Hay, Heaps, Irvine, Johnstone, Jones, Kennedy (Peace-River), Kennedy (Winnipeg-Centre-Sud), King, Mackenzie Lawson, Loucks, Lucas, MacDonald (Cap-Breton-Sud), Macdonald (Kings), MacInnis, MacLaren, MacNicol, Macphail, McGibbon, McGillis, McGregor, McLure, Maloney, Manion, Matthews, Mullins, Murphy, Myers, Nicholson, Peck, Perley (Qu'Appelle), Pettit, Plunkett, Porteous, Price, Quinn, Robinson, Rogers, Rowe, Ryerson, Senn, Shaver, Simpson (Simcoe-Nord), Simpson (Algoma-Ouest), Smith (Victoria-Carleton), Smoke, Spankie, Speakman, Spence, Spencer, Spotton, Sproule, Stanley, Stevens, Stewart (Edmonton-Ouest), Stewart (Leeds), Stewart (Lethbridge), Stinson, Stirling, Stitt (Nelson), Stitt (Selkirk), Sutherland, Swanston, Thompson (Simcoe-Est), Thompson (Lanark), Turnbull, Weese, Weir (Melfort), White (Mont-Royal), Willis, Wilson, Woodsworth, Wright—107.

M. MacDonald (Cap-Breton-Sud), appuyé par M. Johnstone, du consentemetn de la Chambre présente un Bill No 46, Loi modifiant le Code criminel (Caution), lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 27 avril 1931:—Copie de tous avis, rapports, lettres, feuilles de classification, décisions, mémoires, télégrammes, ou autres communications, et tous autres documents et mémoires, que la Commission du service civil a en sa possession, ou le ministère des Travaux publics, ou le ministère des Postes, ou tout autre ministère fédéral, relativement à la nomination d'un gardien du bureau de poste à Beauharnois dans le mois de février 1931.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 27 avril 1931:—Copie de tous les rapports, lettres, télégrammes, et autres documents (Plans et devis exclus), échangés entre la Commission du havre de Montréal et le ministère de la Marine, le ministre des Finances ou le ministre, depuis août 1930 jusqu'à date au sujet de la construction d'un quai dans la partie d'aval du havre de Montréal, à un point nommé la Pointe au Moulin à Vent.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 29 avril 1931:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, rapports, communications et autres documents échangés entre le gouvernement fédéral et les Banques canadiennes; entre le gouvernement fédéral et la *Canadian Wheat Producers, Limited;* entre le gouvernement fédéral et quelques-uns ou tous les Cartels provinciaux du blé relativement à l'assistance, aux garanties, ou au secours que le gouvernement fédéral a accordés depuis le mois de septembre 1930.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 4 mai 1931:—Copie de tous les écrits, documents, mémoires et rapports que le ministère de l'Immigration ou tout autre ministère, a en sa possession relativement à la déportation du Canada, dans le mois de février dernier, de Robert Campbell, natif de Glasgow, Ecosse, qui a vécu au Canada durant les quatre dernières années, et aussi copie des plaintes et rapports qui ont incité le ministre à prendre les mesures qui ont abouti à la déportation.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931—Document montrant:—

Quels furent les taux des gages payés aux ouvriers qui travaillaient (*a*) à l'édifice public fédéral de Fort Frances, Ontario, en 1929; (*b*) à l'école publique fédérale des Indiens à Kenora, Ontario, en 1928-29; (*c*) à l'édifice public fédéral de Keewatin, Ontario, en 1930-31; (*d*) à l'édifice public fédéral de Sturgeon Falls, Ontario, en 1930-31; (*e*) à l'édifice public fédéral de Timmins, Ontario, en 1930; (*f*) à la construction d'une annexe au bureau de poste de Port Arthur, Ontario, 1929; (*g*) au quai fédéral public de Kenora, Ontario, en 1930.

M. Guthrie, l'un des membres du Conseil privé du Roi, pour M. Sauvé, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Dossier contenant un rapport de l'enquête tenue à Rimouski sur les services du maître de poste, M. Josué Lepage, et aussi une copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, rapports, et autres documents échangés entre le ministre des Postes ou tout fonctionnaire de son ministère, et M. H.-G. Boulay, ancien candidat défait, M. Gerard Simard, vice-président du comité local du patronage, et toute autre personne au sujet de la destitution de M. Josué Lepage, comme maître de poste à Rimouski.

M. Duranleau, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de toute la correspondance, y compris les lettres, télégrammes et mémoires, etc., échangée entre le ministère de la Marine et tout fonctionnaire dudit ministère à Ottawa et toute ou toutes personnes de la Nouvelle-Ecosse, au sujet des plaintes portées contre Mme Lily B. Heisler, une veuve sans enfants, ou relative à sa destitution du poste de gardien du phare au phare de la Pointe Battery, Lunenburg, Nouvelle-Ecosse.

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 27 avril 1931:—Copie de tous les télégrammes, lettres, mémoires, correspondance et autres documents échangés entre le département des Affaires indiennes ou tout haut fonctionnaire de ce département, et toute ou toutes personnes de la Nouvelle-Ecosse, relativement à la destitution ou à la révocation du Dr F. S. Messenger, de Middleton, Nouvelle-Ecosse, de sa position d'agent des Indiens.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 27 avril 1931:—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance, ordres et rapports échangés entre tout et tous hauts fonctionnaires ou fonctionnaires du ministère de l'Immigration et de la Colonisation, relativement à la conduite, aux services, recommandations et destitution de Joseph G. Smith, qui a été employé comme inspecteur temporaire de la Grande Route du Pacifique, en Colombie-Britannique.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931—Document montrant:—

1. Quels sont les noms des diverses municipalités et villes du comté de Brome-Missisquoi, qui ont demandé des octrois en vertu de la loi du chômage.
2. Quelles allocations chaque municipalité ou ville a reçues.
3. Quelle a été la contribution fédérale dans chaque cas.
4. Quelle a été la contribution provinciale dans chaque cas.
5. Quelle a été la contribution municipale dans chaque cas.
6. Quels montants ont été dépensés et payés à chaque municipalité, par le gouvernement fédéral, dans chaque cas.
7. Si des montants ont été accordés à ces diverses municipalités à même la caisse spéciale, et pour fins charitables, en vertu de la Loi du chômage.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931—Document montrant:—

1. Quels sont les noms des diverses municipalités et villes du comté de Richmond-Wolfe, qui ont demandé des octrois en vertu de la loi du chômage.

2. Quelles allocations chaque municipalité ou ville a reçues.

3. Quelle a été la contribution fédérale dans chaque cas.

4. Quelle a été la contribution provinciale dans chaque cas.

5. Quelle a été la contribution municipale dans chaque cas.

6. Quels montants ont été dépensés et payés à chaque municipalité, par le gouvernement fédéral, dans chaque cas.

7. Si des montants ont été accordés à ces diverses municipalités à même la caisse spéciale, et pour fins charitables, en vertu de la Loi du chômage.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931—Document montrant:—

1. Quels sont les noms des diverses municipalités et villes du comté de Bonaventure qui ont demandé des octrois en vertu de la loi du chômage.

2. Quelles allocations chaque municipalité ou ville a reçues.

3. Quelle a été la contribution fédérale dans chaque cas.

4. Quelle a été la contribution provinciale dans chaque cas.

5. Quelle a été la contribution municipale dans chaque cas.

6. Quels montants ont été dépensés et payés à chaque municipalité, par le gouvernement fédéral, dans chaque cas.

7. Si des montants ont été accordés à ces diverses municipalités à même la caisse spéciale, et pour fins charitables, en vertu de la Loi du chômage.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931:—Copie de tous les documents, correspondance, mémoires, lettres échangés entre le ministre du Travail, à Ottawa, et toute ou toutes personnes, relativement à la dépense d'argents en vertu de la Loi allouant des secours aux chômeurs, dans le township de Gore, comté d'Argenteuil, Québec.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931—Document montrant:—

1. Quels sont les noms des diverses municipalités et villes du comté de Mégantic, Québec, qui ont demandé des octrois en vertu de la loi du chômage.

2. Quelles allocations chaque municipalité ou ville a reçues.

3. Quelle a été la contribution fédérale dans chaque cas.

4. Quelle a été la contribution provinciale dans chaque cas.

5. Quelle a été la contribution municipale dans chaque cas.

6. Quels montants ont été dépensés et payés à chaque municipalité, par le gouvernement fédéral, dans chaque cas.

7. Si des montants ont été accordés à ces diverses municipalités à même la caisse spéciale, et pour fins charitables, en vertu de la Loi du chômage.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931—Document montrant:—

1. Quels sont les noms des diverses municipalités et villes du comté de Shefford, Québec, qui ont demandé des octrois en vertu de la loi du chômage.

2. Quelles allocations chaque municipalité ou ville a reçues.

3. Quelle a été la contribution fédérale dans chaque cas.

4. Quelle a été la contribution provinciale dans chaque cas.

5. Quelle a été la contribution municipale dans chaque cas.

6. Quels montants ont été dépensés et payés à chaque municipalité, par le gouvernement fédéral, dans chaque cas.

7. Si des montants ont été accordés à ces diverses municipalités à même la caisse spéciale, et pour fins charitables, en vertu de la Loi du chômage.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931—Document montrant:—

1. Quels sont les noms des diverses municipalités et villes du comté de Sherbrooke, Québec, qui ont demandé des octrois en vertu de la loi du chômage.

2. Quelles allocations chaque municipalité ou ville a reçues.

3. Quelle a été la contribution fédérale dans chaque cas.

4. Quelle a été la contribution provinciale dans chaque cas.

5. Quelle a été la contribution municipale dans chaque cas.

6. Quels montants ont été dépensés et payés à chaque municipalité, par le gouvernement fédéral, dans chaque cas.

7. Si des montants ont été accordés à ces diverses municipalités à même la caisse spéciale, et pour fins charitables, en vertu de la Loi du chômage.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931—Document montrant:—

1. Quels sont les noms des diverses municipalités et villes du comté de Stanstead, Québec, qui ont demandé des octrois en vertu de la loi du chômage.

2. Quelles allocations chaque municipalité ou ville a reçues.

3. Quelle a été la contribution fédérale dans chaque cas.

4. Quelle a été la contribution provinciale dans chaque cas.

5. Quelle a été la contribution municipale dans chaque cas.

6. Quels montants ont été dépensés et payés à chaque municipalité, par le gouvernement fédéral, dans chaque cas.

7. Si des montants ont été accordés à ces diverses municipalités à même la caisse spéciale, et pour fins charitables, en vertu de la Loi du chômage.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931—Document montrant:—

1. Quels sont les noms des diverses municipalités et villes du comté de Compton, Québec, qui ont demandé des octrois en vertu de la loi du chômage.

2. Quelles allocations chaque municipalité ou ville a reçues.

3. Quelle a été la contribution fédérale dans chaque cas.

4. Quelle a été la contribution provinciale dans chaque cas.

5. Quelle a été la contribution municipale dans chaque cas.

6. Quels montants ont été dépensés et payés à chaque municipalité, par le gouvernement fédéral, dans chaque cas.

7. Si des montants ont été accordés à ces diverses municipalités à même la caisse spéciale, et pour fins charitables, en vertu de la Loi du chômage.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931—Document montrant:—

1. Quels sont les noms des diverses municipalités et villes du comté de Drummond-Arthabaska qui ont demandés des octrois en vertu de la loi du chômage.

2. Quelles allocations chaque municipalité ou ville a reçues.

3. Quelle a été la contribution fédérale dans chaque cas.

4. Quelle a été la contribution provinciale dans chaque cas.

5. Quelle a été la contribution municipale dans chaque cas.

6. Quels montants ont été dépensés et payés à chaque municipalité, par le gouvernement fédéral, dans chaque cas.

7. Si des montants ont été accordés à ces diverses municipalités à même la caisse spéciale, et pour fins charitables, en vertu de la Loi du chômage.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931—Document montrant:—

1. Quels sont les noms des diverses municipalités du comté de Montmorency qui ont demandé des octrois en vertu de la loi du chômage.

2. Quelles allocations chacune a reçues.
3. Quelle a été la contribution fédérale dans chaque cas.
4. Quelle a été la contribution provinciale dans chaque cas.
5. Quelle a été la contribution municipale dans chaque cas.
6. Quels montants ont été dépensés et payés à chaque municipalité, par le gouvernement fédéral, dans chaque cas.
7. Si des montants ont été accordés à ces diverses municipalités à même la caisse spéciale, et pour fins charitables, en vertu de la Loi du chômage.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Manion, résolu,—Que la règle 63 de la Chambre des Communes se rapportant à la nomination des comités permanents de la Chambre, soit modifiée en ajoutant aux comités permanents de la Chambre pour la présente session, un comité permanent des chemins de fer et marine marchande que le Gouvernement possède, exploite et contrôle, auquel seront référés tous les comptes et crédits des chemins de fer nationaux du Canada et de la marine marchande du Gouvernement du Canada pour la présente session, pour considération et faire rapport à la Chambre.

Pourvu toutefois, que rien dans cette résolution ne devra être interprété comme devant restreindre le plein droit de discussion en comité des Subsides; et que ledit comité consiste de MM. Beaubien, Bell (St-Antoine), Bothwell, Cantley, Chaplin, Duff, Euler, Fiset (Sir Eugène), Fraser (Cariboo), Geary, Gobeil, Gray, Hanbury, Hanson (York-Sunbury), Heaps, Kennedy (Peace-River), McGibbon, McMillan (Saskatoon), Manion, Power, Rogers et Stewart (Lethbridge).

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport spécial en date du 9 mai 1931, par Errol Malcolm McDougall, C.R., de Montréal, un commissaire nommé en vertu de la Loi des enquêtes, relativement à des réclamations des ressortissants canadiens d'origine arménienne, pour des dommages qu'ils sont supposés avoir subis durant la guerre, comme résultat des agissements du gouvernement turc.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Cahan, ordonné,—Qu'il soit imprimé sans délai 400 copies en anglais et 200 en français du rapport spécial de Errol Malcolm McDougall, C.R., commissaire des réparations, sur les réclamations des arméniens, déposé sur la Table de la Chambre ce jour, et que la règle 64 soit suspendue à cet effet.

Le bill suivant du Sénat est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre:—

Bill No 42 (B du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi de faillite en ce qui concerne la localité d'un débiteur".

L'ordre de la Chambre qui suit est voté en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Mackenzie (Vancouver-Centre)—Ordre de la Chambre—Relevé faisant voir:—

1. Si le département des parcs nationaux du Canada envoie des employés qui ne vivent pas en Colombie-Britannique travailler à des entreprises de l'État en Colombie-Britannique.
2. Si le gouvernement prendra en considération de donner une préférence pour ces travaux à ces employés qui résident en Colombie-Britannique.
3. Si le gouvernement prendra en considération de donner une préférence aux anciens combattants pour le travail à exécuter sur la grande route du gouvernement fédéral connue sous le nom de Big Bend Road, en Colombie-Britannique.
4. Quelles chances, le cas échéant on donnera aux anciens combattants de gagner leur vie en travaillant à cette entreprise de l'Etat.

M. Bennett propose,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de présenter un projet de loi pour la nomination d'une Commission du tarif, pour définir la constitution, les fonctions et les devoirs de la Commission, et pour stipuler pour les salaires à être payés aux membres, officiers et employés de la Commission.

M. Bennett, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution l'a recommandée à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général demain pour prendre en considération ladite résolution.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

(*Cinq sixièmes de la somme ci-dessous*)

XLI—COMMERCE

364	Service des renseignements commerciaux, y compris diverses dépenses relatives au commerce du Canada..	700,000 00

Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne alors la Chambre jusqu'à demain, à trois heures p.m., sans poser la question en vertu de la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 40

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 15 MAI 1931

PRIÈRES.

M. Cahan du comité spécial nommé pour étudier le Bill No 4, Loi modifiant la Loi du droit d'auteur, S.R.C., 1927, c. 32, et faire rapport, présente le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:

Votre Comité recommande qu'il lui soit permis de faire imprimer 400 exemplaires en anglais et 150 exemplaires en français du compte rendu de ses délibérations et des témoignages entendus, y compris toutes pièces documentaires qui pourraient être soumises avec lesdits témoignages, pour l'usage du Comité et des Députés de cette Chambre; et aussi, que l'article 64 du Règlement soit suspendue à cet effet.

Votre Comité recommande également qu'il lui soit permis de siéger pendant que la Chambre est en session.

M. Bury, du comité du Règlement de la Chambre présente le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a pris en considération le quatorzième rapport du préposé aux pétitions ainsi que la pétition de Marie Rose Agnès Bélanger Gaurou, dite Caron renvoyée à votre comité le 12 mai.

La preuve soumise devant le comité démontre qu'on n'a épargné aucun effort pour atteindre et assigner le demandeur, tel qu'ordonné, mais qu'on n'a pu réussir à ce faire avant le 4 mai, alors qu'on a pris immédiatement les mesures nécessaires pour que la pétition fut déposée devant cette Chambre. Mais, à ce moment-là, le délai accordé pour recevoir les pétitions était expiré depuis environ trois semaines.

En raison des circonstances indiquées plus haut, votre comité recommande que l'article du Règlement qui s'applique en ce qui concerne ladite pétition soit suspendu, et que cette pétition soit reçue.

Sur motion de M. Cahan, les recommandations contenues dans le premier rapport du comité spécial nommé pour prendre en considération et faire rapport sur le Bill No 4, Loi modifiant le droit d'auteur, S.R.C., 1927, c. 32, présenté à la Chambre ce jour, est adopté.

M. Bury propose,—Que le premier rapport du comité sur le Règlement de la Chambre soit adopté.

Après débat, la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 22 avril 1931:—Copie de tous les décrets ministériels, ou autres ordres ou instructions et documents formulant et définissant les devoirs et les responsabilités du Haut-Commissaire actuel du Canada en Grande-Bretagne.

M. Guthrie, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 6 mai 1931:—Relevé indiquant les sommes totales votées durant la première session de 1930, soit dans les crédits principaux, soit dans les supplémentaires, pour le ministère de la Justice et aussi un relevé indiquant le montant total de ces argents tels que dépensés, par province.

M. Sauvé, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 27 avril 1931:—Copie de tous rapports, correspondance, et autres documents en la possession du gouvernement, relatifs à la destitution de Samuel Baiter, maître de poste à Lakeville, comté de Carleton, Nouveau-Brunswick.

M. Bennett, appuyé par M. Guthrie, propose,—Qu'il soit résolu:—Qu'il est expédient pour le Parlement, d'approuver l'accession, quant au Canada, aux Chapitres I, II, III et IV de l'Acte général de 1928 pour le Règlement pacifique des disputes internationales, sujette aux conditions suivantes:

(1) Que les disputes suivantes sont exclues de la procédure décrite dans l'Acte général, y compris la procédure de conciliation:—

(i) Les disputes soulevées avant l'accession, quant au Canada, audit Acte général ou ayant trait à des situations de faits qui ont précédé ladite accession;

(ii) Les disputes à l'égard desquelles les parties à la dispute ont convenu ou conviendront de recourir à quelqu'autre méthode de règlement pacifique;

(iii) Les disputes entre le Gouvernement de Sa Majesté au Canada et le gouvernement de tout autre membre de la Société des Nations qui fait partie du Commonwealth britannique des nations, toutes ces disputes seront réglées de telle manière que les parties ont convenu ou conviendront;

(iv) Les disputes relatives à des questions qui d'après la loi internationale sont exclusivement sous la juridiction domestique des Etats; et

(v) Les disputes avec toute partie à l'Acte général qui n'est pas un membre de la Société des Nations.

(2) Que Sa Majesté, quant au Canada, réserve le droit, relativement aux disputes mentionnées dans l'article 17 de l'Acte général, d'exiger que la procédure décrite dans le chapitre II dudit Acte, soit suspendue relativement à toute dispute qui a été soumise au Conseil de la Société des Nations ou que celui-ci a pris en considération, à condition qu'un avis d'interrompre soit donné après que la dispute a été soumise au Conseil, et soit donné dans l'espace de dix jours de la notification du commencement de la procédure, et à condition aussi que telle suspension sera limitée à une période de douze mois, ou à telle période plus longue sur laquelle pourront s'accorder les parties à la dispute, ou qui pourra être fixée par une décision de tous les membres du Conseil autres que les parties à la dispute.

(3) (i) Que, dans le cas d'une dispute, n'étant pas une dispute mentionnée dans l'article 17 de l'Acte général, qui est portée devant le Conseil de la Société des Nations conformément aux dispositions de la convention, la procédure décrite dans le chapitre I de l'Acte général ne sera pas appliquée, et si elle est déjà commencée, sera suspendue, à moins que le Conseil détermine que ladite procédure sera adoptée.

(ii) Que, dans le cas d'une telle dispute, la procédure décrite dans le chapitre III de l'Acte général ne sera pas appliquée à moins que le Conseil n'ait pas réussi à effectuer un règlement de la dispute dans l'espace de douze mois à partir de la date où elle fut d'abord soumise au Conseil, ou, dans un cas ou la procédure prescrite dans le chapitre I a été adoptée sans amener une entente entre les parties, dans l'espace de six mois à partir de la fin du travail de la Commission de conciliation. Le Conseil peut allonger l'une ou l'autre des périodes susmentionnées par une décision de tous ses membres autres que les parties à la dispute.

Et que cette Chambre l'approuve, sujette auxdites conditions.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution concernant l'établissement d'une commission du tarif.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient de présenter un projet de loi pour la nomination d'une Commission du tarif, pour définir la constitution, les fonctions et les devoirs de la Commission, et pour stipuler pour les salaires à être payés aux membres, officiers et employés de la Commission.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Bennett, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 47, Loi ayant pour objet d'établir une Commission du tarif, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

Et la Chambre continuant de siéger en comité.

A six heures p.m. M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

(*Bills privés*)

M. Harris propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés conformément à la règle 110, agréé.

Les bills suivants sont respectivement considérés en comité général, rapportés sans amendement, lus la troisième fois et passés, savoir:—

Bill No 26, Loi concernant *The Restigouche Log Driving and Boom Company.*

Bill No 20, Loi concernant un certain brevet de la *A. R. Wilfley and Sons, Inc.*

Bill No 13, Loi concernant la *Grain Insurance and Guarantee Company.*

Bill No 27, Loi concernant la Haute Cour subsidiaire de l'Ancien Ordre des Forestiers dans la Puissance du Canada.

Bill No 31, Loi concernant *The Burrard Inlet Tunnel and Bridge Company.*

(*Bills publics*)

L'ordre étant lu pour la deuxième lecture du Bill No 28, Loi modifiant la Loi de faillite (Priorité des réclamations);

M. Hackett, appuyé par M. Beaubien, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté avec des amendements, considéré tel qu'amendé et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre étant lu pour la deuxième lecture du Bill No 34, Loi modifiant le Code criminel (Marques de commerce);

M. Geary, appuyé par M. Esling, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence lu la deuxième fois, considéré en comité général et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

L'heure consacrée aux bills privés et publics étant expirée;

Le comité des Subsides reprend le cours de ses délibérations et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne alors la Chambre jusqu'à lundi prochain, à trois heures p.m., sans poser la question en vertu de la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 41

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 18 MAI 1931

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant pour lequel il demande le concours de la Chambre, savoir:—

Bill No 48 (D du Sénat), intitulé: "Loi concernant *The Algoma Central and Hudson Bay Railway Company.*"

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le quatorzième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son quatorzième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, respectivement demandant une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage dans chaque cas, et constate que les prescriptions de la règle 95 ont été suivies dans chaque cas, savoir:—

De Robert Hugh Bullen, de Montréal, Québec, époux de Ella Martha Bullen.

De Marjorie Kathleen Younger Cooper, de Montréal, Québec, épouse de Edward John Cooper.

M. Rhodes, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Relevé indiquant les gardes-pêche qui ont servi durant l'année 1930, dans les districts de Comox-Alberni et de Vancouver-Nord, avec les renseignements suivants au sujet de chaque individu: Nom; adresse; le territoire où il était gardien; la date où il a commencé son travail en 1930; la date où il l'a terminé; son âge; s'il était soldat de retour; s'il était garde-pêche en 1929 ou durant les années antérieures, et le nombre d'années pendant lequel il a occupé cet emploi.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie des règlements gouvernant le séchage et la mise en caque des harengs secs et salés, et copie du certificat d'inspection donné à chaque expéditeur.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de tous les rapports, lettres, mémoires, dépêches, déclarations assermentées, etc., échangés entre le ministère des Pêcheries et tout fonctionnaire dudit ministère, et toute personne demeurant aux Iles de la Madeleine dans le comté de Gaspé, ou ailleurs, au sujet de la position de J.-A. Delaney, de Pointe-Basse, Iles de la Madeleine, et au sujet de sa destitution.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 27 avril 1931—Relevé indiquant:—

1. Si le gouvernement fédéral a reçu quelque partie des dommages de $473,-151.26 accordés par jugement le, ou vers le 17 décembre 1897, pour la saisie de navires canadiens effectuée par les Etats-Unis d'Amérique, dans la mer de Behring.

2. Quelle partie de cet argent n'est pas encore distribué.

3. Si le gouvernement entend distribuer cette somme aux réclamants et, dans l'affirmative, quand.

4. Si le gouvernement canadien a reçu de l'argent du gouvernement des Etats-Unis, directement ou par l'intermédiaire du gouvernement britannique, en vertu du traité de la pêche aux phoques conclu le 14 décembre 1911, entre les Etats-Unis d'Amérique, la Grande-Bretagne, la Russie ou le Japon, et dans l'affirmative, quels montants il a reçus.

5. Si le gouvernement canadien entend adopter en faveur des citoyens canadiens intéressés quelque législation semblable au Chapitre 308 des loi du soixante-huitième Congrès des Etats-Unis d'Amérique, adopté le 7 juin 1924, et conférant à la Cour américaine de district de la Californie, Division du Nord, la compétence pour juger les réclamations des citoyens américains afin de restreindre leurs opérations dans la pêche aux phoques, de 1886 à 1896, législation en vertu de laquelle on a accordé des dommages à des citoyens américains.

6. Si le gouvernement canadien entend que tout montant de l'argent mentionné plus haut, relativement aux opérations de la pêche aux phoques, soit distribué à des citoyens canadiens qui ont subi des pertes pour des causes mentionnées dans l'arbitrage, les conventions ou les traités cités plus haut.

7. Dans l'affirmative, quelles mesures on prendra à cette fin.

M. Duranleau, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 22 avril 1931:—Copie de toute la correspondance, y compris les lettres, télégrammes, mémoires et autres documents échangés entre le ministre de la Marine ou des fonctionnaires de son ministère, à Ottawa, et l'honorable L.-A. Tashereau, premier minnistre de la province de Québec, au sujet de l'étatisation de la radiodiffusion au Canada et des droits de la province de Québec sous ce rapport.

M. MacLaren, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 6 mai 1931:—Relevé indiquant les sommes totales votées durant la première session 1930, soit dans les crédits principaux, soit dans les supplémentaires, pour le ministère des Pensions et de la Santé nationale, et aussi un relevé indiquant le montant total de ces argents tels que dépensés, par province.

M. Sauvé, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de tous les documents, de la correspondance et des demandes de toutes sortes que le ministère des Postes a en sa possession relativement à la destitution de L. P. Rousseau comme maître de poste de Sainte-Clothilde, de Horton, comté d'Arthabaska, province de Québec.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931:—Etat détaillé et complet de tous les comptes que M. Gérard Simard, de Rimouski, Québec, a soumis, qui se montent à $488.50 pour un travail de dix jours, tel qu'il appert au Document sessionnel No 128, déposé sur le bureau de la Chambre; et aussi un état détaillé et complet de tous les comptes soumis par M. Alphonse Garon, de Rimouski, et se montant de $966.90 pour trente-trois jours de travail, tel qu'il appert au Document sessionnel No 128, déposé sur la table de la Chambre.

M. Manion, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931—Document montrant:—

Quels sont les noms de tous les employés sur les wagons-réfectoires et dortoirs des Chemins de fer Nationaux du Canada circulant entre Montréal et Halifax, et dans les Provinces maritimes.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de tous les documents, et de la correspondance que tout ministère fédéral a en sa possession relatifs au paiement de primes pour le poisson à des pêcheurs du comté de Gloucester, Nouveau-Brunswick, pour l'année 1930.

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 22 avril 1931:—Copie de tous les décrets ministériels, des autres ordres, ou instructions, mémoires, documents, télégrammes, rapports, pétitions et autres communications échangées entre le ministre du Revenu national, le chef du service de prévention, et tout autre ministère, hauts fonctionnaires, ou toutes autres personnes, depuis le 8 août 1930, relativement à des plaintes contre la destitution, ou à la destitution de Albert Ranson, ingénieur sur le croiseur auxiliaire *Whirl*, commandé par le capitaine Maybee.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 27 avril 1931—Etat montrant:—

1. Quelle somme d'argent a été reçue du gouvernement des Etats-Unis en vertu du Traité pélagien de la pêche aux phoques, de 1911, durant chaque année civile, jusqu'au 31 décembre inclusivement.

2. S'il y a eu, entre 1911 et 1930, des années où ces paiements n'ont pas été versés, et, le cas échéant, pour quels motifs ce fait s'est produit.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Mackenzie (Vancouver-Centre)—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Quelle est, d'après les meilleurs renseignements disponibles la population actuelle du Canada.

2. Combien de gens au Canada retirent actuellement des pensions, soit des pensions de guerre, des pensions du vieil âge, ou d'autres formes de pensions de retraites, des octrois ou des annuités de l'Etat.

3. Quel a été le montant de ces pensions versées au Canada durant 1930.

Par M. Raymond—Ordre de la Chambre—Relevé faisant voir: —

1. Quel est le montant des intérêts payés, par le gouvernement du Canada, pour les années 1928 et 1929 respectivement, à raison des emprunts effectués par l'émission de bons sujets à l'impôt du Revenu.

2. Pour quel montant de ces divers emprunts le gouvernement a émis des bons au porteur.

3. Pour quel montant de ces divers emprunts le gouvernement a émis des bons entièrement nominatifs.

4. D'après les rapports faits au ministère du Revenu national, concernant l'impôt sur le Revenu, pour les années 1928 et 1929 respectivement, quel est le montant total des revenus déclarés comme provenant des intérêts sur ces bons ainsi émis, sujets à l'impôt sur le Revenu.

5. Quel est le montant total de l'impôt perçu par le ministère du Revenu national durant les années 1928 et 1929 respectivement, à raison des intérêts reçus par les détenteurs de ces bons émis par le gouvernement et sujets à l'impôt sur le Revenu.

Par M. Gobeil—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Combien de maîtres de poste ont été destitués au Canada du 1er janvier 1922 au 4 août 1930, et combien pour chaque année.

2. Combien ont été destitués, par comté, pendant la période plus haut mentionnée.

Par M. Dorion—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Si, du 29 décembre 1921 au 1er août 1930, M. Oscar Drouin, de la ville de Québec, a fait des enquêtes pour le ministère des Postes, et dans l'affirmative, quelles enquêtes ont été faites et quel montant lui a été payé pour ces enquêtes.

2. Combien de maîtres de postes ont été trouvés coupables dans les enquêtes qu'il a faites.

Par M. Dorion—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Si, du 29 décembre 1921 au 1er août 1930, M. Wilfrid Ste-Marie, avocat de Hull, Québec, a fait des enquêtes pour le ministère des Postes, et dans l'affirmative, quel nombre a-t-il tenues, où, et quel montant lui a été payé pour lesdites enquêtes.

2. Combien de rapports défavorables aux maîtres de poste ont été faits et combien de maîtres de poste ont été trouvés coupables dans les enquêtes qu'il a faites.

L'adresse à Son Excellence le Gouverneur général et les ordres de la Chambre qui suivent sont votés:—

Par M. Heenan—Ordre de la Chambre—Copie de tous les documents, lettres et correspondance que le gouvernement ou tout membre du gouvernement a en sa possession relativement au contrat pour le transport du courrier entre la gare du chemin de fer et le bureau de poste à Dryden, Ontario, depuis le 1er août 1930.

Par M. Parent—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous les décrets ministériels, documents, correspondance, mémoires, relatifs à la destitution de Isaïe Deschamps comme maître de poste à Val David, comté de Terrebonne, Québec, avec tous les rapports des procédures de toute enquête ou investigation qui a été faite sur la conduite dudit maître de poste depuis le 1er janvier 1931.

Par M. Power—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, correspondance, demandes, mémoires et recommandations que le ministère de la Marine ou tous ministres du gouvernement actuel auraient en leur possession, relativement à l'engagement par le ministère de la Marine, du Dr L. A. Dussault en qualité d'examinateur médical des pilotes pour le district de Québec.

Par M. Séguin—Ordre de la Chambre—Copie de tous documents, lettres, correspondance, plaintes et recommandations concernant la nomination de M. Médéric Lacombe comme surveillant des travaux de construction d'un brise-glace à St-Sulpice, en 1930, et son remplacement par M. J. E. Robitaille.

Par M. Power pour M. Casgrain—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, requêtes et autres documents échangés jusqu'à date entre le ministre des Postes, les fonctionnaires supérieurs de son ministère à Ottawa et à Québec, et les citoyens de St-Tite des Caps, comté de Montmorency, concernant l'établissement d'un service rural des postes connu sous le nom de Circuit postal No 1, dans la paroisse de St-Tite des Caps, et aussi une liste des soumissionnaires et un relevé du montant des soumissions dans chaque cas pour faire ce service.

Par M. Motherwell—Ordre de la Chambre—Copie de toute correspondance et des autres communications échangées entre l'honorable sir George Foster, alors ministre du Commerce, 1916 à 1917, ou tout fonctionnaire de son ministère ou collègue, et les officiers du Conseil canadien de l'agriculture, ou toute autre organisation agricole, des provinces des Prairies, relativement à la fixation des prix du blé au Canada, afin d'empêcher si possible, les prix des aliments de devenir extravagants et hors de mesure en temps de guerre.

Par M. Fafard—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, rapports, requêtes et autres documents échangés entre le ministère des Postes et toute ou toutes autres personnes depuis le 29 juillet 1930, relativement au bureau de poste de St-Eugène, dans le comté de l'Islet, Québec.

Par M. Fafard—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, rapports, requêtes et autres documents échangés entre le ministère des Postes et toute ou toutes autres personnes depuis le 29 juillet 1930, relativement au bureau de poste de la gare de l'Islet, dans le comté de l'Islet, Québec.

M. Spencer, appuyé par M. Coote, propose,—Que la Chambre est d'avis que le gouvernement devrait prendre en considération l'opportunité de mettre en vigueur la décision que le Parlement a prise le 3 mars 1930 à l'effet d'accorder aux provinces des octrois égaux au tiers du coût de fondation et de l'entretien perpétuel des unités sanitaires permanentes qui pourraient être organisées.

Après débat, la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

M. Lucas, appuyé par M. Speakman, propose,—Que la Chambre est d'avis qu'il faudrait prendre en considération l'établissement d'un système de crédits intermédiaires pour l'agriculture.

Et un débat s'ensuivant;

M. Coote, appuyé par M. Kennedy, propose en amendement,—Que la motion soit modifiée en ajoutant les mots suivants:—

"Et que la question soit référée au comité des Banques et du Commerce pour considération et faire rapport."

Après débat, la question étant posée sur ledit amendement, elle est agréée.

Et la question étant posée sur la motion principale telle qu'amendée, elle est agréée.

M. Luckovich, appuyé par M. Carmichael, propose, que,—Attendu que le gouvernement fédéral a cessé d'accorder un octroi pour encourager l'enseignement technique, ce qui a imposé aux provinces une lourde obligation qu'elles trouvent difficile de remplir; et

Attendu que le futur développement industriel et commercial du Canada dépend dans une grande mesure de la formation d'un personnel bien entraîné;

En conséquence, il est résolu, de l'avis de la Chambre, que l'octroi devrait être accordé pour au moins dix autres années.

Après débat, du consentement de la Chambre, ladite motion est retirée.

M. Robinson, appuyé par M. Morand, propose,—Que la Chambre est d'avis que le Statut ayant pour titre "Loi modifiant la Loi des exportations" qui forme le Chapitre 19, 20-21 George V, adopté durant la première session de l'année 1930, devrait être abrogé, et que pour le remplacer on devrait négocier un traité par lequel le Canada obtiendrait quelque chose en retour pour la perte de revenus dont souffre notre pays par suite de son acte d'amitié que les Etats-Unis, apparemment, n'apprécient pas.

Après débat, la question étant posée sur la motion, elle est rejetée.

M. Rhéaume, appuyé par M. Mercier (Saint-Henri), propose,—Que la Chambre est d'avis que la compensation de soixante dollars pourvue pour chaque tête de bétail, mâle ou femelle, aux termes du ch. 6, sec. 14, sous-sec. 2 (*a*) des Statuts revisés du Canada, 1927, soit portée à quatre-vingt-dix dollars et que la compensation de cent cinquante dollars pourvue aux termes de le section 2 (*b*) de la même section soit portée à cent quatre-vingt dollars.

Et un débat s'ensuivant;

M. Guthrie soulève une question d'ordre:—Que cette résolution ne peut pas être proposée par un député, parce qu'elle comporte un ordre pour des dépenses d'argent, que seul un ministre peut proposer à la Chambre sur la recommandation de la Couronne.

M. l'Orateur confirme la question d'ordre et déclare que la motion n'est pas recevable.

M. Heenan, appuyé par M. Mackenzie (Vancouver-Centre), propose,—Que considérant que la Puissance du Canada a signé les articles de paix des Traités de Versailles, endossant ainsi le principe de la journée de huit heures de travail au plus;

En conséquence, il est résolu, de l'avis de la Chambre, que le gouvernement du Canada devrait prendre les mesures appropriées pour assurer, dans tout le Canada, l'exécution des obligations de ces traités et des accords découlant du Traité de Paix en ce qui a trait aux heures de travail.

Et un débat s'ensuivant et continuant;

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre à demain à 3 heures p.m., sans poser la question, conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 42

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 19 MAI 1931

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table:—

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931—Relevé indiquant:—

1. Quelles sont les marchandises dont on a prohibé l'entrée au Canada en vertu de la clause 17, de la loi du Tarif des Douanes, et de quels pays elles provenaient;

2. Quels ordres, règlements, bulletins et instructions reglementant les importations au Canada ont été émis en vertu des articles 1, 2, 3 et 4, respectivement, de la clause 35 de la Loi des Douanes;

3. En vertu de la clause 36, article 2 de la Loi des Douanes:—

(1) Le nombre de produits auxquels cet article a été appliqué;
(2) Le prix, indiqué à la facture, des marchandises auxquelles on l'appliquait dans chaque cas;
(3) La valeur imposable fixée par le ministre;
(4) De quelle façon on a fixé cette valeur imposable.

4. Copies de tous le sordres, règlements, bulletins et instructions émis en vertu de la clause 37 de la Loi des Douanes;

5. Copies de tous les ordres, règlements, bulletins et instructions qui ont été émis en vertu de la clause 41 de la Loi des Douanes;

6. Copies de tous les ordres, règlements, bulletins et instructions qui ont été émis en vertu de la clause 43 de la Loi des Douanes;

7. Les importations sous l'empire de la préférence britannique, des tarifs intermédiaires et généraux, et les droits payés durant chacun des mois de septembre, octobre, novembre et décembre 1928, 1929 et 1930, et durant chacun des mois de janvier et février 1929, 1930 et 1931.

M. Guthrie, l'un des membres du Conseil privé du Roi, pour M. Sauvé, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de toute la correspondance que le ministère des Postes a en sa possession relativement à l'annullement d'un contrat pour le transport du courrier entre le bureau de Sonier et Tracadie, comté de Gloucester, Nouveau-Brunswick.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de tous les avis invitant les soumissions, des soumissions, rapports, contrats et correspondance échangés entre le ministère des Postes et tout officier supérieur du ministère, et toute ou toutes personnes et généralement, et sans que les documents plus haut mentionnés soient les seuls demandés, tous documents, mémoires, et écrits de toute sorte et de tout genre qui ont trait au transport du courrier à partir du Bureau de poste central, à Québec, jusqu'aux gares de chemin de fer et aux navires, 1930-31.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de tous les rapports, soumissions, correspondance qui ont trait au contrat postal pour le circuit rural No 1 de Pointe Hatfield, dans la division électorale de Royal, Nouveau-Brunswick.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie des rapports faits au ministère des Postes par M. Simard, avocat de Rimouski, commissaire enquêteur sur la conduite de certains maîtres de poste dans le comté de Bonaventure, qui étaient accusés d'ingérence politique.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de toute correspondance et de tous rapports relativement au circuit postal rural de l'Isle Verte, Québec.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931:—Relevé indiquant les sommes totales votées durant la première session de 1930, soit dans les crédits principaux, soit dans les supplémentaires, pour le ministère des Postes, et aussi un relevé indiquant le montant total de ces argents tels que dépensés, par province.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de tous les avis invitant les soumissions, des soumissions, rapports, contrats et correspondance échangés entre le ministère des Postes ou tout officier supérieur de ce ministère, et toute ou toutes personnes, et généralement et sans que les documents, plus haut spécifiés soient les seules demandés, tous les documents, mémoires et écrits de toute sorte et de tout genre, qui ont trait à la levée du courrier dans les boîtes de rues de la ville de Québec pour 1930-31.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de tous les télégrammes, demandes de soumissions, soumissions, correspondance et autres communications échangées depuis le 8 août 1930, et que le gouvernement a en sa possession, relativement au service postal entre Amherst et Leicester pour lequel un nommé Wilfrid Webb, un soldat de retour, aurait envoyé une soumission.

M. Gardiner, de son siège en Chambre, demande l'autorisation en vertu de la règle 39, de proposer l'ajournement de la Chambre afin de discuter une question d'importance publique urgente concernant le décret ministériel C.P. No 422, du 8 mars 1929, adopté dans des circonstances qui équivalent à un abus et une infraction des privilèges de la Chambre et s'attaquent gravement à l'honneur et à l'intégrité du Parlement du Canada, et aussi pour discuter l'action illégale et non-autorisée de la *Beauharnois, Light, Heat and Power Company* qui a commencé à construire le canal de Beauharnois en contravention des dispositions de l'ordre en conseil, C.P. No 422, en date du 8 mars 1929 et des plans prévus ci-inclus et en plus en contravention des termes de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, le creusage dudit canal étant exécuté de telle manière qu'il privera injustement le peuple canadien d'une grande partie du domaine national causant ainsi une grande et irréparable perte, à moins que le gouvernement n'intervienne immédiatement dans cette affaire.

Il remet alors à M. l'Orateur une déclaration écrite du sujet qu'il se propose de discuter, lequel l'ayant lue à la Chambre, pose la question:—le député a-t-il l'autorisation de procéder?

Objection étant prise;

M. l'Orateur demande à ceux des membres qui supportent la motion de se lever de leurs sièges; treize députés s'étant levés pour supporter la motion;

La question étant posée:—Le député aura-t-il l'autorisation de procéder, elle est agréée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Anderson (Halton), Barber, Baribeau, Barrette, Beaubier, Bell (Hamilton-Ouest), Bell (St-Antoine), Bennett, Beynon, Blair, Bouchard, Bowen, Bradette, Brown, Buckley, Burns, Bury, Butcher, Cahan, Campbell, Carmichael, Casgrain, Cayley, Chaplin, Charters, Coote, Cormier, Cotnam, Cowan (Long-Lake), Deslauriers, Dickie, Donnelly, Dorion, Duguay, Duranleau, Elliott, Embury, Ernst, Esling,
Euler, Factor, Fiset (sir Eugène), Fontaine, Fournier, Fraser (Caribou), Gagnon, Ganong, Gardiner, Garland (Bow-River), Geary, Gershaw, Gobeil, Gordon, Goulet, Guthrie, Hanson (Skeena), Harris, Hay, Heaps, Howard, Hurtubise, Irvine, Johnstone, Kennedy (Peace-River), Kennedy (Winnipeg-Sud-Centre), King, Mackenzie Laflèche, Lapointe, Larue, LaVergne, Lawson, Loucks, Lucas, Luchkovich, MacDonald (Cap-Breton-Sud), Macdougall,
MacInnis, Mackenzie (Vancouver-Centre), MacLaren, MacMillan (Saskatoon), MacNicol, Macphail, McGibbon, McGillis, McGregor, McPhee, Matthews, Moore (Châteauguay-Huntingdon), Moore (Ontario), Munn, Nicholson, Parent, Peck, Perley (Qu'Appelle), Pettit, Pickel, Plunkett, Porteous, Power, Quinn, Rhéaume, Rinfret, Robinson, Robitaille, Rogers, Ross, Ryerson, Sanderson, Sauvé, Séguin, Senn, Shaver,
Simpson (Simcoe-Nord), Simpson (Algoma-Ouest), Smith (Victoria-Carleton), Smoke, Spankie, Speakman, Spence, Spencer, Stanley, Stevens, Stewart (Leeds), Stewart (Lethbridge), Stinson, Stirling, Stitt (Nelson), Stitt (Selkirk), Sutherland, Swanston, Taylor, Tétrault, Thompson (Simcoe-Est), Thompson (Lanark), Totzke, Tummon, Turnbull, Urquhart, Vallance, Veniot, Weese, Weir (Macdonald), White (Mont-Royal), Willis, Wilson, Woodsworth, Wright—147.

CONTRE:

Messieurs

Bertrand, Bothwell, Boulanger, Bourassa, Brasset, Denis,
Desrochers, Dumaine, Fafard, Gray, Hall, Hanbury,
Ilsley, McIntosh, McKenzie (Assiniboïa), Mercier (Laurier-Outremont),
Mercier (St-Henri), Neill, Raymond, Roberge, St-Père—21.

M. l'Orateur, en conséquence, dit au député de proposer sa motion.

M. Gardiner, appuyé par M. Garland (Bow-River), propose,—Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et un débat s'ensuivant et continuant;

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

Du consentement de la Chambre, M. Bennett, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Correspondance entre le Département d'Etat des Etats-Unis d'Amérique et le département des Affaires extérieures du Dominion du Canada, concernant ceux qui voyagent quotidiennement entre le Canada et les Etats-Unis.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

(*Bills privés*)

Le Bill No 22, Loi concernant la construction et l'entretien d'un pont sur le fleuve Saint-Laurent, à Caughnawaga est délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

(*Bills publics*)

Le Bill No 28, Loi modifiant la Loi de faillite (Priorité des réclamations) est lu la troisième fois et passé.

L'ordre étant lu pour la deuxième lecture du Bill No 33, Loi modifiant la Loi des compagnies (Vérificateurs);

M. Hackett, appuyé par M. Geary, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence, lu la deuxième fois, considéré en comité général et sur rapport de progrès,

Sur motion de M. Guthrie, ledit bill est référé au comité des Banques et du Commerce.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Boulanger, pour la deuxième lecture du Bill No 18, Loi modifiant la Loi du service civil (Priorité aux anciens combattants).

Et le débat continuant;

L'heure consacrée aux bills privés et publics étant expirée;

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Gardiner: Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Après plus ample débat, du consentement de la Chambre, ladite motion est retirée.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Bennett propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant et continuant;

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre à demain à 3 heures p.m., sans poser la question, conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 43

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 20 MAI 1931

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le quinzième rapport du préposé aux pétitions pour bills privés, déclarant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 19 courant, et constate que le délai pour présenter des pétitions pour bills privés étant expirée, elle ne peut être reçue:—

Du gouvernement de la province de Québec, pour une loi l'autorisant à construire un pont sur le fleuve Saint-Laurent entre l'Ile d'Orléans et la côte de Beaupré dans la province de Québec.—M. *Dorion.*

Sur motion de M. Dorion, ordonné,—Que la pétition du Gouvernement de la province de Québec, demandant l'adoption d'une loi l'autorisant à construire un pont sur le fleuve Saint-Laurent, entre l'Ile d'Orléans et la côte de Beaupré, ainsi que le rapport du préposé aux pétitions relatif à ladite pétition, soient référés au comité du Règlement, dans le but de considérer la suspension de l'article 92 du Règlement qui s'applique en pareil cas.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant, sans amendement:—

Bill No 37, Loi amendant la Loi de compensation des employés du gouvernement.

Le bill suivant du Sénat, est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill No 48 (D du Sénat), intitulé: "Loi concernant *The Algoma Central and Hudson Bay Railway Company.*—M. *Simpson* (Algoma-Ouest).

M. Harris, du comité des Chemins de fer et Canaux, présente le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a étudié le Bill No 21, Loi concernant la *Montreal and Atlantic Railway Company,* et a convenu de le rapporter sans modifications.

M. Stevens, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 13 mai 1931:—Copie de tous les livrets formules, livres d'instructions, et généralement de toutes les formules et instructions émis par ou pour le Statisticien en chef, les commissaires du recensement, et les recenseurs au sujet du recensement décennal de 1931, avec un tarif des honoraires payables aux commissaires et aux recenseurs.

M. Stewart (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 4 mai 1931:—Copie de tous les documents, écrits, mémoires et lettres échangés entre toute corporation municipale ou autre personnes et le ministère des Travaux publics depuis le 7 août 1930, concernant l'édifice public de St-Raymond, comté de Portneuf, Québec, pour la construction duquel des sommes ont été placées dans les crédits de 1930-31, et aussi copie de toutes les soumissions reçues concernant la construction dudit édifice, et de la correspondance sur ce sujet, et copie de tous rapports d'ingénieurs ou d'architectes du ministère des Travaux publics relatifs audit édifice et envoyés au ministre des Travaux publics ou au ministère depuis le 1er janvier 1928.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de tous les mémoires, ordres, instructions et autres documents, y compris tous les télégrammes, lettres et autres communications échangés entre toute ou toutes personnes, ou tout ministre ou ministère, relativement à la destitution de M. P. A. Picard de la position d'agent des Indiens, à Lorette, Québec, et à la nomination de toute personne à sa place. Et aussi, copie de tous les mémoires, correspondance, demandes et recommandations adressées à la Commission du service civil par des personnes qui désiraient obtenir la position d'agent des Indiens laissée vacante par le congédiement de M. P. A. Picard.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931:—Copie de tous rapports, correspondance, télégrammes, pétitions et autres communications reçus ou envoyés par le ministre de l'Intérieur, et tout ou tous autres ministres ou hauts fonctionnaires de l'Etat, ou tout membre ou fonctionnaire supérieur de la Commission du service civil, et par tout membre du Parlement ou autre ou autres personnes, concernant les services ou les aptitudes ou autres capacités, ou ayant trait de quelque façon à la révocation, ou à la révocation projetée du Dr Digout, de la position d'officier de santé à la réserve indienne de St-Peter's, Nouvelle-Ecosse.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931:—Copie de tous mémoires des points reçus comme résultat de l'examen, annonces, demandes, recommandations, notes de classification, relatifs à la nomination de Maurice Earl Bastien, Jr, comme agent des Indiens, pour l'Agence de Lorette, Québec.

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 11 mai 1931:—Copie de tous les décrets ministériels, documents, correspondance, mémoires et rapports relatifs à la destitution de Edouard Groleau, de son poste d'agent d'application des lois de douanes et d'accise, à St-Zacharie, Québec.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 14 mai 1931—Relevé faisant voir:—

1. Si le département des parcs nationaux du Canada envoie des employés qui ne vivent pas en Colombie-Britannique travailler à des entreprises de l'Etat en Colombie-Britannique.

2. Si le gouvernement prendra en considération de donner une préférence pour ces travaux à ces employés qui résident en Colombie-Britannique.

3. Si le gouvernement prendra en considération de donner une préférence aux anciens combattants pour le travail à exécuter sur la grande route du gouvernement fédéral connue sous le nom de Big Bend Road, en Colombie-Britannique.
4. Quelles chances, le cas échéant on donnera aux anciens combattants de gagner leur vie en travaillant à cette entreprise de l'Etat.

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931:—Relevé indiquant les sommes totales votées durant la première session de 1930, soit dans les crédits principaux, soit dans les supplémentaires, pour le ministère de l'Intérieur, et aussi un relevé indiquant la somme totale de ces argents tels que dépensés, par province.

M. Guthrie, l'un des membres du Conseil privé du Roi, pour M. Sauvé, dépose sur la Table,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouvreneur général du 22 avril 1931:—Copie de tous les rapports, demandes de soumissions, soumissions, correspondance, contrats échangés entre le ministère des Postes et tout haut fonctionnaire de ce ministère et toute ou toutes personnes, ou entre le ministère des Postes et tout officier supérieur du ministère et le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse et tout fonctionnaire de ce gouvernement et, en général, sans que les documents plus hauts cités soient les seuls demandés, tous les documents, mémoires et écrits de toute corte et de tout genre relatifs au transport du courrier entre Barrington Passage et le quai Orion, Barrington Passage et North-East Point, Barrington Passage et Clark's Harbour, ou entre tous points sur l'île de Cap Sable durant les trois dernières années.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 4 mai 1931:—Copie de tous documents, correspondance, télégrammes et autres écrits échangés entre toute personne et le ministère des Postes concernant l'arrangement temporaire conclu entre ce ministère et M. A. Laurent, pour le transport des colis postaux à Montréal; aussi copie du contrat pour ce service, intervenu entre le département et MM. Gour et Richer, et cancelé le 30 septembre 1930.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 4 mai 1931:—Copie de tous télégrammes, correspondance et documents échangés entre toute personne et le ministère des Postes concernant la cancellation des contrats pour le transport des correspondances détenu par MM. Antonin Leroux et Rosario Leroux, de Saint-Hermas, et le subséquent octroi desdits contrats à de nouveaux concessionnaires.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931:—Copie de tous documents et correspondance échangés au sujet de M. Jos Lecuyer, qui détient le contrat rural des postes dans St-Alban, comté de Portneuf, Québec, et aussi un relevé indiquant si une enquête a été tenue sur cette affaire, le nom du Commissaire-enquêteur, l'endroit où l'enquête a été tenue, et le résultat.

L'ordre suivant de la Chambre est voté en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Mackenzie (Vancouver-Centre)—Ordre de la Chambre—Dossier montrant:—
1. Quelle partie des $20,000,000 votés durant la session spéciale pour remédier au chômage est maintenant dépensée.
2. Quelle partie reste non dépensée.
3. Combien les diverses provinces ont dépensé directement.
4. Combien ont dépensé collectivement les diverses municipalités dans les diverses provinces.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés:—

Par M. Motherwell—Ordre de la Chambre—Copie de toute correspondance et des autres communications adressées au premier ministre du Canada par Robert Whiteside, Saskatchewan, ou tout officier de l'Union des municipalités rurales de la Saskatchewan concernant le soi-disant surplus qui restait à la fin des opérations du Bureau des Commissaires des grains pour les années 1917 et 1918, et déposé subséquemment dans la caisse du revenu consolidé du Canada.

Par sir Eugène Fiset pour M. Bouchard—Ordre de la Chambre—Copie de tous comptes de téléphone et de télégraphe, par mois, des bureaux du canal Trent, à Peterborough, durant les années 1930 et 1931.

Par sir Eugène Fiset pour M. Bouchard—Ordre de la Chambre—Copie de tous les documents, lettres et autres communications échangées entre le ministère des Chemins de fer et des Canaux et toutes les compagnies de bois et les commerçants de bois du comté de Peterborough, durant les années 1928 et 1931 inclusivement, relativement aux niveaux de l'eau dans le système du canal Trent, et toute correspondance entre les hauts fonctionnaires du ministère des Chemins de fer et des Canaux et lesdites compagnies et les officiers desdites compagnies.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Bennett,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

Et le débat continuant;

M. Reid, appuyé par M. Donnelly, propose en amendement,—Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants:—

"considérant que le 30 septembre 1930 des pétitions en appelant d'une décision de la Commission des chemins de fer ont été déposées par les représentants des provinces de l'Alberta, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique, demandant une audition et une décision sur les réclamations qui étaient exposées pour une diminution des taux ferroviaires domestiques en vigueur dans ces provinces, et;

"Considérant que le délai à rendre cette décision a produit un état de confusion et d'instabilité qui a sérieusement affecté les industries avicoles et laitières de la Colombie-Britannique, de même que certaines industries importantes des autres provinces;

"La Chambre est d'avis, qu'une date rapprochée devrait être fixée de suite pour audition de ladite pétition."

Et un débat s'ensuivant et continuant;

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans poser la question, jusqu'à demain à trois heures p.m., conformément à la règle 6.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 44

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 21 MAI 1931

PRIÈRES.

M. Harris, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a étudié les bills suivants, et a convenu de les rapporter sans modifications:—

Bill No 15, Loi concernant la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Bill No 14, Loi concernant la *Kettle Valley Railway Company*.

M. Turnbull, du comité sur les relations industrielles et internationales présente le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité recommande qu'il soit imprimé 500 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français du procès-verbal des témoignages ainsi que des papiers et documents soumis à l'appui, et que l'article 64 du Règlement soit suspendu à cet effet.

Sur motion de M. Turnbull, du consentement de la Chambre, ledit rapport est agréé.

M. Manion, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931:—Copie de tous télégrammes, correspondance, requêtes concernant les agents de marchandises de Trois-Pistoles, Québec, depuis le 1er janvier 1931.

M. Bennett, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 27 avril 1931:—Copie de toute la correspondance, y compris les lettres, télégrammes, et autres documents que le gouvernement a en sa possession relativement à l'amalgamation de la *Weyburn Security Bank* avec l'*Imperial Bank of Canada*.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931:—Document montrant:—

1. Quel est le montant total d'argent que le gouvernement fédéral a avancé chaque année aux banques à chartre du Canada en vertu de la Loi des Finances, depuis le 22 août 1914.

2. Quel a été le taux d'intérêt payé.

3. Quel a été le total des intérêts payés par année pour ces avances.

4. De quelle façon le gouvernement de la Puissance évalue les banques pour les taxer.

M. Guthrie, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 18 mai 1931:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, requêtes et autres documents échangés jusqu'à date entre le ministre des Postes, les fonctionnaires supérieurs de son ministère à Ottawa et à Québec, et les citoyens de St-Tite des Caps, comté de Montmorency, concernant l'établissement d'un service rural des postes connu sous le nom de Circuit postal No 1, dans la paroisse de St-Tite des Caps, et aussi une liste des soumissionnaires et un relevé du montant des soumissions dans chaque cas pour faire ce service.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 18 mai 1931:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, rapports, requêtes et autres documents échangés entre le ministère des Postes et toute ou toutes autres personnes depuis le 29 juillet 1930, relativement au bureau de poste de la gare de St-Eugène, dans le comté de l'Islet, Québec.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de tous comptes, correspondance que tout ministère fédéral peut avoir en sa possession concernant les réparations faites à la Lower Traverse, St-Roch, durant l'année 1930.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 18 mai 1931—Etat montrant:—

1. Quelle est, d'après les meilleurs renseignements disponibles la population actuelle du Canada.

2. Combien de gens au Canada retirent actuellement des pensions, soit des pensions de guerre, des pensions du vieil âge, ou d'autres formes de pensions de retraites, des octrois ou des annuités de l'Etat.

3. Quel a été le montant de ces pensions versées au Canada durant 1930.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Relevé indiquant, à date, les noms, prénoms et adresses, par comté, de tous les employés permanents de la Commission du havre de Québec, y compris les Commissaires, avec la date de leur entrée en fonctions, et le salaire mensuel payé à chacun.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 27 avril 1931:—Copie de tous les documents, lettres, dépêches, déclarations assermentées, enquêtes, mémoires, etc., concernant la destitution de M. François Tremblay, ingénieur de la sirène d'alarme à Ste-Félicité, comté de Matane, et le nomination de son successeur.

M. Spencer, appuyé par M. Coote, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 49, Loi modifiant la Loi des banques, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Tétrault—Ordre de la Chambre—Dossier montrant:—

1. Si le gouvernement fédéral a versé, depuis 1930 inclusivement, des indemnités pour les animaux abattus dans la province de Québec sous le système des troupeaux accrédités.

2. Combien d'animaux, par comté, ont été abattus en vertu du système des troupeaux accrédités, et quel est le montant des indemnités payées dans chaque comté.

3. Combien de têtes de bétail ont été abattues dans la province de Québec, sous la surveillance du fédéral, sans que les indemnités soient versées, et combien dans chaque comté.

4. Combien de ces animaux étaient âgés d'un an, deux ans, trois ans, etc.

Par M. Tétrault—Ordre de la Chambre—Dossier montrant:—

1. Si des animaux, dans la province de Québec, ont été éprouvés et abattus sans qu'aucune indemnité soit payée, sous la surveillance du gouvernement fédéral, depuis que le système des troupeaux accrédités par comté a été établi.

2. Le cas échéant, combien dans chaque comté.

3. Quel âge avait lesdits animaux.

Par M. Tétrault—Ordre de la Chambre—Dossier montrant:—

1. Si le gouvernement fédéral fait en dehors des zones réservées, des épreuves gratuites mais sans indemnité, des troupeaux qui ne peuvent se prévaloir du système des troupeaux accrédités.

2. Le cas échéant, depuis combien de temps.

3. Combien de cultivateurs, dans la province de Québec, se sont prévalus de ce dernier système, durant les années 1929 et 1930.

4. Combien ont fait cette demande jusqu'à date et attendent l'épreuve.

5. Quels sont les détails, par comté.

Par M. McMillan—Ordre de la Chambre—Etat faisant voir:—

1. Combien de taureaux ont été achetés pour distribution en vertu du programme du ministre de l'Agriculture pour prêt de taureaux, entre le 1er jour de septembre 1930 et le 15e jour de mai 1931.

2. De qui on a acheté ces taureaux.

3. Quel a été le prix payé dans chaque cas.

4. Quelle était la race des taureaux achetés.

5. Où et sous la garde de qui ces taureaux ont été placés.

Par M. Buckley—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Combien de demandes le ministère de l'Agriculture a reçues et de qui dans cette affaire de prêts de taureaux inaugurée par le service des bestiaux de ce ministère.

2. Quels sont les noms et adresses des personnes dont les demandes ont été acceptées.

3. Quels sont les noms et adresses des personnes dont les demandes n'ont pas été acceptées.

4. Pourquoi lesdites demandes n'étaient pas acceptables au ministère.

5. Si le ministère acceptera les demandes maintenant, et sinon, pourquoi.

Du consentement de la Chambre, la Chambre reprend le débat sur la motion de M. Bennett,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides; et sur l'amendement de

M. Reid:—Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants:—

"considérant que le 30 septembre 1930 des pétitions en appelant d'une décision de la Commission des chemins de fer ont été déposées par les représentants des provinces de l'Alberta, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique, demandant une audition et une décision sur les réclamations qui étaient exposées pour une diminution des taux ferroviaires domestiques en vigueur dans ces provinces, et;

"Considérant que le délai à rendre cette décision a produit un état de confusion et d'instabilité qui a sérieusement affecté les industries avicoles et laitières de la Colombie-Britannique, de même que certaines industries importantes des autres provinces;

"La Chambre est d'avis, qu'une date rapprochée devrait être fixée de suite pour audition de ladite pétition."

Après plus ample débat, du consentement de la Chambre, ledit amendement est retiré.

Et la question étant posée sur la motion principale, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*En comité*)

(*Cinq sixièmes des sommes ci-dessus*)

III—GOUVERNEMENT CIVIL

83	Marine—	
	Traitements..	432,530 00
	Dépense casuelle..	70,000 00

XIX—SERVICE MARITIME ET FLUVIAL

212	Entretien et réparation de steamers et brise-glaces de l'Etat.	1,860,000 00
213	Serv. divers relatifs à la navigation..	53,000 00
214	Somme requise pour rembourser le British Board of Trade des déboursés effectués pour secours portés aux matelots canadiens non autorisés par la Loi canadienne de navigation..	300 00
215	Maintien des subventions pour l'outillage de sauvetage—Québec et Colombie-Britannique..	70,000 00
216	Dépenses imprévues et diverses..	12,000 00
217	Service de sauvet., y comp. récompenses pour sauvetage de personnes..	75,000 00
218	Relevés hydrographiques et entretien et réparations des steamers employés à ces relevés..	570,000 00
219	Service radiotélégraphique et construction et entretien de navires de radiotélégraphie sur le littoral, et administration générale des dispositions de la Loi et des règlements de radiotélégraphie, dans tout le Dominion.. ..	832,000 00
220	Service de radio—Amélioration générale des conditions de réception pour les auditeurs patentés..	225,000 00

XX—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL

Ministère de la Marine

221	Canal de navigation du fleuve Saint-Laurent—dragage, y compris entretien et exploitation du chantier maritime de Sorel..	4,252,933 00
222	Construction de barrages de régularisation et de retenue dans le fleuve Saint-Laurent (à voter de nouveau $350,000).	350,000 00

XXI—PHARES ET SERVICE COTIER

223	Agences, loyers et dépense casuelle..	236,000 00
225	Allocation de commisération à John Davidson, ex-gardien du phare de Cape-Mudge, C.-B..	500 00
226	Service des signaux..	125,000 00
227	Administration du pilotage..	225,000 00
228	Entretien et réparation des quais..	6,000 00
229	Pour briser la glace dans la baie du Tonnerre, le lac Supérieur et autres endroits où la chose est jugée nécessaire dans l'intérêt de la navigation..	44,000 00
230	Somme requise pour payer une pension aux pilotes Joseph Lapointe, Barthélémi Lachance, Alphonse Asselin, Elzéar Desrosiers, Joseph Plante, Victor Vézina, Alfred Larochelle, Théophile Corriveau, Alphonse Pouliot, Trefflé Delisle, Adjutor Baillargeon, Joseph Pouliot, Jules Asselin, Frédéric Bouffard, Arthur Baillargeon, John I. Irvine, Elzéar Normand, Philéas Lachance, Arthur Koenig, J. Alphonse Lachance, Raoul Lachance, J. Eugène Lachance, J. H. Talbot, J. B. Bernier, Jules Asselin, Frédéric Bouffard, Joseph Vézina, Raymond Vézina..	7,800 00

XXII—INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES

Ministère de la Marine

235	Service météorologique, y compris l'observatoire magnétique, subventions de $500 chacune aux observatoires de Kingston et Montréal; aussi une allocation de $400 à L. F. Gorman, observateur à Ottawa..	386,000 00

XXIII—INSPECTION DES BATEAUX A VAPEUR

236	Inspection des bateaux à vapeur..	143,520 00

XXI—PHARES ET SERVICE COTIER

224	Construction, entretien et surveillance d'aides à la navigation, y compris salaires et allocations des gardiens de phares..	2,354,600 00

XXXVI—DIVERS

327	Remboursement à James Cooper Keith d'une somme d'argent payée par lui pour la location d'un certain lot riverain dont le bail n'a jamais eu de suite, avec intérêt..	960 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

94 Chemins de fer et Canaux—	
Traitements..	283,235 00
Dépense casuelle..	46,000 00

XIV—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL

CHEMINS DE FER

161 Chemins de fer du gouvernement canadien: Pour un service additionnel de traverse de convois de chemin de fer, y compris l'outillage de ce service entre le continent et l'île du Prince-Edouard..	1,059,310 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant pour lequel il demande le concours de la Chambre:—

Bill 50 (F du Sénat), intitulé: "Loi concernant *The Canadian Woodmen of the World.*"

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre à demain à 3 heures p.m., sans poser la question, conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 45

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 22 MAI 1931

PRIÈRES.

M. Bury, du comité du Règlement, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:

Votre comité a pris en considération le quinzième rapport du préposé aux pétitions présenté à la Chambre le mercredi, 20 mai, ainsi que la pétition du gouvernement de la province de Québec, demandant l'adoption d'une loi concernant la construction d'un pont sur le fleuve Saint-Laurent, entre l'île d'Orléans et la côte de Beaupré, dans les limites de ladite province.

Il a été démontré devant le comité que la construction du pont en question n'a été définitivement approuvée que le 15 mai, alors que furent prises les mesures nécessaires pour présenter les pétitions au Parlement canadien. Cependant, celles-ci ne furent présentées qu'après l'expiration du délai accordé pour la présentation de pétitions devant cette Chambre.

C'est pourquoi votre comité recommande que l'article 92 du Règlement, qui s'applique en pareil cas, soit suspendu, et que ladite pétition soit reçue.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Bury, ledit rapport est adopté.

M. MacLaren, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931:—Copie de tous les documents, correspondance, mémoires, rapports et recommandations en faveur de la nomination de Rodolphe Dupuis à la position d'avocat des pensions à Ottawa, et copie des protestations contre cette nomination.

M. Duranleau, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie du rapport des commissaires concernant l'enlèvement du Ripple-Rock, dans le détroit de Seymour, C.-B.

M. Dupré, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 22 avril 1931:—Copie de tous les documents, y compris la correspondance, les lettres,

télégrammes, mémoires, et décrets ministériels qui ont trait à la destitution de M. Z. R. Dallaire, maître de poste de Ste-Rose de Watford, Québec, et à la nomination de M. Aurèle Turcotte à sa place.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 11 mai 1931:—Copie de tous les rapports, correspondance, mémoires et recommandations échangés entre le ministre fédéral du Travail ou tout autre ministre du cabinet fédéral, et le Directeur du chômage, à Ottawa, d'un côté, et le ministre du Travail, de la province de Québec, ou tout autre ministre du cabinet provincial de Québec, et le Directeur du chômage, à Québec, de l'autre côté, concernant (*a*) la date fixée pour le commencement des travaux entrepris en vertu de la Loi allouant des secours aux chômeurs, 1930, (*b*) la date fixée pour le parachèvement de ces travaux, avec toutes les instructions, règlements et ordonnances émis par le gouvernement fédéral ou ses représentants concernant ladite affaire citée plus haut.

Sur motion de M. Bennett, ordonné,—Que le, et après le lundi, 1er juin prochain, et tous les lundis subséquents jusqu'à la fin de la session, les avis de motions du gouvernement et les mesures du gouvernement auront priorité sur toutes les autres affaires, sauf les questions et les avis de motions pour la production de documents.

M. Guthrie, propose,—Que la Chambre se forme en comité général à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de présenter un projet de loi pour promouvoir l'éducation professionnelle au Canada, et pour approprier la somme de $750,000 par année, durant quinze ans, à cette fin, les versements à être faits à condition que des accords soient conclus avec les gouvernements provinciaux respectifs.

M. Guthrie, l'un des membres du Conseil prié du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution l'a recommandée à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général à sa prochaine séance pour prendre en considération ladite résolution.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant pour lequel il demande le concours de la Chambre:—

Bill No 51 (C du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la *Acme Assurance Company*".

Le Bill No 40, Loi modifiant la Loi des juges est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides étant lu;

M. LaVergne, président des comités, fait rapport de l'appel suivant:—

"Alors que le comité des Subsides étudiait l'item suivant:

"162 Chemin de fer de la Baie d'Hudson et termini; construction et améliorations, y compris une somme de $2,500 (à voter de nouveau $1,375,000) .. ..$6,000,000 00"

"M. Mackenzie (Vancouver) a introduit dans le débat, la question de construction d'embranchements de chemins de fer à la côte du Pacifique via le débouché de Peace-River.

"Le président a décidé que la discussion n'était pas dans l'ordre, comme contraire au paragraphe 2, de la règle 58, qui se lit comme suit:—

"(2) Les discours prononcés en comité plénier doivent se rattacher rigoureusement à l'article en délibération."

"De cette décision, M. Mackenzie King en appelle à la Chambre."

La question étant posée par M. l'Orateur: La décision du président sera-t-elle maintenue; elle est résolue dans l'affirmative, sur division.

La Chambre se forme alors en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*Cinq sixièmes des sommes ci-dessous*)

XIV—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL

162	Chemin de fer de la Baie d'Hudson et termini: construction et améliorations, y compris une somme de $2,500 à E. B. Jost (A voter de nouveau $1,375,000)	6,000,000 00
	Canaux	
163	Ecluses de Saint-Ours—Reconstruction	435,000 00
164	Canal maritime Welland—Construction et améliorations	3,000,000 00

XV—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Canaux

165	Ontario—Canaux du Saint-Laurent: Cornwall, améliorations	9,500 00
166	Elévateur de Port-Colborne. Améliorations (A voter de nouveau $30,300)	42,000 00
	Canaux dans Québec—	
167	Carillon-Grenville, améliorations	1,800 00
168	Chambly, améliorations	55,500 00
169	Flotte de dragage, améliorations	11,500 00
170	Soulanges—Améliorations	19,000 00
171	Canal de Trent—Améliorations—(A voter de nouveau)	116,400 00
172	Welland, améliorations (A voter de nouveau $22,500)	60,300 00
173	Canal Welland—Améliorations	157,450 00

Et la Chambre continuant de siéger en comité.

A six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

(*Bills privés*)

M. Turnbull propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés conformément à la règle 110, agréé.

Les bills suivants sont respectivement considérés en comité général, rapportés sans amendement, lus la troisième fois et passés, savoir:—

Bill No 21, Loi concernant *The Montreal and Atlantic Railway Company.*

Bill No 14, Loi concernant la *Kettle Valley Railway Company.*

Le Bill No 15, Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique est considéré en comité général, rapporté sans amendement et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 48 (D du Sénat), intitulé: "Loi concernant *The Algoma Central and Hudson Bay Railway Company*" est lu la deuxième fois et référé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

(*Bills publics*)

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 43, Loi modifiant le Code criminel (Chèques sans provisions) étant lu;

M. Neill, appuyé par M. Mackenzie (Vancouver-Centre), propose que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'ensuivant;

L'heure consacrée aux bills privés et publics étant expirée;

Le comité des Subsides reprend le cours de ses délibérations.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*Cinq sixièmes des sommes ci-dessous*)

XV—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE REVENU

DIVERS

174	Commission des chemins de fer du Canada, entretien et exploitation	321,100 00
175	Wagons du Gouverneur général	7,000 00
176	Services divers, y compris les appointements et les dépenses des experts employés temporairement	48,000 00
177	Impressions et papeterie	7,000 00
178	Levés et inspection—Canaux, y compris les appointements et les dépenses des experts employés temporairement	10,000 00
179	Caisse de prévoyance des employés de chemin de fer: Pour augmenter les allocations de pension payables en vertu de la loi dite *Intercolonial and Prince Edward Island Railway Employees' Provident Fund Act*, de manière que le payement minimum durant la période s'étendant du 1er janvier 1931 au 31 mars 1932, soit de $30 par mois, au lieu de $20, tel que fixé par ladite loi	35,000 00

X—PENSIONS

138	J. L. Weller	3,500 00

XXXVIII—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LA PERCEPTION DU REVENU

Canaux

355 Personnel et réparations.................................. 3,000,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre à lundi prochain à 3 heures p.m., sans poser la question, conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 46

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 25 MAI 1931

Prières.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le quinzième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son quinzième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné la pétition suivante pour bill privé, et constate que les prescriptions de la règle 95 ont été suivies, savoir:—

Du *Board of Management of the Canadian District of the Evangelical Lutheran Joint Synod of Ohio*, et autres Etats, pour une loi à l'effet de changer son nom en celui de *Board of Management of the Canadian District of the American Lutheran Church*, et de changer son bureau chef de la ville de Melville, Saskatchewan, en la cité de Medicine Hat, Alberta.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table, le bill privé suivant:—

Bill No 52, Loi modifiant *The Board of Management of the Canadian District of the Evangelical Lutheran Joint Synod of Ohio* et autres Etats et remplaçant son nom par celui de *Board of Management of the Canadian District of the American Lutheran Church*.—M. *Gershaw*.

Ledit bill est lu la première fois, et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre en vertu de la règle 102.

M. Bennett, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Abstraits d'états des compagnies d'assurance en Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1930 (Sujet à corrections).

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse supplémentaire à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 22 avril 1931:—Copie de tous les documents et de la correspondance échangés entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux au sujet de la question de l'assurance contre le chômage, depuis 1926.

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 29 avril 1931:—Copie de tous les écrits, lettres, dépêches, télégrammes, et autres documents échangés depuis mars 1927 jusqu'à date, entre les autorités britanniques et le gouvernement canadien relativement à la Loi canadienne du droit d'auteur et à la Convention internationale de Berne pour la protection des travaux littéraires et artistiques.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 29 avril 1931:—Copie de tous les rapports, correspondance et autres documents que le gouvernement a en sa possession relativement à l'adjudication d'un contrat pour la construction d'un ou de brise-lames à Tracadie, Nouveau-Brunswick. Et aussi une copie de toute la correspondance et des autres documents relatifs au dragage exécuté par la drague No 12 du havre de Tracadie.

Le Bill No 15, Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique est lu la troisième fois et passé.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Ralston—Ordre da la Chambre—Etat montrant:—

1. Si le gouvernement ou le ministre du Revenu national a placé une valeur imposable sur l'acide phosphate en vertu de la clause du dumping.
2. Quelle est cette valeur.
3. Pourquoi cette valeur a été fixée, et quand elle a été appliquée.
4. Si le ministre déposera une copie du décret ministériel, ou autre règlement fixant cette valeur.
5. Si l'acide phosphate est fabriquée au Canada.
6. A quels endroits et par quelles compagnies.
7. A quel endroit on obtient le minerais brut dont on se sert pour le fabriquer.
8. S'il n'y a pas d'acide phosphate fabriqué au Canada à l'heure actuelle, si le gouvernement sait si l'on se prépare à le fabriquer.
9. Dans l'affirmative, où et qui.

Par M. Bouchard—Ordre de la Chambre—Relevé montrant:—

1. Durant quelles périodes, et pour quel objet M. A. L. Killaly, surintendant du canal Trent, à Peterborough, s'est absenté durant les années 1929, 1930 et 1931, et quelles furent la dates de ces absences.
2. Quels congés on a donnés à d'autres membres du personnel des bureaux du canal Trent, à Peterborough, et quelles furent les dates et les fins de chaque absence.

Par M. Mackenzie (Vancouver-Centre)—Ordre de la Chambre—Dossier faisant voir:—

1. Combien de demandes les Commissaires des pensions ont accordées entre le 1er octobre 1930 et le 30 avril 1931.
2. Combien de demandes rejetées par lesdits commissaires furent accordées par les tribunaux des pensions durant la même période.
3. Combien de demandes rejetées par les tribunaux des pensions furent accordées par la Cour d'appel durant le même temps.
4. Combien de demandes accordées par les tribunaux des pensions furent rejetées par la Cour d'appel durant la même période.
5. Quel a été, durant la même période, le coût (*a*) du Bureau des Commissaires des pensions et de son administration; (*b*) des tribunaux des pensions, (1) salaires, (2) dépenses de voyages; (*c*) des avocats des pensions, (1) salaires, (2) dépenses de voyage; (*d*) des avocats de de la Commission, (1) honoraires, (2) dépenses de voyage; (*e*) de la Cour d'appel, (1) salaires, (2) dépenses de voyage.

6. Quelle a été la valeur monétaire de toutes les pensions payées durant la même période: (*a*) en vertu des décisions du Bureau des pensions dont on n'a pas interjeté appel; (*b*) en vertu des décisions des tribunaux des pensions et dont on n'a pas interjeté appel; (*c*) en vertu des décisions de la Cour d'appel.

7. De combien de cas (les décisions du Bureau des pensions exceptées), on a disposé définitivement par voie d'appel durant la même période.

8. De combien de cas l'ancien Bureau des appels a disposé définitivement entre le 1er mai et le 1er octobre 1930.

9. A combien s'élevait la valeur monétaire de ces décisions.

10. Quel en était le coût pour le Canada.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés:—

Par M. Mackenzie (Vancouver-Centre)—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant:—

1. Les exportations du Canada aux Etats-Unis en 1922 et 1929.
2. Les exportations du Canada aux pays étrangers autres que les Etats-Unis en 1922 et 1929.
3. Les importations au Canada des Etats-Unis en 1922 et 1929.
4. Les importations au Canada des pays étrangers autres que les Etats-Unis en 1922 et 1929.
5. Les exportations du Canada au Royaume-Uni en 1922 et 1929.
6. Les importations au Canada du Royaume-Uni en 1922 et 1929.
7. Les exportations de marchandises manufacturées du Canada aux Etats-Unis en 1922 et 1929.
8. Les exportations de matières brutes du Canada aux Etats-Unis en 1922 et 1929.
9. Les importations au Canada de matières brutes des Etats-Unis en 1922 et 1929.
10. Les exportations du Canada en 1922 et 1929 aux pays suivants: Allemagne, Hollande, Belgique, Italie, les Antilles anglaises, la Nouvelle-Zélande, l'Australie, la France, le Portugal, l'Espagne, les Indes hollandaises de l'Est.
11. Le montant en valeur des exportations du Canada à d'autres parties de l'empire britannique en 1929.
12. Le montant en valeur des importations du Canada venant d'autres parties de l'empire britannique en 1929.
13. La balance favorable du commerce du Canada avec les pays étrangers en donnant les concessions tarifaires du Canada pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 1930.
14. La balance favorable du commerce du Canada avec les pays britanniques en donnant les préférences impériales tarifaires du Canada pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 1930.
15. Les balances favorables du commerce du Canada avec les pays suivants pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 1930: Australie, France, Italie, Belgique, Hollande, Japon.

Par M. Hall pour M. Howard—Ordre de la Chambre—Copie de tous les documents, correspondance, mémoires, lettres, etc., échangés entre le ministre du Travail à Ottawa et le Directeur du chômage à Ottawa, et toute ou toutes personnes relativement à la dépense d'argents en vertu de la Loi allouant des secours aux chômeurs, dans le comté de Sherbrooke, Québec.

Par M. Marcil—Ordre de la Chambre—Copie du rapport fait par M. Gérard Simard, Commissaire, concernant le bureau de poste de St-Benoît de Matapédia, et copie des déclarations assermentées produites à cette enquête.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports et de la correspondance que le ministère des Postes a en sa possession relativement au circuit postal rural No 2, de Cacouna, comté de Témiscouata, Québec, depuis le 1er août 1930.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports et de la correspondance que le ministère des Postes a en sa possession relativement au circuit postal rural No 1, de St-Clément, comté de Témiscouata, Québec, depuis le 1er août 1930.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports et de la correspondance que le ministère des Postes a en sa possession relativement au circuit postal rural No 1, de St-Cyprien, comté de Témiscouata, Québec, depuis le 1er août 1930.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports et de la correspondance que le ministère des Postes a en sa possession relativement au circuit postal rural No 1, de St-Paul de la Croix, comté de Témiscouata, Québec, depuis le 1er août 1930.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports et de la correspondance que le ministère des Postes a en sa possession relativement au circuit postal rural No 1, de Rivière Trois-Pistoles, comté de Témiscouata, Québec, depuis le 1er août 1930.

Par M. Desrochers—Ordre de la Chambre—Copie de tous les écrits, documents, mémoires, certificats, plaintes et rapports qui ont trait à la destitution de Pierre Trudel, un fonctionnaire du ministère de la Marine, Bureau de Québec.

Par M. Séguin—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, lettres, plaintes, demandes d'enquêtes et de tous autres documents échangés avec le département des postes ou tout membre du gouvernement au sujet de la destitution de M. Joseph Lévesque, comme maître de poste de St-Jacques, comté de Montcalm, et de la nomination de son remplaçant temporaire ou permanent.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, rapports, bordereaux de salaires originaux, corrigés ou refaits, comptes en détail de charretiers, chauffeurs et de matériaux, se rapportant aux travaux de réparations au quai de Rivière-du-Loup, depuis le 7 août 1930 jusqu'à date.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, rapports et plans relativement au prolongement du quai de Rivière-du-Loup, depuis le 7 août 1930.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie de tous rapports et de toute correspondance au sujet d'une réclamation faite au ministère des Travaux publics par M. C. E. Michaud, de l'Isle-Verte, pour l'occupation d'un terrain pour la construction du quai de la Pointe à la Loupe, à la gare de St-Eloi, comté de Témiscouata, Québec.

Par M. Casgrain—Ordre de la Chambre—Copie de tous documents, lettres, correspondance, et témoignage dans l'enquête tenue en rapport avec la destitution de Aldéric Legault, maître de poste, de St-Canut, et copie du rapport du Commissaire-enquêteur.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie de tous rapports, correspondance, plans, bordereaux de salaires, comptes, factures et autres documents que le ministère des Travaux publics a en sa possession relativement aux réparations au quai des Trois-Pistoles, dans le comté de Témiscouata, depuis le 7 août 1930.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie de tous rapports, correspondance, plans, bordereaux de salaires, comptes, factures et autres documents que le ministère des Travaux publics a en sa possession se rapportant à la réparation du quai de Notre-Dame du Portage, comté de Témiscouata, Québec, depuis le 7 août 1930.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie de tous rapports, correspondance, demandes de soumissions, soumissions, et plans que le ministère des Travaux publics a en sa possession au sujet de la construction d'une véranda au bureau de poste de Rivière-du-Loup, Québec.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie de tous rapports, et correspondance que le ministère des Postes a en sa possession au sujet de l'établissement d'un bureau de poste et du transport des correspondances sur 8ème ou 9ème rang, du canton Viger, dans le comté de Témiscouata, depuis le 1er août 1930.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie de tous rapports, correspondance, plans ou autres documents que le ministère des Travaux publics a en sa possession depuis le 7 août 1930 au sujet de (*a*) de la construction d'un nouveau bureau de poste à Trois-Pistoles; (*b*) du loyer payable à la ville de Trois-Pistoles pour un bureau de poste et le logement du maître de poste; (*c*) et relativement aux réparations à l'immeuble (appartenant à la ville de Trois-Pistoles), où est maintenant le bureau de poste.

M. Young, appuyé par M. Gershaw, propose,—Qu'il soit émis un ordre de la Chambre—Copie du ou des mémoires que la *Dominion Cartridge Company* ou tout ou tous autres manufacturiers de munitions ont soumis au gouvernement relativement à leur demande d'une augmentation des droits de douanes sur les munitions.

Et la question étant posée sur la motion, elle est rejetée sur division.

L'ordre suivant de la Chambre est voté:—

Par M. Gray—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, correspondance, etc., dans les dossiers du ministère du Revenu national qui ont trait à la destitution d'un nommé H. S. Hoey, autrefois à l'emploi du service de surveillance de ce ministère.

M. Thompson (Simcoe-Est), appuyé par M. Cowan (Port-Arthur-Thunder-Bay) propose, qu'il émane un ordre de la Chambre pour:—Copie de toute la correspondance et des autres communications que le gouvernement a en sa possession relativement à la préparation de la liste électorale de la municipalité de Port McNicoll, dans le comté de Simcoe-Est, et une copie de la liste originale, telle que préparée par l'énumérateur, et de la liste corrigée telle qu'il l'a préparée pour usage le jour de l'élection. Aussi une copie des communications échangées entre le Directeur général des élections et le président d'élections ou toute autre personne quant à la tenue du bureau de vote le jour de l'élection.

Après débat, la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

M. Ross (Kingston-Cité), appuyé par M. Cantley, propose qu'il soit résolu: —Que la continuation de la navigation sur les Grands Lacs, après le 1er novembre, a occasionné beaucoup de pertes de vies chez nos marins, et que bien que cette dangereuse période de navigation soit continuée en tant que nécessité nationale et soit entreprise chaque année par un corps de matelots courageux, la

Chambre estime qu'il est du devoir du gouvernement fédéral de pourvoir à l'assurance de chaque matelot des navires canadiens entre le 1er novembre à la fin de la navigation.

Après débat, ladite motion, du consentement de la Chambre est retirée.

M. McIntosh, appuyé par M. Gardiner, propose,—La Chambre est d'avis qu'un comité spécial devrait être nommé pour prendre en considération l'adoption d'un drapeau national, représentant le Canada comme un tout, et sur lequel le drapeau britannique occuperait la place d'honneur, comme symbole de la Puissance, partenaire égal dans le Commonwealth des nations britanniques.

Et un débat s'ensuivant et continuant;

A six heures p.m., M. Bennett propose,—Que la Chambre s'ajourne maintenant;

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre s'ajourne alors jusqu'à demain à 3 p.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 47

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 26 MAI 1931

Prières.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le seizième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son seizième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, respectivement demandant une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage dans chaque cas, et constate que les prescriptions de la règle 95 ont été suivies dans chaque cas, savoir:—

De Bruce Raymond Diamond, de Charlottetown, Ile du Prince-Edouard, époux de Ruth Diamond.

De Marie Rose Agnes Bélanger Gauron, de Montréal, Québec, épouse de Delphis Gauron, dit Caron.

De Pearl Whelan, de Montréal, Québec, épouse de John Thomas Whelan.

De Frank Godsoe Wilson, de Westmount, Québec, époux de Marjorie Harding Wilson.

Sur motion de M. Stevens, ordonné,—Que les matières mentionnées dans les documents parlementaires Nos 147-147A, soient référées au comité de l'Agriculture et de la Colonisation, avec instructions d'examiner tous les dossiers que le comité jugera à propos, entendre tous les témoins qu'il désirera, et envoyer quérir tous les documents qui s'y rapportent, et faire rapport à la Chambre.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 6 mai 1931:—Relevé indiquant les sommes totales votées durant la première session de 1930, soit dans les crédits principaux, soit dans les supplémentaires, pour le ministre du Travail, et aussi un relevé indiquant le montant total de ces argents tels que dépensés, par province.

L'ordre pour que la Chambre se forme en comité général sur une certaine résolution ayant pour objet de favoriser l'enseignement professionnel au Canada, étant lu;

M. Guthrie propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour prendre en considération la résolution suivante:—

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient de présenter un projet de loi pour promouvoir l'éducation professionnelle au Canada, et pour approprier la somme de $750,000 par année, durant quinze ans, à cette fin, les versements à être faits à condition que des accords soient conclus avec les gouvernements provinciaux respectifs

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Guthrie, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 53, Loi ayant pour objet de favoriser l'enseignement professionnel au Canada, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 41, Loi modifiant la Loi d'établissement des soldats est lu la deuxième fois, délibéré en comité général, rapporté avec un amendement, considéré tel qu'amendé et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides étant lu;

M. Guthrie pour M. Bennett propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant et continuant;

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

(*Bills privés*)

Le Bill No 52, Loi modifiant *The Board of Management of the Canadian District of the Evangelical Lutheran Joint Synod, of Ohio and other States*, et remplaçant son nom par celui de *Board of Management of the Canadian District of the American Lutheran Church*, est lu la deuxième fois et référé au comité des Bills privés.

(*Bills Publics*)

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Woodsworth pour la deuxième lecture du Bill No 19, Loi modifiant le Code criminel (Attroupements illégaux);

Et le débat continuant;

L'heure consacrée aux bills privés et publics étant expirée;

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Guthrie,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

Après plus ample débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 10.56 p.m., jusqu'à demain à 3 p.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 48

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 27 MAI 1931

PRIÈRES.

Quatre pétitions sont déposées sur la Table.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants pour lesquels il demande le concours de la Chambre:—

Bill No 54 (I du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Agnes Sarah Evelyn Ballard McNaught."

Bill No 55 (J du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Helen Marie Debnam Almon."

Bill No 56 (K du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rosa Maud Thompson Checketts."

Bill No 57 (L du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Ellen Margaret Montague Burrows."

Bill No 58 (M du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Olive Hamley Fraser Mann."

Bill No 59 (N du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eleanor Fritz Lawson."

Bill No 60 (O du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Marshall."

Bill No 61 (P du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ellen Jane Easton Graham."

Bill No 62 (Q du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gordon Aaron."

Bill No 63 (R du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droti à Rita Margaret Mary Longmore."

Bill No 64 (S du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Norman Berger."

Bill No 65 (T du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Carl Vohwinkel."

Bill No 66 (U du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joan Marguerite Loggie."

Bill No 67 (V du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Boyne Ostiguy."

Bill No 68 (W du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Rosenberg."

Bill No 69 (X du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eileen Sybil Wolfe."

Bill No 70 (Y du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Borland Beattie MacNicol."

Bill No 71 (Z du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Freedman Guttman."

Et aussi,—Un message communiquant à la Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles les bills ci-dessus sont basés; et aussi les documents produits comme preuve, avec prière que le tout soit retourné au Sénat.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 25 mai 1931:—Copie de toute la correspondance et des autres communications que le gouvernement a en sa possession relativement à la préparation de la liste électorale de la municipalité de Port McNicoll, dans le comté de Simcoe-Est, et une copie de la liste originale, telle que préparée par l'énumérateur, et de la liste corrigée telle qu'il l'a préparée pour usage le jour de l'élection. Aussi une copie des communications échangées entre le Directeur général des élections et le président d'élections ou toute autre personne quant à la tenue du bureau de vote le jour de l'élection.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de tous les rapports, lettres, feuilles de classification, décisions, mémoires, télégrammes ou autres communications, et tous autres documents et mémoires que la Commission du service civil a en sa possession, ou le ministère de la Marine, ou tout autre département fédéral, relativement à la vacance au poste de gardien de phare au phare de l'île Jerseyman, comté de Richmond, Nouvelle-Ecosse.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931—Relevé faisant connaître:—

1. Combien de nominations au service du Gouvernement la Commission du service civil a faites depuis le 28 juillet dernier.

2. Quels sont les noms et prénoms de ceux ou celles qui ont été nommés et dans quel département.

3. Quel est leur âge respectif.

4. Par qui ils ont été recommandés à la Commission.

5. Quelle période de temps s'est écoulé entre la nomination temporaire et la nomination permanente de chacun ou chacune.

Aussi,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931—Document montrant:—

1. Quel est le montant total d'argent que le gouvernement fédéral a avancé chaque année aux banques à charte du Canada en vertu de la Loi des Finances, depuis le 22 août 1914.

2. Quel était le taux d'intérêt payé.

3. Quel a été le total des intérêts payés par année pour ces avances.

4. De quelle façon le gouvernement de la Puissance évalue les banques pour les taxer.

M. Ryckman, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931:—Copie de tous les documents, lettres, mémoires, correspondance, qui ont trait à l'enquête tenue dans le cas de M. J. Arthur Bernier, ancien inspecteur de district des Douanes et de

l'Accise, à Montréal; et aussi copie de ladite enquête et du rapport qui l'a suivi, et aussi copie de tous documents, lettres et correspondance concernant la mise à la retraite dudit J. Arthur Bernier.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931:—Copie de tous documents et correspondance au sujet de la destitution en 1928 de François Pelletier, ancien député du comté de Matane au parlement, comme officier spécial du service de surveillance dans le comté de Matane.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 25 mai 1931:—Copie de tous les documents, correspondance, mémoires, lettres, etc., échangés entre le ministre du Travail à Ottawa et le Directeur du chômage à Ottawa, et toute ou toutes personnes relativement à la dépense d'argents en vertu de la Loi allouant des secours aux chômeurs, dans le comté de Sherbrooke, Québec.

M. Weir (Melfort), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931:—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance, déclarations assermentées, enquêtes, documents et rapports reçus par le ministre de l'Agriculture ou aucun des officiers du département, ou contenus dans les dossiers du département avant que le ministre actuel prenne la responsabilité du département sur lequel il préside, concernant toute recommandation faite ou conclusions adoptées relativement à l'établissement d'une ferme expérimentale dans la partie nord-ouest du comté fédéral de Battleford-Nord, au nord ou au sud de la rivière Beaver.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 21 mai 1931—Etat faisant voir:—

1. Combien de taureaux ont été achetés pour distribution en vertu du programme du ministre de l'Agriculture pour prêt de taureaux, entre le 1er jour de septembre 1930 et le 15e jour de mai 1931.
2. De qui on a acheté ces taureaux.
3. Quel a été le prix payé dans chaque cas.
4. Quelle était la race des taureaux achetés.
5. Où et sous la garde de qui ces taureaux ont été placés.

Le bill suivant du Sénat est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre:—

Bill No 51 (C du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la *Acme Assurance Company.*"—M. *Lawson.*

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Fontaine—Ordre de la Chambre—Dossier montrant:—

1. A combien de maîtres de poste dans le comté de St-Hyacinthe-Rouville des demandes de démission ont été adressées depuis le 1er août 1930.
2. Quels sont les noms et adresses des maîtres de poste à qui des demandes de démission ont été adressées.
3. Si des enquêtes ont été tenues dans chaque cas, qui les a tenues et quel en a été le résultat.
4. Combien a été payé au Commissaire enquêteur, dans chaque cas, pour ses services et autres honoraires.
5. Qui a demandé que ces enquêtes soient tenues.
6. Si un avis préalable a été envoyé aux maîtres de poste dans chaque cas à l'effet que cette enquête allait être tenue, et quel était le délai de cet avis.

7. Quels sont les noms des localités où des maîtres de poste ont été révoqués dans les comtés de St-Hyacinthe-Rouville, depuis le 1er août 1930.

8. Si les maîtres de poste révoqués ont été remplacés par des personnes dûment qualifiées pour remplir la position de maître de poste.

Par M. Dorion—Ordre de la Chambre—Dossier montrant:—

1. Quels sont les noms et adresses des Commissaires nommés de septembre 1921 à août 1930 pour faire enquête, dans la province de Québec, sur les accusations d'ingérence politique dans les différents ministères du gouvernement.

2. Quels départements ont ordonné des enquêtes.

3. Quel a été le montant payé à chaque commissaire.

Par M. Ross—Ordre de la Chambre—Relevé faisant voir:—

1. Combien de femmes sont à l'emploi de l'Etat canadien à Ottawa dont les maris sont aussi à l'emploi de l'Etat.

2. Quel en est le nombre dans chaque département.

3. Combien de femmes mariées sont à l'emploi de l'Etat canadien.

Par M. Denis—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Combien de poursuites ont été prises, de 1920 à 1931, contre ceux qui ont enfreint la Loi de l'industrie laitière, pour avoir frelaté du beurre, chaque année séparément.

2. Combien de personnes ont été trouvées coupables, et quels sont leurs noms, état et adresse.

3. Quelle a été la condamnation dans chaque cas.

4. Combien il y a d'inspecteurs dans la ville de Montréal.

Par M. Nicholson—Ordre de la Chambre—Etat faisant voir:—

1. Quelles propriétés les Chemins de fer nationaux du Canada ont achetées dans la ville d'Ottawa durant les années 1925, 1926, 1927, 1928, 1929 et 1930 avec la description de chacune.

2. Quelles sont les fins pour lesquelles ces propriétés ont été achetées.

3. (*a*) Quels étaient les vendeurs, (*b*) quel a été le prix d'achat de chaque lot.

Les adresses à Son Excellence le Gouverneur général et les ordres de la Chambre qui suivent sont votés:—

Par M. Marcil—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant les notes de classification données à chacun des candidats à la position de surveillant des quais de l'Etat à St-Charles de Caplan, Fleurant, St-Omer et Carleton, tous dans le comté de Bonaventure.

Par M. Ilsley—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, pétitions, résolutions, lettres, rapports, et autres communications et documents envoyés ou reçus par le ministre des Travaux publics, ou tout autre ministre ou fonctionnaire supérieur de l'Etat, et qui ont trait à une allonge au quai de Windsor, Nouvelle-Ecosse, les plans de cette allonge, la méthode d'exécuter le travail, et les soumissions pour ce travail, depuis janvier 1930.

Par M. Ilsley—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, pétitions, résolutions, lettres, rapports, et autres communications et documents envoyés ou reçus par le ministre des Travaux publics, le ministre des Postes, et tout autre ministre ou fonctionnaire supérieur de l'Etat au sujet de la construction d'un bureau de poste à Shubénacadie, et du choix d'un site, depuis janvier 1930.

Par M. Ilsley—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, pétitions, résolutions, lettres, rapports, et autres communications envoyés ou reçus par le ministre des Pêcheries, le sous-ministre des Pêcheries, et tout autre ministre ou fonctionnaire supérieur ou département de l'Etat et qui ont trait à l'établissement d'une frayère à, ou près de Windsor, comté de Hants, Nouvelle-Ecosse, et au choix d'un site pour cette frayère, depuis les trois dernières années.

Par M. Boulanger—Ordre de la Chambre—Copie de toute la correspondance échangée entre le ministre des Chemins de fer et des Canaux et sir Henry Thornton, ou autres personnes, au sujet d'une accusation d'ingérence politique portée contre Maxime Labbé, gardien d'une station à drapeau, à St-Nérée, dans le comté de Bellechasse, sur les Chemins de fer nationaux du Canada, pour lequel il reçoit un salaire de $15 par mois, avec tous les rapports, témoignages et autres documents se rapportant à cette affaire.

Par M. Motherwell—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie du décret ministériel nommant les Commissaires des grains qui ont été en fonctions durant les récoltes de 1917-18, 1918-19, exposant leurs devoirs, l'étendue de leur surveillance, et aussi copie de tous les rapports, recommandations faits par cette Commission au gouvernement du Canada ou à tout membre du gouvernement.

Par M. Motherwell—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie du décret ministériel nommant le Bureau du blé qui a été en fonctions durant les récoltes de 1919-20, exposant ses devoirs et l'étendue de de ses activités, et aussi copie de tous les rapports et recommandations que ce Bureau a faits au gouvernement du Canada ou à tout membre de ce gouvernement.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie des télégrammes, lettres et autres documents que le gouvernement du Canada a envoyés aux Chemins de fer nationaux du Canada pour les avertir que le ministère des Chemins de fer et des Canaux avait refusé de sanctionner la construction d'une nouvelle gare à Rivière-du-Loup.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie (*a*) d'une demande que les Chemins de fer nationaux ont faite pour approbation de la nouvelle gare projetée à Rivière-du-Loup; (*b*) plans numérotés P-1-12-179, 17105-1, 17105-2, et 17105-3, datés respectivement le 31 janvier 1930, le 15 juillet 1930, et le 12 juin 1930, dans les dossiers de la Commission sous le No 36455; (*c*) du rapport et des recommandations de l'officier d'exploitation en chef de la Commission, tel que mentionné dans l'Ordre No 45305, daté le 9 août 1930, de la Commission des chemins de fer.

M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie (*a*) du plan No 17321-1, daté Moncton, 31 mars; (*b*) soumissions mises au dossier au nom de la Compagnie du Chemin de fer, la Chambre de commerce de la Rivière-du-Loup, le Service d'Hygiène provincial, et la ville de la Rivière-du-Loup; et (*c*) du rapport et des recommandations de l'officier en chef de la Commission tel que mentionné dans l'ordre No 46476, daté le 27 mars 1931, de la Commission des chemins de fer.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie des pétitions et requêtes envoyées par la ville de la Rivière-du-Loup et toutes autres municipalités du comté de Témiscouata, Québec, demandant de l'assistance en vertu de la Loi allouant des secours aux chômeurs.

M. Pouliot, appuyé par sir Eugène Fiset, propose,—Qu'il émane un ordre de la Chambre pour:—Copie de tous les avis publiés dans les journaux, demandes de soumissions, devis, formules de soumissions, relatifs à la construction d'une nouvelle gare des Chemins de fer nationaux à Rivière-du-Loup, Québec.

M. l'Orateur décide que la motion n'est pas recevable pour la raison qu'elle comporte la production de certains documents appartenant à des organisations autres que celles du gouvernement, de ses départements ou officiers.

M. Pouliot, appuyé par sir Eugène Fiset, propose,—Qu'il émane un ordre de la Chambre pour:—Copie de toute la correspondance échangée entre M. W. U. Appleton, gérant général de la région de l'Atlantique, des Chemins de fer nationaux, et M. C. E. Dubé, depuis le 29 juillet 1930, jusqu'au 7 octobre 1930.

M. l'Orateur décide que la motion n'est pas recevable pour la raison qu'elle comporte la production de documents appartenant à des organisations autres que celles du gouvernement, de ses départements ou officiers.

M. Pouliot, appuyé par sir Eugène Fiset, propose,—Qu'il émane un ordre de la Chambre:—Copie de toute la correspondance personnelle ou autre échangée entre (*a*) l'honorable premier ministre, (*b*) l'honorable ministre de la Marine, (*c*) l'honorable ministre des Postes, (*d*) l'honorable Sollicituer général, (*e*) l'honorable Secrétaire d'Etat, (*f*) le secrétaire privé de chacun d'eux, et M. C. E. Dubé, au sujet de la construction d'une nouvelle gare des Chemins de fer nationaux à Rivière-du-Loup, depuis le 29 juillet 1930 jusqu'à date.

M. l'Orateur décide que la motion n'est pas recevable parce qu'elle demande la production de correspondance personnelle.

Par M. Roberge—Ordre de la Chambre—Copie de tous les ordres, correspondance, rapports, mémoires, lettres que le gouvernement ou tout membre du gouvernmeent a en sa possession, si exécutés, écrits par J. T. Beaudoin, du comté de Mégantic, ou toute autre personnes, ou par tout membre du Parlement, tout ministre de la couronne ou tout fonctionnaire du ministère des Travaux publics, au sujet de la construction d'un édifice public à Lac Noir, Québec, pour laquelle une somme de $26,000 a été votée dans les crédits de 1930-31.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie de toute la correspondance échangée entre l'honorable ministre des Chemins de fer et Canaux, l'honorable ministre intérimaire des Chemins de fer, leurs secrétaires particuliers, le sous-ministre, et tout autre officier ou membre de conseil du ministère des Chemins de fer, d'une part, et d'autre part, M. C. E. Dubé, et toute autre personne, concernant la construction d'une nouvelle gare des Chemins de fer nationaux à Rivière-du-Loup, du 7 août 1930 jusqu'à date.

Par M. Pouliot—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie du décret ministériel nommant le très honorable sir George Perley ministre intérimaire des Chemins de fer et des Canaux, en octobre 1930.

Par M. Pouliot—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie du décret ministériel C.P. 2292, du 30 septembre 1930, par lequel l'honorable ministre du Travail a été autorisé à négocier un accord avec le Chemin de fer canadien du Pacifique et les Chemins de fer nationaux du Canada.

Par M. Pouliot—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie du décret ministériel dont a parlé l'honorable ministre des Chemins de fer et des Canaux, le 12 mai 1931 (Hansard, page 1664, deuxième colonne, 24e ligne), et relatif au projet de construire une nouvelle gare à Rivière-du-Loup.

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 24, Loi ayant pour objet de définir les ressortissants du Canada et de statuer sur la perte ou le désistement de la nationalité canadienne, étant lu;

M. Cahan propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence lu la deuxième fois et référé au comité général devant siéger à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides étant lu;

M. Guthrie pour M. Bennett propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant;

M. Bourassa, appuyé par M. Neill, propose en amendement,—Que tous les mots après le mot "Que" soient biffés et remplacés par les suivants: "La Chambre considère que l'habitude grandissante de décider par décret ministériel d'importantes affaires d'intérêt public est un empiètement sur les fonctions et les privilèges du Parlement, et une violation du principe du gouvernement responsable."

Et le débat continuant, ledit débat est ajourné sur motion de M. LaVergne.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne alors la Chambre jusqu'à demain, à trois heures p.m., sans poser la question en vertu de la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 49

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 28 MAI 1931

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le seizième rapport du préposé aux pétitions pour bills privés, déclarant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 27 courant, et constate que le délai pour présenter des pétitions pour bills privés étant expirée, elle ne peut être reçue:—

De Gerald Murphy et autres, de Toronto, Ontario, pour une loi constituant en corporation *Morris Finance Corporation*.—M. *Lawson*.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le dix-septième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 27 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont lues et reçues et sont comme suit:—

De J. M. Bouchard et autres, de Rivière Portneuf, comté de Saguenay, Québec, demandant le ré-établissement d'un service tri-hebdomadaire d'un bateau à vapeur sur le Saint-Laurent entre le rivière Portneuf et Bersimis, devant être subventionné par le gouvernement fédéral.—M. *Casgrain*.

De J. M. Bouchard et autres, de Rivière Portneuf, comté de Saguenay, Québec, demandant la construction d'un quai et accommodations de port à Rivière Portneuf.—M. *Casgrain*.

De Napoléon Tremblay et autres, de Pointe-au-Boisvert, dans la paroisse Saint-Paul du Nord, à Mille-Vaches, comté de Saguenay, Québec, demandant la construction de jetées et de murs de revêtement pour protéger leurs terres.—M. *Casgrain*.

M. Harris, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le cinquième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a étudié le Bill No 48 (D du Sénat), intitulé: "Loi concernant *The Algoma Central and Hudson Bay Railway Company*", et a convenu de le rapporter sans modification.

M. Senn, du comité de l'Agriculture et Colonisation, présente le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité recommande qu'il lui soit permis de faire imprimer le compte rendu de ses délibérations et les témoignages entendus de jour en jour pour l'usage de ses membres et des députés, et que l'article 64 du Règlement soit suspendu à cet effet.

M. Weir (Melfort) propose, que:—Considérant que la mise sur le marché des produits de ferme de toutes sortes du Canada est une question d'importance vitale;

Conséquemment, il est ordonné par la Chambre que le comité de l'Agriculture et de la Colonisation procède à une enquête sur les méthodes de transport et de mises sur le marché des produits agricoles de toutes sortes, et qu'il ait l'autorité d'appeler des témoins à cette fin qu'il jugera nécessaire et de faire rapport de temps à autre; et que le comité reçoive l'autorisation de faire imprimer 1,000 copies en anglais et 300 copies en français des procédures de ses séances et de la preuve qui lui aura été soumise, ainsi que tout papier et document qui pourraient être incorporés avec telle preuve pour l'usage des membres du comité et de la Chambre des Communes, et que la règle 64 soit suspendue à cet effet.

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

Sur motion de M. Senn, le premier rapport du comité de l'Agriculture et de la Colonisation est adopté.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:—

Bill No 23, Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Terminal d'Essex.

Bill No 31, Loi concernant *The Burrard Inlet Tunnel and Bridge Company.*

Bill No 22, Loi concernant la construction et l'entretien d'un pont sur le fleuve Saint-Laurent à Caughnawaga.

Bill No 26, Loi concernant *The Restigouche Log Driving and Boom Company.*

Bill No 20, Loi concernant un certain brevet de la *A. R. Wilfley and Sons, Inc.*

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 4 mai 1931:—Copie de tous décrets ministériels et de la correspondance depuis le 8 août dernier, y compris les télégrammes, lettres et mémoires reçus ou envoyés par le ministre de l'Agriculture ou tout autre membre du gouvernement, ou la Commission du service civil ou tout membre ou haut fonctionnaire de cette Commission, ou tout membre du Parlement, ou toute ou toutes personnes, relativement à la position de propagandiste de l'industrie laitière au personnel du Service des bestiaux, dans le comté de Pictou, Nouvelle-Ecosse.

M. Manion, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 25 mai 1931—Relevé montrant:—

1. Durant quelles périodes, et pour quel objet M. A. L. Killaly, surintendant du canal Trent, à Peterborough, s'est absenté durant les années 1929, 1930 et 1931, et quells furent les dates de ces absences.

2. Quels congés on a donnés à d'autres membres du personnel des bureaux du canal Trent, à Peterborough, et quelles furent les dates et les fins de chaque absence.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931:—Copie de tous les contrats, actes, plans, rapports, et correspondance échangés entre le ministère des Chemins de fer et Canaux, les autorités du chemin de fer Intercolonial, les

Chemins de fer Nationaux du Canada et toute personne relativement à l'achat de partie de lots 247, 248 et 250, dans le voisinage de la rivière Renouf, dans le paroisse de Trois-Pistoles, relativement à la construction et à l'entretien d'un pont et d'une digue sur ladite rivière.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Relevé indiquant le nombre de fonctionnaires nommés pour des travaux relatifs au canal de navigation Welland, depuis octobre 1930; leurs notes de classification et leurs aptitudes; combien de ces personnes étaient des Canadiens nés au Canada; combien étaient des personnes ayant obtenu leur certificat de naturalisation canadienne et combien étaient d'origine étrangère.

M. Weir (Melfort), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931:—Relevé indiquant les sommes totales votées durant la première session de 1930, soit dans les crédits principaux, soit dans les supplémentaires, pour le ministère de l'Agriculture, et aussi un relevé indiquant le montant total de ces argents, tels que dépensés, par province.

M. Sauvé, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 27 avril 1931:—Copie de tous documents, correspondance, requêtes, etc., échangés entre le ministère des Postes et toute ou toutes personnes concernant le bureau de poste de St-Roch-des-Aulnaies, à partir du 28 juillet dernier.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 6 mai 1931:—Copie de tous les rapports, correspondance, télégrammes, pétitions et autres communications reçus ou envoyés par le ministre des Postes, et tous autres ministres, ministre ou haut fonctionnaire de l'Etat, reçus ou envoyés par tout membre du Parlement ou autres personnes ou personne, concernant les services, la capacité, etc., ou concernant de quelque façon la révocation ou la révocation projetée de Léo Thibeault, maître de poste à Mayflower, comté de Digby, Nouvelle-Ecosse.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931:—Copie de tous rapports, lettres, télégrammes, correspondance et autres documents reçus par le ministre des Postes, ou aucun de ses officiers concernant l'accusation d'ingérence politique portée contre le maître de poste de Red-Cross, Saskatchewan.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de tous les documents, lettres et recommandations qui ont trait à la destitution de madame N. G. Cantin de sa position de maître de poste à Linière, Québec.

Les bills suivants, du consentement de la Chambre, sont respectivement lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill No 72, Loi modifiant la Loi des prisons et des maisons de correction.—M. *Guthrie*.

Bill No 73, Loi modifiant la Loi de faillite.—M. *Guthrie*.

Le bill suivant du Sénat est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre:

Bill No 50 (F du Sénat), intitulé: "Loi concernant *The Canadian Woodsmen of the World*."—M. *Fraser* (Northumberland).

Les bills suivants du Sénat sont lus la première fois sur division, et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill No 54 (I du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Agnes Sarah Evelyn Ballard McNaught."—M. *McKenzie* (Assiniboia).

Bill No 55 (J du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Helen Marie Debnam Almon."—M. *Jacobs.*

Bill No 56 (K du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rosa Maud Thompson Checketts."—M. *Bell* (St-Antoine).

Bill No 57 (L du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Ellen Margaret Montague Burrows."—M. *Lawson.*

Bill No 58 (M du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Olive Hamley Fraser Mann."—M. *Willis.*

Bill No 59 (N du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eleanor Fritz Lawson."—M. *Bell* (St-Antoine).

Bill No 61 (P du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ellen Jane Easton Graham."—M. *Bell* (St-Antoine).

Bill No 64 (S du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Norman Berger."—M. *Bell* (St-Antoine).

Bill No 65 (T du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Carl Vohwinkel." —M. *Bell* (St-Antoine).

Bill No 66 (U du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joan Marguerite Loggie."—M. *Geary.*

Bill No 67 (V du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Boyne Ostiguy."—M. *Bell* (St-Antoine).

Bill No 69 (X du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eileen Sybil Wolfe."—M. *Factor.*

Bill No 70 (Y du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Borland Beattie MacNicol."—M. *Bell* (St-Antoine).

Bill No 71 (Z du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Freedman Guttman."—M. *Factor.*

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Ralston—Ordre de la Chambre—Tableau montrant:—

1. Quels sont les noms de tous les employés qui étaient enregistrés sur les bordereaux de salaires de la Commission du havre d'Halifax durant les mois de décembre 1929 et janvier 1930, et quel salaire chacun recevait, soit par semaine, par mois ou par année.

2. Quels sont les noms de tous les employés qui étaient enregistrés sur les bordereaux de salaires de la Commission du havre d'Halifax durant les mois de décembre 1930 et janvier 1931, et quel salaire chacun recevait, soit par semaine, par mois ou par année.

3. Quel a été le montant des recettes perçues sur les marchandises déposées dans les entrepôts de la Commission du havre d'Halifax durant décembre 1929 et janvier 1930.

4. Quel a été le montant des recettes perçues sur les marchandises déposées dans les entrepôts de la Commission du havre d'Halifax durant décembre 1930 et janvier 1931.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Dossier montrant:—

1. Quelles personnes du comté de Témiscouata ont été recommandées, après le 1er août 1930, pour être employées sur le vapeur *Mikula.*

2. Lesquelles de ces personnes ont été employées.

3. Sur la recommandation de qui elles ont été employées.

4. Quel est leur domicile.

Par M. St-Père—Ordre de la Chambre—Dossier montrant:—

Quels ont été les représentants du Canada, soit comme délégués, soit comme aviseurs, aux différentes conférences internationales du travail, depuis l'établissement du Bureau international du travail à Genève.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Dossier montrant:—

1. Quand l'honorable Solliciteur général a laissé pour la Conférence impériale.
2. Quand il est revenu.
3. Si pendant qu'il était en mer ou en Europe il a communiqué par poste, sans fil, câblogrammes, téléphone sans fil, avec quelqu'un au sujet de la construction projetée d'une nouvelle gare à Rivière-du-Loup.
4. Dans l'affirmative, à quelles dates.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Dossier montrant:—

1. Quel était le montant total inscrit l'an passé dans le budget des Chemins de fer nationaux du Canada pour la construction d'une nouvelle gare à Rivière-du-Loup, (*a*) pour dépense au compte au capital, (*b*) autres dépenses.
2. Si un article semblable ou autre est inscrit cette année dans le même budget à la même fin.
3. Dans l'affirmative, quel montant.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Dossier montrant:—

1. Si le budget des Chemins de fer nationaux pour 1930-31, pourvoyait à la construction d'une nouvelle gare.
2. Dans l'affirmative, combien il y en avait.
3. A quels endroits elles devaient être construites.
4. Quelle était l'évaluation totale, comprenant les dépenses au compte du capital ou autre, préparée par les Chemins de fer nationaux, dans leur budget, pour chaque gare.
5. Si les Chemins de fer nationaux ont demandé des soumissions pour la construction de toutes ces gares.
6. Dans la négative, pour quelles gares des soumissions, ont été demandées.
7. De combien de gares le ministère des Chemins de fer a approuvé la construction en 1930-31.
8. Quel était le montant de la soumission acceptée dans chaque cas.
9. Si le ministère des Chemins de fer a refusé la construction de gares par les Chemins de fer nationaux en 1930-31.
10. Dans l'affirmative, quelles étaient ces gares.
11. Quel était le motif de refus dans chaque cas.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Dossier montrant:—

1. A quelle date les Chemins de fer nationaux ont été avisés que le ministère des Chemins de fer refusait de sanctionner la construction d'une nouvelle gare à Rivière-du-Loup.
2. Par qui.
3. Sur les instructions de qui.
4. Si par télégramme, à quelle heure.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Dossier montrant:—

1. Sur les devis accompagnant les plans pour la construction d'une gare à Rivière-du-Loup, si les Chemins de fer nationaux ont mentionné à quelle date cet édifice devait être complété.
2. Dans l'affirmative, quelle date.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Dossier montrant:—

1. A quelle date les soumissions déjà reçues à Moncton, le ou vers le 26 août 1930, pour la construction d'une nouvelle gare à Rivière-du-Loup, ont été ensuite soumises par les Chemins de fer nationaux au ministère des Chemins de fer.

2. Pourquoi elles ont été ainsi soumises au ministère.
3. Quels étaient: (*a*) le nom et l'adresse de chaque soumissionnaire; (*b*) le montant de chaque soumission.
4. Pendant combien de temps ces soumissions furent à l'étude.
5. A quelle date le ministère prit une décision à ce sujet.
6. Si quelqu'un a demandé au ministère de retarder sa décision.
7. Dans l'affirmative, (*a*) qui a fait cette demande, (*b*) à quelle date cette demande fut-elle faite au ministère.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Dossier montrant:—
1. Aux séances tenues dans le bureau du ministre des Chemins de fer et des Canaux et plus tard dans le bureau du ministre du Travail, l'honorable ministre des Chemins de fer et des Canaux ayant rappelé ces deux séances le 22 mai 1931 (Débats, page 2062, 1ère colonne, lignes 31-33), un mémoire des accords publié comme Appendice "C" du rapport du Directeur fédéral du chômage, daté le 16 mars 1931, s'il a été soumis aux deux ministres mentionnés plus haut.
2. Sinon, à quelle date il a été soumis à chacun d'eux.
3. Quand les séances mentionnées dans le premier paragraphe ont eu lieu.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Dossier montrant:—
A la demande de qui chacun des articles qui se chiffrent entre $8,000,000 et $9,000,000 dans le budget des Chemins de fer nationaux, a été "ajourné", comme l'a dit l'honorable ministre des Chemins de fer le 22 mai 1931 (Débats, page 2064, deuxième colonne, lignes 37-8).

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Dossier montrant:—
1. A quel sarticles en particulier s'est appliquée la désaffectation d'une somme variant entre $8,000,000 et $9,000,000 des crédits des Chemins de fer nationaux du Canada pour 1930-31.
2. Quel était le montant de chaque article (*a*) avant que la désaffectation soit faite; (*b*) après que la désaffectation fut opérée.
3. Si tous ces articles étaient inclus dans le budget des Chemins de fer nationaux du Canada pour 1930-31.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Dossier montrant:—
1. A même les crédits qui forment un total entre $8,000,000 et $9,000,000 votés par la Chambre des Communes et inclus dans les crédits des Chemins de fer nationaux, l'année passée, et qui ont été dépensés pour d'autres fins, (*a*) combien de ces désaffectations de plus ou moins de $200,000 sont venues devant le gouvernement pour être réglées par décret ministériel; (*b*) combien de ces désaffectations ont été sanctionnées par le sous-ministre après consultation avec le ministre des Chemins de fer du jour.
2. Si toutes ces désaffectations ont été soumises à la Commission des chemins de fer pour approbation.
3. Si elles n'ont pas tous été soumises, combien lui ont été soumises.
4. Dans combien de cas la Commission des chemins de fer a approuvé ces désaffectations.
5. Combien de fois la Commission des chemins de fer a rescindé ses ordres antérieurs afin d'approuver ces désaffectations.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Dossier montrant:—
1. Quel était le montant de chaque section (*a*), (*b*), (*c*), (*d*), (*e*), (*f*), des crédits des Chemins de fer nationaux du Canada, 1930-31, se montant à $51,600,-000 dans l'appropriation 323 de l'année dernière.
2. A quelle date le montant total de chaque section il a été entièrement dépensé.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Dossier montrant:—

1. Combien de fois ce gouvernement a fait des demandes à la Commission des chemins de fer (*a*) que la commission a ignorées, (*b*) que la commission a accordées.

2. Dans quelles occasions.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Dossier montrant:—

Si la clause (*d*) de l'appropriation No 65 des crédits supplémentaires des Chemins de fer nationaux du Canada était une continuation de la clause (*d*) du vote 323 de l'année passée.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Dossier montrant:—

1. Quel était le montant de chaque section (*a*), (*b*), (*c*), (*d*), (*e*), (*f*) des crédits supplémentaires des Chemins de fer nationaux du Canada, 1930-31, formant un esomme totale de $11,410,400.85 dans l'appropriation No 65 de mars 1931.

2. Quand le montant total de chaque clause a été approuvé par le gouvernement.

3. A quelle date le montant total de chaque section a été complètement dépensé.

M. Stewart (Leeds) propose,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient d'autoriser le ministre des Travaux publics à contracter, au nom de Sa Majesté, un accord avec la corporation de la ville d'Ottawa pour prolonger la période de l'accord existant avec la corporation, d'une année à partir du 1er juin 1930.

M. Stewart (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution l'a recommandée à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général demain pour prendre en considérattion ladite résolution.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides et sur rapport de nouveau progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 8, Loi modifiant la Loi du jour de l'armistice avec un amendement comme suit:—

Page 1, ligne 9. Retrancher le mot "légale".

Aussi, un message informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 13, Loi de la *Grain Insurance and Guarantee Company* avec un amendement comme suit:—

Page 3, ligne 5. Immédiatement à la suite de la clause 8, ajouter ce qui suit comme clause 9:

"9. Nonobstant les dispositions du paragraphe cinq de l'article cent trente-sept de la Loi des assurances, chapitre cent un des Statuts revisés du Canada, 1927, l'augmentation, dans le capital autorisé de la Compagnie, de $500.000 à $1,000,000 est par les présentes déclarée avoir la même valeur et le même effet que si la totalité du capital social précédemment autorisé de la Compagnie eût été souscrite avant le vingt-deuxième jour de septembre 1927, et que si cinquante pour cent en eût été versé en espèces."

Et aussi, un message informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 27, Loi concernant la Haute Cour subsidiaire de l'Ancien ordre des Forestiers dans la Puissance du Canada avec un amendement comme suit:—

Page 1, ligne 3. Retrancher le mot "ou".

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne alors la Chambre jusqu'à demain à trois heures p.m., sans poser la question en vertu de la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 50

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 29 MAI 1931

Prières.

Une pétition est déposée sur la Table.

Sur motion de M. Lawson, la pétition de G. Murphy et autres, de Toronto, Ontario, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation la *Morris Finance Corporation*, présentée en Chambre le 27 courant, ainsi que le rapport du préposé aux pétitions relatif à ladite pétition sont référés au comité du Règlement aux fins de prendre en considération la suspension de la règle 92 qui s'y rapporte.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants pour lesquels il demande le concours de la Chambre:—

Bill No 74 (H du Sénat), intitulé: "Loi concernant *The Railway Employees Casualty Insurance Company.*"

Bill No 75 (B1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Barbara Wallace Barlow."

Bill No 76 (C1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ray Finkelstein."

Et aussi,—Un message communiquant à la Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles les bills en instance de divorce ci-dessus sont basés; et aussi les documents produits comme preuve, avec prières que le tout soit retourné au Sénat.

Les bills suivants du Sénat sont respectivement lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill No 62 (Q du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gordon Aaron."—M. *Heaps.*

Bill No 63 (R du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rita Margaret Mary Longmore."—M. *Heaps.*

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

Et la Chambre continuant de siéger en comité.

A six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Duranleau, la Chambre retourne aux Motions à l'item Affaires de Routine.

M. Duranleau, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie du rapport de la commission nommée pour tenir une enquête sur les affaires de la *Second Narrows Bridge,* Burrard Inlet, C.-B.

Sur motion de M. Duranleau, la Chambre revient à l'Ordre pour les bills privés et publics.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

(*Bills privés*)

Le Bill No 48 (D du Sénat), intitulé: "Loi concernant *The Algoma Central and Hudson Bay Railway Company*" est considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Les amendements faits par le Sénat aux bills suivants sont respectivement pris en considération et agréés, viz:—

Bill No 13, Loi concernant la *Grain Insurance Guarantee Company.*

Bill No 27, Loi concernant la Haute Cour subsidiaire de l'Ancien ordre des Forestiers dans la Puissance du Canada.

Les bills suivants du Sénat sont respectivement lus la deuxième fois et référés au comité des Banques et du Commerce:—

Bill No 51 (C du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la *Acme Assurance Company*".

Bill No 50 (F du Sénat), intitulé: "Loi concernant *The Canadian Woodmen of the World*".

Les bills suivants du Sénat sont respectivement lus la deuxième fois sur division et avec la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, et les pétitions sur lesquelles ils sont fondés, sont référés au comité des Bills privés:—

Bill No 54 (I du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Agnes Sarah Evelyn Ballard McNaught".

Bill No 55 (J du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Helen Marie Debnam Almon".

Bill No 56 (K du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rosa Maud Thompson Checketts".

Bill No 57 (L du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Ellen Margaret Montague Burrows".

Bill No 58 (M du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Olive Hamley Fraser Mann".

Bill No 59 (N du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eleanor Fritz Lawson".

Bill No 61 (P du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ellen Jane Easton Graham".

Bill No 64 (S du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Norman Berger".

Bill No 65 (T du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Carl Vohwinkel".

Bill No 66 (U du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joan Marguerite Loggie".

Bill No 67 (V du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Boyne Ostiguy".

Bill No 69 (X du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eileen Sybil Wolfe".

Bill No 70 (Y du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Borland Beattie MacNicol".

Bill No 71 (Z du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Freedman Guttman".

(*Bills publics*)

L'amendement fait par le Sénat au Bill No 8, Loi modifiant la Loi du jour de l'armistice est pris en considération et agréé.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Heenan pour la deuxième lecture du Bill No 2, Loi modifiant la Loi de la députation, et sur l'amendement de M. Stevens: Que ledit bill ne soit pas maintenant lu la deuxième fois, mais qu'il soit lu la deuxième fois dans six mois de ce jour.

L'heure consacrée aux bills privés et publics étant expirée;

Le comité des Subsides reprend le cours de ses délibérations et sur rapport de nouveau progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne alors la Chambre jusqu'à lundi prochain, à trois heures p.m., sans poser la question en vertu de la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 51

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 1er JUIN 1931

Prières.

Une pétition est déposée sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le dix-huitième rapport du préposé aux pétitions pour bills privés, déclarant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 29 dernier, et constate que le délai pour présenter des pétitions pour bills privés étant expirée, elle ne peut être reçue:—

De Annie Bick Barder, de Montréal, Québec, maintenant demeurant à Londres, Angleterre, pour une loi de divorce d'avec Kenneth C. Barder, de Montréal, Québec, son époux.—M. *Heaps.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table, le dix-septième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son dix-septième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et constate que les prescriptions de la règle 95 ont été suivies dans chaque cas, savoir:—

De la *Railway Employees Casualty Insurance Company,* demandant l'adoption d'une loi à l'effet de proroger le délai accordé pour obtenir un permis l'autorisant à exercer des opérations sous le régime de la Loi des Assurances.

De la *Eastern Telephone and Telegraph Company,* pour une loi à l'effet de diminuer son capital-social.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table, le dix-huitième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément au paragraphe 2, de l'article 99 du Règlement, l'examinateur des pétitions en obtention de bills privés a l'honneur de présenter ce qui suit à titre de dix-huitième rapport:—

Votre examinateur a dûment examiné la pétition suivante en obtention d'un bill privé, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement sont observées, savoir:—

Du Gouvernement de la province de Québec, à l'effet de construire un pont sur le fleuve Saint-Laurent, entre l'Ile d'Orléans et la côte de Beaupré, province de Québec.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le bill privé suivant:—

Bill No 77, Loi concernant la construction et l'entretien d'un pont sur le fleuve Saint-Laurent entre l'Ile d'Orléans et la côte de Beaupré, dans la province de Québec.—M. *Dorion.*

Ledit bill est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre en vertu de la règle 102.

Sur motion de M. Heaps, la pétition de Annie Bick Barder, de Montréal, Québec, maintenant domiciliée à Londres, Angleterre, demandant l'adoption d'une loi lui accordant un divorce d'avec Kenneth C. Barder, de Montréal, ainsi que le rapport de l'examinateur des pétitions sont renvoyés au comité du Règlement avec l'instruction d'examiner l'à-propos de suspendre l'application de l'article 92 du Règlement applicable en pareil cas.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 18 mai 1931:—Copie de tous les rapports, correspondance, demandes, mémoires et recommandations que le ministère de la Marine ou tous ministres du gouvernement actuel auraient en leur possession, relativement à l'engagement par le ministère de la Marine, du Dr L. A. Dussault en qualité d'examinateur médical des pilotes pour le district de Québec.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 25 mai 1931—Etat montrant:—

1. Si le gouvernement ou le ministre du Revenu national a placé une valeur imposable sur l'acide phosphate en vertu de la clause du dumping.
2. Quelle est cette valeur.
3. Pourquoi cette valeur a été fixée, et quand elle a été appliquée.
4. Si le ministre déposera une copie du décret ministériel, ou autre règlement fixant cette valeur.
5. Si l'acide phosphate est fabriqué au Canada.
6. A quels endroits et par quelles compagnies.
7. A quel endroit on obtient le minerais brut dont on se sert pour le fabriquer.
8. S'il n'y a pas d'acide phosphate fabriqué au Canada à l'heure actuelle, si le gouvernement sait si l'on se prépare à le fabriquer.
9. Dans l'affirmative, où et qui.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 28 mai 1931—Dossier montrant:—

Quels ont été les représentants du Canada, soit comme délégués, soit comme aviseurs, aux différentes conférences internationales du travail, depuis l'établissemtn du Bureau international du travail à Genève.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 25 mai 1931—Dossier faisant voir:—

1. Combien de demandes les Commissaires des pensions ont accordées entre le 1er octobre 1930 et le 30 avril 1931.

2. Combien de demandes rejetées par lesdits commissaires furent accordées par les tribunaux des pensions durant la même période.

3. Combien de demandes rejetées par les tribunaux de pensions furent accordées par la Cour d'appel durant le même temps.

4. Combien de demandes accordées par les tribunaux des pensions furent rejetées par la Cour d'appel durant la même période.

5. Quel a été, durant la même période, le coût (*a*) du Bureau des Commissaires des pensions et de son administration; (*b*) des tribunaux des pensions, (1) salaires, (2) dépenses de voyages, (*c*) des avocats des pensions, (1) salaires, (2) dépenses de voyage; (*d*) des avocats de la Commission, (1) honoraires, (2) dépense de voyage; (*e*) de la Cour d'appel, (1) salaires, (2) dépenses de voyage.

6. Quelle a été la valeur monétaire de toutes les pensions payées durant la même période: (*a*) en vertu des décisions des tribunaux des pensions dont on n'a pas interjeté appel: (*b*) en vertu des décisions des tribunaux des pensions et dont on n'a pas interjeté appel; (*c*) en vertu des décisions de la Cour d'appel.

7. De combien de cas (les décisions du Bureau des pensions exceptées), on a disposé définitivement par voie d'appel durant la même période.

8. De combien de cas l'ancien Bureau des appels a disposé définitivement entre le 1er mai et le 1er octobre 1930.

9. A combien s'élevait la valeur monétaire de ces décisions.

10. Quel en était le coût pour le Canada.

M. Weir (Melfort), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 27 mai 1931—Etat montrant:—

1. Combien de poursuites ont été prises, de 1920 à 1931, contre ceux qui ont enfreint la Loi de l'industrie laitière, pour avoir frelaté du beurre, chaque année séparément.

2. Combien de personnes ont été trouvées coupables, et quels sont leurs noms, état et adresse.

3. Quelle a été la condamnation dans chaque cas.

4. Combien il y a d'inspecteurs dans la ville de Montréal.

M. Ryckman, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931:—Copie de tous les documents, lettres, mémoires, correspondance, qui ont trait à l'enquête tenue dans le cas de M. J. Arthur Bernier, ancien inspecteur de district des Douanes et de l'Accise, à Montréal; et aussi copie de ladite enquête et du rapport qui l'a suivi, et aussi copie de tous documents, lettres et correspondance concernant la mise à la retraite dudit J. Arthur Bernier.

M. Duranleau, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 27 avril 1931:—Copie de tous les rapports faits au ministère de la Marine par monsieur Sirois, de Gaspé, commissaire enquêteur, nommé pour s'enquérir des ingérences politiques de certains employés du ministère.

M. Sauvé, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 25 mai 1931:—Copie de tous les rapports et de la correspondance que le ministère des Postes a en sa possession relativement au circuit postal rural No 2, de Cacouna, comté de Témiscouata, Québec, depuis le 1er août 1930.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 25 mai 1931:—Copie de tous les rapports et de la correspondance que le ministère des Postes a en sa possession, relativement au circuit postal rural No 1, de St-Clément, comté de Témiscouata, Québec, depuis le 1er août 1930.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 25 mai 1931:—Copie de tous les rapports et de la correspondance que le ministère des Postes a en sa possession relativement au circuit postal rural No 1, de St-Cyprien, comté de Témiscouata, Québec, depuis le 1er août 1930.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 25 mai 1931:—Copie de tous les rapports et de la correspondance que le ministère des Postes a en sa possession relativement au circuit postal rural No 1, de St-Paul de la Croix, comté de Témiscouata, Québec, depuis le 1er août 1930.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 25 mai 1931:—Copie de tous les rapports et de la correspondance que le ministère des Postes a en sa possession relativement au circuit postal rural No 1, de Rivière Trois-Pistoles, comté de Témiscouata, Québec, depuis le 1er août 1930.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 18 mai 1931:—Copie de tous les documents, lettres et correspondance que le gouvernement ou tout membre du gouvernement a en sa possession relativement au contrat pour le transport du courrier entre la gare du chemin de fer et le bureau de poste à Dryden, Ontario, depuis le 1er août 1930.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 27 mai 1931:—Copie des pétitions et requêtes envoyées par la ville de la Rivière-du-Loup et toutes autres municipalités du comté de Témiscouata, Québec, demandant de l'assistance en vertu de la Loi allouant des secours aux chômeurs.

Les bills suivants du Sénat, sont respectivement lus la première fois, sur division, et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, viz:—

Bill No 75 (B1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Barbara Wallace Barlow."—M. *Factor.*

Bill No 76 (C1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ray Finkelstein." —M. *Factor.*

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens;

M. Bennett propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Ralston.

Les ordres de la Chambre suivants sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Veniot—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Si le gouvernement a quelques rapports sur la production de graines d'herbe et de trèfle pour la vente dans les différentes provinces du Canada durant les années civiles 1928, 1929 et 1930.

2. Dans l'affirmative, quelles furent les quantités pour les différentes provinces, et quels étaient les prix du gros dans les provinces où ces graines furent récoltées.

3. Quelles furent les quantités de graines d'herbe et de trèfle importées au Canada durant les années fiscales terminées le 31 mars 1929, 1930 et 1931, et quels furent les pays d'origine.

4. Si on a augmenté ou diminué les droits de douanes depuis le 31 mars 1921.

5. Dans l'affirmative, en quelles années et de combien.

6. Si on a touché à ces articles durant la session spéciale de septembre 1930, dans l'affirmative, quelle fut la nature et l'étendue de cette action.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à l'ordre ci-haut.

Par M. Mackenzie (Vancouver-Centre)—Ordre de la Chambre—Relevé montrant:—

1. Combien d'appels les tribunaux des pensions avaient entendus jusqu'au 15 mai 1931.

2. Quel a été jusqu'au 15 mai 1931, le coût complet d'administration des tribunaux des pensions, y compris toutes les dépenses de voyages, le personnel, les traitements des membres, etc.

3. Quel a été, jusqu'au 15 mai 1931, le coût total d'administration de la cour d'appel des pensions, y compris toutes les dépenses de voyages, le personnel, les traitements des membres, etc.

4. Combien de pensions sont maintenant payées à des personnes qui ont comparu devant les tribunaux des pensions et dont les réclamations ont été accordés.

5. Si le gouvernement entend se servir de membres de l'ancien bureau fédéral d'appel, jusqu'à ce que leur contrat soit expiré, pour tout plan de réorganisation que le ministère peut avoir dans l'idée.

6. A l'heure actuelle, combien de temps s'écoulerait pour qu'un appel logé maintenant soit entendu par le tribunal des pensions s'il était entendu à son tour.

Par M. Blair—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Combien de trains ont cessé de circuler sur les voies des Chemins de fer nationaux du Canada, depuis le 1er janvier 1931.

2. Combien de trains ont cessé de circuler sur les voies du Chemin de fer canadien du Pacifique, durant la même période.

3. Combien d'hommes ont été destitués sur les Chemins de fer nationaux du Canada, depuis le 1er janvier 1931.

4. Combien d'hommes ont été destitués ou renvoyés sur le Chemin de fer canadien du Pacifique, durant la même période.

Par M. Blair—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Combien de services de trains ont été diminués ou discontinués (*a*) sur les Chemins de fer nationaux du Canada, (*b*) sur le Chemin de fer canadien du Pacifique durant l'année civile 1930.

2. Combien d'hommes ont été destitués ou renvoyés, (*a*) sur le Chemin de fer canadien du Pacifique, (*b*) sur les Chemins de fer nationaux du Canada, durant l'année civile 1930.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Relevé montrant:—

1. Quel est le tarif le plus élevé qui a été imposé sur le beurre.

2. A quelle date.

3. Quel a été le prix le plus bas auquel le beurre s'est vendu (*a*) durant les dix dernières années, (*b*) durant les vingt dernières années, (*c*) durant les trente dernières années.

4. Donner les détails montrant à quelle date le prix a été le plus bas dans chaque période.

Par M. Casgrain—Ordre de la Chambre—Dossier montrant:—

Quel a été le coût de la conférence tenue récemment à Londres au sujet du blé, y compris les frais de câblogramme et de téléphone échangés entre le premier ministre du Canada et le représentant du Canada en Angleterre, l'honorable Howard G. Ferguson.

Les adresses à Son Excellence le Gouverneur général et les ordres de la Chambre qui suivent sont votés:—

Par M. Thauvette—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports et de la correspondance que le ministre des Postes a en sa possession, relativement au circuit postal Nos 1 et 2, Vaudreuil-Station, Vaudreuil-Village et Vaudreuil-Paroisse.

Par M. Thauvette—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres, plaintes, demandes d'enquêtes et tous autres documents échangés avec le département des Postes et tous membres du gouvernement au sujet de la destitution de monsieur Dollard Ménard, comme maître de poste de Ste-Justine et de la nomination de son successeur temporaire ou permanent.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Etat comprenant une liste détaillée des articles compris dans la section (*d*) de l'appropriation 323 des crédits de 1930-31, avec le montant de chaque article.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Etat comprenant une liste complète des articles compris dans la section (*d*) de l'appropriation 65 des crédits supplémentaires des Chemins de fer nationaux, avec le montant de chaque article.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Etat comprenant une liste complète des crédits des Chemins de fer nationaux du Canada, se chiffrant entre $8.000.000 et $9.000,000, qui ont été votés par la Chambre des Communes, l'an passé, et qui ont été dépensées pour d'autres fins, comme l'honorable ministre des Chemins de fer et des Canaux l'a déclaré le 22 mai 1931, Débat, page 2061, deuxième colonne.

Par M. Dupuis—Ordre de la Chambre—Copie de tous rapports, soumissions et correspondance que le ministère des Postes a en sa possession relativement au circuit postal rural No 1, de la paroisse de St-Rémi, comté de Napierville, Québec, depuis le 1er août 1930.

Par M. Power pour M. Duff—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, lettres, mémoires, correspondance, rapports échangés durant l'année 1930, entre le ministre et les fonctionnaires supérieurs du ministère du Revenu national, à Ottawa, et les fonctionnaires supérieurs dudit ministère et toute ou toutes autres personnes dans la province de la Nouvelle-Ecosse, au sujet de la saisie d'environ 55 sacs de sucre à La Have, Nouvelle-Ecosse, de même que la copie des instructions émises par ledit ministère, au sujet de la saisie, de l'annonce et de la vente par soumission dudit sucre, et un état des recettes nettes et brutes de ladite vente.

Par M. Garland (Bow-River)—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie des télégrammes, correspondance, lettres, mémoires et autres documents échangés entre le gouvernement fédéral et la province de l'Alberta, depuis janvier 1929, dans lesquels il est question des pépinières de Indian Head et de Sutherland.

Par M. Casgrain—Ordre de la Chambre—Copie de tous les documents et de la correspondance actuellement en la possession du ministère des Travaux publics, à Ottawa et à Québec, en rapport avec certains travaux d'érochage faits dans la rivière Grandes-Bergeronnes au cours de l'été 1929, et le paiement de la somme de $50 à être fait à M. Victor Guay, maire de la paroisse des Grandes Bergeronnes, dans le comté de Saguenay, pour exécuter lesdits travaux.

Par M. Casgrain—Ordre de la Chambre—Copie de tous les documents, correspondance, demandes de soumissions actuellement entre les mains du ministère des Postes, à Ottawa et à Québec, en rapport avec les soumissions demandées pour le transport du courrier du quai des Eboulements, à la gare des Eboulements, dans le comté de Charlevoix.

Par M. Casgrain—Ordre de la Chambre—Copie de tous les documents actuellement en la possession du ministère des Postes, à Ottawa et à Québec en rapport avec les demandes de soumissions pour le contrat postal entre St-Siméon et le bureau de poste de St-Chrétien, dans la paroisse de St-Siméon, comté de Charlevoix.

Par M. Casgrain—Ordre de la Chambre—Copie de tous autres documents et correspondance, y compris copie des examens subis par les divers candidats qui ont demandé la position de gardien du phare de l'île aux Coudres (Ile-aux-Coudres Piers), dans le comté de Charlevoix.

Par M. Casgrain—Ordre de la Chambre—Copie de tous documents et correspondance, y compris les bordereaux de salaires, en la possession du département des Affaires indiennes, sous le contrôle du ministère de l'Intérieur, pour des travaux de construction et d'amélioration faits durant le cours de l'année 1930 dans les limites des diverses réserves indiennes du comté de Saguenay et sur la Côte Nord du fleuve St-Laurent.

Par M. Vallance pour M. McIntosh—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, rapports, requêtes et autres documents échangés entre le ministère des Postes et toute ou toutes autres personnes depuis le 29 juillet 1930 au sujet du bureau de poste de Cleeves, Saskatchewan.

Par M. Vallance pour M. McIntosh—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, rapports, requêtes et autres documents échangés entre le ministère des Postes et toute ou toutes autres personnes depuis le 29 juillet 1930, au sujet du bureau de poste de Glaslyn, Saskatchewan.

Par M. Casgrain—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, requêtes et autres documents en la possession du ministère des Travaux publics, à Ottawa et à Québec, relativement à la construction d'un édifice public à la Pointe-au-Pic, comté de Charlevoix, pour l'usage du département des Postes.

Par M. Casgrain—Ordre de la Chambre—Copie de tous les documents, correspondance, et demandes de soumissions que le ministère des Postes, à Ottawa et à Québec, a en sa possession actuellement et qui ont trait au transport des correspondances de la gare des Eboulements, au village des Eboulements, dans le comté de Charlevoix.

Par M. Casgrain—Ordre de la Chambre—Copie de tous documents et correspondance, y compris les demandes de soumissions entre les mains du département des Postes, à Ottawa et à Québec, en rapport avec le circuit rural No 1, à la Pointe-au-Pic, dans le comté de Charlevoix.

Par M. Casgrain—Ordre de Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous documents et de la correspondance actuellement en la possession du département des Travaux publics, à Ottawa et à Québec, et le ministère ou les officiers du département de la Voirie, à Québec, en rapport avec la construction du quai à la Baie Sainte-Catherine, dans le comté Saguenay.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie de toute la correspondance échangée entre (*a*) le très honorable premier ministre, (*b*) l'honorable ministre de la Marine, (*c*) l'honorable ministre des Postes, (*d*) l'honorable Solliciteur général, (*e*) l'honorable Secrétaire d'Etat, (*f*) le secrétaire particulier de chacun et M. C. E. Dubé, au sujet de la construction d'une nouvelle gare des Chemins de fer nationaux du Canada, à Rivière-du-Loup, du 29 juillet 1930 jusqu'à date.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie de toutes les demandes de soumissions, des avis publiés dans les journaux, des devis, et formules de soumissions, relativement à la construction d'une nouvelle gare des Chemins de fer nationaux du Canada, à Rivière-du-Loup, Québec, que le ministère des Chemins de fer et des Canaux a refusé de sanctionner.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie de la lettre ou du télégramme de l'honorable ministre de la Marine en réponse à la lettre écrite par M. C. E. Dubé, de Rivière-duu-Loup, et envoyée à l'honorable ministre de la Marine, le 2 octobre 1930, au sujet de la gare de la Rivière-du-Loup.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie de la correspondance échangée entre l'honorable ministre des Chemins de fer et des Canaux et M. C. E. Dubé, de Rivière-du-Loup, ladite correspondance ayant été mentionnée dans la lettre dudit Dubé à l'honorable ministre de la Marine, sous la date du 2 octobre 1930, relativement aux soumissions pour la construction d'une gare à la Rivière-du-Loup.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie de la lettre écrite par l'honorable ministre des Chemins de fer et des Canaux à M. C. E. Dubé après le 18 octobre 1930, en réponse à la lettre du 14 octobre 1930, au sujet de la gare de Rivière-du-Loup.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie de la lettre écrite par le très honorable premier ministre ou par toute autre personne sur sa recommandation à l'honorable ministre du Travail pour lui transmettre les lettres de M. C. E. Dubé en date du 25 août et du 11 septembre 1930.

Par M. MacLean—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, instructions, correspondance, mémoires et lettres et une copie des témoignages que le ministre des Postes ou tout membre du gouvernement a en sa possession relativement à la révocation de Mme Rosana McGuigan, maîtresse de poste à St. Mary's Road, comté de King, Ile du Prince-Edouard, et aussi un état disposé en tableau des dépenses de chaque personne présente à l'enquête et le montant payé à chacune, y compris le commissaire qui a tenu l'enquête, depuis le 1er août 1930.

M. Bennett propose,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—

Que le Gouverneur en conseil peut autoriser la garantie d'obligations de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada jusqu'à un montant principal global, en aucun temps échu de $68,500,000 pour rencontrer des dépenses faites et une dette encourue durant l'année civile 1931 (là où les mon-

tants disponibles à même les recettes nettes d'administration ou des placements peuvent être insuffisants), par les Chemins de fer nationaux du Canada ou en leur nom, ou toute compagnie comprise dans les Chemins de fer nationaux du Canada ou contrôlée par eux, ou relativement aux chemins de fer de l'Etat canadien confiés à la Compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada.

M. Bennett, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général demain pour prendre en considération ladite résolution.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Bennett,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides; et sur l'amendement de M. Bourassa,—Que tous les mots après le mot "Que" soient biffés et remplacés par les suivants: "La Chambre considère que l'habitude grandissante de décider par décret ministériel d'importantes affaires d'intérêt public est un empiètement sur les fonctions et les privilèges du Parlement, et une violation du principe du gouvernement responsable."

Après plus ample débat, la question étant posée sur ledit amendement, elle est rejetée.

Et la question étant posée sur la motion principale, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*Cinq-sixièmes des sommes ci-dessous*)

III—GOUVERNEMENT CIVIL

76	Pêcheries—	
	Traitements	167,860 00
	Dépense casuelle	45,000 00

XXIV—PECHERIES

238	Pour construire des passes migratoires et déblayer les rivières	20,000 00
239	Frais de justice et dépense casuelle	6,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne alors la Chambre jusqu'à demain à trois heures p.m., sans poser la question en vertu de la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 52

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 2 JUIN 1931

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le dix-neuvième rapport du préposé aux pétitions pour bills privés, déclarant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 1er courant, et constate que le délai pour présenter des pétitions pour bills privés étant expirée, elle ne peut être reçue:—

De John Doherty et autres, des cités de Sarnia et de Windsor, Ontario, pour une loi constituant en corporation *The Sarnia Port Huron Vehicular Tunnel Company*, et pour autoriser la compagnie à construire et maintenir un tunnel sous la rivière Saint-Clair d'un point à ou près de la cité de Sarnia, Ontario, à un point à ou près de la cité de Port-Huron, ou de la cité de Marysville, dans l'Etat du Michigan, l'un des Etats-Unis de l'Amérique.—M. *Gray*.

M. Stinson, du comité des Bills privés, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a étudié les bills suivants et a convenu de les rapporter sans modification, savoir:—

Bill No 52, Loi modifiant le *Board of Management of the Canadian District of the Evangelical Lutheran Joint Synod of Ohio*, et autres Etats, et changeant son nom en celui de *Board of Management of the Canadian District of the American Lutheran Church*.

Bill No 54 (I du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Agnes Sarah Evelyn Ballard McNaught".

Bill No 55 (J du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Helen Marie Debnam Almon".

Bill No 56 (K du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rosa Maud Thompson Checketts".

Bill No 57 (L du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Ellen Margaret Montague Burrows".

Bill No 58 (M du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Olive Hamley Fraser Mann".

Bill No 59 (N du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eleanor Fritz Lawson".

Bill No 61 (P du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ellen Jane Easton Graham".

Bill No 64 (S du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Norman Berger".

Bill No 66 (U du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joan Marguerite Loggie".

Bill No 67 (V du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Boyne Ostiguy".

Bill No 69 (X du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eileen Sybil Wolfe".

Bill No 70 (Y du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Borland Beattie MacNicol".

M. Cahan, du comité spécial chargé d'étudier le Bill No 4, S.R.C. 1927, C. 352, loi modifiant la Loi du droit d'auteur, et de faire rapport, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a étudié le Bill No 4, et a convenu de le rapporter avec modifications.

Pour l'usage du Parlement, le comité a également convenu de faire réimprimer le Bill tel que modifié, et a l'honneur de soumettre avec le présent rapport une copie du bill ainsi modifié, de même qu'une copie imprimée du procès-verbal des délibérations et des témoignages.

Votre comité recommande que l'Ordre de renvoi, les Rapports et le procès-verbal des délibérations et des témoignages soient imprimés en appendice aux Journaux de la Chambre, ainsi que sous forme de livre bleu, dont 500 exemplaires en anglais et 200 en français, et que l'article 64 du Règlement soit suspendu à cet effet.

(Pour les minutes de la preuve, etc., qui accompagnent ce rapport, voir Appendice aux Journaux, No 1).

Sur motion de M. Cahan, ledit rapport est adopté.

M. Bury, du comité du Règlement de la Chambre, présente le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a pris en considération le seizième rapport du préposé aux pétitions ainsi que la pétition de Gerald Murphy et autres, de Toronto, Ontario, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation la *Morris Finance Corporation.*

La preuve soumise devant votre comité démontre qu'on n'a épargné aucun effort pour compléter tous les arrangements financiers et autres assez tôt pour que les pétitions fussent présentées dans les limites du délai accordé à cette fin; mais, par suite de retards inattendus il a été impossible de ce faire avant le 26 mai. Le bill a été introduit au Sénat, et on s'attend à ce qu'il soit envoyé à la Chambre des Communes dans son ordre régulier.

En raison de la preuve soumise, votre comité recommande que l'application de l'article 92 du Règlement, applicable en pareil cas, soit suspendue, et que ladite pétition soit reçue.

Votre comité a aussi examiné le dix-huitième rapport du préposé aux pétitions et la pétition de divorce d'Annie Bick Barder, de Montréal, actuellement en Angleterre.

La preuve soumise indique que, la requérante étant maintenant domiciliée en Angleterre, il fallut lui adresser les pétitions pour sa signature. Cependant, lorsqu'elle retourna ces pétitions, on s'aperçut que celles-ci avaient été signées de manière inexacte. Il devint donc nécessaire de renvoyer les documents en

Angleterre pour être signés de nouveau ce qui rendit impossible la présentation de la pétition dans cette Chambre dans les limites du délai accordé pour la réception des pétitions.

Votre comité a donc convenu de recommander la suspension de l'article 92 du Règlement applicable en pareil cas, et il recommande en même temps que ladite pétition soit reçue.

Sur motion de M. Bury, ledit rapport est adopté.

M. Ryckman, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre en Conseil privé du Roi du 11 mai 1931:—Relevé indiquant les sommes totales votées durant la première session de 1930, soit dans les crédits principaux, soit dans les supplémentaires, pour le ministère du Revenu National, et aussi un état montrant le montant total de ces argents, tels que dépensés, par province.

M. Manion, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 27 mai 1931:—Copie du décret ministériel dont a parlé l'honorable ministre des Chemins de fer et des Canaux, le 12 mai 1931 (Hansard, page 1664, deuxième colonne 24e ligne), et relatif au projet de construire une nouvelle gare à Rivière-du-Loup.

M. Rhodes, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931:—Copie de tous rapports, correspondance, télégrammes, pétitions et autres communications envoyés ou reçus par le ministre des Pêcheries et tous autres ministres, ministre ou haut fonctionnaire de l'Etat, et par tout membre ou fonctionnaire supérieur de la Commission du service civil, et par tout membre du Parlement ou autres personne ou personnes, concernant les aptitudes ou autres qualités, ou relatives de quelque façon à la destitution ou à la révocation projetée de Charles W. McLennan, garde-pêche, rivière Denys, comté d'Inverness, Nouvelle-Ecosse.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de toute la correspondance échangée avec le ministère des Pêcheries relativement à la destitution de Raymond MacCain, employé à la frayère de Florenceville en qualité d'assistant du surintendant.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 6 mai 1931:—Relevé indiquant les sommes totales votées durant la première session de 1930, soit dans les crédits principaux, soit dans les supplémentaires, pour le ministère des Pêcheries, et aussi un relevé indiquant le montant total de ces argents tels que dépensés, par province.

Sur motion de M. Guthrie, résolu:—Que lorsque la Chambre s'ajournera ce jour, elle restera ajournée jusqu'à jeudi prochain à 3 heures p.m.

Les bills suivants, du consentement de la Chambre, sont lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill No 78, Loi abrogeant la Loi du Conseil biologique.

Bill No 79, Lo iconcernant les Chemins de fer nationaux du Canada et autorisant la provision de fonds pour couvrir les dépenses faites et les dettes contractées pendant l'année civile 1931.

Le bill suivant du Sénat, est lu la première fois sur division et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill No 68 (W du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Rosenberg."—M. *Bell* (St-Antoine).

Le Bill No 41, Loi modifiant la Loi d'établissement des soldats est lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant un contrat entre le ministre des Travaux publics au nom de Sa Majesté et la corporation de la cité d'Ottawa.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédiant d'autoriser le ministre des Travaux publics à contracter au nom de Sa Majesté, un accord avec la corporation de la ville d'Ottawa pour prolonger la période de l'accord existant avec la corporation, d'une année à partir du 1er juin 1930.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et adoptée.

M. Stewart (Leeds), du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 80, Loi ayant pour objet d'autoriser un contrat entre Sa Majesté le Roi et la Corporation de la cité d'Ottawa, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 72, Loi modifiant la Loi des prisons et des maisons de correction est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 73, Loi modifiant la Loi de faillite étant lu;

M. Guthrie propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Guthrie pour M. Bennett propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant;

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

(*Bills privés*)

Les bills suivants sont respectivement lus la deuxième fois, sur division et, avec la preuve, etc., faite devant le comité des Divorces au Sénat qui les accompagnent, sont référés au comité des Bills privés, viz:—

Bill No 62 (Q du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gordon Aaron."

Bill No 63 (R du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rita Margaret Mary Longmore."

Bill No 75 (B1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Barbara Wallace Barlow."

Bill No 76 (C1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ray Finkelstein."

(*Bills publics*)

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 44, Loi modifiant la Loi de l'immigration étant lu;

M. Heaps pour M. Woodsworth propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'ensuivant et continuant;

L'heure consacrée aux bills privés et publics étant expirée;

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Sanderson, la pétition de John Doherty et autres, des cités de Sarnia et Windsor, Ontario, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation la *Sarnia Port Huron Vehicular Tunnel Company*, ainsi que le rapport du préposé aux pétitions, soient renvoyés au Comité du Règlement avec l'instruction d'examiner l'à-propos de suspendre l'application de l'article 92 du Règlement applicable en pareil cas.

Le débat sur la motion de M. Guthrie, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides, est alors repris.

Après plus ample débat, la question étant posée sur ladite motion elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*Cinq sixièmes des sommes ci-dessous*)

III—GOUVERNEMENT CIVIL

84 Mines—

Traitements..................................	647,485 00
Dépense casuelle..............................	15,000 00

XXVI.—MINES ET COMMISSION GEOLOGIQUE

Département

248	Pour l'organisation et l'équipement de la division des explosifs, en vertu de la loi des explosifs, c. 62, S.R. 1927..	10,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m.. M. l'Orateur ajourne alors la Chambre jusqu'à jeudi prochain, à trois heures p.m., sans poser la question en vertu de la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 53

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 4 JUIN 1931

PRIÈRES.

Sur motion de M. Thompson (Simcoe-Est), ordonné,—Que toute la correspondance et autres communications en la possession du gouvernement relativement à la préparation des listes de votation pour la municipalité de Port-McNicholl, dans le comté de Simcoe-Est, et copie de la liste originale préparée par l'énumérateur, et de la liste revisée telle que préparée par lui pour servir le jour de l'élection, ainsi que copie de toute communication échangée entre le directeur général des élections et l'officier rapporteur ou toute autre personne au sujet de la direction du pôle le jour de l'élection, déposées sur la Table de la Chambre, mercredi le 27 mai 1931, soient référées au comité des Privilèges et Elections avec instructions de s'enquérir pleinement de l'enregistrement des votes ou autres matières qui se rapportent à ladite élection dans ledit district électoral de Simcoe-Est, le 28 juillet 1930.

M. Manion, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 27 mai 1931—Etat faisant voir:—

1. Quelles propriétés les Chemins de fer nationaux du Canada ont achetées dans la ville d'Ottawa durant les années 1925, 1926, 1927, 1928, 1929 et 1930 avec la description de chacune.

2. Quelles sont les fins pour lesquelles ces propriétés ont été achetées.

3. (*a*) Quels étaient les vendeurs, (*b*) quel a été le prix d'achat de chaque lot.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 27 mai 1931:—Copie de toute la correspondance échangée entre le ministre des Chemins de fer et des Canaux et sir Henry Thornton, ou autres personnes, au sujet d'une accusation d'ingérence politique portée contre Maxime Labbé, gardien d'une station à drapeau, à St-Nérée, dans le comté de Bellechasse, sur les Chemins de fer nationaux du Canada, pour lequel il reçoit un salaire de $15 par mois, avec tous les rapports, témoignages et autres documents se rapportant à cette affaire.

M. Bennett, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport de la commission sur le commerce des transactions à termes sur les grains, dont sir Joseph Josiah Stamp, de Londres, Angleterre, était le président, daté le 29 avril 1931.

M. Bury, du comité de Règlement, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a examiné le dix-neuvième rapport du préposé aux pétitions ainsi que la pétition de John Doherty et autres, de Sarnia et Windsor, Ontario, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation la *Sarnia Port Huron Vehicular Tunnel Company*, en vue de la construction et la mise en service d'un tunnel sous la rivière St. Clair, entre Sarnia et Port Huron.

La preuve soumise établit clairement les raisons du retard apporté dans la présentation des pétitions après le délai prescrit pour la réception des pétitions, à savoir:

En raison de l'importance de cette entreprise, il fallut tenir compte de multiples détails avant de pouvoir compléter les arrangements financiers nécessaires, et les promoteurs crurent d'abord qu'ils devraient abandonner le projet pour la présente session. Cependant, sur les instances de ceux qui désiraient voir les travaux commencer immédiatement à cause de la crise du chômage, et vu que ces travaux donneraient de l'emploi à environ 2,000 hommes, les promoteurs décidèrent de n'épargner aucun effort pour obtenir du Parlement l'autorité nécessaire pour commencer les travaux, et cela malgré l'expiration du délai accordé pour la présentation des pétitions, et malgré que la session fût déjà assez avancée. C'est pourquoi une pétition fut présentée à cette Chambre le 1er juin.

Tenant compte des raisons alléguées comme cause du retard, votre comité est d'avis que ce retard était amplement justifié, et il a convenu de recommander que l'application de l'article 92 du Règlement, applicable en pareil cas, soit suspendue, et que ladite pétition soit reçue.

Sur motion de M. Bury, ledit rapport est agréé.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Casgrain—Ordre de la Chambre—Etat montrant:

1. Quels sont les contrats postaux des comtés de Montmorency, Charlevoix, Saguenay, et la Côte Nord pour lesquels le ministère des Postes invitera des soumissions cette année.
2. Si des plaintes ont été portées depuis le 2 8juillet 1930 contre les détenteurs antérieurs de ces contrats postaux.
3. Dans l'affirmative, quelle est la nature de ces plaintes.
4. Qui les a portées.
5. Quand le ministère des Postes entend inviter de nouvelles soumissions pour ces divers contrats postaux.

Par M. Casgrain—Ordre de la Chambre—Etat montrant:

1. Quels étaient, au 28 juillet 1930, les noms des officiers et des employés en charge des diverses dragues opérées par le ministère des Travaux publics.
2. Si les mêmes officiers et employés sont encore en charge cette année.
3. Sinon, pourquoi des changements ont été faits.
4. Si des plaintes contre ces officiers et employés ont été portées auprès du ministère des Travaux publics, quelle était la nature desdites accusations.
5. Si des nouveaux officiers ou employés sont en charge de ces dragues cette année, quels sont leurs noms.
6. Qui les a recommandés.
7. Quelle est l'adresse de chacun.
8. S'ils ont passé les examens de la Commission du service civil.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Bennett,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens;

Et la question étant posée;

M. Ralston, appuyé par M. Mackenzie (Vancouver-Centre) propose,—Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants:—

"Considérant qu'il existe dans tout le Canada une dépression grave accompagnée de beaucoup de chômage et de misère;

"Et considérant que la dépression s'est augmentée et le chômage répandu comme résultat du programme fiscal du gouvernement tel qu'exposé à la session spéciale de 1930;

"Et considérant que le Gouvernement, comme l'indiquent les mesures fiscales maintenant soumises, se propose de continuer la politique alors inaugurée;

"La Chambre regrette que:

"1. Les programmes de l'administration ne contiennent aucune disposition pour l'assistance aux chômeurs.

"2. L'effet des mesures fiscales proposées sera d'intensifier la stagnation du commerce, produite en grande partie par la différence entre les prix reçus par ceux qui doivent vendre leurs produits sur les marchés mondiaux et les prix qui doivent être payés pour les marchandises et le travail sur un marché hautement protégé;

"3. Les augmentations projetées de taxes, directes et indirectes, tomberont plus lourdement sur ceux qui sont le moins capables d'en supporter le fardeau, tandis qu'il y a des diminutions projetées de taxes qui soulageront ceux qui, par leurs revenus, sont le plus capables de payer une part plus grande des dépenses de l'administration;

"4. L'effet de l'augmentation des tarifs douaniers et des autres restrictions et obstacles au commerce sera de diminuer la consommation et le volume des exportations dont dépendent si largement le pouvoir d'achat et la prospérité du pays;

"5. La législation de la session spéciale de 1930 que l'on se propose maintenant de compléter enlève aux représentants élus du peuple cette pleine et directe mesure de contrôle sur le Tarif et les taxes qui appartient au Parlement;

"Et la Chambre est d'avis.

"Que la dépression économique existante ne peut être surmontée que par des programmes qui sont de natures:

"(*a*) à diminuer le chômage,

"(*b*) à restaurer à une condition d'égalité les relations entre les pouvoirs d'achat de toutes les classes,

"(*c*) à produire une distribution plus équitable du fardeau des taxes,

"(*d*) à encourager l'expansion du commerce extérieur du pays, et

"(*e*) à remettre au Parlement sa pleine autorité sur le tarif et les taxes."

Et un débat s'ensuivant et continuant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Smith (Cumberland).

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à trois heures p.m., sans poser la question en vertu de la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 54

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 5 JUIN 1931

PRIÈRES.

M. Matthews, du comité des Banques et du Commerce, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a étudié les bills suivants:

Bill No 50 (F du Sénat), intitulé: "Loi concernant *The Canadian Woodmen of the World.*

Bill No 51 (C du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la *Acme Assurance Company.*

Et a convenu de les rapporter sans amendement.

M. Chaplin, du comité des Chemins de fer et de la Marine marchande que le Gouvernement possède, exploite et contrôle présente le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité recommande:—

1. Qu'il lui soit permis de siéger pendant que la Chambre est en séance.
2. Que 500 exemplaires des procès-verbaux et de la preuve recueillie par le Comité soient imprimés au jour le jour, tel que requis, et que l'application de l'article 64 du Règlement soit suspendue à cet effet.

Sur motion de M. Chaplin, ledit rapport est adopté.

Sur motion de M. Guthrie, ordonné,—Que le Bill No 35, Loi ayant pour objet d'abolir la nécessité d'une réélection des membres de la Chambre des Communes du Canada lorsqu'ils acceptent une charge, lequel a été lu la deuxième fois le 8 mai 1931, soit placé sur le feuilleton pour être pris en considération par le comité général à toute date que la Chambre déterminera.

M. Bennett, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Abstraits d'états des compagnies de prêt et de fiducie du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1930.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de tous rapports adressés au gouvernement à la suite de la demande que la *Beauharnois Light Heat and Power Company, Limited,* a faite pour l'approbation des plans de la compagnie en vertu de la Loi de la protection des eaux navigables.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 28 mai 1931—Dossier montrant:—

1. Quelles personnes du comté de Témiscouata ont été recommandées, après le 1er août 1930, pour être employées sur le vapeur *Mikula*.
2. Lesquelles de ces personnes ont été employées.
3. Sur la recommandation de qui elles ont été employées.
4. Quel est leur domicile.

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 4 mai 1931:—Copie du bail que le département des Affaires indiennes a accordé au club de chasse Antapa sur la réserve des Indiens de Pasqua, avec copie de tous les télégrammes, correspondance, mémoires et autres renseignements concernant l'octroi de ce bail et les autres demandes de bail sur la réserve de Pasqua.

M. Stewart (Leds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à une adresse à Son Excellence le ouverneur général du 27 avril 1931:—Copie de tous télégrammes, mémoires, correspondance, lettres et autres documents échangés au cours des années 1928, 1929, 1930, 1931, entre le ministre des Travaux publics à Ottawa et aucun des officiers de son département, à Ottawa et à Québec, et le département de la Voierie, ou le ministre de la Voierie du gouvernement provincial de Québec, et les autorités de la compagnie *Price Bros.*, à Québec, relativement à la construction d'un quai à la baie Ste-Catherine, comté de Saguenay, Québec.

M. Duranleau, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, -Réponse à un ordre de la Chambre du 25 mai 1931:—Copie de tous les écrits, documents, mémoires, certificats, plaintes et rapports qui ont trait à la destitution de Pierre Trudel, un fonctionnaire du ministère de la Marine, Bureau de Québec.

Du consentement de la Chambre, la Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Bennett,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de M. Ralston.

Et le débat continuant;

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

(*Bills privés*)

M. Gershaw propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés conformément à la règle 110, agréé.

Le Bill No 52, Loi modifiant le *Board of Management of the Canadian District of the Evangelical Lutheran Joint Synod of Ohio*, et autres états, et changeant son nom en celui de *Board of Management of the Canadian District of the American Lutheran Church*, est délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Les bills suivants sont respectivement considérés en comité général, rapportés sans amendement, lus la troisième fois sur division et passés, viz:—

Bill No 54 (I du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Agnes Sarah Evelyn Ballard McNaught".

Bill No 55 (J du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Helen Marie Debnam Almon".

Bill No 56 (K du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rosa Maud Thompson Checketts".

Bill No 57 (L du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Ellen Margaret Montague Burrows".

Bill No 58 (M du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Olive Hamley Fraser Mann".

Bill No 59 (N du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eleanor Fritz Lawson".

Bill No 61 (P du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ellen Jane Easton Graham".

Bill No 64 (S du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Norman Berger".

Bill No 66 (U du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joan Marguerite Loggie".

Bill No 67 (V du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Boyne Ostiguy".

Bill No 69 (X du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eileen Sybil Wolfe".

Bill No 70 (Y du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Borland Beattie MacNicol".

Sur motion de M. Cowan (Long-Lake), ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour retourner à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles lesdits bills ci-haut sont fondés.

Le Bill No 68 (W du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Rosenberg" est lu la deuxième fois sur division, et avec la preuve, etc., faite devant le comité spécial du Sénat qui l'accompagne, est référé au comité des Bills privés.

(*Bills publics*)

L'ordre étant lu pour la deuxième lecture du Bill No 45, Loi modifiant la Loi de la Marine marchande du Canada;

M. MacInnis, appuyé par M. Woodsworth, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'ensuivant et continuant;

L'heure consacrée aux bills privés et publics étant expirée;

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Bennett,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de M. Ralston.

Et le débat continuant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Brasset.

La Chambre s'ajourne alors à 10 p.m., jusqu'à lundi prochain à 3 p.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 55

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 8 JUIN 1931

Le greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de M. l'Orateur.

M. LaVergne, président des comités, prend alors le fauteuil comme orateur-suppléant en vertu du statut à cet effet.

PRIÈRES.

M. l'Orateur-suppléant informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table, le dix-neuvième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son dix-neuvième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et constate que les prescriptions de la règle 95 ont été suivies dans chaque cas, savoir:—

Des vétérans de l'armée et de la marine au Canada, pour une loi autorisant la conduite de loteries dites sweepstakes.

De Gerald Murphy et autres, de Toronto, Ontario, pour une loi constituant en corporation la *Morris Finance Corporation*.

De John Doherty, de Sarnia, Ontario, et autres, pour constituer en corporation la *Sarnia Port Huron Vehicular Tunnel Company*.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 22 avril 1931:—Copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux relativement à l'établissement d'un système de pension du vieil âge.

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 22 avril 1931:—Copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux demandant des modifications de la Loi des pensions du vieil âge.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 18 mai 1931:—Copie de tous documents, lettres, correspondance, plaintes et recommandations concernant la nomination de M. Médéric Lacombe, comme surveillant des travaux de construction d'un brise-glace à St-Sulpice, en 1930, et son remplacement par M. J. E. Robitaille.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 27 mai 1931—Dossier montrant:—

1. Quels sont les noms et adresses des Commissaires nommés de septembre 1921 à août 1930 pour faire enquête, dans la province de Québec, sur les accusations d'ingérence politique dans les différents ministères du gouvernement.
2. Quels départements ont ordonné des enquêtes.
3. Quel a été le montant payé à chaque commissaire.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 1er juin 1931—Relevé montrant:—

1. Quel est le tarif le plus élevé qui a été imposé sur le beurre.
2. A quelle date.
3. Quel a été le prix le plus bas auquel le beurre s'est vendu (*a*) durant les dix dernières années, (*b*) durant les vingt dernières années, (*c*) durant les trente dernières années.
4. Donner les détails montrant à quelle date le prix a été le plus bas dans chaque période.

M. Stewart (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 25 mai 1931:—Copie de tous rapports, correspondance, demandes de soumissions, soumissions, et plans que le ministère des Travaux publics a en sa possession au sujet de la construction d'une véranda au bureau de poste de Rivière-du-Loup, Québec.

M. Sauvé, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931:—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance, affidavit, rapports ou autres documents reçus par le ministre des Postes, ou aucun de ses officiers touchant l'accusation d'ingérence politique portée contre le maître de poste de Spruce-Lake, Saskatchewan.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 20 mai 1931—Dossier montrant:—

1. Quelle partie des $20,000,000 votés durant la session spéciale pour remédier au chômage est maintenant dépensée.
2. Quelle partie reste non dépensée.
3. Combien les diverses provinces ont dépensé directement.
4. Combien ont dépensé collectivement les diverses municipalités dans les diverses provinces.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4 de la règle 44, savoir:—

Par M. Mackenzie (Vancouver-Centre)—Ordre de la Chambre—Dossier montrant:—

1. Quels étaient les noms de tous les employés inscrits sur le bordereau de salaires de la Commission du havre de Vancouver, durant le mois de mai 1930, et quel était le salaire payé à chacun d'eux, soit par semaine, par mois ou par année.
2. Quels sont les noms de tous les employés inscrits sur le bordereau des salaires de la Commission du havre de Vancouver durant le mois de mai 1931, et quel est le salaire payé à chacun d'eux, soit par semaine, par mois ou par année.

Par M. Casgrain—Ordre de la Chambre—Relevé faisant voir:—

1. Quels sont les noms des recenseurs qui ont été nommés pour faire le recensement dans tous les divers endroits des comtés de Montmorency, Charlevoix, Saguenay et la Côte Nord du fleuve Saint-Laurent.

2. Qui a recommandé ces personnes.

L'adresse à Son Excellence le Gouverneur général et les ordres de la Chambre qui suivent sont votés, savoir:—

Par M. Ross—Ordre de la Chambre—Relevé des noms, de l'énumération des fonctions et du salaire des fonctionnaires nommés au ministère de l'Agriculture durant les années 1929 et 1930.

Par M. Veniot—Ordre de la Chambre—Copie du rapport du commissaire enquêteur, de la correspondance, des témoignages entendus et de tous les autres documents relatifs à la destitution de Hollis Richardson, agent du service de surveillance à Castalia, Grand Manan, comté de Charlotte, Nouveau-Brunswick.

Par M. Rhéaume pour M. Boulanger—Ordre de la Chambre—Copie de tous les documents concernant l'accusation d'ingérence politique portée contre Absolon Nolet, maître de poste à Barré, comté de Dorchester, et concernant l'enquête qui a été tenue dans cette cause.

Par M. McIntosh—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance, déclarations assermentées, enquêtes, documents et rapports reçus, et auxquels le ministre de l'Agriculture ou aucuns de ses fonctionnaires supérieurs ont répondu directement ou indirectement, ou qui étaient dans les dossiers du ministère avant que le présent ministre de l'Agriculture assume la responsabilité du ministère qu'il dirige, au sujet de toute recommandation faite ou de toute conclusion à laquelle on serait arrivé relativement à l'établissement d'une station agricole de démonstration dans la partie nord-ouest du comté fédéral de Battleford-Nord, soit au nord, soit au sud de la rivière Beaver.

Par M. Veniot—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, correspondance et témoignages relativement à la destitution de Roy Muerhead, maître de poste à Khedive, Saskatchewan.

Par M. Bouchard—Ordre de la Chambre—Copie de toutes les lettres et communications écrites par Thomas McCabe, un ancien employé du système du canal Trent, à Peterborough, et échangées entre des fonctionnaires du ministère des Chemins de fer et des Canaux, durant l'année 1931.

Par M. McKenzie (Assiniboïa)—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre le ministère des Postes et toute ou toutes personnes depuis le 28 juillet 1930, au sujet du bureau de poste de Carlyle, Saskatchewan.

Par M. Heenan—Ordre de la Chambre—Copie de toute la correspondance échangée entre tout membre du gouvernement et le colonel Webb, maire de Winnipeg, depuis juillet 1930, au sujet de la confection de la grande route à travers le Canada.

Par M. Pouliot—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie du décret ministériel C.P. 2370, du 8 octobre, re: Instructions pour une allonge à la gare de Lévis, Québec.

Par M. Brasset—Ordre de la Chambre—Copie des rapports de l'inspecteur des Pêcheries, M. Wm Arseneau, du district Sud des Isles de la Madeleine, relativement aux prix sur les loups-marins, pendant la saison 1930, et aussi copie de toutes lettres, recommandations, déclarations assermentées, etc., concernant une réclamation de Frédéric Vigneau, des Iles de la Madeleine, au sujet d'une prime sur les loups-marins, pendant ladite saison 1930.

Par M. MacLean—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance, et requêtes de toute sorte échangés entre le ministère des Pêcheries et tout autre ministère fédéral, depuis le 26 juillet 1930, au sujet des gages des hommes employés sur le vapeur *Amla,* la propriété d'un individu nommé Nordin qui demande maintenant une compensation du ministère des Pêcheries.

Par M. Kennedy (Peace-River)—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance et documents de toutes sortes échangés entre toute ou toutes personnes et le ministère des Travaux publics relativement à la vente de l'édifice du télégraphe, de la Rivière la Paix, en 1930.

Par M. Kennedy (Peace-River)—Ordre de la Chambre—Relevé des noms de tous les officiers d'élections dans le comité de la Rivière la Paix durant les élections générales de (*a*) 1925, (*b*) 1926, (*c*) 1930.

Par M. Power—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant les noms, positions occupées et salaires payés de tous les ingénieurs, surintendants, contremaîtres, assistants-contremaîtres, inspecteurs, assistants-inspecteurs, de tous ceux qui inscrivent les heures de travail et de ceux qui les vérifient, des commis, de tous les gardes-magasin, assistants gardes-magasin, et gardiens que la Commission du havre de Québec, ou la *Northern Construction Company* à la demande de la Commission du havre de Québec ont été destitués durant la période écoulée du 1er septembre 1930 au 1er janvier 1931, avec un relevé des noms, de l'état antérieur, et des salaires des personnes nommées aux positions rendues vacantes par ces destitutions.

Par M. Young—Ordre de la Chambre—Copie de tous les précis, représentations, correspondance et mémoires soumis au gouvernement depuis le 28 juillet 1930 relativement aux droits de douanes affectant les publications canadiennes et étrangères.

M. Bradette, appuyé par M. Fournier, propose,—Que la Chambre s'ajourne maintenant;

Et la question étant posée sur ladite motion elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Bradette,	Garland (Bow-River),	MacLean,	Neill,
Brown,	Hanbury,	Macphail,	Reid,
Butcher,	Heaps,	McKenzie	Rinfret,
Cayley,	Heenan,	(Assiniboïa),	Roberge,
Chevrier,	Howden,	McMillan	Spencer,
Coote,	King, Mackenzie	(Huron-Sud),	Stewart
Donnelly,	Lapointe,	McPhee,	(Edmonton-Ouest),
Duff,	MacInnis,	Marcil,	Veniot,
Fiset (sir Eugène),	Mackenzie	Motherwell,	Weir (Macdonald),
Fournier,	(Vancouver-Centre),	Munn,	Woodsworth—37.
Gardiner,			

CONTRE:

Messieurs

Barber,
Belec,
Bennett,
Beynon,
Bowen,
Burns,
Bury,
Cahan,
Campbell,
Carmichael,
Cormier,
Cowan (Long-Lake),
Dickie,
Duranleau,
Esling,
Fraser (Caribou),
Gordon,
Guthrie,
Hanson (York-Sunbury),
Hay,
Irvine,
Johnstone,
Jones,
Loucks,
Luchkovich,
Macdonald (Kings),
Macdougall,
MacLaren,
MacMillan (Saskatoon),
MacNicol,
McGillis,
McLure,
Moore (Châteauguay-Huntingdon),
Mullins,
Murphy,
Myers,
Nicholson,
Perley (Qu'Appelle),
Perley (sir George),
Plunkett,
Porteous,
Price,
Quinn,
Rogers,
Ross,
Ryckman,
Shaver,
Short,
Smith (Victoria-Carleton),
Smith (Cumberland),
Smoke,
Sproule,
Stanley,
Stewart (Leeds),
Stewart (Lethbridge),
Stirling,
Stitt (Nelson),
Stitt (Selkirk),
Sutherland,
Swanston,
Turnbull,
Weir (Melfort),
White (Mont-Royal),
Willis—64.

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides étant lu;

M. Bennett propose,—Que M. l'Orateur suppléant quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant;

M. Neill commence à discuter la question du chômage.

M. l'Orateur suppléant, au fauteuil, décide que le chômage ne peut pas être discuté, parce qu'il fait partie de la matière contenue dans l'amendement proposé par M. Ralston à une motion pour aller en comité des Voies et Moyens, débat qui est présentement ajourné et qui sera repris durant la session actuelle.

De cette décision, M. Neill en appelle à la Chambre.

Et la question étant posée par M. l'Orateur suppléant: la décision du fauteuil sera-t-elle maintenue; elle est décidée dans l'affirmative sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Arsenault,
Barber,
Bell (Hamilton-Ouest),
Bell (Saint-Jean-Albert),
Bennett,
Beynon,
Bowman,
Burns,
Bury,
Cahan,
Cormier,
Cowan (Long-Lake),
Dickie,
Duguay,
Duranleau,
Esling,
Fraser (Caribou),
Gobeil,
Gordon,
Guthrie,
Hanson (York-Sunbury),
Hay,
Johnstone,
Jones,
Loucks,
Macdonald (Kings),
Macdougall,
MacLaren,
MacMillan (Saskatoon),
MacNicol,
McDade,
McLure,
Moore (Châteauguay-Huntingdon),
Mullins,
Murphy,
Myers,
Nicholson,
Perley (sir George),
Pickel,
Plunkett,
Porteous,
Price,
Quinn,
Rogers,
Ross,
Ryckman,
Sauvé,
Shaver,
Short,
Simpson (Algoma-Ouest),
Smith (Victoria-Carleton),
Smith (Cumberland),
Smoke,
Sproule,
Stanley,
Stewart (Leeds),
Stewart (Lethbridge),
Stirling,
Stitt (Nelson),
Sutherland,
Swanston,
Turnbull,
Weir (Melfort),
White (Mont-Royal),
Wright—65.

CONTRE:

Messieurs

Bradette, Butcher, Campbell, Carmichael, Casgrain, Cayley, Chevrier, Coote, Denis, Donnelly, Dubois, Duff, Dupuis, Fiset (sir Eugène), Fournier, Garland (Bow-River), Hanbury, Hanson (Skeena), Heaps, Heenan, Howden, Kennedy (Peace-River), King, Mackenzie Lapointe, Lucas, Luchkovich, Mackenzie (Vancouver-Centre), MacLean, Macphail, McPhee, Marcil, Mercier (St-Henri), Motherwell, Neill, Reid, Rhéaume, Rinfret, Roberge, Séguin, Speakman, Spencer, Stewart (Edmonton-Ouest), Thauvette, Veniot, Woodsworth—45.

Après plus ample débat sur ladite motion:—Que M. l'Orateur suppléant quitte maintenant le fauteuil;

La question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

La Chambre en conséquence se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

BUDGET INTERIMAIRE

1. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas $20.099.723.71 représentant un douzième de chaque crédit des différents item qui n'ont pas encore été votés, tels qu'inscrits dans le budget principal pour l'exercice se terminant le 31 mars 1932, déposé devant la Chambre à la présente session du Parlement, soit accordée à Sa Majesté, au compte de l'exercice se terminant le 31 mars 1932.

2. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas $1,154,091.25, représentant un quart de chaque crédit des différents item qui doivent être votés, savoir, Votes: No 80, Gouvernement civil, département de l'Intérieur; No 232, Levés topographiques; No 233, service géodétique; 280, Terres et Parcs fédéraux; et 284, Secours aux chômeurs, tels qu'inscrits dans le budget principal pour l'exercice se terminant le 31 mars 1932, soit accordée à Sa Majesté au compte de l'exercice se terminant le 31 mars 1932.

3. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas $943,832.33 représentant un douzième de chaque crédit des différents item qui n'ont pas été votés pour la *Canadian National Steamships and Maritime Freight Rates Act*, tels qu'inscrits dans le budget principal pour l'exercice se terminant le 31 mars 1932, déposé devant la Chambre à la présente session du Parlement, soit accordée à Sa Majesté, au compte de l'exercice se terminant le 31 mars 1932.

Résolutions à rapporter.

Du consentement de la Chambre;

Lesdites resolutions sont rapportées, lues la seconde fois et agréées, le comité des Subsides devant siéger à la prochaine séance de la Chambre.

M. Bennett propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens (dans le but de faire face aux appropriations contenues dans le budget intérimaire seulement).

Et la question étant posée, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Que pour faire face aux Subsides votés à Sa Majesté pour défrayer certaines dépenses du Service public au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1932, la somme de $22,197,647.29 soit octroyée à même le Fonds du Revenu consolidé du Canada.

Résolution à rapporter.

Du consentement de la Chambre, ladite résolution est rapportée, lue la seconde fois et adoptée, le comité des Voies et Moyens devant siéger de nouveau à sa prochaine séance.

M. Bennett, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 81. Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1932, lequel est lu la première fois.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la deuxième fois, délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 4, Loi modifiant la Loi du droit d'auteur, est délibéré en comité général et sur rapport de progrès le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 10.53 p.m., jusqu'à demain à 3 p.m.

ARMAND LaVERGNE,
Orateur suppléant

No 56

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 9 JUIN 1931

PRIÈRES.

M. Stinson, du comité des Bills privés, présente le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a étudié les bills suivants et, sur division, il a convenu de les rapporter sans modifications, savoir:—

Bill No 62 (Q du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gordon Aaron."

Bill No 63 (R du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rita Margaret Mary Longmore."

Bill No 75 (B1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Barbara Wallace Barlow."

Bill No 76 (C1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ray Finkelstein."

Bill No 68 (W du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Rosenberg."

M. Stinson, du comité des Bills privés, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a étudié les Bills suivants:

Bill No 65 (T du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Carl Vohwinkel," ainsi que le

Bill No 71 (Z du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Freedman Guttman," ainsi que la preuve soumise devant le comité de divorce du Sénat, relativement auxdits Bills. En plus, votre comité a soigneusement examiné les arguments soumis par les avocats des requérants et des défendeurs dans chaque cas. Après considération votre comité a convenu, suivant l'adoption de motions sur division dans chaque cas, de recommander que lesdits bills soient renvoyés au Sénat avec l'instruction qu'ils soient de nouveau référés au comité du Sénat en vue de recueillir tout autre témoignage que désireront soumettre les requérants et les défendeurs.

M. Stewart (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 25 mai 1931:—Copie de tous rapports, correspondance, plans, bordereaux de salaires, comptes, factures et autres documents que le ministère des Travaux publics a en sa possession se rapportant à la réparation du quai de Notre-Dame du Portage, comté de Témiscouata, Québec, depuis le 7 août 1930.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 29 avril 1931:—Etat indiquant:—Quels furent les principales dépenses et le coût de la délégation officielle envoyée à Halifax pour souhaiter la bienvenue au Gouverneur général.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 27 mai 1931:—Relevé indiquant les notes de classification données à chacun des candidats à la position de surveillant des quais de l'Etat à St-Charles de Caplan, Fleurant, St-Omer et Carleton, tous dans le comté de Bonaventure.

Sur motion de M. Bennett, ordonné,—Que le mercredi, 10 juin prochain, et tous les mercredis subséquents jusqu'à la fin de la session, les séances seront en tout point régie par les mêmes règles établies pour les autres jours.

Sur motion de M. Bennett, ordonné,—Que le nom de M. Bowman soit substitué à celui de M. Willis sur le comité de l'Agriculture et de la Colonisation;

Que le nom de M. Willis soit substitué à celui de M. Bowman sur le comité des Banques et du Commerce.

Le Bill suivant du Sénat est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, viz:—

Bill No 74 (H du Sénat), intitulé: "Loi concernant *The Railway Employees Casualty Insurance Company."*—M. *Mercier* (St-Henri).

Le Bill No 4, Loi modifiant la Loi du droit d'auteur est de nouveau considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Bennett,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de M. Ralston.

Et le débat continuant;

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

(L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15)

(Bills privés)

Le Bill No 51 (C du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la *Acme Assurance Company*" est considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 77, Loi concernant la construction et l'entretien d'un pont sur le fleuve Saint-Laurent, entre l'Ile d'Orléans et la côte de Beaupré, dans la province de Québec est lu la deuxième fois et référé au comité des Bills privés.

(*Bills publics*)

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Gobeil pour la deuxième lecture du Bill No 16, Loi modifiant la Loi de l'industrie laitière (Augmentation des peines) ;

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence lu la deuxième fois et référé au comité de l'Agriculture et de la Colonisation.

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 42 (B du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi de faillite en ce qui concerne la localité d'un débiteur", étant lu;

M. Brasset, appuyé par M. Dubois, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'ensuivant et continuant;

L'heure consacrée aux bills privés et publics étant expirée;

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Bennett,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de M. Ralston.

Et le débat continuant, ledit débat est ajourné sur motion de M. McDade.

La Chambre s'ajourne alors à 10.42 p.m., jusqu'à demain à 3 p.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 57

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 10 JUIN 1931

PRIÈRES.

M. Matthews, du comité des Banques et du Commerce, présente le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a étudié le Bill No 33, Loi modifiant la Loi des compagnies (Vérificateurs) et a convenu de le rapporter avec des amendements.

Sur motion de M. Stinson, le quatrième rapport du comité des Bills privés est référé de nouveau audit comité pour être pris de nouveau en considération.

Du consentement unanime de la Chambre, sur motion de M. Bennett, appuyé par M. Guthrie, ordonné,—

Que MM. Dorion, Fiset, Gardiner, Gordon, Jacobs, Jones, Lennox, Mackenzie (Vancouver-Centre), Stewart (Lethbridge), forment un comité chargé de faire une enquête sur l'entreprise, depuis son début, de la Beauharnois pour la production d'énergie hydro-électrique par l'emploi des eaux du fleuve Saint-Laurent, en autant que les matières dont il est question sont dans les limites de la juridiction du Parlement du Canada, et sans restreindre d'aucune façon la généralité des mots précédents, de faire une enquête sur les affaires auxquelles a touché le discours prononcé en la Chambre des Communes par M. Robert Gardiner, l'honorable député d'Acadia, le 19ème jour de mai dernier, tel que reproduit aux pages 1875-1887 des Débats, et de faire un rapport de temps à autre de leurs observations et leurs opinions; avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, écrits et dossiers.

M. Stewart (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 4 mai 1931:—Copie de tous les documents, écrits, mémoires et lettres échangés entre toute corporation municipale ou autres personnes et le ministère des Travaux publics depuis le 7 août 1930, relativement à l'édifice public de Farnham, Québec, pour la construction duquel des sommes ont été placées dans les crédits de 1930-31, et aussi copie de toutes les soumissions reçues relativement à la construction dudit édifice, et de la

correspondance sur ce sujet, et copie de tous rapports d'ingénieurs ou d'architectes du ministère des Travaux publics, relatifs audit édifice et envoyés au ministre des Travaux publics ou au ministère depuis le 1er janvier 1928.

M. Sauvé, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 18 mai 1931—Etat montrant:—

1. Combien de maîtres de poste ont été destitués au Canada du 1er janvier 1922 au 4 août 1930, et combien pour chaque année.

2. Combien ont été destitués, par comté, pendant la période plus haut mentionnée.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931—Relevé faisant voir:—Par quels hauts fonctionnaires, dans chaque département de l'Etat, les recommandations ont-elles été faites, ou les candidats examinés par la Commission du service civil ou en son nom, dans le cas où des vacances se sont produites dans le service extérieur, durant les années écoulées de 1921 à 1930 inclusivement (les noms ne sont pas demandés mais les titres officiels).

M. Rhodes, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931—Document montrant:—

1. Quel montant l'Etat a perçu, par l'intermédiaire du ministère des Pêcheries, avec la taxe sur le poisson capturé par les chalutiers otter ou à vergues construits et possédés au Canada.

2. Quel montant a été perçu de la même source de chalutiers construits en dehors du Canada.

3. Si les propriétaires de ces chalutiers doivent encore quelque montant, et dans l'affirmative, combien.

4. Etant donné le jugement des tribunaux, si le gouvernement continuera à percevoir cette taxe.

M. Weir (Melfort), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931:—Copie de tous documents, correspondance, demandes et requêtes concernant l'établissement d'une zone réservée pour l'extirpation de la tuberculose bovine dans le comté de l'Assomption-Montcalm.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant:—

Bill No 81, Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1932.

Sur motion de M. Guthrie, ordonné,—Que le Bill No 35, Loi ayant pour objet d'abolir la nécesité d'une réélection des membres de la Chambre des Communes lorsqu'ils acceptent une charge soit transféré des Bills et Ordres publics aux Mesures du Gouvernement, pour être pris en considération en comité général à la prochaine séance de la Chambre.

M. Stevens, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 82, Loi modifiant la Loi du poinçonnage des métaux précieux, 1928, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Reid—Ordre de la Chambre—Relevé montrant:—

1. Pour quels travaux juridiques les avocats qui font partie de firmes légales de la ville de Vancouver et du district fédéral de New-Westminster ont été retenus par le gouvernement fédéral, quels sont les noms des avocats et des sociétés d'avocats dont on a retenu les services, et pour quel travail particulier chacun a été retenu.

2. Si ces avocats ou ces sociétés légales ont fait des rapports au gouvernement depuis septembre de l'année dernière.

3. Quelles somme d'argent le gouvernement fédéral a payées à chacun de ces avocats ou de ces sociétés d'avocats depuis septembre de l'année passée, jusqu'à l'heure actuelle.

4. Si le gouvernement fédéral doit encore quelque montant auxdits avocats ou à ces sociétés d'avocats.

Par M. Mackenzie (Vancouver-Centre)—Ordre de la Chambre—Dossier faisant voir:—

1. Si un onmmé Peter Brennan est à l'emploi de la Commission du havre de Vancouver.

2. Dans l'affirmative, en quelle qualité.

3. Quelles sont ses aptitudes et son expérience.

Par M. Brasset—Ordre de la Chambre—Dossier montrant:—

1. Si Alphonse Garon, de Rimouski, a été faire des enquêtes aux Iles de la Madeleine sur des ingérences politiques.

2. Dans l'affirmative, depuis quelle date il est nommé commissaire enquêteur.

3. Pour quel département il travaille.

4. Quel salaire il reçoit.

5. Combien d'enquête il a faites avec le nom de ceux qui ont subi des enquêtes.

6. Quel est le détail des dépenses soumis par Alphonse Garon pour chaque département.

7. Qui a recommandé la nomination de Alphonse Garon.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à l'ordre de la Chambre ci-dessus.

Par M. Brasset—Ordre de la Chambre—Dossier montrant:—

1. Si Gérard Simard, avocat de Rimouski, a été faire des enquêtes aux Iles de la Madeleine sur des ingérences politiques.

2. Dans l'affirmative, depuis quelle date il est nommé commissaire enquêteur.

3. Pour quel département il travaille.

4. Quel salaire il reçoit.

5. Combien d'enquête il a faites avec le nom de ceux qui ont subi des enquêtes.

6. Quel est le détail des dépenses soumis par Gérard Simard à chaque département.

7. Qui a recommandé la nomination de Gérard Simard.

M. Casgrain, appuyé par M. Heenan propose,—Qu'il émane un ordre de la Chambre pour:—Copie de tous documents et de la correspondance, et du rapport ou des rapports de l'ingénieur en chef régional de la compagnie du Chemin de fer National-Canadien, concernant certains travaux d'améliorations à être exécutés

sur les bords de la rivière du Gouffre, à la Baie Saint-Paul, dans le comté de Charlevoix, pour la protection des piliers du pont appartenant à la compagnie du Chmein de fer National-Canadien.

Et la question étant posée sur la motion, elle est rejetée sur division.

M. Casgrain, appuyé par M. Heenan propose,—Qu'il émane un ordre de la Chambre pour:—Copie de tous les documents en la possession du ministère des Travaux publics, y compris les rapports des ingénieurs dudit ministère à Ottawa et à Québec, et des spécifications, plans et devis préparés au sujet du dragage à être fait à la Rivière Pentecôte (Rivière Reverin), sur la Côte Nord du fleuve Saint-Laurent, depuis le 1er janvier 1927 jusqu'à date.

Et la question étant posée sur la motion, elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Beaubien,
Bertrand,
Blair,
Boucher,
Bourassa,
Bradette,
Brown,
Butcher,
Casgrain,
Chevrier,
Coote,
Denis,
Desrochers,
Donnelly,
Dubois,
Dubuc,
Duff,
Dumaine,
Fafard,
Ferland,
Fiset (sir Eugène),
Fontaine,
Fournier,
Gardiner,
Garland (Bow-River),
Goulet,
Gray,
Hanbury,
Hanson (Skeena),
Heenan,
Kennedy (Peace-River),
King, Mackenzie
Lapointe,
Luchkovich,
Mackenzie (Vancouver-Centre),
MacLean,
Macphail,
McIntosh,
McPhee,
Marcil,
Mercier (Laurier-Outremont),
Moore (Ontario),
Motherwell,
Neill,
Perras,
Power,
Rhéaume,
Robitaille,
Sanderson,
Spencer,
Taylor,
Thauvette,
Veniot,
Weir (Macdonald)—54.

CONTRE:

Messieurs

Anderson (Toronto-High-Park),
Arsenault,
Arthurs,
Baker,
Baribeau,
Belec,
Bell (Saint-Jean-Albert),
Bennett,
Beynon,
Black (Halifax),
Bowman,
Boyes,
Burns,
Chaplin,
Charters,
Cormier,
Cowan (Long-Lake),
Dickie,
Duguay,
Dupré,
Duranleau,
Fortin,
Fraser (Caribou),
Garland (Carleton),
Geary,
Gobeil,
Gordon,
Guthrie,
Hackett,
Hanson (York-Sunbury),
Heaps,
Johnstone,
Kennedy (Winnipeg-Centre-Sud),
Larue,
Laurin,
LaVergne,
Lawson,
Loucks,
Macdonald (Kings),
Macdougall,
MacInnis,
MacLaren,
MacMillan (Saskatoon),
MacNicol,
McGibbon,
McGillis,
McGregor,
McLure,
Matthews,
Moore (Châteauguay-Huntingdon),
Myers,
Nicholson,
Perley (sir George),
Pickel,
Plunkett,
Porteous,
Price,
Quinn,
Rogers,
Ryckman,
Ryerson,
Senn,
Shaver,
Short,
Simpson (Algoma-Ouest),
Smith (Victoria-Carleton),
Smith (Cumberland),
Spence,
Stanley,
Stewart (Leeds),
Stewart (Lethbridge),
Stirling,
Stitt (Selkirk),
Sutherland,
Tétrault,
Thompson (Simcoe-Est),
Thompson (Lanark),
Turnbull,
Weir (Melfort),
White (Mont-Royal),
Willis,
Wright—82.

M. Casgrain, appuyé par M. Lapointe propose,—Qu'il émane un ordre de la Chambre pour:—Copie de tous les documents actuellement en la possession du ministère des Travaux publics, y compris copie des rapports des ingénieurs dudit ministère à Ottawa et à Québec, et des spécifications, plans et devis préparés au sujet de la construction du quai à Mutton Bay, dans le comté de Saguenay, depuis le 1er janvier 1927 jusqu'à date.

Et la question étant posée sur la motion, elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Beaubien,
Bertrand,
Blair,
Boucher,
Bourassa,
Brasset,
Butcher,
Casgrain,
Chevrier,
Denis,
Desrochers,
Dubois,
Dubuc,
Duff,
Dumaine,
Fafard,
Ferland,
Fiset (sir Eugène),
Fontaine,
Fournier,
Fraser (Northumberland, Ont.),
Goulet,
Hanson (Skeena),
Heenan,
King, Mackenzie
Lapointe,
Mackenzie (Vancouver-Centre),
MacLean,
McIntosh,
McPhee,
Marcil,
Mercier (Laurier-Outremont),
Moore (Ontario),
Motherwell,
Neill,
Perras,
Power,
Rhéaume,
Robitaille,
Sanderson,
Taylor,
Veniot,
Weir (Macdonald)—43.

CONTRE:

Messieurs

Anderson (Toronto-High-Park),
Arsenault,
Arthurs,
Baker,
Baribeau,
Belec,
Bell (Saint-Jean-Albert),
Bennett,
Beynon,
Black (Halifax),
Bowman,
Boyes,
Burns,
Chaplin,
Charters,
Cormier,
Cowan (Long-Lake),
Dickie,
Duguay,
Dupré,
Duranleau,
Fortin,
Fraser (Caribou),
Garland (Carleton),
Geary,
Gobeil,
Gordon,
Guthrie,
Hackett,
Hanson (York-Sunbury),
Johnstone,
Kennedy (Winnipeg-Centre-Sud),
Larue,
Laurin,
Loucks,
Macdonald (Kings),
Macdougall,
MacLaren,
MacMillan (Saskatoon),
MacNicol,
McGibbon,
McGillis,
McGregor,
McLure,
Matthews,
Moore (Châteauguay-Huntingdon),
Myers,
Nicholson,
Perley (sir George),
Pickel,
Plunkett,
Porteous,
Price,
Quinn,
Rogers,
Ryckman,
Ryerson,
Senn,
Shaver,
Short,
Simpson (Algoma-Ouest),
Smith (Victoria-Carleton),
Smith (Cumberland),
Spence,
Stanley,
Stewart (Leeds),
Stewart (Lethbridge),
Stitt (Selkirk),
Sutherland,
Tétrault,
Thompson (Simcoe-Est),
Thompson (Lanark),
Turnbull,
Weir (Melfort),
White (Mont-Royal),
Wright—76.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés:—

Par M. Casgrain—Ordre de la Chambre—Copie de tous les documents actuellement en la possession du ministère des Postes, à Ottawa et à Québec, en rapport avec le transport des correspondances entre Québec et St-Joachim de Montmorency, y compris les diverses soumissions que ledit ministère a reçues à ce sujet.

Par M. Marcil—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports non encore produits faits par J. Ernest Sirois, nommé par le ministère de la Marine pour faire des enquêtes sur des accusations d'ingérence politique, dans le comté de Bonaventure.

Par M. Mackenzie (Vancouver-Centre)—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant le nombre de Chinois admis en Canada aux ports de Vancouver et de Victoria, Colombie-Anglaise, de 1912 à 1930 inclusivement.

Par M. Marcil—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports non encore produits de MM. Simard et Gagnon, commissaires, qui ont fait des enquêtes sur des accusations d'ingérence politique portées contre des employés du ministère des Postes dans le comté de Bonaventure.

Par M. Marcil—Ordre de la Chambre—Copie du rapport de l'enquête tenue par M. J. Ernest Sirois dans le cas de Valère Roy, gardien de la gare à drapeau de Bonaventure, Québec, et aussi dans le cas de Philippe Dea, de Gascons-Ouest, gardien de la lumière du quai de cet endroit.

Par M. Ilsley—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance, rapports, mémoires et autres documents que tout ministère fédéral peut avoir en sa possession au sujet de la destitution de Norman MacDonald, de Pictou, Nouvelle-Ecosse, du service de surveillance, depuis le 1er août 1930.

Par M. Ilsley—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, lettres feuilles de classification, décisions, mémoires, télégrammes ou autres communications, de tous documents et mémoires que la Commission du service civil a en sa possession, ou le ministère des Pêcheries, ou tout autre ministère fédéral, au sujet du choix de Fred Worthylake comme inspecteur des pêcheries de Digby-Ouest, Nouvelle-Ecosse, sa révocation par le ministère, et la nomination de M. P. E. Filleul comme inspecteur.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution concernant la garantie d'obligations de la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada jusqu'à un montant global de $68,500,000.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Que le Gouverneur en conseil peut autoriser la garantie d'obligations de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada jusqu'à un montant principal global, en aucun temps échu de $68,500,000 pour rencontrer des dépenses faites et une dette encourue durant l'année civile 1931 (là où les montants disponibles à même les recettes nettes d'administration ou des placements peuvent être insuffisants), par les Chemins de fer nationaux du Canada ou en leur nom, ou par toute compagnie comprise dans les Chemins de fer nationaux du Canada ou contrôlée par eux, ou relativement aux chemins de fer de l'Etat canadien confiés à la Compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Bennett, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 83, Loi concernant les Chemins de fer nationaux du Canada et autorisant la garantie par Sa Majesté de valeurs à émettre sous le régime de la Loi financière des Chemins de fer nationaux du Canada, 1931, lequel est lu la première fois.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la deuxième fois et référé au comité des chemins de fer et de la marine que le gouvernement possède, exploite et contrôle.

Le Bill No 79, Loi concernant les Chemins de fer nationaux du Canada et autorisant la provision de fonds pour couvrir les dépenses faites et les dettes contractées pendant l'année civile 1931, est lu la deuxième fois et référé au comité des chemins de fer et de la marine que le gouvernement possède, exploite et contrôle.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Bennett, la Chambre retourne aux Motions, aux Affaires de routine.

Sur motion de M. Bennett, résolu,—Que les dispositions de la règle 28 concernant le comité des Voies et Moyens soient suspendues jusqu'à ce que le débat sur le budget présenté le 1er juin soit terminé.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Bennett,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de M. Ralston.

Et le débat continuant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Neill.

La Chambre s'ajourne alors à 10.55 p.m., jusqu'à demain à 3 p.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 58

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 11 JUIN 1931

PRIÈRES.

M. Guthrie, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table pour M. Manion,—Réponse à un ordre de la Chambre du 1er juin 1931:—Copie de la correspondance échangée entre l'honorable ministre des Chemins de fer et des Canaux et M. C. E. Dubé, de Rivière-du-Loup, ladite correspondance ayant été mentionnée dans la lettre dudit Dubé à l'honorable ministre de la Marine, sous la date du 2 octobre 1930, relativement aux soumissions pour la construction d'une gare à la Rivière-du-Loup.

H. MacLaren, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 1er juin 1931—Relevé montrant:—

1. Combien d'appels les tribunaux des pensions avaient entendues jusqu'au 15 mai 1931.
2. Quel a été jusqu'au 15 mai 1931, le coût complet d'administration des tribunaux des pensions, y compris toutes les dépenses de voyages, le personnel, les traitements des membres, etc.
3. Quel a été, jusqu'au 15 mai 1931, le coût total d'administration de la cour d'appel des pensions, y compris toutes les dépenses de voyages, le personnel, les traitements des membres, etc.
4. Combien de pensions sont maintenant payées à des personnes qui ont comparu devant les tribunaux des pensions et dont les réclamations ont été accordées.
5. Si le gouvernement entend se servir de membres de l'ancien bureau fédéral d'appel, jusqu'à ce que leur contrat soit expiré, pour tout plan de réorganisation que le ministère peut avoir dans l'idée.
6. A l'heure actuelle, combien de temps s'écoulerait peur qu'un appel logé maintenant soit entendu par le tribunal des pensions s'il était entendu à son tour.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 22 avril 1931:—Copie de toute la correspondance, y compris les lettres, télégrammes, mémoires et autres documents échangés entre le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse ou tout membre de ce gouvernement, ou toute ou toutes personnes, et le gouvernement du Canada, ou tout ministre ou ministère fédéral, ou tous fonctionnaires de ce gouvernement, au sujet de l'établissement d'une distillerie à Berwick, comté de Kings, Nouvelle-Ecosse; ou à l'octroi d'une autorisation ou d'un permis pour la fabrication de liqueurs intoxicantes à Berwick, Nouvelle-Ecosse; ou au sujet d'un nommé Richard Steppanski, relativement à cette ou à ces affaires.

M. l'Orateur donne communication de la lettre suivante qu'il a reçue:—

Bureau du Secrétaire du Gouverneur général

Ottawa, 11 juin 1931.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous informer que le Très honorable Juge F. A. Anglin, en sa qualité de député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, à 4.30 p.m., afin de donner la sanction royale à certains bills.

Veuillez agréer,

Monsieur l'Orateur,

l'assurance de ma haute considération,

JAMES F. CROWDY,

Secrétaire adjoint du Gouverneur général.

A l'honorable Orateur,
de la Chambre des Communes,
Ottawa.

Une message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 40, Loi modifiant la Loi des juges avec un amendement (Dans la version anglaise seulement).

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 4, Loi modifiant la Loi du droit d'auteur sans amendement.

Les bills suivants, du consentement de la Chambre, sont respectivement lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill No 84, Loi modifiant la Loi des ressources naturelles de l'Alberta.—M. *Murphy*.

Bill No 85, Loi modifiant la Loi des ressources naturelles de la Saskatchewan.—M. *Murphy*.

L'ordre suivant de la Chambre est voté en vertu au paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Power—Ordre de la Chambre—Dossier montrant:—

1. Qui est commissaire du recensement pour le district électoral de Québec-Sud.
2. Quels traitements et honoraires il reçoit.

3. Quels sont les noms de tous les recenseurs nommés pour le district de Québec-Sud.

4. Quel est l'état civil de chaque recenseur.

5. Quel est le district électoral auquel chacun a été assigné.

M. Stevens, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à l'ordre ci-dessus.

Du consentement de la Chambre, M. Bennett, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 27 mai 1931:—Copie du décret ministériel C.P. 2292, du 30 septembre 1930, par lequel l'honorable ministre du Travail a été autorisé à négocier un accord avec le Chemin de fer Canadien du Pacifique et les Chemins de fer nationaux du Canada.

Et aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 27 mai 1931:—Copie du décret ministériel nommant le très honorable sir George Perley ministre intérimaire des Chemins de fer et des Canaux, en octobre 1930.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Bennett,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de M. Ralston.

Et le débat continuant;

Un message est reçu du Très honorable juge Anglin, agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur général, désirant la présence immédiate de la Chambre dans la salle du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur avec la Chambre se rend au Sénat, et de retour;

M. l'Orateur fait rapport qu'il avait plu à Son Honneur, le député de Son Excellence le Gouverneur général, de donner au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:—

Loi ratifiant et confirmant certains contrats relatifs à l'usage en commun de certaines voies et locaux de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique à Régina par les Chemins de fer nationaux du Canada.

Loi modifiant la Loi des Chemins de fer nationaux du Canada.

Loi modifiant la Loi de la preuve en Canada.

Loi modifiant la Loi des libérations conditionnelles.

Loi concernant la *Northern Alberta Railways Company.*

Loi modifiant la Loi des traitements.

Loi modifiant la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada.

Loi modifiant la Loi d'indemnisation des employés de l'Etat.

Loi concernant la Compagnie du Chemin de fer Terminal d'Essex.

Loi concernant *The Burrard Inlet Tunnel and Bridge Company.*

Loi concernant la construction et l'entretien d'un pont sur le fleuve Saint-Laurent à Caughnawaga.

Loi concernant *The Restigouche Log Driving and Boom Company.*

Loi concernant un certain brevet de la *A. R. Wilfley and Sons, Inc.*

Loi pour faire droit à Agnes Sarah Evelyn Ballard McNaught.

Loi pour faire droit à Dorothy Helen Marie Debnam Almon.

Loi pour faire droit à Rosa Maud Thompson Checketts.
Loi pour faire droit à Mary Ellen Margaret Montague Burrows.
Loi pour faire droit à Olive Hamley Fraser Mann.
Loi pour faire droit à Eleanor Fritz Lawson.
Loi pour faire droit à Ellen Jane Easton Graham.
Loi pour faire droit à Joseph Norman Berger.
Loi pour faire droit à Joan Marguerite Loggie.
Loi pour faire droit à Alice Boyne Ostiguy.
Loi pour faire droit à Eileen Sybil Wolfe.
Loi pour faire droit à Helen Borland Beattie MacNicol.
Loi concernant *The Algoma Central and Hudson Bay Railway Company.*
Loi modifiant la Loi du jour de l'armistice.
Loi concernant la *Grain Insurance and Guarantee Company.*
Loi concernant la Haute Cour subsidiaire de l'ancien ordre des Forestiers dans la Puissance du Canada.
Loi constituant en corporation la *Acme Assurance Company.*
Loi modifiant la Loi du droit d'auteur.

M. l'Orateur fait rapport qu'il (l'Orateur de la Chambre des Communes) s'est adressé à Son Honneur le député de Son Excellence le Gouverneur général comme suit:

"Qu'il plaise à Votre Honneur:

"Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre à Sa Majesté de faire face à certaines dépenses du service public.

"Au nom des Communes je présente à Votre Honneur le bill suivant:—

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1932.

"Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner."

Et qu'à ce bill, sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat, par ordre de Son Honneur, dans les termes suivants:—

"Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le député de Son Excellence le Gouverneur général, remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Bennett,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de M. Ralston:—Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants:—

"Considérant qu'il existe dans tout le Canada une dépression grave accompagnée de beaucoup de chômage et de misère;

"Et considérant que la dépression s'est augmentée et le chômage répandu comme résultat du programme fiscal du gouvernement tel qu'exposé à la session spéciale de 1930;

"Et considérant que le gouvernement, comme l'indiquent les mesures fiscales maintenant soumises, se propose de continuer la politique alors inaugurée;

"La Chambre regrette que:

"1. Les programmes de l'administration ne contiennent aucune disposition pour l'assistance aux chômeurs;

"2. L'effet des mesures fiscales proposées sera d'intensifier la stagnation du commerce, produite en grande partie par la différence entre les prix reçus par ceux qui doivent vendre leurs produits sur les marchés mondiaux et les prix qui doivent être payés pour les marchandises et le travail sur un marché hautement protégé;

"3. Les augmentations projetées de taxes, directes et indirectes, tomberont plus lourdement sur ceux qui sont le moins capables d'en supporter le fardeau, tandis qu'il y a des diminutions projetées de taxes qui soulageront ceux qui, par leurs revenus, sont le plus capables de payer une part plus grande des dépenses de l'administration;

"4. L'effet de l'augmentation des tarifs douaniers et des autres restrictions et obstacles au commerce sera de diminuer la consommation et le volume des exportations dont dépendent si largement le pouvoir d'achat et la prospérité du pays;

"5. La législation de la session spéciale de 1930 que l'on se propose maintenant de compléter enlève aux représentants élus du peuple cette pleine et directe mesure de contrôle sur le Tarif et les taxes qui appartient au Parlement;

"Et la Chambre est d'avis,

"Que la dépression économique existante ne peut être surmontée que par des programmes qui sont de natures:

"(*a*) à diminuer le chômage,

"(*b*) à restaurer à une condition d'égalité les relations entre les pouvoirs d'achat de toutes les classes,

"(*c*) à produire une distribution plus équitable du fardeau des taxes,

"(*d*) à encourager l'expansion du commerce extérieur du pays, et

"(*e*) à remettre au Parlement sa pleine autorité sur le tarif et les taxes."

Et le débat continuant;

M. Spencer, appuyé par Mlle Macphail, propose en amendement audit amendement:—Que tous les mots après "Considérant" soient retranchés et remplacés par les suivants:—

"la Chambre, tout en reconnaissant que le budget actuel contient certaines mesures louables, regrette qu'il ne renferme aucune disposition pour remédier au chômage, et la Chambre regrette encore que la diminution projetée de l'impôt sur le revenu telle qu'elle s'appliquera aux revenus les plus considérables, est une mesure rétrograde, et entièrement injustifiable dans l'état présent des finances nationales, étant données spécialement les taxe additionnelles très lourdes imposées sur les consommateurs du pays.

"Et considérant, que la situation économique générale du pays, telle que reflétée dans la revue financière contenue dans le présent budget est extrêmement grave et révèle des revenus décroissants par suite de la stagnation dans les affaires, et une diminution énorme dans les valeurs des marchandises, accompagnée d'une diminution correspondante dans le pouvoir d'achat en général;

"Et considérant, qu'un autre résultat de cette situation est d'augmenter grandement le fardeau des dettes publiques et privées jusqu'à un point où le remboursement apparaîtrait presque impossible;

"La Chambre est d'avis que les conditions économiques présentes exigent une étude intelligente et approfondie et des plans définis sur une échelle nationale, avec l'idée de substituer des principes bien définis de coopération quant à la production et à la distribution, avec en plus la mobilisation de nos ressources naturelles, de notre outillage technique et de notre organisation financière pour prendre la place du système de concurrence illimitée sous lequel nous souffrons présentement;

"Comme il est évident que ces réformes fondamentales ne peuvent être mises en vigueur dans un avenir immédiat et que la situation actuelle demande d'agir promptement;

"Et comme la situation financière actuelle est semblable sous plusieurs rapports, mais plus sérieuse que celles qui a sévit en 1914, alors que le gouvernement a adopté des mesures extraordinaires, y compris la cessation momentanée du rachat des billets de la Puissance avec de l'or;

"La Chambre est d'avis qu'il est expédient de suspendre de nouveau le rachat avec de l'or des billets de la Puissance afin de:—

"(*a*) Hausser les prix moyens des marchandises, augmentant ainsi le pouvoir d'achat de ceux qui sont engagés dans l'agriculture, l'industrie minière, forestière, les pêcheries et autres industries primaires, et de cette façon susciter une augmentation correspondante dans le nombre des emplois;

"(*b*) Alléger le fardeau des dettes publiques et privées et intérêts sur ces dettes;

"(*c*) Augmenter le montant des monnaies et du crédit disponibles pour fins industrielles et commerciales dans le pays;

"(*d*) Obtenir des revenus plus considérables sans aucune augmentation dans le taux des taxes par le volume plus considérable du commerce qui en résulterait."

Et le débat continuant encore, ledit débat est ajourné sur motion de M. Rhodes.

La Chambre s'ajourne alors à 10.52 p.m., jusqu'à demain, à 3 p.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 59

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 12 JUIN 1931

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le bill privé suivant:—

Bill No 86, Loi constituant en corporation *The Sarnia and Port Huron Vehicular Tunnel Company*.—M. *Gray*.

Ledit bill est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre en vertu de la règle 102.

M. McLure, du comité mixte des deux Chambres sur les Impressions du Parlement, présente le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité recommande que la liste suivante de documents déposés au Sénat et à la Chambre des Communes ne soient pas imprimée:—

46. Relevé des dépenses faites d'après les appropriations pour dépenses imprévues, crédit 261, Loi de l'Approbation, 1930.

48. Etat des recettes et dépenses pour la Commission des champs de bataille nationaux du Canada, pour l'exercice terminé le 31 mars 1930.

49. Rapport de la Commission du district fédéral sur les recettes et dépenses pour le même exercice terminé le 31 mars 1930, conformément aux Statuts du Canada, 1926-27, c. 55, art. 15 et 16.

49a. Ordre du Sénat, en date du 30 mars 1931, pour la production d'un document faisant connaître:

1. Le montant d'argent avancé par le gouvernement fédéral à la Commission du District fédéral ou à son prédécesseur.

2. Le montant des obligations, débentures, etc., émises par le gouvernement du Canada, dont le produit a été utilisé pour fins d'embellissement ou d'entretien du District fédéral.

50. Copies de rapports du bureau de vérifications en vertu des dispositions de l'article 7, S.R.C., 1927, chapitre 10, comme suit:—

(*a*) Rapport sur l'enquête d'un réajustement équitable des réclamations maritimes;

(*b*) Rapport sur les comptes du bureau des commissaires des grains du Canada (à l'exclusion des élévateurs du Gouvernement du Canada) pour l'exercice terminé le 31 mars 1930.

51. Copie du rapport de l'Auditeur sur l'état financier du bureau de prêt agricole du Canada, pour la période du 1er janvier 1929 au 31 mars 1930.

52. Relevé des allocations de retraites aux fonctionnaires civils durant l'année terminée le 31 décembre 1930, en vertu des prescriptions de la Loi de pension et de retrait du Service civil, S.R.C., 1906, chapitre 17, article 25.

53. (A) Etat des allocations accordées aux fonctionnaires sous l'empire de la Loi de retraite du service civil 1924, pour l'exercice 1930. S.R.C., 1927, chapitre 24, article 14.

(B) Etat des allocations accordées aux dépendants des fonctionnaires sous l'empire de retraite du service civil 1924, pour l'exercice 1930, S.R.C., 1927, chapitre 24, article 14, et

(C) Etat des contributions et paiements sous l'empire de la Loi de retraite du Service civil 1924, pour l'exercice 1930, S.R.C., 1927, chapitre 24, article 14.

58. Etat montrant les nominations faites sous la Loi du Revenu national, telle qu'amendée en 1928, pour l'exercice terminé le 31 mars 1930.

59. Etat conformément aux S.R.C., chapitre 63, article 7—Règlements pour l'exportation du pétrole et de la pulpe.

61. Copie du rapport pour l'année solaire 1930, sur les positions exclues d'après les prescriptions de l'article 59, de la juridiction de la Loi du service civil, ch. 22, S.R.C.

62. Ordonnances pour le territoire du Yukon passées par le conseil du Yukon durant l'année 1930.

63. Etat des rémissions et remboursements enregistrés au ministère du Secrétaire d'Etat pour l'exercice terminé le 31 mars 1930, soumis au Parlement du Canada en vertu du paragraphe 5, de l'article 91 du chapitre 178, S.R.C.

64. Etat détaillé de tous les bons et garanties enregistrés au département du Secrétaire d'Etat, depuis le dernier rapport soumis au Parlement du Canada, en vertu de l'article 32, ch. 164, S.R.C.

65. Copies des arrêtés du Conseil, C.P. 165, en date du 29 janvier 1931 et C.P. 767 en date du 9 avril 1930, ainsi que les tarifs d'allocations aux officiers d'élections, tel que requis par le chapitre 53, S.R.C., article 77.

67. Copies des ordres navals généraux promulgués et émis aux forces navales canadiennes entre le 1er janvier 1930 au 1er mars 1931, en vertu des prescriptions de l'article 44, chapitre 139, S.R.C., 1927.

71. Liste des baux, licenses et permis ou autres autorités annulées sous les prescriptions des S.R.C., 1927, chapitre 113, article 96.

72. Etat concernant les grains de semence et les dettes pour aide, en vertu de l'article 2, chapitre 51 de 17 George V, intitulé: "Loi concernant certaines créances de la couronne", pour l'exercice terminé le 31 mars 1930.

74. Etat de l'assurance des soldats rapatriés, pour l'exercice terminé le 31 mars 1930.

75. Arrêté du Conseil et règlements passés en vertu des prescriptions de la Loi de l'exportation de l'électricité et des fluides, c. 54, S.R.C., 1927.

76. Rapport sur les travaux et dépenses faites jusqu'au 31 décembre 1930, aussi estimées des dépenses à être faites en 1931, sous les prescriptions de la Loi des terminus nationaux canadiens à Montréal, 1929, c. 12, Statuts du Canada, 1929.

78. Arrêtés en Conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada*, entre le 7 décembre 1929 et le 21 janvier 1931, conformément aux prescriptions de l'article 64, S.R.C., c. 104 de la Loi de l'irrigation.

79. Rapport des arrêtés du Conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada,* entre le 7 décembre 1929 et le 21 janvier 1931, conformément aux prescriptions de l'article 22, chapitre 78. S.R.C.,—Loi des terres fédérales et des parcs forestiers.

80. Arrêtés en Conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada,* entre le 7 décembre 1929 et le 21 janvier 1931, conformément aux prescriptions de l'article 22, c. 78, S.R.C., "Loi de l'arpentage des terres fédérales."

81. Arrêtés en Conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada,* entre le 7 décembre 1929 et le 21 janvier 1931, conformément aux prescriptions de l'article 75, chapitre 113 de la Loi des terres fédérales, S.R.C., 1927.

82. Ordonnances des Territoires du Nord-Ouest passées durant l'année 1930, conformément aux prescriptions du chapitre 142, article 13, S.R.C., 1927.

83. Etat montrant le nombre de permis accordés pour transporter des liqueurs alcooliques dans les territoires du Nord-Ouest jusqu'au 1er décembre 1930, conformément aux S.R.C., 1927, chapitre 142, article 93.

84. Rapport montrant toutes les terres vendues par la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique, durant l'année terminée le 30 septembre 1930, avec les noms des acheteurs, en vertu des prescriptions de 40 Victoria, chapitre 9, article 8.

85. Copie de liste de vente de terres annulées par le département des Affaires des sauvages durant la période entre le 1er décembre 1929 au 31 janvier 1931, conformément aux prescriptions du chapitre 98, article 64, S.R.C., 1927.

86. Etat montrant le nombre d'émancipés sous l'article 114 de la Loi des sauvages durant l'exercice terminé le 31 mars 1930, conformément aux prescriptions du chapitre 98, article 113, S.R.C., 1927.

87. Relevé des recettes et dépenses pour les marins malades et en détresse pour l'exercice terminé le 31 mars 1930.

88. Etat relativement à l'eau dans la zone de chemins de fer, conformément aux prescriptions des S.R.C., 1927, chapitre 211, article 6.

89. Rapport conformément à l'article 7 de la Loi de l'assainissement, S.R.C., 1927, chapitre 175, montrant les argents reçus des baux des terres fédérales.

90. Etat concernant les règlements de la Loi de l'assainissement, en vertu des prescriptions des S.R.C., 1927, chapitre 175, article 5.

91. Copie d'arrêtés en conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada,* et la *Gazette de la Colombie-Britannique,* entre le 7 décembre 1929 et le 21 janvier 1931, conformément aux prescriptions des articles 4 et 75 de la Loi des terres fédérales, S.R.C. 113, des règlements pour l'arpentage, l'administration, la disposition et la gérance des terres fédérales dans la zone ferroviaire de 40 milles dans la province de la Colombie-Britannique.

92. Arrêtés en Conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada,* entre le 7 décembre 1929, et le 21 janvier 1931, conformément aux dispositions du chapitre 142, Loi des territoires du Nord-Ouest.

93. Arrêtés en Conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada,* entre le 7 décembre 1929 et le 21 janvier 1931, conformément aux prescriptions de l'article 4. paragraphe 3, chapitre 130, S.R.C., Loi de la convention des oiseaux migrateurs.

94. Copie d'arrêté en Conseil concernant les règlements passés en vertu de la Loi des spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés, c. 151, S.R.C., 1927.

96. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 22 septembre 1930:—Copie des documents de toute sorte et de la correspondance échangée entre tout membre du gouvernement d'Ontario et tout membre du gouvernement fédéral du Canada au sujet de (1) la construction d'une grande route dans le nord de l'Ontario; (2) d'une route transcontinentale à travers le Canada; (3) de la demande de coopération entre les deux gouvernements pour la construction desdits chemins.

97. Copies des ordres généraux passés par la Cour suprême du Canada abrogeant la clause (*b*) de la règle 37 des règles de la Cour suprême du Canada, 1929.

99. Rapport du curateur des recettes et dépenses concernant les paiements de réclamations d'indemnité, tel que requis par l'article 8, du c. 55, des Statuts 1929.

102. Rapport des travaux et dépenses faites jusqu'au 31 août 1930; aussi, durant l'année solaire 1930, en vertu des lois (c. 45, de 17 George V; c. 31 de 10-20, George V; c. 12 à 26 inclusivement; c. 24 à 30 inclusivement et c. 32 à 36 inclusivement de 19-20 George V) concernant la construction de lignes de chemin de fer de la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada.

103. Etat des baux pour quais, levées et brise-lames pour l'année 1930.

104. Sommaire des redevances pour havres pour l'année 1930.

105. Etat sommaire de quaiage pour l'année 1930.

109. Rapport annuel des permis émis en vertu des dispositions de l'article 4 de la Loi de l'immigration.

113. Etat des comptes concernant le fonds d'assurance du Service civil pour l'exercice se terminant le 31 mars 1930, conformément à l'article 21, c. 23, S.R.C., 1927.

114. Copie d'un arrêté en Conseil, C.P. 19/161, en date du 22 janvier 1931, mettant à sa retraite W. W. Cory, sous-ministre de l'Intérieur, en vertu des prescriptions des S.C.R., 1927, c. 22, article 6, paragraphe 3.

118. Rapport des Archives publiques pour l'année 1930.

119. Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Quelles subventions on accorde aux compagnies de navigation.
2. A quelles conditions relativement à l'approvisionnement et aux salaires.

120. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de toute la correspondance entre les employés du chemin de fer Témiscouata ou leurs représentants et le ministère du Travail, relativement à la réduction des salaires des employés du chemin de fer Témiscouata, 1930-31.

121. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, mémoires échangés entre le maire ou tout autre fonctionnaire de la ville de Brantford et le ministre du Travail, au sujet de l'administration des secours.

122. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 22 avril 1931:—Copie de tous les documents, correspondance, mémoires, lettres, échangés entre le ministre du Travail, à Ottawa, et le Directeur du chômage, à Ottawa, et le ministre du Travail à Québec, et le Directeur du chômage à Québec, et le conseil municipal de la ville de la Rivière-du-Loup, ou le maire, ou tout officier dudit conseil relativement à des dépenses en vertu de la Loi allouant des secours pour remédier au chômage, dans la ville de Fraserville.

123. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de tous les documents, de la correspondance, des mémoires et lettres échangés entre le ministre du Travail à Ottawa, et le Directeur du chômage à Ottawa, relativement à la dépense d'argents, en vertu de la Loi allouant des secours pour remédier au chômage, à St-Louis de Matane, comté de Matane, Québec.

124. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de tous les documents, correspondance, mémoires, lettres échangés entre le ministre du Travail à Ottawa, et le Directeur du chômage à Ottawa, et toute ou toutes personnes, relativement à la dépense d'argent en vertu de la Loi allouant des secours pour remédier au chômage, à Spalding, comté de Frontenac, Québec.

125. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 22 avril 1931:—Copie de tous les décrets ministériels, des autres ordres ou instructions, des mémoires et documents, de tous les rapports, correspondance, télégrammes, pétitions et autres communications qui ont trait de quelque façon à la destitution, ou à la destitution projetée du Dr Young, officier de santé au port de Pictou, Nouvelle-Ecosse.

125a. Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931:—Etat détaillé et complet de tous les comptes que M. Gérard Simard, de Rimouski, Québec, a soumis, qui se montent à $488.50 pour un travail de dix jours, tel qu'il appert au Document sessionnel No 128, déposé sur le bureau de la Chambre; et aussi un état détaillé et complet de tous les comptes soumis par M. Alphonse Garon, de Rimouski, et se montant de $966.90 pour trente-trois jours de travail, tel qu'il appert au Document sessionnel No 128, déposé sur la table de la Chambre.

126. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de tous les mémoires, correspondance, déclarations assermentées, télégrammes, rapports et autres documents envoyés par le département des Pensions et de la Santé nationale, ou échangée entre ce ministère et toute ou toutes personnes avant l'enquête, et aussi les rapports complets de la preuve soumise à l'enquête lors du congédiement du Dr J. B. Champion, médecin des soldats, à O'Leary, Ile du Prince-Edouard.

127. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Etat montrant:—

1. Quel est, au Canada, le nombre de compagnies importatrices de vitre.
2. Quels sont leurs noms.
3. Si un nommé "Hobbs" possède ou contrôle des patentes sur les machines à fabriquer de la vitre.
4. Combien de fabriques manufacturant de la vitre étaient en activité jusqu'au mois de septembre 1930.
5. Combien de fabriques manufacturant de la vitre sont en activité au moment présent.

128. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931—Relevé montrant:—

1. Quels sont les noms et adresses des personnes nommées pour tenir des enquêtes sur les activités politiques des fonctionnaires dans la province de Québec, depuis le 28 juillet 1930 jusqu'à date.
2. Quel montant a été payé à chacune en traitement, dépenses de voyage et d'hôtel, et quel a été le nombre de jours où chacun d'eux a été à l'emploi du présent gouvernement.

129. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de toute la correspondance échangée entre M. P. R. Kreutswieser, sous-président d'élection du bureau de vote No 53, du district électoral de Saskatoon, et le directeur général des élections, et l'Auditeur général ou tout fonctionnaire de chacun des départements en cause, relativement aux salaires payés pour services rendus, des constables nommés pour ledit bureau de vote No 53 du district électoral de Saskatoon.

130. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de tous les documents, correspondance, mémoires, lettres échangés entre le ministre du Travail, à Ottawa, et le Directeur du chômage, à Ottawa, et toute ou toutes per-

sonnes, relativement à la construction, à même le fonds fournis par la Loi allouant des secours pour remédier au chômage, d'une salle paroissiale ou municipale à Ste-Germaine, de Etchemin, comté de Dorchester, Québec.

131. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de tous les documents, écrits, mémoires, lettres échangés entre le ministre du Travail à Ottawa, ou le Directeur du chômage à Ottawa, relativement à une demande que les Pères Rédemptoristes de Ste-Anne de Beaupré, auraient faits d'un octroi d'argent à même les fonds rendus disponibles par la Loi allouant des secours pour remédier au chômage.

132. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 22 avril 1931:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et mémoires échangés entre le ministre du Travail à Ottawa, et le ministre du Travail à Québec, et entre le Directeur du chômage à Ottawa, et le Directeur du chômage à Québec, relativement aux heures de travail, et aux salaires équitables pour les travaux accomplis en vertu de la législation allouant des secours aux chômeurs.

134. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de toute la correspondance et des autres documents que tout ministère fédéral a en sa possession et relatifs à la construction d'une annexe au quai Young, Caraquet, comté de Gloucester, Nouveau-Brunswick.

135. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de tous les documents, de la correspondance et des autres écrits que tout ministère fédéral peut avoir en sa possession relativement à la construction d'un quai à Little Shippegan, comté de Gloucester, Nouveau-Brunswick.

135a. Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de tous les documents, de la correspondance et des autres écrits que tout ministère fédéral peut avoir en sa possession relativement à la construction d'un quai à Little Shippegan, comté de Gloucester, Nouveau-Brunswick.

136. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de tous les écrits, lettres et autres documents de toute sorte que le ministère des Travaux publics a en sa possession relativement aux travaux qui doivent être exécutés au pont de la Chaudière et aux chemins qui y conduisent, le tout situé entre les villes d'Ottawa et de Hull.

137. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de toute correspondance, lettres, télégrammes, rapports, requêtes, documents, mémoires que tout ministère fédéral a en sa possession et relatifs à la construction d'un bureau de poste au lac Noir, comté de Mégantic, P.Q., depuis le 1er août 1930.

138. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931—Copie des feuilles où sont inscrites les heures de travail, des bordereaux de salaire, de tous les chèques, documents et mémoires indiquant tous les détails des dépenses faites pour le brise-lames de Gabarus, dans l'automne de 1930, y compris les paiements aux contremaîtres, ouvriers et autres employés.

139. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931—Copie de toute la correspondance, y compris les comptes et écrits, relative aux réparations du quai de la North Gut, comté de Victoria, Nouvelle-Ecosse, aux mois d'octobre et de novembre 1930.

140. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931—Copie de toute la correspondance, y compris les feuilles où sont inscrites les heures de travail, les bordereaux de salaires et les comptes qui a trait à la construction de la nouvelle potence d'embarcation à Black Point, comté de Victoria, Cap-Breton, dans l'automne 1930.

141. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 22 avril 1931—Copie de tous les documents, rapports, lettres, télégrammes, échangés entre le ministre des Travaux publics ou aucun fonctionnaire de son

département, y compris spécialement la correspondance échangée ou reçue par P. S. Gregory, et J. A. Gingras, employés du département, relativement à la destitution de L. A. Tourigny, comme concierge, du bureau de poste de Victoriaville, comté d'Arthabaska, ou à l'abolition de ladite position, ainsi que la production de tous ordres en conseil passés pour abolir ladite position et la créer de nouveau.

142. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance et autres documents que le gouvernement a en sa possession relativement à la destitution de Charles Weeks du service des poste à Glace Bay.

Rapport annuel du surintendant des pénitenciers pour l'année fiscale expirant le 31 mars 1930.

143. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931—Etat montrant:—

1. Quel était le nombre total de tous les autos de l'Etat dont les membres du cabinet se servaient pour leurs besoins du 31 juillet 1930 au 31 mars 1931

2. Quel était le nombre total de tous les autos de l'Etat dont les sous-ministres se servaient pour leurs besoins du 31 juillet 1930 au 31 mars 1931.

3. Quelle a été la dépense totale de tous les autos de l'Etat dont les membres du cabinet se sont servis, y compris l'essence, l'huile, les réparations, les parties, et les services du chauffeur, du 31 juillet 1930 au 31 mars 1931.

4. Quelle a été la dépense totale de tous les autos de l'Etat dont les sous-ministres se sont servis, y compris l'essence, l'huile, les réparations, les parties et les services du chauffeur, du 31 juillet 1930 au 31 mars 1931.

5. Quel est le nombre total des autos de l'Etat dont se servent actuellement les membres du cabinet.

6. Quel est le nombre total des autos de l'Etat dont se servent actuellement les sous-ministres.

7. Quel est, à l'heure actuelle, le nombre total des chauffeurs qui sont à l'emploi du gouvernement.

8. Combien d'autos ont été vendus depuis le 1er janvier 1931.

9. Combien d'autos ont été achetés depuis le 1er septembre 1930 avec le nom de l'auto acheté et le coût de chaque auto.

144. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 22 avril 1931—Copie de tous les décrets ministériels, des autres ordres ou instructions, des mémoires et documents, de tous les rapports, correspondance, télégrammes, pétitions et autres communications qui ont trait de quelque façon au congédiement ou à la destitution projetée de Fred G. McNabb, officier du service préventif des douanes et de l'accise à Pictou, Nouvelle-Ecosse, de ce service de prévention.

145. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 avril 1931—Relevé montrant:—Quels octrois et subsides on a accordés au Chemin de fer Canadien du Pacifique et aux lignes de chemins de fer maintenant incorporées dans le Chemin de fer Canadien du Pacifique.

146. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931—Copie de tous les télégrammes, correspondance, et documents de toutes sortes échangés entre les officiers en loi de la province de Québec et d'Ontario, et de toute autre province, et de ceux du gouvernement fédéral relativement à l'ordre de défense, que le ministère des Postes a émis, empêchant que l'Association des vétérans de l'armée et de la marine se serve du service postal, et interceptant toutes les lettres adressées à ladite Association.

147. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de toute correspondance, y compris, lettres, télégrammes, mémoires, entre l'honorable sir George Foster, alors qu'il était ministre du Commerce et Robert Whiteside, de Birsay, dans la province de la Saskatchewan, relativement à la vente de la récolte du blé dans la saison 1917-18.

147a. Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de toutes correspondance, y compris lettres, télégrammes, mémoires, etc., entre l'honorable sir George Foster alors qu'il était ministre du Commerce, et Robert Whiteside, de Birsay, dans la province de la Saskatchewan, relativement à la vente de la récolte du blé de 1917-18.

148. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931—Relevé indiquant:—

1. Les noms et endroits de publication de tous les journaux et revues qui ont publié l'annonce du ministère du Commerce, signée par le ministre, demandant au peuple canadien d'acheter des produits manufacturés au Canada, et qui paraît depuis que le gouvernement actuel est au pouvoir.

2. Le nombre de fois où ces journaux et revues ont publié ces annonces.

3. Le montant total payé à chacun de ces journaux et de ces revues pour ce service.

148a. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Relevé montrant toutes les annonces payées par le ministère du Commerce depuis le 7 août 1930, et copies de toutes communications par le ministre du Commerce tendant à encourager la campagne pour l'achat de marchandises canadiennes.

149. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de tous les autres documents et de la correspondance que le ministre des Postes a en sa possession relativement à l'enquête sur les accusations de soi-disant activités politiques de la femme qui est maître de poste à la baie Vermillon, Ontario.

150. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 22 avril 1931:—Copie de tous les documents et de la correspondance échangés entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux au sujet de la question de l'assurance contre le chômage, depuis 1926.

151. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de toute la correspondance y compris les lettres, télégrammes, mémoires, et autres documents et extraits de procès-verbaux de réunions, et les minutes de telles assemblées redigées par tout Commissaire de la Commission du service civil, ou de toute firme, compagnie, corporation ou département, ou haut fonctionnaire, avec telle Commission, ou aucun d'entre eux, relativement à une Margaret Gougeon, autrefois employée par le maître de poste à New-Toronto, Ontario, et nommée subséquemment par ladite Commission, d'une manière temporaire, dans le ministère des Postes, district postal de Toronto.

152. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 27 avril 1931:—Copie de tous décrets ministériels, mémoires, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents relatifs à l'abandon de sa position de l'honorable H. W. Newlands, comme Lieutenant-Gouverneur de la Saskatchewan, la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs en attendant la nomination d'un successeur à l'honorable M. Newlands, et la nomination d'un nouveau Lieutenant-Gouverneur pour remplacer l'honorable M. Newlands.

153. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de toute correspondance et instructions envoyées par l'aviseur chef de la commission à l'aviseur de la commission dans les différentes provinces relativement à leurs devoirs en vertu des prescriptions de la Loi modifiant la Loi des pensions, 1930.

154. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie du rapport de l'enquête et de toute la correspondance concernant l'accident arrivé à Saint-Fabien, comté de Rimouski, le 5 avril 1926, dans lequel Ernest Dastous, cultivateur, fut sérieusement blessé, par un train des Chemins de fer Nationaux du Canada, en traversant sa ferme.

155. Copie de correspondance pour la reconstruction de la facade est et le renforcement de la façade ouest de la partie extérieure du quai pour chemin de fer à Summerside, I.P.-E.

156. Réponse à un ordre du Sénat, en date du 25 mars 1931 pour la production d'un document faisant connaître:

Combien a coûté jusqu'à date l'extinction des titres indiens dans les diverses provinces où ces titres ont été éteints? Quelle est la somme annuellement payée aux Indiens du fait de cette extinction, et quelle sera la durée de ces paiements?

157. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 22 avril 1931:—Copie de tous les décrets ministériels et des autres ordres ou instructions, rapports, mémoires et documents échangés depuis le 8 août 1930, et tous les rapports, correspondance, télégrammes, pétitions et autres communications échangés depuis ladite date entre le ministre des Pensions et de la Santé nationale, et tous les autres ministres, ministre ou haut fonctionnaire de l'état, et tout membre du Parlement, ou toute, ou toutes personnes, relativement à la compétence, aux services, ou autrement, ou ayant trait de quelque façon à la destitution, ou à la destitution projetée du Directeur de l'administration, ou de tout officier de santé détenant respectivement des positions au ministère des Pensions et de la Santé nationale, à Halifax, Nouvelle-Ecosse.

158. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Relevé indiquant les détails des dépenses suivantes enregistrées dans le rapport de l'Auditeur général, Ve partie—137: jauger et cuber des rivières et divers indicateurs à jauge—$765; Partie à-139, Vote 310, détails des dépenses pour annonces, $997.16.

159. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 avril 1931:—Relevé indiquant le nom de chaque personne ayant travaillé au quai de Rivière-à-la Martre, pendant la saison 1930, le salaire de chacun, le coût des matériaux et le coût total du travail.

160. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de tous les documents, de la correspondance et des demandes de toutes sortes que le ministère des postes a en sa possession relativement à la nomiation d'un maître de poste à St-George, comté de Charlotte, Nouveau-Brunswick.

161. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de tous les télégrammes, lettres, mémoires et autres documents échangés entre le ministre de la Marine ou tout haut fonctionnaire dudit ministère, ou toute personne de la province de la Nouvelle-Ecosse, relativement à des plaintes portées contre James H. Duncan, gardien d'un phare et d'une sirène pour brouillard, à White Head, Nouvelle-Ecosse; et aussi copie des accusations que le ministère de la Marine a reçues, ou le ministre, ou tout haut fonctionnaire et demandant le congédiement dudit gardien de phare.

162. Copie d'un article communiqué à la presse par S. W. Fairweather, directeur du *Bureau of Economics*, Chemins de fer Nationaux du Canada, intitulé: "Une décade de développement".

163. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de toute la correspondance que tout ministère fédéral a en sa possession relativement à l'assemblée agricole tenue à St-Isidore, comté de Gloucester, Nouveau-Brunswick, dans l'automne 1930, et à laquelle ont assisté des représentants du ministère fédéral de l'Agriculture.

164. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de tous les rapports, feuilles de classification, décisions, lettres, mémoires, télégrammes, ou autres communications, et tous autres documents et mémoires, que la Commission du service civil a en sa possession, ou le ministère de la Marine, ou tout autre ministère fédéral, relativement à la nomination d'un gardien au phare de l'île de Jerseyman, comté de Richmond, Nouvelle-Ecosse.

165. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 22 avril 1931:—Copie de tous décrets ministériels, ou autres ordres, ou instructions, mémoires, autres documents, télégrammes et autres correspondance et communications qui ont trait à la destitution de Carl Alden et John H. MacKenzie, de Grand Bras d'Or, et de Rod MacLean, de New-Campbellton, du service de prévention.

166. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de tous les télégrammes, lettres, mémoires, correspondance, accusations ou plaintes ou tous autres documents que tout ministère fédéral a en sa possession relativement à la destitution de Wilfrid S. Boudreau de sa position d'agent pour appliquer la loi des Douanes et de l'Accise, à Arichat, Nouvelle-Ecosse.

167. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de tous les avis demandant des soumissions, des soumissions, rapports, correspondance, lettres, télégrammes et autres communications échangés avec le gouvernement ou tout haut fonctionnaire, depuis le 1er septembre 1930, relativement au contrat de la bouée Lennox Passage-Descousse.

168. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de tous les télégrammes, lettres, rapports, mémoires, accusations ou plaintes et tous autres documents que tout ministère fédéral a en sa possession relativement à la destitution de Francis Fulford Fyles, de sa position de percepteur des douanes et de l'accise, à la douane d'Abercorn, dans le mois de janvier 1927.

169. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de tous les télégrammes, lettres, mémoires, correspondance, accusations ou plaintes, rapports d'enquête ou autres documents que tout ministère fédéral a en sa possession relativement à M. Olivier Morin, gardien du bureau de poste de la ville de l'Assomption.

170. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de toute la correspondance, y compris les lettres, télégrammes, mémoires et autres documents échangés entre le ministère du Travail et tout officier supérieur de ce département, ou le ministère de la Défense nationale et M. D. Morrison de Glace Bay, Président des Mineurs Unis, au sujet de la nomination dudit D. W. Morrison comme délégué à Genève, et aussi un relevé indiquant le montant d'argent payé audit D. W. Morrison pour ledit voyage, comme traitement et dépenses.

171. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de tous les documents, correspondance, certificats, rapports d'examen, notes de classification que chaque candidat a obtenues, recommandations en faveur de tout candidat de la part de députés ou d'autres personnes, relativement à un examen tenu à Québec durant le mois de mars 1931, à la suite duquel une liste d'éligibles auraient été dressée et promulguée dans la *Gazette du Canada* du 21 mars 1931, pour la position d'ingénieur stationnaire, classe 1, ministère des Travaux publics.

172. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de tous les documents, de la correspondance, des rapports d'examen, des notes de classification que chaque candidat a obtenues, des recommandations en faveur de tout candidat de la part de députés ou autres personnes, relativement à un examen tenu à Québec, durant le mois de mars 1931, à la suite duquel une liste d'éligibles a été dressée et promulguée dans la *Gazette du Canada* du 21 mars 1931, pour la position de nettoyeur et d'aide, ministère des Travaux publics.

173. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de toute la correspondance, y compris les lettres, télégrammes, mémoires, plaintes rapports, échangés entre le ministère du Revenue national et tout fonctionnaire supérieur de ce ministère, ou toutes autres personnes relativement à la destitution de George MacMillan, ancien agent du service de prévention à Isaac's Harbor, Nouvelle-Ecosse.

174. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 avril 1931:—Copie de toute la correspondance échangée entre quelques ou toutes les compagnies canadiennes qui raffinent l'huile et tout ministère fédéral relativement à l'importation de l'huile et de ses sous-produits, depuis le 1er mai 1930.

175. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 avril 1931—Etat montrant:—

1. Quels montants ont été dépensés annuellement depuis 1925 pour l'édifice public de Glace Bay.
2. Si ce travail a été exécuté en vertu d'un contrat, quel était l'entrepreneur, et quel a été le montant payé.
3. Si le travail a été exécuté par journées de travail, qui était contremaître, et quel fut le taux de salaires payés.
4. Quelle somme on a dépensée pour les appareils d'éclairage électrique et à qui.
5. Qui a exécuté la peinture et la décoration intérieures, et quel montant a été payé pour ce travail.
6. Quelle somme d'argent on a dépensée pour améliorations au havre de Glace Bay.
7. Si ce travail a été exécuté en vertu d'un contrat ou par journées de travail.
8. Si c'est en vertu d'un contrat, pour quel montant il était; si c'est par journées de travail, quel était le taux des salaires.
9. Combien de fonctionnaires de l'Etat ou autres sont en service actif dans la ville de Glace Bay.
10. Quels sont leurs noms, leurs salaires et la religion de chacun de ces employés.

176. Réponse à un ordre de la Chambre du 29 avril 1931—Relevé faisant voir:—

1. Si les Commissaires du havre de Vancouver en sont venus à une entente avec un ou des ingénieurs relativement au coût du nouveau quai sur partie de la propriété connue sous le nom de Site du Moulin Hastings.
2. Le cas échéant, quels sont les noms des ingénieurs qui ont été consultés.
3. Si un contrat a été conclu quant au versement, par pourcentages, du coût approximatif.
4. Quel a été le coût total approximatif des principaux plans que lesdits ingénieurs concernés ont soumis.
5. Quelles sommes d'argent ont été payées à ces ingénieurs, de ce chef, jusqu'au 31 mars 1931.
6. Si les Commissaires du havre de Vancouver ont entrepris de mettre fin à ce contrat.
7. Si les Commissaires du havre de Vancouver ont fait des efforts pour régler cette affaire hors de cour.
8. Quelle est la base, et quel est le montant du règlement proposé.
9. Si la Commission du havre de Vancouver verse des paiements à quelques-uns de ces ingénieurs pour d'autres services.
10. Le cas échéant, donner les nom, les fonctions et les montants payés jusqu'au 31 mars 1931.

177. Réponse à un ordre de la Chambre du 29 avril 1931—Relevé montrant:—

1. Combien d'argent a été voté annuellement, de 1921 à 1930 inclusivement, sous forme d'octrois aux compagnies de sauvetage de la province de la Colombie-Anglaise.

2. Combien d'argent a été voté annuellement de 1921 à 1930 inclusivement, sous forme d'octrois aux compagnies de sauvetage de la province de Québec.

3. Quel est le tonnage des navires de la compagnie de sauvetage de la province de la Colombie-Anglaise, et le montant total du capital investi, les octrois du gouvernement fédéral non compris.

4. Quel est le tonnage des navires de la compagnie de sauvetage de la province de Québec, et le montant total du capital investi, les octrois du gouvernement fédéral non compris.

5. Quel est le montant total d'argent que les compagnies de navigation ont perdu à la suite de naufrages, de 1921 à 1930 inclusivement, et sur lesquels a travaillé la compagnie de sauvetage qui reçoit un octroi, de la province de la Colombie-Anglaise.

6. Quel est le montant total que les compagnies de navigation ont perdu à la suite de naufrages, de 1921 à 1930 inclusivement, et sur lesquels a travaillé la compagnie de sauvetage qui reçoit un octroi, dans la province de Québec.

178. Réponse à un ordre de la Chambre du 4 mai 1931—Copie de tous les documents, y compris la pétition pour l'émission des lettres patentes, les mémoires, les contrats et tous autres documents de cette sorte qui ont été envoyés au département du secrétaire d'Etat du Canada, en conformité de la Loi des compagnies, pour l'incorporation de la *Dominion Agricultural Credit Company*, et toute la correspondance échangée entre le département du secrétaire d'Etat et la où les personnes qui ont agi au nom de ladite *Dominion Agricultural Credit Company*, afin d'obtenir l'émission desdites lettres patentes.

179. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, mémoires relatifs à la construction d'un nouveau bureau de poste au village Huron, Québec, et à la nomination d'un maître de poste à cet endroit. Et copie aussi des rapports que le surintendant du service postal, à Québec, ou tout autre fonctionnaire du ministère a fait depuis 1922, relativement à la construction projetée d'un bureau de poste dans ladite localité.

180. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de tous les rapports, correspondance, documents, demandes et mémoires échangées entre le ministre de la Marine et l'Association des pilotes, et toutes autres personnes, relativement à la destitution de M. Joseph Vallancourt de la position de médecin examinateur des pilotes, et au sujet de la nomination du Dr L. A. Dussault, à sa place.

181. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de tous les rapports, correspondance, documents, lettres, télégrammes échangés entre l'*International Paper Company*, ou le général J. B. White, ou tout employé de ladite compagnie, et le député de Restigouche-Madawaska, ou le ministre de la Marine, relativement au travail exécuté par le *C.G.S. Montcalm*, et tout autre brise-glace de l'Etat, en brisant un chenal à travers la glace dans la baie des Chaleurs et aussi loin qu'à Dalhousie.

182. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 29 avril 1931:—Copie de tous les contrats, ententes ou conventions intervenus entre la Commission du havre de Montréal et le gouvernement provincial de la province de Québec et la ville de Montréal, fixant la contribution des deux derniers au coût du Pont du havre de Montréal.

183. Réponse à un ordre de la Chambre du 30 avril 1931,—Relevé montrant:—

1. Si un monsieur Majella Madden est à l'emploi de la Commission du havre de Québec.
2. Dans l'affirmative, quelle est sa position.
3. Quelle est son salaire.
4. Quelles sont ses heures de travail.
5. Si M. Majella Madden retire d'autres argents de la Commission du havre de Québec pour d'autres services.
6. S'il possède des chevaux qui travaillent actuellement pour la Commission du havre.
7. Le cas échéant, combien, et quelle somme d'argent il reçoit de ce chef.

184. Réponse à un ordre de la Chambre du 30 avril 1931,—Relevé montrant:—

1. Si un monsieur Tancrède Fiset est à l'emploi de la Commission du havre de Québec.
2. Dans l'affirmative, si c'est en qualité de médecin.
3. Quelles sont ses heures de travail.
4. Quel est son traitement.
5. Sur quelles recommandations il a obtenu cet emploi.

185. Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 30 avril 1931—Relevé montrant:—

1. Si un monsieur Léopold Pouliot est à l'emploi de la Commission du havre de Québec.
2. Le cas échéant, quelle est la nature de son emploi.
3. Quel est son salaire.
4. Quelles sont ses heures de travail.
5. Si ce monsieur Pouliot est le même que celui qui est président de l'Association de la jeunesse conservatrice de Québec-Ouest.

186. Réponse à un ordre de la Chambre du 29 avril 1931—Etat montrant:—

1. Si la Commission de havre de Vancouver a acheté récemment un bac transbordeur.
2. Le cas échéant, si ce bac transbordeur a été acheté aux Etats-Unis.
3. Qui a négocié cet achat.
4. Quelles sont les dimensions de ce bac transbordeur.
5. Quand ce bac transbordeur a été tout d'abord construit.
6. Quel a été le prix d'achat.
7. Quel a été le coût de remorquer ce bac à Vancouver.
8. Combien a coûté l'assurance sur ledit bac.
9. De qui ledit bac transbordeur a été acheté.
10. Si ce bac a été acheté d'une compagnie américaine ou par l'intermédiaire d'une agence.
11. Au nom de qui ledit bac transbordeur a été passé aux Douanes américaines.
12. A qui l'assurance sur le bac a été payée.

187. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931—Copie de tous les télégrammes, correspondance, déclarations assermentées et autres documents que le ministre des Postes ou tout haut fonctionnaire de ce ministère a reçus relativement aux activités politiques du maître de poste de Brodhagen, Ontario.

188. Réponse à un ordre de la Chambre du 6 mai 1931—Document faisant voir:—

1. Combien d'hommes on a employés l'an passé pour conduire les opérations du canal Lachine.
2. Quels étaient leurs noms et la date de leur nomination.

3. Combien d'entre eux ont été destitués après le 28 juillet 1930, quels sont leurs noms et quels ont été les motifs de leur destitution.

4. Quels sont les noms de ceux qui les ont remplacés.

5. Qui a recommandé de les embaucher.

6. Combien d'hommes sont maintenant employés pour conduire les opérations du canal Lachine (Saison 1931).

189. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931—Relevé indiquant les recettes perçues par les Chemins de fer Nationaux du Canada pour leurs années fiscales 1929-30, 1930-31, pour les services suivants à chacune des gares mentionnées plus bas:

1. Service de trains à passager, sortant.
2. Service de trains à marchandises, arrivant et sortant.
3. Messageries, arrivant et sortant.
4. Service télégraphique, vers l'extérieur.

Pour Rivière-du-Loup, Cacouna, Saint-Arsène, Isle Verte, Saint-Eloi, Tobin, Trois-Pistoles, Saint-Simon, Saint-Fabien, Bic, Sacré-Cœur, Rimouski, Saint-Anaclet, Luceville, Mont-Joli, Priceville, Saint-Octave, Petit Métis, Padoue, Dufaultville, Saint-Moïse, Saucier, Sayabec, Val Brillant, Saint-Lawrence Lumber Company, Amqui, Lac au Saumon, Causapscal, Heppel, Ste-Florence, Routhierville, Milnikek, Glen Emana, Millstream, Dawson, Saint-Alexis, Champion, Matapédia.

190. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931—Copie de tous les rapports et de la correspondance que le gouvernement a en sa possession relativement à la position de maître de poste à Acton Vale, province de Québec, depuis le 28 juillet 1930, jusqu'au 24 mars 1931.

191. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 avril 1931—Copie de tous avis, rapports, lettres, feuilles de classification, décisions, mémoires, télégrammes, ou autres communications, et tous autres documents et mémoires, que la Commission du service civil a en sa possession, ou le ministère des Travaux publics, ou le ministère des Postes, ou tout autre ministère fédéral, relativement à la nomination d'un gardien du bureau de poste à Beauharnois dans le mois de février 1931.

191a. Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 27 avril 1931—Copie de tous avis, rapports, lettres, feuilles de classification, décisions, mémoires, télégrammes, ou autres communications, et tous autres documents et mémoires, que la Commission du service civil a en sa possession, ou le ministère des Travaux publics, ou le ministère des Postes, ou tout autre ministère fédéral, relativement à la nomination d'un gardien du bureau de poste à Beauharnois dans le mois de février 1931.

192. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 22 avril 1931—Dossier contenant tous les rapports et documents relatifs à l'enquête tenue à Pontbriand, comté de Mégantic, Québec, sur les services de Alphonse Dupuis, comme maître de poste; et aussi une copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance et autres documents échangés entre le ministre des Postes ou tous fonctionnaires de son ministère, avec J. T. Beaudoin, ancien candidat défait; et aussi une copie du décret ministériel relatif à cette affaire.

193. Réponse à un ordre de la Chambre du 29 avril 1931—Copie de tous les télégrammes, lettres, recommandations et communications relativement à la destitution ou à la révocation de membres du personnel du canal Trent, depuis le 31 octobre 1930, et toutes correspondance, lettres et communications échangées entre le surintendant du canal Trent, à Peterborough, et le ministère des Chemins de fer et Canaux, à Ottawa, ou aucun de ses fonctionnaires.

194. Réponse à un ordre de la Chambre du 6 mai 1931—Copie de tous les rapports, correspondance, télégrammes, pétitions et autres communications reçus ou envoyés par le ministre des Postes, et tout ou tous autres ministres, ou hauts fonctionnaires de l'Etat, et par tout membre du Parlement, ou autres personnes, ayant trait aux aptitudes, ou autres qualités, ou concernant de quelque façon la destitution, ou la révocation projetée de John T. Campbell, maître de poste à Judique-Sud, comté d'Inverness, Nouvelle-Ecosse.

195. Réponse à un ordre de la Chambre du 6 mai 1931—Copie de tous les rapports, lettres, correspondance, télégrammes, soumissions reçus par toute ou toutes personnes, partie ou parties, ingénieurs ou autres ou échangés entre eux, relativement à l'aménagement d'un havre pour navires à Skinner's Pond, Ile du Prince-Edouard, durant la saison de 1930 et 1931.

196. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931—Copie de toute la correspondance échangée entre le ministre de l'Intérieur et tout fonctionnaire du ministère, et toute la correspondance échangée entre le ministre et tout haut fonctionnaire de ce ministère, et toute ou toutes personnes relativement au déménagement des bureaux et du personnel en charge du parc de Riding Mountain, de la ville de Dauphin à la ville de Neepawa.

197. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de tous les documents, y compris dénonciations, plainte, correspondance, dépositions, preuve, rapport, décision et jugement, concernant une enquête sur les prétendues activités politiques de Caius Lacroix, de St-Michel de Bellechasse, propagandiste en industrie laitière, pour le ministère fédéral de l'Agriculture, et concernant la destitution dudit Lacroix.

198. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 avril 1931:—Copie de tous les documents, lettres, soumissions qui ont trait à la construction d'un quai au pont de Petit Bras d'Or durant l'année 1929, y compris un relevé du coût de construction, du nombre des hommes employés, du coût du bois, la somme gagnée par Fred E. Reashore et la somme gagnée par M. Fitzgerald, le constructeur en chef.

199. Réponse à un ordre de la Chambre du 29 avril 1931:—Copie de toute la correspondance, y compris les lettres, télégrammes, et autres documents que le gouvernement a en sa possession, relativement à la démission du correspondant de la *Gazette du Travail*, à Kenora.

200. Réponse à un ordre de la Chambre du 4 mai 1931:—Relevé indiquant les noms, adresse et état antérieur de ceux que le gouvernement fédéral a nommés commissaires pour faire une enquête sur les dépenses en vertu de la Loi allouant des secours aux chômeurs, dans la province de Québec. Et aussi à quelles conditions ces hommes sont employés, à quel traitement, et combien a été payé à chacun en traitement, dépenses de voyage ou d'hôtel jusqu'à date.

201. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de tous les rapports et de la correspondance relatifs à la position de maître de poste à Northeast Margaree, Nouvelle-Ecosse, et échangée entre l'année 1921 et le 15 mars 1931.

202. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, rapports, requêtes, documents, mémoires échangés entre le ministère des Postes et toute autre personne depuis le 29 juillet 1930, concernant le bureau de poste de St-Jean Port-Joli, comté de l'Islet, Québec.

203. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, rapports, requêtes, documents, mémoires échangés avec le ministère des Postes et toute autre personne ou toutes autres personnes depuis le 29 juillet 1930, concernant le bureau de poste de Ste-Louise, comté de l'Islet, Québec.

205. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 avril 1931:—Copie de tous les rapports, lettres, télégrammes et autres documents (Plans et devis exclus), échangés entre la Commission du havre de Montréal et le ministère de la Marine, le ministère des Finances ou le ministre, depuis août 1930 jusqu'à date au sujet de la construction d'un quai dans la partie d'aval du havre de Montréal, à un point nommé la Pointe au Moulin à Vent.

206. Réponse à un ordre de la Chambre du 29 avril 1931:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, rapports, communications et autres documents échangés entre le gouvernement fédéral et les Banques canadiennes; entre le gouvernement fédéral et la *Canadian Wheat Producers, Limited*; entre le gouvernement fédéral et quelques-uns ou tous les Cartels provinciaux du blé relativement à l'assistance. aux garanties, ou au secours que le gouvernement fédéral a accordés depuis le mois de septembre 1930.

207. Réponse à un ordre de la Chambre du 4 mai 1931:—Copie de tous les écrits, documents, mémoires et rapports que le ministère de l'Immigration ou tout autre ministère, a en sa possession relativement à la déportation du Canada, dans le mois de février dernier, de Robert Campbell, natif de Glasgow, Ecosse, qui a vécu au Canada durant les quatre dernière années, et aussi copie des plaintes et rapports qui ont incité le ministre à prendre les mesures qui ont abouti à la déportation.

208. Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931—Document montrant:—

Quels furent les taux des gages payés aux ouvriers qui travaillent (*a*) à l'édifice public fédéral de Fort Frances, Ontario, en 1929; (*b*) à l'école publique fédérale des Indiens à Kenora, Ontario, en 1928-29; (*c*) à l'édifice public fédéral de Keewatin, Ontario, en 1930-31; (*d*) à l'édifice public fédéral de Sturgeon Falls, Ontario, en 1930-31; (*e*) à l'édifice public fédéral de Timmins, Ontario, en 1930; (*f*) à la construction d'une annexe au bureau de poste de Port Arthur, Ontario, 1929; (*g*) au quai fédéral public de Kenora, Ontario, en 1930.

209. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Dossier contenant un rapport de l'enquête tenue à Rimouski sur les services du maître de poste, M. Josué Lepage, et aussi une copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, rapports. et autres documents échangés entre le ministre des Postes ou tout fonctionnaire de son ministère, et M. H.-G. Boulay, ancien candidat défait, M. Gerard Simard, vice-président du comité local du patronage, et toute autre personne au sujet de la destitution de M. Josué Lepage, comme maître de poste à Rimouski.

210. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de toute la correspondance, y compris les lettres, télégrammes et mémoires, etc., échangée entre le ministère de la Marine et tout fonctionnaire dudit ministère à Ottawa et toute ou toutes personnes de la Nouvelle-Ecosse, au sujet des plaintes portées contre Mme Lily B. Heisler, une veuve sans enfants, ou relative à sa destitution du poste de gardien du phare au phare de la Pointe Battery, Lunenburg, Nouvelle-Ecosse.

211. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 avril 1931:—Copie de tous les télégrammes, lettres, mémoires, correspondance et autres documents échangés entre le département des Affaires indiennes ou tout haut fonctionnaire de ce département, et toute ou toutes personnes de la Nouvelle-Ecosse, relativement à la destitution ou à la révocation du Dr F. S. Messenger, de Middleton, Nouvelle-Ecosse, de sa position d'agent des Indiens.

212. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 avril 1931:—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance, ordres et rapports échangés entre tous et tous hauts fonctionnaires ou fonctionnaires du ministère de l'Immigration et

de la Colonisation, relativement à la conduite, aux services, recommandations et destitution de Joseph G. Smith, qui a été employé comme inspecteur temporaire de la Grande Route du Pacifique, en Colombie-Britannique.

213. Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931—Document montrant:—

1. Quels sont les noms des diverses municipalités et villes du comté de Brome-Missisquoi, qui ont demandé des octrois en vertu de la loi du chômage.

2. Quelles allocations chaque municipalités ou villes a reçues.

3. Quelle a été la contribution fédérale dans chaque cas.

4. Quelle a été la contribution provinciale dans chaque cas.

5. Quelle a été la contribution municipale dans chaque cas.

6. Quels montants ont été dépensés et payés à chaque municipalité, par le gouvernement fédéral, dans chaque cas.

7. Si des montants ont été accordés à ces diverses municipalités à même la caisse spéciale, et pour fins charitables, en vertu de la Loi du chômage.

214.. Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931—Document montrant:—

1. Quels sont les noms des diverses municipalités et villes du comté de Richmond-Wolfe, qui ont demandé des octrois en vertu de la loi du chômage.

2. Quelles allocations chaque municipalité ou ville a reçues.

3. Quelle a été la contribution fédérale dans chaque cas.

4. Quelle a été la contribution provinciale dans chaque cas.

5. Quelle a été la contribution municipale dans chaque cas.

6. Quels montants ont été dépensés et payés à chaque municipalité, par le gouvernement fédéral, dans chaque cas.

7. Si des montants ont été accordés à ces diverses municipalités à même la caisse spéciale, et pour fins charitables, en vertu de la Loi du chômage.

215. Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931—Document montrant:—

1. Quels sont les noms des diverses municipalités et villes du comté de Bonaventure qui ont demandé des octrois en vertu de la loi du chômage.

2. Quelles allocations chaque municipalité ou ville a reçues.

3. Quelle a été la contribution fédérale dans chaque cas.

4. Quelle a été la contribution provinciale dans chaque cas.

5. Quelle a été la contribution municipale dans chaque cas.

6. Quels montants ont été dépensés et payés à chaque municipalité, par le gouvernement fédéral, dans chaque cas.

7. Si des montants ont été accordés à ces diverses municipalités à même la caisse spéciale, et pour fins charitables, en vertu de la Loi du chômage.

216. Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931:—Copie de tous les documents, correspondance, mémoires, lettres échangés entre le ministre du Travail, à Ottawa, et toute ou toutes personnes, relativement à la dépense d'argents en vertu de la Loi allouant des secours aux chômeurs, dans le township de Gore, comté d'Argenteuil, Québec.

217. Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931—Document montrant:—

2. Quels sont les noms des diverses municipalités et villes du comté de Mégantic, Québec, qui ont demandé des octrois en vertu de la Loi du chômage.

2. Quelles allocations chaque municipalité ou ville a reçues.

3. Quelle a été la contribution fédérale dans chaque cas.

4. Quelle a été la contribution provinciale dans chaque cas.

5. Quelle a été la contribution municipale dans chaque cas.

6. Quels montants ont été dépensés et payés à chaque municipalité, par le gouvernement fédéral, dans chaque cas.

7. Si des montants ont été accordés à ces diverses municipalités à même la caisse spéciale, et pour fins charitables, en vertu de la Loi du Chômage.

218. Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931—Document montrant:—

1. Quels sont les noms des diverses municipalités et villes du comté de Shefford, Québec, qui ont demandé des octrois en vertu de la loi du chômage.

2. Quelles allocations chaque municipalité ou ville a reçues.

3. Quelle a été la contribution fédérale dans chaque cas.

4. Quelle a été la contribution provinciale dans chaque cas.

5. Quelle a été la contribution municipale dans chaque cas.

6. Quels montants ont été dépensés et payés à chaque municipalité, par le gouvernement fédéral, dans chaque cas.

7. Si des montants ont été accordés à ces diverses municipalités à même la caisse spéciale, et pour fins charitables, en vertu de la Loi du chômage.

219. Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931—Document montrant:—

1. Quels sont les noms des diverses municipalités et villes du comté de Sherbrooke, Québec, qui ont demandé des octrois en vertu de la loi du chômage.

2. Quelles allocations chaque municipalité ou ville a reçues.

3. Quelle a été la contribution fédérale dans chaque cas.

4. Quelle a été la contribution provinciale dans chaque cas.

5. Quelle a été la contribution municipale dans chaque cas.

6. Quels montants ont été dépensés et payés à chaque municipalité, par le gouvernement fédéral, dans chaque cas.

7. Si des montants ont été accordés à ces diverses municipalités à même la caisse spéciale, et pour fins charitables, en vertu de la Loi du chômage.

220. Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931—Document montrant:—

1. Quels sont les noms des diverses municipalités et villes du comté de Stanstead, Québec, qui ont demandé des octrois en vertu de la Loi du chômage.

2. Quelles allocations chaque municipalité ou ville a reçues.

3. Quelle a été la contribution fédérale dans chaque cas.

4. Quelle a été la contribution provinciale dans chaque cas.

5. Quelle a été la contribution municipale dans chaque cas.

6. Quels montants ont été dépensés et payés à chaque municipalité, par le gouvernement fédéral, dans chaque cas.

7. Si des montants ont été accordés à ces diverses municipalités à même la caisse spéciale, et pour fins charitables, en vertu de la Loi du chômage.

221. Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931—Document montrant:—

1. Quels sont les noms des diverses municipalités et villes du comté de Compton, Québec, qui ont demandé des octrois en vertu de la Loi du chômage.

2. Quelles allocations chaque municipalité ou ville a reçues.

3. Quelle a été la contribution fédérale dans chaque cas.

4. Quelle a été la contribution provinciale dans chaque cas.

5. Quelle a été la contribution municipale dans chaque cas.

6. Quels montants ont été dépensés et payés à chaque municipalité, par le gouvernement fédéral, dans chaque cas.

7. Si des montants ont été accordés à ces diverses municipalités à même la caisse spéciale, et pour fins charitables, en vertu de la Loi du chômage.

222. Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931—Document montrant:—

1. Quels sont les noms des diverses municipalités et villes du comté de Drummond-Arthabaska qui ont demandés des octrois en vertu de la Loi du chômage.

2. Quelles allocations chaque municipalité ou ville a reçues.

3. Quelle a été la contribution fédérale dans chaque cas.

4. Quelle a été la contribution provinciale dans chaque cas.

5. Quelle a été la contribution municipale dans chaque cas.

6. Quels montants ont été dépensés et payés à chaque municipalité, par le gouvernement fédéral, dans chaque cas.

7. Si des montants ont été accordés à ces diverses municipalités à même la caisse spéciale, et pour fins charitables, en vertu de la Loi du chômage.

223. Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931—Document montrant:—

1. Quels sont les noms des diverses municipalités du comté de Montmorency qui ont demandé des octrois en vertu de la loi du chômage.

2. Quelles allocations chacune a reçues.

3. Quelle a été la contribution fédérale dans chaque cas.

4. Quelle a été la contribution provinciale dans chaque cas.

5. Quelle a été la contribution municipale dans chaque cas.

6. Quels montants ont été dépensés et payés à chaque municipalité, par le gouvernement fédéral, dans chaque cas.

7. Si des montants ont été accordés à ces diverses municipalités à même la caisse spéciale, et pour fins charitables, en vertu de la Loi du chômage.

225. Réponse à un ordre de la Chambre du 6 mai 1931:—Relevé indiquant les sommes totales votées durant la première session de 1930, soit dans les crédits principaux, soit dans les supplémentaires, pour le ministère de la Justice et aussi un relevé indiquant le montant total de ces argents tels que dépensés par province.

225a. Réponse à un ordre de la Chambre du 6 mai 1931:—Relevé indiquant les sommes totales votées durant la première session 1930, soit dans les crédits principaux, soit dans les supplémentaires, pour le ministère des Pensions et de la Santé nationale, et aussi un relevé indiquant le montant total de ces argents tels que dépensés, par province.

225b. Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931:—Relevé indiquant les sommes totales votées durant la première session de 1930, soit dans les crédits principaux, soit dans les supplémentaires, pour le ministère des Postes, et aussi un relevé indiquant le montant totale de ces argents tels que dépensés, par province.

225c. Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931:—Relevé indiquant les sommes totales votées durant la première session de 1930, soit dans les crédits principaux, soit dans les supplémentaires, pour le ministère de l'Intérieur, et aussi un relevé indiquant la somme totale de ces argents tels que dépensés, par province.

226. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 avril 1931:—Copie de tous rapports, correspondance, et autres documents en la possession du gouvernement, relatifs à la destitution de Samuel Baiter, maître de poste à Lakeville, comté de Carleton, Nouveau-Brunswick.

227. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Relevé indiquant les gardes-pêche qui ont servi durant l'année 1930, dans les districts de Comox-Alberni et de Vancouver-Nord, avec les renseignements suivants au sujet de chaque individu; Nom; adresse; le territoire où il était gardien; la date où il a

commencé son travail en 1930; la date où il l'a terminé; son âge; s'il était soldat de retour; s'il était garde-pêche en 1929 ou durant les années antérieures, et le nombre d'années pendant lequel il a occupé cet emploi.

228. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de règlements gouvernant le séchage et la mise en caque des harengs secs et salés, et copie du certificat d'inspection donné à chaque expéditeur.

229. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril:—Copie de tous les rapports, lettres, mémoires, dépêches, déclarations assermentées, etc., échangés entre le ministère des Pêcheries et tout fonctionnaire dudit ministère, et toute personne demeurant aux Iles de la Madeleine dans le comté de Gaspé, ou ailleurs, au sujet de la position de J.-A. Delaney, de Pointe-Basse, Iles de la Madeleine, et au sujet de sa destitution.

230. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 avril 1931:—Relevé indiquant:—

1. Si le gouvernement fédéral a reçu quelque partie des dommages de $473,151.26 accordés par jugement le, ou vers le 17 décembre 1897, pour la saisie de navires canadiens effectuée par les Etats-Unis d'Amérique, dans la mer de Behring.

2. Quelle partie de cet argent n'est pas encore distribué.

3. Si le gouvernement entend distribuer cette somme aux réclamants et, dans l'affirmative, quand.

4. Si le gouvernement canadien a reçu de l'argent du gouvernement des Etats-Unis, directement ou par l'intermédiaire du gouvernement britannique, en vertu du traité de la pêche aux phoques conclu le 14 décembre 1911, entre les Etats-Unis d'Amérique, la Grande-Bretagne, la Russie ou le Japon, et dans l'affirmative, quels montants il a reçus.

5. Si le gouvernement canadien entend adopter en faveur de citoyens canadiens intéressés quelque législation semblable au chapitre 308 des lois du soixante-huitième Congrès des Etats-Unis d'Amérique, adopté le 7 juin 1924, et conférant à la Cour américaine de district de la Californie, Division du Nord, la compétence pour juger les réclamations des citoyens américains afin de restreindre leurs opérations dans la pêche aux phoques, de 1886 à 1896, législation en vertu de laquelle on a accordé des dommages à des citoyens américains.

6. Si le gouvernement canadien entend que tout montant de l'argent mentionné plus haut, relativement aux opérations de la pêche aux phoques, soit distribué à des citoyens canadiens qui ont subi des pertes pour des causes mentionnées dans l'arbitrage, des conventions ou les traités cités plus haut.

7. Dans l'affirmative, quelles mesures on prendra à cette fin.

231. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 22 avril 1931:—Copie de toute la correspondance, y compris les lettres, télégrammes, mémoires et autres documents échangés entre le ministre de la Marine ou des fonctionnaires de son ministère, à Ottawa, et l'honorable L.-A. Taschereau, premier ministre de la province de Québec, au sujet de l'étatisation de la radiodiffusion au Canada et des droits de la province de Québec sous ce rapport.

232. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de tous les documents, de la correspondance et des demandes de toutes sortes que le ministère des Postes a en sa possession relativement à la destitution de L. P. Rousseau comme maître de poste de Sainte-Clothilde, de Horton, comté d'Arthabaska, province de Québec.

233. Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931—Document montrant:—

Quels sont les noms de tous les employés sur les wagons-réfectoires et dortoirs des Chemins de fer Nationaux du Canada circulant entre Montréal et Halifax, et dans les Provinces maritimes.

234. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de tous les documents, et de la correspondance que tout ministère fédéral a en sa possession relatifs au paiement de primes pour le poisson à des pêcheurs du comté de Gloucester, Nouveau-Brunswick, pour l'année 1930.

235. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 22 avril 1931:—Copie de tous les décrets ministériels, des autres ordres, ou instructions, mémoires, documents, télégrammes, rapports, pétitions et autres communications échangées entre le ministre du Revenu national, le chef du service de prévention, et tout autre ministère, hauts fonctionnaires, ou toutes autres personnes, depuis le 8 août 1930, relativement à des plaintes contre la destitution, ou à la destitution de Albert Ranson, ingénieur sur le croiseur auxiliaire *Whirl*, commandé par le capitaine Maybee.

236. Réponse à un ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Quelle somme d'argent a été reçue du gouvernement des Etats-Unis en vertu du Traité pélagien de la pêche aux phoques, de 1911, durant chaque année civile, jusqu'au 31 décembre inclusivement.

2. S'il y a eu, entre 1911 et 1930, des années où ces paiements n'ont pas été versés, et, le cas échéant, pour quels motifs ce fait s'est produit.

237. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931—Relevé indiquant:—

1. Quelles sont les marchandises dont on a prohibé l'entrée au Canada en vertu de la clause 17, de la loi du Tarif des Douanes, et de quels pays elles provenaient;

2. Quels ordres, règlements, bulletins et instructions reglementant les importations au Canada ont été émis en vertu des articles 1, 2, 3 et 4, respectivement, de la clause 35 de la Loi des Douanes;

3. En vertu de la clause 36, article 2 de la Loi des Douanes:—

(1) Le nombre de produits auxquels cet article a été appliqué;
(2) Le prix, indiqué à la facture, des marchandises auxquelles on l'appliquait dans chaque cas;
(3) La valeur imposable fixée par le ministre;
(4) De quelle façon on a fixé cette valeur imposable.

4. Copies de tous les ordres, règlements, bulletins et instructions émis en vertu de la clause 37 de la Loi des Douanes;

5. Copies de tous les ordres, règlements, bulletins et instructions qui ont été émis en vertu de la clause 41 de la Loi des Douanes;

6. Copies de tous les ordres, règlements, bulletins et instructions qui ont été émis en vertu de la clause 43 de la Loi des Douanes;

7. Les importations sous l'empire de la préférence britannique, des tarifs intermédiaires et généraux, et les droits payés durant chacun des mois de septembre, octobre, novembre et décembre 1928, 1929 et 1930, et durant chacun des mois de janvier et février 1929, 1930 et 1931.

238. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de toute la correspondance que le ministère des Postes a en sa possession relativement à l'annullement d'un contrat pour le transport du courrier entre le bureau de Sonier et Tracadie, comté de Gloucester, Nouveau-Brunswick.

239. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931—Copie de tous les avis invitant les soumissions, des soumissions, rapports, contrats et correspondance échangés entre le ministère des Postes et tout officier supérieur du ministère, et toute ou toutes personnes et généralement, et sans que les documents plus haut mentionnés soient les seuls demandés, tous documents, mémoires, et écrits de toute sorte et de tout genre qui ont trait au transport du courrier à partir du Bureau de poste central, à Québec, jusqu'aux gares de chemin de fer et aux navires, 1930-31.

240. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931—Copie de tous les rapports, soumissions, correspondance qui ont trait au contrat postal pour le circuit rural No 1 de Pointe Hatfield, dans la division électorale de Royal, Nouveau-Brunswick.

241. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931—Copie des rapports faits au ministère des Postes par M. Simard, avocat de Rimouski, commissaire enquêteur sur la conduite de certains maîtres de poste dans le comté de Bonaventure, qui étaient accusés d'ingérence politique.

2. Quel a été le taux d'intérêt payé.

3. Quel a été le total des intérêts payés par année pour ces avances.

4. De quelle façon le gouvernement de la Puissance évalue les banques pour les taxer.

242. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931—Copie de toute correspondance et de tous rapports relativement au circuit postal rural de l'Isle Verte, Québec.

243. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931—Copie de tous les avis invitant les soumissions, des soumissions, rapports, contrats et correspondance échangés entre le ministère des Postes ou tout officier supérieur de ce ministère, et toute ou toutes personnes, et généralement et sans que les documents, plus haut spécifiés soient les seuls demandés, tous les documents, mémoires et écrits de toute sorte et de tout genre, qui ont trait à la levée du courrier dans les boîtes de rues de la ville de Québec pour 1930-31.

244. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931—Copie de tous les télégrammes, demandes de soumissions, soumissions, correspondance et autres communications échangées depuis le 8 août 1930, et que le gouvernement a en sa possession, relativement au service postal entre Amherst et Leicester pour lequel un nommé Wilfrid Webb, un soldat de retour, aurait envoyé une soumission.

245. Correspondance entre le Département d'Etat des Etats-Unis d'Amérique et le département des Affaires extérieures du Dominion du Canada, concernant ceux qui voyagent quotidiennement entre le Canada et les Etats-Unis.

246. Réponse à un ordre du Sénat, en date du 7 mai 1931, pour la production d'un état indiquant le nom des endroits, des localités ou des édifices qui, en chacune des provinces du Canada, sont connus comme sites historiques; et indiquant les sites historiques qui sont actuellement sous le contrôle de la Commission des champs de bataille nationaux, ou d'une autre autorité similaire.

247. Réponse à un ordre du Sénat, en date du 5 mai 1931, pour la production de:

Copie de toute la correspondance, y compris les demandes, recommandations et protestations relatives à la concession projetée d'un permis à un nommé Steppanski pour exploiter une distillerie à Berwick, Nouvelle-Ecosse.

248. Réponse à un ordre de la Chambre du 13 mai 1931:—Copie de tous les livrets formules, livres d'instructions, et généralement de toutes les formules et instructions émis par ou pour le Statisticien en chef, les commissaires du recensement, et les recenseurs au sujet du recensement décennal de 1931, avec un tarif des honoraires payables aux commissaires et aux recenseurs.

249. Réponse à un ordre de la Chambre du 4 mai 1931:—Copie de tous les documents, écrits, mémoires et lettres échangés entre toute corporation municipale ou autre personnes et le ministère des Travaux publics depuis le 7 août 1930, concernant l'édifice public de St-Raymond, comté de Portneuf, Québec, pour la construction duquel des sommes ont été placées dans les crédits de 1930-31, et aussi copie de toutes les soumissions reçues concernant la construction dudit édifice, et de la correspondance sur ce sujet, et copie de tous rapports

d'ingénieurs ou d'architectes du ministère des Travaux publics relatifs audit édifice et envoyés au ministre des Travaux publics ou au ministère depuis le 1er janvier 1928.

250. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de tous les mémoires, ordres, instructions et autres documents, y compris tous les télégrammes, lettres et autres communications échangés entre toute ou toutes personnes, ou tout ministre ou ministère, relativement à la destitution de M. P. A. Picard de la position d'agent des Indiens, à Lorette, Québec, et à la nomination de toute personne à sa place. Et aussi, copie de tous les mémoires, correspondance, demandes et recommandations adressées à la Commission du service civil par des personnes qui désiraient obtenir la position d'agent des Indiens laissée vacante par le congédiement de M. P. A. Picard.

251. Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931:—Copie de tous rapports, correspondance, télégrammes, pétitions et autres communications reçus ou envoyés par le ministre de l'Intérieur, et tout ou tous autres ministres ou hauts fonctionnaires de l'Etat, ou tout membre ou fonctionnaire supérieur de la Commission du service civil, et par tout membre du Parlement ou autre ou autres personnes, concernant les services ou les aptitudes ou autres capacités, ou ayant trait de quelque façon à la révocation, ou à la révocation projetée du Dr Digout, de la position d'officier de santé à la réserve indienne de St-Peter's, Nouvelle-Ecosse.

252. Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931:—Copie de tous mémoires des points reçus comme résultat de l'examen, annonces, demandes, recommandations, notes de classification, relatifs à la nomination de Maurice Earl Bastien, Jr, comme agent des Indiens, pour l'Agence de Lorette, Québec.

253. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 11 mai 1931:—Copie de tous les décrets ministériels, documents, correspondance, mémoires et rapports relatifs à la destitution de Edouard Groleau, de son poste d'agent d'application des lois de douanes et d'accise, à St-Zacharie, Québec.

254. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 mai 1931—Relevé faisant voir:—

1. Si le département des parcs nationaux du Canada envoie des employés qui ne vivent pas en Colombie-Britannique travailler à des entreprises de l'Etat en Colombie-Britannique.

2. Si le gouvernement prendra en considération de donner une préférence pour ces travaux à ces employés qui résident en Colombie-Britannique.

3. Si le gouvernement prendra en considération de donner une préférence aux anciens combattants pour le travail à exécuter sur la grande route du gouvernement fédéral connue sous le nom de Big Bend Road, en Colombie-Britannique.

4. Quelles chances, le cas échéant on donnera aux anciens combattants de gagner leur vie en travaillant à cette entreprise de l'Etat.

255. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 22 avril 1931:—Copie de tous les rapports, demandes de soumissions, soumissions, correspondance, contrats échangés entre le ministère des Postes et tout haut fonctionnaire de ce ministère et toute ou toutes personnes, ou entre le ministère des Postes et tout officier supérieur du ministère et le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse et tout fonctionnaire de ce gouvernement et, en général, sans que les documents plus hauts cités soient les seuls demandés, tous les documents, mémoires et écrits de toute sorte et de tout genre relatifs au transport du courrier entre Barrington Passage et le quai Orion, Barrington Passage et North-East Point, Barrington Passage et Clark's Harbour, ou entre tous points sur l'île de Cap Sable durant les trois dernières années.

256. Réponse à un ordre de la Chambre du 4 mai 1931:—Copie de tous documents, correspondance, télégrammes et autres écrits échangés entre toute personne et le ministère des Postes concernant l'arrangement temporaire conclu entre ce ministère et M. A. Laurent, pour le transport des colis postaux à Montréal; aussi copie du contrat pour ce service, intervenu entre le département de MM. Gour et Richer, et cancelé le 30 septembre 1930.

257. Réponse à un ordre de la Chambre du 4 mai 1931:—Copie de tous télégrammes, correspondance et documents échangés entre toute personne et le ministère des Postes concernant la concellation des contrats pour le transport des correspondances détenu par MM. Antonin Leroux et Rosario Leroux, de St-Hermas, et le subséquent octroi desdits contrats à de nouveaux concessionnaires.

258. Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931:—Copie de tous documents et correspondance échangés au sujet de M. Jos Lecuyer, qui détient le contrat rural des postes dans St-Alban, comté de Portneuf, Québec, et aussi un relevé indiquant si une enquête a été tenue sur cette affaire, le nom du Commissaire-enquêteur, l'endroit où l'enquête a été tenue, et le résultat.

259. Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931:—Copie de tous télégrammes, correspondance, requêtes concernant les agents de marchandises de Trois-Pistoles, Québec, depuis le 1er janvier 1931.

260. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 avril 1931:—Copie de toute la correspondance, y compris les lettres, télégrammes, et autres documents que le gouvernement a en sa possession relativement à l'amalgamation de la *Weyburn Security Bank* avec *l'Imperial Bank of Canada.*

261. Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931:—Document montrant:—

Quel est le montant total d'argent que le gouvernement fédéral a avancé chaque année aux banques à charte du Canada en vertu de la Loi des Finances, depuis le 22 août 1914.

262. Réponse à un ordre de la Chambre du 18 mai 1931:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, requêtes et autres documents échangés jusqu'à date entre le ministre des Postes, les fonctionnaires supérieurs de son ministère à Ottawa et à Québec, et les citoyens de St-Tite des Caps, comté de Montmorency, concernant l'établissement d'un service rural des postes connu sous le nom de Circuit postal No 1, dans la paroisse de St-Tite des Caps, et aussi une liste des soumissionnaires et un relevé du montant des soumissions dans chaque cas pour faire ce service.

263. Réponse à un ordre de la Chambre du 18 mai 1931:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, rapport, requêtes et autres documents échangés entre le ministère des Postes et toute ou toutes autres personnes depuis le 29 juillet 1930, relativement au bureau de poste de la gare de l'Islet, dans le comté de l'Islet, Québec.

264. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931—Copie de tous comptes, correspondance que tout ministère fédéral peut avoir en sa possession concernant les réparations faites à la Lower Traverse, St-Roch, durant l'année 1930.

265. Réponse à un ordre de la Chambre du 18 mai 1931—Etat montrant:—

1. Quelle est, d'après les meilleurs renseignements disponibles la population actuelle du Canada.

2. Combien de gens au Canada retirent actuellement des pensions, soit des pensions de guerre, des pensions du vieil âge, ou d'autres formes de pensions de retraites, des octrois ou des annuités de l'Etat.

3. Quel a été le montant de ces pensions versées au Canada durant 1930.

266. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931—Relevé indiquant, à date, les noms, prénoms et adresses, par comté, de tous les employés

permanents de la Commission du havre de Québec, y compris les Commissaires, avec la date de leur entrée en fonctions, et le salaire mensuel payé à chacun.

267. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 avril 1931—Copie de tous les documents, lettres, dépêches, déclarations assermentées, enquêtes, mémoires, etc., concernant la destitution de M. François Tremblay, ingénieur de la sirène d'alarme à Ste-Félicité, comté de Matane, et la nomination de son successeur.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931:—Relevé indiquant les noms des personnes accusées d'ingérence politique et sur la conduite desquelles le major Théodore Paquet, avocat de Québec, a fait une enquête, avec un sommaire du résultat de chacune de ces enquêtes, et un état des dépenses encourues dans chaque cas; et aussi un relevé indiquant si oui ou non la personne accusée d'ingérence politique était présente, ou si elle était représentée par un avocat ou autrement, et le nom de l'avocat lorsque l'accusé était ainsi représenté.

M. Duranleau, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 28 mai 1931—Tableau montrant:—

1. Quels sont les noms de tous les employés qui étaient enregistrés sur les bordereaux de salaires de la Commission du havre d'Halifax durant les mois de décembre 1929 et janvier 1930, et quel salaire chacun recevait, soit par semaine, par mois ou par année.

2. Quels sont les noms de tous les employés qui étaient enregistrés sur les bordereaux de salaires de la Commission du havre d'Halifax durant les mois de décembre 1930 et janvier 1931, et quel salaire chacun recevait, soit par semaine, par mois ou par année.

3. Quel a été le montant des recettes perçues sur les marchandises déposées dans les entrepôts de la Commission du havre d'Halifax durant décembre 1929 et janvier 1930.

4. Quel a été le montant des recettes perçues sur les marchandises déposées dans les entrepôts de la Commission du havre d'Halifax durant décembre 1930 et janvier 1931.

Les bills suivants sont respectivement lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill No 87, Loi modifiant la Loi des plantes-racines potagères.—M. *Weir* (Melfort).

Bill No 88, Loi concernant la *Dominion Agricultural Credit Company, Limited.*—M. *Bennett.*

Bill No 89, Loi modifiant la Loi des compagnies fiduciaires.—M. *Bennett.*

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:—

Bill No 14, Loi concernant la *Kettle Valley Railway Company.*

Bill No 15, Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Bill No 21, Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Montréal à l'Atlantique.

Bill No 41, Loi modifiant la Loi d'établissement des soldats.

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants pour lesquels il demande le concours de la Chambre:—

Bill No 90 (D1 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi des rentes sur l'Etat."

Bill No 91 (E1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Ann Ventura."

Bill No 92 (F1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Béatrice Marie Dumaresq."

Bill No 93 (G1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Henry Rees."

Bill No 94 (H1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Emily Hughes Mucculloch."

Et aussi,—Un message communiquant à la Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été référées les pétitions de Mary Ann Ventura, Béatrice Marie Dumaresq, William Henry Rees et Emily Hughes Macculloch, respectivement demandant une loi de divorce, et les documents produits comme preuve, avec prière que le tout soit retourné au Sénat.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Bennett,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de M. Ralston; et sur l'amendement de M. Spencer audit amendement.

Et le débat continuant;

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

(*Bills publics*)

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Neill pour la deuxième lecture du Bill No 43, Loi modifiant le Code criminel (Chèques sans provisions);

Et le débat continuant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Stevens.

L'ordre étant lu pour la deuxième lecture du Bill No 46, Loi modifiant le Code criminel (Caution);

M. Johnstone pour M. MacDonald (Cap-Breton-Sud), appuyé par M. Cantley, propose que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence lu la deuxième fois et référé au comité général de la Chambre devant siéger à la prochaine séance de la Chambre.

Ayant disposé de l'Ordre pour les bills privés et publics;

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Bennett, ordonné,—Que la résolution adoptée par la Chambre le 9 mars 1921, qui apparaît à la page 78 des Journaux, concernant la traduction en anglais des discours prononcés en français la semaine précédente et leur publication tous les lundis, pendant la session, soit référée au comité des Débats pour la considérer et faire rapport sur l'opportunité de modifier l'ordre en vertu duquel lesdites traduction et publication sont actuellement régies.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Bennett,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de M. Ralston; et sur l'amendement de M. Spencer audit amendement.

Et le débat continuant encore, ledit débat est ajourné sur motion de M. Motherwell.

La Chambre s'ajourne alors à 10.40 p.m., jusqu'à lundi prochain, à 3 p.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 60

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 15 JUIN 1931

Prières.

M. l'Orateur informe le Chambre que le greffier a déposé sur la Table, le vingtième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son vingtième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et constate que les prescriptions de la règle 95 ont été suivies dans chaque cas, savoir:—

De Arthur Wellesley DeWolf, de Montréal, Québec, et autres, pour l'adoption d'une loi constituant en corporation *The Soldiers' Aid Society*.

De Emma E. Tait, de Alliance, Ohio, Etats-Unis d'Amérique, demandant l'adoption d'une loi autorisant le Commissaire des Brevets à faire revivre le Brevet No 314,745 pour améliorations à l'embrayage de renversement.

De Annie Bick Barder, de Montréal, Québec, pour dissoudre son mariage d'avec Kenneth C. Barder.

M. Stewart (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 25 mai 1931:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, rapports et plans relativement au prolongement du quai de Rivière-du-Loup, depuis le 7 août 1930.

M. Manion, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 27 mai 1931:—Copie des télégrammes, lettres et autres documents que le gouvernement du Canada a envoyés aux Chemins de fer nationaux du Canada pour les avertir que le ministère des Chemins de fer et des Canaux avait refusé de sanctionner la construction d'une nouvelle gare à Rivière-du-Loup.

Aussi,—Réponse partielle à un ordre de la Chambre du 27 mai 1931:—Copie (*a*) d'une demande que les Chemins de fer nationaux ont faite pour approbation de la nouvelle gare projetée à Rivière-du-Loup; (*b*) plans numérotés P-1-12-179, 17105-1, 17105-2, et 17105-3, datés respectivement le 31 janvier 1930, le 15

juillet 1930, et le 12 juin 1930, dans les dossiers de la Commission sous le No 36455; (c) du rapport et des recommandations de l'officier d'exploitation en chef de la Commission, tel que mentionné dans l'Ordre No 45305, daté le 9 août 1930, de la Commission des chemins de fer.

Aussi,—Réponse partielle à un ordre de la Chambre du 27 mai 1931:—Copie (a) du plan No 17321-1, daté Moncton, 31 mars; (b) soumissions mises au dossier au nom de la Compagnie du Chemin de fer, la Chambre de commerce de la Rivière-du-Loup, le Service d'Hygiène provincial, et la ville de la Rivière-du-Loup; et (c) du rapport et des recommandations de l'officier en chef de la Commission tel que mentionné dans l'ordre No 46476, daté le 27 mars 1931, de la Commission des chemins de fer.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 27 mai 1931:—Copie de toute la correspondance échangée entre l'honorable ministre des Chemins de fer et Canaux, l'honorable ministre intérimaire des Chemins de fer, leurs secrétaires particuliers, le sous-ministre, et tout autre officier ou membre du conseil du ministère des Chemins de fer, d'une part, et d'autre part, M. C. E. Dubé, et toute autre personne, concernant la construction d'une nouvelle gare des Chemins de fer nationaux à Rivière-du-Loup, du 7 août 1930 jusqu'à date.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 28 mai 1931—Dossier montrant:—

1. Quel était le montant total inscrit l'an passé dans le budget des Chemins de fer nationaux du Canada pour la construction d'une nouvelle gare à Rivière-du-Loup, (a) pour dépense au compte du capital, (b) autres dépenses.
2. Si un article semblable ou autre est inscrit cette année dans le même budget à la même fin.
3. Dans l'affirmative, quel montant.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 28 mai 1931—Dossier montrant:—

1. Si le budget des Chemins de fer nationaux pour 1930-31, pourvoyait à la construction d'une nouvelle gare.
2. Dans l'affirmative, combien il y en avait.
3. A quels endroits elles devaient être construites.
4. Quelle était l'évaluation totale, comprenant les dépenses au compte du capital ou autre, préparée par les Chemins de fer nationaux, dans leur budget, pour chaque gare.
5. Si les Chemins de fer nationaux ont demandé des soumissions pour la construction de toutes ces gares.
6. Dans la négative, pour quelles gares des soumissions, ont été demandées.
7. De combien de gares le ministère des Chemins de fer a approuvé la construction en 1930-31.
8. Quel était le montant de la soumission acceptée dans chaque cas.
9. Si le ministère des Chemins de fer a refusé la construction de gares par les Chemins de fer nationaux en 1930-31.
10. Dans l'affirmative, quelles étaient ces gares.
11. Quel était le motif de refus dans chaque cas.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 28 mai 1931—Dossier montrant:—

1. A quelle date les Chemins de fer nationaux ont été avisés que le ministère des Chemins de fer refusait de sanctionner la construction d'une nouvelle gare à Rivière-du-Loup.
2. Par qui.
3. Sur les instructions de qui.
4. Si par télégramme, à quelle heure.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 28 mai 1931—Dossier montrant:—

1. Sur les devis accompagnant les plans pour la construction d'une gare à Rivière-du-Loup, si les Chemins de fer nationaux ont mentionné à quelle date cet édifice devait être complété.

2. Dans l'affirmative, quelle date.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 28 mai 1931—Dossier montrant:—

1. A quelle date les soumissions déjà reçues à Moncton, le ou vers le 26 août 1930, pour la construction d'une nouvelle gare à Rivière-du-Loup, ont été ensuite soumises par les Chemins de fer nationaux au ministère des Chemins de fer.

2. Pourquoi elles ont été ainsi soumises au ministère.

3. Quels étaient: (*a*) le nom et l'adresse de chaque soumissionnaire; (*b*) le montant de chaque soumission.

4. Pendant combien de temps ces soumissions furent à l'étude.

5. A quelle date le ministère prit une décision à ce sujet.

6. Si quelqu'un a demandé au ministère de retarder sa décision.

7. Dans l'affirmative, (*a*) qui a fait cette demande, (*b*) à quelle date cette demande fut-elle faite au ministère.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 28 mai 1931—Dossier montrant:—

1. Aux séances tenues dans le bureau du ministre des Chemins de fer et des Canaux et plus tard dans le bureau du ministre du Travail, l'honorable ministre des Chemins de fer et des Canaux ayant rappelé ces deux séances le 22 mai 1931 (Débats, page 2062, 1ère colonne, lignes 31-33), un mémoire des accords publié comme Appendice "C" du rapport du Directeur fédéral du chômage, daté le 16 mars 1931, s'il a été soumis aux deux ministres mentionnés plus haut.

2. Sinon, à quelle date il a été soumis à chacun d'eux.

3. Quand les séances mentionnées dans le premier paragraphe ont eu lieu.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 28 mai 1931—Dossier montrant:—

A la demande de qui chacun des articles qui se chiffrent entre $8,000,000 et $9,000,000 dans le budget des Chemins de fer nationaux, a été "ajourné", comme l'a dit l'honorable ministre des Chemins de fer le 22 mai 1931 (Débats, page 2064, deuxième colonne, lignes 37-8).

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 28 mai 1931—Dossier montrant:—

1. A quels articles en particulier s'est appliquée la désaffectation d'une somme variant entre $8,000,000 et $9,000,000 des crédits des Chemins de fer nationaux du Canada pour 1930-31.

2. Quel était le montant de chaque article (*a*) avant que la désaffectation soit faite; (*b*) après que la désaffectation fut opérée.

3. Si tous ces articles étaient inclus dans le budget des Chemins de fer nationaux du Canada pour 1930-31.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 28 mai 1931—Dossier montrant:—

1. A même les crédits qui forment un total entre $8,000,000 et $9,000,000 votés par la Chambre des Communes et inclus dans les crédits des Chemins de fer nationaux, l'année passée, et qui ont été dépensés pour d'autres fins, (*a*) combien de ces désaffectations de plus ou moins de $200,000 sont venues devant le

gouvernement pour être réglées par décret ministériel; (*b*) combien de ces désaffectations ont été sanctionnées par le sous-ministre après consultation avec le ministre des Chemins de fer du jour.

2. Si toutes ces désaffectations ont été soumises à la Commission des chemins de fer pour approbation.

3. Si elles n'ont pas toutes été soumises, combien lui ont été soumises.

4. Dans combien de cas la Commission des chemins de fer a approuvé ces désaffectations.

5. Combien de fois la Commission des chemins de fer a rescindé ses ordres antérieurs afin d'approuver ces désaffectations.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 28 mai 1931—Dossier montrant:—

1. Quels était le montant de chaque section (*a*), (*b*), (*c*), (*d*), (*e*), (*f*), des crédits des Chemins de fer nationaux du Canada, 1930-31, se montant à $51,600.-000 dans l'appropriation 323 de l'année dernière.

2. A quelle date le montant total de chaque section il a été entièrement dépensé.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 28 mai 1931—Dossier montrant:—

Si la clause (*d*) de l'appropriation No 65 des crédits supplémentaires des Chemins de fer nationaux du Canada était une continuation de la clause (*d*) du vote 323 de l'année passée.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 28 mai 1931—Dossier montrant:—

1. Quel était le montant de chaque section (*a*), (*b*), (*c*), (*d*), (*e*), (*f*), des crédits supplémentaires des Chemins de fer nationaux du Canada, 1930-31, formant une somme totale de $11,410,400.85 dans l'appropriation No 65 de mars 1931.

2. Quand le montant total de chaque clause a été approuvé par le gouvernement.

3. A quelle date le montant total de chaque section a été complètement dépensé.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 1er juin 1931:—Etat comprenant une liste détaillée des articles compris dans la section (*d*) de l'appropriation 323 des crédits de 1930-31, avec le montant de chaque article.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 1er juin 1931:—Etat comprenant une liste complète des articles compris dans la section (*d*) de l'appropriation 65 des crédits supplémentaires des Chemins de fer nationaux, avec le montant de chaque article.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 1er juin 1931—Etat comprenant une liste complète des crédits des Chemins de fer nationaux du Canada, se chiffrant entre $8,000,000 et $9,000,000, qui ont été votés par la Chambre des Communes, l'an passé, et qui ont été dépensées pour d'autres fins, comme l'honorable ministre des Chemins de fer et des Canaux l'a déclaré le 22 mai 1931, Débat, page 2061, deuxième colonne.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 1er juin 1931—Copie de toutes les demandes de soumissions, des avis publiés dans les journaux, des devis et formules de soumissions, relativement à la construction d'une nouvelle gare des Chemins de fer nationaux du Canada, à Rivière-du-Loup, Québec, que le ministère des Chemins de fer et des Canaux a refusé de sanctionner.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 1er juin 1931—Copie de la lettre écrite par l'honorable ministre des Chemins de fer et des Canaux à M. C. E. Dubé après le 18 octobre 1930, en réponse à la lettre du 14 octobre 1930, au sujet de la gare de Rivière-du-Loup.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 1er juin 1931—Etat montrant:—

1. Combien de trains ont cessé de circuler sur les voies des Chemins de fer nationaux du Canada, depuis le 1er janvier 1931.
2. Combien de trains ont cessé de circuler sur les voies du chemin de fer Canadien du Pacifique, durant la même période.
3. Combien d'hommes ont été destitués sur les Chemins de fer nationaux du Canada, depuis le 1er janvier 1931.
4. Combien d'hommes ont été destitués ou renvoyés sur le chemin de fer Canadien du Pacifique, durant la même période.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 1er juin 1931—Etat montrant:—

1. Combien de services de trains ont été diminués ou discontinués *(a)* sur les Chemins de fer nationaux du Canada, *(b)* sur le chemin de fer Canadien du Pacifique durant l'année civile 1930.
2. Combien d'hommes ont été destitués ou renvoyés, *(a)* sur le chemin de fer Canadien du Pacifique, *(b)* sur les Chemins de fer nationaux du Canada durant l'année civile 1930.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 20 mai 1931—Copie de tous comptes de téléphone et de télégraphe, par mois, des bureaux du canal Trent, à Peterborough, durant les années 1930 et 1931.

M. Sauvé, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 27 avril 1931:—Copie de tous télégrammes, mémoires, correspondance, lettres et autres documents concernant la destitution de M. Auguste Provencher, maître de poste de Windsor Mills, et la nomination de son successeur.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931—Copie de tous les témoignages et rapports de M. Robert Côté, commissaire-enquêteur, relativement aux enquêtes sur activités politiques tenues à Honfleur, St-Henri de Taillon, Langlais, Hébertville Station et Chambord, dans le comté du lac St-Jean.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 27 mai 1931—Dossier montrant:—

1. A combien de maîtres de poste dans le comté de St-Hyacinthe-Rouville des demandes de démission ont été adressées depuis le 1er août 1930.
2. Quels sont les noms et adresses des maîtres de poste à qui des demandes de démission ont été adressées.
3. Si des enquêtes ont été tenues dans chaque cas, qui les a tenues et quel en a été le résultat.
4. Combien a été payé au commissaire enquêteur, dans chaque cas, pour ses services et autres honoraires.
5. Qui a demandé que ces enquêtes soient tenues.
6. Si un avis préalable a été envoyé aux maîtres de poste dans chaque cas à l'effet que cette enquête allait être tenue, et quel était le délai de cet avis.
7. Quels sont les noms des localités où des maîtres de poste ont été révoqués dans les comtés de St-Hyacinthe-Rouville, depuis le 1er août 1930.
8. Si les maîtres de poste révoqués ont été remplacés par des personnes dûment qualifiées pour remplir la position de maître de poste.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 27 avril 1931—Copie de tous télégrammes, mémoires, correspondance, lettres et autres documents concernant la révocation de Joseph Girard, maître de poste à St-Irenée-les-Bains, comté de Charlevoix, et la nomination de son successeur.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 27 avril 1931—Copie de tous télégrammes, mémoires, correspondance, lettres et autres documents concernant la destitution de Raoul Fortier, maître de poste à Ste-Anne de Beaupré, comté de Montmorency, et la nomination de son successeur.

M. Ryckman, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de tous les ordres, instructions, mémoires, et autres documents et de tous les télégrammes, lettres et autres communications qui ont trait à l'importation, par la douane de Yarmouth, pour la Fédération des pêcheurs de la Nouvelle-Ecosse, d'une certaine quantité de corde à pêche, et à la défense qu'a faite le ministère du Revenu national de la livrer sous le prétexte qu'un droit additionnel de 5½ pour cent par livre ou d'un impôt devait être payé.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931—Copie de tous les documents, écrits, lettres, mémoires, relatifs à la vente que le ministère du Revenu national a faite du navire contrebandier connu sous le nom de *O'Connell*, ou No 4, durant le mois d'août ou de septembre 1930, avec les reçus et les admissions de paiement donnés par toute personne lorsque le navire a été livré, et aussi toutes recommandations de membres du Parlement ou d'autres personnes au sujet de la vente dudit navire.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931—Copie de tous les documents, écrits, lettres, mémoires, relatifs à la vente que le ministère du Revenu national a faite du navire de contrebande en liqueurs connu sous le nom de No 3, durant le mois d'août ou de septembre 1930, avec les reçus et les admissions de paiement que toute personne a donnés lors de la livraison du navire, et aussi les recommandations des députés ou autres concernant la vente dudit navire.

M. Duranleau, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931:—Relevé indiquant les sommes totales votées durant la première session de 1930, soit dans les crédits principaux, soit dans les supplémentaires, pour le ministère de la Marine, et aussi un état montrant le montant total de ces argents, tels qu'ils furent dépensés, par province.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 4 mai 1931:—Copie de tous les documents, mémoires ou correspondance échangés entre tout ministre fédéral et la Commission du havre de Vancouver, ou entre la Commission du havre de Vancouver et toute autre personne, société ou compagnie, concernant la destitution des soldats de retour suivants de la force constabulaire du havre de Vancouver: l'inspecteur James Robinson, D.C.M., le sergent Frank Waters, W. D. Cook, M.C., J. C. Farrell, M.C., James Davidson, M.C., et W. T. Johnston.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 30 avril 1931—Etat montrant:—

1. Si on continue les travaux au quai Lapointe, à Vancouver.
2. Si cet ouvrage est exécuté à un coût plus un profit, ou à un prix fixe, par verge.
3. Qui exécute cette entreprise.
4. Quelle est l'estimation du coût de cet ouvrage lorsqu'il sera complété.

Aussi,—Réponse à une adresse à son Excellence le Gouverneur général du 13 mai 1931—Copie de tous les décrets ministériels, contrats, et autres documents qui ont trait ou sont relatifs de quelque façon à l'organisation de la *Rouyn Mines Railway Company*, à la construction et à l'opération dudit chemin de fer, et au louage de cette voie par le gouvernement de la Puissance, de la *Rouyn Mines Railway Company*, et au louage subséquent aux Chemins de fer nationaux du Canada.

Et aussi copie de toute la correspondance échangée entre le premier ministre du Canada ou tout membre du cabinet et les promoteurs, administrateurs ou officiers de la *Rouyn Mines Railway Company*, ou le bureau d'administration ou tout agent de la Compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada et qui aurait trait de quelque façon aux finances, à la confection ou à l'administration dudit chemin de fer.

Et aussi copie de correspondance, lettres et télégrammes échangés entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la province de Québec, la *Noranda Mines Company*, et toute ou toutes autres personnes relatifs aux finances ou à l'octroi de subsides audit chemin de fer.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 1er juin 1931—Copie de la lettre écrite par le très honorable premier ministre ou par toute autre personne sur sa recommandation à l'honorable ministre du Travail pour lui transmettre les lettres de M. C. E. Dubé en date du 25 août et du 11 septembre 1930.

Et aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 8 juin 1931—Copie du décret ministériel C.P. 2370, du 8 octobre, re: Instructions pour une allonge à la gare de Lévis, Québec.

Les bills suivants du Sénat sont lus la première fois (le bill de divorce sur division) et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, viz:—

Bill No 60 (O du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Marshall."—M. *Lennox*.

Bill No 90 (D1 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi des rentes sur l'Etat."—M. *Gordon*.

Bill No 93 (G1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Henry Rees."—M. *White* (Mont-Royal).

Bill No 94 (H1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Emily Hughes Macculloch."—M. *Bell* (St-Antoine).

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Dossier montrant:—

1. Quels sont les énumérateurs qui ont été nommés pour le recensement dans chaque municipalité du comité de Témiscouata.
2. Sur la recommandation de qui chacun d'eux a été nommé.

M. Stevens, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à l'ordre ci-dessus.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Dossier montrant:—

1. Si le budget des Chemins de fer Nationaux pour 1931-32 pourvoit à la construction de nouvelles gares.
2. Dans l'affirmative, combien il y en a.
3. A quels endroits elles doivent être construites.
4. Quel est l'estimé total, comprenant la dépense du compte du capital ou autre, préparé par les Chemins de fer Nationaux pour chaque gare.

Les adresses à Son Excellence le Gouverneur général et les ordres de la Chambre qui suivent sont votés:—

Par M. Neill—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant:—

1. Les noms et les adresses des commissaires du recensement nommés pour le comté de Comox-Alberni, et le district assigné à chacun.

2. Les noms et adresses des decenseurs nommés dans ledit comté, et, en termes généraux, le territoire couvert par chacun.

3. Les salaires et autres rémunérations des commissaires et des recenseurs.

4. Les soldats démobilisés parmi les personnes nommées plus haut.

Par M. Marcil—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous les documents, mémoires, correspondance, lettres échangés entre le ministre du Travail, à Ottawa, et le ministre du Travail, à Québec, et le conseil municipal de Paspébiac, comté de Bonaventure, Québec, ou le maire ou aucuns des officiers dudit conseil, au sujet des dépenses faites, en vertu de la Loi allouant des secours aux chômeurs, à Paspébiac.

Par M. Marcil—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous les documents, mémoires, correspondance, lettres échangés entre le ministre du Travail, à Ottawa, et le ministre du Travail, à Québec, et le conseil municipal de Hope, comté de Bonaventure, Québec, ou le maire ou aucuns des officiers dudit conseil, au sujet des dépenses faites à Hope, en vertu de la Loi allouant des secours aux chômeurs.

Par M. Marcil—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous les documents, mémoires, correspondance, lettres échangés entre le ministre du Travail, à Ottawa, et le ministre du Travail, à Québec, et le conseil municipal de Escuminac, comté de Bonaventure, Québec, ou le maire ou aucuns des officiers dudit conseil, au sujet des dépenses faites, en vertu de la Loi allouant des secours aux chômeurs, à Escuminac.

Par M. Brasset—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous les documents, mémoires, correspondance, lettres échangés entre le ministre du Travail, à Ottawa, et le ministre du Travail, à Québec, et le conseil municipal de St-Antoine de Gros Morne, comté de Gaspé, Québec, ou le maire ou aucuns des officiers dudit conseil, au sujet des dépenses faites à St-Antoine de Gros Morne, en vertu de la Loi allouant des secours aux chômeurs.

Par M. Desrochers—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous les documents, mémoires, correspondance, lettres échangés entre le ministre du Travail, à Ottawa, et le ministre du Travail, à Québec, et le conseil municipal de St-Edwidge de Clifton, comté de Compton, Québec, ou le maire ou aucuns des officiers dudit conseil, au sujet des dépenses faites, en vertu de la Loi allouant des secours aux chômeurs, à St-Edwidge de Clifton.

Par M. Desrochers—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous les documents, mémoires, correspondance, lettres échangés entre le ministre du Travail, à Ottawa, et le ministre du Travail, à Québec, et le conseil municipal de Disraëli, comté de Wolfe, Québec, ou le maire, ou aucuns des officiers dudit conseil, au sujet des dépenses faites à Disraëli, en vertu de la Loi allouant des secours aux chômeurs.

Par M. Goulet—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous les documents, mémoires, correspondance, lettres échangés entre le ministre du Travail, à Ottawa, et le ministre du Travail, à Québec, et le conseil municipal de Notre-Dame de Palmorol, comté d'Abitibi, Québec, ou le maire, ou aucuns des officiers dudit conseil, au sujet des dépenses faites, en vertu de la Loi allouant des secours aux chômeurs, à Notre-Dame de Palmorol.

Par M. Goulet—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous les documents, mémoires, correspondance, lettres échangés entre le ministre du Travail, à Ottawa, et le ministre du Travail, à Québec, et le conseil municipal de La Sarre, comté d'Abitibi, Québec, ou le maire, ou aucuns des officiers dudit conseil, au sujet des dépenses faites à La Sarre, en vertu de la Loi allouant des secours aux chômeurs.

Par M. Parent—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous les documents, mémoires, correspondance, lettres échangés entre le ministre du Travail, à Ottawa, et le ministre du Travail, à Québec, et le conseil municipal de St-Tite, comté de Champlain, Québec, ou le maire, ou aucuns des officiers dudit conseil, au sujet des dépenses faites, en vertu de la Loi allouant des secours aux chômeurs, à St-Tite.

Par M. Parent—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous les documents, mémoires, correspondance, lettres échangés entre le ministre du Travail, à Ottawa, et le ministre du Travail, à Québec, et le conseil municipal de St-Narcisse, comté de Champlain, Québec, ou le maire, ou aucuns des officiers dudit conseil, au sujet des dépenses faites à St-Narcisse, en vertu de la Loi allouant des secours aux chômeurs.

Par M. Jacobs pour M. Casgrain—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous les documents, mémoires, correspondance, lettres échangés entre le ministre du Travail, à Ottawa, et le ministre du Travail, à Québec, et le conseil municipal de St-Pierre et St-Paul de la baie St-Paul, comté de Charlevoix, Québec, ou le maire, ou aucuns des officiers dudit conseil, au sujet des dépenses faites, en vertu de la Loi allouant des secours aux chômeurs, à St-Pierre et St-Paul de la baie St-Paul.

Par M. Dubois—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous les documents, mémoires, correspondance, lettres échangés entre le ministre du Travail, à Ottawa, et le ministre du Travail, à Québec, et le conseil municipal de St-Samuel de Horton, comté de Nicolet, Québec, ou le maire, ou aucuns des officiers dudit conseil, au sujet des dépenses faites, en vertu de la Loi allouant des secours aux chômeurs, à St-Samuel de Horton.

Par M. Heaps—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance et documents relatifs à la nomination d'un nouveau maître de poste au bureau de quartier 29 dans la ville de Winnipeg.

Par M. Dupuis—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, soumissions et correspondance que le ministère des Postes a en sa possession, relativement aux circuits postaux ruraux Nos 1 et 2 de la paroisse de Sharrington, comté de Napierville, Québec, depuis le 1er août 1930.

Par M. Hurtubise—Ordre de la Chambre—Copie des bordereaux de salaires, donnant les espaces de temps et les noms des personnes qui ont travaillé aux ouvrages de construction et de réparations au quai de Stratford-Centre, du 1er août 1930 au 1er décembre 1930.

Par M. Dubois—Ordre de la Chambre—Copie de tous rapports, instructions, correspondance, mémoires et lettres et une copie des témoignages que le ministre des Postes ou tout autre fonctionnaire de l'Etat a en sa possession, relativement à la révocation de M. Henri Mailhot, maître de poste à Ste-Gertrude, comté de Nicolet, Québec, avec un état des dépenses de chaque personne présente à l'enquête et du montant qui lui a été payé, y compris celles du commissaire qui a tenu l'enquête.

M. Bennett propose,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—

Que le Gouverneur en conseil soit autorisé à se procurer par voie d'emprunt, en vertu des dispositions de la Loi du Revenu consolidé et de la vérification, un montant qui n'excèdera pas, en tout, la somme de sept cent cinquante millions de dollars, pour payer ou racheter tout ou partie des emprunts ou obligations du Canada, et pour acheter et retirer de la circulation des valeurs échues du Canada.

M. Bennett, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général demain pour prendre en considération ladite résolution.

M. Bennett propose,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de présenter un projet de loi afin de pourvoir à l'établissement d'une Monnaie royale canadienne comme division du ministère des Finances, et de stipuler pour le paiement de salaires et pour les bénéfices de retraite et d'abandon des fonctions de membres du personnel de la Monnaie d'Ottawa lorsque la législation proposée sera mis en vigueur.

M. Bennett, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution l'a recommandée à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général demain pour prendre en considération ladite résolution.

M. Bennett propose,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—

Que la Loi du Revenu consolidé et de la vérification soit modifiée afin de pourvoir à la nomination d'un Contrôleur de la Trésorerie dont les fonctions, le traitement et le terme d'office seront tels que prescrits, et pour obtenir un contrôle plus unifié et plus suffisant sur l'application de la loi et sur les recettes et dépenses financières.

M. Bennett, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution l'a recommandée à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général demain pour prendre en considération ladite résolution.

M. Duranleau propose,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient d'autoriser un prêt n'excédant pas $3,500,000 à la Commission du havre de St-Jean pour l'aménagement d'outillages de têtes de lignes, sur approbation par le Gouverneur en conseil des plans détaillés, plans et devis de ces travaux, et sur dépôt de débentures de ladite commission pour couvrir ledit emprunt.

M. Duranleau, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution l'a recommandée à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général demain pour prendre en considération ladite résolution.

M. Duranleau propose,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient d'autoriser un prêt d'un montant n'excédant pas $3 500,-000 à la Commission du havre de Halifax, pour l'aménagement d'outillages de têtes de lignes, sur approbation par le Gouverneur en conseil des plans détaillés plans et devis de ces travaux, et sur dépôt de débentures de ladite commission pour couvrir ledit emprunt.

M. Duranleau, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution l'a recommandée à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général demain pour prendre en considération ladite résolution.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Bennett,--Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de M. Ralston; et sur l'amendement de M. Spencer audit amendement.

Et le débat continuant;

A huit heures p.m., du consentement de la Chambre, M. Gordon, du comité spécial chargé de faire une enquête sur l'entreprise de la compagnie Beauharnois pour la production d'énergie hydro-électrique présente le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité recommande qu'il lui soit permis de faire imprimer au jour le jour, le compte rendu de ses délibérations et de la preuve recueillie, de même que toutes observations et tous documents et papiers que le comité pourrait donner instruction de faire imprimer, pour l'usage du comité et des députés, le nombre d'exemplaires ainsi imprimés ne devant pas excéder 600 pour la version anglaise et 200 pour la version française.

Votre comité recommande également qu'il lui soit permis de siéger pendant que la Chambre est en séance.

M. Gordon, du comité spécial chargé de faire une enquête sur l'entreprise de la compagnie Beauharnois pour la production d'énergie hydroélectrique, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité recommande qu'il lui soit permis de retenir les services d'avocats qui lui prêteront leur concours dans l'enquête qui lui a été confiée par la Chambre.

Du consentement de la Chambre, lesdits rapports sont adoptés.

La Chambre reprend alors le débat sur la motion de M. Bennett,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de M. Ralston; et sur l'amendement de M. Spencer audit amendement.

Et le débat continuant encore, ledit débat est ajourné sur motion de M. Gagnon.

La Chambre s'ajourne alors à 10.46 p.m., jusqu'à demain, à 3 p.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 61

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 16 JUIN 1931

Prières.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table, le bill privé suivant:—

Bill No 95, Loi constituant en corporation *The Soldiers' Aid Society.*—M. *Sullivan.*

Ledit bill est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, en vertu de la règle 102.

M. Stinson, du comité des Bills privés présente le cinquième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a étudié le Bill No 77, Loi concernant la construction et l'entretien d'un pont sur le fleuve Saint-Laurent, entre l'Ile d'Orléans et la Côte de Beaupré, dans la province de Québec, et a convenu de le rapporter sans modification.

M. Manion, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 20 mai 1931:—Copie de tous les documents, lettres et autres communications échangées entre le ministère des Chemins de fer et des Canaux et toutes les compagnies de bois et les commerçants de bois du comté de Peterborough, durant les années 1928 et 1931 inclusivement, relativement aux niveaux de l'eau dans le système du canal Trent, et toute correspondance entre les hauts fonctionnaires du ministère des Chemins de fer et des Canaux et lesdites compagnies et les officiers desdites compagnies.

M. Sauvé, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 23 avril 1931—Relevé faisant voir:—

1. Combien de maîtres de poste ont été destitués entre le 1er septembre 1930 et le 1er mars 1931.

2. Quels furent les motifs donnés pour chaque destitution, donnant le nom de chaque maître de poste destitué, et la location du bureau de poste.

3. Combien de destitutions furent exécutées après que des enquêtes eurent été faites sur accusations d'activités politiques.

4. Quels sont les noms des maîtres de poste destitués après enquête sur l'accusation d'activités politiques.

5. Quels maîtres de poste furent destitués sur la recommandation du député actuel du comté sur l'accusation d'activités politiques.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 25 mai 1931:—Copie du rapport fait par M. Gérard Simard, Commissaire, concernant le bureau de poste de St-Benoît de Matapédia, et copie des déclarations assermentées produites à cette enquête.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931:—Copie de toute la correspondance échangée entre le ministère des Postes et les ctioyens de Matane au sujet de la nomination du maître de poste actuel de Matane, Québec.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 27 mai 1931:—Copie de tous les télégrammes, pétitions, résolutions, lettres, rapports, et autres communications et documents envoyés ou reçus par le ministre des Travaux publics, le ministre des Postes et tout autre ministre ou fonctionnaire supérieur de l'Etat au sujet de la construction d'un bureau de poste à Shubénacadie, et du choix d'un site, depuis janvier 1930.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 27 avril 1931:—Copie de tous télégrammes, mémoires, correspondance, lettres et autres documents concernant la destitution de J. H. Tremblay, maître de poste à Les Eboulements, comté de Charlevoix, et la nomination de son successeur.

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 18 mai 1931: —Copie de tous les décrets ministériels, documents, correspondance, mémoires, relatifs à la destitution de Isaïe Deschamps comme maître de poste à Val David, comté de Terrebonne, Québec, avec tous les rapports des procédures de toute enquête ou investigation qui a été faite sur la conduite dudit maître de poste depuis le 1er janvier 1931.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 1er juin 1931:—Copie de tous les rapports et de la correspondance que le ministre des Postes a en sa possession, relativement au circuit postal Nos 1 et 2, Vaudreuil-Station, Vaudreuil-Village et Vaudreuil-Paroisse.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 1er juin 1931:—Copie de tous documents et correspondance, y compris les demandes de soumissions entre les mains du département des Postes, à Ottawa et à Québec, en rapport avec le circuit rural No 1, à la Pointe-au-Pic, dans le comté de Charlevoix.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 1er juin 1931:—Copie de tous rapports, soumissions et correspondance que le ministère des Postes a en sa possession relativement au circuit postal rural No 1, de la paroisse de St-Rémi, comté de Napierville, Québec, depuis le 1er août 1930.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 1er juin 1931:—Copie de tous les documents actuellement en la possession du ministère des Postes, à Ottawa et à Québec en rapport avec les demandes de soumissions pour le contrat postal entre St-Siméon et le bureau de poste de St-Chrétien, dans la paroisse de St-Siméon, comté de Charlevoix.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 1er juin 1931:—Copie de tous les documents, correspondance, et demandes de soumissions que le ministère des Postes, à Ottawa et à Québec, a en sa possession actuellement et qui ont trait au transport des correspondances de la gare des Eboulements, au village des Eboulements, dans le comté de Charlevoix.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 1er juin 1931:—Copie de tous les documents, correspondance, demandes de soumissions actuellement entre les mains du ministère des Postes, à Ottawa et à Québec, en rapport avec les soumissions demandées pour le transport du courrier du quai des Eboulements, à la gare des Eboulements, dans le comté de Charlevoix.

M. Stevens, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 6 mai 1931:—Relevé indiquant les sommes totales votées durant la première session de 1930, soit dans les crédits principaux, soit dans les supplémentaires, pour le ministère de l'Industrie et du Commerce, et aussi un relevé indiquant le montant total de ces argents tels que dépensés, par province.

M. Duranleau, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 96, Loi concernant la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer, signée à Londres le 31e jour de mai 1929, et la convention internationale sur les lignes de charge, signée à Londres le 5e jour de juillet 1930, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Les bills suivants du Sénat sont lus la première fois sur division, et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill No 91 (E1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Ann Ventura."—M. *Factor*.

Bill No 92 (F1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Béatrice Marie Dumarecq."—M. *Casselman*.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Bennett,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de M. Ralston; et sur l'amendement de M. Spencer audit amendement.

Et le débat continuant;

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

(*Bills privés*)

Les bills suivants sont lus la deuxième fois et référés à leurs comités respectifs, viz:—

Banques et Commerce

Bill No 74 (H du Sénat), intitulé: "Loi concernant *The Railway Employees Casualty Insurance Company*."

Chemins de fer, Canaux et Télégraphes

Bill No 86, Loi constituant en corporation *The Sarnia and Port Huron Vehicular Tunnel Company*.

(*Bills publics*)

Le Bill No 46, Loi modifiant le Code criminel (Caution) est délibéré en comité général et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 34, Loi modifiant le Code criminel (Marques de commerce) est de nouveau considéré en comité général et sur rapport de nouveau progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Boulanger pour la deuxième lecture du Bill No 18, Loi modifiant la Loi du service civil (Priorité aux anciens combattants);

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

Ledit bill est, en conséquence, lu la deuxième fois, considéré en comité général et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend alors le débat sur la motion de M. Bennett,—Que M. l'orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de M. Ralston; et sur l'amendement de M. Spencer audit amendement.

Et le débat se continuant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Manion.

La Chambre s'ajourne alors à 10.59 p.m., jusqu'à demain, à 3 p.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 62

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 17 JUIN 1931

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant sans amendement:—

Bill No 72, Loi modifiant la Loi des prisons et des maisons de correction.

Aussi,—Un message que le Sénat a passé le Bill No 28, Loi modifiant la Loi de faillite (Priorité des réclamations), avec des amendements comme suit:—

1. Ligne 10. Après le mot "Troisièmement" insérer "toutes les dettes du failli ou du cédant autorisé en vertu de toute loi de compensation ouvrière et"
2. Ligne 13. Cet amendement ne concerne que la version anglaise.
3. Lignes 14 et 15. Remplacer les mots "une commission gagnée" par "les commissions gagnées"—et par voie de conséquence—ligne 16, remplacer "exigible" par "exigibles", et ligne 19, remplacer les mots "est censée avoir été gagnée" par "sont censées avoir été gagnées".
4. Ligne 23. Remplacer les mots "d'une telle commission" par "de telles commissions".
5. Lignes 24 et 25. Remplacer les mots "de ladite commission" par "desdites commissions".
6. Ligne 25. Disjoindre tous les mots après "commission" jusqu'à la fin de la clause.

M. Matthews, du comité des Banques et du Commerce, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité recommande qu'il soit imprimé 500 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français des témoignages recueillis par le Comité, ainsi que des papiers et documents soumis à l'appui de ces témoignages, en ce qui concerne la Résolution suivante référée au Comité par la Chambre le 18 mai:

"Que la Chambre est d'avis qu'il faudrait prendre en considération l'établissement d'un système de crédits intermédiaires pour l'agriculture."

et que l'application de l'article 64 du Règlement soit suspendu à cet effet.

Sur motion de M. Matthews, ledit rapport est adopté.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 8 juin 1931:—Copie de toute la correspondance échangée entre tout ministre du gouvernement et le colonel Webb, maire de Winnipeg, depuis juillet 1930, au sujet de la confection de la grande route à travers le Canada.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 8 juin 1931:—Relevé des noms de tous les officiers d'élections dans le comité de la Rivière la Paix durant les élections générales de (*a*) 1925, (*b*) 1926, (*c*) 1930.

M. Ryckman, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931:—Copie de toute la correspondance et des autres documents échangés entre le ministère du Revenu national et les citoyens de Matane, Québec, au sujet de la destitution de J. E. Landry, ancien officier des douanes au port de Matane.

M. Stewart (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 25 mai 1931:—Copie de tous rapports, correspondance, plans, bordereaux de salaires, comptes, factures et autres documents que le ministère des Travaux publics a en sa possession relativement aux réparations au quai des Trois-Pistoles, dans le comté de Témiscouata, depuis le 7 août 1930.

M. Duranleau, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 25 mai 1931:—Copie de tous rapports, correspondance, plans ou autres documents que le ministère des Travaux publics a en sa possession depuis le 7 août 1930 au sujet de (*a*) de la construction d'un nouveau bureau de poste à Trois-Pistoles; (*b*) du loyer payable à la ville de Trois-Pistoles pour un bureau de poste et le logement du maître de poste; (*c*) et relativement aux réparations à l'immeuble (appartenant à la ville de Trois-Pistoles), où est maintenant le bureau de poste.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 10 juin 1931—Dossier faisant voir:—

1. Si un nommé Peter Brennan est à l'emploi de la Commission du havre de Vancouver.
2. Dans l'affirmative, en quelle qualité.
3. Quelles sont ses aptitudes et son expérience.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 1er juin 1931:—Copie de la lettre ou du télégramme de l'honorable ministre de la Marine en réponse à la lettre écrite par M. C. E. Dubé, de Rivière-du-Loup, et envoyée à l'honorable ministre de la Marine, le 2 octobre 1930, au sujet de la gare de la Rivière-du-Loup.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Ralston—Ordre de la Chambre—Relevé faisant voir:—

1. Noms de tous les recenseurs nommés pour la province de la Nouvelle-Ecosse (par comté, séparément).
2. Parmi ces recenseurs, quels sont les vétérans.

Par M. Gray—Ordre de la Chambre—Dossier montrant:—

1. Noms des recenseurs nommés pour le comté de Lambton-Ouest.
2. Qui a nommé les recenseurs du comté de Lambton-Ouest.
3. Qui a recommandé leur nomination.

4. Combien, parmi ces recenseurs, sont des vétérans, et (*a*) quels sont leurs noms, et (*b*) combien était sans travail à l'époque de leur nomination.

5. Combien de ces recenseurs étaient des civils, et sans travail à l'époque de leur nomination.

6. Combien sont des hommes mariés avec des personnes à soutenir et qui ont besoin dudit travail.

7. Combien, parmi les femmes nommées, sont des veuves avec charge de famille, et (*a*) quels sont leurs noms, et (*b*) quelle est, dans chaque cas, le lien de parenté entre ces personnes à soutenir et la personne nommée.

8. Combien sont des femmes mariées dont les maris sont vivants, mais sans travail.

Par M. Hurtubise—Ordre de la Chambre—Relevé montrant:—

1. Quel est le commissaire du recensement pour le district électoral de Nipissing.

2. Sur recommandation de qui il a été nommé.

3. Quel salaire il reçoit.

4. Quels sont les noms des recenseurs nommés pour le district électoral de Nipissing.

5. Quel est l'état de chacun.

6. Combien de soldats démobilisés ont été nommés et quels sont leurs noms.

M. Stevens, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à l'ordre ci-haut.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés:—

Par M. Power—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant les noms de tous les employés inscrits sur les bordereaux de salaires de la Commission du havre de Québec, durant le mois de juin 1930, et durant le mois de novembre 1930, et le salaire payé à chacun, par semaine, mois ou année.

Par M. Veniot—Ordre de la Chambre—Copie de tous les bordereaux de salaire pour travail exécuté au quai public de débarquement du district électoral de Royal, Nouveau-Brunswick, sous la direction du contremaître Titus T. Parker.

Par M. Brasset—Ordre de la Chambre—Copie de tous documents, dépêches, télégrammes, déclarations assermentées, instructions, etc., échangés entre le surintendant général de la ligne de téléphone aux Iles de la Madeleine et le surintendant local, ou toute autre personne, au sujet de la destitution de Stolin Cormier, de LaVernière, Iles de la Madeleine, comme répareur de la ligne de téléphone.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion de M. Bennett,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de M. Ralston; et sur l'amendement de M. Spencer audit amendement.

Et le débat se continuant, ledit débat est ajourné sur motion de M. McIntosh.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à trois heures p.m., sans poser la question en vertu de la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 63

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 18 JUIN 1931

PRIÈRES.

M. Hanson (York-Sunbury), du comité des Privilèges et Elections présente le 1er rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité recommande qu'il lui soit permis de faire imprimer au jour le jour, pour l'usage de ses membres et des députés, le compte rendu de ses délibérations et de la preuve recueillie, ainsi que tous papiers et documents que le comité pourrait donner instruction de faire imprimer, et que l'application de l'article 64 du Règlement soit suspendue à cet effet.

Sur motion de M. Hanson (York-Sunbury), ledit rapport est adopté.

M. Esling, du comité nommé pour surveiller le rapport officiel des Débats de la Chambre durant la présente session, présente le 1er rapport d ece comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a étudié la résolution qui lui a été référée par la Chambre vendredi le douze juin, concernant la traduction en anglais de tous les discours prononcés en français au cours de la semaine précédente et la publication de ces discours chaque lundi de la session, et il recommande que ladite résolution soit modifiée en ajoutant après le mot "lundi" les mots "ou mercredi".

Sur motion de M. Esling, ledit rapport est adopté.

M. l'Orateur, du comité spécial nommé pour étudier conjointement avec M. l'Orateur, la modification à la règle de la Chambre qui concerne la procédure à suivre pour l'enregistrement d'un vote, présente le 1er rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité ayant étudié plusieurs méthodes pour enregistrer les votes est d'avis qu'il n'y a pas de nécessité urgente d'effectuer des changements radicaux dans la procédure suivie à la Chambre des Communes; mais il recommande que, afin de sauver du temps, l'un des officiers de la Chambre soit requis de

s'asseoir près du greffier et compter les votes à mesures qu'ils sont appelés, de sorte que, le total des Pour et Contre soit annoncé immédiatement après que les membres aient voté.

M. Rhodes, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 27 mai 1931:—Copie de tous les télégrammes, pétitions, résolutions, lettres, rapports, et autres communications envoyés ou reçus par le ministre des Pêcheries, le sous-ministre des Pêcheries, et tout autre ministre ou fonctionnaire supérieur ou département de l'Etat et qui ont trait à l'établissement d'une frayère à, ou près de Windsor, comté de Hants, Nouvelle-Ecosse, et au choix d'un site pour cette frayère, depuis les trois dernières années.

M. Ryckman, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 25 mai 1931:—Copie de tous les rapports, correspondance, etc., dans les dossiers du ministère du Revenu national qui ont trait à la destitution d'un nommé H. S. Hoey, autrefois à l'emploi du service de surveillance de ce ministère.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 27 mai 1931:—Copie de tous les télégrammes, pétitions, résolutions, lettres, rapports, et autres communications et documents envoyés ou reçus par le ministre des Travaux publics, le ministre des Postes, et tout autre ministre ou fonctionnaire supérieur de l'Etat au sujet de la construction d'un bureau de poste à Shubénacadie, et du choix d'un site, depuis janvier 1930.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 27 mai 1931—Relevé faisant voir:—

1. Combien de femmes sont à l'emploi de l'Etat canadien à Ottawa dont les maris sont aussi à l'emploi de l'Etat.
2. Quel en est le nombre dans chaque département.
3. Combien de femmes mariées sont à l'emploi de l'Etat canadien.

M. Stewart (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 4 mai 1931:—Copie de tous les documents, écrits, mémoires et lettres échangés entre toute corporation municipale ou autres personnes et le ministère des Travaux publics depuis le 7 août 1930, relativement à l'édifice public de Beauport, Québec, pour la construction duquel des sommes ont été placées dans les crédits de 1930-31, et aussi copie de toutes les soumissions reçues relativement à la construction dudit édifice, et de la correspondance sur ce sujet, et copie de tous rapports d'ingénieurs ou d'architectes du ministère des Travaux publics, relatifs audit édifice, et envoyés au ministre des Travaux publics, ou au ministère depuis le 1er janvier 1928.

M. Duranleau, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 8 juin 1931—Dossier montrant:—

1. Quels étaient les noms de tous les employés inscrits sur le bordereau de salaires de la Commission du havre de Vancouver, durant la mois de mai 1930, et quel était le salaire payé à chacun d'eux, soit par semaine, par mois ou par année.
2. Quels sont les noms de tous les employés inscrits sur le bordereau des salaires de la Commission du havre de Vancouver durant le mois de mai 1931, et quel est le salaire payé à chacun d'eux, soit par semaine, par mois ou par année.

M. Sauvé, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 10 juin 1931:—Copie de tous les documents actuellement en la possession du ministère des Postes, à Ottawa et à Québec, en rapport avec le transport des correspondances entre Québec et St-Joachim de Montmorency, y compris les diverses soumissions que ledit ministère a reçues à ce sujet.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 10 juin 1931:—Copie de tous les rapports non encore produits de MM. Simard et Gagnon, commissaires, qui ont fait des enquêtes sur des accusations d'ingérence politique portées contre des employés du ministère des Postes dans le comté de Bonaventure.

M. Ernst, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 97, Loi modifiant la Loi de la marine marchande du Canada, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre suivant de la Chambre est voté en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Casgrain—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Combien il y a de bateaux ou brise-glaces sous le contrôle du ministère de la Marine dans la province de Québec.
2. Quels sont les ports d'attache de cesdits bateaux ou brise-glaces.
3. Quels étaient, au 28 juillet 1930, les officiers et les membres de l'équipage desdits bateaux ou brise-glaces.
4. Quels étaient leurs salaires.
5. Si les mêmes officiers ou employés sont aujourd'hui sur les mêmes bateaux.
6. S'il y a eu changement dans le personnel desdits employés et officiers, pourquoi ces changements ont été faits.
7. Si des plaintes ont été portées contre les officiers et les membres de l'équipage desdits bateaux ou brise-glaces.
8. Quelle était la nature de ces plaintes.
9. Par qui elles avaient été portées.
10. Si des nouveaux officiers et de nouveaux employés ont été mis en charge desdits bateaux ou brise-glaces depuis le 28 juillet 1930, par qui ils ont été recommandés.
11. Si ces officiers ou employés ont subi les examens de la Commission du service civil.
12. Quel est le salaire actuel de cesdits officiers ou employés.
13. Quel est leur adresse.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Bennett,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de M. Ralston:—Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants:—

"Considérant qu'il existe dans tout le Canada une dépression grave accompagnée de beaucoup de chômage et de misère;

"Et considérant que la dépression s'est augmentée et le chômage répandu comme résultat du programme fiscal du gouvernement tel qu'exposé à la session spéciale de 1930;

"Et considérant que le gouvernement, comme l'indiquent les mesures fiscales maintenant soumises, se propose de continuer la politique alors inaugurée;

"La Chambre regrette que:

1. Les programmes de l'administration ne contiennent aucune disposition pour l'assistance aux chômeurs;

"2. L'effet des mesures fiscales proposées sera d'intensifier la stagnation du commerce, produite en grande partie par la différence entre les prix reçus par ceux qui doivent vendre leurs produits sur les marchés mondiaux et les prix qui doivent être payés pour les marchandises et le travail sur un marché hautement protégé;

"3. Les augmentations projetées de taxes, directes et indirectes, tomberont plus lourdement sur ceux qui sont le moins capables d'en supporter le fardeau, tandis qu'il y a des diminutions projetées de taxes qui soulageront ceux qui, par leurs revenus, sont le plus capables de payer une part plus grande des dépenses de l'administration;

"4. L'effet de l'augmentation des tarifs douaniers et des autres restrictions et obstacles au commerce sera de diminuer la consommation et le volume des exportations dont dépendent si largement le pouvoir d'achat et la prospérité du pays;

"5. La législation de la session spéciale de 1930 que l'on se propose maintenant de compléter enlève aux représentants élus du peuple cette pleine et directe mesure de contrôle sur le Tarif et les taxes qui appartient au Parlement;

"Et la Chambre est d'avis,

"Que la dépression économique existante ne peut être surmontée que par des programmes qui sont de natures:

"(*a*) à diminuer le chômage,

"(*b*) à restaurer à une condition d'égalité les relations entre les pouvoirs d'achat de toutes les classes,

"(*c*) à produire une distribution plus équitable du fardeau des taxes,

"(*d*) à encourager l'expansion du commerce extérieur du pays, et

"(*e*) à remettre au Parlement sa pleine autorité sur le tarif et les taxes";

et sur l'amendement de M. Spencer audit amendement:—Que tous les mots après "Considérant" soient retranchés et remplacés par les suivants:—

"la Chambre, tout en reconnaissant que le budget actuel contient certaines mesures louables, regrette qu'il ne renferme aucune disposition pour remédier au chômage, et la Chambre regrette encore que la diminution projetée de l'impôt sur le revenu telle qu'elle s'appliquera aux revenus les plus considérables, est une mesure rétrograde, et entièrement injustifiable dans l'état présent des finances nationales, étant données spécialement les taxes additionnelles très lourdes imposées sur les consommateurs du pays;

"Et considérant, que la situation économique générale du pays, telle que réflétée dans la revue financière contenue dans le présent budget est extrêmement grave et révèle des revenus décroissants par suite de la stagnation dans les affaires, et une diminution énorme dans les valeurs des marchandises, accompagnée d'une diminution correspondante dans le pouvoir d'achat en général;

"Et considérant, qu'un autre résultat de cette situation est d'augmenter grandement le fardeau des dettes publiques et privées jusqu'à un point où le remboursement apparaîtrait presque impossible;

"La Chambre est d'avis que les conditions économiques présentes exigent une étude intelligente et approfondie et des plans définis sur une échelle nationale, avec l'idée de substituer des principes bien définis de coopération quant à la production et à la distribution, avec en plus la mobilisation de nos ressources naturelles, de notre outillage technique et de notre organisation financière pour prendre la place du système de concurrence illimitée sous lequel nous souffrons présentement;

"Comme il est évident que ces réformes fondamentales ne peuvent être mises en vigueur dans un avenir immédiat et que la situation actuelle demande d'agir promptement;

"Et comme la situation financière actuelle est semblable sous plusieurs rapports, mais plus sérieuse que celles qui a sévit en 1914, alors que le gouvernement a adopté des mesures extraordinaires, y compris la cessation momentanée du rachat des billets de la Puissance avec de l'or;

"La Chambre est d'avis qu'il est expédient de suspendre de nouveau le rachat avec de l'or des billets de la Puissance afin de:

"(*a*) Hausser les prix moyens des marchandises, augmentant ainsi le pouvoir d'achat de ceux qui sont engagés dans l'agriculture, l'industrie minière, forestière, les pêcheries et autres industries primaires, et de cette façon susciter une augmentation correspondante dans le nombre des emplois;

"(*b*) Alléger le fardeau des dettes publiques et privées et intérêts sur ces dettes;

"(*c*) Augmenter le montant des monnaies et du crédit disponibles pour fins industrielles et commerciales dans le pays;

"(*d*) Obtenir des revenus plus considérables sans aucune augmentation dans le taux des taxes par le volume plus considérable du commerce qui en résulterait."

Après plus ample débat, la question étant posée sur l'amendement audit amendement, elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Campbell,
Coote,
Gardiner,
Garland (Bow-River),
Heaps,
Irvine,
Kennedy (Peace-River),
Lucas,
Luchkovich,
MacInnis,
Macphail,
Neill,
Speakman,
Spencer,
Woodsworth—15.

CONTRE:

Messieurs

Anderson (Toronto-High-Park),
Anderson (Halton),
Arsenault,
Arthurs,
Baker,
Barber,
Baribeau,
Belec,
Bell (Hamilton-Ouest),
Bell (Saint-Jean-Albert),
Bennett,
Bertrand,
Beynon,
Blair,
Boulanger,
Bourassa,
Bowman,
Boyes,
Bradette,
Brasset,
Brown,
Buckley,
Burns,
Bury,
Butcher,
Cahan,
Cantley,
Cardin,
Casgrain,
Casselman,
Cayley,
Chaplin,
Charters,
Chevrier,
Cormier,
Cowan (Port-Arthur-Trunder-Bay),
Cowan (Long-Lake),
Deslauriers,
Desrochers,
Dickie,
Dorion,
Dubois,
Duguay,
Dumaine,
Dupré,
Dupuis,
Duranleau,
Edwards,
Elliott,
Ernst,
Esling,
Euler,
Factor,
Ferland,
Fournier,
Fraser (Caribou),
Gagnon,
Garland (Carleton),
Gobeil,
Gordon,
Goulet,
Guthrie,
Hackett,
Hall,
Hanbury,
Hanson (Skeena),
Hanson (York-Sunbury),
Harris,
Hay,
Howden,
Ilsley,
Jacobs,
Jones,
Kennedy (Winnipeg-Centre-Sud),
King, Mackenzie
Lacroix,
Lapointe,
Larue,
LaVergne,
Lennox,
Loucks,
Macdonald (Kings),
Mackenzie (Vancouver-Centre),
MacLean,
MacMillan (Saskatoon),
MacNicol,
McDade,
McGibbon,

McGillis,
McIntosh,
McLure,
McMillan (Huron-Sud),
Maloney,
Manion,
Marcil,
Mercier (St-Henri),
Moore (Châteauguay-Huntingdon),
Morand,
Motherwell,
Mullins,
Munn,
Murphy,
Myers,
Nicholson,
Parent,
Peck,
Perley (Qu'Appelle),
Perley (sir George),
Perras,
Pickel,
Plunkett,
Porteous,
Pouliot,
Power,
Price,
Quinn,
Ralston,
Reid,
Rhéaume,
Rhodes,
Rinfret,
Robinson,
Rogers,
Rowe,
Ryckman,
Ryerson,
St-Père,
Sanderson,
Sauvé,
Seguin,
Senn,
Shaver,
Simpson (Algoma-Ouest),
Smith (Victoria-Carleton),
Smoke,
Spankie,
Spence,
Sproule,
Stanley,
Stewart (Edmonton-Ouest),
Stewart (Leeds),
Stewart (Lethbridge),
Stinson,
Stirling,
Stitt (Nelson),
Stitt (Selkirk),
Sullivan,
Sutherland,
Swanston,
Taylor,
Tétrault,
Thauvette,
Thompson (Lanark),
Totzke,
Tummon,
Veniot,
Verville,
Weese,
Weir (Melfort),
White (London),
White (Mont-Royal),
Willis,
Wright,
Young—165.

Et la question étant posée sur l'amendement, elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Bertrand,
Blair,
Boucher,
Boulanger,
Bourassa,
Bradette,
Brasset,
Brown,
Buckley,
Butcher,
Cardin,
Casgrain,
Cayley,
Chevrier,
Coote,
Deslauriers,
Desrochers,
Dubois,
Dumaine,
Dupuis,
Elliott,
Factor,
Ferland,
Fournier,
Gardiner,
Garland (Bow-River),
Gershaw,
Goulet,
Hall,
Hanbury,
Hanson (Skeena),
Heaps,
Howden,
Ilsley,
Jacobs,
King, Mackenzie,
Lacroix,
Lapointe,
MacInnis,
Mackenzie (Vancouver-Centre),
MacLean,
Macphail,
McIntosh,
McMillan (Huron-Sud),
Marcil,
Mercier (St-Henri),
Motherwell,
Munn,
Neill,
Parent,
Perras,
Pouliot,
Power,
Ralston,
Reid,
Rhéaume,
Rinfret,
St-Père,
Sanderson,
Séguin,
Spencer,
Stewart (Edmonton-Ouest),
Taylor,
Thauvette,
Totzke,
Veniot,
Verville,
Weir (Macdonald),
Woodsworth,
Young.—70.

CONTRE:

Messieurs

Anderson (Toronto-High-Park),
Anderson (Halton),
Arsenault,
Arthurs,
Baker,
Barber,
Baribeau,
Belec,
Bell (Hamilton-Ouest),
Bell (St-Jean-Albert),
Bennett,
Beynon,
Bowman,
Boyes,
Burns,
Bury,
Cahan,
Campbell,
Cantley,
Chaplin,
Charters,
Cormier,
Cowan (Port-Arthur-Thunder-Bay),
Cowan (Long Lake),
Dickie,
Dorion,
Duguay,
Dupré,
Duranleau,
Edwards,
Ernst,
Esling,
Fraser (Caribou),

Gagnon,
Garland (Carleton),
Gobeil,
Gordon,
Guthrie,
Hackett,
Hanson (York-Sunbury),
Harris,
Hay,
Irvine,
Jones,
Kennedy (Peace-River),
Kennedy (Winnipeg-Centre-Sud),
Larue,
LaVergne,
Lennox,
Loucks,
Lucas,
Luchkovich,
Macdonald (Kings),
Macdougall,
MacMillan (Saskatoon),
MacNicol,
McDade,
McGibbon,
McGillis,
McLure,
Maloney,
Moore (Châteauguay-Huntingdon),
Morand,
Mullins,
Murphy,
Myers,
Nicholson,
Perley (Qu'Appelle),
Perley (sir George),
Pickel,
Plunkett,
Porteous,
Price,
Quinn,
Rhodes,
Robinson,
Rogers,
Rowe,
Ryckman,
Ryerson,
Sauvé,
Senn,
Shaver,
Simpson (Algoma-Ouest),
Smith (Victoria-Carleton),
Smoke,
Spankie,
Speakman,
Spence,
Sproule,
Stanley,
Stewart (Leeds),
Stewart (Lethbridge),
Stinson,
Stirling,
Stitt (Nelson),
Stitt (Selkirk),
Sullivan,
Sutherland,
Swanston,
Tétrault,
Thompson (Lanark),
Tummon,
Weese,
Weir (Melfort),
White (London),
White (Mont-Royal),
Willis,
Wright—109.

Alors la question étant posée sur la motion principale, elle est agréée sur la division suivante:—

Pour:

Messieurs

Anderson (Toronto-High-Park),
Arsenault,
Arthurs,
Baker,
Barber,
Baribeau,
Belec,
Bell (Hamilton-Ouest),
Bell (Saint-Jean-Albert),
Bennett,
Beynon,
Bowman,
Boyes,
Burns,
Bury,
Cahan,
Cantley,
Chaplin,
Charters,
Cormier,
Cowan (Port-Arthur-Thunder-Bay),
Cowan (Long-Lake),
Dickie,
Dorion,
Duguay,
Dupré,
Duranleau,
Edwards,
Ernst,
Esling,
Fraser (Caribou),
Gagnon,
Garland (Carleton),
Gobeil,
Gordon,
Guthrie,
Hackett,
Hanson (York-Sunbury),
Harris,
Hay,
Jones,
Kennedy (Winnipeg-Centre-Sud),
Larue,
LaVergne,
Lennox,
Loucks,
Macdonald (Kings),
Macdougall,
MacMillan (Saskatoon),
MacNicol,
McDade,
McGibbon,
McGillis,
McLure,
Maloney,
Moore (Châteauguay-Huntingdon),
Morand,
Mullins,
Murphy,
Myers,
Nicholson,
Perley (Qu'Appelle),
Perley (sir George),
Pickel,
Plunkett,
Porteous,
Price,
Quinn,
Rhodes,
Robinson,
Rogers,
Rowe,
Ryckman,
Ryerson,
Sauvé,
Senn,
Shaver,
Simpson (Algoma-Ouest),
Smith (Victoria-Carleton),
Smoke,
Spankie,
Spence,
Sproule,
Stanley,
Stewart (Leeds),
Stewart (Lethbridge),
Stinson,
Stirling,
Stitt (Nelson),
Stitt (Selkirk),
Sullivan,
Sutherland,
Swanston,
Tétrault,
Thompson (Lanark),
Tummon,
Weese,
Weir (Melfort),
White (London),
White (Mont-Royal),
Willis,
Wright—102.

CONTRE:

Messieurs

Bertrand,
Blair,
Boucher,
Boulanger,
Bourassa,
Bradette,
Brasset,
Brown,
Buckley,
Butcher,
Campbell,
Cardin,
Casgrain,
Cayley,
Chevrier,
Coote,
Deslauriers,
Desrochers,
Dubois,
Dumaine,
Dupuis,
Elliott,
Ferland,
Fournier,
Gardiner,
Garland (Bow-River),
Gershaw,
Goulet,
Hall,
Hanbury,
Hanson (Skeena),
Heaps,
Howden,
Ilsley,
Jacobs,
King, Mackenzie
Lacroix,
Lapointe,
Luchkovich,
MacInnis,
Mackenzie (Vancouver-Centre),
MacLean,
Macphail,
McIntosh,
McMillan (Huron-Sud),
Marcil,
Mercier (St-Henri),
Motherwell,
Munn,
Neill,
Parent,
Perras,
Pouliot,
Power,
Ralston,
Reid,
Rhéaume,
Rinfret,
St-Père,
Sanderson,
Seguin,
Speakman,
Spencer,
Stewart (Edmonton-Ouest),
Taylor,
Thauvette,
Totzke,
Veniot,
Verville,
Weir (Macdonald),
Woodsworth,
Young—72.

La Chambre en conséquence, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 52, Loi modifiant *The Board of Management of the Canadian District of the Evangelical Lutheran Joint Synod of Ohio and other States*, et remplaçant son nom par celui de *Board of Management of the Canadian District of the American Lutheran Church*, avec un amendement comme suit:—

Dans le titre. Après "modifiant" insérer "la Loi constituant en corporation".

Après 11 heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre à 11.23 heures p.m. jusqu'à demain, à 3 p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 64

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 19 JUIN 1931

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 73, Loi modifiant la Loi de faillite sans amendement.

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants pour lesquels il demande le concours de la Chambre:—

Bill No 98 (I1 du Sénat), intitulé: "Loi concernant une certaine demande de brevet d'Emma E. Tait."

Bill No 99 (J1 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *Eastern Telephone and Telegraph Company.*"

L'ordre pour que la Chambre se forme en comité général sur le Bill No 3, Loi modifiant la Loi de naturalisation étant lu;

Sur motion de M. Cahan, ledit ordre est rescindé et le bill est référé à un comité spécial composé de MM. Bury, Cahan, Euler, Macphail (Mlle), Rinfret et Smoke, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, documents et archives et faire rapport de temps à autre.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 27 avril 1931:—Relevé indiquant le nom, l'adresse, la position, la classe, le salaire, le département, la branche, la longueur de service; s'il a reçu une pension de retraite ou de démission ou les deux, s'il était fonctionnaire permanent ou temporaire; et quels étaient ses services outre-mer (*a*) avec l'armée expéditionnaire canadienne avec la Grande-Bretagne ou (*b*) d'autres Alliés, de tout fonctionnaire destitué en 1931 comme conséquence de la remise aux Provinces de l'ouest de leurs ressources naturelles. Le relevé indiquant les individus mentionnés plus haut qui ont été réintégrés dans le service après leur destitution, et à quel salaire.

M. Ryckman, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 8 juin 1931:—Copie du rapport du commissaire enquêteur, de la corrsepondance, des témoignages entendus et de tous les autres documents relatifs à la destitution de Hollis Richardson, agent du service de surveillance à Castalia, Grand Manan, comté de Charlotte, Nouveau-Brunswick.

M. Sauvé, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 15 juin 1931:—Copie de tous les rapports, soumissions et correspondance que le ministère des Postes a en sa possession, relativement aux circuits postaux ruraux Nos 1 et 2 de la paroisse de Sharrington, comté de Napierville, Québec, depuis le 1er août 1930.

L'amendement fait par le Sénat au Bill No 40, Loi modifiant la Loi des juges est pris en considération et agréé.

Le Bill No 80, Loi ayant pour objet d'autoriser un contrat entre Sa Majesté le Roi et la Corporation de la cité d'Ottawa est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 87, Loi modifiant la Loi des plantes-racines potagères étant lu;

M. Weir (Melfort) propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence lu la deuxième fois et référé à un comité général de la Chambre qui devra siéger plus tard ce jour.

Les bills suivants sont respectivement lus la deuxième fois, considérés en comité général, rapportés sans amendement, lus la troisième fois et passés, savoir:—

Bill No 84, Loi modifiant la Loi des ressources naturelles de l'Alberta.

Bill No 85, Loi modifiant la Loi des ressources naturelles de la Saskatchewan.

Le Bill No 87, Loi modifiant la Loi des plantes-racines potagères est considéré en comité général et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Les bills suivants sont respectivement lus la deuxième fois, considérés en comité général, rapportés sans amendement, lus la troisième fois et passés, savoir:—

Bill No 88, Loi concernant la *Dominion Agricultural Credit Company, Limited.*

Bill No 89, Loi modifiant la Loi des compagnies fiduciaires.

La Chambre se forme en comité général sur une certaine résolution autorisant un emprunt n'excédant pas en tout, sept cent cinquante millions.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Que le Gouverneur en conseil soit autorisé à se procurer par voie d'emprunt, en vertu des dispositions de la Loi du Revenu consolidé et de la vérification, un montant qui n'excèdera pas, en tout, la somme de sept cent cinquante

millions de dollars, pour payer ou racheter tout ou partie des emprunts ou obligations du Canada, et pour acheter et retirer de la circulation des valeurs échues du Canada.

Résolution à rapportée.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Bennett, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 100, Loi autorisant le prélèvement par voie d'emprunt, de certaines sommes d'argent pour le service public, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution pourvoyant à l'établissement de la Monnaie royale canadienne.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient de présenter un projet de loi afin de pourvoir à l'établissement d'une Monnaie royale canadienne comme division du ministère des Finances, et de stipuler pour le paiement de salaires et pour les bénéfices de retraite et d'abandon des fonctions de membres du personnel de la Monnaie d'Ottawa lorsque la législation proposée sera mise en vigueur.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Bennett, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 101, Loi concernant l'établissement de la Monnaie royale canadienne, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution modifiant la Loi du revenu consolidé et de la vérification.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Que la Loi du Revenu consolidé et de la vérification soit modifiée afin de pourvoir à la nomination d'un Contrôleur de la Trésorerie dont les fonctions, le traitement et le terme d'office seront tels que prescrits, et pour obtenir un contrôle plus unifié et plus suffisant sur l'application de la loi et sur les recettes et dépenses financières.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Bennett, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 102, Loi modifiant la Loi de revenu consolidé et de la vérification, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

XVII—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Routes et ponts

204	Des-Joachims, ponts—Réparations, etc..	1,350 00
	Pont du chenal de Burlington—Entretien et réparations—Entreprise adjugée..	16,000 00
	Routes et ponts du Dominion—En général..	7,000 00
	Edmonton—Réparations au pont..	2,500 00
	Pont interprovincial sur la rivière Ottawa à Hawkesbury, le gouvernement de Québec devant fournir un tiers du coût de la construction seulement, le gouvernement de l'Ontario devant fournir un quart du coût de la construction et payer annuellement un quart des frais d'entretien—Entreprise adjugée..	122,000 00
	Kingston—Quais et ponts—Entretien et réparations..	11,000 00
	Ottawa—Entretien et réparations des ponts et abords..	6,000 00
	Portage du Fort—Réparations des ponts..	1,200 00
	Réparations au pont international sur la rivière Saint-Jean, à Edmundston, N.-B..	3,200 00
	Réparations au pont international sur la rivière Saint-Jean, à Saint-Léonard, N.-B..	3,000 00

Lignes télégraphiques et téléphoniques

Nouvelle-Ecosse

205	Lignes télégraphiques et téléphoniques du Cap-Breton—Réparations et améliorations générales..	12,800 00
	Ligne téléphonique entre Creignish et Port Hawkesbury..	950 00

Bas Saint-Laurent et Provinces maritimes

206	Navire poseur de câble..	75,000 00

Québec

207	Service téléphonique des îles de la Madeleine—Réparations et améliorations générales..	1,800 00
	Reconstruction du réseau télégraphique de la rive nord du St-Laurent, à partir de la Chute aux Outardes en allant vers l'est—En cours..	10,000 00
	Réseau de la quarantaine de Québec—Réparations et améliorations générales..	1,000 00

Et la Chambre continuant de siéger en comité.

A six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15)

(Bills privés)

M. Mackenzie (Vancouver-Centre) propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, conformément à la règle 110; agréé.

Les bills suivants sont respectivement considérés en comité général, rapportés sans amendement, lus la troisième fois sur division et passés, viz:—

Bill No 62 (Q du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gordon Aaron."

Bill No 63 (R du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rita Margaret Mary Longmore."

Bill No 75 (B1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Barbara Wallace Barlow."

Bill No 76 (C1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ray Finkelstein."

Bill No 68 (W du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Rosenberg."

Sur motion de M. Bell (Hamilton-Ouest), ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour retourner à cette Chambre, la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, et les pétitions sur lesquelles les bills ci-haut sont fondés.

Le Bill No 77, Loi concernant la construction et l'entretien d'un pont sur le fleuve Saint-Laurent, entre l'île d'Orléans et la Côte de Beaupré est considéré en comité général, rapporté sans amendement et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

L'amendement fait par le Sénat au Bill No 52, Loi modifiant *The Board of Management of the Canadian District of the Evangelical Lutheran Joint Synod of Ohio and other States* et remplaçant son nom par celui de *Board of Management of the Canadian District of the American Lutheran Church*, est pris en considération et agréé.

Les bills suivants du Sénat sont respectivement lus la deuxième fois sur division et avec la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, et les pétitions sur lesquelles ils sont fondés, sont référés au comité des Bills privés:—

Bill No 60 (O du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Marshall."

Bill No 93 (G1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Henry Rees."

Bill No 94 (H1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Emily Hughes Macculloch."

Bill No 91 (E1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Ann Ventura."

Bill No 92 (F1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Béatrice Marie Dumaresq."

(Bills publics)

Le Bill No 33, Loi modifiant la Loi des compagnies (Vérificateurs) est considéré en comité général, et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 46, Loi modifiant le Code criminel (Caution) est de nouveau considéré en comité général et sur rapport de nouveau progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 34, Loi modifiant le Code criminel (Marques de commerce) est de nouveau considéré en comité général et sur rapport de nouveau progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Les amendements faits par le Sénat au Bill No 28, Loi modifiant la Loi de faillite (Priorité des réclamations) sont pris en considération et agréés.

L'heure consacrée aux bills privés et publics étant expirée;

Le comité des Subsides reprend le cours de ses délibérations.

(En comité)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(Trois quarts des sommes ci-dessous)

XVII—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Colombie-Britannique

209	District septentrional de la Colombie-Britannique—Réparations et améliorations générales..	31,100 00
	Colombie-Britannique—District de l'île Vancouver—Réparations et améliorations générales..	32,500 00
	Réseau télégraphique du Yukon—Réparations et améliorations en général..	19,300 00

Divers

210	Division de la comptabilité—Appointements des agents et des commis, frais de voyages et dépense casuelle du service extérieur..	26,000 00
	Division de l'architecture—Appointements des architectes, commis des travaux, inspecteurs, dessinateurs, commis et messagers du service extérieur..	75,000 00
	Division du génie—Appointements des ingénieurs, inspecteurs, surintendants, dessinateurs, commis et messagers du service extérieur..	450,000 00
	Fonct., entretien de bateaux servant à l'inspection..	20,000 00
	Entretien et fonctionnaires de barrages pour l'emmagasinage de l'eau sur la rivière Ottawa et ses tributaires, relevés et règlement des dommages causés aux terrains..	40,000 00
	Musée national du Canada..	100,000 00
	Monument national sur la place Connaught..	50,000 00
	Jaugeage et mesurage des rivières..	30,000 00
	Relevés et inspections..	133,000 00

Solde de dépenses pour ouvrages déjà autorisés pour lesquels les crédits peuvent être insuffisants, mais la somme requise pour l'un quelconque de ces ouvrages ne doit pas dépasser $200.	5,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 10.58 p.m., jusqu'à lundi prochain, à 3 p.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 65

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 22 JUIN 1931

Prières.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le vingt et unième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son vingt et unième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné la pétition suivante pour bills privés, demandant une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage et constate que les prescriptions de la règle 95 ont été suivies, savoir:—

De Ada Jane Woodhams Bush, de Montréal, Québec, épouse de Arthur William Bush.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 10 juin 1931:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, rapports, mémoires et autres documents que tout ministère fédéral peut avoir en sa possession au sujet de la destitution de Norman MacDonald, de Pictou, Nouvelle-Ecosse, du service de surveillance, depuis le 1er août 1930.

M. Stevens, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 17 juin 1931—Relevé faisant voir:—

1. Quels sont les noms de tous les recenseurs nommés pour la province de la Nouvelle-Ecosse (par comté, séparément).

2. Parmi ces recenseurs, quels sont les vétérans.

M. Stewart (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 8 juin 1931:—Copie de tous les télégrammes, correspondance et documents de toutes sortes échangés entre toute ou toutes personnes et le ministère des Travaux publics relativement à la vente de l'édifice du télégraphe, de la Rivière la Paix, en 1930.

M. Duranleau, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 30 avril 1931—Etat montrant:—

1. Si les commissaires actuels du havre de Vancouver ont acheté une locomotive pour usage sur la côte nord de l'anse Burrard.
2. Le cas échéant, de qui cette locomotive a été achetée.
3. Quel a été le prix d'achat.
4. Où on l'a achetée.
5. Si on l'a achetée directement ou par l'intermédiaire d'un agent.
6. S'il a été nécessaire de réparer cette locomotive achetée.
7. Dans l'affirmative, qui l'a réparée.
8. Quel était le prix de la soumission ou du contrat pour ces réparations.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 30 avril 1931—Etat montrant:—

1. Si les Commissaires actuels du havre de Vancouver ont acheté un navire qui servirait de navire à incendie.
2. Dans l'affirmative, de qui ce navire a été acheté et quel a été le prix d'achat.
3. S'il a été nécessaire de réparer ledit navire.
4. Si ce navire est disponible maintenant pour la protection contre les incendies.
5. Quel est le prix des réparations.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 10 juin 1931—Copie du rapport de l'enquête tenue par M. J. Ernest Sirois, dans le cas de Valère Roy, gardien de la gare à drapeau de Bonaventure, Québec, et aussi dans le cas de Philippe Dea, de Gascons-Ouest, gardien de la lumière du quai de cet endroit.

Sur motion de M. McLure, la recommandation contenue dans le premier rapport du comité mixte des deux Chambres sur les Impressions du Parlement, présenté à la Chambre vendredi le 12 juin 1931 est agréé.

Les bills suivants du Sénat, sont respectivement lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill No 98 (I1 du Sénat), intitulé: "Loi concernant une certaine demande de brevet d'Emma E. Tait."—M. *Chevrier*.

Bill No 99 (J1 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *Eastern Telephone and Telegraph Company*."—M. *Black* (Halifax).

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Woodsworth—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Si l'Association anglaise d'immigration et de colonisation fonctionne actuellement sous l'autorité exécutive du ministère de l'Immigration.
2. Quels sont ses officiers.
3. Si les chemins de fer sont représentés au Bureau de direction.
4. Si le programme est d'amener au Canada d'autres garçons de l'Angleterre.
5. Combien de garçons ont été amenés par cette organisation.
6. Combien de ces garçons ont été renvoyés.
7. Où les autres sont établis, par province.
8. Quelle assistance financière le gouvernement a contribué à l'Association anglaise d'immigration et de colonisation.
9. Quelle est l'organisation financière en vertu de laquelle cette Société fonctionne.

Par M. Rhéaume—Ordre de la Chambre—Dossier faisant voir:—

1. Si M. Maurice Pelletier, avocat, de la ville de Québec, a fait des enquêtes pour le ministère des Postes ou tout autre ministère, entre le 30 août 1930 et le 30 mai 1931.

2. Dans l'affirmative, quelles enquêtes ont été tenues, et quel montant lui a été versé pour ces enquêtes.

3. Combien de maîtres de poste ou d'employés des divers autres ministères ont été trouvés coupables à la suite des enquêtes ainsi tenues, et quels sont les noms et adresses des personnes qui ont été destituées.

Par M. Neill—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

Combien d'hommes recevant une pension militaire de 70 pour cent ou plus sont à l'emploi du gouvernement fédéral dans la Colombie-Anglaise.

L'adresse à Son Excellence le Gouverneur général et les ordres de la Chambre qui suivent sont votés:—

Par M. Marcil pour M. Denis—Ordre de la Chambre—Copie de tous les documents que le ministère du Revenu national a en sa possession, relativement à l'enquête tenue par M. Lafontaine dans l'administration de l'inspecteur de district des Douanes et de l'Accise, M. J. A. Bernier, durant les trois dernières années.

Par M. Howden pour M. Girouard—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous les télégrammes, lettres, rapports relatifs à la position de gardien de l'édifice public de Victoriaville, et un exposé des motifs pour lesquels la nomination est si longtemps retardée.

Par M. Marcil pour M. Girouard—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance, mémoires et autres documents que le gouvernement a en sa possession relativement à la nomination d'un maître de poste à Ste-Clothilde de Horton, dans le comté d'Arthabasca, y compris copie de toutes les lettres que le ministre des Postes ou aucuns de ses fonctionnaires supérieurs ont reçues, ou tout membre de la Commission du service civil, au sujet de Alfred Laforest. Aussi une liste des candidats à la position mentionnée plus haut et copie du rapport de l'inspecteur du ministère des Postes sur le même sujet.

M. Woodsworth, appuyé par Mlle Macphail propose,—Qu'il émane un ordre de la Chambre pour copie du rapport du ministre du Japon sur les ouvertures commerciales dans le Levant.

Et la question étant posée sur la motion, elle est rejetée.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés:—

Par M. Hurtubise pour M. Rhéaume—Ordre de la Chambre—Copie de tous documents, rapports, écrits, lettres, télégrammes, recommandations, requêtes et demandes, protestations, correspondance de quelque nature que ce soit, que le ministère de la Marine a en sa possession concernant la destitution de J. Alfred Boulanger, ingénieur en charge de la Drague No 16, à Sorel, Québec, et la nomination de son successeur.

Par M. Gagnon—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant les dépenses de voyage des trois commissaires de la Commission du service civil, et du secrétaire de ladite Commission, depuis juin 1926, indiquant aussi les noms des endroits visités et les montants dépensés pour chaque voyage.

Par M. Reid—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres, rapports, conclusions et autres documents échangés entre le ministre du Travail, le sous-ministre du Travail, ou tout fonctionnaire supérieur

du ministère du Travail, relativement à un différend qui s'est produit au travail exécuté à la jetée sud du fleuve Fraser, Steveston, Colombie-Anglaise, entre les hommes qui exécutent ledit travail et les entrepreneurs ou sous-entrepreneurs, du mois de septembre 1930 à l'heure présente.

Par M. Reid—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres, rapports, conclusions au sujet de tous les contrats adjugés et de tous les travaux à être exécutés sur le fleuve Fraser, depuis le 1er juillet 1930 jusqu'à l'heure présente, et échangés entre le ministère des Travaux publics, l'ingénieur de district à New-Westminster, et toutes personnes, entrepreneurs ou sous-entrepreneurs.

Par M. Taylor—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, lettres et pétitions qui ont trait au changement proposé dans le service postal à partir du bureau de poste de Wilsonville, Ontario, depuis le 1er janvier 1931.

Par M. Vallance pour M. Ralston—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, correspondance, demandes, mémoires, recommandations et autres documents que le ministre du Travail ou tout ou tous autres ministres de l'Etat, ou tous hauts fonctionnaires du ministère du Travail, ou toute ou toutes autres personnes ont reçus ou envoyés au sujet de la révocation de M. Thomas Hale, de sa position de correspondant de la *Gazette du Travail* à Westville, Nouvelle-Ecosse, en avril de cette année.

Par M. Bouchard pour M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie des plans et devis et instructions pour soumissionner pour l'édifice de la gare à Rivière-du-Loup dont il est question dans une annonce datée le 25 juillet 1930, invitant des soumissions.

M. Duranleau propose,—Que la Chambre se forme en comité général à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient d'autoriser un prêt n'excédant pas $300,000 à la Commission du havre de New-Westminster pour complèter l'édifice de l'élévateur à grains et les outillages sur la rive sud du havre de New-Westminster, et pour pourvoir au paiement des dettes échues qui proviennent de cette construction ou lui sont imputables sur approbation par le Gouverneur en son conseil des plans détaillés, spécifications et devis de ces travaux, et le dépôt de débentures de la corporation pour couvrir cet emprunt, et le prêt disponible pour la Commission sera du même montant que les dépenses certifiées par un officier du ministère de la Marine qui aura le contrôle et la surveillance de toutes dépenses.

M. Duranleau, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution l'a recommandée à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général à sa prochaine séance pour prendre en considération ladite résolution.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Bennett propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

III—GOUVERNEMENT CIVIL

85	Défense nationale—	
	Traitements	755,545 00
	Dépense casuelle	70,000 00

XII—DEFENSE NATIONALE

Service de la milice

146	Administration	332,000 00
147	Service de cadets	400,000 00
148	Dépense casuelle	44,000 00
149	Services et ouvrages du génie	700,000 00
150	Magasins généraux	683,000 00
151	Etablissements de fabrication	550,000 00
152	Milice active non permanente	1,606,000 00
153	Troupe permanente	5,050,000 00
154	Collège militaire royal	375,000 00

Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à trois heures p.m., sans poser la question, conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 66

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 23 JUIN 1931

Prières.

M. Stinson, du comité des Bills privés, présente le sixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a étudié les Bills suivants et a convenu sur division de les rapporter sans amendements, savoir:—

Bill No 60 (O du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Marshall."

Bill No 65 (T du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Carl Vohwinkel."

Bill No 71 (Z du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Freedman Guttman."

Bill No 91 (E1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Ann Ventura."

Bill No 92 (F1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Beatrice Marie Dumaresq."

Bill No 93 (G1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Henry Rees."

Bill No 94 (H1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Emily Hughes Macculloch."

M. Senn, du comité de l'Agriculture et de la Colonisation, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a eu à l'étude l'ordonnance de renvoi suivante du 28 mai 1931:

> Que les questions mentionnées dans les documents parlementaires Nos 147-147A soient déférées au comité de l'Agriculture et de la Colonisation, avec ordre d'examiner tous les dossiers que le comité jugera à propos, d'entendre tous les témoins qu'il désirera, de se faire communiquer tous les documents qui s'y rapportent, et faire rapport à la Chambre.

Le comité a entendu l'honorable H. H. Stevens, ministre du Commerce, et M. H. Tooley, que le ministère du Commerce fit venir de Winnipeg pour comparaître devant le comité. M. Tooley était secrétaire de la Commission de contrôle des grains durant la dernière période de leur terme d'office et secrétaire de la Commission des blés.

Les membres de la Commission de contrôle des grains étaient:

James Stewart, Winnipeg, président.
H. W. Wood, Carstairs, Alberta.
Frederick W. Riddell, Regina, Saskatchewan.
W. A. Black, Montréal.
Norman McL. Patterson, Fort-William.
Wm. L. Best, Ottawa.
C. B. Watts, Toronto.
Frank O. Fowler, Winnipeg.
William H. McWilliams, Winnipeg, Manitoba.
Joseph Quintal, Montréal.
Lieut-Colonel John Z. Fraser, Burford, Ontario.
Wm. A. Matheson, Winnipeg.

Comme il fut convenu de part et d'autre au cours de la discussion que l'on ne mettrait pas en question les opérations de la Commission des blés, le comité se mit à étudier les actes de la Commission de contrôle des grains.

On présenta au comité un rapport de la Commission de contrôle des grains, signé par son président, le docteur McGill. Les renseignements que contenait ce rapport aidèrent grandement le comité à comprendre les questions soulevées.

On a aussi déposé un exemplaire de l'état vérifié par *George A. Touche and Company*, étant un rapport et relevé des recettes et dépenses de la Commission de contrôle des grains pour les années agricoles 1917-1918 et 1918-1919.

On a versé au dossier une copie authentiquée d'une délibération d'une séance du comité du Conseil privé approuvée par Son Excellence le Gouverneur général le 15 mars 1927 (arrêté du conseil No 471), autorisant la liquidation définitive des affaires de la Commission des blés et le payement des certificats de participation.

On a aussi versé au dossier une longue lettre du sous-ministre du Commerce du 4 septembre 1929, dossier No 4121, sur le sujet du "Certificat de participation", faisant un exposé complet de ces transactions et déclarant que l'arrêté du conseil adopté le 15 mars 1927 "fixait le 1er septembre 1927 comme dernier délai pendant lequel on payerait ces certificats".

De ces documents et d'autres relevés que le ministre de l'Industrie et du Commerce et M. Tooley ont communiqués au comité on peut avancer les faits suivants:

1. La Commission des grains n'a ni acheté ni vendu du blé; son rôle se bornait à fixer le prix du blé payé au cultivateur, lequel s'est établi ainsi:

Solde de la récolte de 1916—(20 juillet 1917)—$2.40 le boisseau.
Récolte de 1917-1918—No 1 Manitoba-Nord entreposé aux entrepôts publics, têtes de ligne de Fort-William ou de Port-Arthur, $2.21 le boisseau.
Qualités inférieures sur la base d'une répartition à l'avenant.
Pour la campagne de 1918-1919 on fixa le prix à $2.24½ le boisseau.

2. La compagnie d'exportation de blé, société dont le siège était New-York et qui avait une succursale à Winnipeg, représentait les pays alliés en leur qualité d'acheteurs.

3. La recette de la Commission de contrôle des grains atteignit $10,478,-259.02. Elle provenait d'un prélèvement de quatre cents par boisseau que l'on imposa à la Compagnie d'Exportation du Blé sur tout le blé exporté pendant l'année 1917-1918 et de deux à deux cents et demi par boisseau sur tout le blé indigène consommé au Canada même. En 1918-1919, on abaissa ce prélèvement à trois cents par boisseau sur le blé exporté et on le porta à trois cents par boisseau sur le blé indigène. Ce prélèvement venait s'ajouter au prix fixé, celui-ci étant le prix net payé au cultivateur.

4. A la liquidation des opérations de la Commission de contrôle des grains, on remboursa à la Compagnie d'Exportation du Blé $2,500.000, somme en excédent de tous les frais d'exploitation de la Commission.

5. On versa également, aux dates qui suivent, au Fonds consolidé du Canada $428,781.94:

19 novembre 1919	$300,000 00
31 janvier 1920	50,000 00
13 juillet 1920	25,000 00
20 octobre 1920	25.000 00
9 décembre 1920	28,781 94

6. Pendant l'existence de la Commission de contrôle des grains, le cultivateur a touché le prix plein fixé pour le grain au Canada, et rien ne prouve que personne ait fait un bénéfice quelconque du transport du grain si ce n'est les prélèvements normaux ordinaires d'exploitation des entrepôts, etc.

Le 31 juillet 1919, la Commission du blé fut constituée par un arrêté du Conseil (C.P. 1589) avec pouvoir d'acheter et de vendre du grain et de réglementer les prix du commerce des grains en général. Ci-joint l'arrêté du Conseil.

Les opérations de la Commission du blé paraissent avoir été satisfaisantes. On pourrait les résumer de la façon suivante:

1. La Commission a fonctionné pendant une année, et a acheté des grains à un prix fixe, lequel prix fut fixé le 22 août ainsi qu'il suit:

Manitoba, Alberta et Saskatchewan.—

No 1 Dur	$ 2 15
No 1 Nord, du Manitoba	2 15
No 2 Nord, du Manitoba	2 12
No 3 Nord, du Manitoba	2 08
No 1 Rouge d'hiver, de l'Alberta	2 15
No 2 Rouge d'hiver, de l'Alberta	2 12
No 3 Rouge d'hiver, de l'Alberta	2 08

Les paiements au comptant ci-dessus ont pour base les prix aux entrepôts publics des têtes de ligne, de Fort-William et de Port-Arthur.

Colombie-Britannique.—

Blé No 1	$ 2 10½
Blé No 2	2 07½
Blé No 3	2 03½

A base à l'entrepôt du gouvernement canadien, à Vancouver.

Ontario et Québec.—

Blé qualité No 1	$ 2 18
Blé qualité No 2	2 15
Blé qualité No 3	2 11

base en entrepôt de Montréal.

2. En plus des certificats de participation à prix fixe, des certificats furent émis, qui donnèrent lieu dans la suite à la répartition de deux dividendes, de 30 et de 18 cents respectivement.

Ces certificats de participation furent payés sur présentation et on leur fixa un délai de paiement, d'abord fixé au 31 décembre 1920 et plus tard porté au 1er septembre 1927. Mais plusieurs cultivateurs n'ont pas présenté leurs certificats à temps.

3. Pour donner pleine justice aux porteurs de certificats, des prorogations de délai répétées les ont fait durer jusqu'au 1er septembre 1927, alors que les paiements prirent fin, en vertu d'un arrêté du conseil (C.P. 471) en date du 15 mars 1927, dont copie est ci-jointe.

4. Les opérations de la Commission du blé ont laissé un excédent à la Commission du blé et $560,000.00 ont été versés au Fonds consolidé, qui dans la suite ont été répartis entre les provinces ainsi qu'il suit:

Saskatchewan	$ 284,200
Manitoba	128,800
Alberta	112,000
Ontario	26,600
Québec	6,440
Colombie-Britannique	1,960
Total	$ 560,000

5. Un autre montant, de $175,000.00, a été versé au Fonds consolidé et n'a jamais été dépensé, excepté dans la proportion d'un peu plus de $1,000.00, de sorte qu'il reste, de cette source, dans le Fonds consolidé, un solde de $173,000.00. On comprend qu'il reste encore un certain nombre de certificats de participation à honorer, mais il y en eu sans doute autant de perdus et qu'on a dû faire en double, et comme il ne paraît pas possible de vérifier ces certificats il n'a pas paru sage d'en autoriser de nouveau le paiement, comme on le constatera par le contenu de la lettre du ministère du Commerce et de l'Industrie en date du 4 septembre 1929, dossier No 24181, dont copie est ci-jointe.

Voici un autre point soumis à notre attention: Quelles mesures, s'il y en eut, prit le gouvernement sur le blé de la récolte de 1916-1917?

Le rapport du docteur Magill traite cette question sous le titre: "Le reliquat de la récolte de 1916", page trois de son rapport, dont nous pourrions extraire les faits qui suivent:

1. La Grande-Bretagne a eu besoin du reste de la récolte de 1916.

2. La Compagnie d'exportation du blé prit la solde à un prix minimum fixe de $2.40 le boisseau pour le blé numéro 1 Nord à Fort-William, et aux prix échelonnés du commerce les classes inférieures.

3. Les renseignements soumis au comité indiquent que les gouvernements alliés achetèrent en abondance au cours de l'hiver 1916-1917 du blé livrable en mai et juillet. La majeure partie du blé ainsi acheté provenait d'entrepôts régionaux. Les contrats d'achat stipulaient du blé de qualité No un, deux et trois du Nord. Il arriva plus tard que le blé des qualités stipulées se fit rare, et qu'une très forte quantité du blé disponible se composait de blé goure et de blé de qualité inférieure que les représentants des gouvernements alliés hésitaient à accepter.

4. Les prix du blé des classes 1, 2 et 3 accusèrent une hausse durant le mois de mai 1917 avec menace d'accaparement. La Bourse du grain de Winnipeg fit une enquête sur la situation et ferma le marché à terme. Le gouvernement fédéral s'entendit avec les autorités britanniques sur l'acceptation du blé de qualité inférieure sur une base commerciale et à juste rabais. Toute la situation fut ainsi tirée au clair.

Votre comité a tenu d'autres séances les 16, 17 et 18 juin pour entendre M. Whiteside et tout autre témoignage.

Le ministre du Commerce a déclaré au cours de ces séances qu'il était en état de soumettre d'autres preuves relatives à la manutention—après l'Armistice—d'une portion de la récolte de 1918-19 au sujet de laquelle on avait conçu des doutes. Il versa au dossier une lettre du 11 septembre 1919 adressée de M. Tooley, secrétaire de la Commission de contrôle des grains au ministère, et dont on en cita le paragraphe suivant à titre d'explication:

> Lors de la mise en vente de la récolte de 1918-19 une période se produisit durant laquelle il n'y eut pas d'acheteurs du blé qui s'accumulait chaque jour aux lacs à raison du fait que la Compagnie d'exportation du blé cessa d'acheter et que les meuneries ne pouvant obtenir de commandes d'exportation s'étaient retirées du marché. Il incomba donc à la Commission de prendre des dispositions avec les expéditeurs et les exportateurs intéressés au commerce de grain pour trouver un débouché pour le blé qui arrivait à la tête des lacs. Comme résultat de ces dispositions, les commerçants de grain achetèrent approximativement vingt-six millions de boisseaux de blé durant la morte saison de navigation et en vendirent vingt millions de boisseaux à la Compagnie d'exportation du blé à l'ouverture de la navigation. La Compagnie prit livraison de cette quantité à un port de mer au prix fixé plus trois cents par boisseau, plus tous les frais d'immobilisation et la commission accrue sur ce blé à partir du jour où le commerce en effectua l'achat pour le compte de la commission. Pour le solde de la récolte de blé, soit six millions de boisseaux, on en vendit deux millions aux Etats-Unis et quatre millions de boisseaux aux minoteries dans l'est du Canada. C'est à ce dernier endroit qu'on a encouru la dépense mentionnée, car le blé fut vendu aux minoteries au prix fixé plus trois cents le boisseau, et la Commission de contrôle du grain paya les frais d'immobilisation du blé à partir du jour où les expéditeurs et les exportateurs en firent l'achat pour le compte de la Commission. Ces frais, tel qu'exposé, étaient constitués par l'entreposage, l'intérêt, et les commissions.

Le ministre du Commerce a également versé au dossier une série de délibérations du Conseil d'agriculture et autres groupements de producteurs de grain de l'ouest canadien à des réunions tenues durant le mois de mars 1917. Ces délibérations demandaient que l'on établisse un prix maximum de $1.90 et un prix minimum de $1.50 le boisseau, ou un prix net de $1.70 le boisseau.

M. Whiteside fut ensuite appelé et il rendit témoignage au cours des séances des 16, 17 et 18 juin. Des déclarations qui figuraient dans ses lettres à sir George Foster, telles que contenues dans les documents numéros 147 et 147A cités dans l'ordre de renvoi ont suscité une longue discussion. Ces déclarations indiquaient que le témoin était d'opinion que les personnes responsables du contrôle de la récolte durant les années agricoles 1917, 1918 et 1919, s'étaient approprié de fortes sommes sous forme de profits qui appartenaient de droit aux producteurs.

Le témoin, M. Whiteside, a admis devant le comité qu'après avoir étudié les documents déposés et reçu les explications devant le comité, il était con-

vaincu que rien d'inconvenant n'était survenu et que ni le gouvernement, ni aucun de ses membres, ni les inspecteurs de la Commission des grains, n'avaient d'aucune façon tiré profit de ces transactions.

En conséquence, votre comité a l'honneur de vous présenter le rapport suivant:—

1. Que les inspecteurs de la Commission des grains et la Commission des blés se sont acquittés de leurs devoirs respectifs de la manière la plus louable, et qu'il n'y a pas lieu de porter aucune critique.

2. Que l'on n'a apporté aucune preuve à l'appui des plaintes et des accusations contenues dans les lettres de M. Robert Whiteside (documents Nos 147 et 147A) auxquelles on fait allusion dans l'ordre de renvoi, ou portées par lui en personne devant le comité, lorsqu'il a comparu à titre de témoin, et nous ajoutons que lesdites plaintes et accusations sont complètement réfutées par la preuve qu'on nous a soumise.

(Copie)

C.P. 471

Copie authentiquée d'une délibération d'une assemblée du comité du Conseil privé, approuvée le 15 mars 1927, par Son Excellence le Gouverneur général.

Le comité du Conseil privé a été saisi d'un rapport du ministre du Commerce, en date du 9 mars 1927, déclarant qu'il est expédient de dissoudre complètement la Commission canadienne des blés qui a été constituée par un arrêté en conseil, en date du 31 juillet 1919 (C.P. 1589).

Le ministre fait observer que la Commission a été autorisée à prendre livraison du blé, à payer des avances aux producteurs, d'emmagasiner, de transporter et à vendre le blé, et à fixer les prix, etc., etc., bref, à exercer la haute main sur le commerce du blé et de la farine. Des certificats de participation étaient émis aux producteurs de blé, et les détenteurs de ces certificats devaient à la fin de la saison recevoir une part proportionnelle (basée sur le nombre de boisseaux mentionné au certificat) de toutes les sommes encaissées par la Commission en paiement du blé par elle livré et vendu, déduction faite des dépenses.

La Commission canadienne des blés continua de fonctionner jusqu'au début de 1921, alors qu'elle présenta son rapport final et déposa au crédit du gouvernement et au nom du receveur général la somme de $560,000, laquelle somme fut subséquemment distribuée aux provinces, sur la recommandation de la Commission des blés, par arrêté en conseil en date du 7 février 1925 (C.P. 193). En plus de la somme susmentionnée, un autre montant de $175,000 fut déposé au crédit du receveur général pour être porté au compte d'ordre et acquitter les certificats de participation qui n'auraient pas été remboursés.

Depuis la dissolution de la Commission des blés, le secrétaire de celle-ci et le sous-ministre du Commerce ont émis des chèques pour racheter, à mesure qu'ils se présentaient, les certificats de participation. Il semble cependant qu'il est temps de prendre les mesures nécessaires pour terminer les opérations de la Commission des blés, et de ne plus payer les certificats de participation encore en circulation, puisqu'une période de plus de sept ans s'est écoulée depuis l'émission des derniers certificats de participation qui devraient depuis longtemps avoir été présentés.

Le 31 août 1926, lors de la dernière apuration, on comptait encore en circulation des certificats de participation se totalisant à $196,685.72.

Actuellement la somme à débourser pour continuer le paiement occasionnel des certificats de participation excède de beaucoup la valeur des certificats dont on demande le paiement. Au cours de l'année terminée le 31 mars 1926, les certificats dont on demande le paiement ne se sont chiffrés qu'à $1,365, lorsque les dépenses, comprenant les salaires du secrétaire et des commis, le loyer des bureaux et la conservation des archives, ont atteint la somme de $5,305.

Il paraîtrait désirable de clore définitivement, le 1er septembre 1927, les opérations de la Commission canadienne des blés, puisque le bail pour le bureau des archives à Winnipeg se termine le 31 août 1927. Ceci peut être accompli, de l'avis du ministère de la Justice, au moyen d'un arrêté en conseil, sans nécessiter l'adoption d'une loi, et l'on peut fixer une période en deça de laquelle les certificats de participation devront être présentés pour paiement.

Le ministre recommande donc qu'aucun certificat de participation présenté le ou après le 1er septembre 1927, ne soit payé, et que tous les deniers en possession de la Commission des blés seront déclarés propriété de la couronne à la date susdite.

Le comité adhère à la recommandation précitée et la soumet à votre approbation.

(Signé) E. J. LEMAIRE,
Greffier du Conseil privé.

Copie

C.P. 1589

CONSEIL PRIVÉ DU CANADA

PALAIS DU GOUVERNEMENT À OTTAWA

Jeudi, le 31e jour de juillet 1919.

PRÉSENT:

Son Excellence le Gouverneur général en son conseil.

Le ministre du Commerce fait rapport dans les termes suivants sur les conditions extraordinaires du temps présent se rapportant au transport et à la vente de la récolte de blé canadien.

Pendant quelque temps, par suite de la guerre, les achats outre-mer se sont opérés en grande partie et pendant deux saisons exclusivement par l'entremise des organismes gouvernementaux, et en raison de ces conditions, la récolte du Canada pour les deux dernières saisons a été placée sous la régie de la Commission canadienne de contrôle des grains, organisme qui a reçu et exercé les pouvoirs qui lui ont été conférés par arrêté en conseil du 11 juin 1917, et par des arrêtés subséquents. Ladite Commission de contrôle des grains exerce encore et a l'intention de continuer à exercer ses pouvoirs pour la récolte de 1918; quant à la partie qui lui sera livrée jusqu'à la date du 15e jour d'août 1919 inclus, et ses pouvoirs lui donnent parfaitement le droit de disposer définitivement de cette partie.

Pour la récolte de 1919, et pour tout autre blé non livré à la date du 15 août 1919, il ne semble pas exister dans les pays importateurs, qui, tout probablement, auront besoin d'en acheter, quelque organisme pouvant acheter à prix fixes comme ceux qui ont été en vigueur dans les dernières années, ni aucun marché stable ou ouvert semblable à ceux qui ont existé avant la guerre.

Par l'entremise d'une agence constituée, le gouvernement des Etats-Unis a entrepris, il y a plusieurs mois et durant la continuation des hostilités réelles de la présente guerre, d'acheter à un prix fixe la récolte de ce pays pour l'année 1919, et de vendre cette récolte au pays et à l'étranger.

Vu ces conditions anormales desquelles découlent l'incertitude des prix et l'instabilité du marché, il semble que pour assurer le transport hâtif de la récolte canadienne, mouvement si nécessaire, et pour distribuer avec équité, entre nos producteurs de blé, la valeur réelle de leur produit, telle qu'elle sera déterminée par la demande mondiale de ce blé durant toute la saison de vente, chose également désirable, il soit nécessaire que le gouvernement prenne action, s'occupe de l'achat, de l'emmagasinage, du transport, du financement et de la vente du blé récolté en Canada en 1919, et de tout blé non livré en Canada le 15 août 1919.

En conséquence, il a plu à Son Excellence le Gouverneur général en son conseil, en conformité et en vertu des dispositions de la Loi des mesures de guerre, de rendre les arrêtés suivants, et lesdits arrêtés sont par les présentes rendus et décrétés:

1. Le Gouverneur en son conseil peut nommer une commission qui sera désignée "La Commission canadienne des blés", ci-après nommée "La Commission". Cette commission se composera d'au plus dix membres, dont l'un sera nommé président et sera le plus haut fonctionnaire administratif, et un autre sera vice-président et aura les pouvoirs et attributions du président en l'absence de celui-ci.

2. Le président, et le vice-président, recevront les appointements que le Gouverneur en son conseil fixera, et les autres membres de la Commission recevront les dépenses de déplacement et de subsistance et une certaine allocation quotidienne lorsqu'ils seront réellement occupés à remplir les devoirs assignés à la Commission par le Gouverneur en son conseil, mais ne recevront aucune autre rémunération.

3. La Commission devra faire les enquêtes et études qu'elle jugera nécessaires pour déterminer la quantité de blé qui est ou peut devenir disponible de temps à autre, pour déterminer l'endroit où l'on peut se le procurer ainsi que le nom du propriétaire, les facilités de transport et d'emmagasinement dans les élévateurs pour ces grains, ainsi que toutes les conditions qui se rapportent à la vente et au prix de vente que l'on peut obtenir pour ces blés. Pour les fins de toute enquête ou étude par la Commission, celle-ci, et chacun de ses membres, auront tous les pouvoirs d'un commissaire agissant sous le régime de la partie I de la Loi des enquêtes.

4. La Commission pourra de temps à autre:

(*a*) Accepter la livraison du blé n'importe où au Canada.

(*b*) Payer, à titre d'avances, aux producteurs ou aux autres personnes délivrant le blé à la Commission, tel prix le boisseau, selon la classification ou la qualité et l'endroit de livraison déterminés par le prix qui apparaîtra dans la liste préparée par la Commission et approuvée par le Gouverneur en son conseil, et de pourvoir à l'émission de certificats de participation aux personnes y ayant droit.

(*c*) Vendre le blé ainsi délivré aux minotiers du Canada pour fins de minotage à tels prix et subordonnément à telles conditions selon que la Commission le jugera à propos, le prix de vente aux minotiers étant régi autant que possible par le prix courant à cette date sur les marchés mondiaux pour du blé de valeur égale, eu égard aux frais de transport, de vente et d'entreposage.

(*d*) Entreposer et de transporter le blé susdit en vue de le vendre.

(*e*) Vendre le blé ainsi délivré en excédent des besoins domestiques aux acheteurs d'outre-mer ou dans d'autres pays, pour tels prix qu'elle pourra obtenir.

(*f*) De concert avec la Commission des achats de semences du ministère de l'Agriculture, et par le moyen de la vente à la Commission susdite ou autrement, pourvoir à la rétention ou à la distribution dans diverses parties du Canada de tout blé nécessaire pour les semences en 1920.

(*g*) Fixer des prix ou marges de profits maxima auxquels la farine et les autres produits du blé délivrés aux minotiers, peuvent être vendus, et déterminer les étalons de la qualité de la farine susdite.

(*h*)Acheter la farine des minotiers aux prix que déterminera la Commission et de la vente au Canada ou dans d'autres pays.

(*i*) Prendre possession du blé emmagasiné dans tout élévateur, entrepôt, ou dans des wagons ou navires canadiens, de le vendre et délivrer aux minotiers ou aux acheteurs dans les autres pays et de décider du paiement de l'avance et autres questions de la même manière que s'il avait été autrement délivré à la Commission, et d'emménager le grain dans tout élévateur, de l'en déménager ou de l'y faire passer ainsi que dans et hors de tout wagon ou navire.

(*j*) Avoir la haute main, au moyen de permis ou autrement, sur l'exportation et les ventes de farine en dehors du Canada.

(*k*) Afin de remplir ses fonctions déterminées par arrêté ministériel, répartir des cales canadiennes sur les Grands lacs et distribuer les wagons pour les consignations par rail.

(*l*) Payer les dépenses inhérentes au fonctionnement de la Commission.

5. Les livraisons de blé peuvent se prendre de, par l'intermédiaire ou l'emploi de tels agents ou compagnies de grain ou organisme selon que la Commission le jugera à propos, et à tels endroits au Canada, sur le littoral ou ailleurs, selon que la Commission peut l'enjoindre, et la Commission peut payer à tels agents ou compagnies ou organismes faisant la manutention du grain, ou délivrant le grain à la Commission, tels commissions, frais d'entreposage et autres que la Commission avec l'approbation du Gouverneur en son conseil peut estimer justes.

6. La Commission peut, si elle y est autorisée, verser des sommes à une banque à chartre ou à des banques à charte pour effectuer des paiements à telles conditions et sur production de telles pièces justificatives que la Commission peut exiger par règlement, et le Gouverneur en son conseil garantit le remboursement de tous deniers ainsi payés par une banque ou des banques, avec intérêt à un taux ne dépassant pas 6 p. 100; le présent arrêté constitue la preuve de cette garantie.

7. Dès que la Commission aura reçu le paiement complet de tout le blé qui lui aura été livré, il sera déduit de cette somme tous les déboursés effectués par la Commission ou en son nom pour dépenses ou autres affectations relatives aux opérations de la Commission ou résultant de ces opérations, et le reliquat sera réparti au prorata entre tous les producteurs et autres intéressés détenant des certificats de participation.

8. Nonobstant toute disposition de la Loi des grains ou de la Loi des chemins de fer, la Commission des chemins de fer du Canada aura le pouvoir d'ordonner à toute compagnie de chemin de fer de fournir des wagons et autres moyens de transport pour la manutention du grain, et de transporter suivant les instructions reçues le blé délivré à ou par la Commission ou auquel la Commission est intéressée, et à la demande de la Commission de retarder le tranport de tout autre blé ou grain pour un temps donné.

9. Toute personne doit répondre d'une manière véridique et rapide à toute enquête faite par la Commission ou par toute personne dûment autorisée par elle à toute question qui se trouve dans les limites de ses pouvoirs ou de ses devoirs, que cette enquête soit faite de vive-voix, par écrit, par télégraphe ou de toute autre manière.

10. Dans le présent arrêté,

(*a*) Elévateur veut dire et comprend tout élévateur de tête de ligne, local, particulier, public ou d'assainissement et tout élévateur patenté par la Commission des grains du Canada.

(*b*) Le mot blé, dans les clauses quatre, cinq, sept et onze veut dire le blé récolté en 1919 ou le blé délivré à la Commission après le 15 août 1919.

11. La Commission, avec l'approbation du Gouverneur en son conseil, peut faire les règlements qu'elle juge nécessaires pour réaliser pleinement et efficacement les fins et les dispositions du présent arrêté, et en particulier, mais sans aucunement limiter la généralité des dispositions précédentes, faire des règlements:

(*a*) Pour nommer des représentants dans différentes parties du Canada ou au delà des mers, pour aider au travail de la Commission, et pour faire rapport à la Commission sur toute violation de toute ordonnance rendue par la Commission ou de tout règlement édicté en vertu de la présente.

(*b*) Autoriser l'engagement de commis, employés et assistants et leur payer leurs appointements.

(*c*) Fixer les formules et la teneur des certificats de participation, des pièces justificatives ou titres à garder par les producteurs et autres intéressés délivrant du blé à la Commission, les conditions de négociabilité desdits documents, la substitution desdits documents à d'autres pièces justificatives, et d'une manière générale établir tout système qui puisse, d'après le jugement de la Commission, être nécessaire à la sécurité et au traitement équitable de toutes les personnes intéressées à la livraison et à la vente du blé et à l'exécution du présent arrêté.

(*d*) Fixer les dates jusqu'auxquelles et non au delà desquelles la Commission est prête à prendre des livraisons à différents endroits du Canada.

(*e*) Déterminer ce qui constitue une livraison à la Commission.

12. La Commission peut, de temps à autre, nommer un comité exécutif d'au moins trois de ses membres, dont le président fera partie, et peut assigner audit comité exécutif tout devoir ou tout pouvoir qui est du ressort de la Commission.

13. Aucune opération à terme ne sera autorisée, sinon par écrit, sur aucune bourse ou autre marché pendant la période d'application du présent arrêté.

14. Nonobstant tout arrêté en conseil antérieur, la Commission de contrôle du grain du Canada n'exercera dorénavant aucun pouvoir incompatible avec les pouvoirs dévolus à la Commission des grains du Canada par le présent arrêté.

(Signé) RODOLPHE BOUDREAU,
Greffier du Conseil Privé.

M. Senn, du comité de l'Agriculture et de la Colonisation, présente le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a étudié le Bill No 16, Loi modifiant la Loi de l'industrie laitière (augmentation des peines) et a convenu de le rapporter sans amendements.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931:—Relevé indiquant les noms des personnes accusées d'ingérence politique et sur la conduite desquelles M. Robert Côté, avocat de Québec, a fait une enquête, avec un sommaire du résultat de chacune de ces enquêtes, et un état des dépenses encourues dans chaque cas; et aussi un relevé indiquant si oui ou non la personne accusée d'ingérence politique était présente, ou si elle était représentée par un avocat ou autrement, et le nom de l'avocat lorsque l'accusé était ainsi représenté.

M. Stevens, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 8 juin 1931—Relevé faisant voir:—

1. Quels sont les noms des recenseurs qui ont été nommés pour faire le recensement dans tous les divers endroits des comtés de Montmorency, Charlevoix, Saguenay et la Côte Nord du fleuve Saint-Laurent.

2. Qui a recommandé ces personnes.

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 90 (D1 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi des rentes sur l'Etat" étant lu;

M. Bennett propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

Le bill est en conséquence lu la deuxième fois.

M. Bennett propose,—Que ledit bill soit référé au comité des Banques et du Commerce.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Anderson (Toronto-High-Park),
Arsenault,
Arthurs,
Barber,
Baribeau,
Barrette,
Belec,
Bell (St-Antoine),
Bell (St-Jean-Albert),
Bennett,
Beynon,
Bowen,
Boyes,
Burns,
Bury,
Cahan,
Campbell,
Cantley,
Carmichael,
Chaplin,
Coote,
Cotnam,
Cowan (Long-Lake),
Dickie,
Duguay,
Dupré,
Duranleau,
Edwards,
Ernst,
Esling,
Fortin,
Fraser (Caribou),
Gagnon,
Garland (Bow-River),
Garland (Carleton),
Gobeil,
Guthrie,
Hackett,
Hanson (York-Sunbury),
Heaps,
Johnstone,
Larue,
LaVergne,
Loucks,
Lucas,
Macdonald (Kings),
Macdougall,
MacNicol,
Macphail,
McDade,
McGibbon,
McGillis,
McGregor,
McLure,
Maloney,
Moore (Châteauguay-Huntingdon),
Morand,
Mullins,
Murphy,
Myers,
Nicholson,
Perley (Qu'Appelle),
Perley (sir George),
Pettit,
Pickel,
Plunkett,
Porteous,
Price,
Quinn,
Rogers,
Ross,
Rowe,
Ryckman,
Sauvé,
Senn,
Shaver,
Short,
Simpson (Algoma-Ouest),
Smith (Victoria-Carleton),
Smith (Cumberland),
Smoke,
Spankie,
Speakman,
Spence,
Sproule,
Stanley,
Stewart (Leeds),
Stinson,
Stirling,
Stitt (Nelson),
Stitt (Selkirk),
Sullivan,
Sutherland,
Swanston,
Tétrault,
Thompson (Simcoe-Est),
Thompson (Lanark),
Tummon,
Weese,
Weir (Melfort),
White (Mont-Royal),
Wilson,
Woodsworth—103.

CONTRE:

Messieurs

Beaubien,
Bouchard,
Boulanger,
Bourassa,
Bradette,
Brasset,
Buckley,
Butcher,
Cardin,
Casgrain,
Cayley,
Chevrier,
Denis,
Deslauriers,
Donnelly,
Dubois,
Duff,
Dupuis,
Elliott,
Fafard,
Ferland,
Goulet,
Hall,
Hanbury,
Heenan,
Howden,
Hurtubise,
King, Mackenzie

Lacroix, Lapointe, McKenzie (Assiniboïa), McMillan (Huron-Sud), Marcil, Motherwell, Munn, Neill, Parent, Perras, Power, Raymond, Reid, Rhéaume, Rinfret, Roberge, Robitaille, St-Père, Sanderson, Séguin, Stewart (Edmonton-Ouest), Thauvette, Totzke, Vallance, Veniot, Weir (Macdonald)—54.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une résolution autorisant un emprunt aux commissaires du port d'Halifax n'excédant pas $3,500,000.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser un prêt d'un montant n'excédant pas $3,500,000 à la Commission du havre de Halifax, pour l'aménagement d'outillages de têtes de lignes, sur approbation par le Gouverneur en conseil des plans détaillés, plans et devis de ces travaux, et sur dépôt de débentures de ladite commission pour couvrir ledit emprunt.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Duranleau, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 103, Loi pourvoyant à un prêt ultérieur aux commissaires du Port d'Halifax, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 100, Loi autorisant le prélèvement, par voie d'emprunt, de certaines sommes d'argent pour le service public est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 102, Loi modifiant la Loi du revenu consolidé et de la vérification étant lu;

M. Bennett propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'ensuivant;

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

(*Bills Publics*)

Le Bill No 18, Loi modifiant la Loi du service civil (Priorité aux anciens combattants) est de nouveau considéré en comité général et sur rapport de nouveaux progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

L'heure consacrée aux bills privés et publics étant expirée;

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Bennett,—Que le Bill No 102, Loi modifiant la Loi du revenu consolidé et de la vérification soit maintenant lu la deuxième fois.

Après plus ample débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence, lu la deuxième fois et référé au comité des Banques et du Commerce.

Le Bill No 101, Loi concernant l'établissement de la Monnaie royale canadienne est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution autorisant un prêt aux commissaires du port de New-Westminster n'excédant pas $300,000.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser un prêt n'excédant pas $300,000 à la Commission du havre de New-Westminster pour complèter l'édifice de l'élévateur à grains et les outillages sur la rive sud du havre de New-Westminster, et pour pourvoir au paiement de dettes échues qui proviennent de cette construction ou lui sont imputables sur approbation par le Gouverneur en son conseil des plans détaillés, spécifications et devis de ces travaux, et le dépôt de débentures de la corporation pour couvrir cet emprunt; et le prêt disponible pour la Commission sera du même montant que les dépenses certifiées par un officier du ministère de la Marine qui aura le contrôle et la surveillance de toutes dépenses.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Duranleau, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 104. Loi pourvoyant à un prêt aux commissaires du havre de New-Westminster, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Guthrie pour M. Bennett propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à trois heures p.m., sans poser la question, conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 67

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 24 JUIN 1931

Prières.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 1er juin 1931:—Copie de tous autres documents et correspondance, y compris copie des examens subis par les divers candidats qui ont demandé la position de gardien du phare de l'île aux Coudres (Ile-aux-Coudres Piers), dans le comté de Charlevoix.

M. Guthrie, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 8 juin 1931:—Copie de toutes les lettres et communications écrites par Thomas McCabe, un ancien employé du système du canal Trent, à Peterborough, et échangées entre des fonctionnaires du ministère des Chemins de fer et des Canaux, durant l'année 1931.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 15 juin 1931—Relevé indiquant:—

1. Les noms et les adresses des commissaires du recensement nommés pour le comté de Comox-Alberni, et le district assigné à chacun.
2. Les noms et adresses des recenseurs nommés dans ledit comté, et, en termes généraux, le territoire couvert par chacun.
3. Les salaires et autres rémunérations des commissaires et des recenseurs.
4. Les soldats démobilisés parmi les personnes nommées plus haut.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 4 juin 1931—Etat montrant:—

1. Quels étaient, au 28 juillet 1930, les noms des officiers et des employés en charge des diverses dragues opérées par le ministère des Travaux publics.
2. Si les mêmes officiers et employés sont encore en charge cette année.
3. Sinon, pourquoi des changements ont été faits.
4. Si des plaintes contre ces officiers et employés ont été portées auprès du ministère des Travaux publics, quelle était la nature desdites accusations.

5. Si des nouveaux officiers ou employés sont en charge de ces dragues cette année, quels sont leurs noms.
6. Qui les a recommandés.
7. Quelle est l'adresse de chacun.
8. S'ils ont passé les examens de la Commission du service civil.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 15 juin 1931:—Copie des bordereaux de salaires, donnant les espaces de temps et les noms des personnes qui ont travaillé aux ouvrages de construction et de réparations au quai de Stratford-Centre, du 1er août 1930 au 1er décembre 1930.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Blair—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—
1. Combien de services de trains ont été diminués ou discontinués sur les Chemins de fer nationaux du Canada durant (*a*) les premiers six mois de l'année civile 1930, (*b*) les derniers six mois de l'année civile 1930.
2. Combien d'hommes ont été destitués ou congédiés, aux Chemins de fer nationaux du Canada, durant (*a*) la première moitié de l'année civile 1930, (*b*) la dernière moitié de l'année civile 1930.
3. Quel était le nombre des employés durant (*a*) la première moitié de l'année civile 1930, (*b*) la seconde moitié de l'année civile 1930.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Tableau montrant:—
1. Quelle a été la production totale (*a*) de lait, (*b*) de crème, (*c*) de beurre, (*d*) de fromage, (*e*) de lait en poudre, (*f*) de crème à la glace au Canada, chaque année, depuis 1925.
2. Quelle a été la consommation totale (*a*) de lait, (*b*) de la crème, (*c*) du beurre, (*d*) du fromage, (*e*) du lait en poudre, (*f*) de la crème à la glace, au Canada, chaque année, depuis 1925.

M. Stevens, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à l'ordre ci-dessus.

L'ordre suivant de la Chambre est voté:—

Par M. McIntosh—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant:—
1. Les noms et adresses des commissaires du recensement nommés pour le comté fédéral de Battleford-Nord afin de conduire le prochain recensement.
2. Le territoire assigné à chacun.
3. Les noms et adresses des recenseurs nommés dans chaque district, et, en termes généraux, le territoire couvert par chacun.
4. Les salaires et autres rémunérations des commissaires et recenseurs. Combien de ces commissaires et recenseurs sont des soldats démobilisés, et leurs noms et adresses. Les noms de ceux qui ont recommandé ces nominations et la correspondance à ce sujet.

M. Bradette, appuyé par M. Mercier (St-Henri) propose,—Qu'il émane un ordre de la Chambre pour copie de tous les écrits, rapports et correspondance au sujet de l'établissement sur des fermes de 7,600 hommes, célibataires, et aussi de 1,500 familles, tel que déclaré par le ministre de l'Immigration dans la Chambre des Communes le 9 juin 1931. Et aussi les noms de chaque personne ainsi établies sur une ferme, avec le nom de la localité où elle se trouve, et les termes et conditions de cet établissement.

Et la question étant posée sur la motion, elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Ahearn,
Bertrand,
Bouchard,
Bourassa,
Bradette,
Buckley,
Butcher,
Casgrain,
Cayley,
Chevrier,
Denis,
Deslauriers,
Desrochers,
Donnelly,
Dubois,
Duff,
Elliott,
Factor,
Ferland,
Fraser (Northumberland, Ont.),
Garland (Bow-River),
Girouard,
Goulet,
Hanbury,
Hanson (Skeena),
Heaps,
Heenan,
Howard,
Howden,
King, Mackenzie
Lacroix,
Lapointe,
MacInnis,
McMillan (Huron-Sud),
Malcolm,
Mercier (Laurier-Outremont),
Moore (Ontario),
Motherwell,
Munn,
Neill,
Parent,
Power,
Reid,
Rhéaume,
Rinfret,
Roberge,
Sanderson,
Speakman,
Spencer,
Stewart (Edmonton-Ouest),
Taylor,
Thauvette,
Totzke,
Vallance,
Veniot,
Woodsworth,
Young—57.

CONTRE:

Messieurs

Anderson (Halton),
Arsenault,
Arthurs,
Baker,
Barber,
Baribeau,
Barrette,
Beaubier,
Belec,
Bell (St-Jean-Albert),
Bennett,
Beynon,
Bowman,
Boyes,
Burns,
Bury,
Cahan,
Campbell,
Cantley,
Carmichael,
Casselman,
Chaplin,
Cowan (Long-Lake),
Dickie,
Duguay,
Dupré,
Edwards,
Esling,
Fraser (Caribou),
Ganong,
Garland (Carleton),
Geary,
Gobeil,
Guthrie,
Hanson (York-Sunbury),
Hay,
Johnstone,
Laflèche,
Larue,
LaVergne,
Loucks,
MacNicol,
McGibbon,
McGregor,
McLure,
Maloney,
Matthews,
Moore (Châteauguay-Huntingdon),
Morand,
Mullins,
Murphy,
Myers,
Nicholson,
Perley (Qu'Appelle),
Pettit,
Pickel,
Plunkett,
Price,
Quinn,
Robinson,
Rogers,
Ross,
Rowe,
Ryckman,
Ryerson,
Senn,
Shaver,
Short,
Simpson (Simcoe-Nord),
Simpson (Algoma-Ouest),
Smith (Victoria-Carleton),
Smith (Cumberland),
Smoke,
Spankie,
Stanley,
Stevens,
Stewart (Leeds),
Stirling,
Stitt (Nelson),
Sutherland,
Swanston,
Tétrault,
Thompson (Lanark),
Weese,
Weir (Melfort),
White (Mont-Royal),
Wilson—87.

L'adresse suivante à Son Excellence le Gouverneur général est votée:—

Par M. Reid—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre le ministère des Pêcheries et toute ou toutes personnes, y compris tous fonctionnaires supérieurs ou ministres du gouvernement provincial de la Colombie-Anglaise, depuis le 1er janvier 1930, au sujet des huîtres, de l'ostréiculture, ou de baux pour parcs d'huîtres sur les rivières Serpentine et Nicomekl, dans la municipalité de Surry, Colombie-Anglaise.

Le Bill No 87, Loi modifiant la Loi des plantes-racines potagères est de nouveau considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Bennett propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

X—PENSIONS

141	Pension aux membres de la milice et aux soldats qui ont fait du service actif lors de la rébellion du N.-O. de 1885 et pensions en général..	30,000 00
	Pensions—	
142	Aviation civile..	5,000 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

96	Secrétariat d'Etat—	
	Traitements..	366,670 00
	Dépense casuelle..	74,000 00
91	Archives publiques—	
	Traitements..	119,300 00
	Dépense casuelle..	20,000 00

XXXVI—DIVERS

334	Directeur général des élections—Appointements et dépense casuelle du bureau..	16,360 00
343	Archives de l'Office des brevets..	35,000 00
345	Archives publiques..	85,000 00
346	Dépenses occasionnées par la Loi de tempérance du Canada	1,000 00
347	Dépenses occasionnées par la Loi de naturalisation..	20,000 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

92	Imprimerie et papeterie publiques—	
	Appointements, y compris $500 à Fred Cook à titre de secrétaire du Comité des impressions et de la papeterie du gouvernement, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil..	79,090 00
	Dépense casuelle..	15,000 00
73	Commission du service civil—	
	Traitements..	239,740 00
	Dépense casuelle..	74,000 00

XXVIII—IMPRESSIONS ET PAPETERIE PUBLIQUES

261	Impression, reliure des statuts annuels..	16,000 00
262	*Gazette du Canada*..	35,000 00
263	Matériel, réparations et renouvellements..	30,000 00
264	Nouveau matériel..	41,300 00
265	Distribution des documents parlementaires..	50,000 00
266	Impression et reliure des publications gouvernementales pour la vente et distribution aux ministères et au public	40,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Bennett, la Chambre retourne aux Motions et aux Affaires de routine.

Sur motion de M. Bennett, ordonné,—Que les crédits concernant les navires nationaux du Canada et la Loi des taux de transport dans les Provinces maritimes, présentés à la Chambre le 13 avril, soient référés au comité des Chemins de fer et la Marine marchande que le Gouvernement possède, exploite et contrôle, et que l'ordre référant ces crédits au comité des Subsides soit rescindé.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à trois heures p.m., sans poser la question, conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 68

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 25 JUIN 1931

Prières.

M. Chaplin, du comité des Chemins de fer et de la Marine marchande que le gouvernement possède, exploite et contrôle, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a étudié les Bills suivants, et a convenu de les rapporter sans amendements, savoir:—

Bill No 79, Loi concernant les Chemins de fer nationaux du Canada et autorisant la provision de fonds pour couvrir les dépenses faites et les dettes contractées pendant l'année civile 1931;

Bill No 83, Loi concernant les Chemins de fer nationaux du Canada et autorisant la garantie par Sa Majesté de valeurs à émettre sous le régime de la Loi financière des Chemins de fer nationaux du Canada, 1931.

M. Stewart (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 1er juin 1931:—Copie de tous les documents et de la correspondance actuellement en la possession du ministère des Travaux publics, à Ottawa et à Québec, en rapport avec certains travaux d'érochage faits dans la rivière Grandes-Bergeronnes au cours de l'été 1929, et le paiement de la somme de $50 à être fait à M. Victor Guay, maire de la paroisse des Grandes-Bergeronnes, dans le comté de Saguenay, pour exécuter lesdits travaux.

M. Duranleau, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Relevé indiquant, à date, les noms, prénoms et adresses, par comté, de tous les employés permanents de la Commission du havre de Québec, y compris les Commissaires, avec la date de leur entrée en fonctions, et le salaire mensuel payé à chacun.

M. Sauvé, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931:—Copie de tous documents, rapports, écrits, lettres, télégrammes, recommandations, requêtes, demandes

protestations, correspondance de quelque nature que ce soit, concernant la destitution de madame Alphonse Leroux, comme maîtresse de poste de St-Lazarre de Bellechasse, et le changement de site du bureau de poste de cette localité.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 25 mai 1931:—Copie de tous rapports, et correspondance que le ministère des Postes a en sa possession au sujet de l'établissement d'un bureau de poste et du transport des correspondances sur 8ème ou 9ème rang, du canton Viger, dans le comté de Témiscouata, depuis le 1er août 1930.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 18 mai 1931:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, rapports, requêtes et autres documents échangés entre le ministère des Postes et toute ou toutes autres personnes depuis le 29 juillet 1930, relativement au bureau de poste de la gare de l'Islet, dans le comté de l'Islet, Québec.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Vingt-deuxième rapport annuel de la Commission du service civil du Canada pour l'année 1930.

M. Weir (Melfort), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 21 mai 1931—Etat montrant:—

1. Combien de demandes le ministère de l'Agriculture a reçues et de qui dans cette affaire de prêts de taureaux inaugurée par le service des bestiaux de ce ministère.

2. Quels sont les noms et adresses des personnes dont les demandes ont été acceptées.

3. Quels sont les noms et adresses des personnes dont les demandes n'ont pas été acceptées.

4. Pourquoi lesdites demandes n'étaient pas acceptables au ministère; si le ministère acceptera les demandes maintenant, et sinon, pourquoi.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 8 juin 1931:—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance, déclarations assermentées, enquêtes, documents et rapports reçus, et auxquels le ministre de l'Agriculture ou aucuns de ses fonctionnaires supérieurs ont répondu directement ou indirectement, ou qui étaient dans les dossiers du ministère avant que le présent ministre de l'Agriculture assume la responsabilité du ministère qu'il dirige, au sujet de toute recommandation faite ou de toute conclusion à laquelle on serait arrivé relativement à l'établissement d'une station agricole de démonstration dans la partie nord-ouest du comté fédéral de Battleford-Nord, soit au nord, soit au sud de la rivière Beaver.

M. Guthrie, du consentement de la Chambre présente un Bill No 105, Loi modifiant la Loi d'interprétation, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre suivant de la Chambre est voté en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Totzke—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Nombre total des boisseaux de blé livrés pour exportation sous l'autorité et la surveillance des Commissaires des grains du Canada durant les années 1917 et 1918.

2. Montant total de l'argent versé pour ce blé par la Commission d'achat des Alliés ou par d'autres sociétés d'achat d'outre-mer.

3. Prix moyen que cet ou ces acheteurs ont versé pour ce blé outre-mer durant chaque année.

4. Si le prix que la Commission d'achat des Alliés a payé pour le blé du Canada durant ces deux années n'était pas $2.21 et $2.24 par boisseau, respectivement, pour le blé No 1 du Nord, à Fort William ou Port Arthur, plus tous les frais de livraison, y compris les taux de transport sur terre et sur eau, l'assurance, l'intérêt, etc., ou si les prix oscillants habituels du blé sur les marchés du monde furent aussi des facteurs déterminants dans la fixation du prix final que la Commission d'achat des Alliés a payé pour ce blé.

5. S'il s'est produit, durant ces deux années, des changements dans les tarifs ferroviaires, océaniques ou les taux d'assurance.

M. MacLaren propose,—Que la Chambre se forme en comité général à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Que la Loi des Pensions soit modifiée pour décréter que le nombre des membres du Tribunal des Pensions peut-être augmenté de neuf à pas plus que douze, de ce nombre le président et huit membres resteront en fonctions pendant dix ans, et les autres trois membres pendant deux ans, sujets à une révocation antérieure pour cause, et que le nombre des conseils de la Commission peut être augmenté de sept à dix, et pour décréter un nouvel examen des requêtes.

M. MacLaren, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution l'a recommandée à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général à sa prochaine séance pour prendre en considération ladite résolution.

Le Bill No 96, Loi concernant la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer, signée à Londres le 31e jour de mai 1929, et la Convention internationale sur les lignes de charge, signée à Londres le 5e jour de juillet 1930, est lu la deuxième fois, considéré en comité général et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 103, Loi pourvoyant à un prêt ultérieur aux commissaires du port d'Halifax, est lu la deuxième fois, délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 104, Loi pourvoyant à un prêt ultérieur aux commissaires du port de New-Westminster, est lu la deuxième fois, considéré en comtié général rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

XLI—COMMERCE

366	Inspection de l'électricité et du gaz..	236,600 00
367	Exécution de la loi d'exportation de l'électricité et du courant (exportation d'énergie électrique)..	500 00
368	Exécution de la loi du poinçonnage des métaux précieux.. ..	6,000 00
370	Bur. internat. des tarifs douaniers..	1,500 00

371	Bureau cinématographique..	65,000 00
372	Impression de documents parlementaires et de ceux du ministère, y compris l'Annuaire du Canada..	131,000 00
373	Service d'inspection des poids et mesures y compris le Bureau international des poids et mesures..	355,000 00
369	Conseil national des recherches..	500,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à trois heures p.m., sans poser la question, conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 69

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 26 JUIN 1931

PRIÈRES.

M. Matthews, du comité des Banques et du Commerce, présente le cinquième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a étudié les bills suivants, et a convenu de les rapporter sans amendement, savoir:—

Bill No 74 (H du Sénat), intitulé: "Loi concernant *The Railway Employees Casualty Insurance Company.*"

Bill No 90 (D1 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi des rentes sur l'Etat."

Sir George Perley propose,—Que le premier rapport du comité spécial nommé pour s'enquérir conjointement avec M. l'Orateur sur l'opportunité de modifier le Règlement de la Chambre en ce qui regarde la procédure à suivre pour l'enregistrement des votes soit adopté.

Et un débat s'ensuivant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Duff.

M. Sutherland, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931:—Copie de toute correspondance, télégrammes ou instructions envoyés entre le 1er novembre 1930 et le 1er avril 1931 par le régistraire des tribunaux des pensions ou leurs présidents, ou sous la direction du président ou du régistraire aux tribunaux tenant session par tout le Canada, et copie de tous télégrammes ou autres communications envoyés par le régistraire ou le président desdits tribunaux par tout membre de ce tribunal ou sur instruction de tout membre de ce tribunal entre les dates mentionnées plus haut.

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 47, Loi ayant pour objet d'établir une commission du Tarif étant lu;

M. Bennett propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'ensuivant;

M. Ilsley, appuyé par M. Gray, propose en amendement:—Que ledit bill ne soit pas maintenant lu la deuxième fois, mais qu'il soit résolu que toute commission du tarif à qui l'on confiera les fonctions exposées dans ce bill, et plus particulièrement la tenue d'enquêtes sur des affaires qui ont trait au tarif et aux taxes et le soin de faire des rapports, devra en tout temps être telle qu'elle aura la confiance du gouvernement du jour et qu'en conséquence, les membres de telle commission, à moins qu'ils soient nommés sur la recommandation de corps indépendants représentant divers intérêts ou opinions ne resteront en fonction que durant bon plaisir.

Et le débat continuant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Mackenzie King.

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

(*Bills privés*)

L'ordre pour la troisième lecture du Bill No 77, Loi concernant la construction et l'entretien d'un pont sur le fleuve Saint-Laurent, entre l'île d'Orléans et la côte de Beaupré dans la province de Québec étant lu;

Mr. Gagnon pour M. Dorion propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Et un débat s'ensuivant;

M. LaVergne, appuyé par M. Ross, propose en amendement:—Que ledit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé au comité plénier avec instruction de le modifier en ajoutant la clause suivante:—

3. Aucun péage ne peut être imposé pour le passage dudit pont sur aucun véhicule traîné par un animal, ou actionné par moteur, ou pour usage par passager à pied, ou à cheval, ou transporté par l'un des véhicules mentionnés plus haut.

M. l'Orateur décide que ledit amendement n'est pas recevable parce que aucun avis a été donné conformément à la règle 113.

Et la question étant posée:—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence lu la troisième fois et passé.

M. Stirling propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, conformément à la règle 110; agréé.

Les bills suivants sont respectivement considérés en comité général, rapportés sans amendement, lus la troisième fois sur division et passés, viz:—

Bill No 65 (T du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Carl Vohwinkel."

Bill No 71 (Z du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Freedman Guttman."

Bill No 91 (E1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Ann Ventura."

Bill No 92 (F1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Beatrice Marie Dumaresq."

Bill No 93 (G1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Henry Rees."

Bill No 94 (H1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Emily Hughes Macculloch."

Sur motion de M. Stirling, ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour remettre à cette Chambre, la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles les bills en instance de divorce ci-haut mentionnés sont fondés.

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 95, Loi constituant en corporation *The Soldiers' Aid Society* étant lu;

M. Gagnon pour M. Dorion, appuyé par M. Cormier, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, la question étant posée sur la motion, elle est rejetée.

Les bills suivants sont lus la deuxième fois et référés à leur comité respectif, savoir:—

(*Bills privés*)

Bill No 98 (I1 du Sénat), intitulé: "Loi concernant une certaine demande de brevet d'Emma E. Tait."

Chemins de fer, Canaux et Télégraphes

Bill No 99 (J1 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *Eastern Telephone and Telegraph Company.*"

(*Bills publics*)

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 49, Loi modifiant la Loi des Banques étant lu;

M. Spencer, appuyé par M. Woodsworth, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'ensuivant et continuant;

L'heure consacrée aux bills privés et publics étant expirée;

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

XII—DEFENSE NATIONALE

SERVICE DE LA MILICE

155 Levés topographiques.......................... 45,000 00

Service naval

156	Service naval—Pour frais d'entretien des vaisseaux et établissements du service naval, y compris la Marine royale canadienne, la Réserve navale royale canadienne et la Réserve navale royale de volontaires canadiens..	3,375,000 00

Généralités

157	*Pensions civiles*—	
	Pension viagère à Robert Allen..	269 52
	Pension viagère à Walter Petitpas..	515 90
	Pension viagère à Florence Walker et enfants..	540 00
	Pension viagère à Arnold Truman Townsend..	420 00
	Pension viagère à Michael Mountain..	420 00
	Pension viagère à Margaret McCoshen..	480 00

XIII—AERONAUTIQUE

158	Entraînement—Toutes les dépenses relatives à l'entretien général de l'effectif de l'aéronautique, y compris l'entraînement du personnel pour les opérations de l'aviation civile et l'établissement des facilités nécessaires..	2,266,000 00
159	Aéronautique civile du Canada—Envolées pour le compte des autres ministères du gouvernement: photographie aérienne, patrouille forestière, et autres patrouilles concernant les fléaux des forêts et des céréales, le transport, etc.; contrôle de l'aviation civile, aédromes et bases d'aviation, génie aéronautique, etc..	2,776,000 00
160	Routes postales aériennes—Dépenses relatives à l'établissement et à l'entretien de routes postales aériennes; la préparation et l'éclairage de champs intermédiaires d'atterrissage, etc..	100,000 00

XXXI—GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Défense Nationale

278	*Services de T.S.F.*—Entretien et exploitation du système de T.S.F. des Territoires du Nord-Ouest...............	218,000 00

XXXVI—DIVERS

329	Monuments de guerre..	138,500 00
330	Pour la part proportionnelle du Canada aux dépenses faites par la Commission impériale des sépultures militaires, y compris contribution à la caisse destinée à l'entretien permanent des cimetières, sépultures et monuments.. ..	290,000 00
331	Pour couvrir les frais judiciaires, etc., au sujet de la réglementation de la navigation aérienne..	10,000 00
332	Gratification à Alfred Dummer, gardien retraité du champ de tir d'Hamilton..	1,287 00
333	Gratification à Désiré Ductens, gardien retraité de la salle d'exercices militaires, rue Craig, à Montréal..	2,272 50

XLII—RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DE GUERRE

378 Défense nationale—	
Services militaires..	99,500 00
Services navals..	500 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à lundi prochain, à trois heures p.m., sans poser la question, conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 70

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 29 JUIN 1931

PRIÈRES.

M. Sanderson, se lève sur une question de privilège concernant une allusion à une déclaration qu'il aurait ri en Chambre durant le débat sur le Tarif, et il s'apprêtait à expliquer les circonstances dans lesquelles le débat se faisait, lorsque M. l'Orateur l'appela à l'ordre et lui demanda de reprendre son siège.

De cette décision M. Sanderson en appelle à la Chambre.

Et la question étant posée par M. l'Orateur:—La décision du Fauteuil sera-t-elle maintenue, elle est décidée dans l'affirmative sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Beaubier,
Belec,
Bennett,
Beynon,
Bowen,
Bowman,
Burns,
Bury,
Cahan,
Carmichael,
Chaplin,
Charters,
Cormier,
Cotnam,
Cowan (Long-Lake),
Dickie,
Duranleau,
Ernst,
Fraser (Caribou),
Ganong,
Gardiner,
Garland (Carleton),
Gordon,
Hanson (York-Sunbury),
Hay,
Heaps,
Johnstone,
Jones,
Kennedy (Peace-River),
LaVergne,
Luchkovich,
MacDonald (Cap-Breton-Sud),
Macdonald (Kings),
Macdougall,
MacInnis,
MacLaren,
MacMillan (Saskatoon),
MacNicol,
McGillis,
McLure,
Maloney,
Manion,
Moore (Châteauguay-Huntingdon),
Morand,
Mullins,
Murphy,
Myers,
Perley (Qu'Appelle),
Pettit,
Plunkett,
Quinn,
Rogers,
Ryerson,
Senn,
Shaver,
Short,
Smith (Victoria-Carleton),
Smoke,
Speakman,
Stanley,
Stewart (Leeds),
Stewart (Lethbridge),
Stirling,
Stitt (Selkirk),
Sutherland,
Swanston,
Tétrault,
Turnbull,
Weir (Melfort),
White (Mont-Royal),
Woodsworth,
Wright—72.

CONTRE:

Messieurs

Ahearn, Blair, Bouchard, Butcher, Cayley, Donnelly, Euler, Fiset (sir Eugène), Goulet, Hanbury, Hanson (Skeena), Heenan, Howden, Hurtubise, King, Mackenzie Mackenzie (Vancouver-Centre), MacLean, McKenzie (Assiniboïa), McMillan (Huron-Sud), McPhee, Motherwell, Munn, Neill, Parent, Sanderson, Stewart (Edmonton-Ouest), Taylor, Urquhart, Veniot, Weir (Macdonald), Young—31.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 juin 1931—Dossier faisant voir:—

1. Si M. Maurice Pelletier, avocat, de la ville de Québec, a fait des enquêtes pour le ministère des Postes ou tout autre ministère, entre le 30 août 1930 et le 30 mai 1931.

2. Dans l'affirmative, quelles enquêtes ont été tenues et quel montant lui a été versé pour ces enquêtes.

3. Combien de maîtres de poste ou d'employés des divers autres ministères ont été trouvés coupables à la suite des enquêtes ainsi tenues, et quels sont les noms et adresses des personnes qui ont été destituées.

M. Rhodes, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 24 juin 1931:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre le ministère des Pêcheries et toute ou toutes personnes, y compris tous fonctionnaires supérieurs ou ministres du gouvernement provincial de la Colombie-Anglaise, depuis le 1er janvier 1930, au sujet des huîtres, de l'ostréiculture, ou de baux pour parcs d'huîtres sur les rivières Serpentine et Nicomelk, dans la municipalité de Surry, Colombie-Anglaise.

M. Weir (Melford), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 8 juin 1931:—Relevé des noms, de l'énumération des fonctions et du salaire des fonctionnaires nommés au ministère de l'Agriculture durant les années 1929 et 1930.

M. Dupré, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 10 juin 1931:—Relevé indiquant le nombre de Chinois admis en Canada aux ports de Vancouver et de Victoria, Colombie-Anglaise, de 1912 à 1930 inclusivement.

M. Manion, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 juin 1931:—Copie des plans et devis et instructions pour soumissionner pour l'édifice de la gare à Rivière-du-Loup dont il est question dans une annonce datée le 25 juillet 1930, invitant des soumissions.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 15 juin 1931—Dossier montrant:—

1. Si le budget des Chemins de fer nationaux pour 1931-32 pourvoit à la construction de nouvelles gares.

2. Dans l'affirmative, combien il y en a.

3. A quels endroits elles doivent être construites.

4. Quel est l'estimé total, comprenant la dépense du compte du capital ou autre, préparé par les Chemins de fer nationaux pour chaque gare.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 24 juin 1931—Etat montrant:—

1. Combien de service de trains ont été diminués ou discontinués sur les Chemins de fer nationaux du Canada durant (*a*) les premiers six mois de l'année civile 1930, (*b*) les derniers six mois de l'année civile 1930.

2. Combien d'hommes ont été destitués ou congédiés, aux Chemins de fer nationaux du Canada, durant (*a*) la première moitié de l'année civile 1930, (*b*) la dernière moitié de l'année civile 1930.

3. Quel était le nombre des employés durant (*a*) la première moitié de l'année civile 1930, (*b*) la seconde moitié de l'année civile 1930.

M. Duranleau, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table.—Réponse à un ordre de la Chambre du 10 juin 1931:—Copie de tous les rapports non encore produits faits par J. Ernest Sirois, nommé par le ministère de la Marine pour faire des enquêtes sur des accusations d'ingérence politique, dans le comté de Bonaventure.

L'adresse à Son Excellence le Gouverneur général et les ordres de la Chambre qui suivent sont votés:

Par M. Mackenzie (Vancouver-Centre)—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant:—

1. Le nombre de nouvelles pensions d'incapacité, et pour les dépendants, (non compris les cas de pensions rachetées), accordées par le Bureau des Commissaires des pensions entre le 1er octobre 1930 et le 31 mai 1931.

2. Le nombre de cas de pensions antérieurement rachetées et rétablies entre le 1er octobre 1930 et le 31 mai 1931.

3. Les paiements rétroactifs et l'obligation annuelle en vertu du paragraphe 2.

4. Le nombre de réclamations accordées par le Tribunal des pensions durant la même période.

5. Le nombre de réclamations rejetées par le Tribunal des pensions et acceptées par la Cour d'appel des pensions jusqu'au 15 juin 1931.

6. Le nombre de réclamations acceptées par les tribunaux des pensions et rejetées par la Cour d'appel durant la même période.

7. Le coût, jusqu'au 31 mai 1931 du (*a*) Bureau des Commissaires des pensions et de son administration en cette qualité; (*b*) des tribunaux des pensions et de leur personnel, (1) salaires, (2) dépenses de voyages; (*c*) des avocats des pensions et de leur personnel (1) salaires, (2) dépenses de voyage; (*d*) des conseils de la commission et de leur personnel (1) salaires, (2) dépenses de voyage; (*e*) de la Cour d'appel des pensions et de son personnel, (1) salaires, (2) dépenses de voyage.

8. La valeur monétaire de toutes les pensions payables durant la même période (*a*) par le Bureau des commissaires des pensions, (*b*) en vertu des décisions des Tribunaux des pensions dont on n'a pas appelé, (*c*) en vertu de décisions de la Cour d'appel.

9. Le nombre de réclamations (les décisions du bureau des pensions exceptées), dont la Cour d'appel des pensions a définitivement disposé jusqu'au 15 juin 1931.

Par M. Motherwell—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous télégrammes, correspondance, et autres documents échangés entre le premier ministre de la Saskatchewan, M. Anderson, et le très honorable R. B Bennett, premier ministre du Canada, depuis le 1er janvier 1930, relativement à certaines réclamations, questions et allégations faites par Robert Whiteside, de la Saskatchewan, au sujet de la mise sur les marchés de la récolte de blé canadienne durant les récoltes de 1917-1918, 1918-1919 et 1919-1920.

Par M. Hurtubise—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres et rapports qui ont trait à la position de gardien de l'édifice public de la ville de Sturgeon Falls, Ontario, et un exposé des motifs de la nomination de Walter Clark.

Par M. Duff pour M. Marcil—Ordre de la Chambre—Copie du rapport de l'enquête tenue dans le cas de Jacques Grenier, gardien de phare et de signaux, à St-Godfroi, Québec.

Par M. Donnelly—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés depuis le 29 avril 1931, entre le ministère du Commerce ou tout membre du cabinet, et tout membre de la commission nommée le 10 avril 1931, en vertu de la clause 1 de la Loi des enquêtes, pour enquêter et faire rapport, sur l'effet, le cas échéant, que le marché à terme des grains peut avoir sur le prix que le producteur reçoit.

Par M. Vallance—Ordre de la Chambre—Copie de la transcription complète des témoignages entendus par la Commission Stamp, avec une copie de tous les documents déposés, y compris aussi une copie de toutes les instructions envoyées à quelques-uns ou à tous les membres de la commission, et toute la correspondance, qui a précédé, accompagné ou suivi la nomination de ladite commission, échangée entre les membres eux-mêmes et tout ministre de la couronne.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Gordon, la Chambre revient à la Présentation des rapports des comités aux Affaires de Routine.

M. Gordon, du comité spécial sur l'entreprise hydroélectrique de la Beauharnois présente le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité recommande qu'il lui soit permis de retenir les services d'un secrétaire qui sera à la disposition des avocats durant l'enquête qui se poursuit maintenant et jusqu'à ce que le comité ait présenté son rapport final à la Chambre.

Votre comité recommande également qu'il lui soit permis de retenir les services de vérificateurs pour la présente enquête et jusqu'à ce que le comité ait présenté son dernier rapport à la Chambre.

Sur motion de M. Gordon ledit rapport est agréé.

M. Heenan, de son siège en Chambre demande la permission en vertu de la règle 31 de proposer l'ajournement de la Chambre afin de discuter une question d'importance publique urgente, et déclare que le sujet est:—

"Les souffrances et la misère qui existent par tout le Canada causées par le chômage, et parce que le Gouvernement n'a pas annoncé sa politique làdessus."

M. l'Orateur décide que M. Heenan est hors d'ordre, parce que en vertu de la règle 31, permission pour présenter une motion d'ajournement dans le but de discuter une question d'importance publique urgente doit être faite après que la routine ordinaire des affaires soient conclue et avant que l'on ait touché aux Motions ou à l'Ordre du Jour.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Bennett pour la deuxième lecture du Bill No 47, Loi ayant pour objet d'établir une Commission du Tarif; et sur l'amendement de M. Ilsley:—

Que ledit bill ne soit pas maintenant lu la deuxième fois, mais qu'il soit résolu que toute commission du tarif à qui l'on confiera les fonctions exposées dans ce bill, et plus particulièrement la tenue d'enquêtes sur des affaires qui ont trait au tarif et aux taxes et le soin de faire des rapports, devra en tout temps être telle qu'elle aura la confiance du gouvernement du jour et qu'en conséquence, les membres de telle commission, à moins qu'ils soient nommés sur la recommandation de corps indépendants représentant divers intérêts ou opinions ne resteront en fonction que durant bon plaisir.

Après plus ample débat la question étant posée sur l'amendement, elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Ahearn,
Beaubien,
Blair,
Bouchard,
Buckley,
Butcher,
Casgrain,
Cayley,
Denis,
Deslauriers,
Desrochers,
Donnelly,
Dumaine,
Factor,
Ferland,
Fiset (sir Eugène),
Fontaine,
Fraser (Northumberland, Ont.),
Girouard,
Hall,
Hanbury,
Heaps,
Heenan,
King, Mackenzie
Lapointe,
Mackenzie (Vancouver-Centre),
MacLean,
McKenzie (Assiniboïa),
McMillan (Huron-Sud),
McPhee,
Mercier (Laurier-Outremont),
Motherwell,
Munn,
Parent,
Perras,
Ralston,
Rinfret,
Roberge,
St-Père,
Sanderson,
Stewart (Edmonton-Ouest),
Taylor,
Thauvette,
Veniot,
Weir (Macdonald),
Woodsworth,
Young—47.

CONTRE:

Messieurs

Anderson (Halton),
Arsenault,
Baribeau,
Beaubier,
Belec,
Bennett,
Beynon,
Bowen,
Boyes,
Burns,
Bury,
Cahan,
Campbell,
Carmichael,
Chaplin,
Charters,
Cormier,
Cowan (Long-Lake),
Dickie,
Duguay,
Dupré,
Duranleau,
Ernst,
Fraser (Caribou),
Ganong,
Gardiner,
Geary,
Gordon,
Guthrie,
Hackett,
Hanson (York-Sunbury),
Johnstone,
Jones,
Kennedy (Peace-River),
Laflèche,
Laurin,
LaVergne,
Loucks,
Luchkovich,
Macdonald (Kings),
Macdougall,
MacLaren,
MacMillan (Saskatoon),
MacNicol,
McGillis,
McGregor,
McLure,
Maloney,
Moore (Châteauguay-Huntingdon),
Morand,
Murphy,
Myers,
Neill,
Peck,
Perley (Qu'Appelle),
Pettit,
Pickel,
Plunkett,
Quinn,
Rhodes,
Rogers,
Ross,
Ryerson,
Senn,
Shaver,
Short,
Simpson (Simcoe-Nord),
Simpson (Algoma-Ouest),
Smith (Victoria-Carleton),
Smoke,
Speakman,
Spence,
Spencer,
Stanley,
Stewart (Leeds),
Stewart (Lethbridge),
Stinson,
Stirling,
Stitt (Selkirk),
Sutherland,
Swanston,
Tétrault,
Thompson (Lanark),
Tummon,
Turnbull,
Weese,
Weir (Melfort),
White (Mont-Royal),
Wright—89.

Et la question étant posée sur la motion principale: Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois;

Et le débat continuant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Bennett.

Après 11 heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre à 11.15 heures p.m. jusqu'à demain, à 3 p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 71

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 30 JUIN 1931

Prières.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table, le vingt-deuxième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son vingt-deuxième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné la pétition suivante pour bills privé, et constate que les prescriptions de la règle 95 ont été suivies, savoir:—

De la *Wapiti Insurance Company*, pour une loi à l'effet de proroger le délai pour obtenir un permis l'autorisant à faire affaires sous les dispositions de la Loi des Assurances.

M. Cahan, du comité spécial auquel a été référé le Bill No 3, Loi modifiant la Loi de naturalisation, présente le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a pris en considération le Bill No 3, Loi modifiant la Loi de naturalisation et il a été convenu de le rapporter avec des amendements.

M. Stevens, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 17 juin 1931—Dossier montrant:—

1. Noms des recenseurs nommés pour le comté de Lambton-Ouest.
2. Qui a nommé les recenseurs du comté de Lambton-Ouest.
3. Qui a recommandé leur nomination.
4. Combien, parmi ces recenseurs, sont des vétérans, et (*a*) quels sont leurs noms, et (*b*) combien était sans travail à l'époque de leur nomination.
5. Combien de ces recenseurs étaient des civils, et sans travail à l'époque de leur nomination.
6. Combien sont des hommes mariés avec des personnes à soutenir et qui ont besoin dudit travail.

7. Combien, parmi les femmes nommées sont des veuves avec charge de famille, et (*a*) quels sont leurs noms, et (*b*) quelle est, dans chaque cas, le lien de parenté entre ces personnes à soutenir et la personne nommée.

8. Combien sont des femmes mariées dont les maris sont vivants, mais sans travail.

Et aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 27 mai 1931:—Copie du décret ministériel nommant les Commissaires des grains qui ont été en fonctions durant les récoltes de 1917-18, 1918-19, exposant leurs devoirs, l'étendue de leur surveillance, et aussi copie de tous les rapports, recommandations faits par cette Commission au gouvernement du Canada ou à tout membre du gouvernement.

M. Stewart (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table.—Réponse à un ordre de la Chambre du 17 juin 1931:—Copie de tous les bordereaux de salaire pour travail exécuté au quai public de débarquement du district électoral de Royal, Nouveau-Brunswick, sous la direction du contremaître Titus T. Parker.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 25 mai 1931:—Copie de tous rapports et de toute correspondance au sujet d'une réclamation faite au ministère des Travaux publics par M. C. E. Michaud, de l'Isle-Verte, pour l'occupation d'un terrain pour la construction du quai de la Pointe à la Loupe, à la gare de St-Eloi, comté de Témiscouata, Québec.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 25 mai 1931:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, rapports, bordereaux de salaires originaux, corrigés ou refaits, comptes en détail de charretiers, chauffeurs et de matériaux, se rapportant aux travaux de réparations au quai de Rivière-du-Loup, depuis le 7 août 1930 jusqu'à date.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931:—Copie de tous les documents, lettres, plaintes adressées au ministre des Travaux publics ou à tout fonctionnaire de son ministère depuis le 1er août 1930, au sujet de M. L. A. Tourigny, gardien jusqu'en ces derniers temps de l'édifice public de Victoriaville, Québec, et spécialement les plaintes portées par J. A. Beauchesne, A Kirouack, ou toute autre personne du comté d'Arthabaska ou d'ailleurs, aussi bien que les lettres et la correspondance que le ministre des Travaux publics, ou tout fonctionnaire supérieur y compris P. S. Gregory et J. A. Gingras ont reçues, recommendant de maintenir ledit Tourigny, et aussi copie de tous rapports, lettres ou documents adressés par ledit J. A. Gingras, inspecteur du ministère des Travaux publics, concernant ledit L. A. Tourigny.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, rapports, plans, documents et autres documents se rapportant à la construction d'un bureau de poste à Alma, province de Québec, et à l'achat d'un terrain à cette fin.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 juin 1931:—Relevé indiquant les dépenses de voyage des trois commissaires de la Commission du service civil, et du secrétaire deladite Commission, depuis juin 1926, indiquant aussi les noms des endroits visités et les montants dépensés pour chaque voyage.

M. Rhodes, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 8 juin 1931:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, et requêtes de toute sorte échangés entre le ministère

des Pêcheries et tout autre ministère fédéral, depuis le 26 juillet 1930, au sujet des gages des hommes employés sur le vapeur *Amla*, la propriété d'un individu nommé Nordin qui demande maintenant une compensation du ministère des Pêcheries.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Stinson, ordonné,—Que pour le reste de la présente session, tous les bills privés lorsqu'ils seront prêts pour présentation, soient lus la première et deuxième fois et référés immédiatement; et aussi, que la règle 105 qui concerne l'affichage de tous les bills privés référés aux comités de la Chambre, soit suspendue.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Bennett pour la deuxième lecture du Bill No 47, Loi ayant pour objet d'établir une Commission du tarif;

Après plus ample débat, la question étant posée sur la motion, elle est agréée sur division.

Ledit bill est en conséquence lu la deuxième fois et référé au comité général devant siéger à la prochaine séance de la Chambre.

M. Bennett propose:—Considérant que les délégués des gouvernements de Sa Majesté dans le Royaume-Uni, le Dominion du Canada, le Commonwealth d'Australie, le Dominion de la Nouvelle-Zélande, l'Union du Sud-africain, l'Etat libre d'Irlande et Terre-Neuve, aux Conférences impériales tenues à Westminster dans les années de Notre-Seigneur mil neuf cent vingt-six et mil neuf cent trente, ont fait certaines déclarations et adopté certaines résolutions qui sont énoncées dans les rapports desdites conférences;

Et considérant, qu'en conformité de certaines recommandations énoncées dans le rapport de la Conférence impériale tenue à Westminster en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent vingt-six, telles que modifiées par une convention conclue entre les gouvernements de Sa Majesté, il fut tenu à Westminster, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent vingt-neuf, une conférence sur le fonctionnement de la législation des Dominions et la législation sur la marine marchande, et certaines déclarations, résolutions et recommandations ont été faites, telles qu'énoncées dans le rapport de cette conférence;

Et considérant que les délégués des gouvernements de Sa Majesté à la Conférence impériale, tenue à Westminster en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent trente, ont adopté certaines résolutions, énoncées dans le rapport de la conférence, lesquelles se lisent comme suit:—

"(i) La Conférence approuve le rapport de la conférence sur le fonctionnement des lois des Dominions (lequel doit être considéré comme faisant partie du rapport de la présente Conférence), subordonnément aux conclusions consignées dans le présent article.

"(ii) La Conférence recommande:—

"(*a*) Que le Statut proposé à l'adoption du Parlement de Westminster contienne les dispositions énoncées dans l'annexe ci-contre;

"(*b*) Qu'à partir du 1er décembre 1931, le Statut proposé soit opérant;

"(*c*) Que pour l'exécution de cet arrangement, les propositions adoptées par les deux Chambres des Parlements des Dominions soient transmises au Royaume-Uni, le 1er juillet 1931, si possible, en tous cas le 1er août 1931, le plus tard, en prévision de l'adoption par le Parlement du Royaume-Uni d'une législation conforme à l'annexe ci-contre;

"(*d*) Que le Statut contienne les dispositions propres à le rendre applicable à un Dominion quelconque et soit conforme aux exigences particulières de ce Dominion."

Et considérant que ledit rapport de la Conférence impériale tenue à Westminster en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent trente énonce aussi dans une annexe certaines clauses et certains exposés à inclure dans un statut qui, a-t-on proposé, devrait être édicté par le Parlement du Royaume-Uni, et qu'on a cru devoir convenablement appeler le Statut de Westminster;

Et considérant que les autorités compétentes au Canada ont étudié l'opportunité et la mesure dans laquelle les principes contenus dans le projet de loi du Parlement du Royaume-Uni devraient s'appliquer à la législation provinciale; et qu'à une conférence interprovinciale, tenue à Ottawa, les septième et huitième jours d'avril en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent trente et un, une clause fut approuvée par les délégués du gouvernement de Sa Majesté au Canada et des gouvernements de toutes les provinces du Canada, pour être insérée dans le projet de loi dans le but de stipuler que les dispositions du projet de loi relatives à l'acte concernant la validité des lois coloniales devraient s'étendre aux lois adoptées par les provinces du Canada et aux pouvoirs des législatures des provinces; et aussi dans le but de stipuler que rien dans le projet de loi ne serait censé s'appliquer à l'abrogation, à la modification ou au changement des Actes de l'Amérique britannique du Nord, 1867 à 1930, ou de toute ordonnance, règle ou tout règlement établi sous leur empire; et aussi dans le but de stipuler que les pouvoirs conférés par le projet de loi au Parlement du Canada et aux législatures des provinces devraient être restreints à l'adoption de lois se rapportant à des questions relevant de la juridiction du Parlement du Canada ou de l'une quelconque des législatures des provinces respectivement;

En conséquence, qu'il soit résolu qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté le Roi dans les termes suivants:—

A Sa Très Excellente Majesté le Roi:

Très Gracieux Souverain:

Nous, sujets loyaux et respectueux de Votre Majesté, le   et les Communes du Canada, réunis en Parlement, approchons humblement Votre Majesté la priant qu'il plaise gracieusement à Votre Majesté de permettre qu'une mesure soit présentée au Parlement du Royaume-Uni, conformément à certaines déclarations faites et résolutions adoptées par les délégués des gouvernements de Votre Majesté dans le Royaume-Uni, le Dominion du Canada, le Commonwealth d'Australie, le Dominion de la Nouvelle-Zélande, l'Union du Sud-africain, l'Etat libre d'Irlande et Terre-Neuve, à la Conférence impériale, tenue à Westminster dans les années de Notre-Seigneur mil neuf cent vingt-six et mil neuf cent trente, et conformément à certaines autres résolutions adoptées par les délégués du gouvernement de Votre Majesté au Canada et des gouvernements de toutes les provinces du Canada, à une Conférence interprovinciale, tenue à Ottawa, les septième et huitième jours d'avril en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent trente et un, ladite loi devant renfermer les clauses et exposés suivants, ou les clauses et exposés ayant l'effet suivant:—

Statut de Westminster

Et considérant qu'il est utile et à propos de faire ressortir sous forme de préambule à la présente Loi que, attendu que la Couronne est le symbole de la libre association des membres du Commonwealth des nations britanniques, et ces dernières se trouvant unies par une allégeance commune à la Couronne, il serait conforme au statut constitutionnel établi de tous les membres du Commonwealth dans leurs rapports les uns avec les autres que toute modification de la loi relative à la succession au Trône ou au Titre royal et aux Titres reçut l'assentiment aussi bien des Parlements de tous les Dominions que du Parlement du Royaume-Uni.

Et considérant qu'il est conforme au statut constitutionnel qu'aucune loi à venir émanant du Parlement du Royaume-Uni ne s'étende à aucun des Dominions, comme partie de la loi en vigueur dans ce Dominion, si ce n'est à la demande et du consentement de ce Dominion.

L'Acte relatif à la validité des lois coloniales, 1865, cessera de s'appliquer à toute loi adoptée par le Parlement d'un Dominion.

Aucune loi et aucune disposition de toute loi ci-après adoptée par le Parlement d'un Dominion ne sera nulle et inopérante pour le motif qu'elle est incompatible avec la loi de l'Angleterre ou avec les dispositions de toute loi existante ou future du Parlement du Royaume-Uni, ou avec toute ordonnance, règle ou tout règlement établi sous l'empire desdites dispositions, et les pouvoirs du Parlement d'un Dominion comprendront la faculté d'abroger ou de modifier toute telle loi, ordonnance, règle ou tout règlement, en tant que ces mesures font partie de la loi du Dominion.

Il est déclaré et statué par les présentes que le Parlement d'un Dominion a le plein pouvoir d'adopter des lois d'une portée extra-territoriale.

Nulle loi du Parlement du Royaume-Uni adoptée après l'entrée en vigueur de la présente loi ne s'étendra ou ne sera censée s'étendre à un Dominion, comme partie de la loi en vigueur dans ce Dominion, à moins qu'il ne soit expressément déclaré dans cette loi que ce Dominion a demandé cette loi et a consenti à ce qu'elle soit édictée.

Sans préjudice de l'ensemble des dispositions précédentes de la présente loi, les articles sept cent trente-cinq et sept cent trente-six de la Loi de la marine marchande, 1894, seront interprétés comme si la mention de la législature d'une possession britannique ne s'appliquait pas au Parlement d'un Dominion.

Sans préjudice de l'ensemble des dispositions précédentes de la présente loi, l'article quatre de l'Acte concernant les cours coloniales d'amirauté, 1890 (laquelle exige que certaines lois soient réservées en attendant la signification du bon plaisir de Sa Majesté, ou contiennent une clause suspensive), et la partie de l'article sept de ladite loi qui exige l'approbation par Sa Majesté en son conseil de toute règle de cour concernant la pratique et la procédure d'un tribunal colonial d'amirauté cesseront d'avoir dans les Dominions, dès la mise en vigueur de la présente loi.

---

(1) Rien dans la présente loi n'est censé s'appliquer à l'abrogation, à la modification ou au changement des Actes de l'Amérique britannique du Nord, 1867 à 1930, ou de toute ordonnance, règle ou tout règlement établi sous leur empire.

(2) Les pouvoirs conférés par la présente loi au Parlement du Canada ou aux législatures des provinces est restreint à l'adoption de lois se rapportant à des questions relevant de la juridiction du Parlement du Canada ou de l'une quelconque des législatures des provinces respectivement.

(3) Les dispositions de l'article de la présente loi s'étendent aux lois adoptées par l'une quelconque des provinces du Canada et aux pouvoirs des législatures de ces provinces.

(Un numéro doit être inséré correspondant au numéro de l'article de la deuxième clause énoncée à l'Annexe, Conférence impériale, 1930, Sommaire des délibérations, page 19.)

Nonobstant toute disposition de la Loi d'interprétation, 1889, l'expression "colonie" ne devra, dans aucune loi du Parlement du Royaume-Uni, adoptée après la mise en vigueur de la présente loi, s'appliquer à un Dominion ou une province ou un état quelconque faisant partie d'un Dominion.

Le tout humblement soumis à la considération gracieuse et favorable de Votre Majesté.

Et un débat s'ensuivant;

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

(*Bills privés*)

M. Fraser (Northumberland) propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, conformément à la règle 110; agréé.

Les bills suivants sont respectivement considérés en comité général, rapportés sans amendement, lus la troisième fois (le bill de divorce sur division), et passés, viz:—

Bill No 50 (F du Sénat), intitulé: "Loi concernant *The Canadian Woodsmen of the World.*"

Bill No 60 (O du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Marshall."

Bill No 74 (H du Sénat), intitulé: "Loi concernant *The Railway Employees Casualty Insurance Company.*"

Sur motion de M. Geary, ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour remettre à cette Chambre, la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel a été référée la pétition sur laquelle le bill en instance de divorce ci-haut mentionné est fondé.

(*Bills publics*)

Le Bill No 16, Loi modifiant la Loi de l'industrie laitière (Augmentation des peines) est considéré en comité général et sur rapport, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

L'heure consacrée aux bills privés et publics étant expirée;

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Bennett.—Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Très Excellente Majesté le Roi.

Après plus ample débat, la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

Sur motion de M. Bennett, que ladite adresse soit grossoyée.

Sur motion de M. Bennett, ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat, pour informer Leurs Honneurs que la Chambre a adopté une adresse à Sa Très Excellente Majesté le Roi, la priant qu'il plaise gracieusement de permettre qu'une mesure soit présentée au Parlement du Royaume-Uni, conformément à certaines déclarations faites et résolutions adoptées par les délégués des gouvernements de Votre Majesté dans le Royaume-Uni, le Dominion du Canada, le Commonwealth d'Australie, le Dominion de la Nouvelle-Zélande, l'Union du Sud-africain, l'Etat libre d'Irlande et Terre-Neuve, à la Conférence impériale, tenue à Westminster dans les années de Notre-Seigneur mil neuf cent vingt-six et mil neuf cent trente, et conformément à certaines autres résolutions adoptées par les délégués du gouvernement de Votre Majesté au Canada et des gouvernements de toutes les provinces du Canada, à une Conférence interprovinciale, tenue à Ottawa, les septième et huitième jours d'avril en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent trente et un de la manière exposée dans ladite adresse ci-annexée et demandant à Leurs Honneurs de s'unir avec la Chambre dans ladite adresse en remplissant l'espace laissé en blanc avec les mots "Sénat et";

Et que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens étant lu;

M. Bennett propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Que la résolution présentée le 1er juin dernier modifiant la Loi spéciale des Revenus de guerre soit modifiée comme suit:—

Résolu qu'il est expédient de présenter une mesure pour modifier la Loi spéciale des Revenus de guerre et de statuer:

Qu'en sus de la taxe imposée par la partie XIII de ladite loi, il soit imposé, prélevé et perçu une taxe spéciale d'accise de 1 p. 100 de la valeur à l'acquitté de toutes les marchandises importées au Canada, payable par l'importateur ou le cessionnaire qui dégage les marchandises d'entrepôt pour la consommation ou de leur sortie d'entrepôt pour la consommation.

Résolu de plus que toute disposition basée sur la précédente résolution soit censée prendre effet le premier jour de juin mil neuf cent trente et un; et être appliquée à toutes les marchandises mentionnés dans la précédente résolution qui sont importées ou désentreposées pour la consommation à cette date ou ultérieurement et être appliquée aux marchandises importées antérieurement pour la consommation pour lesquelles aucune déclaration d'entrée pour la consommation n'a été faite avant cette date.

Toutefois, ladite taxe ne s'applique pas aux marchandises dont la valeur à l'acquitté ne dépasse pas vingt-cinq dollars, à moins que plus d'une déclaration d'entrée de ces marchandises ne soit faite par un importateur en une fois sur provenance d'une seule source, et dans ce cas la taxe doit s'appliquer;

Toutefois, cette taxe ne s'applique pas aux articles sur lesquels d'autres taxes d'accises sont imposées par la partie XI de ladite loi, ni aux monnaies britanniques et canadiennes et à la monnaie d'or étrangère, aux dons de vêtements pour fins de charité, ni aux marchandises désignées aux numéros 700, 702, 703, 704, 705, 705a, 706 et 707 du tarif douanier, mais s'applique à tous les autres articles importés de quelque nature que ce soit.

Toutefois, la taxe ne s'applique pas auxdits bateaux, yachts, et embarcations à moteur quand il est fourni au ministre la preuve satisfaisante que ces articles seront employés exclusivement pour des fins commerciales. Cette exemption ne s'applique pas à ces articles quand ils sont vendus aux établissements de louage de bateaux ou à d'autres personnes qui les distinent au louage.

Que l'article 86 de ladite loi soit modifié de façon que le taux de la taxe de consommation ou de vente soit porté à quatre pour cent.

Que ladite taxe s'applique aux ventes et livraisons, et que l'acheteur reçoive une facture écrite de toute vente, facture qui doit indiquer séparément le montant de ladite taxe, laquelle est payable par l'acheteur au vendeur autorisé et par le vendeur autorisé à Sa Majesté, mais si ledit vendeur autorisé ne perçoit pas ladite taxe, il doit la verser à Sa Majesté conformément aux dispositions de l'article 106 de ladite loi.

Que des mesures soient prises en vertu desquelles tous les grossistes devront se munir d'un permis en vertu de la présente loi et rendre compte de la taxe de consommation ou de vente sur leurs ventes, à l'exception de ceux qui en sont autrement exemptés par ladite loi.

Que soient abrogées les dispositions de l'article 88 de ladite loi et tous décrets du conseil ordonnant le versement de 50 pour cent du taux de la taxe de consommation ou de vente imposée sur certaines marchandises.

Que l'annexe III de ladite loi soit révoquée par les présentes et que la suivante lui soit substituée:

ANNEXE III

Pain, gâteaux et pâtisseries de boulanger, à l'exclusion des biscuits; farine, y compris la farine levant d'elle-même, la farine d'avoine, l'avoine roulée et la farine de maïs; blé roulé, farine de sarrasin et farine de pois; orge perlée; pois fendus; farine d'orge; orge mondée; animaux vivants; volailles vivantes; viandes et volaille, fraîches; lait, y compris le babeurre, le lait concentré, le lait évaporé et le lait en poudre; crème; beurre; fromage; oléomargarine, margarine, beurrine ou autres succédanés du beurre; saindoux, saindoux composé et substances semblables, faits de stéarine ou d'huiles animales ou végétales; œufs; légumes, fruits, graines et semences à leur état naturel; son, petit son, gruau, farine de luzerne; tourteaux oléagineux, farine de tourteaux oléagineux; grains mélangés ou broyés pour nourriture du bétail ou des volailles; foin; paille; houblon, lorsqu'il est produit au Canada; arbres de pépinières; plants de légumes; autres produits de la ferme vendus par le cultivateur lui-même sur sa propre production; abeilles; miel; sucre; mélasse; sirop de maïs, sirop d'érable et sirop de canne à sucre; sel, lorsqu'il est fabriqué ou produit au Canada; glace; poissons et leurs produits; minerais de métaux de toutes sortes; combustibles de toutes sortes; or et argent en lingots, blocs, barres, lames, feuilles ou plaques, non ouvrés; monnaies britan-

niques et canadiennes, et monnaies d'or étrangères; billes de bois et bois rond non ouvré; poteaux de clôture fendus; poteaux de clôtures; traverses de chemin de fer, bois à pâte, écorce à tannage et autres articles forestiers, produits et vendus par le colon ou le cultivateur; journaux et publications trimestrielles, mensuelles et bimensuelles, ainsi que journaux littéraires hebdomadaires non reliés; matériaux qui servent exclusivement à la construction, au gréement et à la réparation des navires; navires patentés pour faire le commerce de cabotage dans les eaux canadiennes; carbure de calcium; radium; électricité; gaz fabriqué avec de la houille, du carbure de calcium, ou huile d'éclairage ou de chauffage; matières pour servir exclusivement à la fabrication de l'oléomargarine ou de tout succédané du beurre ou du saindoux; membres artificiels et leurs pièces; yeux artificiels; dons de vêtements et de livres pour fins de charité; effets de colon; insignes de vétérans; plaques commémoratives ou monuments érigés à la mémoire des soldats tués pendant la Grande Guerre; articles pour l'usage du gouverneur général; articles importés pour l'usage personnel ou officiel du haut commissaire britannique, des ministres de pays étrangers ou des consuls généraux qui sont natifs ou citoyens du pays qu'ils représentent et qui n'exercent pas d'autre commerce ou profession; bibles, missels, livres de prières, psautiers et livres de cantiques, tracts religieux et gravures appropriées aux écoles du dimanche (*Sunday-Schools*); fibre de manille pour servir exclusivement à la fabrication de câbles d'au plus un pouce et demi de tour, à l'usage des pêcheries; embarcations achetées de bonne foi par des pêcheurs pour leur usage personnel dans les pêcheries; articles et matériaux employés dans la fabrication des embarcations construites de bonne foi pour les pêcheurs et pour leur usage personnel dans les pêcheries; fibre pour servir exclusivement à la fabrication de la ficelle d'engerbage; engrais chimiques; pulpe sechée de betterave; manuscrits; pelleteries brutes; laine, simplement lavée; tuiles de drainage pour fins agricoles; manuels imprimés autorisés par le département de l'Education de quelque province du Canada, et matériaux employés exclusivement dans la fabrication ou la production de ces manuels; insuline; extrait de présure; nourriture pour veaux, bétail, porcs ou volaille; crème glacée; riz nettoyé; macaroni et vermicelle; viandes, salées ou fumées; huile carbolique ou lourde pour servir exclusivement au créosotage des billes et du bois rond non ouvré; écrémeuses et leurs pièces; wagonnets et autres dispositifs semblables pour servir exclusivement, dans une mine ou une carrière, aux travaux d'abatage ou d'extraction; articles et matériaux pour servir exclusivement à la fabrication de wagonnets et autres dispositifs semblables devant être utilisés exclusivement dans une mine ou carrière pour fins d'abatage ou d'extraction; articles et matériaux pour servir exclusivement à la fabrication des écrémeuses et de leurs pièces; matériaux, à l'exclusion des installations d'usine, utilisés au cours de la fabrication ou de la production, qui forment une partie directe du coût des marchandises assujéties à la taxe de consommation ou de vente fabriquées ou produites par un fabricant ou producteur patenté; articles et matériaux, à l'exclusion de l'outillage permanent, qui entrent dans le coût de fabrication ou de production de marchandises fabriquées ou produites par un fabricant ou producteur patenté; tubes de fer ou d'acier forgés, sans couture ou soudés à recouvrement, de moins de quatre pouces de diamètre, filetés et couplés ou non, employés exclusivement dans les puits d'huile, et matériaux employés dans la fabrication de ces tubes; machines et appareils employés exclusivement dans le pompage, hors des puits, de l'huile brute, et articles et matériaux employés dans la fabrication de ces machines ou appareils.

Couvertures ordinaires pour servir exclusivement à couvrir des marchandises non assujéties à la taxe de consommation ou de vente; matériaux servant exclusivement à la fabrication de couvertures ordinaires employées à couvrir des marchandises non assujéties à la taxe de consommation ou de vente; laine en rouleaux ou fil de laine usinés pour un producteur de laine à même la laine fournie

par lui-même pour son propre usage; toile de coton et fil de toile de coton pour servir exclusivement à la fabrication des gréements pour navires ou vaisseaux; papeterie officielle importée par les commissaires de commerce de Sa Majesté au Canada du Bureau de la papeterie de Sa Majesté en Angleterre; pierre concassée produite ou fabriquée par toute municipalité pour servir exclusivement à la construction ou à l'entretien de ses chaussées ou trottoirs, et non pour la vente, ainsi que sable, gravier, moellons et pierre des champs; formes pour bottines et souliers, y compris les chaussures en caoutchouc, et modèles et poinçons pour bottines et souliers, y compris les chaussures en caoutchouc; pommes, tapées, séchées à l'air ou au feu; articles et matériaux à l'usage exclusif d'un hôpital régulier, lorsqu'ils sont achetés de bonne foi pour servir exclusivement dans ledit hôpital, et non pour être revendus.

MARCHANDISES ÉNUMÉRÉES AUX ARTICLES SUIVANTS DU TARIF

45. Aliments lactés, n.d., préparations alimentaires de céréales en colis d'au plus vingt-cinq livres chacun;

46. Préparations alimentaires de céréales, n.d.;

64. Sagou et tapioca;

173. Livres avec caractères en relief, et cartes évidées pour les aveugles; livres pour l'instruction des sourds-muets et des aveugles, cartes à l'usage des écoles pour les aveugles;

175. Livres ni imprimés ni réimprimés au Canada, compris dans les programmes et employés comme manuels d'une université, d'un collège ou d'une école au Canada; livres importés spécialement à l'usage effectif des *Mechanics Institutes* constitués en corporation, des bibliothèques publiques, des bibliothèques d'universités, de collèges et d'écoles, ou d'une bibliothèque d'une société médicale, de droit, littéraire, scientifique ou d'art, constituée en corporation, appartenant aux comités de ces institutions et n'étant dans aucun cas la propriété de particuliers, le tout sous le régime des règlements prescrits par le Ministre. Tout importateur de livres vendus pour les usages susmentionnés, bénéficiera de la restitution des droits qu'il aura acquittés s'il justifie que les livres ont été vendus et livrés aux institutions dont il s'agit;

209b. Sulfate de nicotine;

219a. Préparations non alcooliques ou produits chimiques pour la désinfection, l'immersion ou l'arrosage, n.d.; substances, n.d., employées exclusivement dans la production ou la fabrication de préparations spécifiées sous ce numéro, en vertu de règlements prescrits par le ministre du Revenu national.

Préparations sèches employées pour les mêmes fins que pour les marchandises énumérées à l'article 219a;

281. Brique réfractaire contenant au moins quatre-vingt-dix pour cent de silice; brique réfractaire de magnésite ou brique réfractaire de chrome; autre brique réfractaire évaluée à cent dollars le mille au moins, de forme rectangulaire, les dimensions de chacune ne devant pas excéder cent vingt-cinq pouces cubes, pour servir exclusivement à la construction ou à la réparation d'une fournaise, d'un fourneau ou autre appareil d'un établissement manufacturier;

281a. Brique réfractaire, n.d., pour servir exclusivement à la construction ou à la réparation d'une fournaise, d'un fourneau ou autre appareil d'un établissement manufacturier;

352a. Cloches, importées pour l'usage des églises seulement;

391a. Moulages en fer ou en acier; étant des moules à lingots pour usage dans la production de l'acier;

406. Chaîne en bobine, mailles de chaîne en bobine, y compris les mailles de réparation et les boucles de chaînes, de fer ou d'acier;

409a. Trayeuses et accessoires de trayeuses; appareils centrifuges pour servir à l'essai des matières grasses du lait ou de la crème; pièces complètes de tout ce qui précède;

409b. Bineuses, herses, semoirs mécaniques, râteaux à cheval, houes à cheval, sarcloirs, distributeurs d'engrais, semoirs de jardin, houes à sarcler, et pièces complètes de ces instruments;

409c. Charrues; rouleaux pour la ferme, les champs, le gazon ou les jardins; pioches à tasser le sol; et pièces complètes de ces instruments;

409d. Faucheuses, moissonneuses, avec ou sans appareil à lier, appareils à lier, moissonneuses combinées avec batteuses cribleuses, y compris le moteur attaché, et pièces complètes de toutes ces machines;

409e. Pulvérisateurs et saupoudroirs mécaniques et leurs accessoires, y compris les pulvérisateurs à mains; machines à classer les fruits ou les légumes, et leurs accessoires; appareils spéciaux pour la stérilisation des bulbes; appareils d'essai à pression pour déterminer la maturité des fruits; serpettes; sécateurs; instruments pour décorner les bestiaux; et pièces complètes de tout ce qui précède;

409f. Chargeuses à foin, faneuses à foin, planteurs de pommes de terre, arracheurs de pommes de terre, hachepaille, coupoirs d'ensilage, concasseurs de grain, ébardeuses de grain ou de foin, devant servir pour la ferme seulement; foreuses de trous de poteaux; manches de faulx, essoucheuses et tous les autres instruments aratoires ou machines agricoles, n.d., et pièces complètes de toutes les machines susmentionnées;

409g. Incubateurs pour la couvée des œufs, éleveuses à poussins et les pièces complètes des machines susmentionnées;

409i. Faulx, faucilles, hachoirs pour le foin et la paille, tranche-bordure, houes, fourches, râteaux, n.d.;

409j. Vanneuses; écosseuses; égreneuses à maïs; batteuses; y compris les ameulonneurs, appareils d'ensachement, de pesage et d'alimentation automatique des machines; et pièces complètes de toutes ces machines;

409k. Moulins à vent et pièces complètes de ces moulins, non compris les arbres de transmission;

409n. Machines portatives avec chaudières, combinées pour servir sur la ferme; manèges et tracteurs pour fins agricoles, n.d., et pièces complètes de toutes ces machines;

409o. Matériel pour la production de l'énergie électrique destinée à la ferme seulement, savoir: moteur, réservoir à essence, générateur, accumulateur et tableau de distribution; et pièces complètes de toutes ces machines;

410b. Machines et appareils pour servir exclusivement au lavage ou au nettoyage à sec du charbon aux houillères ou aux usines à coke; machines et appareils servant exclusivement à la fabrication du coke et du gaz; machines et appareils servant exclusivement à la distillation ou à la récupération des produits du goudron ou du gaz de houille; et pièces complètes de ces machines et appareils, à l'exclusion de la force motrice, des réservoirs à essence, des tuyaux et soupapes de 10½ pouces ou moins de diamètre;

410c. Machines et appareils et leurs pièces complètes, destinés seulement à la production de l'huile non raffinée provenant de schiste, à l'exclusion de la force motrice, d'une catégorie ou d'une espèce non fabriquée au Canada;

410d. Machines et appareils pour le forage des puits, et leurs pièces complètes, d'une catégorie ou d'une espèce non fabriquée au Canada; tubes en acier ou en fer sans couture, mesurant plus de quatre pouces de diamètres, servant exclusivement au forage pour l'eau, le gaz naturel et l'huile, et pour la prospection des minéraux, à l'exclusion de la force motrice; y compris les marchandises énumérées dans cet item d'une catégorie ou espèce fabriquée au Canada;

410e. Machines et appareils pour le forage des puits, et leurs pièces complètes, et câbles d'une longueur de deux mille cent pieds et plus, pouvant forer des puits de deux mille pieds et plus de profondeur, mesurant quatre pouces et plus de diamètre, et pouvant enfoncer et soulever un tuyau de plus de quatre pouces de diamètre pour ces puits, servant exclusivement au forage de puits pour l'eau, le gaz naturel et l'huile, et pour la prospection des minéraux, à l'exclusion de la force motrice;

410f. Machines et appareils en fer ou en acier, d'une catégorie ou d'une espèce non fabriquée au Canada, et monte-charge et mécanismes pour dragues flottantes, destinées exclusivement à l'exploitation des mines d'or alluvionnaire;

410g. Articles destinés à être utilisés exclusivement dans la métallurgie ou la fusion du fer, à savoir: machines et appareils pour agglomérer et mouler en nodules, concentrées ou non, le minerai de fer ou la poussière ferrifère; machines et appareils devant servir exclusivement à la construction, l'aménagement ou la réparation d'un haut fourneau pour la fusion du minerai de fer, ces machines et appareils devant comprendre des appareils à air chaud et des brûleurs, des tubes et des valves à vent chaud reliant les machines soufflantes au fourneau, des wagons-bascule, des appareils de chargement et de montagne, des conduites à gaz pour les hauts fourneaux, des nettoyeuses et des lavoirs; et les pièces complètes de toutes les machines susmentionnées, à l'exclusion des tuyaux de fer forgé ou de valves de 10½ pouces ou moins de diamètre, et des pièces de construction en fer;

410k. Machines et appareils d'une catégorie ou espèce non fabriquée au Canada, servant exclusivement à la manutention du minerai et des autres matériaux qu'il s'agit de charger dans un haut fourneau et provenant d'un quai, d'un wagon ou d'un tas, à l'usine métallurgique;

410l. Broyeuses de minerai, concasseurs de pierres, bocards à pilons, foreuses, haveuses à percussion, forets rotatifs à houille, n.d., et pièces complètes de toutes ces machines, devant servir exclusivement aux opérations minières, métallurgiques ou d'extraction;

410m. Perforatrices à diamant, sondeuses à carotte, moteur non compris, forets rotatifs à houille mus à l'électricité, d'une catégorie ou espèce non fabriquée au Canada, et les pièces complètes des machines susmentionnées, ne devant servir que dans les opérations minières;

410n. Perforatrices à diamant, et sondeuses à carotte, non compris le moteur, et forets rotatifs à houille mus à l'électricité, n.d., et parties complètes des machines susmentionnées, ne devant servir que dans les opérations minières;

410o. Haveuses, n.d., excavateurs de houille; machines électriques ou magnétiques pour séparer ou concentrer le minerai de fer; balances automatiques devant servir avec les convoyeurs; et les pièces complètes de toutes les machines susmentionnées, ne devant servir que dans les opérations minières ou métallurgiques;

410p. Divers articles métalliques devant servir exclusivement aux opérations de mine ou de métallurgie, comme suit: fourneaux pour le grillage des minerais; appareils convertisseurs pour la métallurgie des métaux; machines pour l'extraction des métaux précieux par la chloruration ou la cyanuration, à l'exclusion des pompes à liquides et à air ou compresseurs; souffleries de hauts fourneaux pour la production du fer en gueuse; et les pièces complètes de toutes les machines mentionnées ci-dessus;

410q. Pompes à liquides et à air, et toutes leurs pièces, pour servir exclusivement à l'extraction des métaux précieux par les procédés de chloruration ou de cyanuration;

410s. Caisse à amalgame; trieurs automatiques de minerais; alimentateurs automatiques; cornues; pompes à mercure; pyromètres; fourneaux à lingots: nettoyeurs d'amalgame; et leurs pièces complètes, pour servir exclusivement dans les opérations de mine ou de métallurgie;

410z. Machines et appareils, n.d., et toutes leurs pièces, pour la récupération des particules solides ou liquides sortant des carneaux ou autres gaz qui se dégagent des usines métallurgiques ou industrielles, à l'exclusion de la force motrice, des réservoirs à essence, ainsi que des tuyaux et valves de 10½ pouces de diamètre ou moins;

411. Machines pour servir dans les scieries jusqu'au travail des planeuses exclusivement, et toutes leurs pièces, à l'exclusion de la force motrice, lorsqu'elles doivent servir exclusivement dans les scieries; (pour les fins de ce numéro, la force motrice est définie comme étant le matériel de commande des machines de la scierie);

411a. Machines, chariots, grues, palans et poulies, cordages métalliques, à l'exclusion des cordages métalliques servant d'étais ou pour freiner les billes descendant une pente, et toutes les pièces des appareils ci-dessus mentionnés, pour servir exclusivement à la manutention des grumes, ces opérations devant inclure l'enlèvement des billes depuis la souche jusqu'au chemin de halage, la pile de billes, ou voiturier public ou autre;

411b. Scies cylindriques à douves, appareils à roue pour jointoyage des douves, machines à jabler et chanfreiner, pour servir exclusivement à la fabrication des douves;

431. Pelles et bêches de fer ou d'acier, n.d.;

431a. Haches;

439c. Voitures de ferme, traîneaux de ferme, voitures de débardage, traîneaux de débardage, et leurs pièces complètes;

439d. Voitures à marchandises, charrettes, traîneaux, n.d., et leurs pièces complètes;

440k. Moteurs et leurs pièces complètes, pour servir exclusivement à la propulsion des navires ou au levage des filets et des lignes sur les embarcations possédées *bona fide* par des pêcheurs pour leur compte individuel, pour servir dans les pêcheries, suivant les règlements prescrits par le Ministre;

442. Articles qui entrent dans le prix de fabrication des marchandises désignées aux numéros 409a, 409b, 409c, 409d, 409e, 409f, 409g, 409j, 409o et 439c, importés par les manufacturiers pour servir exclusivement, dans leurs usines, à la fabrication des marchandises désignées aux numéros 409a, 409b, 409c, 409d, 409e, 409f, 409g, 409j, 409o et 439c, suivant les règlements prescrits par le Ministre. Toutefois, les marchandises qui ont droit à la franchise ou à un tarif inférieur à celui qui est mentionné au présent numéro ne doivent pas entrer au taux spécifié dans le présent numéro;

442a. Nonobstant les dispositions de l'article 442 du Tarif, les matières ou denrées ci-après définies ou décrites, lorsqu'elles sont importées par des fabricants pour usage exclusif dans leur fabrique, au cours de la fabrication des articles énumérés aux item 409a, 409b, 409c, 409d, 409e, 409f, 409g, 409j, 409o et 439c, en vertu des règlements édictés par le ministre:

(1) Fer en gueuses;

(2) Barres ou tiges de fer ou d'acier, laminées à chaud;

464. Matrices en acier, d'une catégorie ou espèce non fabriquée au Canada, estimées à au moins mille dollars chacune, destinées exclusivement à effectuer des empreintes sur des feuilles de métal ou sur des plaques de métal.

Toutefois, ces matrices doivent être exportées du Canada sous la surveillance de la douane dans les trois mois de la date de leur entrée au pays;

476. Instruments de chirurgiens et de dentistes, de tout matériel; aiguilles pour la chirurgie; appareils de rayons X; tables d'opérations chirurgicales à l'usage des hôpitaux; microscopes d'une valeur d'au moins $50 chacun, au détail; et pièces complètes de ce qui précède;

476a. Verreries et autres appareils scientifiques pour travaux de laboratoire aux hôpitaux publics; appareils pour fins de stérilisation, y compris les bassines de lit et les stérilisateurs, mais non les machines à laver ou à lessiver; le tout pour l'usage d'un hôpital public, en vertu de règlements prescrits par le Ministre;

480. Béquilles ou bâtons de construction spéciale pour les infirmes;

538. Ficelle d'engerbage ou ficelle pour moissonneuses-lieuses;

663b. Articles qui entrent dans le prix de revient des engrais chimiques, importés pour servir exclusivement à la fabrication des engrais chimiques;

666. Nitroglycérine, dynamite, nitro et autres explosifs;

667. Poudre à mines;

682. Hameçons pour la pêche en haute mer ou sur les lacs, d'une grosseur non inférieure au numéro 2.0; lignes à pêcher sur les bancs, lignes à morue, à merlan et à maquereau; ficelle à filets et à lignes traînantes pour le maquereau, le hareng, le saumon, le phoque, le mulet de mer, en écheveaux, ou en rouleaux, enduite ou non, quels qu'en soient la grosseur et le nombre de fils, y compris la ficelle à tramail, en pelotons, et ralingues de têtières pour rets à pêcher; merlins et cordeaux dits *norsels* à filets en coton, chanvre ou lin; et filets ou seines de pêche, et câbles de manille n'excédant pas un pouce et demi de tour, employés exclusivement dans les pêcheries, mais non compris les hameçons, les lignes, les filets ou les câbles servant communément aux amateurs de pêche;

692. Collections de monnaies; collections de médailles et collections de timbres-poste; médailles en or, en argent ou en cuivre, et autres articles en métal offerts comme trophées ou prix et acceptés à titre de distinction honorifique; et coupes ou autres prix (n'étant pas des articles marchands), obtenus de bonne foi à la suite d'un concours;

695a. Peintures à l'huile ou aquarelles et pastels, estimés à vingt dollars au moins chacun; peintures et sculptures qui sont l'œuvre d'artistes domiciliés au Canada, mais résidant provisoirement à l'étranger pour y étudier, subordonnément aux règlements établis par le Ministre;

696. Instruments, ustensiles, préparations et appareils philosophiques et scientifiques, y compris les boîtes et les bouteilles qui les contiennent; cartes de géographie, photographies, moulages en plâtre pour servir de modèles, gravures à l'eau forte, gravures et cartes marines lithographiées; appareils mécaniques d'une catégorie ou espèce qui n'est pas fabriquée au Canada. Tous les articles compris dans le présent numéro, lorsqu'ils sont importés de bonne foi pour l'usage ou par ordre d'une société ou institution constituée ou établie exclusivement pour des objets religieux, philosophiques, instructifs, scientifiques ou littéraires ou pour l'encouragement des beaux-arts, ou pour l'usage ou par ordre d'un hôpital public, d'un collège, d'une académie, d'une école ou d'un séminaire d'enseignement au Canada, et non pour la vente subordonnément aux règlements établis par le Ministre;

700. Animaux et articles importés au Canada temporairement et pour une période d'au plus trois mois, et destinés à des expositions ou à des concours, en vue d'obtenir des récompenses offertes par quelque association agricole ou autre. Toutefois, il doit être préalablement fourni un cautionnement en conformité des règlements établis par le Ministre, à l'effet de garantir que le droit plein et entier auquel ces animaux ou articles sont autrement assujétis, sera payé dans le cas de leur vente, au Canada, ou s'ils ne sont pas réexportés dans le délai spécifié au cautionnement;

701. Ménageries, chevaux, bestiaux, voitures et harnais de ménageries, sous le régime des règlements établis par le Ministre;

702. Voitures de voyageurs et voitures chargés de marchandises, excepté les voitures appartenant à des troupes de cirques ou à des marchands ambulants, sous le régime des règlements établis par le Ministre;

703. Bagage de voyageurs, sous le régime des règlements établis par le Ministre;

704. Vêtements et autres effets personnels ou mobiliers, à l'exception de marchandises, appartenant à des sujets britanniques décédés à l'étranger, mais qui étaient domiciliés au Canada; livres, tableaux, argenterie ou meubles de famille, effets personnels et objets laissés par testament.

1017. Tubes de fer ou d'acier soudés à recouvrement, d'au moins quatre pouces de diamètre, filetés et couplés ou non, employés dans le tubage des puits à eau, huile et gaz naturel, ou pour la transmission du gaz naturel, sous forte pression, des puits à gaz aux points de distribution.

NON ÉNUMÉRÉS

Tuyaux de fer ou d'acier, ni soudés par encollage ni soudés à recouvrement, et tuyaux de bois à gaine métallique, d'au moins trente pouces de diamètre, pour servir à l'abatage de l'or alluvionnaire; y compris articles et matériaux employés exclusivement ou consommés dans la fabrication desdits tuyaux.

ARTICLES ET MATÉRIAUX POUR SERVIR EXCLUSIVEMENT À LA FABRICATION DES MARCHANDISES ÉNUMÉRÉES AUX ARTICLES SUIVANTS DU TARIF DES DOUANES;

219a. Préparations sèches employées pour les mêmes fins que les marchandises énumérées à l'item 219a.—281, 281a, 391a, 406a, 406b, 409a, 409b, 409c, 409d, 409e, 409f, 409g, 409i, 409j, 409k, 409n, 409o, 410b, 410d, y compris les marchandises énumérées dans cet item, d'une catégorie ou sorte fabriquée au Canada; 410e, 410f, 410g, 410k, 410l, 410m, 410n, 410o, 410p, 410q, 410s, 410z, 411, 411a, 411b, 431, 431a, 439c, 439d, 440k, 442, 442a, 476, 476a, 480, 538, 663, 663a, 663b, 666, 667, 696, tubes énumérés à l'article 1017 du Tarif des douanes.

MATÉRIAUX, À L'EXCLUSION DES INSTALLATIONS D'USINE, UTILISÉS EN COURS DE FABRICATION OU DE PRODUCTION, QUI FORMENT UNE PARTIE DIRECTE DU COÛT DES MARCHANDISES ÉNUMÉRÉES AUX ARTICLES SUIVANTS DU TARIF DES DOUANES:

281, 281a, 391a, 406a, 406b, 409a, 409b, 409c, 409d, 409e, 409f, 409g, 409i, 409j, 409k, 409n, 409o, 410b, 410d, y compris les marchandises énumérées dans cet item, d'une catégorie ou sorte fabriquée au Canada; 410e, 420f, 410g, 410k, 410l, 410m, 410n, 410o, 410p, 410q, 410s, 410z, 411, 411a, 411b, 431, 431a, 439c, 439d, 440k, 442a, 476, 476a, 480, 538, 663, 663a, 666, 667, 696, tubes énumérés au numéro 1017 du Tarif des douanes.

23. Est en outre modifiée ladite loi par l'addition de l'annexe suivante à titre d'annexe IV:

"ANNEXE IV.

Bottines et souliers, y compris chaussures en caoutchouc;

Biscuits de toutes sortes;

Traverses créosotées de chemin de fer;

Papier à imprimer pour servir exclusivement à la production de journaux et des revues trimestriels, mensuelles et bimensuelles, ainsi que des journaux littéraires hebdomadaires non reliés, des livres de cantiques, des tracts religieux et des gravures appropriées aux écoles du dimanche (Sunday Schools);

Mince-meat moite;

Levure.

MARCHANDISES ÉNUMÉRÉES AUX ARTICLES SUIVANTS DU TARIF DES DOUANES, LORSQUE PRODUITES OU FABRIQUÉES AU CANADA:

89. Légumes préparés, dans des boîtes ou autres contenants hermétiques:
(*a*) Fèves, cuites ou autrement préparées;
(*b*) Maïs et tomates;
(*c*) Pois;
(*d*) N.d.;

90. Légumes, préparés ou confits:
(*d*) Pâtes, hachis et tous autres produits semblables, composés de légumes et de viande ou poisson, ou des deux, n.d.;

105. Pulpe de fruit, confite ou non, n.d., et fruits broyés ou congelés;

105d. Gelées, confitures, marmelades, conserves, beurre de fruit, et mincemeats condensées.

106. Fruits, préparés, dans des boîtes ou autres contenants hermétiques:
(*a*) Abricots, pêches et poires;
(*b*) Ananas;
(*c*) N.d.

Résolution à rapporter.

Lesdits amendements à la résolution sont rapportés, le comité des Voies et Moyens devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain, à trois heures p.m., sans poser la question, conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 72

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 1er JUILLET 1931

Prières.

M. Matthews, du comité des Banques et du Commerce, présente le sixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité recommande qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Matthews, ledit rapport est adopté.

M. MacLaren, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 29 avril 1931—Relevé indiquant:—

1. Le nombre de nouvelles pensions d'incapacité, et pour les dépendants, (non compris le cas de pensions rachetées), accordées par le Bureau des Commissaires des pensions entre le 1er octobre 1930 et le 31 mai 1931.

2. Le nombre de cas de pensions antérieurement rachetées et rétablies entre le 1er octobre 1930 et le 31 mai 1931.

3. Les paiements rétroactifs et l'obligation annuelle en vertu du paragraphe 2.

4. Le nombre de réclamations accordées par le Tribunal des pensions durant la même période.

5. Le nombre de réclamations rejetées par le Tribunal des pensions et acceptées par la Cour d'appel des pensions jusqu'au 15 juin 1931.

6. Le nombre de réclamations acceptées par les tribunaux des pensions et rejetées par la Cour d'appel durant la même période.

7. Le coût, jusqu'au 31 mai 1931 du (*a*) Bureau des Commissaires des pensions et de son administration en cette qualité; (*b*) des tribunaux des pensions et de leur personnel, (1) salaires, (2) dépenses de voyages; (*c*) des avocats des pensions et de leur personnel (1) salaires, (2) dépenses de voyage; (*d*) des conseils de la commission et de leur personnel (1) salaires, (2) dépenses de voyage; (*e*) de la Cour d'appel des pensions et de son personnel, (1) salaires, (2) dépenses de voyage.

8. La valeur monétaire de toutes les pensions payées durant la même période (*a*) par le Bureau des commissaires des pensions, (*b*) en vertu de décisions des Tribunaux des pensions dont on n'a pas appelé, (*c*) en vertu de décisions de la Cour d'appel.

9. Le nombre de réclamations (les décisions du bureau des pensions exceptées), dont la Cour d'appel des pensions a définitivement disposé jusqu'au 15 juin 1931.

M. Duranleau, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 8 juin 1931:—Relevé indiquant les noms, positions occupées et salaires payés de tous les ingénieurs, surintendants, contremaîtres, assistants-contremaîtres, inspecteurs, assistants-inspecteurs, de tous ceux qui inscrivent les heures de travail et de ceux qui les vérifient, des commis, de tous les gardes-magasin, assistants gardes-magasin, et gardiens que la Commission du havre de Québec, ou la *Northern Construction Company* à la demande de la Commission du havre de Québec ont été destitués durant la période écoulée du 1er septembre 1930 au 1er janvier 1931, avec un relevé des noms, de l'état antérieur, et des salaires des personnes nommées aux positions rendues vacantes par ces destitutions.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 17 juin 1931:—Relevé indiquant les noms de tous les employés inscrits sur les bordereaux de salaires de la Commission du havre de Québec, durant le mois de juin 1930, et durant le mois de novembre 1930, et le salaire payé à chacun, par semaine, mois ou année.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 18 mai 1931—Relevé faisant voir:—

1. Quel est le montant des intérêts payés, par le gouvernement du Canada, pour les années 1928 et 1929 respectivement, à raison des emprunts effectués par l'émission de bons sujets à l'impôt du Revenu.

2. Pour quel montant de ces divers emprunts le gouvernement a émis des bons au porteur.

3. Pour quel montant de ces divers emprunts le gouvernement a émis des bons entièrement nominatifs.

4. D'après les rapports faits au ministère du Revenu national, concernant l'impôt sur le Revenu, pour les années 1928 et 1929 respectivement, quel est le montant total des revenus déclarés comme provenant des intérêts sur ces bons ainsi émis, sujets à l'impôt sur le Revenu.

5. Quel est le montant total de l'impôt perçu par le ministère du Revenu national durant les années 1928 et 1929 respecitvement, à raison des intérêts reçus par les détenteurs de ces bons émis par le gouvernement et sujets à l'impôt sur le Revenu.

M. Rhodes, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Relevé indiquant les détails spéciaux des achats du Conseil de biologie marine du Canada tels qu'indiqués dans la partie O—76 du Rapport de l'Auditeur général au 31 mars 1930:

1. Meubles de maison et de bureau et fournitures:

T. Eaton & Company, Toronto..	$ 1,432 35
David Spencer, Ltd..	3,310 63
Comptes de moins de $1,000..	2,009 61
Divers..	17,373 67
Provisions, Burns & Co., Nanaïmo..	1,245 31
Kelly Douglas & Co., Vancouver..	1,024 23
Compte de moins de $1,000..	5,165 57

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 8 juin 1931:—Copie des rapports de l'inspecteur des Pêcheries, M. Wm Arseneau, du district Sud des Isles de la Madeleine, relativement aux prix sur les loups-marins, pendant la saison 1930, et aussi copie de toutes lettres, recommandations, déclarations assermentées, etc., concernant une réclamation de Frédéric Vigneau, des Isles de la Madeleine, au sujet d'une prime sur les lops-marins, pendant ladite saison 1930.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Sanderson—Ordre de la Chambre—Dossier montrant:—

1.Noms des divers municipalités (cités et villes comprises), de la province d'Ontario, qui ont demandé des octrois en vertu de la Loi allouant des secours aux chômeurs.

2. Quelles allocations chaque municipalité, ville ou cité a reçues.

3. Quelle a été la contribution fédérale dans chaque cas.

4. Quelle a été la contribution provinciale dans chaque cas.

5. Quelle a été le contribution municipale dans chaque cas.

6. Quels montants ont été dépensés et remboursés à chaque municipalité par le gouvernement fédéral, dans chaque cas.

7. Si des montants ont été accordés à ces diverses municipalités à même la caisse spéciale, et pour fins charitables, en vertu de la Loi allouant des secours aux chômeurs.

Par M. Boulanger—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

Nombre des immigrants entrés au Canada, chaque mois, depuis le 1er août 1930 jusqu'au 1er juillet 1931.

M. Pouliot, appuyé par M. Casgrain, propose,—Qu'il émane un ordre de la Chambre pour copie des rapports de l'ingénieur de district à l'ingénieur en chef et de celui-ci au sous-ministre des Travaux publics détaillant le vote de 1931-32 pour réparations au quai de Rivière-du-Loup.

Et la question étant posée sur la motion, elle est rejetée.

L'adresse à Son Excellence le Gouverneur général et les ordres de la Chambre qui suivent sont votés:—

Par M. Marcil—Ordre de la Chambre—Copie des pétitions que le ministère des Postes a reçues relativement au bureau de poste de la Rivière Caplan, Québec, depuis le 1er août dernier.

Par M. Power pour M. Marcil—Ordre de la Chambre—Copie de la lettre adressée par M. B. C. G. McKenzie, de New-Richmond, Québec, à G. M. Kempffer, commissaire du recensement pour le comté de Bonaventure, au sujet de sa demande d'emploi en qualité de recenseur pour New-Richmond, Québec.

Par M. Boulanger—Ordre de la Chambre—Copie de tous rapports, correspondance, et autres documents ou écrits concernant l'établissement d'un circuit postal rural à Honfleur, comté de Bellechasse.

Par M. Pouliot—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie du décret ministériel nommant le très honorable député d'Argenteuil (Sir George Perley), premier ministre intérimaire, pendant que le très honorable premier ministre assistait à la Conférence impériale, à Londres, l'automne dernier.

Par M. Duff pour M. Marcil—Ordre de la Chambre—Copie du rapport de l'enquête que M. Gérard Simard, commissaire pour le ministère des Postes, a faite dans le bureau de poste de St-Godfroid, comté de Bonaventure, Québec.

Par M. Duff—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, mémoires, etc., entre certaines personnes du comté de Guysborough, Nouvelle-Ecosse, et le ministre des Postes et ses hauts fonctionnaires au sujet de M. Patrick Flynn, maître de poste à Salmon River Lake, et l'accusant de conduite non convenable dans l'exercice de ses fonctions de maître de poste.

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens étant lu;

M. Bennett propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

Résolu qu'il est expédient de présenter une mesure pour modifier la Loi spéciale des Revenus de guerre et de statuer:

Qu'en sus de la taxe imposée par la partie XIII de ladite loi, il soit imposé, prélevé et perçu une taxe spéciale d'accise de 1 p. 100 de la valeur à l'acquitté de toutes les marchandises importées au Canada, payable par l'importateur ou le cessionnaire qui dégage les marchandises d'entrepôt pour la consommation ou de leur sortie d'entrepôt pour la consommation.

Résolu de plus que toute disposition basée sur la précédente résolution soit censée prendre effet le premier jour de juin mil neuf cent trente et un; et être appliquée à toutes les marchandises mentionnées dans la précédente résolution qui sont importées ou désentreposées pour la consommation à cette date ou ultérieurement et être appliquée aux marchandises importées antérieurement pour la consommation pour lesquelles aucune déclaration d'entrée pour la consommation n'a été faite avant cette date.

Toutefois, ladite taxe ne s'applique pas aux marchandises dont la valeur à l'acquitté ne dépasse pas vingt-cinq dollars, à moins que plus d'une déclaration d'entrée de ces marchandises ne soit faite par un importateur en une fois sur provenance d'une seule source, et dans ce cas la taxe doit s'appliquer;

Toutefois, cette taxe ne s'applique pas aux articles sur lesquels d'autres taxes d'accises sont imposées par la partie XI de ladite loi, ni aux monnaies britanniques et canadiennes et à la monnaie d'or étrangère, aux dons de vêtements pour fins de charité, ni aux marchandises désignées aux numéros 700, 702, 703, 704, 705, 705a, 706 et 707 du tarif douanier, mais s'applique à tous les autres articles importés de quelque nature que ce soit.

Toutefois, la taxe ne s'applique pas auxdits bateaux, yachts, et embarcations à moteur quand il est fourni au ministre la preuve satisfaisante que ces articles seront employés exclusivement pour des fins commerciales. Cette exemption ne s'applique pas à ces articles quand ils sont vendus aux établissements de louage de bateaux ou à d'autres personnes qui les destinent au louage.

Que l'article 86 de ladite loi soit modifié de façon que le taux de la taxe de consommation ou de vente soit porté à quatre pour cent.

Que ladite taxe s'applique aux ventes et livraisons, et que l'acheteur reçoive une facture écrite de toute vente, facture qui doit indiquer séparément le montant de ladite taxe, laquelle est payable par l'acheteur au vendeur autorisé et

par le vendeur autorisé à Sa Majesté, mais si ledit vendeur autorisé ne perçoit pas ladite taxe, il doit verser à Sa Majesté conformément aux dispositions de l'article 106 de ladite loi.

Que des mesures soient prises en vertu desquelles tous les grossistes devront se munir d'un permis en vertu de la présente loi et rendre compte de la taxe de consommation ou de vente sur leurs ventes, à l'exception de ceux qui en sont autrement exemptés par ladite loi.

Que soient abrogées les dispositions de l'article 88 de ladite loi et tous décrets du conseil ordonnant le versement de 50 pour cent du taux de la taxe de consommation ou de vente imposée sur certaines marchandises.

Que l'annexe III de ladite loi soit révoquée par les présentes et que la suivante lui soit substituée:

ANNEXE III

Pain, gâteaux et pâtisseries de boulanger, à l'exclusion des biscuits; farine, y compris la farine levant d'elle-même, la farine d'avoine, l'avoine roulée et la fendus; farine d'orge; orge mondée; animaux vivants; volailles vivantes; viandes farine de maïs; blé roulé, farine de sarrasin et farine de pois; orge perlée; pois et volaille, fraîches; lait, y compris le babeurre, le lait concentré, le lait évaporé et le lait en poudre; crème; beurre; fromage; oléomargarine, margarine, beurrine ou autres succédanés du beurre; saindoux, saindoux composé et substances semblables, faits de stéarine ou d'huiles animales ou végétales; œufs; légumes, fruits, graines et semences à leur état naturel; son, petit son, gruau, farine de luzerne; tourteaux oléagineux, farine de tourteaux oléagineux; grains mélangés ou broyés pour nourriture du bétail ou des volailles; foin; paille; houblon, lorsqu'il est produit au Canada; arbres de pépinières; plants de légumes; autres produits de la ferme vendus par le cultivateur lui-même sur sa propre production; abeilles; miel; sucre; mélasse; sirop de maïs, sirop d'érable et sirop de canne à sucre; sel, lorsqu'il est fabriqué ou produit au Canada; glace; poissons et leurs produits; minerais de métaux de toutes sortes; combustibles de toutes sortes; or et argent en lingots, blocs, barres, larmes, feuilles ou plaques, non ouvrés; monnaies britanniques et canadiennes, et monnaies d'or étrangères; billes de bois et bois rond non ouvré; poteaux de clôture fendus; poteaux de clôtures; traverses de chemin de fer, bois à pâte, écorce à tannage et autres articles forestiers, produits et vendus par le colon ou le cultivateur; journaux et publications trimestrielles, mensuelles et bimensuelles, ainsi que journaux littéraires hebdomadaires non reliés; matériaux qui servent exclusivement à la construction, au grèement et à la réparation des navires; navires patentés pour faire le commerce de cabotage dans les eaux canadiennes; carbure de calcium; radium; électricité; gaz fabriqué avec de la houille, du carbure de calcium, ou huile d'éclairage ou de chauffage; matières pour servir exclusivement à la fabrication de l'oléomargarine ou de tout succédané du beurre ou du saindoux; membres artificiels et leurs pièces; yeux artificiels; dons de vêtements et de livres pour fins de charité; effets de colon; insignes de vétérans; plaques commémoratives ou monuments érigés à la mémoire des soldats tués pendant la Grande Guerre; articles pour l'usage du gouverneur général; articles importés pour l'usage personnel ou officiel du haut commissaire britannique, des ministres de pays étrangers ou des consuls généraux qui sont natifs ou citoyens du pays qu'ils représentent et qui n'exercent pas d'autre commerce ou profession; bibles, missels, livres de prières, psautiers et livres de cantiques, tracts religieux et gravures appropriées aux écoles du dimanche (*Sunday-Schools*); fibre de manille pour servir exclusivement à la fabrication de câbles d'au plus un pouce et demi de tour, à l'usage des pêcheries; embarcations achetées de bonne foi par des pêcheurs pour leur usage personnel dans les pêcheries; articles et matériaux employés dans la fabrication des embarcations construites de bonne

foi pour les pêcheurs et pour leur usage personnel dans les pêcheries; fibre pour servir exclusivement à la fabrication de la ficelle d'engerbage; engrais chimiques; pulpe séchée de betterave; manuscrits; pelleteries brutes; laine, simplement lavée; tuiles de drainage pour fins agricoles; manuels imprimés autorisés par le département de l'Education de quelque province du Canada, et matériaux employés exclusivement dans la fabrication ou la production de ces manuels; insuline; extrait de présure; nourriture pour veaux, bétail, porcs ou volaille; crème glacée; riz nettoyé; macaroni et vermicelle; viandes, salées ou fumées; huile carbolique ou lourde pour servir exclusivement au créosotage des billes et du bois rond non ouvré; écrémeuses et leurs pièces; wagonnets et autres dispositifs semblables pour servir exclusivement, dans une mine ou une carrière, aux travaux d'abatage ou d'extraction; articles et matériaux pour servir exclusivement à la fabrication de wagonnets et autres dispositifs semblables devant être utilisés exclusivement dans une mine ou carrière pour fins d'abatage ou d'extraction; articles et matériaux pour servir exclusivement à la fabrication des écrémeuses et de leurs pièces; matériaux, à l'exclusion des installations d'usine, utilisés au cours de la fabrication ou de la production, qui forment une partie directe du coût des marchandises assujéties à la taxe de consommation ou de vente fabriquées ou produites par un fabricant ou producteur patenté; articles et matériaux, à l'exclusion de l'outillage permanent, qui entrent dans le coût de fabrication ou de production de marchandises fabriquées ou produites par un fabricant ou producteur patenté; tubes de fer ou d'acier forgés, sans couture ou soudés à recouvrement, de moins de quatre pouces de diamètres, filetés et couplés ou non, employés exclusivement dans les puits d'huile, et matériaux employés dans la fabrication de ces tubes; machines et appareils employés exclusivement dans le pompage, hors du puits, de l'huile brute, et articles et matériaux employés dans la fabrication de ces machines ou appareils.

Couvertures ordinaires pour servir exclusivement à couvrir des marchandises non assujéties à la taxe de consommation ou de vente; matériaux servant exclusivement à la fabrication de couvertures ordinaires employées à couvrir des marchandises non assujéties à la taxe de consommation ou de vente; laine en rouleaux ou fil de laine usinés pour un producteur de laine à même la laine fournie par lui-même pour son propre usage; toile de coton et fiel de toile de coton pour servir exclusivement à la fabrication des gréements pour navires ou vaisseaux; papeterie officielle importée par les commissaires de commerce de Sa Majesté au Canada du Bureau de la papeterie de Sa Majesté en Angleterre; pierre concassée produite ou fabriquée par toute municipalité pour servir exclusivement à la construction ou à l'entretien de ses chaussées ou trottoirs, et non pour la vente, ainsi que sable, gravier, moellons et pierre des champs; formes pour bottines et souliers, y compris les chaussures en caoutchouc, et modèles et poinçons pour bottines et souliers, y compris les chaussures en caoutchouc; pommes, tapées, séchées à l'air ou au feu; articles et matériaux à l'usage exclusif d'un hôpital régulier, lorsqu'ils sont achetés de bonne foi pour servir exclusivement dans ledit hôpital, et non pour être revendus.

MARCHANDISES ÉNUMÉRÉES AUX ARTICLES SUIVANTS DU TARIF

45. Aliments lactés, n.d., préparations alimentaires de céréales en colis d'au plus vingt-cinq livres chacun;

46. Préparations alimentaires de céréales, n.d.;

64. Sagou et tapioca;

173. Livres avec caractères en relief, et cartes évidées pour les aveugles; livres pour l'instruction des sourds-muets et des aveugles, cartes à l'usage des écoles pour les aveugles;

175. Livres ni imprimés ni réimprimés au Canada, compris dans les programmes et employés comme manuels d'une université, d'un collège ou d'une école au Canada; livres importés spécialement à l'usage effectif des *Mechanics Institutes* constitués en corporation, des bibliothèques publiques, des bibliothèques d'universités, de collèges et d'écoles, ou d'une bibliothèque d'une société médicale, de droit, littéraire, scientifique ou d'art, constituée en corporation, appartenant aux comités de ces institutions et n'étant dans aucun cas la propriété de particuliers, le tout sous le régime des règlements prescrits par le Ministre. Tout importateur de livres vendus pour les usages susmentionnés, bénéficiera de la restitution des droits qu'il aura acquittés s'il justifie que les livres ont été vendus et livrés aux institutions dont il s'agit;

209b. Sulfate de nicotine;

219a. Préparations non alcooliques ou produits chimiques pour la désinfection, l'immersion ou l'arrosage, n.d.; substances, n.d., employées exclusivement dans la production ou la fabrication de préparations spécifiées sous ce numéro, en vertu de règlements prescrits par le ministre du Revenu national.

Préparations sèches employées pour les mêmes fins que pour les marchandises énumérées à l'article 219a;

281. Brique réfractaire contenant au moins quatre-vingt-dix pour cent de silice; brique réfractaire de magnésite ou brique réfractaire de chrome; autre brique réfractaire évaluée à cent dollars le mille au moins, de forme rectangulaire, les dimensions de chacune ne devant pas excéder cent vingt-cinq pouces cubes, pour servir exclusivement à la construction ou à la réparation d'une fournaise, d'un fourneau ou autre appareil d'un établissement manufacturier;

281a. Brique réfractaire, n.d., pour servir exclusivement à la construction ou à la réparation d'une fournaise, d'un fourneau ou autre appareil d'un établissement manufacturier;

352a. Cloches, importées pour l'usage des églises seulement;

391a. Moulages en fer ou en acier; étant des moules à lingots pour usage dans la production de l'acier;

406. Chaîne en bobine, mailles de chaîne en bobine, y compris les mailles de réparation et les boucles de chaînes, de fer ou d'acier;

409a. Trayeuses et accessoires de trayeuses; appareils centrifuges pour servir à l'essai des matières grasses du lait ou de la crème; pièces complètes de tout ce qui précède;

409b. Bineuses, herses, semoirs mécaniques; râteaux à cheval, houes à cheval, sarcloirs, distributeurs d'engrais, semoirs de jardin, houes à sarcler, et pièces complètes de ces instruments;

409c. Charrues; rouleaux pour la ferme, les champs, le gazon ou les jardins; pioches à tasser le sol; et pièces complètes de ces instruments;

409d. Faucheuses, moissonneuses, avec ou sans appareil à lier, appareils à lier, moissonneuses combinées avec batteuses cribleuses, y compris le moteur attaché, et pièces complètes de toutes ces machines;

409e. Pulvérisateurs et saupoudroirs mécaniques et leurs accessoires, y compris les pulvérisateurs à mains; machines à classer les fruits ou les légumes, et leurs accessoires; appareils spéciaux pour la stérilisation des bulbes; appareils d'essai à pression pour déterminer la maturité des fruits; serpettes; sécateurs; instruments pour décorner les bestiaux; et pièces complètes de tout ce qui précède;

409f. Chargeuses à foin, faneuses à foin, planteurs de pommes de terre, arracheurs de pommes de terre, hachepaille, coupoirs d'ensilage, concasseurs de grain, ébardeuses de grain ou de foin, devant servir pour la ferme seulement;

foreuses de trous de poteaux; manches de faulx, essoucheuses et tous les autres instruments aratoires ou machines agricoles, n.d., et pièces complètes de toutes les machines susmentionnées;

409g. Incubateurs pour la couvée des œufs, éleveuses à poussins et les pièces complètes des machines susmentionnées;

409i. Faulx, faucilles, hachoirs pour le foin et la paille, tranche-bordure, houes, fourches, râteaux, n.d.;

409j. Vanneuses; écosseuses; égréneuses à maïs; batteuses; y compris les ameulonneurs, appareils d'ensachement, de pesage et d'alimentation automatique des machines; et pièces complètes de toutes ces machines;

409k. Moulins à vent et pièces complètes de ces moulins, non compris les arbres de transmission;

409n. Machines portatives avec chaudières, combinées pour servir sur la ferme; manèges et tracteurs pour fins agricoles, n.d., et pièces complètes de toutes ces machines;

409o. Matériel pour la production de l'énergie électrique destinée à la ferme seulement, savoir: moteur, réservoir à essence, générateur, accumulateur et tableau de distribution; et pièces complètes de toutes ces machines;

410b. Machines et appareils pour servir exclusivement au lavage ou au nettoyage à sec du charbon aux houillères ou aux usines à coke; machines et appareils servant exclusivement à la fabrication du coke et du gaz; machines et appareils servant exclusivement à la distillation ou à la récupération des produits du goudron ou du gaz de houille; et pièces complètes de ces machines et appareils, à l'exclusion de la force motrice, des réservoirs à essence, des tuyaux et soupapes de 10½ pouces ou moins de diamètre;

410c. Machines et appareils et leurs pièces complètes, destinés seulement à la production de l'huile non raffinée provenant de schiste, à l'exclusion de la force motrice, d'une catégorie ou d'une espèce non fabriquée au Canada;

410d. Machines et appareils pour le forage des puits, et leurs pièces complètes, d'une catégorie ou d'une espèce non fabriquée au Canada; tubes en acier ou en fer sans couture, mesurant plus de quatre pouces de diamètres, servant exclusivement au forage pour l'eau, le gaz naturel et l'huile, et pour la prospection des minéraux, à l'exclusion de la force motrice; y compris les marchandises énumérées dans cet item d'une catégorie ou espèce fabriquée au Canada;

410e. Machines et appareils pour le forage des puits, et leurs pièces complètes, et câbles d'une longueur de deux mille cent pieds et plus, pouvant forer des puits de deux mille pieds et plus de profondeur, mesurant quatre pouces et plus de diamètre, et pouvant enfoncer et soulever un tuyau de plus de quatre pouces de diamètre pour ces puits, servant exclusivement au forage de puits pour l'eau, le gaz naturel et l'huile, et pour la prospection des minéraux, à l'exclusion de la force motrice;

410f. Machines et appareils en fer ou en acier, d'une catégorie ou d'une espèce non fabriquée au Canada, et monte-charge et mécanismes pour dragues flottantes, destinées exclusivement à l'exploitation des mines d'or alluvionnaire;

410g. Articles destinés à être utilisés exclusivement dans la métallurgie ou la fusion du fer, à savoir: machines et appareils pour agglomérer et mouler en nodules, concentrées ou non, le minerai de fer ou la poussière ferrifère; machines et appareils devant servir exclusivement à la construction, l'aménagement ou la réparation d'un haut fourneau pour la fusion du minerai de fer, ces machines et appareils devant comprendre des appareils à air chaud et des brûleurs, des tubes et des valves à vent chaud reliant les machines soufflantes au fourneau, des wagons-bascule, des appareils de chargement et de montagne, des conduites à gaz pour les hauts fourneaux, des nettoyeuses et des lavoirs; et les pièces com-

plètes de toutes les machines susmentionnées, à l'exclusion des tuyaux de fer forgé ou de valves de 10½ pouces ou moins de diamètre, et des pièces de construction en fer;

410k. Machines et appareils d'une catégorie ou espèce non fabriquée au Canada, servant exclusivement à la manutention du minerai et des autres matériaux qu'il s'agit de charger dans un haut fourneau et provenant d'un quai, d'un wagon ou d'un tas, à l'usine métallurgique;

410l. Broyeuses de minerai, concasseurs de pierres, bocards à pilons, foreuses, haveuses à percussion, forets rotatifs à houille, n.d., et pièces complètes de toutes ces machines, devant servir exclusivement aux opérations minières, métallurgiques ou d'extraction;

410m. Perforatrices à diamant, sondeuses à carotte, moteur non compris, forets rotatifs à houille mus à l'électricité, d'une catégorie ou espèce non fabriquée au Canada, et les pièces complètes des machines susmentionnées, ne devant servir que dans les opérations minières;

410n. Perforatrices à diamant, et sondeuses à carotte, non compris le moteur, et forets rotatifs à houille mus à l'électricité, n.d., et parties complètes des machines susmentionnées, ne devant servir que dans les opérations minières;

410o. Haveuses, n.d., excavateurs de houille; machines électriques ou magnétiques pour séparer ou concentrer le minerai de fer; balances automatiques devant servir avec les convoyeurs; et les pièces complètes de toutes les machines susmentionnées, ne devant servir que dans les opérations minières ou métallurgiques;

410p. Divers articles métalliques devant servir exclusivement aux opérations de mine ou de métallurgie, comme suit: fourneaux pour le grillage des minerais; appareils convertisseurs pour la métallurgie des métaux; machines pour l'extraction des métaux précieux par la chloruration ou la cyanuration, à l'exclusion des pompes à liquides et à air ou compresseurs; souffleries de hauts fourneaux pour la production du fer en gueuse; et les pièces complètes de toutes les machines mentionnées ci-dessus;

410q. Pompes à liquides et à air, et toutes leurs pièces, pour servir exclusivement à l'extraction des métaux précieux par les procédés de chloruration ou de cyanuration;

410s. Caisse à amalgame; trieurs automatiques de minerais; alimentateurs automatiques; connues; pompes à mecure; pyromètres; fourneaux à lingots; nettoyeurs d'amalgame; et leurs pièces complètes, pour servir exclusivement dans les opérations de mine ou de métallurgie;

410z. Machines et appareils, n.d., et toutes leurs pièces, pour la récupération des particules solides ou liquides sortant des carneaux ou autres gaz qui se dégagent des usines métallurgiques ou industrielles, à l'exclusion de la force motrice, des réservoirs à essence, ainsi que des tuyaux et valves de 10½ pouces de diamètres ou moins;

411. Machines pour servir dans les scieries jusqu'au travail des planeuses exclusivement, et toutes leurs pièces, à l'exclusion de la force motrice, lorsqu'elles doivent servir exclusivement dans les scieries; (pour les fins de ce numéro, la force motrice est définie comme étant le matériel de commande des machines de la scierie);

411a. Machines, chariots, grues, palans et poulies, cordages métalliques, à l'exclusion des cordages métalliques servant d'étais ou pour freiner les billes descendant une pente, et toutes les pièces des appareils ci-dessus mentionnés, pour servir exclusivement à la manutention des grumes, ces opérations devant inclure l'enlèvement des billes depuis la souche jusqu'au chemin de halage, la pile de billes, ou voiturier public ou autre;

411b. Scies cylindriques à douves, appareils à roue pour jointoyage des douves, machines à jabler et chanfreiner, pour servir exclusivement à la fabrication des douves;

431. Pelles et bêches de fer ou d'acier, n.d.;

431a. Haches;

439c. Voitures de ferme, traîneaux de ferme, voitures de débardage, traîneaux de débardage, et leurs pièces complètes;

439d. Voitures à marchandises, charrettes, traîneaux, n.d., et leurs pièces complètes;

440k. Moteurs et leurs pièces complètes, pour servir exclusivement à la propulsion des navires ou au levage des filets et des lignes sur les embarcations possédées *bona fide* par des pêcheurs pour leur compte individuel, pour servir dans les pêcheries, suivant les règlements prescrits par le Ministre;

442. Articles qui entrent dans le prix de fabrication des marchandisses désignées aux numéros 409a, 409b, 409c, 409d, 409e, 409f, 409g, 409j, 409o et 439c, importés par les manufacturiers pour servir exclusivement, dans leurs usines, à la fabrication des marchandises désignées aux numéros 409a, 409b, 409c, 409d, 409e, 409f, 409g, 409j, 409o et 439c, suivant les règlements prescrits par le Ministre. Toutefois, les marchandises qui ont droit à la franchise ou à un tarif inférieur à celui qui est mentionné au présent numéro ne doivent pas entrer au taux spécifié dans le présent numéro;

442a. Nonobstant les dispositions de l'article 442 du Tarif, les matières ou denrées ci-après définies ou décrites, lorsqu'elles sont importées par des fabricants pour usage exclusif dans leur fabrique, au cours de la fabrication des articles énumérés aux item 409a, 409b, 409c, 409d, 409e, 409f, 409g, 409j, 409o et 439c, en vertu des règlements édictés par le ministre:

(1) Fer en gueuses;

(2) Barres ou tiges de fer ou d'acier, laminées à chaud;

464. Matrices en acier, d'une catégorie ou espèce non fabriquée au Canada, estimées à au moins mille dollars chacune, destinées exclusivement à effectuer des empreintes sur des feuilles de métal ou sur des plaques de métal.

Toutefois, ces matrices doivent être exportées du Canada sous la surveillance de la douane dans les trois mois de la date de leur entrée au pays;

476. Instruments de chirurgiens et de dentistes, de tout matériel; aiguillles pour la chirurgie; appareils de rayons X; tables d'opérations chirurgicales à l'usage des hôpitaux; microscopes d'une valeur d'au moins $50 chacun, au détail; et pièces complètes de ce qui précède;

476a. Verreries et autres appareils scientifiques pour travaux de laboratoire aux hôpitaux publics; appareils pour fins de stérilisation, y compris les bassines de lit et les stérilisateurs, mais non les machines à laver ou à lessiver; le tout pour l'usage d'un hôpital public, en vertu de règlements prescrits par le Ministre;

480. Béquilles ou bâtons de construction spéciale pour les infirmes;

538. Ficelle d'engerbage ou ficelle pour moissonneuses-lieuses;

663b. Articles qui entrent dans le prix de revient des engrais chimiques, importés pour servir exclusivement à la fabrication des engrais chimiques;

666. Nitroglycérine, dynamite, nitro et autres explosifs;

667. Poudre à mines;

682. Hameçons pour la pêche en haute mer ou sur les lacs, d'une grosseur non inférieure au numéro 2.0; lignes à pêcher sur les bancs, lignes à morue, à merlan et à maquereau; ficelle à filets et à lignes traînantes pour le maquereau, le hareng, le saumon, le phoque, le mulet de mer, en écheveaux, ou en rouleaux, enduite ou non, quels qu'en soient la grosseur et le nombre de fils, y compris la ficelle à tramail, en pelotons, et ralingues de têtières pour rets à pêcher; merlins et

cordeaux dits *norsels* à filets en coton,, chanvre ou lin; et filets ou seines de pêche, et câbles de manille n'excédant pas un pouce et demi de tour, employés exclusivement dans les pêcheries, mais non compris les hameçons, les lignes, les filets ou les câbles servant communément aux amateurs de pêche;

692. Collections de monnaies; collections de médailles et collections de timbres-poste; médailles en or, en argent ou en cuivre, et autres articles en métal offerts comme trophées ou prix et acceptés à titre de distinction honorifique; et coupes ou autres prix (n'étant pas des articles marchands), obtenus de bonne foi à la suite d'un concours;

695a. Peintures à l'huile ou aquarelles et pastels, estimés à vingt dollars au moins chacun; peintures et sculptures qui sont l'œuvre d'artistes domiciliés au Canada, mais résidant provisoirement à l'étranger pour y étudier, subordonnément aux règlements établis par le Ministre;

696. Instruments, ustensiles, préparations et appareils philosophiques et scientifiques, y compris les boîtes et les bouteilles qui les contiennent; cartes de géographies, photographies, moulages en plâtre pour servir de modèles, gravures à l'eau forte, gravures et cartes marines lithographiées; appareils mécaniques d'une catégorie ou espèce qui n'est pas fabriquée au Canada. Tous les articles compris dans le présent numéro, lorsqu'ils sont importés de bonne foi pour l'usage ou par ordre d'une société ou institution constituée ou établie exclusivement pour des objets religieux, philosophiques, instructifs, scientifiques ou littéraires ou pour l'encouragement des beaux-arts, ou pour l'usage ou par ordre d'un hôpital public, d'un collège, d'une académie, d'une école ou d'un séminaire d'enseignement au Canada, et non pour la vente subordonnément aux règlements établis par le Ministre;

700. Animaux et articles importés au Canada temporairement et pour une période d'au plus trois mois, et destinés à des expositions ou à des concours, en vue d'obtenir des récompenses offertes par quelque association agricole ou autre. Toutefois, il doit être préalablement fourni un cautionnement en conformité des règlements établis par le Ministre, à l'effet de garantir que le droit plein et entier auquel ces animaux ou articles sont autrement assujétis, sera payé dans le cas de leur vente, au Canada, ou s'ils ne sont pas réexportés dans le délai spécifié au cautionnement;

701. Ménageries, chevaux, bestiaux, voitures et harnais de ménageries, sous le régime des règlements établis par le Ministre;

702. Voitures de voyageurs et voitures chargés de marchandises, excepté les voitures appartenant à des troupes de cirques ou à des marchands ambulants, sous le régime des règlements établis par le Ministre;

703. Bagage de voyageurs, sous le régime des règlements établis par le Ministre;

704. Vêtements et autres effets personnels ou mobiliers, à l'exception de marchandises, appartenant à des sujets britanniques décédés à l'étranger, mais qui étaient domiciliés au Canada; livres, tableaux, argenterie ou meubles de famille, effets personnels et objets laissés par testament.

1017. Tubes de fer ou d'acier soudés à recouvrement, d'au moins quatre pouces de diamètre, filetés et couplés ou non, employés dans le tubage des puits à eau, huile et gaz naturel, ou pour la transmission du gaz naturel, sous forte pression, des puits à gaz aux points de distribution.

NON ÉNUMÉRÉS

Tuyaux de fer ou d'acier, ni soudés par encollage ni soudés à recouvrement, et tuyaux de bois à gaine métallique, d'au moins trente pouces de diamètre, pour servir à l'abatage de l'or alluvionnaire; y compris articles et matériaux employés exclusivement ou consommés dans la fabrication desdits tuyaux.

ARTICLES ET MATÉRIAUX POUR SERVIR EXCLUSIVEMENT À LA FABRICATION DES MARCHANDISES ÉNUMÉRÉES AUX ARTICLES SUIVANTS DU TARIF DES DOUANES:

219a. Préparations sèches employées pour les mêmes fins que les marchandises énumérées à l'item 219a,—281, 281a, 391a; 406a, 406b, 409a, 409b, 409c, 409d, 409e, 409f, 409g, 409i, 409j, 409k, 409n, 409o, 410b, 410d, y compris les marchandises énumérées dans cet item, d'une catégorie ou sorte fabriquée au Canada; 410e, 410f, 410g, 410k, 410l, 410m, 410n, 410o, 410p, 410q, 410s, 410z, 411, 411a, 411b, 431, 431a, 439c, 439d, 440k, 442, 442a, 476, 476a, 480, 538, 663, 663a, 663b, 666, 667, 696, tubes énumérés à l'article 1017 du Tarif des douanes.

MATÉRIAUX, À L'EXCLUSION DES INSTALLATIONS D'USINE, UTILISÉS EN COURS DE FABRICATION OU DE PRODUCTION, QUI FORMENT UNE PARTIE DIRECTE DU COÛT DES MARCHANDISES ÉNUMÉRÉES AUX ARTICLES SUIVANTS DU TARIF DES DOUANES:

281, 281a, 391a, 406a, 406b, 409a, 409b, 409c, 409d, 409e, 409f, 409g, 409i, 409j, 409k, 409n, 409o, 410b, 410d, y compris les marchandises énumérées dans cet item, d'une catégorie ou sorte fabriquée au Canada; 410e, 410f, 410g, 410k, 410l, 410m, 410n, 410o, 410p, 410q, 410s, 410z, 411, 411a, 411b, 431, 431a, 439c, 439d, 440k, 442a, 476, 476a, 480, 538, 663, 663a, 666, 667, 696, tubes énumérés au numéro 1017 du Tarif des douanes.

23. Est en outre modifiée ladite loi par l'addition de l'annexe suivante à titre d'annexe IV

ANNEXE IV

Bottines et souliers, y compris chaussures en caoutchouc;
Biscuits de toutes sortes;
Traverses créosotées de chemin de fer;
Papier à imprimer pour servir exclusivement à la production de journaux et des revues trimestriels, mensuels et bimensuels, ainsi que des journaux littéraires hebdomadaires non reliés, des livres de cantiques, des tracts religieux et des gravures appropriées aux écoles du dimanche (Sunday Schools);
Mince-meat moite;
Levure.

MARCHANDISES ÉNUMÉRÉES AUX ARTICLES SUIVANTS DU TARIF DES DOUANES, LORSQUE PRODUITES OU FABRIQUÉES AU CANADA:

89. Légumes préparés, dans des boîtes ou autres contenants hermétiques:
(*a*) Fèves, cuites ou autrement préparées;
(*b*) Maïs et tomates;
(*c*) Pois;
(*d*) N.d.;
90. Légumes, préparés ou confits:
(*d*) Pâtes, hachis et tous autres produits semblables, composés de légumes et de viande ou poisson, ou des deux, n.d.;
105. Pulpe de fruit, confite ou non, n.d., et fruits broyés ou congelés;
105d. Gelées, confitures, marmelades, conserves, beurre de fruit, et mincemeats condensées..
106. Fruits, préparés, dans des boîtes ou autres contenants hermétiques:
(*a*) Abricots, pêches et poires;
(*b*) Ananas;
(*c*) N.d.

Résolu qu'il est expédient de modifier la Loi spéciale des Revenus de guerre, chapitre cent soixante et dix-neuf des Statuts revisés du Canada, de 1927, telle que modifié par le chapitre cinquante des Statuts de 1928, par le chapitre cinquante-sept des Statuts de 1929 et par le chapitre quarante-trois des Statuts de 1930, et de statuer:

1. Que toute compagnie d'assurance, autre que les compagnies d'assurance-vie et d'assurance maritime et les sociétés de secours mutuels, paiera au Fonds du Revenu Consolidé un impôt de un pour cent sur les primes nettes reçues au Canada par la compagnie, le ou après le premier jour d'octobre 1931.

2. Que toute personne habitant le Canada, qui assure ou a assuré sa propriété située au Canada, ou toute autre propriété située au Canada dans laquelle il a un intérêt assurable autre que celui de l'assureur de telle propriété, dans toute compagnie britannique ou étrangère ou auprès de toute association de personnes ou assureurs qui ne détiennent pas un permis de transaction d'affaires au Canada en vertu de la Loi des assurances, devra, le ou avant le premier jour de mars de chaque année, verser au Fonds du Revenu Consolidé, un impôt de quinze pour cent sur les primes brutes qui étaient payables au cours de la précédente année civile par cette personne pour cette assurance proposée ou en vigueur le ou après le premier jour d'octobre 1931.

Résolu qu'il est expédient de présenter un projet de loi pour modifier la Loi spéciale des revenus de guerre, chapitre cent soixante et dix-neuf des Statuts revisés, et de statuer que l'impôt du timbre sur tout chèque, reçu d'argent payé par une banque, mandat, chèque de voyageur ou mandat-poste, sera de deux cents, et que l'impôt du timbre sur tout bon de poste sera d'un cent; faisant disparaître ainsi l'exemption de l'impôt du timbre sur de tels effets de commerce émis pour des sommes n'excédant pas dix dollars, telle que statuée aux paragraphes six, huit et neuf de ladite loi.

Résolu qu'il est expédient de présenter un projet de loi pour modifier l'article soixante et onze de la Loi spéciale des Revenus de guerre, chapitre cent soixante et dix-neuf des Statuts revisés, et de statuer qu'il sera prélevé et perçu sur toute lettre qui doit être transmise par la poste sur toute distance au Canada un impôt d'un cent, en plus des frais de port présentement payables.

Résolutions à rapporter.

Lesdites résolutions sont rapportées, lues la deuxième fois et adoptées, le omité des Voies et Moyens devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

M. Bennett, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 106, Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Bennett propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides, et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain, à trois heures p.m., sans poser la question, conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 73

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 2 JUILLET 1931

Prières.

M. Stinson, du comité des Bills privés, présente le septième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a étudié le Bill No 98 (I1 du Sénat), intitulé: "Loi concernant une certaine demande de brevet d'Emma E. Tait" et il a été convenu de le rapporter sans amendement.

M. Matthews, du comité des Banques et du Commerce, présente le septième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a étudié le Bill No 102, Loi modifiant la Loi du revenu consolidé et de la vérification et il a été convenu de le rapporter avec des amendements.

M. Cahan, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 108, Loi modifiant la Loi des compagnies, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de tous les documents, de la correspondance et des demandes que tout ministère fédéral peut avoir en sa possession et qui ont trait à la nomination d'un agent au service de prévention à Campbellton, Nouveau-Brunswick.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 1er juin 1931:—Copie de toute la correspondance échangée entre (*a*) le très honorable premier ministre. (*b*) l'honorable ministre de la Marine. (*c*) l'honorable ministre des Postes, (*d*) l'honorable Solliciteur général, (*e*) l'honorable Secrétaire d'Etat, (*f*) le secrétaire particulier de chacun et M. C. E. Dubé, au sujet de la construction d'une nouvelle gare des Chemins de fer nationaux du Canada, à Rivière-du-Loup, du 29 juillet 1930 jusqu'à date.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 10 juin 1931:—Copie de tous les rapports, lettres, feuilles de classification, décisions, mémoires, télégrammes ou autres communications, de tous documents et mémoires que la Commission du service civil a en sa possession, ou le ministère des Pêcheries, ou tout autre ministère fédéral, au sujet du choix de Fred Worthylake comme inspecteur des pêcheries de Digby-Ouest, Nouvelle-Ecosse, sa révocation par le ministère, et la nomination de M. P. E. Filleul comme inspecteur.

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 106, Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre étant lu;

M. Bennett propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, la question étant posée sur la motion, elle est agréée sur division.

Ledit bill est en conséquence, lu la deuxième fois, considéré en comité général et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi des Postes, chapitre cent soixante et un des Statuts revisés du Canada, de 1927, et de statuer:

Que l'alinéa du paragraphe vingt-trois de ladite Loi soit révoqué et que le suivant lui soit substitué en conséquence:

"(3) Les journaux et les périodiques qui doivent être expédiés à une distance plus éloignée que celle mentionnée à l'alinéa précédent, ou dont la publication a lieu plus fréquemment qu'une fois la semaine, et les journaux et périodiques décrits à l'alinéa précédent immédiatement celui-ci, sur tous les numéros au delà d'une circulation de deux mille cinq cents numéros, seront sujets à un affranchissement de un cent et demi, le et après le premier jour de juillet de l'an mil neuf cent trente et un, pour chaque livre ou toute fraction de livre, et cet affranchissement sera payé à l'avance en timbre-poste ou de toute autre manière que le Directeur général des postes indiquera de temps à autres; il est statué que les journaux et périodiques en question qui n'ont pas une circulation supérieure à dix mille numéros par édition resteront comme autrefois sujets à l'affranchissement au taux de un cent par livre ou toute fraction de livre; il est aussi statué que les journaux et périodiques en question qui sont consacrés à la religion, aux sciences ou à l'agriculture, resteront comme autrefois sujets à l'affranchissement au taux de un cent par livre avoir-du-poids ou toute fraction de livre."

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée, le comité des Voies et Moyens devant siéger de nouveau ce jour.

M. Bennett, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 107, Loi modifiant la Loi des postes, lequel est lu la première fois.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient de modifié la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu et de statuer:

1. Que le taux de l'impôt sur le revenu applicable au revenu des corporations et des sociétés par actions pour l'année mil neuf cent trente et les suivantes soit porté de huit pour cent à dix pour cent.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée, le comité des Voies et Moyens devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

M. Bennett, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 109, Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu, lequel est lu la première fois.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

II—FRAIS DE GESTION

69	Bureau des sous-receveurs généraux—	
	Traitements..........................	130,000 00
	Dépense casuelle......................	10,000 00
	Impression, signature, apposition des sceaux et destruction des billets du Dominion....................	475,000 00
	Impressions, annonces, inspection, frais de messageries, etc..	125,000 00
	Commission pour paiement de l'intérêt sur la dette publique, achat d'effets publics pour fonds d'amortissement, vérification..........................	100,000 00
	Timbres anglais, frais de port, etc..................	2,500 00
	Aide temporaire aux écritures pour le transfert et l'enregistrement des obligations, etc., et le lancement des emprunts, et l'autorisation de nommer, à cette fin, un personnel d'employés temporaires, établir le chiffre de leurs appointements, et la nature de leurs fonctions nonobstant les dispositions de la Loi du service civil; et aussi payer une rémunération additionnelle à tout employé travaillant au lancement ou au rachat des emprunts pour le travail exécuté en dehors des heures réglementaires, au salaire qu'approuvera le Conseil du Trésor..........................	45,000 00

	Pour autoriser le paiement au lieu d'un congé de retraite, de la somme de $1,500 à Walter Duncan, enquêteur spécial du ministère des Finances, qui aura droit à tous les avantages et privilèges découlant de la Loi de pension du service civil, comme s'il avait décidé, conformément aux dispositions de la partie IV de la loi, de contribuer au fonds prévu par ladite loi et de faire compter sa période de service du 4 février 1919 au 31 août 1931, aux fins de ladite loi..	1,500 00

X—PENSIONS

129	Annuité au Dr F. G. Banting..	7,500 00
130	Annuité au Dr Charles E. Saunders..	5,000 00
	Pensions—	
131	Sœur non mariée de feu le col. Harry Baker, député.. ..	700 00
132	A.-J. Langlois-Bell..	600 00
133	Au capitaine J.-E. Bernier..	2,400 00
134	James Elliott..	672 00
135	Mme Wm. McDougall..	1,200 00
136	Alice Morson Smith..	600 00
137	Elizabeth Swinford..	600 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

75	Finance—	
	Traitements, y compris $2,700 à Gordon Smith, comptable de ministère, grade 3..	506,140 00
	Dépense casuelle..	40,000 00
	Inspecteur général des banques—	
	Traitements et dépense casuelle..	30,000 00

XI—PENSIONS DE RETRAITE

145	Allocation de retraite aux anciens employés du département des Impressions et de la Papeterie publiques..	14,200 00

XXXVI—DIVERS

309	Subvention pour venir en aide au Conseil général canadien de l'Association des *Boy Scouts*..	15,000 00
310	Abonnement aux publications de l'Association parlementaire de l'Empire, à distribuer aux députés..	2,000 00
311	Subvention pour venir en aide au *Dominion Council of the Girl Guides*..	6,000 00
312	Dépenses occasionnées par les négociations des traités.. ..	10,000 00
313	Contribution pour aider à continuer les travaux de la Société astronomique royale..	2,000 00
314	Académie Royale can. des arts..	2,500 00
315	Subvention à la Société Royale du Canada..	8,000 00
316	Subvention à l'Association des aveugles de Montréal..	5,000 00
317	Subvention à l'Institut Nazareth de Montréal pour faciliter son travail en faveur des aveugles..	5,000 00
318	Subventions à verser aux provinces:	
	Nouvelle-Ecosse..	875,000 00
	Nouveau-Brunswick..	600,000 00
	Ile du Prince-Edouard..	125,000 00
	en attendant la décision sur la question des subsides aux provinces..	

319	Dépenses imprévues à être autorisées par un décret du Conseil, à la recommandation du Conseil du Trésor et dont un compte en détail sera soumis au Parlement dans les quinze premiers jours de la prochaine session..	80,000 00
320	Pour pourvoir aux travaux exécutés par le département des Assurances pour la prévention des incendies..	10,000 00
321	Appointements et dép. du bureau de l'officier de récupération, y compris L. H. Been, à $5,000..	15,200 00
322	Paiement à Mrs. E. B. Hutcheson matrone, nonobstant le fait que par suite de son grand âge elle ne puisse continuer à remplir les devoirs de sa charge, en reconnaissance des services éminents rendus par feu son mari en qualité de commissaire d'exposition..	1,200 00
323	Administration de la Loi des faillites..	2,000 00
324	Dép. se rattachant à des affaires litigieuses relevant du ministère de la Justice..	25,000 00
325	Cont. annuelle à la *Canadian Law Library, Londres,* Angleterre..	500 00
350	Allocation pour dépenses de la convention de la *World's Women's Christian Temperance Union*..	2,500 00
351	Pour le traitements et dépenses de la Commission du Tarif—Les paiements devant être faits nonobstant toute disposition de la Loi du Service civil ou tout règlement s'y rapportant..	120,000 00
353	Pour payer les dépenses de la Commission royale sur le Service public (A voter de nouveau)..	22,042 87
348	Versement de l'intérêt au taux de 5 pour cent par an sur les octrois à la province de la Nouvelle-Ecosse dont le paiement a été retardé..	21,462 79

XLI—COMMERCE

363	Exécution de la loi des grains du Canada, y compris l'administration, l'exploitation, l'entretien et le matériel des élévateurs..	2,681,000 00
375	Comptoir du Canada à l'exposition commerciale de l'Empire britannique à Buenos-Aires..	20,000 00
376	Expositions et foires, y compris la somme de $10,000 requise par le ministère de l'Immigration et de la Colonisation..	285,000 00
377	Construction d'un élévateur à grains à Lethbridge—A voter de nouveau..	400,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Voies et Moyens devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain, à trois heures p.m., sans poser la question, conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 74

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 3 JUILLET 1931

Prières.

Une pétition est déposée sur la Table.

M. Harris, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le sixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a étudié le Bill No 30, Loi concernant la *St. Lawrence River Bridge Company*, et a convenu de le rapporter avec modifications.

Votre comité a aussi étudié le Bill No 99 (J1 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *Eastern Telephone and Telegraph Company*", et a convenu de le rapporter sans modification.

Les promoteurs du Bill No 32, Loi concernant la *Montreal Central Terminal Company*, ayant laissé entendre qu'ils ne désirent pas procéder cette session avec leur requête, votre comité recommande qu'il leur soit permis de retirer ledit bill.

M. Stevens, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en date du 27 mai 1931:—Copie du décret ministériel nommant le Bureau du blé qui a été en fonctions durant les récoltes de 1919-20, exposant ses devoirs et l'étendue de ses activités, et aussi copie de tous les rapports et recommandations que ce Bureau a faits au gouvernement du Canada ou à tout membre de ce gouvernement.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en date du 1er juillet 1931:—Copie du décret ministériel nommant le très honorable député d'Argenteuil (Sir George Perley), premier ministre intérimaire, pendant que le très honorable premier ministre assistait à la Conférence impériale, à Londres, l'automne dernier.

M. Guthrie, l'un des membres du Conseil privé du Roi, pour M. Sauvé, dépose sur la Table,--Réponse à un ordre de la Chambre du 4 juin 1931—Etat montrant:—

1. Quels sont les contrats postaux des comtés de Montmorency, Charlevoix, Saguenay, et la Côte Nord pour lesquels le ministère des Postes invitera des soumissions cette année.

2. Si des plaintes ont été portées depuis le 28 juillet 1930 contre les détenteurs antérieurs de ces contrats postaux.

3. Dans l'affirmative, quelle est la nature de ces plaintes.

4. Qui les a portées.

5. Quand le ministère des Postes entend inviter de nouvelles soumissions pour ces divers contrats postaux.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 1er juin 1931:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, rapports, requêtes et autres documents échangés entre le ministère des Postes et toute ou toutes autres personnes depuis le 29 juillet 1930, au sujet du bureau de poste de Glaslyn, Saskatchewan.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 1er juin 1931:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, rapports, requêtes et autres documents échangés entre le ministère des Postes et toute ou toutes autres personnes depuis le 29 juillet 1930 au sujet du bureau de poste de Cleeves, Saskatchewan.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 25 mai 1931:—Copie de tous documents, lettres, correspondance, et témoignage dans l'enquête tenue en rapport avec la destitution de Aldéric Legault, maître de poste, de St-Canut, et copie du rapport du Commissaire-enquêteur.

Le Bill No 3, Loi modifiant la Loi de naturalisation est considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Les bills suivants sont respectivement lus la deuxième fois, considérés en comité général, rapportés sans amendement, lus la troisième fois et passés, savoir:—

Bill No 105, Loi modifiant la Loi d'interprétation.
Bill No 108, Loi modifiant la Loi des compagnies.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution tendant à modifier la Loi des pensions.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Que la Loi des Pensions soit modifiée pour décréter que le nombre des membres du Tribunal des Pensions peut-être augmenté de neuf à pas plus que douze, de ce nombre le président et huit membres resteront en fonctions pendant dix ans, et les autres trois membres pendant deux ans, sujets à une révocation antérieure pour cause, et que le nombre des conseils de la Commission peut être augmenté de sept à dix, et pour décréter un nouvel examen des requêtes.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. MacLaren, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 110, Loi modifiant la Loi des pensions, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*Trois-quarts des sommes ci-dessous*)

XXII—INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES

Institutions scientifiques

231	Dépenses relatives à l'observatoire fédéral à Ottawa..	66,880 00
	Dépenses relatives à l'observatoire astrophysique fédéral à Victoria, Colombie-Britannique..	25,170 00

(*La moitié des sommes ci-dessous*)

Levés topographiques

232	Levés topographiques et aériens et cartographie pour le développement général et l'administration du pays, y compris les régions hydroélectriques, forestières, minières, agricoles et industrielles; dépenses de la Commission de géographie du Canada; centralisation de toute photographie aérienne de concert avec la R. C. A. F.: triangulation des rivières et les lacs du nord pour l'administration des territoires du Nord-Ouest; arpentages pour l'administration des parcs fédéraux; divers arpentages relatifs à la Loi sur les terres fédérales; essai des mesures-étalons et réparations d'instruments; préparation et impression des plans, etc.	250,000 00
	Somme requise pour défrayer les honoraires du Bureau d'examinateurs des A. T. F., du secrétaire et des sous-examinateurs ainsi que pour les frais de déplacement, la papeterie, les impressions, le loyer du local et du mobilier, etc. (les honoraires de MM. F. H. Peters, W. M. Tobey et Harry Parry, membres du Bureau, et de J.-A. Côté, secrétaire, seront acquittés à même cette somme)..	2,000 00

Service géodésique du Canada

233	Recherches, triangulation, nivellement de précision, astronomie géodésique, etc...	175,000 00
	Compensation à la Commission du chemin de fer Témiscamingue-Ontario-Nord relativement à sa réclamation pour blessure à John Hedin..	240 00

(*Trois-quarts des sommes ci-dessous*)

Frontières internationales

234	Dépenses relatives à l'arpentage et à la démarcation des frontières internationales..	34,000 00

XXXI—GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Ministère de l'Intérieur

	Appointements et frais relatifs à l'administration des Territoires, y compris l'érection des bâtiments et travaux de recherches, écoles, hôpitaux, secours aux miséreux, entretien des prisonniers et aliénés, administration de la Loi de chasse du Nord-Ouest et parc des bisons, etc.......	163,465 00

277	Explorations arctiques et administration des affaires des Esquimaux, y compris salaires et dépenses casuelles, équipement et provisions, secours aux nécessiteux, écoles, hôpitaux, soins médicaux, construction d'édifices, entretien des prisonniers et des aliénés, instruction, frais de voyage, etc.	144,480 00
	Dépenses pour achat de rennes et l'entretien du poste à Kittigazuit, T.N.-O.	99,400 00

XXXII—GOUVERNEMENT DU TERRITOIRE DU YUKON

279	Appointements et frais relatifs à l'administration du Territoire, y compris les arpentages	65,000 00
	Subvention au Conseil du Yukon pour fins locales, entretien et construction des routes, et pour le paiement d'une prime sur les loups et coyotes abattus conformément aux dispositions d'une ordonnance devant émaner du Commissaire en conseil, la prime ne devant pas dépasser $30 par loup et $15 par coyote, les peaux devant être remises au gouvernement et les produits de la vente de ces peaux et tout solde non dépensé devant être placés au crédit du Fonds du revenu consolidé du Canada	120,500 00

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

A six heures p.m., M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

(L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15)

(*Bills privés*)

Le Bill No 98 (I1 du Sénat), intitulé: "Loi concernant une certaine demande de brevet d'Emma E. Tait" est considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

(*Bills publics*)

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Neill pour la deuxième lecture du Bill No 43, Loi modifiant le Code criminel (Chèques sans provision).

Après plus ample débat, du consentement de la Chambre, ledit bill est retiré.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Brasset pour la deuxième lecture du Bill No 42 (B du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la faillite en ce qui concerne la localité d'un débiteur".

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est rejetée.

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 97, Loi modifiant la Loi de la marine marchande au Canada, étant lu;

M. Ernst, appuyé par M. Turnbull, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence, lu la deuxième fois et référé au comité de la Marine et des Pêcheries.

Le Bill No 18, Loi modifiant la Loi du service civil est de nouveau considéré en comité général.

Après quelque temps d'étude, le comité se lève sans faire rapport.

Le Bill No 16, Loi modifiant la Loi de l'industrie laitière (Augmentation des peines) est de nouveau considéré en comité général;

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

L'heure consacrée aux bills privés et publics étant expirée;

Le comité des Subsides reprend le cours de ses délibérations.

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à lundi prochain, à trois heures p.m., sans poser la question, conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 75

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 6 JUILLET 1931

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingtième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition présentée le 3 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées. Ladite pétition est lue et est comme suit:—

De J. H. Cimon et autres, des paroisses de Saint-Louis et de Saint-Bernard de l'île-aux-Coudres, dans le comté de Charlevoix, province de Québec, priant que l'on adopte à la Chambre des Communes des moyens pour améliorer les conditions du quai à l'île-aux-Coudres, pour la commodité du public voyageur, de la navigation et autres.—M. *Casgrain.*

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 22 avril 1931:—Copie de tous les décrets ministériels et des autres ordres ou instructions, rapports, mémoires et documents échangés depuis le 8 août 1930, et tous les rapports, correspondance, télégrammes, pétitions et autres communications échangés depuis ladite date entre le ministre des Pensions et de la Santé nationale, et tous les autres ministres, ministre ou haut fonctionnaire de l'état, et tout membre du Parlement, ou toute, ou toutes personnes, relativement à la compétence, aux services, ou autrements ou ayant trait de quelque façon à la destitution, ou à la destitution projetée du Directeur de l'administration, ou de tout officier de santé détenant respectivement des positions au ministère des Pensions et de la Santé nationale, à Halifax, Nouvelle-Ecosse.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 29 avril 1931:—Copie d'environ douze pétitions type, résolutions ou lettres adressées au premier ministre ou au premier ministre intérimaire, ou au ministre de l'Agriculture, recommandant la fixation du prix du blé ou des prix des grains, venant de toute société de fermiers, agence de vente ou local du cartel, municipalité, chambre de commerce, ou individu dans chacune des trois provinces des Praries depuis le 1er août dernier, et les réponses envoyées.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931:—Copie de tous télégrammes, pétitions résolutions, recommandations, lettres, documents, rapports, aussi bien qu'un résumé de toutes les représentations verbales qui ont été adressées ou communiquées au premier ministre, au ministre de l'Agriculture ou tout autre ministre, recommandant la fixation du prix du blé ou des grains par des organisations de fermiers, des agences du cartel de vente ou de ses unités, municipalités, chambres de commerce, clubs de service, associations et individus ou réunions d'individus, dans le comté fédéral de Battleford-Nord, depuis le 28 juillet dernier, et les réponses respectives qui ont été données.

M. Manion, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 27 mai 1931:—Copie (*a*) d'une demande que les Chemins de fer nationaux ont faite pour approbation de la nouvelle gare projetée à Rivière-du-Loup; (*b*) plans numérotés P-1-12-179, 17105-1, 17105-2, et 17105-3, datés respectivement le 31 janvier 1930, le 15 juillet 1930, et le 12 juin 1930, dans les dossiers de la Commission sous le No 36455; (*c*) du rapport et des recommandations de l'officier d'exploitation en chef de la Commission, tel que mentionné dans l'Ordre No 45305, daté le 9 août 1930, de la Commission des chemins de fer.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 27 mai 1931:—Copie (*a*) du plan No 17321-1, daté Moncton, 31 mars; (*b*) soumissions mises au dossier au nom de la Compagnie du Chemin de fer, la Chambre de commerce de la Rivière-du-Loup, le Service d'Hygiène provincial, et la ville de la Rivière-du-Loup; et (*c*) du rapport et des recommandations de l'officier en chef de la Commission tel que mentionné dans l'ordre No 46476, daté le 27 mars 1931, de la Commission des chemins de fer.

M. Stevens, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 1er juillet 1931:—Copie de la lettre adressée par M. B. C. G. McKenzie, de New-Richemond, Québec, à G. M. Kempffer, commissaire du recensement pour le comté de Bonaventure, au sujet de sa demande d'emploi en qualité de recenseur pour New-Richemond, Québec.

M. Sauvé, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 juin 1931:—Copie de tous les rapports, lettres et pétitions qui ont trait au changement proposé dans le service postal à partir du bureau de poste de Wilsonville, Ontario, depuis le 1er janvier 1931.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 8 juin 1931:—Copie de tous les rapports, correspondance et témoignages relativement à la destitution de Roy Muerhead, maître de poste à Khedive, Saskatchewan.

M. Dupré, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en date du 15 juin 1931:—Copie de tous les documents, mémoires, correspondance, lettres échangés entre le ministre du Travail, à Ottawa, et le ministre du Travail, à Québec, et le conseil municipal de Paspébiac, comté de Bonaventure, Québec, ou le maire ou aucuns des officiers dudit conseil, au sujet des dépenses faites, en vertu de la Loi allouant des secours aux chômeurs, à Paspébiac.

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 15 juin 1931:—Copie de tous les documents, mémoires, correspondance, lettres échangés entre le ministre du Travail, à Ottawa, et le ministre du Travail, à Québec, et le conseil municipal de Hope, comté de Bonaventure, Québec, ou le maire ou aucuns des officiers dudit conseil, au sujet des dépenses faites à Hope, en vertu de la Loi allouant des secours aux chômeurs.

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 15 juin 1931:—Copie de tous les documents, mémoires, correspondance, lettres échangés entre le ministre du Travail, à Ottawa, et le ministre du Travail, à Québec, et le conseil municipal de Escuminac, comté de Bonaventure, Québec, ou le maire ou aucuns des officiers dudit conseil, au sujet des dépenses faites, en vertu de la Loi allouant des secours aux chômeurs, à Escuminac.

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 15 juin 1931:—Copie de tous les documents, mémoires, correspondance, lettres échangés entre le ministre du Travail, à Ottawa, et le ministre du Travail, à Québec, et le conseil municipal de St-Antoine de Gros Morne, comté de Gaspé, ou le maire ou aucuns des officiers dudit conseil, au sujet des dépenses faites à St-Antoine de Gros Morne, en vertu de la Loi allouant des secours aux chômeurs.

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 15 juin 1931:—Copie de tous les documents, mémoires, correspondance, lettres échangés entre le ministre du Travail, à Ottawa, et le ministre du Travail, à Québec, et le conseil municipal de Disraëli, comté de Wolfe, Québec, ou le maire ou aucuns des officiers dudit conseil, au sujet des dépenses faites à Disraëli, en vertu de la Loi allouant des secours aux chômeurs.

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 15 juin 1931:—Copie de tous les documents, mémoires, correspondance, lettres échangés entre le ministre du Travail, à Ottawa, et le ministre du Travail, à Québec, et le conseil municipal de Notre-Dame de Palmorol, comté d'Abitibi, Québec, ou le maire ou aucuns des officiers dudit conseil, au sujet des dépenses faites, en vertu de la Loi allouant des secours aux chômeurs, à Notre-Dame de Palmorol.

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 15 juin 1931:—Copie de tous les documents, mémoires, correspondance, lettres échangés entre le ministre du Travail, à Ottawa, et le ministre du Travail, à Québec, et le conseil municipal de St-Tite, comté de Champlain, Québec, ou le maire ou aucuns des officiers dudit conseil, au sujet des dépenses faites, en vertu de la Loi allouant des secours aux chômeurs, à St-Tite.

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 15 juin 1931:—Copie de tous les documents, mémoires, correspondance, lettres échangés entre le ministre du Travail, à Ottawa, et le ministre du Travail, à Québec, et le conseil municipal de La Sarre, comté d'Abitibi, Québec, ou le maire ou aucuns des officiers dudit conseil, au sujet des dépenses faites à La Sarre, en vertu de la Loi allouant des secours aux chômeurs.

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 15 juin 1931:—Copie de tous les documents, mémoires, correspondance, lettres échangés entre le ministre du Travail, à Ottawa, et le ministre du Travail, à Québec, et le conseil municipal de St-Samuel de Horton, comté de Nicolet, Québec, ou le maire ou aucune des officiers dudit conseil, au sujet des dépenses faites, en vertu de la Loi allouant des secours aux chômeurs, à St-Samuel de Horton.

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 15 juin 1931:—Copie de tous les documents, mémoires, correspondance, lettres échangés entre le ministre du Travail, à Ottawa, et le ministre du Travail, à Québec, et le conseil municipal de St-Narcisse, comté de Champlain, Québec, ou le maire ou aucuns des officiers dudit conseil, au sujet des dépenses faites à St-Narcisse, en vertu de la Loi allouant des secours aux chômeurs.

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 15 juin 1931:—Copie de tous les documents, mémoires, correspondance, lettres échangés entre le ministre du Travail, à Ottawa, et le ministre du Travail, à Québec, et le conseil municipal de St-Edwidge de Clifton, comté de Compton, Québec, ou le maire ou aucuns des officiers dudit conseil, au sujet des dépenses faites, en vertu de la Loi allouant des secours aux chômeurs, à St-Edwidge de Clifton.

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 15 juin 1931:—Copie de tous les documents, mémoires, correspondance, lettres échangés entre le ministre du Travail, à Ottawa, et le ministre du Travail, à Québec, et le conseil municipal de St-Pierre et St-Paul de la baie St-Paul, comté de Charlevoix, Québec, ou le maire ou aucuns des officiers dudit conseil, au sujet des dépenses faites, en vertu de la Loi allouant des secours aux chômeurs, à St-Pierre et St-Paul de la baie St-Paul.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 juin 1931—Etat montrant:—

1. Si l'Association anglaise d'immigration et de colonisation fonctionne actuellement sous l'autorité exécutive du ministère de l'Immigration.
2. Quels sont ses officiers.
3. Si les chemins de fer sont représentés au Bureau de direction.
4. Si le programme est d'amener au Canada d'autres garçons de l'Angleterre.
5. Combien de garçons ont été amenés par cette organisation.
6. Combien de ces garçons ont été renvoyés.
7. Où les autres sont établis, par province.
8. Quelle assistance financière le gouvernement a contribué à l'Association anglaise d'immigration et de colonisation.
9. Quelle est l'organisation financière en vertu de laquelle cette Société fonctionne.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 1er juillet 1931—Etat montrant:—

Nombre des immigrants entrés au Canada, chaque mois, depuis le 1er août 1930 jusqu'au 1er juillet 1931.

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 1er juin 1931:—Copie de tous documents et correspondance, y compris les bordereaux de salaires, en la possession du département des Affaires indiennes, sous le contrôle du ministère de l'Intérieur, pour des travaux de construction et d'amélioration faits durant le cours de l'année 1930 dans les limites des diverses réserves indiennes du comté de Saguenay et sur la Côte Nord du fleuve St-Laurent.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants pour lesquels il demande le concours de la Chambre:—

Bill No 114 (M1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Ruff Martin."

Bill No 115 (N1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Norah Kathleen Nevins Scott."

Bill No 116 (O1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Thompson Johnston."

Bill No 117 (P1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isabel Catherine Rohrer White."

Et aussi,—Un message communiquant à la Chambre, la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles les bills en instance de divorce ci-haut sont basés, et les témoignages entendus comme preuve, avec prière que le tout soit retourné au Sénat.

L'ordre suivant de la Chambre est voté en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Chevrier—Ordre de la Chambre—Dossier faisant voir:—

1. Si le Dominion du Canada a ratifié la Convention de Berne telle que revisée à Rome le 2 juin 1928.
2. Dans l'affirmative, à quelle date.
3. Quelle procédure on a suivie pour effectuer cette ratification.
4. Si la Puissance du Canada a adhéré à cette Convention de son propre droit, ou si cette ratification a été effectuée par l'intermédiaire d'aucune autorité britannique, à Londres.
5. Dans ce dernier cas, par l'intermédiaire de quelle autorité britannique.
6. Si la ratification sera promulguée au Canada.
7. Dans l'affirmative, comment et quand.
8. Quels sont les noms des diverses nations qui adhèrent maintenant à la Convention de Berne telle que revisée à Rome le 2 juin 1928.
9. Si le nom de ces pays apparaîtra dans le préambule à la cédule A de la Loi modifiant la Loi du droit d'auteur, 1931; sinon, quel est le moyen de savoir en vertu de la Loi modifiant la Loi du droit d'auteur de 1931, quels pays (en vertu du chapitre 32 des Statuts revisés du Canada tels que modifiés par la Loi de 1931), sont des adhérents à ladite convention revisée, avec le Canada?
10. Si la Loi modifiant la Loi du droit d'auteur, 1931, est maintenant en vigueur, dans l'affirmative, depuis quelle date, sinon, quand et comment elle sera mise en vigueur.
11. S'il existe une traduction anglaise officielle du texte de la Convention de Berne tel que revisé à Rome le 2 juin 1928.
12. S'il existe une traduction britannique de ce texte.
13. Si elle est enregistrée pour droit d'auteur.
14. S'il existe une traduction américaine de ce texte.
15. Si elle est enregistrée pour droit d'auteur.
16. Quelle traduction anglaise sert comme cédule A de la version anglaise de la Loi modifiant la Loi du droit d'auteur 1931.
17. Si quelques articles de la Convention de Berne telle que revisée à Rome le 2 juin 1929, ont maintenant tout leur effet et force au Canada.
18. Dans l'affirmative, en vertu de quelles dispositions de la Loi modifiant la Loi du droit d'auteur 1931.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés:—

Par M. Veniot pour M. Marcil—Ordre de la Chambre—Copie du rapport de l'enquête que M. Sirois, commissaire, a tenue dans l'affaire de Bernard Porlier, gardien de phare à Maria, comté de Bonaventure, Québec.

Par M. Veniot pour M. Power—Ordre de la Chambre—Copie de tous les documents, correspondance, rapports d'examen, notes de classification et autres obtenues par chaque candidat, recommandations en faveur de tout candidat données par des membres du Parlement, ou d'autres, au sujet d'un examen tenu à Québec durant le mois d'avril ou de mai 1931, et en particulier les notes obtenues par Charles Moreau, un vétéran invalide, pour la position de gardien, ministère des Travaux publics, Québec.

Par M. Hurtubise pour M. Brasset—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, affidavit, correspondance et autres documents au sujet de la nomination de C.-E. Thibault, de Grande-Rivière, comté de Gaspé, au poste de sous-percepteur des Douanes et de l'Accise, à Chandler, P.Q.; ainsi que toute correspondance, affidavit et autres documents ayant trait à la destitution dudit C.-E. Thibault.

Par M. Hurtubise pour M. Brasset—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, documents, correspondance et autres documents au sujet de la destitution de Georges Binet, Etang du Nord, Iles de la Madeleine, comme officier de surveillance du département de la Douane et de l'Accise.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie de la résolution adoptée par le comité exécutif des directeurs des Chemins de fer nationaux du Canada et expédiée au ministère des Chemins de fer et des Canaux le ou vers le 4 septembre 1930, et recommandant l'acceptation de soumissions pour la construction de la nouvelle gare de chemin de fer projetée à Rivière-du-Loup.

Par M. Quinn—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres envoyés ou reçus par le ministère des Douanes ou du Revenu national au sujet de la nomination de feu Arthur G. Lovitt, comme inspecteur des Douanes au port d'Halifax.

Par M. Quinn—Ordre de la Chambre—Copie du rapport fait par l'assistant-commissaire Blair, l'inspecteur en chef Lennie, et l'enquêteur George Hunter, du ministère du Revenu national, au sujet de certaines découvertes aux douanes du port d'Halifax.

Par M. Quinn—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres envoyés ou reçus par le ministère du Revenu national au sujet de l'enquête des Douanes et sur les hauts fonctionnaires au port d'Halifax, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Senn—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, correspondance et autres documents au sujet de la révocation d'un nommé Louis Lamb, de la position d'examinateur des Douanes, à la douane de Bridgeburg, le ou vers le 16 janvier 1926.

Par M. Donnelly pour M. Sanderson—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et documents échangés entre le ministre du Travail et les maires de Toronto, London, Kitchener, Ottawa et Hamilton au sujet de secours aux chômeurs depuis le 1er septembre 1930.

Par M. Brown pour M. Factor—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant:—

1. Les noms et les adresses des recenseurs nommés pour le comté fédéral de York-Nord, pour faire le recensement actuel.
2. Le territoire assigné à chacun.
3. Les noms et les adresses des recenseurs nommés dans chaque district et, en général, le territoire couvert par chacun.
4. Les salaires et autre rémunération des commissaires et recenseurs; combien, parmi ces commissaires et recenseurs, sont des soldats démobiliés; leurs noms et adresses; qui a recommandé ces nominations et la correspondance à ce sujet.

Le Bill No 102, Loi modifiant la Loi du revenu consolidé et de la vérification est considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 47, Loi ayant pour objet d'établir une Commission du tarif est considéré en comité général et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau plus tard ce jour.

Le Bill No 90 (D1 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi des rentes sur l'Etat", est considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides étant lu;

M. Bennett propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

III—GOUVERNEMENT CIVIL

86	Revenu national—	
	Traitements	821,310 00
	Dépense casuelle	40,000 00

XXXVII—REVENU NATIONAL

354	Appointement et dépense casuelle aux différents ports du Canada, y compris paiement d'heures supplémentaires aux fonctionnaires, nonobstant les dispositions de la Loi du service civil et édifices provisoires des douanes et loyers	8,564,860 00
	Appointement et frais de déplacement des inspecteurs de ports et d'autres fonctionnaires du service d'inspection, et service se rattachant au Conseil des douanes; et montant requis pour créer des positions, nommer et payer appointements et dépenses des estimateurs fédéraux, des enquêteurs et réclamations de drawback	1,397,510 00
	Divers—Impressions et papeterie, abonnements aux journaux de commerce, drapeaux, timbres à dater, cadenas, instruments, etc., pour divers ports d'entrée, frais de messageries sur échantillons, papeterie et formules et frais judiciaires, primes sur polices de garanti, et uniformes des douaniers	625,000 00
	Pour pourvoir aux frais d'entretien des gardes-côtes, douaniers et du service de surveillance, et un montant requis pour créer des positions et nommer des agents, ayant mission de prévenir la contrebande et de faire enquête sur les fraudes du revenu qui seront dénoncées, pour pourvoir, en outre, aux dépenses de ces agents et à l'achat et à l'affrètement des navires, ainsi qu'à l'achat ou louage d'automobiles devant être employés pour réprimer la contrebande ou autres délits contre les lois du revenu	1,958,991 00
	Montant à payer au ministère de lo Justice, pour le service secret de prévention, lequel ministère les déboursera à son tour et devra ensuite en rendre compte—Montant requis pour créer des positions et nommer des agents char-	

	gés de réprimer la contrebande et de faire enquête sur les fraudes signalées sur le revenu, nonobstant les dispositions de la Loi du service civil, ces positions et ce personnel ainsi créés devant être soustraits à la dite loi..	60,000 00
	Administration de la *Loi de l'impôt de guerre sur le revenu*, 1917, et de ses modifications, et l'autorisation à cet effet de créer des positions et de faire des nominations nonobstant toutes dispositions contraires de la Loi du service civil, et les positions précitées et le personnel ainsi nommé sont entièrement soustraits à l'application de la loi susdite; et un traitement de $8,000 pour le commissaire de l'impôt sur le revenu..............................	2,200,000 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

81	Justice—	
	Traitements, y compris $1,920 pour la nomination d'Adèle Boulanger à titre de commis principal, et $3,000 au secrétaire particulier adjoint du Solliciteur général, du 19 août 1930, nonobstant la restriction de $600 contenue à l'alinéa 2, article 60, de la Loi du service civil..	264,890 00
	Dépense casuelle, y compris le bureau du Solliciteur général..	40.000 00

IV—ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

98	Dépenses diverses, y compris la rémunération aux membres de la Gendarmerie à cheval à partir du 1er janvier 1931 (devant être payée en vertu d'un arrêté en conseil et ne devant pas dépasser $1,000), pour aide dans le service des recours en grâce du ministère de la Justice..	16,000 00
	Rémunération de M. M. McClemont, lors de son terme comme juge délégué de la Cour de comté du comté de Wentworth durant la maladie du juge Evans..	2,000 00
	Afin d'autoriser le paiement d'une augmentation de pension de feu le juge Idington de $9,000 à $12,000 du 31 mars 1927 au 7 février 1928..	2,558 33

Cour suprême du Canada

99	Dépense casuelle et déboursés, livres, magazines, etc., pour les juges, montant n'excédant pas $350..	7,500 00
	Livres de droit et de référence pour la bibliothèque, et reliure.	10,000 00
	Impression, reliure et distribution des rapports de la Cour suprême..	8,000 00
	Gratification aux fondés de pouvoir de feu E. R. Cameron, K.C., registrateur de la Cour, au lieu de la permission, de prendre sa retraite..	1,500 00

Cour de l'Echiquier du Canada

100	Dépense casuelle—Frais de voyage des juges et des officiers de la Cour, rémunération aux shérifs, etc., impressions, papeterie, etc., et $150 pour les livres des juges..	9,000 00
	Impression, reliure et distribution des rapports de la Cour..	3,000 00

Territoire du Yukon

101	Diverses dépenses, y compris indemnités de subsistance du juge et les appointements et allocations des fonctionnaires de la Cour, etc..	9,000 00

XXX—ROYALE GENDARMERIE À CHEVAL DU CANADA

276	Solde de la Gendarmerie (y compris les salaires de deux gendarmes, district de l'île Ellesmere, à $2.25 par jour pour protéger le service contre toute perte par suite de décès)	1,335,640 00
	Subsistance (y compris billets de logement et frais de voyage, fourrage, combustible et éclairage, habillement, réparations et réfections, chevaux, munitions, papeterie, etc., soins médicaux, hôpitaux, etc., transport, réparations aux bâtiments, établissement de nouveaux détachements, dépenses casuelles et enquêtes criminelles)	1,695,701 34
	Indemnités aux gendarmes de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada pour blessures reçues dans l'exercice de leurs fonctions........	10,000 00
	Pour aider à la mise en vigueur des lois fédérales—Les déboursés imputables sur ce crédit se rapportant à tels devoirs de police fédérale qui seront définis par le Gouverneur en son conseil sur la recommandation du ministre de la Justice........	75,000 00
	Pour l'organisation de services spéciaux relativement à la Loi concernant l'opium et les stupéfiants........	60,000 00

XLI—COMMERCE

361	Exécution de la loi plaçant la houille canadienne, utilisée dans la fabrication du fer et de l'acier, sur une base d'égalité avec la houille importée........	1,000 00
374	Publicité et réclame au Canada et à l'étranger........	250,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 47, Loi ayant pour objet d'établir une Commission du tarif est de nouveau considéré en comité général et sur rapport de nouveau progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain, à trois heures p.m., sans poser la question, conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,

Orateur.

No 76

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 7 JUILLET 1931

Prières.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 13 mai 1931:—Copie de tous les ordres, correspondance, rapports, mémoires et autres documents que le gouvernement ou tout membre du gouvernement a en sa possession, écrits par tout membre du Parlement, ministre de la couronne ou toute autre personne concernant la décision que le ministre des Travaux publics a prise concernant la construction de l'édifice public du lac Noir, Québec, pour la construction duquel la somme de $26,000 a été votée dans les crédits de l'année 1930-31.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 27 mai 1931:—Copie de tous les ordres, correspondance, rapports, mémoires, lettres que le gouvernement ou tout membre du gouvernement a en sa possession, si exécutés, écrits par J. T. Beaudoin, du comté de Mégantic, ou toute autre personnes, ou par tout membre du Parlement, tout ministre de la couronne ou tout fonctionnaire du ministère des Travaux publics, au sujet de la construction d'un édifice public à Lac Noir, Québec, pour laquelle une somme de $26,000 a été votée dans les crédits de 1930-31.

Conformément à l'ordre spécial du 30 juin dernier, les bills de divorce qui suivent sont respectivement lus la première et la deuxième fois sur division, et avec la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat qui les accompagnent, et les pétitions sur lesquelles cesdits bills sont fondés, sont référés au comité des Bills privés, savoir:—

Bill No 114 (M1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Ruff Martin."—M. *Gray*.

Bill No 115 (N1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Norah Kathleen Nevins Scott."—M. *White* (Mont-Royal).

Bill No 116 (O1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Thompson Johnston."—M. *Bell* (St-Antoine).

Bill No 117 (P1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isabel Catherine Rohrer White."—M. *White* (Mont-Royal).

M. Bennett, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table:
Un choix de documents relatifs à la législation du Travail en force dans l'Union des Républiques Soviétiques-Communistes, publiés par le Bureau des Affaires étrangères, à Londres, Angleterre, en date du 26 janvier 1931.

Aussi,—Copie des témoignages devant le comité des Voies et Moyens, Chambre des Représentants, Washington, D.C.—Prohibition d'importer des articles fabriqués par le travail forcé ou à contrat de prisonniers; et certains règlements qui s'y rapportent.

Aussi,—Copie des décisions de la Trésorerie des Etats-Unis d'Amérique en vertu de la Cour des douanes, revenu interne, prohibition des narcotiques et autres lois, y compris les décisions de la Cour des douanes des Etats-Unis et des cours des douanes et appels de brevets des Etats-Unis, en date du 27 novembre 1930.

Et aussi,—Copie des règlements passés par le Temple ukranien du Travail de Coleman, Alberta, protestant contre l'embargo placé par le gouvernement du Canada sur les produits de l'Union soviétique.

Le Bill No 109, Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu est lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 47, Loi ayant pour objet d'établir une Commission du tarif est de nouveau considéré en comité général.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

A six heures p.m., M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

(*Bills publics*)

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 33, Loi modifiant la Loi des compagnies (Vérificateurs) étant lu;
Du consentement de la Chambre, ledit ordre est rescindé et le bill retiré.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Woodsworth pour la deuxième lecture du Bill No 19, Loi modifiant le Code criminel (Attroupements illégaux).

Et le débat continuant;

L'heure consacrée aux bills privés et publics étant expirée;

La Chambre reprend en comité général la prise en considération du Bill No 47, Loi ayant pour objet d'établir une Commission du tarif et sur rapport de nouveau progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain, à trois heures p.m., sans poser la question, conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 77

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 8 JUILLET 1931

PRIÈRES.

M. Ernst, du comité de la Marine et des Pêcheries, présente le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a étudié le Bill No 97, Loi modifiant la Loi de la marine marchande au Canada, et a convenu de le rapporter sans modifications.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 18 mai 1931:—Copie de toute correspondance et des autres communications échangées entre l'honorable sir George Foster, alors ministre du Commerce, 1916 à 1917, ou tout fonctionnaire de son ministère ou collègue, et les officiers du Conseil canadien de l'agriculture, ou toute autre organisation agricole, des provinces des Prairies, relativement à la fixation des prix du blé au Canada, afin d'empêcher si possible, les prix des aliments de devenir extravagants et hors de mesure en temps de guerre.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 25 mai 1931:—Copie de tous télégrammes, lettres, plaintes, demandes d'enquêtes et de tous autres documents échangés avec le département des postes ou tout membre du gouvernement au sujet de la destitution de M. Joseph Lévesque, comme maître de poste de St-Jacques, comté de Montcalm, et de la nomination de son remplaçant temporaire ou permanent.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 1er juin 1931:—Copie de tous les télégrammes, lettres, plaintes, demandes d'enquêtes et tous autres documents échangés avec le département des Postes et tous membres du gouvernement au sujet de la destitution de monsieur Dollard Ménard, comme maître de poste de Ste-Justine, et de la nomination de son successeur temporaire ou permanent.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 10 juin 1931—Relevé montrant:—

1. Pour quels travaux juridiques les avocats qui font partie de firmes légales de la ville de Vancouver et du district fédéral de New-Westminster ont été

retenus par le gouvernement fédéral, quels sont les noms des avocats et des sociétés d'avocats dont on a retenu les services, et pour quel travail particulier chacun a été retenu.

2. Si ces avocats ou ces sociétés légales ont fait des rapports au gouvernement depuis septembre de l'année dernière.

3. Quelles somme d'argent le gouvernement fédéral a payées à chacun de ces avocats ou de ces sociétés d'avocats depuis septembre de l'année passée, jusqu'à l'heure actuelle.

4. Si le gouvernement fédéral doit encore quelque montant auxdits avocats ou à ces sociétés d'avocats.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 10 juin 1931—Dossier montrant:—

1. Si Gérard Simard, avocat de Rimouski, a été faire des enquêtes aux Iles de la Madeleine sur des ingérences politiques.

2. Dans l'affirmative, depuis quelle date il est nommé commissaire enquêteur.

3. Pour quel département il travaille.

4. Quel salaire il reçoit.

5. Combien d'enquête il a faites avec le nom de ceux qui ont subi des enquêtes.

6. Quel est le détail des dépenses soumis par Gérard Simard à chaque département.

7. Qui a recommandé la nomination de Gérard Simard.

Et aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 22 juin 1931:—Copie de tous les télégrammes, lettres, rapports relatifs à la position de gardien de l'édifice public à Victoriaville, et un exposé des motifs pour lesquels la nomination est si longtemps retardée.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant sans amendement:—

Bill No 100, Loi autorisant le prélèvement, par voie d'emprunt, de certaines sommes d'argent pour le service public.

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat s'unit à la Chambre des Communes dans la présentation d'une Adresse à Sa Très Excellente Majesté le Roi, la priant qu'il lui plaise gracieusement de faire déposer une mesure devant le Parlement du Royaume-Uni, conformément à certaines déclarations faites et résolutions adoptées par les délégués des gouvernements de Votre Majesté dans le Royaume-Uni, le Dominion du Canada, le Commonwealth d'Australie, le Dominion de la Nouvelle-Zélande, l'Union Sud-Africaine, l'Etat libre d'Irlande et Terre-Neuve, à la Conférence impériale, tenue à Westminster dans les années de Notre Seigneur mil neuf cent vingt-six et mil neuf cent trente, et conformément à certaines autres résolutions adoptées par les délégués du gouvernement de Votre Majesté au Canada, et des gouvernements de toutes les provinces du Canada, à une Conférence interprovinciale, tenue à Ottawa, le septième et huitième jour d'avril en l'an de Notre Seigneur mil neuf cent trente et un de la manière indiquée dans ladite adresse, et a rempli l'espace en blanc par les mots "Sénat et".

Et aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a adopté une une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de transmettre notre Adresse conjointe à Sa Très Excellente Majesté le Roi, relativement à une mesure à soumettre au Parlement du Royaume-Uni et plus particulièrement exposée dans ladite Adresse conjointe; et désirant l'agrément de la Chambre des Communes à l'Adresse à Son Excellence le Gouverneur général, et demandant que dans l'espace laissé en blanc, soient insérés les mots "les Communes".

A Son Excellence le très honorable Capitaine, Comte de Bessborough, membre du très honorable Conseil Privé de Sa Majesté, chevalier grand-croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, Gouverneur général et commandant en chef du Dominion du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, les très loyaux et obéissants sujets de Sa Majesté, le Sénat et du Canada, en Parlement assemblés, demandons permission d'approcher Votre Excellence et lui demandons respectueusement de daigner transmettre, selon que Votre Excellence le jugera convenable, notre Adresse conjointe à Sa Très Excellente Majesté le Roi, priant qu'il plaise à Sa Majesté de soumettre une mesure au Parlement du Royaume-Uni, dans les termes contenus dans notre Adresse conjointe ci-annexée.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés:—

Par M. Brown—Ordre de la Chambre—Copie du rapport fait par M. W. R. Little, du ministère de l'Immigration, couvrant l'enquête tenue à Glasgow, en Ecosse, au mois d'avril 1930, sur des plaintes portées par M. A. M. Graham.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie de toute la correspondance échangée entre (*a*) le très honorable premier ministre, (*b*) l'honorable ministre de la Marine, (*c*) l'honorable ministre des Postes, (*d*) l'honorable Solliciteur général, (*e*) l'honorable secrétaire d'Etat, (*f*) le secrétaire particulier ou l'assistant-secrétaire de chacun d'eux, et M. C. E. Dubé, au sujet de la construction d'une nouvelle gare de chemin de fer à Rivière-du-Loup, du 1er juin au 30 juin 1931.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie des télégrammes et lettres de l'honorable ministre de la Marine et de son secrétaire à M. C. E. Dubé et M. Léo Bérubé, fixant une entrevue avec eux, à Ottawa, le 6 octobre 1930.

Par M. Marcil—Ordre de la Chambre—Copie des témoignages et du rapport du commissaire Sirois dans le cas de Raymond Arsenault, de St-Charles de Caplan, Québec, gardien de phare, accusé d'activités politiques.

La Chambre reprend en comité général la prise en considération du Bill No 47, Loi ayant pour objet d'établir une Commission du tarif.

Objection étant prise en comité à une décision du président (M. Hanson (York-Sunbury) sur une question d'ordre, et appel en est fait à la Chambre.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et le président des comités fait le rapport suivant:—

"En comité sur le Bill No 47, M. Mackenzie King propose l'amendement suivant:—

"Quand une demande est faite au ministre des Finances ou à tout ministre de la Couronne au nom d'une compagnie manufacturière pour des droits plus élevés, telle demande devra être référée par le ministre à la Commission, et avant qu'aucune augmentation soit faite dans le tarif, la Commission devra examiner la capitalisation de la compagnie, et tous les salaires payés au président, directeurs et gérants, et les gages des employés, le nombre d'heures qu'ils sont requis de travailler, et si la liberté d'association leur est permise ou non, et faire rapport.

"Lequel, le président a déclaré non recevable, pour les raisons suivantes: Que l'amendement dépasse la portée de la clause sous considération et est incompatible avec la décision du comité sur un sous-article précédent.

"Sur quoi, M. Mackenzie King fait appel de la décision du président."

La question étant posée par M. l'Orateur: la décision du président sera-t-elle maintenue, elle est décidée dans l'affirmative sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Anderson (Toronto-High-Park),
Anderson (Halton),
Arsenault,
Arthurs,
Baker,
Barber,
Baribeau,
Barrette,
Beaubier,
Belec,
Bell (Hamilton-Ouest),
Bell (St-Jean-Albert),
Bennett,
Beynon,
Bowen,
Bowman,
Boyes,
Burns,
Bury,
Cantley,
Casselman,
Chaplin,
Cotnam,
Cowan (Port-Arthur-Thunder-Bay),
Cowan(Long-Lake),
Dickie,
Duguay,
Dupré,
Edwards,
Embury,
Ernst,
Fraser (Caribou),
Gagnon,
Garland (Carleton),
Gobeil,
Guthrie,
Hanson (York-Sunbury),
Hay,
Johnstone,
Laflèche,
Larue,
Laurin,
LaVergne,
Loucks,
Macdonald (Kings),
Macdougall,
MacNicol,
McDade,
McGillis,
McLure,
Maloney,
Moore (Châteauguay-Huntingdon),
Morand,
Myers,
Peck,
Perley (Qu'Appelle),
Pettit,
Pickel,
Plunkett,
Porteous,
Price,
Quinn,
Rhodes,
Rogers,
Ross,
Sauvé,
Senn,
Shaver,
Simpson (Simcoe-Nord),
Simpson (Algoma-Ouest),
Smith (Victoria-Carleton),
Smith (Cumberland),
Spence,
Sproule,
Stanley,
Stewart (Leeds),
Stinson,
Stitt (Nelson),
Stitt (Selkirk),
Sullivan,
Sutherland,
Swanston,
Tétrault,
Thompson (Simcoe-Est),
Thompson (Lanark),
Tummon,
Weese,
Weir (Melfort),
White (Mont-Royal),
Willis,
Wilson,
Wright—92.

CONTRE:

Messieurs

Ahearn,
Beaubien,
Bertrand,
Bothwell,
Bouchard,
Boucher,
Bourassa,
Brasset,
Brown,
Buckley,
Butcher,
Cardin,
Casgrain,
Coote,
Deslauriers,
Donnelly,
Dubois,
Duff,
Dumaine,
Dupuis,
Elliott,
Factor,
Ferland,
Fontaine,
Fraser (Northumberland, Ont.),
Garland (Bow-River),
Girouard,
Goulet,
Hall,
Hanson (Skeena),
Heaps,
Howard,
Hurtubise,
Ilsley,
Irvine,
Kennedy (Peace-River),
King, Mackenzie
Lapointe,
Luchkovich,
Macphail,
McKenzie (Assiniboïa),
McMillan (Huron-Sud),
Mercier (St-Henri),
Motherwell,
Munn,
Neill,
Parent,
Ralston,
Reid,
Rhéaume,
Roberge,
Robitaille,
St-Père,
Sanderson,
Séguin,
Speakman,
Thauvette,
Totzke,
Vallance,
Veniot,
Weir (Macdonald),
Young—62.

Le comité général sur ledit bill reprend le cours de ses délibérations.

Après plus ample considération en comité, ledit bill est rapporté avec des amendements, considéré tel qu'amendé et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens;

M. Bennett propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après débat, la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain, à trois heures p.m., sans poser la question, conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 78

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 9 JUILLET 1931

PRIÈRES.

M. McLure, du comité mixte des deux Chambres sur les Impressions du Parlement, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité recommande que la liste de documents qui suit ne soit pas imprimée:—

51a. Ordre du Sénat pour la production d'un document indiquant:

1. Quelles provinces ont adopté le régime de la Commission du prêt agricole.

2. Si la Commission a émis des obligations et, le cas échéant, pour combien.

3. Si la Commission a vendu des obligations et, le cas échéant, à quel taux, et combien.

4. Quelles provinces ont payé ou fourni des sommes à la Commission, et pour quels montants.

5. Dans quelles provinces la Commission a-t-elle prêté de l'argent sur des terres agricoles, et quel a été le montant des prêts dans chaque province.

6. Quel montant des $5,000,000 fournis à la Commission par le gouvernement fédéral a été versé, et dans quelles provinces.

7. Quelles nominations, le cas échéant, la Commission a-t-elle faites, et sur l'autorisation de qui et sur la recommandation de qui.

8. Les dépenses de la Commission du prêt agricole et les frais d'administration depuis son institution.

108c. Réponse à un ordre de la Chambre du 20 mai 1931—Dossier montrant:—

1. Quelle partie des $20,000,000 votés durant la session spéciale pour remédier au chômage est maintenant dépensée.

2. Quelle partie reste non dépensée.

3. Combien les diverses provinces ont dépensé directement.

4. Combien ont dépensé collectivement les diverses municipalités dans les diverses provinces.

141a. Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931:—Copie de tous les documents, lettres, plaintes adressées au ministre des Travaux publics ou à tout fonctionnaire de son ministère depuis le 1er août 1930, au sujet de M. L. A. Tourigny, gardien jusqu'en ces derniers temps de l'édifice public de Victoriaville, Québec, et spécialement les plaintes portées par J. A. Beauchesne, A. Kirouack, ou toute autre personne du comté d'Arthabaska ou d'ailleurs, aussi bien que les lettres et la correspondance que le ministre des Travaux publics, ou tout fonctionnaire supérieur y compris P. S. Gregory et J. A. Gingras ont reçues, recommendant de maintenir ledit Tourigny, et aussi copie de tous rapports, lettres ou documents adressés par ledit J. A. Gingras, inspecteur du ministère des Travaux publics, concernant ledit L. A. Tourigny.

150a. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 22 avril 1931:—Copie de tous les documents et de la correspondance échangés entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux au sujet de la question de l'assurance contre le chômage, depuis 1926.

193a. Réponse à un ordre de la Chambre du 25 mai 1931—Relevé montrant:—

1. Durant quelles périodes, et pour quel objet M. A. L. Killaly, surintendant du canal Trent, à Peterborough, s'est absenté durant les années 1929, 1930 et 1931, et quelles furent les dates de ces absences.

2. Quels congés ont a donnés à d'autres membres du personnel des bureaux du canal Trent, à Peterborough, et quelles furent les dates et les fins de chaque absence.

193b. Réponse à un ordre de la Chambre du 20 mai 1931:—Copie de tous comptes de téléphone et de télégraphe, par mois, des bureaux du canal Trent, à Peterborough, durant les années 1930 et 1931.

193c. Réponse à un ordre de la Chambre du 20 mai 1931:—Copie de tous les documents, lettres et autres communications échangées entre le ministère des Chemins de fer et des Canaux et toutes les compagnies de bois et les commerçants de bois du comté de Peterborough, durant les années 1928 et 1931 inclusivement, relativement aux niveau de l'eau dans le système du canal Trent, et toute correspondance entre les hauts fonctionnaires du ministère des Chemins de fer et des Canaux et lesdites compagnies et les officiers desdites compagnies.

219a. Réponse à un ordre de la Chambre du 25 mai 1931:—Copie de tous les documents, correspondance, mémoires, lettres, etc., échangés entre le ministre du Travail à Ottawa et le Directeur du chômage à Ottawa, et toute ou toutes personnes relativement à la dépense d'argents en vertu de la Loi allouant des secours aux chômeurs, dans le comté de Sherbrooke, Québec.

225d. Réponse à un ordre de la Chambre du 6 mai 1931:—Relevé indiquant les sommes totales votées durant la première session de 1930, soit dans les crédits principaux, soit dans les supplémentaires, pour le ministre du Travail, et aussi un relevé indiquant le montant total de ces argents tels que dépensés, par province.

225e. Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931:—Relevé indiquant les sommes totales votées durant la première session de 1930, soit dans les crédits principaux, soit dans les supplémentaires, pour le ministère de l'Agriculture, et aussi un relevé indiquant le montant total de ces argents, tels que dépensés, par province.

225f. Réponse à un ordre en Conseil privé du Roi du 11 mai 1931:—Relevé indiquant les sommes totales votées durant la première session de 1930, soit dans les crédits principaux, soit dans les supplémentaires, pour le ministère du Revenu National, et aussi un état montrant le montant total de ces argents, tels que dépensés, par province.

225g. Réponse à un ordre de la Chambre du 6 mai 1931:—Relevé indiquant les sommes totales votées durant la première session de 1930, soit dans les crédits principaux, soit dans les supplémentaires, pour le ministère des Pêcheries, et aussi un relevé indiquant le montant total de ces argents tels que dépensés par province.

225h. Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931:—Relevé indiquant les sommes totales votées durant la première session de 1930, soit dans les crédits principaux, soit dans les supplémentaires, pour le ministère de la Marine, et aussi un état montrant le montant total de ces argents, tels qu'ils furent dépensés, par province.

225i. Réponse à un ordre de la Chambre du 6 mai 1931:—Relevé indiquant les sommes totales votées durant la première session de 1930, soit dans les crédits principaux, soit dans les supplémentaires, pour le ministère de l'Industrie et du Commerce, et aussi un relevé indiquant le montant total de ces argents tels que dépensés, par province.

247a. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 22 avril 1931:—Copie de toute la correspondance, y compris les lettres, télégrammes, mémoires et autres documents échangés entre le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse ou tout membre de ce gouvernement, ou toute ou toutes personnes, et le gouvernement du Canada, ou tout ministre ou ministère fédéral, ou tous fonctionnaires de ce gouvernement, au sujet de l'établissement d'une distillerie à Berwick, comté de Kings, Nouvelle-Ecosse; ou à l'octroi d'une autorisation ou d'un permis pour la fabrication de liqueurs intoxicantes à Berwick, Nouvelle-Ecosse; ou au sujet d'un nommé Richard Steppanski, relativement à cette ou à ces affaires.

261a. Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931: Document montrant:—

1. Quel est le montant total d'argent que le gouvernement fédéral a avancé chaque année aux banques à chartre du Canada en vertu de la Loi des Finances, depuis le 22 août 1914.
2. Quel était le taux d'intérêt payé.
3. Quel a été le total des intérêts payés par année pour ces avances.
4. De quelle façon le gouvernement de la Puissance évalue les banques pour les taxer.

266a. Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931: —Relevé indiquant, à date, les noms, prénoms et adresses, par comté, de tous les employés permanents de la Commission du havre de Québec, y compris les Commissaires, avec la date de leur entrée en fonctions, et le salaire mensuel payé à chacun.

266b. Réponse à un ordre de la Chambre du 8 juin 1931:—Relevé indiquant les noms, positions occupées et salaires payés de tous les ingénieurs, surintendants, contremaîtres, assistants-contremaîtres, inspecteurs, assistants-inspecteurs, de tous ceux qui inscrivent les heures de travail et de ceux qui les vérifient, des commis, de tous les gardes-magasin, assistants gardes-magasin, et gardiens que la Commission du havre de Québec, ou la *Northern Construction Company* à la demande de la Commission du havre de Québec ont été destitués durant la période écoulée du 1er septembre 1930 au 1er janvier 1931, avec un relevé des noms, de l'état antérieur, et des salaires des personnes nommées aux positions rendues vacantes par ces destitutions.

266c. Réponse à un ordre de la Chambre du 17 juin 1931:—Relevé indiquant les noms de tous les employés inscrits sur les bordereaux de salaires de la Commission du havre de Québec, durant le mois de juin 1930, et durant le mois de novembre 1930, et le salaire payé à chacun, par semaine, mois ou année.

268. Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931:—Copie de tous les documents, correspondance, mémoires, rapports et recommandations en faveur de la nomination de Rodolphe Dupuis à la position d'avocat des pensions à Ottawa, et copie des protestations contre cette nomination.

269. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 22 avril 1931:—Copie de tous les documents, y compris la correspondance, les lettres, télégrammes, mémoires, et décrets ministériels qui ont trait à la destitution de M. Z. R. Dallaire, maître de poste de Ste-Rose de Watford, Québec, et à la nomination de M. Aurèle Turcotte à sa place.

270. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 11 mai 1931:—Copie de tous les rapports, correspondance, mémoires et recommandations échangés entre le ministre fédéral du Travail ou tout autre ministre du cabinet fédéral, et le Directeur du chômage, à Ottawa, d'un côté, et le ministre du Travail de la province de Québec, ou tout autre ministre du cabinet provincial de Québec, et le Directeur du chômage, à Québec, de l'autre côté, concernant (*a*) la date fixée pour le commencement des travaux entrepris en vertu de la Loi allouant des secours aux chômeurs, 1930, (*b*) la date fixée pour le parachèvement de ces travaux, avec toutes les instructions, règlements et ordonnances émis par le gouvernement fédéral ou ses représentants concernant ladite affaire citée plus haut.

271. Copie du rapport des commissaires concernant l'enlèvement du Ripple-Rock, dans le détroit de Seymour, C.-B.

272. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 29 avril 1931:—Copie de tous les écrits, lettres, dépêches, télégrammes, et autres documents échangés depuis mars 1927 jusqu'à date, entre les autorités britanniques et le gouvernement canadien relativement à la Loi canadienne du droit d'auteur et à la Convention internationale de Berne pour la protection des travaux littéraires et artistiques.

273. Réponse à un ordre de la Chambre du 29 avril 1931:—Copie de tous les rapports, correspondance et autres documents que le gouvernement a en sa possession relativement à l'adjudication d'un contrat pour la construction d'un ou de brise-lames à Tracadie, Nouveau-Brunswick. Et aussi une copie de toute la correspondance et des autres documents relatifs au dragage exécuté par la drague No 12 du havre de Tracadie.

274. Réponse à un ordre de la Chambre du 25 mai 1931:— Copie de toute la correspondance et des autres communications que le gouvernement a en sa possession relativement à la préparation de la liste électorale de la municipalité de Port McNicoll, dans le comté de Simcoe-Est, et une copie de la liste originale, telle que préparée par l'énumérateur, et de la liste corrigée telle qu'il l'a préparée pour usage le jour de l'élection. Aussi une copie des communications échangées entre le Directeur général des élections et le président d'élections ou toute autre personne quant à la tenue du bureau de vote le jour de l'élection.

275. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de tous les rapports, lettres, feuilles de classification, décisions, mémoires, télégrammes ou autres communications, et tous autres documents et mémoires que la Commission du service civil a en sa possession, ou le ministère de la Marine, ou tout autre département fédéral, relativement à la vacance au poste de gardien de phare au phare de l'île Jerseyman, comté de Richmond, Nouvelle-Ecosse.

276. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Relevé faisant connaître:—

1. Combien de nominations au service du Gouvernement la Commission du service civil a faites depuis le 28 juillet dernier.

2. Quels sont les noms et prénoms de ceux ou celles qui ont été nommés et dans quel département.

3. Quel est leur âge respectif.

4. Par qui ils ont été recommandés à la Commission.

5. Quelle période de temps s'est écoulé entre la nomination temporaire et la nomination permanente de chacun ou chacune.

277. Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931:—Copie de tous les documents, lettres, mémoires, correspondance, qui ont trait à l'enquête tenue dans le cas de M. J. Arthur Bernier, ancien inspecteur de district des Douanes et de l'Accise, à Montréal; et aussi copie de ladite enquête et du rapport qui l'a suivi, et aussi copie de tous documents, lettres et correspondance concernant la mise à la retraite dudit J. Arthur Bernier.

277a. Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931:—Copie de tous les documents, lettres, mémoires, correspondance, qui ont trait à l'enquête tenue dans le cas de M. J. Arthur Bernier, ancien inspecteur de district des Douanes et de l'Accise, à Montréal; et aussi copie de ladite enquête et du rapport qui l'a suivi, et aussi copie de tous documents, lettres et correspondance concernant la mise à la retraite dudit J. Arthur Bernier.

278. Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931:—Copie de tous documents et correspondance au sujet de la destitution en 1928 de François Pelletier, ancien député du comté de Matane au parlement, comme officier spécial du service de surveillance dans le comté de Matane.

279. Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931:—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance, déclarations assermentées, enquêtes, documents et rapports reçus par le ministre de l'Agriculture ou aucun des officiers du département, ou contenus dans les dossiers du département avant que le ministre actuel prenne la responsabilité du département sur lequel il préside, concernant toute recommandation faite ou conclusions adoptées relativement à l'établissement d'une ferme expérimentale dans la partie nord-ouest du comté fédéral de Battleford-Nord, au nord ou au sud de la rivière Beaver.

279a. Réponse à un ordre de la Chambre du 8 juin 1931:—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance, déclarations assermentées, enquêtes, documents et rapports reçus, et auxquels le ministre de l'Agriculture ou aucuns de ses fonctionnaires supérieurs ont répondu directement ou indirectement, ou qui étaient dans les dossiers du ministère avant que le présent ministre de l'Agriculture assume la responsabilité du ministère qu'il dirige, au sujet de toute recommandation faite ou de toute conclusion à laquelle on serait arrivé relativement à l'établissement d'une station agricole de démonstration dans la partie nord-ouest du comté fédéral de Battleford-Nord, soit au nord, soit au sud de la rivière Beaver.

280. Réponse à un ordre de la Chambre du 21 mai 1931—Etat faisant voir:—

1. Combien de taureaux ont été achetés pour distribution en vertu du programme du ministre de l'Agriculture pour prêt de taureaux, entre le 1er jour de septembre 1930 et le 15e jour de mai 1931.

2. De qui on a acheté ces taureaux.

3. Quel a été le prix payé dans chaque cas.

4. Quelle était la race des taureaux achetés.

5. Où et sous la garde de qui ces taureaux ont été placés.

280a. Réponse à un ordre de la Chambre du 21 mai 1931—Etat montrant:—

1. Combien de demandes le ministère de l'Agriculture a reçues et de qui dans cette affaire de prêts de taureaux inaugurée par le service des bestiaux de ce ministère.

2. Quels sont les noms et adresses des personnes dont les demandes ont été acceptées.

3. Quels sont les noms et adresses des personnes dont les demandes n'ont pas été acceptées.

4. Pourquoi lesdites demandes n'étaient pas acceptables au ministère; si le ministère acceptera les demandes maintenant, et sinon, pourquoi.

281. Réponse à une adresse à Son. Excellence le Gouverneur général du 4 mai 1931:—Copie de tous décrets ministériels et de la correspondance depuis le 8 août dernier, y compris les télégrammes, lettres et mémoires reçus ou envoyés par le ministre de l'Agriculture ou tout autre membre du gouvernement, ou la Commission du service civil ou tout membre ou haut fonctionnaire de cette Commission, ou tout membre du Parlement, ou toute ou toutes personnes, relativement à la position de propagandiste de l'industrie laitière au personnel du Service des bestiaux, dans le comté de Pictou, Nouvelle-Ecosse.

282. Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931:—Copie de tous les contrats, actes, plans, rapports, et correspondance échangés entre le ministère des Chemins de fer et Canaux, les autorités du chemin de fer Intercolonial, les Chemins de fer Nationaux du Canada et toute personne relativement à l'achat de partie de lots 247, 248 et 250, dans le voisinage de la rivière Renouf, dans la paroisse de Trois-Pistoles, relativement à la construction et à l'entretien d'un pont et d'une digue sur ladite rivière.

283. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Relevé indiquant le nombre de fonctionnaires nommés pour des travaux relatifs au canal de navigation Welland, depuis octobre 1930; leurs notes de classification et leurs aptitudes; combien de ces personnes étaient des Canadiens nés au Canada; combien étaient des personnes ayant obtenu leur certificat de naturalisation canadienne et combien étaient d'origine étrangère.

284. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 avril 1931:—Copie de tous documents, correspondance, requêtes, etc., échangés entre le ministère des Postes et toute ou toutes personnes concernant le bureau de poste de St-Roch-des-Aulnaies, à partir du 28 juillet dernier.

285. Réponse à un ordre de la Chambre du 6 mai 1931:—Copie de tous les rapports, correspondance, télégrammes, pétitions et autres communications reçus ou envoyés par le ministre des Postes, et tous autres ministres, ministre ou haut fonctionnaire de l'Etat, reçus ou envoyés par tout membre du Parlement ou autres personnes ou personne, concernant les services, la capacité, etc., ou concernant de quelque façon la révocation ou la révocation projetée de Léo Thibeault, maître de poste à Mayflower, comté de Digby, Nouvelle-Ecosse.

286. Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931:—Copie de tous rapports, lettres, télégrammes, correspondance et autres documents reçus par le ministre des Postes, ou aucun de ses officiers concernant l'accusation d'ingérence politique portée contre le maître de poste de Red-Cross, Saskatchewan.

287. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de tous les documents, lettres et recommandations qui ont trait à la destitution de madame N. G. Cantin de sa position de maître de poste à Linière, Québec.

288. Copie du rapport de la commission nommée pour tenir une enquête sur les affaires de la *Second Narrows Bridge,* Burrard Inlet, C.-B.

289. Réponse à un ordre de la Chambre du 18 mai 1931:—Copie de tous les rapports, correspondance, demandes, mémoires et recommandations que le ministère de la Marine ou tous ministres du gouvernement actuel auraient en leur possession, relativement à l'engagement par le ministère de la Marine, du Dr L. A. Dussault en qualité d'examinateur médical des pilotes pour le district de Québec.

290. Réponse à un ordre de la Chambre du 25 mai 1931—Etat montrant:—

1. Si le gouvernement ou le ministre du Revenu national a placé une valeur imposable sur l'acide phosphate en vertu de la clause du dumping.

2. Quelle est cette valeur.

3. Pourquoi cette valeur a été fixée, et quand elle a été appliquée.

4. Si le ministre déposera une copie du décret ministériel, ou autre règlement fixant cette valeur.

5. Si l'acide phosphate est fabriqué au Canada.

6. A quels endroits et par quelles compagnies.

7. A quel endroit on obtient le minerais brut dont se sert pour le fabriquer.

8. S'il n'y a pas d'acide phosphate fabriqué au Canada à l'heure actuelle, si le gouvernement sait si l'on se prépare à le fabriquer.

9. Dans l'affirmative, où et qui.

291. Réponse à un ordre de la Chambre du 28 mai 1931—Dossier montrant:—

Quels ont été les représentants du Canada, soit comme délégués, soit comme aviseurs, aux différentes conférences internationales du travail, depuis l'établissement du Bureau international du travail à Genève.

292. Réponse à un ordre de la Chambre du 25 mai 1931—Dossier faisant voir:—

1. Combien de demandes les Commissaires des pensions ont accordées entre le 1er octobre 1930 et le 30 avril 1931.

2. Combien de demandes rejetées par lesdits commissaires furent accordées par les tribunaux des pensions durant la même période.

3. Combien de demandes rejetées par les tribunaux de pensions furent accordées par la Cour d'appel durant le même temps.

4. Combien de demandes accordées par les tribunaux des pensions furent rejetées par la Cour d'appel durant la même période.

5. Quel a été, durant la même période, le coût (*a*) du Bureau des Commissaires des pensions et de son administration; (*b*) des tribunaux des pensions, (1) salaires, (2) dépenses de voyages, (*c*) des avocats des pensions, (1) salaires, (2) dépenses de voyage; (*d*) des avocats de la Commission, (1) honoraires, (2) dépense de voyage; (*e*) de la Cour d'appel, (1) salaires, (2) dépenses de voyage.

6. Quelle a été la valeur monétaire de toutes les pensions payées durant la même période: (*a*) en vertu des décisions des tribunaux des pensions dont on n'a pas interjeté appel; (*b*) en vertu des décisions des tribunaux des pensions et dont on n'a pas interjeté appel; (*c*) en vertu des décisions de la Cour d'appel.

7. De combien de cas (les décisions du Bureau des pensions exceptées), on a disposé définitivement par voie d'appel durant la même période.

8. De combien de cas l'ancien Bureau des appels a disposé définitivement entre le 1er mai et le 1er octobre 1930.

9. A combien s'élevait la valeur monétaire de ces décisions.

10. Quel en était le coût pour le Canada.

293. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 mai 1931—Etat montrant:—

1. Combien de poursuites ont été prises, de 1920 à 1931, contre ceux qui ont enfreint la Loi de l'industrie laitière, pour avoir frelaté du beurre, chaque année séparément.

2. Combien de personnes ont été trouvées coupables, et quels sont leurs noms, état et adresse.

3. Quelle a été la condamnation dans chaque cas.

4. Combien il y a d'inspecteurs dans la ville de Montréal.

294. Réponses à un ordre de la Chambre du 27 avril 1931:—Copie de tous les rapports faits au ministère de la Marine par monsieur Sirois, de Gaspé, commissaire enquêteur, nommé pour s'enquérir des ingérences politiques de certains employés du ministère.

294a. Réponse à un ordre de la Chambre du 10 juin 1931:—Copie de tous les rapports non encore produits faits par J. Ernest Sirois, nommé par le ministère de la Marine pour faire des enquêtes sur des accusations d'ingérence politique, dans le comté de Bonaventure.

295. Réponse à un ordre de la Chambre du 25 mai 1931:—Copie de tous les rapports et de la correspondance que le ministère des Postes a en sa possession relativement au circuit postal rural No 2, de Cacouna, comté de Témiscouata, Québec, depuis le 1er août 1930.

296. Réponse à un ordre de la Chambre du 25 mai 1931:—Copie de tous les rapports et de la correspondance que le ministère des Postes a en sa possession, relativement au circuit postal rural No 1, de St-Clément, comté de Témiscouata, Québec, depuis le 1er août 1930.

297. Réponse à un ordre de la Chambre du 25 mai 1931:—Copie de tous les rapports et de la correspondance que le ministère des Postes a en sa possession relativement au circuit postal rural No 1, de St-Cyprien, comté de Témiscouata, Québec, depuis le 1er août 1930.

298. Réponse à un ordre de la Chambre du 25 mai 1931:—Copie de tous les rapports et de la correspondance que le ministère des Postes a en sa possession relativement au circuit postal rural No 1, de St-Paul de la Croix, comté de Témiscouata, Québec, depuis le 1er août 1930.

299. Réponse à un ordre de la Chambre du 25 mai 1931:—Copie de tous les rapports et de la correspondance que le ministère des Postes a en sa possession relativement au circuit postal rural No 1, de Rivière Trois-Pistoles, comté de Témiscouata, Québec, depuis le 1er août 1930.

300. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 mai 1931:—Copie des pétitions et requêtes envoyées par la ville de la Rivière-du-Loup et toutes autres municipalités du comté de Témiscouata, Québec, demandant de l'assistance en vertu de la Loi allouant des secours aux chômeurs.

301. Réponse à un ordre de la Chambre du 18 mai 1931: Copie de tous les documents, lettres et correspondance que le gouvernement ou tout membre du gouvernement a en sa possession relativement au contrat pour le transport du courrier entre la gare du chemin de fer et le bureau de poste à Dryden, Ontario, depuis le 1er août 1930.

302. Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Si le gouvernement a quelques rapports sur la production de graines d'herbe et de trèfle pour la vente dans les différentes provinces du Canada durant les années civiles 1928, 1929 et 1930.

2. Dans l'affirmative, quelles furent les quantités pour les différentes provinces, et quels étaient les prix du gros dans les provinces où ces graines furent récoltées.

3. Quelles furent les quantités de graines d'herbe et de trèfle importées au Canada durant les années fiscales terminées le 31 mars 1929, 1930 et 1931, et quels furent les pays d'origine.

4. Si on a augmenté ou diminué les droits de douanes depuis le 31 mars 1921.

5. Dans l'affirmative, en quelles années et de combien.

6. Si on a touché à ces articles durant la session spéciale de septembre 1930, dans l'affirmative, quelle fut la nature et l'étendue de cette action.

303. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 27 mai 1931:—Copie du décret ministériel dont a parlé l'honorable ministre des Chemins de fer et des Canaux, le 12 mai 1931 (Hansard, page 1664, deuxième colonne 24e ligne), et relatif au projet de construire une nouvelle gare à Rivière-du-Loup.

303a. Réponses à un ordre de la Chambre du 1er juin 1931:—Copie de la correspondance échangée entre l'honorable ministre des Chemins de fer et des Canaux et M. C. E. Dubé, de Rivière-du-Loup, ladite correspondance ayant été mentionnée dans la lettre dudit Dubé à l'honorable ministre de la Marine, sous la date du 2 octobre 1930, relativement aux soumissions pour la construction d'une gare à la Rivière-du-Loup.

303b. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 mai 1931:—Copie des télégrammes, lettres et autres documents que le gouvernement du Canada a envoyés aux Chemins de fer nationaux du Canada pour les avertir que le ministère des Chemins de fer et des Canaux avait refusé de sanctionner la construction d'une nouvelle gare à Rivière-du-Loup.

303c. Réponse partielle à un ordre de la Chambre du 27 mai 1931:—Copie (*a*) d'une demande que les Chemins de fer nationaux ont faite pour approbation de la nouvelle gare projetée à Rivière-du-Loup; (*b*) plans numérotés P-1-12-179 17105-1, 17105-2, et 17105-3, datés respectivement le 31 janvier 1930 le 15 juillet 1930, et le 12 juin 1930, dans le dossiers de la Commission sous le No 36455; (*c*) du rapport et des recommandations de l'officier d'exploitation en chef de la Commission, tel que mentionné dans l'Ordre No 45305, daté le 9 août 1930, de la Commission des chemins de fer.

Réponse partielle à un ordre de la Chambre du 27 mai 1931:—Copie (*a*) du plan No 17321-1, daté Moncton, 31 mars; (*b*) soumissions mises au dossier au nom de la Compagnie du Chemin de fer, la Chambre de commerce de la Rivière-du-Loup, le Service d'Hygiène provincial, et la ville de la Rivière-du-Loup; et (*c*) du rapport et des recommandations de l'officier en chef de la Commission tel que mentionné dans l'ordre No 46476, daté le 27 mars 1931, de la Commission des chemins de fer.

303d. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 mai 1931:—Copie de toute la correspondance échangée entre l'honorable ministre des Chemins de fer et Canaux, l'honorable ministre intérimaire des Chemins de fer, leurs secrétaires particuliers, le sous-ministre ,et tout autre officier ou membre du conseil du ministère des Chemins de fer, d'une part, et d'autre part, M. C. E. Dubé, et toute autre personne, concernant la construction d'une nouvelle gare des Chemins de fer nationaux à Rivière-du-Loup, du 7 août 1920 jusqu'à date.

303e. Réponse à un ordre de la Chambre du 28 mai 1931—Dossier montrant:—

1. Quel était le montant total inscrit l'an passé dans le budget des Chemins de fer nationaux du Canada pour la construction d'une nouvelle gare à Rivière-du-Loup, (*a*) pour dépense au compte du capital, (*b*) autres dépenses.
2. Si un article semblable ou autre est inscrit cette année dans le même budget à la même fin.
3. Dans l'affirmative, quel montant.

303f. Réponse à un ordre de la Chambre du 28 mai 1931—Dossier montrant:—

1. A quelle date les Chemins de fer nationaux ont été avisés que le ministère des Chemins de fer refusait de sanctionner la construction d'une nouvelle gare à Rivière-du-Loup.
2. Par qui.
3. Sur les instructions de qui.
4. Si par télégramme, à quelle heure.

303g. Réponse à un ordre de la Chambre du 28 mai 1931—Dossier montrant:—

1. Sur les devis accompagnant les plans pour la construction d'une gare à Rivière-du-Loup, si les Chemins de fer nationaux ont mentionné à quelle date cet édifice devait être complété.
2. Dans l'affirmative, quelle date.

303h. Réponse à un ordre de la Chambre du 28 mai 1931—Dossier montrant:—

1. A quelle date les soumissions déjà reçues à Moncton, le ou vers le 26 août 1930, pour la construction d'une nouvelle gare à Rivière-du-Loup, ont été ensuite soumises par les Chemins de fer nationaux au ministère des Chemins de fer.

2. Pourquoi elles ont été ainsi soumises au ministère.

3. Quels étaient: (*a*) le nom et l'adresse de chaque soumissionnaire; (*b*) le montant de chaque soumission.

4. Pendant combien de temps ces soumissions furent à l'étude.

5. A quelle date le ministère prit une décision à ce sujet.

6. Si quelqu'un a demandé au ministère de retarder sa décision.

7. Dans l'affirmative, (*a*) qui a fait cette demande, (*b*) à quelle date cette demande fut-elle faite au ministère.

303i. Réponse à un ordre de la Chambre du 1er juin 1931:—Copie de toutes les demandes de soumissions, des avis publiés dans les journaux, des devis et formules de soumissions, relativement à la construction d'une nouvelle gare des Chemins de fer nationaux du Canada, à Rivière-du-Loup, Québec, que le ministère des Chemins de fer et des Canaux a refusé de sanctionner.

303j. Réponse à un ordre de la Chambre du 1er juin 1931:—Copie de la lettre écrite par l'honorable ministre des Chemins de fer et des Canaux à M. C. E. Dubé, après le 18 octobre 1930, en réponse à la lettre du 14 octobre 1930, au sujet de la gare de Rivière-du-Loup.

303k. Réponse à un ordre de la Chambre du 1er juin 1931:—Copie de la lettre écrite par le très honorable premier ministre ou par toute autre personne sur sa recommandation à l'honorable ministre du Travail pour lui transmettre les lettres de M. C. E. Dubé en date du 25 août et du 11 septembre 1930.

303l. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 8 juin 1931:—Copie du décret ministériel C.P. 2370, du 8 octobre, re: Instructions pour une allonge à la gare de Lévis, Québec.

303m. Réponse à un ordre de la Chambre du 1er juin 1931:—Copie de la lettre ou du télégramme de l'honorable ministre de la Marine en réponse à la lettre écrite par M. C. E. Dubé, de Rivière-du-Loup, et envoyée à l'honorable ministre de la Marine, le 2 octobre 1930, au sujet de la gare de la Rivière-du-Loup.

303n. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 juin 1931:—Copie des plans et devis et instructions pour soumissionner pour l'édifice de la gare à Rivière-du-Loup dont il est question dans une annonce datée le 25 juillet 1930, invitant des soumissions.

304. Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931:—Copie de tous rapports, correspondance, télégrammes, pétitions et autres communications envoyés ou reçus par le ministre des Pêcheries et tous autres ministres, ministre ou haut fonctionnaire de l'Etat, et par tout membre ou fonctionnaire supérieur de la Commission du service civil, et par tout membre du Parlement ou autres personne ou personnes, concernant les aptitudes ou autres qualités, ou relatives de quelque façon à la destitution ou à la révocation projetée de Charles W. McLennan, garde-pêche, rivière Denys, comté d'Inverness, Nouvelle-Ecosse.

305. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de toute la correspondance échangée avec le ministère des Pêcheries relativement à la destitution de Raymond MacCain, employé à la frayère de Florenceville en qualité d'assistant du surintendant.

306. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 mai 1931:—Etat faisant voir:—

1. Quelles propriétés les Chemins de fer nationaux du Canada ont achetées dans la ville d'Ottawa durant les années 1925, 1926, 1927, 1928, 1929 et 1930 avec la description de chacune.

2. Quelles sont les fins pour lesquelles ces propriétés ont été achetées.

3. (*a*) Quels étaient les vendeurs, (*b*) quel a été le prix d'achat de chaque lot.

307. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 mai 1931:—Copie de toute la correspondance échangée entre le ministre des Chemins de fer et des Canaux et sir Henry Thornton, ou autres personnes, au sujet d'une accusation d'ingérence politique portée contre Maxime Labbé, gardien d'une station à drapeau, à St-Nérée, dans le comté de Bellechasse, sur les Chemins de fer nationaux du Canada, pour lequel il reçoit un salaire de $15 par mois, avec tous les rapports, témoignages et autres documents se rapportant à cette affaire.

309. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de tous rapports adressés au gouvernement à la suite de la demande que la *Beauharnois Light, Heat and Power Company, Limited*, a faite pour l'approbation des plans de la compagnie en vertu de la Loi de la protection des eaux navigables.

310. Réponse à un ordre de la Chambre du 28 mai 1931—Dossier montrant:—

1. Quelles personnes du comté de Témiscouata ont été recommandées, après le 1er août 1930, pour être employées sur le vapeur *Mikula*.
2. Lesquelles de ces personnes ont été employées.
3. Sur la recommandation de qui elle sont été employées.
4. Quel est leur domicile.

311. Réponse à un ordre de la Chambre du 4 mai 1931:—Copie du bail que le département des Affaires indiennes a accordé au club de chasse Antapa sur la réserve des Indiens de Pasqua, avec copie de tous les télégrammes, correspondance, mémoires et autres renseignements concernant l'octroi de ce bail et les autres demandes de bail sur la réserve de Pasqua.

312. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 27 avril 1931:—Copie de tous télégrammes, mémoires, correspondance, lettres et autres documents échangés au cours des années 1928, 1929, 1930, 1931, entre le ministre des Travaux publics, à Ottawa, et aucun des officiers de son département, à Ottawa et à Québec, et le département de la Voierie, ou le ministre de la Voierie du gouvernement provincial de Québec, et les autorités de la compagnie *Price Bros.*, à Québec, relativement à la construction d'un quai à la baie Ste-Catherine, comté de Saguenay, Québec.

313. Réponse à un ordre de la Chambre du 25 mai 1931:—Copie de tous les écrits, documents, mémoires, certificats, plaintes et rapports qui ont trait à la destitution de Pierre Trudel, un fonctionnaire du ministère de la Marine, Bureau de Québec.

314. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 22 avril 1931:—Copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux relativement à l'établissement d'un système de pension du vieil âge.

315. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 22 avril 1931:—Copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux demandant des modifications de la Loi des pensions du vieil âge.

316. Réponse à un ordre de la Chambre du 18 mai 1931:—Copie de tous documents, lettres, correspondance, plaintes et recommandations concernant la nomination de M. Médéric Lacombe, comme surveillant des travaux de construction d'un brise-glace à St-Sulpice, en 1930, et son remplacement par M. J. E. Robitaille.

317. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 mai 1931—Dossier montrant:—

1. Quels sont les noms et adresses des Commissaires nommés de septembre 1921 à août 1930 pour faire enquête, dans la province de Québec, sur les accusations d'ingérence politique dans les différents ministères du gouvernement.
2. Quels départements ont ordonné des enquêtes.
3. Quel a été le montant payé à chaque commissaire.

318. Réponse à un ordre de la Chambre du 1er juin 1931—Relevé montrant:—

1. Quel est le tarif le plus élevé qui a été imposé sur le beurre.
2. A quelle date.
3. Quel a été le prix le plus bas auquel le beurre s'est vendu (*a*) durant les dix dernières années, (*b*) durant les vingt dernières années, (*c*) durant les trente dernières années.
4. Donner les détails montrant à quelle date le prix a été le plus bas dans chaque période.

319. Réponse à un ordre de la Chambre du 25 mai 1931:—Copie de tous rapports, correspondance, demandes de soumissions, soumissions, et plans que le ministère des Travaux publics a en sa possession au sujet de la construction d'une véranda au bureau de poste de Rivière-du-Loup, Québec.

320. Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931:—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance, affidavit, rapports ou autres documents reçus par le ministre des Postes, ou aucun de ses officiers touchant l'accusation d'ingérence politique portée contre le maître de poste de Spruce-Lake, Saskatchewan.

321. Réponse à un ordre de la Chambre du 25 mai 1931:—Copie de tous raports, correspondance, plans, bordereaux, de salaires, comptes, factures et autres documents que le ministère des Travaux publics a en sa possession se rapportant à la réparation du quai de Notre-Dame du Portage, comté de Témiscouata, Québec, depuis le 7 août 1930.

322. Réponse à un ordre de la Chambre du 29 avril 1931:—Etat indiquant: —Quels furent les principales dépenses et le coût de la délégation officielle envoyée à Halifax pour souhaiter la bienvenue au Gouverneur général.

323. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 mai 1931:—Relevé indiquant les notes de classification données à chacun des candidats à la position de surveillant des quais de l'Etat à St-Charles de Caplan, Fleurant, St-Omer et Carleton, tous dans le comté de Bonaventure.

324. Réponse à un Ordre du Sénat pour la production d'un relevé faisant connaître, relativement à chaque personne (*a*) du sexe masculin, et (*b*) du sexe féminin, résidant en la cité d'Ottawa et congédiée du service du département de l'Intérieur depuis le 1er avril 1931:

1. Le nom, l'âge, l'emploi tenu; si la personne était mariée ou célibataire.
2. La période du service de guerre outre-mer, 1914-1918.
3. Le nombre d'années au service du gouvernement; à titre permanent ou provisoire.
4. La date du congédiement, et les appointements à ladite date.
5. Le montant de la retraite, de la pension ou autre allocation, selon que l'une ou l'autre a été accordée.
6. Si un autre membre de la famille est à l'emploi d'un autre service administratif; et dans ce cas, le nom et le degré de parenté de chaque membre, le service où l'emploi est exercé, et les appointements reçus.

324a. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 avril 1931:—Relevé indiquant le nom, l'adresse, la position, la classe, le salaire, le département, la branche, la longueur de service; s'il a reçu une pension de retraite ou de démission ou les deux, s'il était fonctionnaire permanent ou temporaire; et quels étaient ses services outre-mer (*a*) avec l'armée expéditionnaire canadienne avec la Grande-Bretagne ou (*b*) d'autres Alliés, de tout fonctionnaire destitué en 1931 comme conséquence de la remise aux Provinces de l'ouest de leurs ressources naturelles. Le relevé indiquant les individus mentionnés plus haut qui ont été réintégrés dans le service après leur destitution, et à quel salaire.

325. Réponse à un ordre du Sénat pour la production d'un état portant:

1. Copie de tous les règlements édictés sous l'autorité du Chapitre 47 des lois du Dominion, 1930, relativement à la circulation des voitures sur les terrains de l'Etat.

2. Copie de toutes instructions, recommandations, ordonnances et dispositions données ou prises en vertu des lois susdites et de leurs règlements d'exécution.

326. Réponse à un ordre de la Chambre du 4 mai 1931:—Copie de tous les documents, écrits, mémoires et lettres échangés entre toute corporation municipale ou autres personnes et le ministère des Travaux publics depuis le 7 août 1930, relativement à l'édifice public de Farnham, Québec, pour la construction duquel des sommes ont été placées dans les crédits de 1930-31, et aussi copie de toutes les soumissions reçues relativement à la construction dudit édifice, et de la correspondance sur ce sujet, et copie de tous rapports d'ingénieurs ou d'architectes du ministère des Travaux publics, relatifs audit édifice et envoyés au ministre des Travaux publics ou au ministère depuis le 1er janvier 1928.

327. Réponse à un ordre de la Chambre du 18 mai—Etat montrant:—

1. Combien de maîtres de poste ont été destitués au Canada du 1er janvier 1922 au 4 août 1930, et combien pour chaque année.

2. Combien ont été destitués, par comté, pendant la période plus haut mentionnée.

327a. Réponse à un ordre de la Chambre du 23 avril 1931—Relevé faisant voir:—

1. Combien de maîtres de poste ont été destitués entre le 1er septembre 1930 et le 1er mars 1931.

2. Quels furent les motifs donnés pour chaque destitution, donnant le nom de chaque maître de poste destitué, et la location du bureau de poste.

3. Combien de destitutions furent exécutées après que des enquêtes eurent été faites sur accusations d'activités politiques.

4. Quels sont les noms des maîtres de poste destitués après enquête sur l'accusation d'activités politiques.

5. Quels maîtres de poste furent destitués sur la recommandation du député actuel du comté sur l'accusation d'activités politiques.

328. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931—Relevé faisant voir:—Par quels hauts fonctionnaires, dans chaque département de l'Etat, les recommandations ont-elles été faites, ou les candidats examinés par la Commission du service civil ou en son nom, dans le cas où des vacances se sont produites dans le service extérieur, durant les années écoulées de 1921 à 1930 inclusivement (les noms ne sont pas demandés mais les titres officiels).

329. Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931—Document montrant:—

1. Quel montant l'Etat a perçu, par l'intermédiaire du ministère des Pêcheries, avec la taxe sur le poisson capturé par les chalutiers otter ou à vergues construits et possédés au Canada.

2. Quel montant a été perçu de la même source de chalutiers construits en dehors du Canada.

3. Si les propriétaires de ces chalutiers doivent encore quelque montant, et dans l'affirmative, combien.

4. Etant donné le jugement des tribunaux, si le gouvernement continuera à percevoir cette taxe.

330. Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931:—Copie de tous documents, correspondance, demandes et requêtes concernant l'établissement d'une zone réservée pour l'extirpation de la tuberculose bovine dans le comté de l'Assomption-Montcalm.

331. Ordre de la Chambre—Dossier montrant:—

1. Si Alphonse Garon, de Rimouski, a été faire des enquêtes aux Iles de la Madeleine sur des ingérences politiques.

2. Dans l'affirmative, depuis quelle date il est nommé commissaire enquêteur.

3. Pour quel département il travaille.

4. Quel salaire il reçoit.

5. Combien d'enquêtes il a faites avec le nom de ceux qui ont subi des enquêtes.

6. Quel est le détail des dépenses soumis par Alphonse Garon pour chaque département.

7. Qui a recommandé la nomination de Alphonse Garon.

332. Réponse à un ordre de la Chambre du 1er juin 1931—Relevé montrant:—

1. Combien d'appels les tribunaux des pensions avaient entendus jusqu'au 15 mai 1931.

2. Quel a été jusqu'au 15 mai 1931, le coût complet d'administration des tribunaux des pensions, y compris toutes les dépenses de voyages, le personnel, les traitements des membres, etc.

3. Quel a été, jusqu'au 15 mai 1931, le coût total d'administration de la cour d'appel des pensions, y compris toutes les dépenses de voyages, le personnel, les traitements des membres, etc.

4. Combien de pensions sont maintenant payées à des personnes qui ont comparu devant les tribunaux des pensions et dont les réclamations ont été accordées.

5. Si le gouvernement entend se servir de membres de l'ancien bureau fédéral d'appel, jusqu'à ce que leur contrat soit expiré, pour tout plan de réorganisation que le ministère peut avoir dans l'idée.

6. A l'heure actuelle, combien de temps s'écoulerait pour qu'un appel logé maintenant soit entendu par le tribunal des pensions s'il était entendu à son tour.

332a. Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931:—Copie de toute correspondance, télégrammes ou instructions envoyés entre le 1er novembre 1930 et le 1er avril 1931 par le régistraire des tribunaux des pensions ou leurs présidents, ou sous la direction du président ou du régistraire aux tribunaux tenant session par tout le Canada, et copie de tous télégrammes ou autres communications envoyés par le régistraire ou le président desdits tribunaux par tout membre de ce tribunal ou sur instruction de tout membre de ce tribunal entre les dates mentionnées plus haut.

332b. Réponse à un ordre de la Chambre du 29 avril 1931—Relevé indiquant:—

1. Le nombre de nouvelles pensions d'incapacité, et pour les dépendants, (non compris le cas de pensions rachetées), accordées par le Bureau des Commissaires des pensions entre le 1er octobre 1930 et le 31 mai 1931.

2. Le nombre de cas de pensions antérieurement rachetées et rétablies entre le 1er octobre 1930 et le 31 mai 1931.

3. Les paiements rétroactifs et l'obligation annuelle en vertu du paragraphe 2.

4. Le nombre de réclamations accordées par le Tribunal des pensions durant la même période.

5. Le nombre de réclamations rejetées par le Tribunal des pensions et acceptées par la Cour d'appel des pensions jusqu'au 15 juin 1931.

6. Le nombre de réclamations acceptées par les tribunaux des pensions et rejetées par la Cour d'appel durant la même période.

7. Le coût, jusqu'au 31 mai 1931 du (*a*) Bureau des Commissaires des pensions et de son administration en cette qualité; (*b*) des tribunaux des pensions et de leur personnel, (1) salaires, (2) dépenses de voyages; (*c*) des avocats des pensions et de leur personnel (1) salaires, (2) dépenses de voyage; (*d*) des conseils de la Commission et de leur personnel (1) salaires, (2) dépenses de voyage; (*e*) de la Cour d'appel des pensions et de son personnel, (1) salaires, (2) dépenses de voyage.

8. La valeur monétaire de toutes les pensions payées durant la même période (*a*) par le Bureau des commissaires des pensions, (*b*) en vertu de décisions des Tribunaux des pensions dont on n'a pas appelé, (*c*) en vertu de décisions de la Cour d'appel.

9. Le nombre de réclamations (les décisions du bureau des pensions exceptées), dont la Cour d'appel des pensions a définitivement disposé jusqu'au 15 juin 1931.

333. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 27 mai 1931:—Copie du décret ministériel C.P. 2292, du 30 septembre 1930, par lequel l'honorable ministre du Travail a été autorisé à négocier un accord avec le Chemin de fer Canadien du Pacifique et les Chemins de fer nationaux du Canada.

334. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 27 mai 1931—Copie du décret ministériel nommant le très honorable sir George Perley ministre intérimaire des Chemins de fer et des Canaux, en octobre 1930.

335. Ordre de la Chambre—Dossier montrant:—

1. Qui est commissaire du recensement pour le district électoral de Québec-Sud.

2. Quels traitements et honoraires il reçoit.

3. Quels sont les noms de tous les recenseurs nommés pour le district de Québec-Sud.

4. Quel est l'état civil de chaque recenseur.

5: Quel est le district électoral auquel chacun a été assigné.

336. Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931:—Relevé indiquant les noms des personnes accusées d'ingérence politique et sur la conduite desquelles le major Théodore Paquet, avocat de Québec, a fait une enquête, avec un sommaire du résultat de chacune de ces enquêtes, et un état des dépenses encourues dans chaque cas; et aussi un relevé indiquant si oui ou non la personne accusée d'ingérence politique était présente, ou si elle était représentée par un avocat ou autrement, et le nom de l'avocat lorsque l'accusé était ainsi représenté.

337. Réponse à un ordre de la Chambre du 28 mai 1931—Tableau montrant:—

1. Quels sont les noms de tous les employés qui étaient enregistrés sur les bordereaux de salaires de la Commission du havre d'Halifax durant les mois de décembre 1929 et janvier 1930, et quel salaire chacun recevait, soit par semaine, par mois ou par année.

2. Quels sont les noms de tous les employés qui étaient enregistrés sur les bordereaux de salaires de la Commission du havre d'Halifax durant les mois de décembre 1930 et janvier 1931, et quel salaire chacun recevait, soit par semaine, par mois ou par année.

3. Quel a été le montant des recettes perçues sur les marchandises déposées dans les entrepôts de la Commission du havre d'Halifax durant décembre 1929 et janvier 1930.

4. Quel a été le montant des recettes perçues sur les marchandises déposées dans les entrepôts de la Commision du havre d'Halifax durant décembre 1930 et janvier 1931.

338. Réponse à un ordre de la Chambre du 25 mai 1931:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, rapports et plans relativement au prolongement du quai de Rivière-du-Loup, depuis le 7 août 1930.

338a. Réponse à un ordre de la Chambre du 25 mai 1931:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, rapports, bordereaux de salaires originaux, corrigés ou refaits, comptes en détail de charretiers, chauffeurs et de matériaux, se rapportant aux travaux de réparations au quai de Rivière-du-Loup, depuis le 7 août 1930 jusqu'à date.

339. Réponse à un ordre de la Chambre du 28 mai 1931:—Dossier montrant:—

A la demande de qui chacun des articles qui se chiffrent entre $8,000,000 et $9,000,000 dans le budget des Chemins de fer nationaux, a été "ajourné", comme l'a dit l'honorable ministre des Chemins de fer le 22 mai 1931 (Débats, page 2064, deuxième colonne, lignes 37-8).

339a. Réponse à un ordre de la Chambre du 28 mai 1931—Dossier montrant:—

1. A quels articles en particulier s'est appliquée la désaffectation d'une somme variant entre $8,000,000 et $9,000,000 des crédits des Chemins de fer nationaux du Canada pour 1930-31.

2. Quel était le montant de chaque article (*a*) avant que la désaffectation soit faite; (*b*) après que la désaffectation fut opérée.

3. Si tous ces articles étaient inclus dans le budget des Chemins de fer nationaux du Canada pour 1930-31.

339b. Réponse à un ordre de la Chambre du 28 mai 1931—Dossier montrant:—

1. A même les crédits qui forment un total entre $8,000,000 et $9,000,000 votés par la Chambre des Communes et inclus dans les crédits des Chemins de fer nationaux, l'année passée, et qui ont été dépensés pour d'autres fins, (*a*) combien de ces désaffectations de plus ou moins de $200,000 sont venues devant le gouvernement pour être réglées par décret ministériel; (*b*) combien de ces désaffectations ont été sanctionnées par le sous-ministre après consultation avec le ministre des Chemins de fer du jour.

2. Si toutes ces désaffectations ont été soumises à la Commission des chemins de fer pour approbation.

3. Si elles n'ont pas toutes été soumises, combien lui ont été soumises.

4. Dans combien de cas la Commission des chemins de fer a approuvé ces désaffectations.

5. Combien de fois la Commission des chemins de fer a rescindé ses ordres antérieurs afin d'approuver ces désaffectations.

339c. Réponse à un ordre de la Chambre du 28 mai 1931—Dossier montrant:—

1. Quels était le montant de chaque section (*a*), (*b*), (*c*), (*d*), (*e*), (*f*), des crédits des Chemins de fer nationaux du Canada, 1930-31, se montant à $51,600,000 dans l'appropriation 323 de l'année dernière.

2. A quelle date le montant total de chaque section il a été entièrement dépensé.

339d. Réponse à un ordre de la Chambre du 28 mai 1931—Dossier montrant:—

Si la clause (*d*) de l'appropriation No 65 des crédits supplémentaires des Chemins de fer nationaux du Canada était une continuation de la clause (*d*) du vote 323 de l'année passée.

339e. Réponse à un ordre de la Chambre du 28 mai 1931—Dossier montrant:—

1. Quel était le montant de chaque section (*a*), (*b*), (*c*), (*d*), (*e*), (*f*), des crédits supplémentaires des Chemins de fer nationaux du Canada, 1930-31, formant une somme totale de $11,410,400.85 dans l'appropriation No 65 de mars 1931.

2. Quand le montant total de chaque clause a été approuvé par le gouvernement.

3. A quelle date le montant total de chaque section a été complètement dépensé.

339f. Réponse à un ordre de la Chambre du 1er juin 1931:—Etat comprenant une liste détaillée des articles compris dans la section (*d*) de l'appropriation 323 des crédits de 1930-31, avec le montant de chaque article.

339g. Réponse à un ordre de la Chambre du 1er juin 1931:—Etat comprenant une liste détaillée des articles compris dans la section (*d*) de l'appropriation 65 des crédits supplémentaires des Chemins de fer nationaux, avec le montant de chaque article.

339h. Réponse à un ordre de la Chambre du 1er juin 1931:—Etat comprenant une liste complète des crédits des Chemins de fer nationaux du Canada, se chiffrant entre $8,000,000 et $9,000,000, qui ont été votés par la Chambre des Communes, l'an passé, et qui ont été dépensées pour d'autres fins, comme l'honorable ministre des Chemins de fer et des Canaux l'a déclaré le 22 mai 1931, Débat, page 2061, deuxième colonne.

340. Réponse à un ordre de la Chambre du 28 mai 1931:—Dossier montrant:—

1. Si le budget des Chemins de fer nationaux pour 1930-31, pourvoyait à la construction d'une nouvelle gare.

2. Dans l'affirmative, combien il y en avait.

3. A quels endroits elles devaient être construites.

4. Quelle était l'évaluation totale, comprenant les dépenses au compte du capital ou autre, préparée par les Chemins de fer nationaux, dans leur budget, pour chaque gare.

5. Si les Chemins de fer nationaux ont demandé des soumissions pour la construction de toutes ces gares.

6. Dans la négative, pour quelles gares des soumissions, ont été demandées.

7. De combien de gares le ministère des Chemins de fer a approuvé la construction en 1930-31.

8. Quel était le montant de la soumission acceptée dans chaque cas.

9. Si le ministère des Chemins de fer a refusé la construction de gares par les Chemins de fer nationaux en 1930-31.

10. Dans l'affirmative, quelles étaient ces gares.

11. Quel était le motif de refus dans chaque cas.

340a. Réponse à un ordre de la Chambre du 15 juin 1931:—Dossier montrant:—

1. Si le budget des Chemins de fer nationaux pour 1932-32 pourvoit à la construction de nouvelles gares.

2. Dans l'affirmative, combien il y en a.

3. A quels endroits elles doivent être construites.

4. Quel est l'estimé total, comprenant la dépense du compte du capital ou autre, préparé par les Chemins de fer nationaux pour chaque gare.

341. Réponse à un ordre de la Chambre du 28 mai 1931:—Dossier montrant:—

1. Aux séances tenues dans le bureau du ministre des Chemins de fer et des Canaux et plus tard dans le bureau du ministre du Travail, l'honorable ministre des Chemins de fer et des Canaux ayant rappelé ces deux séances le 22 mai 1931

(Débats, page 2062, 1ère colonne, lignes 31-33), un mémoire des accords publié comme Appendice "C" du rapport du Directeur fédéral du chômage, daté le 16 mars 1931, s'il a été soumis aux deux ministres mentionnés plus haut.

2. Sinon, à quelle date il a été soumis à chacun d'eux.

3. Quand les séances mentionnées dans le premier paragraphe ont eu lieu.

342. Réponse à un ordre de la Chambre du 1er juin 1931:—Etat montrant:—

1. Combien de services de trains ont été diminués ou discontinués (*a*) sur les Chemins de fer nationaux du Canada, (*b*) sur le chemin de fer Canadien du Pacifique durant l'année civile 1930.

2. Combien d'hommes ont été destitués ou renvoyés, (*a*) sur le chemin de fer Canadien du Pacifique, (*b*) sur les Chemins de fer nationaux du Canada durant l'année civile 1930.

342a. Réponse à un ordre de la Chambre du 1er juin 1931:—Etat montrant:—

1. Combien de trains ont cessé de circuler sur les voies des Chemins de fer nationaux du Canada, depuis le 1er janvier 1931.

2. Combien de trains ont cessé de circuler sur les voies du chemin de fer Canadien du Pacifique, durant la même période.

3. Combien d'hommes ont été destitués sur les Chemins de fer nationaux du Canada, depuis le 1er janvier 1931.

4. Combien d'hommes ont été destitués ou renvoyés sur le chemin de fer Canadien du Pacifique, durant la même période.

342b. Réponse à un ordre de la Chambre du 24 juin 1931—Etat montrant:—

1. Combien de service de trains ont été diminués ou discontinués sur les Chemins de fer nationaux du Canada durant (*a*) les premiers six mois de l'année civile 1930, (*b*) les derniers six mois de l'année civile 1930.

2. Combien d'hommes ont été destitués ou congédiés, aux Chemins de fer nationaux du Canada, durant (*a*) la première moitié de l'année civil 1930, (*b*) la dernière moitié de l'année civile 1930.

3. Quel était le nombre des employés durant (*a*) la première moitié de l'année civile 1930, (*b*) la seconde moitié de l'année civile 1930.

343. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 avril 1931:—Copie de tous télégrammes, mémoires, correspondance, lettres et autres documents concernant la destitution de M. Auguste Provencher, maître de poste de Windsor Mills, et la nomination de son successeur.

344. Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931—Copie de tous les témoignages et rapports de M. Robert Côté, commissaire-enquêteur, relativement aux enquêtes sur activités politiques tenues à Honfleur, St-Henri de Taillon, Langlais, Hébertville Station et Chambord, dans le comté du lac St-Jean.

345. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 mai 1931—Dossier montrant:—

1. A combien de maîtres de poste dans le comté de St-Hyacinthe-Rouville des demandes de démission ont été adressées depuis le 1er août 1930.

2. Quels sont les noms et adresses des maîtres de poste à qui des demandes de démission ont été adressées.

3. Si des enquêtes ont été tenues dans chaque cas, qui les a tenues et quel en a été le résultat.

4. Combien a été payé au commissaire enquêteur, dans chaque cas, pour ses services et autres honoraires.

5. Qui a demandé que ces enquêtes soient tenues.

6. Si un avis préalable a été envoyé aux maîtres de poste dans chaque cas à l'effet que cette enquête allait être tenue, et quel était le délai de cet avis.

7. Quels sont les noms des localités où des maîtres de poste ont été révoqués dans les comtés de St-Hyacinthe-Rouville, depuis le 1er août 1930.

8. Si les maîtres de poste révoqués ont été remplacés par des personnes dûment qualifiées pour remplir la position de maître de poste.

346. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 avril 1931—Copie de tous télégrammes, mémoires, correspondance, lettre et autres documents concernant la révocation de Joseph Girard, maître de poste à St-Irénée-les-Bains, comté de Charlevoix, et la nomination de son successeur.

347. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 avril 1931—Copie de tous télégrammes, mémoires, correspondance, lettres et autres documents concernant la destitution de Raoul Fortier, maître de poste à Ste-Anne de Beaupré, comté de Montmorency, et la nomination de son successeur.

348. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931—Copie de tous les ordres, instructions, mémoires, et autres documents et de tous les télégrammes, lettres et autres communications qui ont trait à l'importation, par la douane de Yarmouth, pour la Fédération des pêcheurs de la Nouvelle-Ecosse, d'une certaine quantité de corde à pêche, et à la défense qu'a faite le ministère du Revenu national de la livrer sous le prétexte qu'un droit additionnel de 5½ pour cent par livre ou d'un impôt devait être payé.

349. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931—Copie de tous les document, écrits, lettres, mémoires, relatifs à la vente que le ministère du Revenu national a faite du navire contrebandier connu sous le nom de *O'Connell*, ou No 4, durant le mois d'août ou de septembre 1930, avec les reçus et les admissions de paiement donnés par toute personne lorsque le navire a été livré, et aussi toutes recommandations de membres du Parlement ou d'autres personnes au sujet de la vente dudit navire.

350. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931—Copie de tous les documents, écrits, lettres, mémoires, relatifs à la vente que le ministère du Revenu national a faite du navire de contrebande en liqueurs connu sous le nom de No 3, durant le mois d'août ou de septembre 1930, avec les reçus et les admissions de paiement que toute personne a donnés lors de la livraison du navire, et aussi les recommandations des députés ou autres concernant la vente dudit navire.

351. Réponse à un ordre de la Chambre du 4 mai 1931:—Copie de tous les documents, mémoires ou correspondance échangés entre tout ministre fédéral et la Commission du havre de Vancouver, ou entre la Commission du havre de Vancouver et toute autre personne, société ou compagnie, concernant la destitution des soldats de retour suivants de la force constabulaire du havre de Vancouver: l'inspecteur James Robinson, D.C.M., le sergent Frank Waters, W. D. Cook, M.C., J. C. Farrell, M.C., James Davidson, M.C., et W. T. Johnston.

352. Réponse à un ordre de la Chambre du 30 avril 1931—Etat montrant:—

1. Si on continue les travaux au quai Lapointe, à Vancouver.

2. Si cet ouvrage est exécuté à un coût plus un profit, ou à un prix fixe, par verge.

3. Qui exécute cette entreprise.

4. Quelle est l'estimation du coût de cet ouvrage lorsqu'il sera complété.

353. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 13 mai 1931—Copie de tous les décrets ministériels, contrats, et autres documents qui ont trait ou sont relatifs de quelque façon à l'organisation de la *Rouyn Mines Railway Company*, à la construction et à l'opération dudit chemin de fer, et au louage de cette voie par le gouvernement de la Puissance, de la *Rouyn Mines Railway Company*, et au louage subséquent aux Chemins de fer nationaux du Canada.

Et aussi copie de toute la correspondance échangée entre le premier ministre du Canada ou tout membre du cabinet et les promoteurs, administrateurs ou officiers de la *Rouyn Mines Railway Company*, ou le bureau d'administration ou tout agent de la Compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada et qui aurait trait de quelque façon aux finances, à la confection ou à l'administration dudit chemin de fer.

Et aussi copie de correspondance, lettres et télégrammes échangés entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la province de Québec, la *Noranda Mines Company*, et toute ou toutes autres personnes relatifs aux finances ou à l'octroi de subsides audit chemin de fer.

354. Ordre de la Chambre—Dossier montrant:—

1. Quels sont les énumérateurs qui ont été nommés pour le recensement dans chaque municipalité du comté de Témiscouata.

2. Sur la recommandation de qui chacun d'eux a été nommé.

355. Réponse à un ordre de la Chambre du 25 mai 1931:—Copie du rapport fait par M. Gérard Simard, Commissaire, concernant le bureau de poste de St-Benoît de Matapédia, et copie des déclarations assermentées produites à cette enquête.

356. Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931:—Copie de toute la correspondance échangée entre le ministère des Postes et les citoyens de Matane au sujet de la nomination du maître de poste actuel de Matane, Québec.

357. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 mai 1931:—Copie de tous les télégrammes, pétitions, résolutions, lettres, rapports, et autres communications et documents envoyés ou reçus par le ministre des Travaux publics, le ministre des Postes et tout autre ministre ou fonctionnaire supérieur de l'Etat au sujet de la construction d'un bureau de poste à Shubénacadie, et du choix d'un site, depuis janvier 1930.

357a. Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 27 mai 1931:—Copie de tous les télégrammes, pétitions, résolutions, lettres, rapports, et autres communications et documents envoyés ou reçus par le ministre des Travaux publics, le ministre des Postes, et tout autre ministre ou fonctionnaire supérieur de l'Etat au sujet de la construction d'un bureau de poste à Shubénacadie, et du choix d'un site, depuis janvier 1930.

358. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 avril 1931:—Copie de tous télégrammes, mémoires, correspondance, lettres et autres documents concernant la destitution de J. H. Tremblay, maître de poste à Les Eboulements, comté de Charlevoix, et la nomination de son successeur.

359. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 18 mai 1931:—Copie de tous les décrets ministériels, documents, correspondance, mémoires, relatifs à la destitution de Isaïe Deschamps comme maître de poste à Val David, comté de Terrebonne, Québec, avec tous les rapports des procédures de toute enquête ou investigation qui a été faite sur la conduite dudit maître de poste depuis le 1er janvier 1931.

360. Réponse à un ordre de la Chambre du 1er juin 1931:—Copie de tous les rapports et de la correspondance que le ministre des Postes a en sa possession, relativement au circuit postal Nos 1 et 2, Vaudreuil-Station, Vaudreuil-Village et Vaudreuil-Paroisse.

361. Réponse à un ordre de la Chambre du 1er juin 1931:—Copie de tous documents et correspondance, y compris les demandes de soumissions entre les mains du département des Postes, à Ottawa et à Québec, en rapport avec le circuit rural No 1, à la Pointe-au-Pic, dans le comté de Charlevoix.

362. Réponse à un ordre de la Chambre du 1er juin 1931:—Copie de tous rapports, soumissions et correspondance que le ministère des Postes a en sa possession relativement au circuit postal rural No 1, de la paroisse de St-Rémi, comté de Napierville, Québec, depuis le 1er août 1930.

363. Réponse à un ordre de la Chambre du 1er juin 1931:—Copie de tous les documents actuellement en la possession du ministère des Postes, à Ottawa et à Québec en rapport avec les demandes de soumissions pour le contrat postal entre St-Siméon et le bureau de poste de St-Chrétien, dans la paroisse de St-Siméon, comté de Charlevoix.

364. Réponse à un ordre de la Chambre du 1er juin 1931:—Copie de tous les documents, correspondance, et demandes de soumissions que le ministère des Postes, à Ottawa et à Québec, a en sa possession actuellement et qui ont trait au transport des correspondances de la gare des Eboulements, au village des Eboulements, dans le comté de Charlevoix.

365. Réponse à un ordre de la Chambre du 1er juin 1931:—Copie de tous les documents, correspondance, demandes de soumissions actuellement entre les mains du ministère des Postes, à Ottawa et à Québec, en rapport avec les soumissions demandées pour le transport du courrier du quai des Eboulements, à la gare des Eboulements, dans le comté de Charlevoix.

366. Réponse à un ordre de la Chambre du 8 juin 1931:—Copie de toute la correspondance échangée entre tout ministre du gouvernement et le colonel Webb, maire de Winnipeg, depuis juillet 1930, au sujet de la confection de la grande route à travers le Canada.

367. Réponse à un ordre de la Chambre du 8 juin 1931:—Relevé des noms de tous les officiers d'élections dans le comté de la Rivière la Paix durant les élections générales de (*a*) 1925, (*b*) 1926, (*c*) 1930.

368. Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931:—Copie de toute la correspondance et des autres documents échangés entre le ministère du Revenu national et les citoyens de Matane, Québec, au sujet de la destitution de J. E. Landry, ancien officier des douanes au port de Matane.

369. Réponse à un ordre de la Chambre du 25 mai 1931:—Copie de tous rapports, correspondance, plans, bordereaux de salaires, comptes, factures et autres documents que le ministère des Travaux publics a en sa possession relativement aux réparations au quai des Trois-Pistoles, dans le comté de Témiscouata, depuis le 7 août 1930.

370. Réponse à un ordre de la Chambre du 25 mai 1931:—Copie de tous rapports, correspondance, plans ou autres documents que le ministère des Travaux publics a en sa possession depuis le 7 août 1930 au sujet de (*a*) de la construction d'un nouveau bureau de poste à Trois-Pistoles; (*b*) du loyer payable à la ville de Trois-Pistoles pour un bureau de poste et le logement du maître de poste; (*c*) et relativement aux réparations à l'immeuble (appartenant à la ville de Trois-Pistoles), où est maintenant le bureau de poste.

371. Réponse à un ordre de la Chambre du 10 juin 1931—Dossier faisant voir:—

1. Si un nommé Peter Brennan est à l'emploi de la Commission du havre de Vancouver.

2. Dans l'affirmative, en quelle qualité.

3. Quelles sont ses aptitudes et son expérience.

372. Ordre de la Chambre—Relevé montrant:—

1. Quel est le commissaire du recensement pour le district électoral de Nipissing.

2. Sur recommandation de qui il a été nommé.

3. Quel salaire il reçoit.

4. Quels sont les noms des recenseurs nommés pour le district électoral de Nipissing.

5. Quel est l'état de chacun.

6. Combien de soldats démobilisés ont été nommés et quels sont leurs noms.

373. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 mai 1931:—Copie de tous les télégrammes, pétitions, résolutions, lettres, rapports, et autres communications envoyés ou reçus par le ministre des Pêcheries, le sous-ministre des Pêcheries, et tout autre ministre ou fonctionnaire supérieur ou département de l'Etat et qui ont trait à l'établissement d'une frayère à, ou près de Windsor, comté de Hants, Nouvelle-Ecosse, et au choix d'un site pour cette frayère, depuis les trois dernières années.

374. Réponse à un ordre de la Chambre du 25 mai 1931:—Copie de tous les rapports, correspondance, etc., dans les dossiers du ministère du Revenu national qui ont trait à la destitution d'un nommé H. S. Hoey, autrefois à l'emploi du service de surveillauce de ce ministère.

375. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 mai 1931—Relevé faisant voir:—

1. Combien de femmes sont à l'emploi de l'Etat canadien à Ottawa dont les maris sont aussi à l'emploi de l'Etat.

2. Quel en est le nombre dans chaque département.

3. Combien de femmes mariées sont à l'emploi de l'Etat canadien.

376. Réponse à un ordre de la Chambre du 4 mai 1931:—Copie de tous les documents, écrits, mémoires et lettres échangés entre toute corporation municipale ou autres personnes et le ministère des Travaux publics depuis le 7 août 1930, relativement à l'édifice public de Beauport, Québec, pour la construction duquel des sommes ont été placées dans les crédits de 1930-31, et aussi copie de toutes les soumissions reçues relativement à la construction dudit édifice, et de la correspondance sur ce sujet, et copie de tous rapports d'ingénieurs ou d'architectes du ministère des Travaux publics, relatifs audit édifice, et envoyés au ministre des Travaux publics, ou au ministère depuis le 1er janvier 1928.

377. Réponse à un ordre de la Chambre du 8 juin 1931—Dossier montrant:—

1. Quelsétaient les noms de tous les employés inscrits sur le bordereau de salaires de la Commission du havre de Vancouver, durant le mois de mai 1930, et quel était le salaire payé à chacun d'eux, soit par semaine, par mois ou par année.

2. Quels sont les noms de tous les employés inscrits sur le bordereau des salaires de la Commission du havre de Vancouver durant le mois de mai 1931, et quel est le salaire payé à chacun d'eux, soit par semaine, par mois ou par année.

378. Réponse à un ordre de la Chambre du 10 juin 1931:—Copie de tous les documents actuellement en la possession du ministère des Postes, à Ottawa et à Québec, en rapport avec le transport des correspondances entre Québec et St-Joachim de Montmorency, y compris les diverses soumissions que ledit ministère a reçues à ce sujet.

379. Réponse à un ordre de la Chambre du 10 juin 1931:—Copie de tous les rapports non encore produits de MM. Simard et Gagnon, commissaires, qui ont fait des enquêtes sur des accusations d'ingérence politique portées contre des employés du ministère des Postes dans le comté de Bonaventure.

380. Réponse à un ordre de la Chambre du 8 juin 1931:—Copie du rapport du commissaire enquêteur, de la correspondance, des témoignages entendus et de tous les autres documents relatifs à la destitution de Hollis Richardson, agent du service de surveillance à Castalia, Grand Manan, comté de Charlotte, Nouveau-Brunswick.

381. Réponse à un ordre de la Chambre du 15 juin 1931:—Copie de tous les rapports, soumissions et correspondance que le ministère des Postes a en sa possession, relativement aux circuits postaux ruraux Nos 1 et 2 de la paroisse de Sharrington, comté de Napierville, Québec, depuis le 1er août 1930.

382. Réponse à un ordre de la Chambre du 10 juin 1931:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, rapports, mémoires et autres documents que tout ministère fédéral peut avoir en sa possession au sujet de la destitution de Norman MacDonald, de Pictou, Nouvelle-Ecosse, du service de surveillance, depuis le 1er août 1930.

383. Réponse à un ordre de la Chambre du 17 juin 1931:—Relevé faisant voir:—

1. Quels sont les noms de tous les recenseurs nommés pour la province de la Nouvelle-Ecosse (par comté, séparément).
2. Parmi ces recenseurs, quels sont les vétérans.

384. Réponse à un ordre de la Chambre du 8 juin 1931:—Copie de tous les télégrammes, correspondance et documents de toutes sortes échangés entre toute ou toutes personnes et le ministère des Travaux publics relativement à la vente de l'édifice du télégraphe, de la Rivière la Paix, en 1930.

385. Réponse à un ordre de la Chambre du 30 avril 1931:—Etat montrant:—

1. Si les commissaires actuels du havre de Vancouver ont acheté une locomotive pour usage sur la côte nord de l'anse Burrard.
2. Le cas échéant, de qui cette locomotive a été achetée.
3. Quel a été le prix d'achat.
4. Où on l'a achetée.
5. Si on l'a achetée directement ou par l'intermédiaire d'un agent.
6. S'il a été nécessaire de réparer cette locomotive achetée.
7. Dans l'affirmative, qui l'a réparée.
8. Quel était le prix de la soumission ou du contrat pour ces réparations.

386. Réponse à un ordre de la Chambre du 30 avril 1931:—Etat montrant:—

1. Si les commissaires actuels du havre de Vancouver ont acheté un navire qui servirait de navire à incendie.
2. Dans l'affirmative, de qui ce navire a été acheté et quel a été le prix d'achat.
3. S'il a été nécessaire de réparer ledit navire.
4. Si ce navire est disponible maintenant pour la protection contre les incendies.
5 Quel est le prix des réparations.

387. Réponse à un ordre de la Chambre du 10 juin 1931:—Copie du rapport de l'enquête tenue par M. J. Ernest Sirois, dans le cas de Valère Roy, gardien de la gare à drapeau de Bonaventure, Québec, et aussi dans le cas de Philippe Dea, de Gascons-Ouest, gardien de la lumière du quai de cet endroit.

388. Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931:—Relevé indiquant les noms des personnes accusées d'ingérence politique et sur la conduite desquelles M. Robert Côté, avocat de Québec, a fait une enquête, avec un sommaire du résultat de chacune de ces enquêtes, et un état des dépenses encourues dans chaque cas; et aussi un relevé indiquant si oui ou non la personne accusée d'ingérence politique était présente, ou si elle était représentée par un avocat ou autrement, et le nom de l'avocat lorsque l'accusé était ainsi représenté.

389. Réponse à un ordre de la Chambre du 8 juin 1931—Relevé faisant voir:—

1. Quels sont les noms des recenseurs qui ont été nommés pour faire le recensement dans tous les divers endroits des comté de Montmorency, Charlevoix, Saguenay et la Côte Nord du fleuve Saint-Laurent.
2. Qui a recommandé ces personnes.

390. Réponse à un ordre de la Chambre du 1er juin 1931—Copie de tous autres documents et correspondance, y compris copie des examens subis par les divers candidats qui ont demandé la position de gardien du phare de l'île aux Coudres (Ile-aux-Coudres Piers), dans le comté de Charlevoix.

391. Réponse à un ordre de la Chambre du 8 juin 1931—Copie de toutes les lettres et communications écrites par Thomas McCabe, un ancien employé du système du canal Trent, à Peterborough, et échangées entre des fonctionnaires du ministère des Chemins de fer et des Canaux, durant l'année 1931.

392. Réponse à un ordre de la Chambre du 15 juin 1931—Relevé indiquant:—

1. Les noms et les adresses des commissaires du recensement nommés pour le comté de Comox-Alberni, et le district assigné à chacun.
2. Les noms et adresses des recenseurs nommés dans ledit comté, et, en termes généraux, le territoire couvert par chacun.
3. Les salaires et autres rémunérations des commissaires et des recenseurs.
4. Les soldats démobilisés parmi les personnes nommées plus haut.

393. Réponse à un ordre de la Chambre du 4 juin 1931—Etat montrant:—

1. Quels étaient, au 28 juillet 1930, les noms des officiers et des employés en charge des diverses dragues opérées par le ministère des Travaux publics.
2. Si les mêmes officiers et employés sont encore en charge cette année.
3. Sinon, pourquoi des changements ont été faits.
4. Si des plaintes contre ces officiers et employés ont été portées auprès du ministère des Travaux publics, quelle était la nature desdites accusations.
5. Si des nouveaux officiers ou employés sont en charge de ces dragues cette année, quels sont leurs noms.
6. Qui les a recommandés.
7. Quelle est l'adresse de chacun.
8. S'ils ont passé les examens de la Commission du service civil.

394. Réponse à un ordre de la Chambre du 15 juin 1931—Copie des bordereaux de salaires, donnant les espaces de temps et les noms des personnes qui ont travaillé aux ouvrages de construction et de réparations au quai de Stratford-Centre, du 1er août 1930 au 1er décembre 1930.

395. Ordre de la Chambre—Tableau montrant:—

1. Quelle a été la production totale (*a*) de lait, (*b*) de crème, (*c*) de beurre, (*d*) de fromage, (*e*) de lait en poudre, (*f*) de crème à la glace au Canada, chaque année, depuis 1925.
2. Quelle a été la consommation totale (*a*) de lait, (*b*) de la crème, (*c*) du beurre, (*d*) du fromage, (*e*) du lait en poudre, (*f*) de la crème à la glace, au Canada, chaque année, depuis 1925.

396. Réponse à un ordre de la Chambre du 1er juin 1931—Copie de tous les documents et de la correspondance actuellement en la possession du ministère des Travaux publics, à Ottawa et à Québec, en rapport avec certains travaux d'érochage faits dans la rivière Grandes-Bergeronnes au cours de l'été 1929, et le paiement de la somme de $50 à être fait à M. Victor Guay, maire de la paroisse des Grandes-Bergeronnes, dans le comté de Saguenay, pour exécuter lesdits travaux.

397. Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931—Copie de tous documents, rapports, écrits, lettres, télégrammes, recommandations, requêtes, demandes, protestations, correspondance de quelque nature que ce soit, concernant la destitution de madame Alphonse Leroux, comme maîtresse de poste de St-Lazare de Bellechasse, et le changement de site du bureau de poste de cette localité.

398. Réponse à un ordre de la Chambre du 25 mai 1931—Copie de tous rapports, et correspondance que le ministère des Postes a en sa possession au

sujet de l'établissement d'un bureau de poste et du transport des correspondances sur 8ème ou 9ème rang, du canton Viger, dans le comté de Témiscouata, depuis le 1er août 1930.

399. Réponse à un ordre de la Chambre du 18 mai 1931—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, rapports, requêtes et autres documents échangés entre le ministère des Postes et toute ou toutes autres personnes depuis le 29 juillet 1930, relativement au bureau de poste de la gare de l'Islet, dans le comté de l'Islet, Québec.

400. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 juin 1931—Dossier faisant voir:—

1. Si M. Maurice Pelletier, avocat, de la ville de Québec, a fait des enquêtes pour le ministère des Postes ou tout autre ministère, entre le 30 août 1930 et le 30 mai 1931.

2. Dans l'affirmative, quelles enquêtes ont été tenues et quel montant lui a été versé pour ces enquêtes.

3. Combien de maîtres de postes ou d'employés des divers autres ministères ont été trouvés coupables à la suite des enquêtes ainsi tenues, et quels sont les noms et adresses des personnes qui ont été destituées.

401. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 24 juin 1931:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre le ministère des Pêcheries et toute ou toutes personnes, y compris tous fonctionnaires supérieurs ou ministres du gouvernement provincial de la Colombie-Anglaise, depuis le 1er janvier 1930, au sujet des huîtres, de l'ostréiculture, ou de baux pour parcs d'huîtres sur les rivières Serpentine et Nicomelk, dans la municipalité de Surry, Colombie-Anglaise.

402. Réponse à un ordre de la Chambre du 8 juin 1931:—Relevé des noms, de l'énumération des fonctions et du salaires des fonctionnaires nommés au ministère de l'Agriculture durant les années 1929 et 1930.

403. Réponse à un ordre de la Chambre du 10 juin 1931:—Relevé indiquant le nombre de Chinois admis en Canada aux ports de Vancouver et de Victoria, Colombie-Anglaise, de 1912 à 1930 inclusivement.

404. Réponse à un ordre de la Chambre du 17 juin 1931—Dossier montrant:—

1. Noms des recenseurs nommés pour le comté de Lambton-Ouest.

2. Qui a nommé les recenseurs du comté de Lambton-Ouest.

3. Qui a recommandé leur nomination.

4. Combien, parmi ces recenseurs, sont des vétérans, et (*a*) quels sont leurs noms, et (*b*) combien était sans travail à l'époque de leur nomination.

5. Combien de ces recenseurs étaient des civils, et sans travail à l'époque de leur nomination.

6. Combien sont des hommes mariés avec des personnes à soutenir et qui ont besoin dudit travail.

7. Combien, parmi les femmes nommées sont des veuves avec charge de famille, et (*a*) quels sont leurs noms, et (*b*) quelle est, dans chaque cas, le lien de parenté entre ces personnes à soutenir et la personne nommée.

8. Combien sont des femmes mariées dont les maris sont vivants, mais sans travail.

405. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 27 mai 1931:—Copie du décret ministériel nommant les Commissaires des grains qui ont été en fonctions durant les récoltes de 1917-18, 1918-19, exposant leurs devoirs, l'étendue de leur surveillance, et aussi copie de tous les rapports, recommandations faits par cette Commission au gouvernement du Canada ou à tout membre du gouvernement.

406. Réponse à un ordre de la Chambre du 17 juin 1931:—Copie de tous les bordereaux de salaire pour travail exécuté au quai public de débarquement du district électoral de Royal, Nouveau-Brunswick, sous la direction du contremaître Titus T. Parker.

407. Réponse à un ordre de la Chambre du 25 mai 1931:—Copie de tous rapports et de toute correspondance au sujet d'une réclamation faite au ministère des Travaux publics par M. C. E. Michaud, de l'Isle-Verte, pour l'occupation d'un terrain pour la construction du quai de la Pointe à la Loupe, à la gare de St-Eloi, comté de Témiscouata, Québec.

408. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, rapports, plans, documents et autres documents se rapportant à la construction d'un bureau de poste à Alma, province de Québec, et à l'achat d'un terrain à cette fin.

409. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 juin 1931:—Relevé indiquant les dépenses de voyage des trois commissaires de la Commission du service civil, et des endroits visités et les montants dépensés pour chaque voyage.

410. Réponse à un ordre de la Chambre du 8 juin 1931:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, et requêtes de toute sorte échangés entre le ministère des Pêcheries et tout autre ministère fédéral, depuis le 26 juillet 1930, au sujet des gages des hommes employés sur le vapeur *Amla*, la propriété d'un individu nommé Nordin qui demande maintenant une compensation du ministère des Pêcheries.

411. Réponse à un ordre de la Chambre du 18 mai 1931—Relevé faisant voir:—

1. Quel est le montant des intérêts payés, par le gouvernement du Canada, pour les années 1928 et 1929 respectivement, à raison des emprunts effectués par l'émission de bons sujets à l'impôt du Revenu.

2. Pour quel montant de ces divers emprunts le gouvernement a émis des bons au porteur.

3. Pour quel montant de ces divers emprunts le gouvernement a émis des bons entièrement nominatifs.

4. D'après les rapports faits au ministère du Revenu national, concernant l'impôt sur le Revenu, pour les années 1928 et 1929 respectivement, quel est le montant total des revenus déclarés comme provenant des intérêts sur ces bons ainsi émis, sujets à l'impôt sur le Revenu.

5. Quel est le montant total de l'impôt perçu par le ministère du Revenu national durant les années 1928 et 1929 respectivement, à raison des intérêts reçus par les détenteurs de ces bons émis par le gouvernement et sujets à l'impôt sur le Revenu.

412. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Relevé indiquant les détails spéciaux des achats du Conseil de biologie marine du Canada tels qu'indiqués dans la partie O—76 du Rapport de l'Auditeur général au 31 mars 1930:

1. Meubles de maison et de bureau et fournitures:

T. Eaton & Company, Toronto	$ 1,432 35
David Spencer, Ltd.	3,310 63
Comptes de moins de $1,000	2,009 61
Divers	17,373 67
Provisions, Burns & Co., Nanaïmo	1,245 31
Kelly Douglas & Co., Vancouver	1,024,23
Compte de moins de $1,000	5,165 57

413. Réponse à un ordre de la Chambre du 8 juin 1931: — Copie des rapports de l'inspecteur des Pêcheries, M. Wm Arseneau, du district Sud des Iles de la Madeleine, relativement aux prix sur les loups-marins, pendant la saison 1930, et aussi copie de toutes lettres, recommandations, déclarations assermentées, etc., concernant une réclamation de Frédéric Vigneau, des Iles de la Madeleine, au sujet d'une prime sur les loups-marins, pendant ladite saison 1930.

M. Stewart (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 17 juin 1931:—Copie de tous documents, dépêches, télégrammes, déclarations assermentées, instructions, etc., échangés entre le surintendant général de la ligne de téléphone aux Iles de la Madeleine et le surintendant local, ou toute autre personne, au sujet de la destitution de Stolin Cormier, de LaVernière, Iles de la Madeleine, comme réparateur de la ligne de téléphone.

M. Manion, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 6 juillet 1931:—Copie de la résolution adoptée par le comité exécutif des directeurs des Chemins de fer nationaux du Canada et expédiée au ministère des Chemins de fer et des Canaux le ou vers le 4 septembre 1930, et recommandant l'acceptation de soumissions pour la construction de la nouvelle gare de chemin de fer projetée à Rivière-du-Loup.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931:—Relevé indiquant les noms des personnes accusées d'ingérence politique et sur la conduite desquelles M. Fanning Gosselin, avocat de Québec, a fait une enquête, avec un sommaire du résultat de chacune de ces enquêtes, et un état des dépenses encourues dans chaque cas; et aussi un relevé indiquant si oui ou non la personne accusée d'ingérence politique était présente, ou si elle était représentée par un avocat ou autrement, et le nom de l'avocat lorsque l'accusé était ainsi représenté.

M. Sauvé, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 1er juillet 1931:—Copie des pétitions que le ministère des Postes a reçues relativement au bureau de poste de la Rivière Caplan, Québec, depuis le 1er août dernier.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 8 juin 1931:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre le ministère des Postes et toute ou toutes personnes depuis le 28 juillet 1930, au sujet du bureau de poste de Carlyle, Saskatchewan.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 8 juin 1931:—Copie de tous les documents concernant l'accusation d'ingérence politique portée contre Absolon Nolet, maître de poste à Barré, comté de Dorchester, et concernant l'enquête qui a été tenue dans cette cause.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant sans amendement:—

Bill No 77, Loi concernant la construction et l'entretien d'un pont sur le fleuve Saint-Laurent entre l'Ile d'Orléans et la côte de Beaupré, dans la province de Québec.

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant pour lequel il demande le concours de la Chambre:—

Bill No 118 (L1 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la *Service Loan and Finance Corporation.*"

L'ordre suivant de la Chambre est voté en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Spencer—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Combien de personnes ont demandé des pensions au Bureau des Commissaires des pensions durant les derniers douze mois.
2. Combien les ont obtenues.
3. Quels sont leurs noms et la pension accordée dans chaque cas.

M. Duranleau propose,—Que la Chambre se forme en comité général à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient d'autoriser un prêt n'excédant pas $700,000 à la Commission du havre de Trois-Rivières pour la construction d'outillages de têtes de lignes sur approbation par le Gouverneur en conseil des plans détaillés, coût probable et devis de ces travaux, et le dépôt de débentures de la Corporation pour couvrir ledit prêt.

M. Duranleau, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution l'a recommandée à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

L'ordre pour la troisième lecture du Bill No 47, Loi ayant pour objet d'établir une Commission du tarif étant lu;

M. Bennett propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Mackenzie King, appuyé par M. Lapointe, propose en amendement:—

"Que ledit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit référé de nouveau au comité général, avec instruction qu'il a le pouvoir de le modifier en insérant que toute personne qui se croit lesée par l'une quelconque des dispositions existantes ou proposées dans le tarif aura le droit de présenter son cas devant la Commission du tarif."

Après débat, la question étant posée sur l'amendement, elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Ahearn,	Elliott,	King, Mackenzie	Parent,
Bertrand,	Fafard,	Lapointe,	Perras,
Bouchard,	Ferland,	Luchkovich,	Ralston,
Boucher,	Fiset (sir Eugène),	Mackenzie (Vancouver Centre),	Reid,
Boulanger,	Fraser (Northumberland, Ont.),	MacLean,	Rhéaume,
Bourassa,	Garland (Bow-River),	McKenzie (Assiniboïa),	St-Père,
Brasset,	Girouard,	McPhee,	Sanderson,
Buckley,	Hall,	Mercier (St-Henri),	Séguin,
Butcher,	Hanson (Skeena),	Motherwell,	Speakman,
Casgrain,	Howden,	Munn,	Spencer,
Chevrier,	Hurtubise,	Neill,	Thauvette,
Coote,	Ilsley,		Vallance,
Donnelly,			Woodsworth,
Dubois,			Young—51.

CONTRE:

Messieurs

Anderson (Toronto-High-Park), Arsenault, Arthurs, Baker, Baribeau, Barrette, Beaubier, Belec, Bell (Hamilton-Ouest), Bell (St-Jean-Albert), Bennett, Beynon, Bowen, Bowman, Burns, Bury, Campbell, Carmichael, Charters, Cotnam, Cowan (Port-Arthur-Thunder-Bay), Cowan (Long-Lake), Dickie, Duguay, Dupré, Duranleau, Edwards, Ernst, Fortin, Gagnon, Ganong, Gordon, Guthrie, Hackett, Hay, Johnstone, Jones, Laflèche, Larue, LaVergne, Loucks, Macdonald (Kings), Macdougall, MacLaren, MacMillan (Saskatoon), MacNicol, McGillis, McLure, Maloney, Moore (Châteauguay-Huntingdon), Morand, Mullins, Myers, Perley (Qu'Appelle), Pettit, Pickel, Plunkett, Price, Quinn, Rhodes, Ryckman, Sauvé, Senn, Shaver, Simpson (Simcoe-Nord), Simpson (Algoma-Ouest), Smith (Victoria-Carleton), Spankie, Spence, Sproule, Stanley, Stewart (Leeds), Stewart (Lethbridge), Stinson, Stitt (Nelson), Sullivan Sutherland, Swanston, Tétrault, Tummon, Turnbull, Weir (Melfort), White (Mont-Royal), Wilson, Wright—85.

Et la question étant de nouveau posée sur la motion principale;

M. Lapointe, appuyé par M. Motherwell, propose en amendement: Que le mot "maintenant" soit biffé et remplacé par les mots "dans six mois de ce jour" à la fin de la motion.

Et la question étant posée sur ledit amendement, elle est rejetée.

Et la question étant posée sur la motion principale, elle est agréée sur division.

Ledit bill est, en conséquence, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain, à trois heures p.m., sans poser la question, conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 79

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 10 JUILLET 1931

PRIÈRES.

Sur motion de M. McLure, le deuxième rapport du comité mixte des deux Chambres sur les Impressions du Parlement, présenté à la Chambre jeudi le 9 juillet 1931 est adopté.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:—

Bill No 104, Loi pourvoyant à un prtê aux commissaires du havre de New-Westminster.

Bill No 103, Loi pourvoyant à un prêt ultérieur aux Commissaires du port d'Halifax.

Bill No 80, Loi ayant pour objet d'autoriser un contrat entre Sa Majesté le Roi et la Corporation de la cité d'Ottawa.

Bill No 84, Loi modifiant la Loi des ressources naturelles de l'Alberta.

Bill No 85, Loi modifiant la Loi des ressources naturelles de la Saskatchewan.

Bill No 88, Loi concernant la *Dominion Agricultural Credit Company, Limited.*

Bill No 89, Loi modifiant la Loi des compagnies fiduciaires.

Bill No 107, Loi modifiant la Loi des postes.

Bill No 105, Loi modifiant la Loi d'interprétation.

Bill No 108, Loi modifiant la Loi des compagnies.

Bill No 102, Loi modifiant la Loi du revenu consolidé et de la vérification.

Bill No 101, Loi concernant l'établissement de la Monnaie royale canadienne.

Bill No 109, Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu.

Aussi,—Ue message informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants pour lesquels il demande le concours de la Chambre:—

Bill No 119 (Q1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lily Adèle Caswell Dysons."

Bill No 120, (R1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thora Mary Balfry Walker."

Bill No 121 (S1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Kathleen Younger Cooper."

Bill No 122 (T1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frank Godsoe Wilson."

Et aussi,—Un message communiquant à la Chambre, la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles les bills en instance de divorce ci-haut sont basés, et les témoignages entendus comme preuve, avec prière que le tout soit retourné au Sénat.

Sur motion de M. Bennett, résolu:—Qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que la Chambre concourt dans une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de transmettre notre Adresse conjointe à Sa Très Excellente Majesté le Roi, relativement à une mesure à soumettre au Parlement du Royaume-Uni et plus particulièrement exposée dans ladite Adresse conjointe; et qu'elle a rempli l'espace laissé en blanc, par les mots "les Communes".

Et que le greffier porte ledit message au Sénat.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 1er juin 1931—Dossier montrant:—

Quel a été le coût de la conférence tenue récemment à Londres au sujet du blé, y compris les frais de câblogramme et de téléphone échangés entre le premier ministre du Canada et le représentant du Canada en Angleterre, l'honorable Howard G. Ferguson.

M. Duranleau, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 29 juin 1931:—Copie du rapport de l'enquête tenue dans le cas de Jacques Grenier, gardien du phare et de signaux, à St-Godfroi, Québec.

Conformément à l'ordre spécial passé le 30 juin courant, le bill suivant est lu la première et la deuxième fois et référé au comité des Banques et du Commerce:—

Bill No 118 (L1 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la *Service Loan and Finance Corporation*."—M. *Lawson*.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

A six heures p.m., M. l'Orateur prend le fauteuil et la président du comité des Voies et Moyens ayant rapporté progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau plus tard ce jour.

M. l'Orateur quitte alors le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

(*Bills privés*)

Le Bill No 30, Loi concernant *The St. Lawrence River Bridge Company* est considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

(Bills publics)

Le Bill No 97, Loi modifiant la Loi de la marine marchande au Canada est considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Woodsworth pour la deuxième lecture du Bill No 44, Loi modifiant la Loi de l'immigration.

Et le débat continuant;

L'heure consacrée aux bills privés et publics étant expirée;

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(Trois quarts des sommes ci-dessous)

XXVI—MINES ET COMMISSION GEOLOGIQUE

Division des Mines

249	Etude des gisements de minerai et des ressources minérales; des industries métallurgiques et des mines et de la technologie minérale; gages, frais d'épreuve et des laboratoires; recherches par la commission fédérale du combustible, y compris les traitements et toutes les autres dépenses	300,000 00
	Publication, versions anglaise et française des rapports, achat de livres, de fournitures du laboratoire, d'instrum.; aide div. et dépense casuelle..	50,000 00
	Allocation à J. H. Fortune pour couvrir ses frais de logement, d'éclairage, de chauffage et d'eau, en sa qualité de gardien de l'édifice de la division des mines, rue Sussex, vu la nécessité d'utiliser l'espace occupé par lui pour des fins de laboratoire et d'emmagasinage..	100 00

Essayerie du Canada

250	Entretien de l'essayerie, Vancouver, C.-B..	24,000 00

Commission géologique

251	Pour explorations, études et recherches, appointements des explorateurs, dessinateurs, et autres..	190,000 00
	Pour publication des éditions anglaise et française des rapports, cartes, illustrations, etc..	70,000 00
	Entretien des bureaux et du musée, frais d'expositions spéciales ayant trait aux ressources naturelles, achat de livres et référence, aides diverses et dépense casuelle..	65,000 00
	Pour l'équipement du musée..	12,000 00
	Pour achat de spécimens..	2,000 00

XXXVI—DIVERS

328	Subvention à l'Institut impérial..	9,733 33

III—GOUVERNEMENT CIVIL

77 Immigration et Colonisation—

Traitements..	312,555 00
Dépense casuelle..	40,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à lundi prochain, à trois heures p.m., sans poser la question, conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 80

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 13 JUILLET 1931

PRIÈRES.

M. Turnbull, du comité des Relations industrielles et internationales présente le deuxième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a étudié la résolution suivante proposée par Mademoiselle Macphail:

> "Que la Chambre est d'avis que pour chaque cent dollars dépensé pour la guerre, un dollar soit dépensé pour promouvoir la paix en établissant des chaires d'enseignement et des bourses scolaires internationales dans les principales universités canadiennes,"

laquelle résolution a été inscrite à l'ordre de renvoi de la Chambre en date du 11 mai 1931.

Votre comité a pris ladite résolution en considération et a lu attentivement la preuve recueillie par un comité du même genre auquel fut référée une résolution semblable le 7 mars 1930; de plus, il a eu l'avantage d'entendre, à ce sujet, le Docteur H. M. Tory, président de l'Association canadienne de la Société des Nations.

Votre comité a l'honneur de faire les recommandations suivantes:

1. Que, votre comité n'étant pas unanime à admettre que les dépenses faites au Canada pour la défense du pays et pour l'entraînement des cadets peuvent être considérées comme dépenses de guerre, il a étudié les questions inscrites à l'ordre de renvoi tout à fait indépendamment de leur rapport avec les dépenses faites par le ministère de la Défense nationale.

2. Après un examen minutieux de la preuve recueillie et du compte rendu de ses délibérations, votre comité est d'avis que l'établissement de chaires d'enseignement et de bourses scolaires internationales n'est pas pratique en raison, d'une part, du coût de telles institutions, et d'autre part, de la question de juridiction législative à déterminer entre les provinces et le Dominion.

3. Eu égard au fait qu'un très grand nombre d'étudiants et de professeurs poursuivent des travaux de recherches à Ottawa, votre comité est d'opinion que l'on devrait rendre plus accessibles et plus nombreuses les facilités offertes

aujourd'hui par le ministère des Affaires extérieures, tel que remommandé l'an dernier, et que des ouvrages classiques en matières interimpériales et internationales devraient être ajoutés, de temps en temps, à la bibliothèque du ministère des Affaires extérieures, où pourraient les consulter ceux qui poursuivent ce genre d'étude.

4. Votre comité attire également l'attention des députés de la Chambre des communes et du public en général sur l'œuvre qu'accomplit l'Association canadienne de la Société des Nations, et suggère que tous continuent à lui donner leur appui.

M. Stevens, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 24 juin 1931—Relevé indiquant:—

1. Les noms et adresses des commissaires du recensement nommés pour le comté fédéral de Battleford-Nord afin de conduire le prochain recensement.
2. Le territoire assigné à chacun.
3. Les noms et adresses des recenseurs nommés dans chaque district, et, en termes généraux, le territoire couvert par chacun.
4. Les salaires et autres rémunérations des commissaires et recenseurs. Combien de ces commissaires et recenseurs sont des soldats démobilisés, et leurs noms et adresses. Les noms de ceux qui ont recommandé ces nominations et la correspondance à ce sujet.

M. Manion, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 27 mai 1931:—Copie (*a*) d'une demande que les Chemins de fer nationaux ont faite pour approbation de la nouvelle gare projetée à Rivière-du-Loup; (*b*) plans numérotés P-1-12-179, 17105-1, 17105-2, et 17105-3, datés respectivement le 31 janvier 1930, le 15 juillet 1930, et le 12 juin 1930, dans les dossiers de la Commission sous le No 36455; (*c*) du rapport et des recommandations de l'officier d'exploitation en chef de la Commission, tel que mentionné dans l'Ordre No 45305, daté le 9 août 1930, de la Commission des chemins de fer.

Et aussi,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 27 mai 1931:—Copie (*a*) du plan No 17321-1, daté Moncton, 31 mars; (*b*) soumissions mises au dossier au nom de la Compagnie du Chemin de fer, la Chambre de commerce de la Rivière-du-Loup, le Service d'Hygiène provincial, et la ville de la Rivière-du-Loup; et (*c*) du rapport et des recommandations de l'officier en chef de la Commission tel que mentionné dans l'ordre No 46476, daté le 27 mars 1931, de la Commission des chemins de fer.

M. Ryckman, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 juin 1931:—Copie de tous les documents que le ministère du Revenu national a en sa possession, relativement à l'enquête tenue par M. Lafontaine dans l'administration de l'inspecteur de district des Douanes et de l'Accise, M. J. A. Bernier, durant les trois dernières années.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 1er juin 1931:—Copie de tous les rapports, instructions, correspondance, mémoires et lettres et une copie des témoignages que le ministre des Postes ou tout membre du gouvernement a en sa possession relativement à la révocation de Mme Rosana McGuigan, maîtresse de poste à St. Mary's Road, comté de King, Ile du PrinceEdouard, et aussi un état disposé en tableau des dépenses de chaque personne présente à l'enquête et le montant payé à chacune, y compris le commissaire qui a tenu l'enquête, depuis le 1er août 1930.

M. Guthrie, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 113, Loi modifiant le Code criminel, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Conformément à l'ordre spécial passé par la Chambre le 30 juin dernier, les bills suivants sont respectivement lus la première et la deuxième fois sur division et avec la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat et les pétitions sur lesquelles ils sont fondés sont référés au comité des Bills Privés, savoir:—

Bill No 119 (Q1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lily Adèle Caswell Dysons."—M. *Garland* (Carleton).

Bill No 120 (R1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thora Mary Balfry Walker."—M. *Young*.

Bill No 121 (S1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Kathleen Younger Cooper."—M. *Garland* (Carleton).

Bill No 122 (T1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frank Godsoe Wilson."—M. *Bell* (St-Jean-Albert).

L'adresse à Son Excellence le Gouverneur général et les ordres de la Chambre qui suivent sont votés:—

Par M. Heenan—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes et de la correspondance échangés entre tout ministère de l'Etat ou tout membre du cabinet, au sujet de l'entrée au Canada, à Fort Frances, Ontario, d'ouvriers des Etats-Unis, depuis le 30 avril 1931.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie des plans, devis et des détails des réparations à la gare de Rivière-du-Loup, accompagnant le plan No 17321-1, tels qu'approuvés par l'Ordre 46476 de la Commission des chemins de fer.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie des enquêtes et des rapports transmis à l'honorable ministre des Postes par M. Alphonse Garon, commissaire enquêteur, à la suite d'enquêtes tenues par lui-même à Cacouna, Chemin Taché, Gironde, La Richardière, Montagne Ronde, et Notre-Dame du Lac, dans le comté de Témiscouata.

Par M. Vallance pour M. McIntosh—Ordre de la Chambre—Copie de tous les documents, correspondance, mémoires, lettres et télégrammes échangés entre le bureau du premier ministre depuis août 1930 et tout individu, ou association d'individus dans le comté fédéral de Battleford-Nord, au sujet de la cancellation ou de la continuation du service postal aérien et quotidien dont profite maintenant la cité de Battleford-Nord sur la route nord du système postal aérien de l'Ouest du Canada.

Par M. Vallance pour M. McIntosh—Ordre de la Chambre—Copie de tous les documents, correspondance, mémoires, lettres et télégrammes échangés entre le ministère des Postes depuis août 1930, et tout individu ou association d'individus dans le comté fédéral de Battleford-Nord, au sujet de la cancellation ou de la continuation du service postal aérien quotidien dont profite maintenant la cité de Battleford-Nord sur la route nord du système postal aérien de l'Ouest du Canada.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie du bon de la *Employers' Liability Assurance Corporation* qui se monte à $10,000 accompagnant la soumission envoyée par M. Jos. Collin, entrepreneur général, de Rivière-du-Loup, pour la construction d'une nouvelle gare à Rivière-du-Loup, qui a été transmis aux Chemins de fer nationaux du Canada et au ministère des Chemins de fer et des Canaux.

Par M. MacLean—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et témoignages entendus à l'enquête relative à la destitution de Edward C. Gaudet, investigateur des plantes, de Pleasant View, comté de Prince, Ile du Prince-Edouard, avec le rapport du Commissaire sur ce sujet; et aussi, un état, si possible, des dépenses relatives à cette enquête?

Par M. Brasset—Ordre de la Chambre—Copie de tous les documents, correspondance, rapports, enquêtes et autres documents, au sujet de la destitution de Philias Bourget, de Percé, comté de Gaspé, comme gardien du phare de Percé.

Par M. Vallance pour M. McIntosh—Ordre de la Chambre—Copie de tous les mémoires, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents échangés entre le ministère des Postes, depuis août 1930, et toute ou toutes personnes dans le comté fédéral de Battleford-Nord, au sujet du changement de l'emplacement du bureau de poste, et du changement du maître de poste de Hatherleigh, Saskatchewan.

Par M. Vallance pour M. McIntosh—Ordre de la Chambre—Copie de tous les mémoires, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents échangés entre le ministère des Postes, depuis août 1930, et toute ou toutes personnes dans le comté fédéral de Battleford-Nord au sujet de l'établissement d'un circuit postal rural entre Edam et Poplar Dell, Saskatchewan.

Par M. Chaplin pour M. McGibbon—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie du décret ministériel engageant sir Henry Thornton comme président et administrateur général des Chemins de fer nationaux du Canada.

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens étant lu;

M. Bennett propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après débat la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau ce jour.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Gordon, la Chambre retourne aux Motions, sous les Affaires de Routine.

Sur motion de M. Gordon, résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat priant Leurs Honneurs de vouloir bien permettre à l'honorable Wilfrid Laurier McDougald, l'un de leurs membres de venir et rendre témoignage devant le comité spécial nommé par la Chambre des Communes pour faire une enquête sur l'entreprise, depuis son début, de la Beauharnois pour la production d'énergie hydroélectrique par l'emploi des eaux du fleuve Saint-Laurent, en autant que les matières dont il est question sont dans les limites de la juridiction du Parlement du Canada, et sans restreindre d'aucune façon la généralité des mots précédents, de faire une enquête sur les affaires auxquelles a touché le discours prononcé en la Chambre des Communes par M. Robert Gardiner, l'honorable député d'Acadia, le 19e jour de mai 1931.

Et que le greffier porte ledit message au Sénat.

Sur motion de M. Gordon, résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat priant Leurs Honneurs de vouloir bien permettre à l'honorable Andrew Haydon, l'un de leurs membres de venir et rendre témoignage devant le comité spécial

nommé par la Chambre des Communes pour faire une enquête sur l'entreprise, depuis son début, de la Beauharnois pour la production d'énergie hydroélectrique par l'emploi des eaux du fleuve Saint-Laurent, en autant que les matières dont il est question sont dans les limites de la juridiction du Parlement du Canada, et sans restreindre d'aucune façon la généralité des mots précédents, de faire une enquête sur les affaires auxquelles a touché le discours prononcé en la Chambre des Communes par M. Robert Gardiner, l'honorable député d'Acadia, le 19e jour de mai 1931.

Et que le greffier porte ledit message au Sénat.

Sur motion de M. Gordon, résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat priant Leurs Honneurs de bien vouloir permettre à l'honorable Donat Raymond, l'un de leurs membres de venir et rendre témoignage devant le comité spécial nommé par la Chambre des Communes pour faire une enquête sur l'entreprise, depuis son début, de la Beauharnois pour la production d'énergie hydroélectrique par l'emploi des eaux du fleuve Saint-Laurent, en autant que les matières dont il est question sont dans les limites de la juridiction du Parlement du Canada, et sans restreindre d'aucune façon la généralité des mots précédents, de faire une enquête sur les affaires auxquelles a touché le discours prononcé en la Chambre des Communes par M. Robert Gardiner, l'honorable député d'Acadia, le 19e jour de mai 1931.

Et que le greffier porte ledit message au Sénat.

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens étant lu;

M. Bennett propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est agrée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

M. Bennett, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Copie d'une entente commerciale entre le Canada et l'Australie, comme suit:—

ANNEXE.

Convention commerciale entre le Canada et l'Australie

Le Gouvernement de Sa Majesté dans le Dominion du Canada et le Gouvernement de Sa Majesté dans le Commonwealth de l'Australie, désireux d'améliorer et d'étendre les relations commerciales qui existent entre le Canada et l'Australie, et affirmant le principe de s'accorder l'un à l'autre des préférences tarifaires sur les marchandises qu'ils produisent ou fabriquent, et ce pour leur avantage mutuel, sont convenus des articles suivants:—

Article I.

Subordonnément aux dispositions du Tarif des douanes du Canada, sauf les dispositions qui suivent, le Canada accorde:

1. (*a*) Aux marchandises énumérées à l'Annexe A des présentes, produites ou fabriquées en Australie, lorsqu'elles sont importées au Canada, les taux et dispositions tarifaires indiqués dans ladite Annexe A;
(*b*) A toutes autres marchandises produites ou fabriquées en Australie, lorsqu'elles sont importées au Canada, les avantages du tarif de préférence britannique.

2. Les avantages tarifaires concédés par le paragraphe I du présent article, ne s'appliquent qu'aux marchandises importées directement au Canada.

Article II.

Subordonnément aux dispositions du Tarif douanier d'Australie, sauf les dispositions qui suivent, l'Australie accorde:—

1. (*a*) Aux marchandises énumérées à l'Annexe B des présentes, produites ou fabriquées au Canada, lorsqu'elles sont importées en Australie, les taux et dispositions tarifaires indiqués dans ladite Annexe B;
(*b*) A toutes les autres marchandises produites ou fabriquées au Canada, lorsqu'elles sont importées en Australie, les avantages du Tarif de préférence britannique.

2. Les avantages tarifaires concédés par le paragraphe I du présent article s'appliquent seulement aux marchandises qui ont été expédiées du Canada en Australie et qui n'ont pas été transbordées, ou, si elles ont été transbordées, alors seulement s'il est établi à la satisfaction du percepteur des douanes que la destination projetée des marchandises, lorsqu'elles ont été expédiées originairement du Canada, était l'Australie.

Article III.

Il est convenu par les présentes, en cas de modification du Tarif canadien ou du Tarif australien en vigueur à la date où la présente Convention devient exécutoire, ce qui suit:

1. A l'égard des marchandises énumérées à l'Annexe A, le Canada maintiendra au moins la différence réelle entre les taux exigés pour des marchandises importées d'Australie et ceux qui sont imposés respectivement par les Tarifs de préférence britannique, intermédiaire et général; et

2. A l'égard des marchandises énumérées à l'Annexe B, l'Australie maintiendra relativement aux marchandises du Canada assujetties
(*a*) Au Tarif de préférence britannique, au moins la différence réelle entre ce Tarif et les Tarifs intermédiaire et général; et
(*b*) Au Tarif intermédiaire, au moins la différence réelle entre ce Tarif et le Tarif général.

Article IV.

En déterminant la valeur à l'acquitté des marchandises, le Canada et l'Australie s'engagent à ne pas inclure, dans cette valeur à l'acquitté, des frais de transport à l'intérieur supérieurs au montant réel des frais de transport qui seraient occasionnés si les marchandises étaient expédiées de leur point d'origine au point de sortie le plus rapproché du pays exportateur.

Article V.

1. Les marchandises produites ou fabriquées en Australie, importées sous le régime des dispositions de l'article I de la présente Convention, ne sont pas assujetties aux dispositions de l'article 6 du Tarif des douanes du Canada.

2. Les marchandises produites ou fabriquées au Canada, importées sous le régime des dispositions de l'article II de la présente Convention, ne sont pas assujetties aux dispositions de la Loi du tarif douanier (Industries Preservation), 1921-1922, d'Australie.

Article VI.

Rien dans la présente Convention ne doit s'interpréter de manière à porter atteinte à la faculté de l'un ou de l'autre des deux pays d'imposer un droit ou une taxe spéciale (autre que le droit de dumping) sur des marchandises importées; toutefois, ce droit ou cette taxe spéciale ne doit pas être supérieure à celle qui est imposée sur des marchandises semblables provenant de tout autre pays.

Article VII.

Pour les fins de la présente Convention, les marchandises sont censées produites ou fabriquées au Canada ou en Australie, selon le cas, si, à l'égard de la proportion de leur production domestique, elles sont conformes aux lois ou règlements en vigueur dans le pays d'importation, lesquels s'appliquent à ces marchandises lorsqu'elles sont importées sous le régime du Tarif de préférence britannique de ce pays.

Article VIII.

Les termes "Tarif de préférence britannique", "Tarif intermédiaire" et "Tarif général", employés dans la présente Convention et les annexes y jointes, sont censés signifier le Tarif de préférence britannique, le Tarif intermédiaire et le Tarif général du Canada ou de l'Australie en vigueur à la date de l'entrée des marchandises pour la consommation domestique.

Article IX.

Si—(*a*) à quelque moment, l'une des parties à la présente Convention donne à l'autre partie un avis par écrit à l'effet que, par suite de l'importation dans l'autre pays de marchandises d'une catégorie spécifiée dans l'avis, produites ou fabriquées dans le pays exportateur, la vente de marchandises semblables produites dans cet autre pays est atteinte d'une manière préjudiciable ou nuisible; et si

(*b*) Suivant l'opinion du Gouvernement du pays importateur, des mesures qui suffisent à remédier aux conditions faisant le sujet d'une plainte ne sont pas appliquées par le Gouvernement du pays exportateur dans les trois mois de la date de l'avis,

Alors, jusqu'au retrait de l'avis par le Gouvernement du pays importateur, les marchandises de la catégorie spécifiée dans l'avis, lorsque importées dans ce pays, sont assujetties aux droits prévus dans son Tarif général.

(2) Les parties s'engagent à chercher à conclure un arrangement satisfaisant en vue du retrait de l'avis dans le plus court délai possible.

(3) Au retrait de l'avis, les marchandises de la catégorie spécifiée dans l'avis, deviennent de nouveau assujetties au tarif qui leur était applicable avant que l'avis fût donné.

Article X.

Quand la présente Convention entrera en vigueur en vertu des proclamations ci-dessous prévues, les concessions tarifaires mutuellement consenties sous le régime de la Loi canadienne de la convention commerciale australienne, sanctionnée le 27 juin 1925, et de la résolution adoptée par le Parlement d'Australie le 2 septembre 1925, cesseront d'être exécutoires sauf en ce qui concerne les marchandises en transit entre les deux pays à la date de l'émission des proclamations, et à l'égard desquelles il a été imposé des droits accrus conformément à la présente Convention; cependant, ces marchandises doivent être entrées pour la consommation domestique dans les trente jours qui suivent leur arrivée au port de destination.

Article XI.

La présente Convention sera soumise à l'approbation des Parlements du Canada et de l'Australie. Sitôt approuvée, elle entrera en vigueur à la date dont conviendront les gouvernements du Canada et de l'Australie par proclamations publiées dans la *Gazette du Canada* et dans *The Commonwealth of Australia Gazette*. Elle demeurera en vigueur pendant une période d'un an à comp-

ter de la date desdites proclamations et ensuite jusqu'à l'expiration des six mois de la date à laquelle l'un des Gouvernements aura notifié à l'autre sa volonté de dénoncer la Convention.

Signée à Ottawa, Canada, ce cinquième jour de juin mil neuf cent trente et un, au nom du Gouvernement de Sa Majesté dans le Dominion du Canada.

R. B. BENNETT,
H. H. STEVENS.

Signée à Canberra, Australie, ce huitième jour de juillet mil neuf cent trente et un, au nom du Gouvernement de Sa Majesté dans le Commonwealth d'Australie.

J. H. SCULLIN,
PARKER J. MOLONEY.

ANNEXE A

Numéro du Tarif	—	Tarif sur marchandises produites ou fabriquées en Australie
Ex. 7	Viandes, fraîches, savoir:	
	(a) Bœuf et veau	3 cents la livre.
	(b) Agneau et mouton	3 cents la livre.
8	Viandes en conserve, volaille ou gibier; extraits de viande et thé de bœuf, non médicamentés	15 p.c. ad valorem.
Ex. 9	Lapins, congelés, pour nourrir les renards	En franchise.
14	Suif	En franchise.
16	Œufs en coquille	En franchise pendant les mois de janvier et février; Tarif de préférence britannique durant les autres mois de l'année.
16a	Œufs, entiers, jaune d'œuf ou albumine d'œuf, congelés ou autrement préparés, non dénommés, auxquels du sucre ou un autre produit a été ajouté ou non	5 cents la livre.
17	Fromage	1 cent la livre.
18	Beurre	5 cents la livre.
35	Houblon	6 cents la livre.
62	Riz, non nettoyé, non décortiqué	En franchise.
	Lorsque le gouverneur en son conseil est convaincu que l'Australie peut satisfaire aux exigences du Canada, il peut, par arrêté en conseil, ordonner que soit substitué au numéro 62 du Tarif à l'Annexe A du Tarif des douanes, 1907, et à l'énumération des marchandises et des droits de douane mis en regard dudit numéro dans l'Annexe A, ce qui suit:	
62a	Riz, non nettoyé, non décortiqué	En franchise.
	Tarif de préférence britannique, 25 p.c. ad valorem.	
	Tarif intermédiaire, 25 p.c. ad valorem.	
	Tarif général, 25 p.c. ad valorem.	
	A compter de la publication dudit arrêté en conseil dans la *Gazette du Canada*, le numéro 62 du Tarif, tel qu'il apparaîtra dans ladite Annexe à l'époque de la publication de cet arrêté, sera abrogé, et les dispositions du numéro 62a du Tarif lui seront substituées.	
Ex. 92	Fruits, frais, à l'état naturel, le poids de l'emballage devant être inclus dans le poids déclaré:	
	(a) Abricots	En franchise durant les mois de janvier et février; Tarif de préférence durant les autres autres mois de l'année.
	(e) Poires	En franchise durant les mois de février, mars et avril; Tarif de préférence britannique durant les autres mois de l'année.
	(i) Coings et nectarines	En franchise durant les mois de mars, avril et mai; Tarif de préférence britannique durant les autres mois de l'année.

ANNEXE A—*Fin*

Numéro du Tarif	—	Tarif sur marchandises produites ou fabriquées en Australie
94	Raisins, frais, à l'état naturel, le poids de l'emballage devant être inclus dans le poids déclaré.	En franchise durant les mois de février, mars, avril, mai et juin; Tarif de préférence britannique durant les autres mois de l'année.
Ex. 96	Passiflore (*Passiflora edulis*)........	En franchise.
Ex. 99a	Pruneaux, séchés, non dénoyautés, en vrac....................	En franchise.
Ex. 99b	Abricots, nectarines, poires et pêches, tapés, desséchés, évaporés ou déshydratés...	En franchise.
99c	Raisin et raisin de Corinthe séché........	En franchise.
Ex. 101	Orange........	En franchise durant les mois de mai, juin, juillet, août, septembre et octobre; Tarif de préférence britannique durant les autres mois de l'année.
Ex. 105	Pulpe de fruit, autre que pulpe de raisin, non confite, en boîtes hermétiquement fermées ou autres emballages hermétiques.	En franchise.
106	Fruits, préparés, dans des boîtes ou autres contenants hermétiques, le poids du contenant devant être inclus dans le poids déclaré:	
	(a) Abricots, pêches et poires..............................	1 cent la livre.
	(b) Ananas..	1 cent la livre.
	(c) Non dénommés......................................	1 cent la livre.
109*b*	Arachides, vertes, dans l'écale ou n'ayant pas subi d'autres procédés que celui de l'écalage..................................	En franchise.
	Lorsque le gouverneur en son conseil est convaincu que l'Australie peut satisfaire aux exigences du Canada, il peut, par arrêté en conseil, ordonner que soit substitué au numéro 109*a* du Tarif à l'Annexe A du Tarif des douanes, 1907, et à l'énumération des marchandises et des droits de douane mis en regard dudit numéro dans l'Annexe A, ce qui suit:	
109*b*	Arachides, vertes, dans l'écale ou n'ayant pas subi d'autre procédé que celui de l'écalage..................................	En franchise.
	Tarif de préférence britannique, 4 cents la livre.	
	Tarif intermédiaire, 4 cents la livre.	
	Tarif général, 4 cents la livre.	
	A compter de la publication dudit arrêté en conseil dans la *Gazette du Canada*, le numéro 109*a* du Tarif, tel qu'il apparaîtra dans ladite Annexe à l'époque de la publication de cet arrêté, sera abrogé, et les dispositions du numéro 109*b* du Tarif lui seront substituées.	
Ex. 135	Sucre, supérieur en couleur au numéro 16, type de Hollande, lorsque importé ou acheté en entrepôt au Canada par un raffineur de sucre reconnu, pour être raffiné seulement, en vertu des règlements du Ministre, accusant plus de 98 degrés mais ne dépassant pas 99 degrés de polarisation......................	31·64 cents les cent livres.
Ex. 152	Jus d'orange, de citron et de passiflore (*passiflora edulis*).......	En franchise.
Ex. 156	Brandy........	$8.00 le gallon de preuve.
Ex. 163	Vins de raisins frais de toute espèce, non mousseux, importés en cercles ou en bouteilles; contenant plus de 23% d'esprit de preuve et moins de 35% d'esprit de preuve..................	25 cents le gallon.
165	Champagne et tous autres vins mousseux, en bouteilles renfermant chacune:	
	(a) au plus une pinte mais plus d'une chopine (ancienne mesure à vin)..	$7.44 la douzaine de bouteilles
	(b) au plus une chopine mais plus d'une demi-chopine (ancienne mesure à vin)........	$3.72 la douz. de bouteilles.
	(c) une demi-chopine ou moins (ancienne mesure à vin)......	$1.86 la douz. de bouteilles.
	(d) plus d'une pinte (ancienne mesure à vin)..................	$3.60 le gallon.
Ex. 507	Feuilles de placage, savoir:— Acacia, noyer, chêne satiné, bois satiné, *blackbean*, érable australiens, myrte tasmanien, et eucalyptus, simples et d'au plus trois trente-deuxième de pouce d'épaisseur.............	En franchise.
Ex. 711	Gélatine, comestible..	$12\frac{1}{2}$ p.c. ad valorem.
782	Huile d'eucalyptus........	En franchise.

ANNEXE B

Numéro du Tarif	—	Tarif sur marchandises produites ou fabriquées au Canada
	DIVISION IV—PRODUITS AGRICOLES ET ÉPICERIES	
51 *(C)*	Poissons conservés en boîtes de fer-blanc ou autres contenants hermétiques, y compris le poids des liquides dans lesquels ils sont conservés	Tarif de préférence britannique.
57*(A)*	Froment	Tarif général.
58*(B)*	Orge	Tarif général.
	DIVISION VI—MÉTAUX ET MACHINES	
162	Hache-paille et manèges à chevaux; égrenoirs à maïs; décortiqueurs à maïs; cultivateurs n.d.; herses; charrues, autres; socs de charrues; versoirs de charrues; scarificateurs pour champs	Tarif général.
163*(A)*	Appareils combinés à égrener, à décortiquer et à mettre en sacs le maïs; appareils combinés à égrener et à décortiquer le maïs; cultivateurs à disque; semoirs pour engrais, semences et graines, n.d.; charrues avec soc à déclenchement automatique: vanneuses à cheval ou actionnées par une autre force motrice; sièges, timons, palonniers, jougs et balances de machines agricoles, importés séparément	Tarif général.
165	*(A)* Moissonneuses-batteuses et moissonneuses n.d	Tarif général.
	(B) Moissonneuses-épieuses	Tarif général.
167	Pièces métalliques de moissonneuses-batteuses, de moissonneuses-épieuses, d'ébarbeurs et de moissonneuses, n.d	Tarif général.
171	Appareils, machines et accessoires:—	
	(A) Râteaux à foin, à traction animale	Tarif général.
	(B) Moissonneuses et lieuses	Tarif général.
	(C) Faucheuses	Tarif général.
	(D) Pièces en métal, n.d.:—	
	(1) De moissonneuses et lieuses	Tarif général.
	(2) De râteaux à foin (à traction animale) et de faucheuses.	Tarif général.
	DIVISION IX—DROGUES ET PRODUITS CHIMIQUES	
273	Carbure de calcium	Tarif de préférence britannique.
	DIVISION X—BOIS, OSIER ET CANNE	
Ex. 291	Bois de construction:—	
	(C) Bûches, non sciées, savoir:—	
	(2) Pour servir à la fabrication de bois contreplaqué et de feuilles de placage, tel que prescrit par règlements ministériels	Tarif intermédiaire.
	(3) Autres	Tarif intermédiaire.
	(D) Espars bruts	Tarif intermédiaire.
	(F) Bois de construction non dressé, n.d.; savoir: bois rouge *(Sequoia Sempervirens)* et cèdre rouge de l'Ouest *(Thuga Plicata)*—	
	(1) De 12 x 6 pouces (ou une mesure équivalente) et plus	Tarif intermédiaire.
	(2) De 8 x 2 pouces (ou une mesure équivalente) et plus, et moins de 12 x 6 pouces (ou une mesure équivalente)	Tarif intermédiaire.
	(3) Moins de 8 x 2 pouces (ou une mesure équivalente)	Tarif intermédiaire.
	(H) Bois de construction non dressé, n.d.:	
	Autres—	
	(1) De 12 x 10 pouces (ou une mesure équivalente) et plus	Tarif intermédiaire.
	(2) De 7 x 2½ pouces (ou une mesure équivalente) et plus, et moins de 12 x 10 pouces (ou une mesure équivalente)	Tarif intermédiaire.
	(3) De moins de 7 x 2½ pouces (ou une mesure équivalente).	Tarif intermédiaire.
	(I) (1) Bois de construction non dressé, n.d., en dimensions d'au moins 4 pouces de largeur et d'au moins 3 pouces d'épaisseur, pour la fabrication de boîtes, tel que prescrit par règlements ministériels	Tarif intermédiaire.
	(2) Bois, non dressé, coupé de dimensions pour fabriquer des boîtes	Tarif intermédiaire.
	(J) Bois pour la fabrication de boîtes, coupé de dimensions et entièrement ou partiellement dressé	Tarif intermédiaire.
	(K) Bois, courbé ou coupé de dimensions, entièrement ou partiellement dressé, n.d	Tarif intermédiaire.
	(L) Bois, dressé ou moulé, n.d., à languette ou rainure, ou à languette et rainure; planches à toiture	Tarif intermédiaire.

ANNEXE B—*Suite*

Numéro du Tarif	—	Tarif sur marchandises produites ou fabriquées au Canada
	DIVISION X—BOIS, OSIER ET CANNE—Fin	
Ex. 291	Bois de construction:—*Fin*	
	(M) Feuilles contreplaquées, y compris celles recouvertes de toute matière:	
	(1) D'au plus trois seizièmes de pouce d'épaisseur...........	Tarif intermédiaire.
	(2) De plus de trois seizièmes de pouce d'épaisseur mais ne dépassant pas sept huitièmes de pouce d'épaisseur	Tarif intermédiaire.
	(3) N.d..	Tarif intermédiaire.
	(N) Feuilles de placage.....	Tarif intermédiaire.
Ex. 292	Bois de construction:	
	(B) Lattes pour plâtrage ...	Tarif intermédiaire.
	(C) Palis..	Tarif intermédiaire.
	(F) Bardeaux..	Tarif intermédiaire.
293	*(A)* Bois non dressé de moins de 7 pieds 6 pouces x 10½ pouces x 2½ pouces, pour servir à la fabrication des portes, tel que prescrit par règlements ministériels............................	Tarif intermédiaire.
	(B) Portes en bois (y compris les portes tournantes) entièrement ou partiellement ouvrées............................	Tarif intermédiaire.
	(C) Panneaux de porte en bois contreplaqué et bois rouge *(Sequoia Sempervirens)* et sapin de Douglas *(Pseudotsuga Douglassii)* coupés de mesures d'au plus 2 pieds x 2 pieds (ou l'équivalent) pour servir à la fabrication de portes, tel que prescrit par règlements ministériels........................	Tarif intermédiaire.
294	*(A)* Douves, non dressées, n.d............................	Tarif intermédiaire.
	(B) Douves, dressées en tout ou en partie, mais non façonnées..	Tarif intermédiaire.
303	*(C)* Laine de bois..	Tarif de préférence britannique.
	DIVISION XII—PEAUX, CUIR ET CAOUTCHOUC	
328	Galoches, bottines et souliers de plage, en caoutchouc, et plimsolls..	Tarif intermédiaire.
330	Bottes, caoutchouc, savoir:—bottes en caoutchouc et bottes de paludiers ..	Tarif général.
333	*(A)* Bandages de roues, en caoutchouc, pneumatiques, et chambres à air pour ces bandages, avec ou sans soupape......	Tarif général.
	(B) Bandages de roues, en caoutchouc, à l'exception des pneumatiques, y compris les compositions dont la forme et les dimensions permettent de s'en servir avec des enveloppes de pneumatique pour remplacer la chambre à air................	Tarif général.
	DIVISION XIII—PAPIER ET PAPETERIE.	
334	Papier:	
	(G) (1) D'emballage de toutes couleurs (glacé, non glacé ou glacé à la lisseuse), brun, à envelopper, non dénommé, pour revêtements, pour seeaux, brun naturel ou brun ocré, au sulfure, à sucre et tout autre papier à sacs, papier-carton pour bougies; feutre de papier et papier feutré dit *carpet felt paper*, quelqu'en soit le poids. ...	Tarif général.
	DIVISION XIV—VÉHICULES.	
Ex. 359	Parties de véhicules:—	
	(D) Parties de véhicules à moteur, actionnés par l'essence, la vapeur, l'électricité, l'huile ou l'alcool, n.d., faisant partie du véhicule complet ou importées séparément:	
	(1) Carrosseries à une place ...	Tarif général.
	(2) Carrosseries à deux places	Tarif général.
	(3) Carrosseries avec capote fixe ou mobile, à savoir pour landaulet, limousine, autotaxi et modèles similaires, et non dénommées	Tarif général.
	(4) Châssis, non compris les bandages et les chambres à air en caoutchouc, les batteries d'accumulateur, les amortisseurs de choc, les pare-chocs, les bougies d'allumage, les ressorts et les mains de ressorts, axes de ressorts et assemblages, boulons cannelés, pivots centraux, chevilles d'armature, chevilles d'armature à billes, boulons d'armature à billes, bobines d'allumage à haute tension, supports de ressorts, capots, tabliers porteurs d'instruments et enveloppes de radiateur—	
	(a) Non assemblés	Tarif intermédiaire.
	(b) Assemblés	Tarif intermédiaire.

ANNEXE B—*Fin*

Numéro du Tarif	—	Tarif sur marchandises produites ou fabriquées au Canada
	DIVISION XIV—VÉHICULES—Fin	
Ex. 359	Porties de véhicules:—*Fin*	
	Le terme «Carrosseries» aux paragraphes (1), (2) et (3) de ce numéro comprend les tabliers, les marchepieds et les garde-boue, s'ils sont importés avec les carrosseries dont ils font partie.	
	(E) Panneaux en métal en séries complètes, pour parties de carrosseries dénommées aux paragraphes *(D)* (1), *(D)* (2) et *(D)* (3):	
	(1) Pour carrosseries à une place	Tarif général.
	(2) Pour carrosseries à deux places	Tarif général.
	(3) Pour carrosseries avec capote fixe ou mobile et pour carosseries non dénommées	Tarif général.
	(F) (4) Transmissions pour véhicules à moteur autres que véhicules de chemin de fer et de tramway, savoir:—couronnes dentées pour chaînes et les pignons, mécanismes de transmission, différentiels, vis sans fins et roues hélicoïdales, engrenages dentés intérieurs, pignons pour commande principale et courroies de mise en marche du volant	Tarif général.
	(17) Amortisseurs	Tarif général.
	DIVISION XV—INSTRUMENTS DE MUSIQUE	
365	Pianos et leurs parties:—	
	(A) A queue, avec ou sans appareil mécanique	Tarif général.
	(B) Droits, automatiques ou avec les dispositifs pour y adapter un appareil mécanique	Tarif général.
	(C) Droits, non dénommés	Tarif général.
	(D) Claviers, complets ou non	Tarif général.
	(E) Parties non dénommées, conformément aux règlements ministériels	Tarif général.
	DIVISION XVI—DIVERS.	
380	*(B)* Aspirateurs, pour usage domestique	Tarif de préférence britannique.

La Chambre s'ajourne alors à 10.58 p.m., jusqu'à demain à 3 p.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 81

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI 14 JUILLET 1931

PRIÈRES.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 6 juillet 1931:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et documents échangés entre le ministre du Travail et les maires de Toronto, London, Kitchener, Ottawa et Hamilton au sujet de secours aux chômeurs depuis le 1er septembre 1930.

M. Stevens, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 6 juillet 1931:—Relevé indiquant:—

1. Les noms et les adresses des recenseurs nommés pour le comté fédéral de York-Nord, pour faire le recensement actuel.

2. Le territoire assigné à chacun.

3. Les noms et les adresses des recenseurs nommés dans chaque district et, en général, le territoire couvert par chacun.

4. Les salaires et autres rémunération des commissaires et recenseurs; combien, parmi ces commissaires et recenseurs, sont des soldats démobilisés; leurs noms et adresses; qui a recommandé ces nominations et la correspondance à ce sujet.

Il dépose aussi sur la Table,—Documents concernant la convention de commerce australienne, comme suit:—Le tarif des douanes de l'Australie, 1921-1928, avec les amendements qui y ont été faits depuis le 21 novembre 1929 au 27 mars 1931; changements dans le tarif depuis le 27 mars 1931; droits spéciaux de tarif de 50 pour cent sur certains item tels que désignés; taxes de ventes et droits de primage australiens; prohibition de certaines importations excepté sous permis.

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens étant lu;

M. Bennett propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

A six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil.

Du consentement de la Chambre, M. Stevens, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Annexe B de la Convention de commerce australienne, laquelle est comme suit:

CONVENTION COMMERCIALE AVEC L'AUSTRALIE—ANNEXE B

Numéro du Tarif	—	Avant le Traité de 1931				En vertu du Traité de 1931			
		Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général	Taux de préférence accordée au Canada	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général	Taux de préférence accordée au Canada
51 (C)	Poissons conservés en boîtes de fer-blanc ou autres contenants hermétiques, y compris le poids des liquides dans lesquels ils sont conservés—								
	(1) Saumon.................la livre	1d.*	1½d.	2½d.	1½d.	1d.*	1½d.	4d.	3d.
	(2) Crustacés.... ....la livre	1d.*	1½d.	2½d.	1½d.	2½d.*	3d.	4d.	1½d.
	(3) Autres.........................	1d.*	1½d.	2½d.	1½d.	1d.*	1½d.	2½d.	1½d.
57 (A)	Froment................le cent livre	En franchise	2s.	2s.*	Néant	En franchise	2s.	2s.*	Néant
58 (B)	Farine de froment.......le cent livre	En franchise	2s. 6d.	2s. 6d.*	Néant	En franchise	2s. 6d.	2s. 6d.*	Néant
162	Hache-paille et manèges à chevaux; égrenoirs à maïs; décortiqueurs à maïs; bineuses n.d.; herses; charrues, autres; socs de charrues; versoirs de charrues, scarificateurs .... *ad valorem*	20 p.c.	25 p.c.	30 p.c.	Néant	20 p.c.	25 p.c.	30 p.c.	Néant
163(A)	Appareils combinés à égrener, à décortiquer et à ensacher le maïs; appareils combinés à égrener et à décortiquer le maïs; bineuses à disques; semoirs pour engrais, semences et grains, n.d.; charrues avec soc à déclenchement automatique; vanneuses à cheval ou actionnées par une autre force motrice; sièges, timons, palonniers, jougs et balances de machines agricoles, importés séparément..........*ad valorem*	22½ p.c.	30 p.c.	35 p.c.*	Néant	22½ p.c.	30 p.c.	35 p.c.	Néant
165	(*A*) Moissonneuses-batteuses et moissonneuses, n.d...........*ad valorem*	22½ p.c.	30 p.c.	35 p.c.*	Néant	22½ p.c.	30 p.c.	35 p.c.	Néant
	(*B*) Moissonneuses-épieuses.chacune.	£10	£12	£13*	Néant	£10	£12	£13*	Néant
	ou si plus coûteuses......*ad valorem*	22½ p.c.	30 p.c.	35 p.c.*	Néant	22½ p.c.	30 p.c.	35 p.c.*	Néant
167	Parties métalliques de moissonneuses-batteuses, de moissonneuses épieuses, d'ébarbeurs et de moissonneuses, n.d..............la livre	1¾d.	2d.	2d.*	Néant	1¾d.	2d.	2d.*	Néant

*Applicable au Canada.

CONVENTION COMMERCIALE AVEC L'AUSTRALIE—ANNEXE B—*Suite*

Numéro du Tarif	—	Avant le Traité de 1931				En vertu du Traité de 1931			
		Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général	Taux de préférence accordée au Canada	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général	Taux de préférence accordée au Canada
Ex. 171	Appareils, machines et accessoires:—								
	(A) Râteaux à foin, à traction animale.................chacun..	£1 15s.	£2 15s.	£3*	Néant	£1 15s.	£2 15s.	£3*	Néant
	ou, si plus coûteux, *ad valorem*	30 p.c.	40 p.c.	45 p.c.	Néant	30 p.c.	40 p.c.	45 p.c.*	Néant
	(B) Moissonneuses et lieuses chacune	£6 10s.	£9 10s.	£10*	Néant	£6 10s.	£9 10s.	£10*	Néant
	ou, si plus coûteuses, *ad valorem*	30 p.c.	40 p.c.	45 p.c.	Néant	30 p.c.	40 p.c.	45 p.c.*	Néant
	(C) Faucheuses..........chacune.	£2 8s.	£3 15s.	£4*	Néant	£3 8s.	£3 15s.	£4*	Néant
	ou, si plus coûteuses, *ad valorem*	30 p.c.	40 p.c.	45 p.c.	Néant	30 p.c.	40 p.c.	45 p.c.*	Néant
	(D) Parties en métal, n.d.:—								
	(1) De moissonneuses et lieuses la livre	$1\frac{3}{4}$d.	2d.	2d.*	Néant	$1\frac{3}{4}$d.	2d.	2d.*	Néant
	ou, si plus coûteuses, *ad valorem*	30 p.c.	40 p.c.	45 p.c.*	Néant	30 p.c.	40 p.c.	45 p.c.*	Néant
	(2) De râteaux à foin (à traction animale) et de faucheuses la livre	$1\frac{3}{4}$d.	2d.	2d.*	Néant	$1\frac{3}{4}$d.	2d.	2d.*	Néant
	ou, si plus coûteux, *ad valorem*	30 p.c.	40 p.c.	45 p.c.*	Néant	30 p.c.	40 p.c.	45 p.c.*	Néant
273	Carbure de calcium.........la livre.	2d.	2d.	2d.*	Néant	2d.*	2d.	3d.	1d.
291	Bois de construction:—								
	(C) Bûches, non sciées, savoir:—								
	(2) Pour servir à la fabrication de bois contreplaqué et de feuilles de placage, tel que prescrit par règlements ministériels. ....*ad valorem*	5 p.c.	5 p.c.	10 p.c.*	Néant	5 p.c.	5 p.c.*	10 p.c.	5 p.c.
	(3) Autres............*ad valorem*	10 p.c.	20 p.c.	30 p.c.*	Néant	10 p.c.	20 p.c.*	30 p.c.	10 p.c.
	(D) Espars bruts ....*ad valorem*	10 p.c.	20 p.c.	30 p.c.*	Néant	10 p.c.	20 p.c.*	30 p.c.	10 p.c.
	(F) Bois de construction non dressé, n.d.; savoir: bois rouge *(Sequoia Sempervirens)* et cèdre rouge de l'Ouest *(Thuya Plicata)*—								
	(1) De 12 x 6 pouces (ou une mesure équivalente) et plus.. ..par 100 pieds de superficie	3s.	3s.	4s.*	Néant	2s.	2s.*	4s.	2s.
	(2) De 8 x 2 pouces (ou une mesure équivalente) et plus, et moins de 12 x 6 pouces (ou une mesure équivalente) par 100 pieds de superficie..	3s.	4s. 6d.	5s. 6d.*	Néant	3s.	3s. 6d.*	5s. 6d.	2s.

	(3) Moins de 8 x 2 pouces (ou une mesure équivalente).... ..par 100 pieds de superficie	8s.	9s.	10s.*	Néant	8s.	8s.*	10s.	2s.
Ex. 291	*(H)* Bois de construction non dressé, n.d.:— Autres—								
	(1) De 12 x 10 pouces (ou une mesure équivalente) et plus ....le 100 pieds de superficie	11s. 6d.	11s. 6d.	12 s. 6d.*	Néant	10s. 6d.	10s. 6d.*	12 s. 6d.	2s.
	(2) De 7 x 2½ pouces (ou une mesure équivalente) et plus, et moins de 12 x 10 pouces (ou une mesure équivalente).....le 100 pieds de superficie............	13s.	13s.	14s.*	Néant	12s.	12s.*	14s.	2s.
	(3) De moins de 7 x 2½ pouces (ou une mesure équivalente..le 100 pieds de superficie............	14s. 6d.	14s. 6d.	15s. 6d.*	Néant	13s. 6d.	13s. 6d.	15s. 6d.	2s.
	(I) (1) Bois de construction non dressé, n.d., en dimensions d'au moins 4 pouces de largeur et d'au moins 3 pouces d'épaisseur, pour la fabrication de boîtes, tel que prescrit par règlements ministériels—le 100 pieds de superficie................	1s.	1s.	1s.*	Néant	En franchise	En franchise	1s.	1s.
	(2) Bois, non dressé, coupé de dimensions pour fabriquer des boîtes...le 100 pieds de superficie............	12s.	12s.	12s.*	Néant	12s.	12s.*	14s.	2s.
	(J) Bois pour la fabrication de boîtes, coupé de dimensions et entièrement ou partiellement dressé......le 100 pieds de superficie................	14s.	14s.	14s.*	Néant	14s.	14s.	16s.	2s.
	(K) Bois, courbé ou coupé de dimensions, entièrement ou partiellement dressé, n.d.............*ad valorem*	50 p.c.	55 p.c.	65 p.c.*	Néant	50 p.c.	55 p.c.	65 p.c.	10 p.c.
	(L) Bois, dressé ou mouluré, n.d., à languettes ou rainure, ou à languette et rainure; planches à toiture..le 100 pieds de superficie................	23s.	23s.	24s.*	Néant	22s.	22s.	24s.	2s.
	(M) Feuilles contreplaquées, y compris celles recouvertes de toute matière:								
	(1) D'au plus trois seizièmes de pouce d'épaisseur....le 100 pds carrés........................	6s.	6s.	7s.*	Néant	5s.	5s.	7s.	2s.
	ou si plus...........*ad valorem*	50 p.c.	55 p.c.	65 p.c.*	Néant	50 p.c.	55 p.c.	65 p.c.	10 p.c.

*Applicable au Canada .

CONVENTION COMMERCIALE AVEC L'AUSTRALIE—ANNEXE B—*Suite*

Numéro du Tarif	—	Avant le Traité de 1931				En vertu du Traité de 1931			
		Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général	Taux de préférence accordée au Canada	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général	Taux de préférence accordée au Canada
Ex. 291	*(M)* Feuilles contreplaquées, etc.—*Fin*								
	(2) De plus de trois seizièmes de pouce d'épaisseur mais ne dépassant pas sept huitièmes de pou d'épaisseur....le 100 pieds carrés........................	6s.	6s.	7s.*	Néant	5s.	5s.	7s.	2s.
	avec un droit additionnel pour chaque seizième de pouce d'épaisseur en plus de trois seizièmes de pouce....par 100 pieds carrés..................	1s. 9d.	1s. 9d.	2s.*	Néant	1s. 6d.	1s. 6d.	2s.	6d.
	ou, comme alternative aux droits cumulatifs fixes, tel qu'énoncés ci-dessus ....*ad valorem*	50 p.c.	55 p.c.	65 p.c.	Néant	50 p.c.	55 p.c.*	65 p.c.	10 p.c.
	quelque soit le taux qui rapporte le droit le plus élevé.								
	(3) N.d.................*ad valorem*	50 p.c.	55 p.c.	65 p.c.	Néant	50 p.c.	55 p.c.	65 p.c.	10 p.c.
	(N) Feuilles de placage...*ad valorem*	50 p.c.	55 p.c.	65 p.c.	Néant	50 p.c.	55 p.c.*	65 p.c.	10 p.c.
292	Bois de construction:								
	(B) Lattes pour plâtrage.le 1,000 pds	11s.	11s.	12s.*	Néant	10s.	10s.*	12s.	2s.
	(C) Palis...............le 1,000 pds	15s.	15s.	16s.*	Néant	14s.	14s.*	16s.	2s.
	(F) Bardeaux...........le 1,000 pds	4s.	4s.	5s.*	Néant	3s.	3s.*	5s.	2s.
293	*(A)* Bois non dressé de moins de 7 pieds 6 pouces x $10\frac{1}{2}$ pouces x $2\frac{1}{4}$ pouces, pour servir à la fabrication des portes, tel que prescrit par règlements ministériels..par 100 pieds de superficie	4s.	5s.	6d.*	Néant	4s.	4s.	6s.	2s.
	(B) Portes en bois (y compris les portes tournantes) entièrement ou partiellement ouvrées........chacune	10s.	10s.	10s.*	Néant	8s.	8s.*	10s.	2s.
	ou si le droit est plus élevé le pied carré	6d.	6d.	6d.*	Néant	4d.	4d.*	6d.	2d.
	(C) Panneaux de porte en bois contreplaqué et bois rouge *(Sequoia Sempervirens)* et sapin de Douglas *(Pseudotsuga Douglasii)* coupés de mesures d'au plus 2 pieds x 2 pieds								

	(ou l'équivalent) pour servir à la fabrication de portes, tel que prescrit par règlements ministériels.. ....le 100 pieds carrés..	6s.	6s.	7 s.	Néant	5s.	5s.*	7s.	2s.
294	(A) Douves, non dressées, n.d..... ....le 100 pieds carrés	10s.	10s.	10s.*	Néant	8s.	8s.*	10s.	2s.
	(B) Douves, dressées en tout ou en partie, mais non façonnées ....le 100 pieds carrés	13s.	13s.	13s.	Néant	11s.	11s.*	13s.	2s.
303	(C) Laine de bois.......ad valorem..	20 p.c.	20 p.c.	20 p.c.*	Néant	20 p.c.*	20 p.c.	35 p.c.	15 p.c.
328	Galoches, bottines et souliers de plage, en caoutchouc, et plimsolls ....la paire	1s. 6d.	1s. 9d.*	2s.	3d.	1s. 6d.	1s. 9d.*	2s. 6d.	9d.
	ou si le droit est plus élevé........ ....ad valorem..	25 p.c. Surtaxe tem en plus dans	30 p.c. poraire de 50 chaque cas.	35 p.c. p.c. de droits	5 p.c.	25 p.c. Surtaxe tem dans chaque	30 p.c.* poraire de 50 cas.	40 p.c. p.c. en plus	10 p.c.
Ex. 330	Bottes, bottines et souliers de plage, en caoutchouc...........ad valorem	30 p.c. Surtaxe tempo plus.	35 p.c. raire de 50 p.c.	40 p.c. du droit en	Néant	30 p.c. Surtaxe tempo plus.	35 p.c. raire de 50 p.c.	40 p.c. du droit en	Néant
333	(A) Bandages de roues, en caoutchouc, pneumatiques, et chambres à air pour ces bandages avec ou sans soupape..............la livre	1s. 6d.	2s.	2s. 6d.*	Néant	1s. 6d.	2s.	2s. 6 d.*	Néant
	ou, si le droit est plus élevé....ad valorem..........................	25 p.c. Surtaxe tempo plus dans ch	35 p.c. raire de 50 p.c. aque cas.	40 p.c. du droit en	Néant	25 p.c. Surtaxe tempo	35 p.c. raire de 50 p.c. plus dans ch	40 p.c. du droit en aque cas.	Néant
	(B) Bandages de roues, en caoutchouc, à l'exception des pneumatiques, y compris les compositions dont la forme et les dimensions permettent de s'en servir avec des enveloppes de pneumatique pour remplacer la chambre à air....ad valorem..........................	25 p.c.	35 p.c.	40 p.c.*	Néant	25 p.c.	35 p.c.	40 p.c.*	Néant
334	(G) (1) Papier:—D'emballage de toutes couleurs (glacé, non glacé ou glacé à la lisseuse), brun, à envelopper, non dénommé, pour revêtements, pour sceaux, brun naturel ou brun ocré, au sulfure, à sucre et tout autre papier à sacs, papier-carton pour bougies; feutre de papier et papier feutré dit *carpet felt paper*, quelqu'en doit le poids—les 100 livres............................	10s. 6d. Surtaxe tempo plus.	11s. 6d. raire de 50 p.c.	12s. 6d.* du droit en	Néant	9s. Surtaxe tempo plus.	10s. raire de 50 p.c.	11s. du droit en	Néant

*Applicable au Canada.

CONVENTION COMMERCIALE AVEC L'AUSTRALIE—ANNEXE B—*Suite*

Numéro du Tarif	—	Avant le Traité de 1931				En vertu du Traité de 1931			
		Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général	Taux de préférence accordée au Canada	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général	Taux de préférence accordée au Canada
359	Parties de véhicules:— (*D*) Parties de véhicules à moteur, actionnées par l'essence, la vapeur, l'électricité, l'huile ou l'alcool, n.d., faisant partie du véhicule complet ou importées séparément:								
	(1) Carrosseries à une place......	£30 Surtaxe tempo plus.	£35 raire de 50 p.c.	£40* du droit en	Néant	£30 Surtaxe tempo plus.	£35 raire de 50 p.c.	£40* du droit en	Néant
	(2) Carrosseries à deux places...	£50 Surtaxe tempo plus.	£55 raire de 50 p.c.	£60* du droit en	Néant	£50 Surtaxe tempo plus.	£55 raire de 50 p.c.	£60 du droit en	Néant
	(3) Carrosseries avec capote fixe ou mobile, à savoir pour landaulet, limousine, auto-taxi et modèles similaires, et non dénommées...........chaque	£85	£90	£95*	Néant	£85	£90	£95*	Néant
	ou, si le droit est plus élevé. .*ad valorem*......................	40 p.c. Surtaxe tempo plus dans ch	50 p.c. raire de 50 p.c. aque cas.	55 p.c. du droit en	Néant	40 p.c. Surtaxe tempo plus dans ch	50 p.c. raire de 50 p.c. aque cas.	55 p.c. du droit en	Néant
	(4) Châssis, non compris les bandages et les chambres à air en caoutchouc, les batteries d'accumulateur, les amortisseurs de choc, les pare-chocs, les bougies d'allumage, les ressorts, axes de ressorts et assemblages, boulons cannelés, pivots centraux, chevilles d'armature, chevilles d'armature à billes, boulons d'armature à billes, bobines d'allumage à haute tension, supports de ressorts, capots, tabliers porteurs d'instruments et enveloppes de radiateur—								

(*a*) Non assemblées ....*ad valorem*.	En franchise	22½ p.c.*	27½ p.c.	5 p.c.	En franchise	15 p.c.	32½ p.c.	17½ p.c.
(*b*) Assemblés...*ad valorem*.	5 p.c. Surtaxe tem en plus sur (*b*)	35 p.c.* poraire de 50	40 p.c. p.c. du droit	5 p.c.	5 p.c. Surtaxe tem en plus sur (*b*)	35 p.c.* poraire de 50	45 p.c. p.c. du droit	10 p.c.
Le terme «Carrosseries» aux paragraphes (1), (2) et (3) de ce numéro comprend les tabliers, les marchepieds et les ailes, s'ils sont importés avec les carrosseries dont ils font partie.								
(*E*) Panneaux en métal en séries complètes, pour parties de carosseries dénommées aux paragraphes (*D*) (1), (*D*) (2) et (*D*) (3):								
(1) Pour carrosseries à une place.......... la série	£15	£17 10s.	£20*	Néant	£15	£17 10s.	£20*	Néant
(2) Pour carrosseries à deux places..............la série.	£25	£27 10s.	£30	Néant	£25	£27 10s.	£30*	Néant
(3) Pour carrosseries avec capote fixe ou mobile et pour carrosseries non dénommées ....la série.	£32 10s.	£35	£37 10s.*	Néant	£32 10s.	£35	£37 10s.*	Néant
(*F*) (4) Transmissions pour véhicules à moteur autres que véhicules de chemin de fer et de tramway, savoir:—couronnes dentées pour chaînes et les pignons, mécanismes de transmission, différentiels, vis sans fins et roues hélicoïdales, engrenages dentés intérieurs, pignons pour commande principale et courroies de mise en marche du volant..............la livre.	3s.	3s. 6d.*	4s.	6d.	3s.	3s. 6d.	4s.*	Néant
ou si le droit est plus élevé...........*ad valorem*	45 p.c. Surtaxe tempo chaque cas.	60 p.c. raire de 50 p.c.	65 p.c. du droit dans	5 p.c.	45 p.c. Surtaxe tempo chaque cas.	60 p.c. raire de 50 p.c.	65 p.c.* de droit dans	Néant
(17) Amortisseurs.........l'unité	....	....	....	....	10s.	20s.	25s.*	Néant
ou, si plus élevé.....*ad valorem*	40 p.c. Plus la surtaxe droit en plus	50 p.c.* temporaire de .	55 p.c. 50 p.c. du	5 p.c.	40 p.c. Surtaxe tempo chaque cas.	50 p.c. raire de 50 p.c.	55 p.c.* du droit dans	Néant

*Applicable au Canada.

CONVENTION COMMERCIALE AVEC L'AUSTRALIE—ANNEXE B—*Fin*

Numéro du Tarif	—	Avant le Traité de 1931				En vertu du Traité de 1931			
		Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général	Taux de préférence accordée au Canada	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général	Taux de préférence accordée au Canada
365	Pianos et leurs parties:—								
	(*A*) A queue, avec ou sans appareil mécanique.................l'unité	£12	£35	£45	Néant	£12	£35	£45*	Néant
	ou, si plus élevé.......*ad valorem*	30 p.c.	50 p.c.	55 p.c.	Néant	30 p.c.	50 p.c.	55 p.c.	Néant
		Surtaxe tempo chaque cas.	raire de 50 p.c.	du droit dans		Surtaxe tempo chaque cas.	raire de 50 p.c.	du droit dans	
	(*B*) Droits, automatiques ou avec les dispositifs pour y adapter un appareil mécanique........l'unité	£12	£35	£45*	Néant	£12	£35	£45*	Néant
	ou, si plus élevé........*ad valorem*	30 p.c.	50 p.c.	55 p.c.*	Néant	30 p.c.	50 p.c.	55 p.c.*	Néant
		Surtaxe tempo chaque cas.	raire de 50 p.c.	du droit dans		Surtaxe tempo chaque cas.	raire de 50 p.c.	du droit dans	
	(*C*) Droits, non dénommés. l'unité	£7	£21 10s.	£27 10s.	Néant	£7	£21 10s.	£27 10s.	Néant
	ou, si plus élevé....... *ad valorem*	30 p.c.	50 p.c.	55 p.c.*	Néant	30 p.c.	50 p.c.	55 p.c.*	Néant
		Surtaxe tempo chaque cas.	raire de 50 p.c.	du droit dans		Surtaxe tempo	raire de 50 p.c. chaque cas.	du droit dans	
	(*D*) Claviers, complets ou non. .*ad valorem*........................	30 p.c.	40 p.c.	45 p.c.	Néant	30 p.c.	40 p.c.	45 p.c.*	Néant
	(*E*) Parties non dénommées, conformément aux règlements ministériels................*ad valorem*	15 p.c.	20 p.c.	25 p.c.*	Néant	15 p.c.	20 p.c.	25 p.c.*	Néant
380	(*B*) Aspirateurs, pour usage domestique.................*ad valorem*	En franchise	En franchise	En franchise*	Néant	En franchise*	En franchise	15 p.c.	15 p.c.

*Applicable au Canada, sauf que pour les courroies de mise en marche du volant importées séparément (n° 359 F-4) le Canada tombe à présent sous le régime du tarif général.

Ontre les droits douaniers cités, il y a une taxe de vente de 6 p. 100 *ad valorem* et un droit général de primage de 10 p. 100 *ad valorem*, sauf quelques exception possibles.

Les importations suivantes sont prohibées, excepté sous licence: bineuses, sauf celles actionnées à la main; herses; charrues avec soc à déclenchement automatique; semoirs pour engrais, semences et graines; moissonneuses-batteuses et moissonneuses (y compris moissonneuses-épieuses); râteaux à foin à traction animale, scarificateurs agricoles.

M. l'Orateur quitte alors le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

(*Bills privés*)

Le Bill n° 99 (J1 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *Eastern Telephone and Telegraph Company*" est considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

(*Bills publics*)

L'ordre pour la reprise du Débat sur la motion de M. MacInnis pour la deuxième lecture du Bill n° 45, Loi modifiant la Loi de la marine marchande du Canada étant lu;

Du consentement de la Chambre, ledit ordre est rescindé et le bill retiré.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Spencer pour la deuxième lecture du Bill n° 49, Loi modifiant la Loi des banques.

Et la question étant posée sur la motion, elle est rejetée.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Woodsworth pour la deuxième lecture du Bill n° 19, Loi modifiant le Code criminel (Attroupements illégaux).

Après plus ample débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est rejetée.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Woodsworth pour la deuxième lecture du Bill n° 44, Loi modifiant la Loi d'immigration.

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est rejetée.

Ayant disposé de l'ordre pour les bills privés et publics;

Du consentement de la Chambre, M. l'Orateur informa la Chambre qu'un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant pour lequel il demande le concours de la Chambre:—

Bill No 125 (U1 du Sénat), intitulé: "Loi concernant *The Wapiti Insurance Company*".

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat acquiesce à sa demande de permettre à l'honorable Wilfrid Laurier McDougald, l'un de leurs membres de venir et rendre témoignage devant le comité spécial nommé par la Chambre des Communes pour faire une enquête sur l'entreprise, depuis son début, de la Beauharnois pour la production d'énergie hydroélectrique par l'emploi des eaux du fleuve Saint-Laurent, s'il juge à propos.

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat acquiesce à sa demande de permettre à l'honorable Andrew Haydon, l'un de leurs membres de venir et rendre témoignage devant le comité spécial nommé par la Chambre des Communes pour faire une enquête sur l'entreprise, depuis son début, de la Beauharnois pour la production d'énergie hydroélectrique par l'emploi des eaux du fleuve Saint-Laurent, s'il juge à propos.

Et aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat acquiesce à sa demande de permettre à l'honorable Donat Raymond, l'un de leurs membres de venir et rendre témoignage devant le comité spécial nommé par la Chambre des Communes pour faire une enquête sur l'entreprise, depuis son début, de la Beauharnois pour la production d'énergie hydroélectrique par l'emploi des eaux du fleuve Saint-Laurent, s'il juge à propos.

Le comité des Voies et Moyens reprend alors le cours de ses délibérations et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Bennett propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, de forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

III—GOUVERNEMENT CIVIL

89 Postes—	
Traitements, y compris $6,000 par an au surintendant des contrats postaux; somme requise pour les allocations aux préposés, classe 2, des machines à poinçonner les cartes de vérifications, suivant les dispositions d'un arrêté en conseil, C.P. 290/383 du 17 février 1930; et aussi une somme requise pour payer le travail supplémentaire accompli par le personnel de la division de la banque d'épargnes au cours des dix premiers jours de chaque année financière, tel qu'approuvée par l'arrêté en conseil C.P. 130/2179, du 31 octobre 1929; et de plus pour payer les dactylos, classe 1, employés à la préparation des clichés, suivant les dispositions d'un arrêté en conseil.. ..	1,492,399 00
Dépense casuelle..	215,000 00

Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 10.56 p.m., jusqu'à demain à 3 p.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 82

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 15 JUILLET 1931

PRIÈRES.

M. Matthews, du comité des Banques et du Commerce, présente le huitième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a étudié le Bill No 118 (L1 du Sénat)—Loi constituant en corporation la *Service Loan and Finance Corporation*, et a convenu de faire rapport que le préambule dudit bill n'a pas été prouvé à la satisfaction du comité, la preuve soumise ne démontrant pas l'existence, dans le Bill, de garanties suffisantes pour la protection du public.

M. Stinson, du comité des Bills privés, présente le huitième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a étudié les Bills suivants et a convenu, sur division, de les rapporter sans modification, savoir:—

Bill No 114 (M1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Ruff Martin."

Bill No 115 (N1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Norah Kathleen Nevins Scott."

Bill No 116 (O1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Thompson Johnston."

Bill No 117 (P1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isabel Catherine Rohrer White."

Bill No 119 (Q1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lily Adèle Caswell Dyson."

Bill No 120 (R1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thora Mary Balfry Walker."

Bill No 121 (S1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Kathleen Younger Cooper."

Bill No 122 (T1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frank Godsoe Wilson."

M. Harris, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le septième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a étudié le Bill No 86, Loi constituant en corporation *The Sarnia and Port Huron Vehicular Tunnel Company,* et a convenu de faire rapport que le préambule dudit Bill n'a pas été prouvé à la satisfaction du comité, et que, de l'avis de votre comité, on ne devrait pas accorder de charte maintenant pour la constitution en corporation de ladite compagnie.

M. Manion, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 13 juillet 1931:—Copie des plans, devis et des détails des réparations à la gare de Rivière-du-Loup, accompagnant le plan No 17321-1, tels qu'approuvés par l'Ordre 46476 de la Commission des chemins de fer.

M. Weir (Melfort), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 21 mai 1931—Dossier montrant:—

1. Si le gouvernement fédéral fait en dehors des zones réservées, des épreuves gratuites mais sans indemnité, des troupeaux qui ne peuvent se prévaloir du système des troupeaux accrédités.
2. Le cas échéant, depuis combien de temps.
3. Combien de cultivateurs, dans la province de Québec, se sont prévalus de ce dernier système, durant les années 1929 et 1930.
4. Combien ont fait cette demande jusqu'à date et attendent l'épreuve.
5. Quels sont les détails, par comté.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 21 mai 1931—Dossier montrant:—

1. Si le gouvernement fédéral a versé, depuis 1920 inclusivement, des indemnités pour les animaux abattus dans la province de Québec sous le système des troupeaux accrédités.
2. Combien d'animaux, par comté, ont été abattus en vertu du système des troupeaux accrédités, et quel est le montant des indemnités payées dans chaque comté.
3. Combien de têtes de bétail ont été abattues dans la province de Québec, sous la surveillance du fédéral, sans que les indemnités soient versées, et combien dans chaque comté.
4. Combien de ces animaux étaient âgés d'un an, deux ans, trois ans, etc.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 21 mai 1931—Dossier montrant:—

1. Si des animaux, dans la province de Québec, ont été éprouvés et abattus sans qu'aucune indemnité soit payée, sous la surveillance du gouvernement fédéral, depuis que le système des troupeaux accrédités par comté a été établi.
2. Le cas échéant, combien dans chaque comté.
3. Quel âge avait lesdits animaux.

M. Sauvé, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 15 juin 1931:—Copie de tous rapports, instructions, correspondance, mémoires et lettres et une copie des témoignages que le ministre des Postes ou tout autre fonctionnaire de l'Etat a en sa possession, relativement à la révocation de M. Henri Mailhot, maître de poste à Ste-Gertrude, comté de Nicolet, Québec, avec un état des dépenses de chaque personne présente à l'enquête et du montant qui lui a été payé, y compris celles du commissaire qui a tenu l'enquête.

Et aussi,—Réponse à un Ordre de la Chambre du 1er juillet 1931:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, mémoires, etc., entre certaines personnes du comté de Guysborough, Nouvelle-Ecosse, et le ministre des Postes et ses hauts fonctionnaires au sujet de Patrick Flynn, maître de poste à Salmon River Lake, et l'accusant de conduite non convenable dans l'exercice de ses fonctions de maître de poste.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant sans amendement:—

Bill No. 3, Loi modifiant la Loi de naturalisation.

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill No. 87, Loi modifiant la Loi des plantes-racines potagères avec un amendement comme suit:—

1. Page 1. Immédiatement après le préambule, insérer ce qui suit comme clause 1:

"1. Est abrogé le paragraphe deux de l'article trois de la Loi des plantes-racines potagères, chapitre cent quatre-vingt-un des Statuts revisés du Canada, 1927, tel que modifié par le chapitre sept des Statuts de 1929, et le suivant lui est substitué:

"(2) Ces règlements doivent entrer en vigueur à compter de la date de leur publication dans la *Gazette du Canada*, sous réserve des prescriptions de l'alinéa (e) du premier paragraphe du présent article, et doivent être imprimés au préfixe du prochain volume à paraître des Statuts du Dominion."

2. Rénuméroter les clauses actuelles 1 et 2, qui deviennent respectivement les clauses 2 et 3.

Conformément à l'ordre spécial passé le 30 juin dernier, le bill suivant est lu la première et la deuxième fois et référé au comité des Banques et du Commerce:—

Bill No. 125 (U1 du Sénat), intitulé: "Loi concernant *The Wapiti Insurance Company.*"—M. *Weir* (Macdonald).

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Laflèche—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Combien a été dépensé dans le comté de Richmond-Wolfe pour alléger le chômage.
2. Combien pour assistance directe.
3. Combien de journées de travail on a fournies.
4. Combien de familles ont ainsi reçu de l'assistance.
5. Quel est le coût réel des travaux et ouvrages publics qui ont été exécutés dans le comté mentionné plus haut.

Par M. Casgrain—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Combien d'argent a été dépensé dans les comtés de Montmorency, Charlevoix, Saguenay et la côte nord du fleuve St-Laurent pour alléger le chômage.
2. Combien pour assistance directe.
3. Combien de journées de travail on a fournies.
4. Combien de familles ont ainsi reçu de l'assistance.
5. Quel est le coût réel des travaux et ouvrages publics qui ont été exécutés dans le comté mentionné plus haut.

Par M. Baribeau—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Combien d'argent a été dépensé dans le comté de Champlain pour alléger le chômage.

2. Combien pour assistance directe.

3. Combien de journées de travail on a fournies.

4. Combien de familles ont ainsi reçu de l'assistance.

5. Quel est le coût réel des travaux et ouvrages publics qui ont été exécutés.

Par M. Baribeau—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Combien a été dépensé dans les comtés de Berthier-Maskinongé pour soulager directement le chômage.

2. Combien de journées de travail on a fournies.

3. Combien de familles ont ainsi reçu de l'assistance.

4. Quel est le coût réel des travaux et ouvrages publics qui ont été exécutés.

Par M. Plunkett—Ordre de la Chambre—Relevé faisant voir:—

1. Quel est le tonnage des navires océaniques ou pratiquant le cabotage qui sont entrés dans les ports suivants du Canada et en sont sortis durant la dernière année fiscale complète: Sydney, Nouvelle-Ecosse; Halifax, Nouvelle-Ecosse; Saint-Jean, Nouveau-Brunswick; Québec, Québec; Montréal, Québec; Prince-Rupert, Colombie-Anglaise; New-Westminster, Colombie-Anglaise; Vancouver, Colombie-Anglaise; Victoria, Colombie-Anglaise.

2. Parmi les ports mentionnés plus haut, combien ont des Commission du port.

3. Quels seraient les droits imposés sur un vapeur allant à l'étranger de six milles tonnes brutes (6,000), trois milles huit cents tonnes (3,800) nettes, tirant d'eau de vingt-cinq (25) pieds, transportant dix milles tonnes (10,000) de cargaison, à l'entrée et à la sortie de chacun de ces ports.

4. Parmi les ports énumérés dans cette question, quel est celui qui impose le moins de droits et quelle est la nature de ces droits, pour les navires qui entrent dans ce port et en sortent.

5. Quels sont les ports énumérés dans cette liste qui imposent un paiement de droits de pilotage, et quels sont les ports qui n'en imposent pas.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés:—

Par M. Veniot pour M. Ralston—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, correspondance, requêtes, mémoires et recommandations et tous autres documents reçus ou envoyés par le ministre de la Marine ou tout ou tous autres membres du cabinet, ou en leur possession, ou reçus ou envoyés par tout ou tous hauts fonctionnaires de la Commission du service civil, ou toute ou toutes autres personnes, au sujet de la révocation du Dr G. R. Deveau comme médecin des marins à Arichat, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Veniot—Ordre de la Chambre—Copie de toute la correspondance échangée entre le ministère des Pêcheries et toute ou toutes personnes relativement au travail que M. Philip Mercier a exécuté pour le ministère des Pêcheries dans le comté de Gloucester. La correspondance dont il est question plus haut a été échangée entre le 1er septembre 1930 jusqu'à date.

Par M. MacLean—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et autres documents, y compris copie complète de tous les témoignages entendus relativement à la révocation de Dougald Campbell, maître de poste au Lot 16, Sud-Ouest, Ile du Prince-Edouard, et du rapport du commissaire dans cette affaire.

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides étant lu;

M. Bennett propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après débat, la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre en conséquence se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

BUDGET INTERIMAIRE

1. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas $20,099,723.71 représentant un douzième de chaque crédit des différents item qui n'ont pas encore été votés, tels qu'inscrits dans le budget principal pour l'exercice se terminant le 31 mars 1932, déposé devant la Chambre à la présente session du Parlement, soit accordée à Sa Majesté, au compte de l'exercice se terminant le 31 mars 1932.

2. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas $943,832.33 représentant un douzième de chaque crédit des différents item qui n'ont pas été votés pour la *Canadian National Steamships and Maritime Freight Rates Act*, tels qu'inscrits dans le budget principal pour l'exercice se terminant le 31 mars 1932, déposé devant la Chambre à la présente session du Parlement, soit accordée à Sa Majesté, au compte de l'exercice se terminant le 31 mars 1932.

Résolutions à rapporter.

Du consentement de la Chambre;

Lesdites résolutions sont rapportées, lues la seconde fois et agréées, le comité des Subsides devant siéger ce jour.

M. Bennett propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens (dans le but de faire face aux appropriations contenues dans le budget intérimaire seulement).

Et la question étant posée, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Que pour faire face aux Subsides votés à Sa Majesté pour défrayer certaines dépenses du Service public au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1932, la somme de $21,043,556.04 soit octroyée à même le Fonds du Revenu consolidé du Canada.

Résolution à rapporter.

Du consentement de la Chambre, ladite résolution est rapportée, lue la seconde fois et adoptée, le comité des Voies et Moyens devant siéger de nouveau ce jour.

M. Bennett, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 124, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1932, lequel est lu la première fois.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la deuxième fois, délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens étant lu;

M. Bennett propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

Du consentement de la Chambre;

M. l'Orateur donne communication de la lettre suivante qu'il a reçue:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

OTTAWA, 15 juillet 1931.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que le Très honorable Juge Duff, en sa qualité de député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, à 5.45 p.m., afin de donner la sanction royale à certains bills.

Veuillez agréer,

Monsieur l'Orateur,

l'assurance de ma haute considération,

F. L. C. PEREIRA,

Secrétaire adjoint du Gouverneur général.

A l'honorable Orateur,
de la Chambre des Communes,
Ottawa.

M. l'Orateur quitte alors le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau ce jour.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant:—

Bill No. 124, Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1932.

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants pour lesquels il demande le concours de la Chambre:—

Bill No. 126 (V1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rebecca Jacobs Wiseblatt".

Bill No. 127 (W1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ada Jane Woodhams Bush".

Bill No. 128 (X1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Rose Agnès Bélanger Gauron".

Bill No. 129 (Y1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Minnie Fagan Rabinovitch".

Bill No. 130 (Z1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Bick Barder".

Et aussi,—Un message communiquant à la Chambre, la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles les bills en instance de divorce ci-haut sont basés, et les témoignages entendus comme preuve, avec prière que le tout soit retourné au Sénat.

L'ordre passé ce jour pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides étant lu;

M. Rhodes pour M. Bennett propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

Après quelque temps en comité, M. l'Orateur reprend le fauteuil.

Un message est reçu du Très honorable juge Duff, agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur général, désirant la présence immédiate de la Chambre dans la salle du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur avec la Chambre se rend au Sénat, et de retour;

M. l'Orateur fait rapport qu'il (l'Orateur de la Chambre des Communes) s'est adressé à Son Honneur le député de Son Excellence le Gouverneur général comme suit:

"Qu'il plaise à Votre Honneur:

"Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre à Sa Majesté de faire face à certaines dépenses du service public.

"Au nom des Communes je présente à Votre Honneur le bille suivant:—

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1932.

"Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner."

Et qu'à ce bill, sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat, par ordre de Son Honneur, dans les termes suivants:—

"Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le député de Son Excellence le Gouverneur général, remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

Le comité des Subsides reprend le cours de ses délibérations et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau ce jour.

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens étant lu;

M. Bennett propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain, à trois heures p.m., sans poser la question, conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 83

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 16 JUILLET 1931

PRIÈRES.

M. Hanson (York-Sunbury), du comité des Privilèges et Elections, présente le deuxième et dernier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a pris en considération un Ordre de renvoi de la Chambre en date du 4 juin 1931, savoir:

Ordonné,—"Que toute la correspondance et autres communications en la possession du gouvernement relativement à la préparation des listes de votation pour la municipalité de Port McNicoll, dans le comté de Simcoe-Est, et copie de la liste originale préparée par l'énumérateur, et de la liste revisée telle que préparée par lui pour servir le jour de l'élection, ainsi que copie de toute communication échangée entre le directeur général des élections et l'officier rapporteur ou toute autre personne au sujet de la direction du pôle le jour de l'élection, déposées sur la Table de la Chambre mercredi, le 27 mai 1931, soient référées au comité des Privilèges et Elections avec instructions de s'enquérir pleinement de l'enregistrement des votes ou autres matières qui se rapportent à ladite élection dans ledit district électoral de Simcoe-Est, le 28 juillet 1930."

Votre comité a fait une enquête portant sur l'ordre de renvoi qui précède, et il a tenu cinq séances au cours desquelles il a entendu douze témoins. Après avoir examiné soigneusement la preuve recueillie, votre comité a l'honneur de faire rapport comme suit:—

"Que, de l'avis du comité, eu égard au fait que la loi des Elections fédérales vise à donner le droit de vote à autant d'électeurs que possible aux termes des dispositions relatives au lieu de résidence, pourvu qu'ils aient les autres qualifications requises, ceux qui se trouvent dans une situation semblable à celle de messieurs Chidwick et Campbell auraient dû avoir droit de vote.

"En conséquence votre comité recommande que la Loi des Elections fédérales soit modifiée de façon à permettre aux personnes se trouvant dans des conditions semblables de voter aux élections fédérales qui auront lieu à l'avenir.

"Votre comité recommande également que le compte rendu de ses délibérations et de la preuve recueillie, dont copie est annexée au présent rapport pour l'information du Parlement, soit imprimé en appendice aux Journaux de la présente session parlementaire."

(*Pour les minutes de la preuve, etc., qui accompagnent ledit rapport, voir Appendice aux Journaux No 2*)

M. Chaplin, du comité des chemins de fer et de la marine que le Gouvernement possède, exploite et contrôle, présente le troisième et dernier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité, auquel furent renvoyés, pour étude et rapport à la Chambre, les crédits relatifs à la *Canadian National Steamships* et à la Loi des taux de transport de marchandises dans les provinces Maritimes, de la Marine Marchande du Gouvernement Canadien, la *Canadian National* (*West Indies*) *Services*, et les exigences de la Loi des taux de transport de marchandises dans les provinces Maritimes, a tenu treize réunions, au cours desquelles il a interrogé divers témoins, y compris les suivants:

Sir Henry Thornton, K.B.E., président des Chemins de fer nationaux du Canada;

V. I. Smart, sous-ministre des Chemins de fer et des Canaux;

J. E. Labelle, membre du conseil d'administration des Chemins de fer nationaux du Canada;

S. J. Hungerford, vice-président, services de l'exploitation et de la construction, Chemins de fer nationaux du Canada;

D. C. Grant, vice-président, service des finances, Chemins de fer nationaux du Canada;

R. C. Vaughan, vice-président, service des achats et magasins, Chemins de fer nationaux du Canada;

R. L. Burnap, vice-président, service de la circulation, Chemins de fer nationaux du Canada;

D. E. Galloway, vice-président adjoint, Chemins de fer nationaux du Canada;

S. W. Fairweather, directeur du Bureau de l'Economique, Chemins de fer nationaux du Canada;

J. B. McLaren, contrôleur, Chemins de fer nationaux du Canada;

T. H. Cooper, contrôleur adjoint, Chemins de fer nationaux du Canada;

C. B. Brown, ingénieur en chef, service de l'exploitation, Chemins de fer nationaux du Canada;

C. S. Gzowski, ingénieur en chef, service de la construction. Chemins de fer nationaux du Canada;

Docteur W. J. Black, directeur de la colonisation, Chemins de fer nationaux du Canada;

B. J. Roberts, contrôleur du service des garanties du gouvernement, ministère des Finances;

R. B. Teakle, vice-président de *Canadian National Steamships;*

A. H. Allan, gérant général de *Canadian National Steamships.*

PROJET DE LOI No. 79

Votre Comité a étudié le projet de loi No. 79, intitulé: "Loi concernant les Chemins de fer du National-Canadien, pour autoriser les dépenses et les dettes faites au cours de l'année civile de 1931", au montant de $68,500,000, et le rapporte sans amendement.

PROJET DE LOI No. 83

Votre Comité a aussi étudié le projet de loi No. 83, intitulé: "Loi concernant les Chemins de fer du National-Canadien, pour autoriser la garantie, par Sa Majesté, des obligations qui seront émises en vertu de la Loi des Finances des Chemins de fer du National-Canadien, 1931", et le rapporte sans amendement.

Le Comité a examiné le rapport général des opérations du réseau de l'an dernier, tel que présenté par sir Henry Thornton, à titre de président de la Compagnie et de président du conseil d'administration, et s'est intéressé tout particulièrement à l'intention qui s'y trouvait exprimée de réduire les dépenses imputables sur le capital, et, partout où faire se pouvair, celles des opérations et du maintien. Votre Comité est de tout cœur avec pareille proposition, et recommande de couper le plus possible les dépenses projetées et imputables sur le capital.

Votre Comité désire attirer l'attention de la Chambre sur une proposition de sir Henry Thornton, telle que présentée par lui lors d'une séance du Comité. Il a fait allusion à la situation pénible du transport en général, et a recommandé la nomination d'une commission d'étude complète des conditions du transport au Canada.

Votre Comité tient cette recommandation, émanant de pareille source à pareil moment, comme digne de retenir l'attention sérieuse du gouvernement.

Marine Marchande du Gouvernement Canadien

Votre Comité a étudié le crédit No. 379 du Budget des dépenses—prêt à la Marine marchande du gouvernement canadien, Ltée, pour solder les déficits de la Compagnie et ceux des navires administrés par la Compagnie, pour l'année finissant le 31 d-cembre 1931, somme globale de $588,500.

Votre Comité a aussi examiné le bilan de la Compagnie et est d'avis qu'elle a besoin, pour ses fins, de la somme de $588,509 constituant le crédit No. 379 du Budget des dépenses, et que cette Chambre devrait la lui accorder.

Votre Comité croit que le temps est venu pour le gouvernement de considérer très attentivement l'abolition de la Marine marchande du gouvernement canadien, et de conclure, avec d'autres compagnies de transport, des ententes qui empêcheraient le commerce extérieur du Canada d'être mis en danger. A ce propos nous voulons noter que cette entreprise, née exclusivement des exigences de la guerre, a coûté tout d'abord la somme d'environ $80,000,000.

La marine marchande n'a pas annoncé de profit à la clôture d'une seule année financière après tout près de dix années d'exploitation.

Durant la période entière un déficit dépassant $57,000,000 s'est accumulé, et ce déficit comprend la dépréciation sur les navires vendus et l'intérêt payable au gouvernement, mais ne comprend pas la dépréciation accrue sur les navires qui font encore partie de la flotte, dépréciation qui excède $17,000,000 en plus. On a avisé votre Comité que la plupart des navires sont d'un type ancien et qu'il n'y a qu'une partie de la flotte actuellement en service.

Services Canadien National (Antilles)

Votre Comité a étudié le numéro du crédit 380, prêt à la Canadian National (Antilles) Steamships, Limited, dont les vapeurs donnent les services stipulés dans la convention de commerce avec les Antilles.

Votre Comité constate que les opérations de l'année terminée le 31 décembre 1930 ont accusé un bilan déficitaire de $523,136.98 qui se trouve partiellement compensé si l'on tient compte que le gouvernement fédéral a versé antérieurement à une compagnie privée pour un service analogue un octroi annuel égal à un montant de $380,000.

Votre Comité est également d'avis que l'on n'aurait pas dû établir le service de vapeurs sur le littoral du Pacifique et connu sous le nom de service triangulaire entre Vancouver, Seattle et Victoria, vu que les recettes ne sont pas suffisantes pour couvrir les frais d'exploitation. En conséquence, nous recommandons que l'on étudie sérieusement les mesures immédiates qu'il convient de prendre pour faire disparaître cette perte.

Loi des taux de transport des marchandises dans les Provinces maritimes

Votre Comité a aussi été saisi du crédit No. 382 du Budget des dépenses, qui pourvoit au remboursement à la compagnie des Chemins de fer nationaux —tel que stipulé par la "Loi des taux de transport des marchandises dans les Provinces maritimes"—du déficit survenu au cours de l'année 1931 sur les lignes de l'Est, le montant de ce déficit étant estimé à $6,631,856, et en plus au paiement de la somme de $2,450,632 représentant la diminution prévue au cours de l'année prochaine dans les revenus des lignes de l'Est par suite de la réduction des taux accordée sur les recommandations de la Commission Duncan par la "Loi des taux de transport des marchandises dans les Provinces maritimes".

En raison des conditions spéciales existant dans la situation ferroviaire des Provinces maritimes, que la Chambre connaît bien, votre Comité est d'avis que ces sommes sont nécessaires pour donner plein effet à la "Loi des taux de transport des marchandises dans les Provinces maritimes" dans l'exploitation des lignes de l'Est.

Votre Comité a aussi été saisi du crédit No. 381 qui prévoit une somme de $900,000 pour rembourser les compagnies ferroviaires d'initiative privée, exploitant leurs réseaux dans le territoire décrit par la "Loi des taux de transport des marchandises dans les Provinces maritimes", de la différence entre les taux normaux et les taux spéciaux stipulés par cette Loi. Votre Comité est d'avis que cette somme est nécessaire pour donner effet sous ce rapport aux dispositions de cette loi et qu'elle devrait être accordée par cette Chambre.

Certaines questions relatives aux salaires et appointements payés aux officiers exécutifs de la Compagnie ont été posées par des membres du Comité, et ont été soumises pour étude à un sous-comité par résolution du Comité. Le rapport du sous-comité est arrivé avec un état fourni par le président donnant tous les salaires de $15,000 par année et plus, avec les noms des fonctionnaires qui les touchent . Le président, sir Henry Thornton a émis l'avis qu'il n'est pas dans les meilleurs intérêts du chemin de fer de publier la liste de ces salaires et des fonctionnaires qui les reçoivent.

Votre Comité, tout en étant d'opinion que plusieurs de ces salaires sont beaucoup trop généreux, et dans quelques cas excessifs, cède au désir exprimé par le président disant que la liste ne doit pas être publiée pour les raisons qu'il donne.

Cependant votre Comité est d'avis que le salaire du président doit rester au même niveau, vu qu'il est engagé par traité ferme stipulant le paiement de $75,000 par année par le réseau National et toutes ses voies secondaires, à part ses déboursés légitimes, traité qui a été négocié par le gouvernement antérieur et approuvé par arrêté du conseil. Donc, pour toutes fins et intentions, le salaire du président est une condition du contrat passé avec le Dominion et constitue un document public.

Votre Comité est aussi informé qu'en sus du salaire fixé par contrat et reçu par le président, il reçoit en outre, avec l'approbation de l'ancien Bureau de directeurs, d'autres montants substantiels sous forme de salaire et émoluments qu'il encaisse en sus de son salaire contractuel.

Votre Comité a également eu connaissance que l'ancien conseil d'administration adopta en 1929 une résolution recommandant le paiement d'une annuité viagère de $30,000 à sir Henry Thornton, si ses services au chemin de fer devaient à n'importe quelle époque prendre fin. Votre Comité est d'avis que la

résolution susdite était inutile et devrait être rescindée sur-le-champ. Si plus tard on remercie sir Henry Thornton de ses services et si on résilie son contrat, les administrateurs et le gouvernement pourront alors discuter à ses mérites la question d'une allocation de retraite.

En raison de la diminution des revenus de la Compagnie et des économies effectuées dans d'autres divisions du service, votre Comité est d'avis que le comité exécutif du conseil d'administration devrait immédiatement considérer toute la question des traitements, allocations, déboursés, pensions et allocations de retraite pour les chefs de services et les fonctionnaires de la Compagnie, qui reçoivent des traitements de $5,000 et plus afin de pouvoir effectuer toutes les économies raisonnables et convenables.

Votre Comité recommande que l'on décide immédiatement de ces questions et qu'on fasse rapport au comité permanent des chemins de fer et de la Marine marchande, possédés, exploités et régis par l'Etat à la prochaine session du Parlement.

Votre Comité condamne fortement la pratique d'imputer sur les Chemins de fer nationaux de fortes sommes pour solder des réceptions et d'autres activités des dirigeants qui ne comptent pas comme affaires officielles du chemin de fer. Votre Comité recommande que cette pratique cesse illico. De l'avis du comité, les dépenses de ce genre sont condamnables en principe et en pratique et ne devraient jamais se permettre.

Lorsqu'il est nécessaire, dans l'intérêt des affaires du chemin de fer, de dépenser l'argent du chemin de fer pour des réceptions, la dépense devrait être approuvée par le comité exécutif.

En faisant rapport sur les résultats des conférences du Comité avec le président et les fonctionnaires du chemin de fer, votre Comité attire l'attention du Parlement sur l'énormité de la tâche que la Chambre lui a confiée. De l'avis du Comité, il lui est pratiquement impossible de faire une enquête approfondie sur les affaires et l'administration du réseau national et de la marine marchande dans le temps dont il dispose. Le résultat de l'enquête partielle faite par le Comité n'est ni adéquat, ni complet ni satisfaisant. On ne saurait accomplir une entreprise de cette ampleur sans avoir beaucoup plus de temps que le Comité n'en avait. Le Comité désire attirer l'attention de la Chambre sur cet aspect de la question et recommande que, pour bien surveiller les opérations de la Compagnie, une vérification complète soit faite de temps à autre, par un apurateur indépendant nommé par le gouvernement, sur toutes les affaires et tous les comptes que désignera le ministre, et que cet apurateur fasse rapport au ministre.

Votre Comité est heureux de déclarer que tous les membres présents, ci-après énumérés, partagent les conclusions du rapport:

L'honorable J. D. Chaplin, président,
L'honorable R. J. Manion, ministre des Chemins de fer et des Canaux.
L'honorable Robert Rogers.
L'honorable W. D. Euler, et

MM. Beaubien.
Bell (Saint-Antoine).
Bothwell.
Cantley.
Duff.
Fiset (sir Eugène).
Fraser (Caribou).
Gobeil.
Gray.
Hanbury.
Hanson (York-Sunbury).
Heaps.

de
ustralie,

Kennedy (Rivière-de-la-Paix).
McGibbon.
MacMillan (Saskatoon).
Power, et
Stewart (Lethbridge).

Votre Comité joint au rapport, pour la gouverne de la Chambre, copie des délibérations et de la preuve qu'il a recueillie, et recommande que le tout soit imprimé comme annexe aux Journaux de la Chambre.

(*Pour les minutes de la preuve, etc., qui accompagnent ce rapport, voir Appendice aux Journaux No. 13*)

Sur motion de M. Lawson, ordonné,—Que le Bill No. 118 (L1 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la *Service Loan and Finance Company*" dont le préambule a été rapporté comme non prouvé, soit inscrit sur le Feuilleton pour être pris en considération à la prochaine séance de la Chambre.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 27 mai 1931:—Copie de tous les télégrammes, pétitions, résolutions, lettres, rapports, et autres communications et documents envoyés ou reçus par le ministre des Travaux publics, ou tout autre ministre ou fonctionnaire supérieur de l'Etat, et qui a trait à une allonge au quai de Windsor, Nouvelle-Ecosse, les plans de cette allonge, la méthode d'exécuter le travail, et les soumissions pour ce travail, depuis janvier 1930.

Et aussi—Référence à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général, du 13 juillet 1931,—Copie du décret ministériel engageant sir Henry Thornton comme président et administrateur général des Chemins de fer nationaux du Canada.

M. Ryckman, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 6 juillet 1931:—Copie de tous les rapports, correspondance et autres documents au sujet de la révocation d'un nommé Louis Lamb, de la position d'examinateur des Douanes, à la douane de Bridgeburg, le ou vers le 16 janvier 1926.

M. Sauvé, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 15 juin 1931:—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance et documents relatifs à la nomination d'un nouveau maître de poste au bureau de quartier 29 dans la ville de Winnipeg.

M. Bennett, du consentement de la Chambre présente un Bill No. 123, Loi concernant une certaine convention commerciale entre le Canada et l'Australie, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonné pour la prochaine séance de la Chambre.

Conformément à l'ordre spécial passé le 30 juin dernier, les bills suivants sont lus la première et la deuxième fois sur division, et avec la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat et les pétitions sur lesquelles ils sont fondés, sont référés au comité des Bills Privés, viz:—

Bill No 126 (V1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rebecca Jacobs Wiseblatt."—M. *Heaps*.

Bill No 127 (W1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ada Jane Woodhams Bush."—M. *White* (Mont-Royal).

Bill No 128 (X1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Rose Agnès Bélanger Gauron."—M *Bell* (St-Antoine).

Bill No 129 (Y1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Minnie Fagan Rabinovitch."—M. *Factor.*

Bill No 130 (Z1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Bick Barder."—M. *Heaps.*

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Dorion—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Combien a été dépensé dans le comté de Québec-Montmorency pour alléger le chômage.
2. Combien pour assistance directe.
3. Combien de journées de travail on a fournies.
4. Combien de familles ont ainsi reçu de l'assistance.
5. Quel est le coût réel des travaux et ouvrages publics qui ont été exécutés dans le comté mentionné plus haut.

Par M. Sullivan—Ordre de la Chambre—Relevé faisant voir:—

1. Combien d'hommes étaient à l'emploi de la Commission du havre de Montréal, avant le 28 juillet 1930.
2. Combien d'hommes sont maintenant à son emploi, et où ils résident.
3. Combien d'hommes ont été destitués par la Commission du havre de Montréal depuis le 28 juillet 1930, (*a*) quels sont leurs noms et adresses, (*b*) et pourquoi ils ont été destitués.
4. Si le ministère des Travaux publics a nommé des fonctionnaires permanents dans le district de Montréal, de 1926 à 1931, et dans l'affirmative, combien, au temps de leur nomination, avaient plus de 35 ans et n'étaient pas des soldats démobilisés.
5. Si des fonctionnaires, qui ne résidaient pas dans le district de Montréal, ont été nommés à des positions permanentes à Montréal, sous le contrôle de l'Etat fédéral, dans les ministères suivants: (*a*) Revenu national, (*b*) Travaux publics, (*c*) Postes, depuis le 28 juillet 1930.
6. S'il existe des positions au service de l'Etat fédéral dans les différents départements fédéraux à Montréal qui ne sont pas sous la juridiction de la Commission du service civil.

M. Bennett propose,—Que la Chambre se forme en comité général à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante: —

Qu'il est expédient de modifier la Loi des pensions de vieillesse en augmentant le montant du paiement aux provinces pour pensions de vieillesse de une demie à soixante-quinze pour cent de la somme nette versée durant le quartier précédent par telle province pour pensions, et pour décréter l'examen et la vérification des dépenses dans la province et des comptes relatifs à cette Loi.

M. Bennett, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution l'a recommandée à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général à sa prochaine séance pour prendre en considération ladite résolution.

M. Stevens, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table. —Tables des droits australiens sur certains articles d'intérêt pour le Canada. auxquels est accordé le tarif préférentiel britannique de l'Australie en vertu de l'article II 1-b de la convention commerciale entre le Canada et l'Australie, lesquelles sont comme suit:—

TRAITÉ DE COMMERCE AVEC L'AUSTRALIE

Le tableau ci-annexé énonce les droits australiens sur quelques articles présentant de l'intérêt pour le Canada, auxquels sont accordés le tarif de préférence britannique de l'Australie en vertu de l'article II 1-b de la convention commerciale. On trouvera au procès-verbal n° 81 du 14 juillet les préférences et les droits australiens fixés en vertu de l'article II 1-a (annexe B).

Numéro du tarif	Articles	Tarif de préférence britannique	Tarif inter-médiaire	Tarif général	Droit imposé au Canada	
					Avant le traité de 1931	En vertu du traité de 1931
110-*C*	Corsets... *ad valorem*	60 p.c.*	65 p.c.*	75 p.c.*	65 p.c.*	60 p.c.*
112-*B*	Fourrures et autres peaux, apprêtées ou préparées, non dénommées... *ad valorem*	15 p.c.	15 p.c.	20 p.c.	20 p.c.	15 p.c.
115	Chaussettes et bas... la douz. de paires	17 s. 6d. à 30s.	22s. 6d. à 40s.	25s. 6d. à 50s.	25s. 6d. à 50s.	17s. 6d. à 30s.
	ou si le droit est plus élevé, *ad valorem*	45 p.c. ou 50	55 p.c.	60 p.c.	60 p.c.	45 p.c.
		ou 50 p.c.	ou 60 p.c.	ou 65 p.c.	ou 65 p.c.	ou 50 p.c.
110-*D*	Parures et vêtements non dénommés... *ad valorem*	60 p.c.*	65 p.c.*	75 p.c.*	75 p.c.*	60 p.c.*
329	Bottines et souliers (en caoutchouc excepté)... *ad valorem*	45 p.c.	55 p.c.	60 p.c.	60 p.c.*	45 p.c.*
113	Gants (en caoutchouc exceptés)... *ad valorem*	En franchise	15 p.c.	25 p.c.	En franchise	En franchise
		ou 50 p.c.	ou 60 p.c.	ou 65 p.c.	ou 65 p.c.	ou 50 p.c.
114-*D*	Casquettes (consues ou conformées)... la douz.	15s.	16s.	17s.	17s.	15s.
	plus *ad valorem*	35 p.c.	40 p.c.	45 p.c.	45 p.c.	35 p.c.
122	Articles non dénommés en tissu, feutre, plumes... *ad calorem*	45 p.c.	50 p.c.	60 p.c.	60 p.c.	45 p.c.
		ou 60 p.c.	ou 65 p.c.	ou 75 p.c.	ou 75 p.c.	ou 60 p.c.
124	Soutaches, franges, passepoils (en tissu), non destinés à la parure... *ad valorem*	En franchise	En franchise	10 p.c.	10 p.c.	En franchise
120	Coussinets, coussins, centres, serviettes de plateaux, taies d'oreillers, tapis de table, et articles semblables... *ad valorem*	30 p.c.	35 p.c.	45 p.c.	45 p.c.	30 p.c.
		ou 45 p.c.	ou 50 p.c.	ou 60 p.c.	ou 60 p.c.	ou 45 p.c.
118	Matériel à recouvrir les planchers... *ad valorem*	15 p.c.	20 p.c.	30 p.c.	30 p.c.	15 p.c.
119	...	ou 45 p.c.	ou 50 p.c.	ou 55 p.c.	ou 55 p.c.	ou 45 p.c.
105-*J*	Cuir de toile... *ad valorem*	35 p.c.	40 p.c.	50 p.c.	50 p.c.	35 p.c.
105-*AA*	Tricots de coton... la livre	2s. 6d.	3s.*	4s.*	4s.*	2s. 6d.*
	plus *ad valorem*	30 p.c.*	40 p.c.*	50p.c.*	50 p.c.*	30 p.c.*
	certains *ad valorem*	En franchise	5 p.c.	15 p.c.	15 p.c.	En franchise
105-*AA*	Tricots de chardonne... la livre	2s. 6d.*	3s.*	4s.*	4s.*	2s. 6d.*
	plus *ad valorem*	30 p.c.*	40 p.c.*	50 p.c.*	50 p.c.*	30 p.c.*
	certains *ad valorem*	En franchise	5 p.c.	15 p.c.	15 p.c.	En franchise
379	Feutre pour machines à travailler l'amiante... *ad valorem*	En franchise	En franchise	10 p.c.	10 p.c.	En franchise
	Feutre pour machines à papier... la verge carrée	9d.	1s. 3d.	1s. 6d.	1s. 6 d.	9d.
	plus *advalorem*	20 p.c.	30 p.c.	35 p.c.	35 p.c.	20 p.c.
	certains *ad valorem*	35 p.c.	45 p.c.	50 p.c.	50 p.c.	35 p.c.

105-*F*	Feutres non spécifiés, à la pièce....par verge carrée	9d.	1s. 3d.	1s. 6d.	1s. 6d.	9d.
	plus *ad valorem*	20 p.c.	30 p.c.	35 p.c.	35 p.c.	20 p.c.
	quelques-uns *ad valorem*	35 p.c.	45 p.c.	50 p.c.	50 p.c.	35 p.c.
393-*D*	Fils et cotons à coudre non spécifiés....*ad valorem*	25 p.c.	30 p.c.	35 p.c.	35 p.c.	25 p.c.
390	Cordages et ficelles....*ad valorem*	En franchise	En franchise	10 p.c.	10 p.c.	En franchise
404	....	ou 40 p.c.*	ou 45 p.c.*	ou 50 p.c.*	ou 50 p.c.*	ou 40 p.c.*
391	Ficelle et brin d'engerbage....par 112 livres	6s.	7s.	7s.	7s.	6s.
231-*E*	Couleurs à sec non spécifiées....par 112 livres	3s.	3s.	4s.	4s.	3s.
	ou, si le droit est plus élevé, *ad valorem*....	20 p.c.	20 p.c.	30 p.c.	30 p.c.	20 p.c.
231-*G*	Blanc de plomb, sec ou broyé à l'huile....par 112 livres	14s.*	15s.*	16s.*	16s.*	14s.*
	ou, si le droit est plus élevé, *ad valorem*	40 p.c.*	50 p.c.*	55 p.c.	55 p.c.*	40 p.c.*
231-*G*	Peintures et couleurs, en liquide ou préparées pour usage; ripolins..par 112 livres	8s.*	8s.*	10s.*	10s.*	8s.*
	ou, si le droit est plus élevé, *ad valorem*	35 p.c.*	40 p.c.*	45 p.c.*	45 p.c.*	35 p.c.*
232-*A*	Teintures au vernis et à l'huile; laques; laques noires....par gallon	3s. 6d.*	4s.*	4s. 6d.*	4s. 6d.*	3s. 6d.*
	ou, si le droit est plus élevé, *ad valorem*	35 p.c.*	40 p.c.*	45 p.c.*	45 p.c.*	35 p.c.*
261	Carborundum, émeri, et autres abrasifs, non spécifiés....*ad valorem*	En franchise	5 p.c.	10 p.c.	10 p.c.	En franchise
334-*M*	Papier et toile sablés, verrés et émeri....*ad valorem*	En franchise	5 p.c.	10 p.c.	10 p.c.	En franchise
213	Condensateurs et serpentins de réfrigération, non spécifiés, et serpentins pour bouilleurs à sucre et autres appareils du même genre....*ad valorem*	45 p.c.	55 p.c.	60 p.c.	60 p.c.	45 p.c.
164	Barattes, presses à fromage, réfrigérateurs de laiterie et autres (non pour usage ménager)....*ad valorem*	$22\frac{1}{2}$ p.c.	30 p.c.	35 p.c.	35 p.c.	$22\frac{1}{2}$ p.c.
176-*F*	....	à 60 pc.*	à 70 p.c.*	à 75 p.c.*	à 75 p.c.*	à 60 p.c.*
		ou spécifique	ou spécifique	ou spécifique	ou spécifique	ou spécifique
161	Appareils d'essais et pasteurisateurs....*ad valorem*	20 p.c.	25 p.c.	30 p.c.	30 p.c.	20 p.c.
164	....	ou 45 p.c.	ou 55 p.c.	ou 60 p.c.	ou 60 p.c.	ou 45 p.c.
180-*I*	**Piles sèches pour batteries et accumulateurs....chacune..	4d.	5d.	6d.	6d.	4d.
	ou, si elles pèsent plus d'une livre, par livre	7d.	9d.	10d.	10d.	7d.
180-*F*	**Accumulateurs....*ad valorem*	$27\frac{1}{2}$ p.c.	35 p.c.	40 p.c.	40 p.c.	$27\frac{1}{2}$ p.c.
180-*G*	....	40 p.c.	$47\frac{1}{2}$ p.c.	60 p.c.	60 p.c.	40 p.c.
180-*I*	....	ou spécifique	ou spécifique	ou spécifique	ou spécifique	ou spécifique
181-*A*	Fil et câble électrique couverts....*ad valorem*	En franchise	5 p.c.	15 p.c.	15 p.c.	En franchise
181-*B*	....	ou 30 p.c.	ou 40 p.c.	ou 45 p.c.	ou 45 p.c.	ou 30 p.c.
179-*D*	Moteurs de moins d'un cheval vapeur....*ad valorem*	45 p.c.	55 p.c.	60 p.c.	60 p.c.	45 p.c.
179-*D*	Machines électriques, dynamos....*ad valorem*	45 p.c.	55 p.c.	60 p.c.	60 p.c.	45 p.c.
		ou spécifique	ou spécifique	ou spécifique	ou spécifique	ou spécifique
179-*D*	Eventails électriques....*ad valorem*	En franchise	15 p.c.	25 p.c.	25 p.c.	En franchise
179-*F*	Fusibles ferrés ou moulés, commutateurs, ou coupe-circuits à air et fusibles.... chacun	8s.	9s.	10s.	10s.	8s.
	ou *ad valorem*	65 p.c.	70 p.c.	75 p.c.	75 p.c.	65 p.c.
179-*B*	Coupe-circuits, fusibles et parafoudres, non spécifiées....*ad valorem*	65 p.c.	70 p.c.	75 p.c.	75 p.c.	65 p.c.
179-*A*	**Appareils électriques pour chauffer ou cuire....*ad valorem*	$27\frac{1}{2}$ p.c.	35 p.c.	40 p.c.	40 p.c.	$27\frac{1}{2}$ p.c.
180-*D*	Filaments de lampes pour éclairage et chauffage....la livre	1s.	3s.	3s.	3s.	1s.
181-*A*	Instruments électriques de mesure et enregistreurs....	En franchise	5 p.c.	15 p.c.	15 p.c.	En franchise
		10s. chacun	$12\frac{1}{2}$s. chacun	15s. chacun	15s. chacun	10s. chacun
181*AA*	....	ou 35 p.c.	ou 45 p.c.	ou 45 p.c.	ou 45 p.c.	ou 35 p.c.
179-*D*	Rectificateurs de courants électriques....*ad valorem*	45 p.c.	55 p.c.	60 p.c.	60 p.c.	45 p.c.
179-*C*	Appareils électriques régulateurs, démarreurs et contrôleurs....*ad valorem*	65 p.c.	70 p.c.	75 p.c.	75 p.c.	65 p.c.

*Plus la surtaxe temporaire de 50 p.c. du droit.
**Importation prohibée si ce n'est avec permis.

TRAITÉ DE COMMERCE AVEC L'AUSTRALIE.—*Suite*

Numéro du tarif	Articles	Tarif de préférence britannique	Tarif inter-médiaire	Tarif général	Droit imposé au Canada: Avant le traité de 1931	Droit imposé au Canada: En vertu du traité de 1931
179-*D*	Bobines d'induction, non spécifiées........ *ad valorem*	60 p.c.	70 p.c.	75 p.c.	75 p.c.	60 p.c.
181-*A*	Tubes à vides électriques........ *ad valorem*	En franchise ou 10 p.c.	10 p.c. ou 15 p.c.	15 p.c. ou 25 p.c.	15 p.c. ou 25 p.c.	En franchise ou 10 p.c.
	L'application des taux sur certains d'entre eux est retardée....... *ad valorem*	27½ p.c.	35 p.c.	40 p.c.	40 p.c.	27½ p.c.
180-*F*	Appareils électriques non déterminés *ad valorem*	la plus part 27½ p.c.	la plus part 35 p.c.	la plus part 40 p.c.	la plus part 40 p.c.	la plus part 27½ p.c.
160-*A*	Râteaux et charrures combinés pour travaux manuels; bineuses pour travaux manuels; semoirs mécaniques pour tenir à la main........ *ad valorem*	En franchise	5 p.c.	10 p.c.	10 p.c.	En franchise
160-*A*	Moissonneuses........ *ad valorem*	En franchise	5 p.c.	10 p.c.	10 p.c.	En franchise
161-*A*	Profileuses; écopes et grattoirs pour routes; écopes; essoucheuse; cylindres compresseurs à traction animale et machines pour routes........ *ad valorem*	20 p.c.	25 p.c.	30 p.c.	30 p.c.	20 p.c.
161-*A*	Rouleaux pour la ferme ou les champs et pulvérisateurs; tondeuses à gazon; balayeuses et arrosoirs; dévidoirs pour boyaux de jardin et seringues........ *ad valorem*	20 p.c., 30 p.c. ou 45 p.c.	25 p.c., 40 p.c., ou 55 p.c.	30 p.c., 45 p.c., ou 60 p.	30 p.c., 45 p.c., ou 60 p.c.	20p.c., 30 p.c., ou 45 p.c.
161-*A*	Instruments et machines agricoles non déterminés........ *ad valorem*	20 p.c.	25 p.c.	30 p.c.	30 p.c.	20 p.c.
163-*B*	Disques pour instruments agricoles; plaques de versoirs non façonnées *ad valorem*	En franchise	5 p.c.	10 p.c.	10 p.c.	En franchise
174	Machines à ébarber........ *ad valorem*	En franchise	5 p.c.	10 p.c.	10 p.c.	En franchise
176-*F*	....	ou 55 p.c.	ou 65 p.c.	ou 75 p.c.	ou 75 p.c.	ou 55 plc.
174	Machines pour le travail des métaux non déterminées *ad valorem*	En franchise	5 p.c.	10 p.c.	10 p.c.	En franchise
176-*F*	....	ou 55 plc.	ou 65 p.c.	ou 75 p.c.	ou 75 p.c.	ou 55 p.c.
174	Moteurs à gaz........ *ad valorem*	En franchise	5 p.c.	10 p.c.	10 p.c.	En franchise
178-*D*	....	ou 55 p.c.	ou 65 p.c.	ou 75 p.c.	ou 75 p.c.	ou 55 p.c.
174	Moteurs à kérosène, à pétrole et autres essences légères *ad valorem*	En franchise	5 p.c.	10 p.c.	10 p.c.	En franchise
178-*D*	....	ou 55 p.c.	ou 65 p.c.	ou 75 p.c.	ou 75 p.c.	ou 55 p.c.
404	Moteurs d'automobiles, importés séparément .... *ad valorem*	En franchise	En franchise	10 p.c.	10 p.c.	En franchise
178-*D*	....	ou 55 p.c.	ou 65 p.c.	ou 75 p.c.	ou 75 p.c.	ou 55 p.c.
177-*A*	Moteurs (non déterminés)........ *ad valorem*	27½ p.c.	35 p.c.	40 p.c.	40 p.c.	27½ p.c.
178-*D*	....	ou 55 p.c.	ou 65 p.c.	ou 75 p.c.	ou 75 p.c.	ou 55 p.c.
177-*B*	Tracteurs........ *ad valorem*	En franchise	5 p.c. 50 p.c.	10 p.c., 55 p.c.	10 p.c., 55 p.c.	En franchise 40 p.c.
178-*D*	....	40 p.c. ou 55 p.c.	65 p.c.	ou 75 p.c.	ou 75 p.c.	ou 55 p.c.
180-*H*	Bougies d'allumage........ chacune	1s. 5d.	1s. 8d.	1s.19d.	1s. 9d.	1s. 6d.
	ou, si le droit est plus élevé, *ad valorem*	45 p.c.	55 p.c.	60 p.c.	60 p.c.	45 p.c.
178-*D*	Machines productrices de force motrice (non déterminées)........ *ad valorem*	55 p.c.	65 p.c.	75 p.c.	75 p.c.	55 p.c.
176-*F*	Pompes........ *ad valorem*	55 p.c.	65 p.c.	75 p.c.	75 p.c.	55 p.c.
176-*D*	Machines pour la construction de routes........ *ad valorem*	45 p.c.	55 p.c.	60 p.c.	60 p.c.	45 p.c.
176-*A*	Coussinets à galets et roulements à billes........ *ad valorem*	En franhise	5 p.c.	10 p.c.	10 p.c.	En franchise
168-*A*	Machines à tricoter........ *ad valorem*	En franchise	5 p.c.	10 p.c.	10 p.c.	En franchise

174	Machines à travailler les textiles	En franchise	5 p.c.	10 p.c.	10 p.c.	En franchise
176-*F*	........*ad valorem*	ou 55 p.c.	ou 65 p.c.	ou 75 p.c.	ou 75 p.c.	ou 55 p.c.
173-*A*	Bascules, etc........*ad valorem*	27½ p.c.	35 p.c.	40 p.c.	40 p.c.	27½ p.c.
174	Machines à travailler le bois........*ad valorem*	En franchise	5 p.c.	10 p.c.	10 ;p.c.	En franchise
176-*F*		ou 55 p.c.	ou 65 p.c.	ou 75 p.c.	ou 75 p.c.	ou 55 p.c.
176-*F*	Machines, non spécifiées........*ad valorem*	55 p.c.	65 p.c.	75 p.c.	75 p.c.	55 p.c.
139-*D*	Alliages à brassure et à soudure........*ad valorem*	15 p.c.	20 p.c.	25 p.c.	25 p.c.	15 p.c.
137	Aluminium en blocs, barres, plaques et fils........*ad valorem*	En franchise	5 p.c.	15 p.c.	15 p.c.	En franchise
		ou 15 p.c.	ou 20 p.c.	ou 25 p.c.	ou 25 p.c.	ou 15 p.c.
240-*B*	**Articles en aluminium........*ad valorem*	50 p.c.	55 p.c.	65 p.c.	65 p.c.	50 p.c.
182	Boulons, rivets, rondelles, vis........le 100 livre	11s.	14s.	16s.	16s.	11s.
183	ou *ad valorem*	En franchise	5 p.c.	10 pc..	10 p.c.	En franchise
184		ou 45 p. c.	ou 55 p.c.	ou 60 p.c.	ou 60 p.c.	ou 45 p.c.
192	Cuivrerie pour les travaux d'ingénieurs........*ad valorem*	La plupart	La plupart	La plupart	La plupart	La plupart
		45 p.c.	55 p.c.	60 p.c.	60 p.c.	45 p.c.
194	Chaîne et chaînes........*ad valorem*	50 p.c.	55 p.c.	60 p.c.	60 p.c.	50 p.c.
180-*C*	Candelâbres, etc........*ad valorem*	45 p.c.	55 p.c.	60 p.c.	60 p.c.	45 p.c.
204-*B*	Petits objets émaillés........*ad valorem*	50 p.c.	55 p.c.	65 p.c.	65 p.c.	50 p.c.
208-A	Charnières de toutes sortes........*ad valorem*	45 p.c.	55 p.c.	60 p.c.	60 p.c.	45 p.c.
136-*C*	Fer et acier en barres, angles, etc........la tonne	44s.	65s.	80s.	80s.	44s.
404		ou 80s.	ou 110s.	ou 130s.	ou 130s.	ou 80s.
	certains *ad valorem*	En franchise	En franchise	10 p.c.	10 p.c.	En franchise
136-E	***Fil de fer et d'acier........la tonne	52s.	100s.	120s.	120s.	52s.
157		ou 68s.	à 160s.	à 180s.	à 180s.	ou 68s.
159						
404	certains *ad valorem*	En franchise	En franchise,	10 p.c.	10 p.c.	En franchise
		ou 30 p.c.	5 p.c. ou 45 p.c.	à 55 p.c.	à 55 p.c.	ou 30 p.c.
190-*B*	**Fers à lisser électriques........*ad valorem*	45 p.c.	55 p.c.	60 p.c.	60 p.c.	45 p.c.
206-*A*	Lampes en métal et matières pour leur confection........*ad valorem*	En franchise	En franchise	10 p.c.	10 p.c.	En franchise
404		ou 25 p.c.	ou 30 p.c.	ou 35 p.c.	ou 35 p.c.	ou 25 p.c.
187	Clous et broquette........les 100 livre	5s. 6d.	6s. 6d.	8s.	8s.	5s. 6d.
404		à 12s.	ou 14s.	à 16s.	à 16s.	à 12s.
	ou *ad valorem*	En franchise,	En franchise,	10 p.c.	10 p.c.	En franchise,
		25 p.c. ou	30 p.c. ou	à 60 p.c.	à 60 p.c.	25 p.c. ou
		45 p.c.	55 p.c.			45 p.c.
152-*A*	Tubes de chaudières........*ad valorem*	En franchise	5 p.c.	10 p.c.	10 p.c.	En franchise
	Droit différé *ad valorem*	40 p.c.	55 p.c.	60 p.c.	60 p.c.	40 p.c.
151	**Tuyaux en fer et leurs accessoires........*ad valorem*	En franchise	De 5 p.c. à	De 10 p.c. à	De 5 p.c. à	En franchise
152		à 40 p.c.	55 p.c.	60 p.c.	60 p.c.	à 40 p.c.
153						
	ou la tonne	De 48s. à	De 65s. à	De 80s. à	De 80s. à	De 48s. à
		£112	£140	£168	£168	£112
	ou les 100 pieds	1s. 3d.	2s. 3d.	2s. 9d.	2s. 9d.	1s. 3d.
210	Epingles, agrafes et portes........*ad valorem*	En franchise	5 p.c.	10 p.c.	10 plc.	En franchise
		ou 25 p.c.	ou 30 p.c.	ou 35 p.c.	ou 35 p.c.	ou 25 p.c.
197	**Articles plaqués et coutellerie........*ad valorem*	5 p.c.	20 p.c.	30 p.c.	30 p.c.	5 p.c.
		ou 45 p.c.	ou 55 p.c.	ou 60 p.c.	ou 60 p.c.	ou 45 p.c.
	Droit différé sur quelques-uns........*ad valorem*	20 p.c.	25 p.c.	35 p.c.	35 p.c.	20 p.c.

**Importation prohibée sauf avec permis.
***L'importation du fil barbelé et fer est interdite sauf avec permis.

TRAITÉ DE COMMERCE AVEC L'AUSTRALIE.—*Fin*

Numéro du tarif	Articles	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général	Droit imposé au Canada: Avant le traité de 1931	Droit imposé au Canada: En vertu du traité de 1931
185-*B*	Vis à bois....*ad valorem*	27½ p.c.	55 p.c.	60 p.c.	60 p.c.	27½ p.c.
219	Outils servant à un métier....*ad valorem*	En franchise,	5 p.c.,	10 p.c.,	10 p.c.,	En franchise,
208-*A*	....	45 p.c. ou	55 p.c. ou	60 p.c. ou	60 p.c. ou	45 p.c. ou
		55 p.c.	65 p.c.	75 p.c.	75 p.c.	55 p.c.
	Certains, la douzaine	3s. ou	3s. 6d.	4s. ou	4s. ou	4s. ou
		3s. 6d.	ou 5s.	6s.	6s.	3s. 6d.
351-*B*	Freins et doublures de transmission....*ad valorem*	En franchise	En franchise	5 p.c.	5 p.c.	En franchise
152-*B*	Parties de bicyclettes....*ad valorem*	En franchise	En franchise	5 p.c. à	5 p.c. à	En franchise
		20 p.c.	15 p.c.			20 p.c.
351	....	à 45 p.c.	à 55 p.c.	60 p.c.	60 p.c.	à 45 p.c.
352						
404						
208	Articles fabriqués en métal, non spécifiés....*ad valorem*	En franchise	5 p.c., 55 p.c.	10 p.c., 65 p.c.	10 p.c., 65 p.c.	En franchise
		45 p.c.				45 p.c.
		ou 55 p.c.	ou 70 p.c.	ou 75 p.c.	ou 75 p.c.	ou 55 p.c.
	Quelques-uns, par douzaine	3s.	3s. 6d.	4s.	4s.	3s.
332-*G*	Couvertures de parquets, caoutchouc....*ad valorem*	35 p.c.	40 p.c.	50 p.c.	50 p.c.	35 p.c.
332-*E*	Boyaux de caoutchouc....la livre.	1s.	1s. 3d.	1s. 6d.	1s. 6d.	1s.
	ou, si le droit est plus élevé, *ad valorem*	35 p.c.	40 p.c.	50 p.c.	50 p.c.	35 p.c.
332-*A*	Articles de chirurgie en caoutchouc....*ad valorem*	35 p.c.	40 p.c.	50 p.c.	50 p.c.	35 p.c.
332-*B*						
332-*B*	Articles en caoutchouc non spécifiés....*ad valorem*	35 p.c.	40 p.c.	50 p.c.	50 p.c.	35 p.c.
326	Courroies et bandes à courroies....*ad valorem*	40 p.c.*	45 p.c.*	50 p.c.*	50 p.c.*	40 p.c.*
305-*A*	Meubles non spécifiés....*ad valorem*	50 p.c.*	55 p.c.*	65 p.c.*	65 p.c.	50 p.c.
306	Cadres de tableaux....chacun	3s.*	3s. 6d.*	4s.*	4s.*	3s.*
	ou, *ad valorem*	65 p.c.*	70 p.c.*	75 p.c.	75 p.c.*	65 p.c.*
303-*A*	Articles de bois non spécifiés....*ad valorem*	50 p.c.*	55p.c.*	65 p.c.*	65 p.c.*	50 p.c.*
234-*A*	Ciment de Portland**....par 112 livres	1s.	1s.	1s. 6d.	1s. 6d.	1s.
241-*B*	Isolateurs et autre faïence électrique....*ad valorem*	En franchise	En franchise	10 p.c.	10 p.c.	En franchise
404		ou 35 p.c.	ou 40 p.c.	ou 60 p.c.	ou 60 p.c.	ou 35 p.c.
234-*B*	Plâtre de Paris et gypse....par 112 livres.	1s. 6d.	1s. 6d.	2s.	2s.	1s. 6d.
334-*J*	Papier buvard....par 112 livres.	8s.	9s.	10s.	10s.	8s.
334-*Q*	Carton épais....*ad valorem*	En franchise	5 p.c., 30 p.c.	15 p.c.	15 p.c.	En franchise
		25 p.c.				25 p.c.
334-*R*	....	ou 30 p.c.	ou 35 p.c.	ou 40 p.c.	ou 40 p.c.*	ou 30 p.c.*
334-*S*						
	Quelques-uns....par 112 livres.	2s.*	2s. 6d.*	3s. 6d.*	3s. 6d.*	2s.*
334-*C*-1	Papier à journal....la tonne.	En franchise	£4	£4	£1	En franchise
334-C-2	Autre papier à imprimer....la tonne	£1	£4	£4	£1	£1
334-*C*-3	....ou, *ad valorem*	15 p.c.	20 p.c.	25 p.c.	15 p.c.	15 p.c.

334-*I*	Feutre à couverture ... *ad valorem*	30 p.c.	35 p.c.	40 p.c.	40 p.c.	30 p.c.
334-*N*	Papier carbone ... *ad valorem*	30 p.c.	25 p.c.	30 p.c.	30 p.c.	20 p.c.
334-*F*	Papier à écrire et dactylographier ... *ad valorem*	10 p.c.	15 p.c.	20 p.c.	20 p.c.	10 p.c.
		ou 40 p.c.	ou 45 p.c.	ou 50 p.c.	ou 50 p.c.	ou 40 p.c.
	Droit différé sur quelques-uns *ad valorem*	20 p.c.	25 p.c.	30 p.c.	20 p.c.	20 p.c.
338-*A*	Matière imprimée ... la livre.	1s.*	1s. 3d.	1s. 6d.	1s. 6d.	1s.*
	ou, si le droit est plus élevé, *ad valorem*	45 p.c.*	50 p.c.	55 p.c.*	55 p.c.	45 p.c.*
334-*C*-2	Papiers peints ... *ad valorem*	En franchise	5 p.c.	10 p.c.	10 p.c.	En franchise
310-*B*	Jouets ... *ad valorem*	30 p.c.*	50 p.c.*	60 p.c.*	60 p.c.*	30 p.c.*
319-*B*	Gramophones ... *ad valorem*	50 p.c.	55 p.c.*o	65 p.c.*	65 p.c.*	50 p.c.*
285	Médicaments brèvetés ... *ad valorem*	30 p.c.	35 p.c.	40 p.c.	40 p.c.	30 p.c.
		droits addit	ionnels, si spir	itueux		
	Quelques-uns *ad valorem*	En franchise	5 p.c.	10 p.c.	10 p.c.	En franchise
269-*B*	Insecticides et désinfectants ... *ad valorem*	La plupart	La plupart	La plupart	La plupart	La plupart
269-*C*		20 p.c.	20 p.c.	30 p.c.	30 p.c.	20 p.c.
		ou 25 p.c.	ou 25 p.c.	ou 35 p.c.	ou 35 p.c.	ou 25 p.c.
290-*C*-2	Préparations de toilette ... *ad valorem*	45 p.c.	55 p.c.	60 p.c.	60 p.c.*	45 p.c.*
		droits addit	ionnels, si spir	itueux		
44-*E*	**Sucreries ... la livre	3d.	3½d.	3½d.	3½d.	d3.
	ou, si plus, *ad valorem*	45 p.c.	55 p.c.	55 p.c.	55 p.c.	45 p.c.
54	**Conserves de légumes, en boîtes ... la douz.	1s. 3d.	1s. 6d.	1s. 9d.	1s. 9d.	1s. 3d.
		à 10s.	à 12s.	à 13s.	à 14s.	à 10s.
79	Epiceries, etc., n.d ... *ad valorem*	45 p.c.	55 p.c.	60 p.c.	60 p.c.	45 p.c.

*Plus une surtaxe de 50 p.c. du droit.
**Importation prohibée autrement qu'avec permis.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides et sur rapport de progrès le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant sans amendement:—

Bill No 47, Loi ayant pour objet d'établir une Commission du tarif.

Du consentement de la Chambre, M. Hanson (York-Sunbury) pour M. Matthews, du comité des Banques et du Commerce, présente le neuvième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a pris en considération le Bill No 125 (U1 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *Wapiti Insurance Company*" et il a été convenu de le rapporter sans amendement.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain, à trois heures p.m., sans poser la question, conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 84

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 17 JUILLET 1931

Prières.

Une pétition est déposée sur la table.

M. Matthews, du comité des Banques et du Commerce, présente le dixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a pris en considération un ordre de renvoi du 18 mai 1931 sous forme de résolution suivante:

Résolu,—Que, de l'avis de cette Chambre, il faudrait prendre en considération l'établissement d'un système de crédits intermédiaires pour l'agriculture. —M. *Lucas.*

Votre comité a tenu plusieurs séances et entendu des témoins, dont M. E. W. Beatty, C.R., qui a donné un aperçu des projets de la *Dominion Agricultural Credit Corporation* et expliqué les raisons pour lesquelles cette association a été établie. M. C. S. Tompkins, inspecteur général des Banques a donné une vue d'ensemble des lois en vigueur dans différentes provinces du Canada pour ce qui a trait aux crédits ruraux et aux résultats qu'on en a obtenus. L'une des séances du comité a été consacrée à l'étude du fonctionnement de la Caisse populaire qui, depuis trente ans, rend service aux emprunteurs dans les districts urbains et ruraux de la province de Québec. M. Eugène Poirier, N.P., de Montréal, a expliqué comment cette Caisse populaire fonctionne dans le district de Montréal, et M. Cyrille Vaillancourt, de Lévis, Québec, a rendu témoignage dans le même sens en ce qui concerne les districts ruraux aux environs de Lévis.

En raison des activités de la *Dominion Agricultural Credit Corporation* et de la législation récemment adoptée par cette Chambre, permettant aux compagnies financières de souscrire au capital de cette entreprise, votre comité est d'avis que, pour le moment, il vaut mieux attendre les événements et surveiller les résultats obtenus par cette compagnie avant de prendre aucune mesure en ce qui concerne la question inscrite à l'ordre de renvoi. Le cas échéant où le montant souscrit ne suffirait pas aux besoins de tels crédits intermédiaires auxquels il est fait allusion dans l'ordre de renvoi, votre comité reconnaît que la question a assez d'importance pour qu'elle soit remise à l'étude au cours d'une autre session parlementaire.

Votre comité recommande également que le compte rendu de ses délibérations et de la preuve recueillie, dont une copie est annexée au présent rapport pour l'information du Parlement, soit imprimé en appendice aux Journaux de la présente session parlementaire.

(*Pour les minutes de la preuve, etc., qui accompagnent ce rapport voir Appendice aux Journaux No 4*)

M. Manion, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 13 juillet 1931:—Copie du bon de la *Employers' Liability Assurance Corporation* qui se monte à $10,000 accompagnant la soumission envoyée par M. Jos. Collin, entrepreneur général, de Rivière-du-Loup, pour la construction d'une nouvelle gare à Rivière-du-Loup, qui a été transmis aux Chemins de fer nationaux du Canada et au ministère des Chemins de fer et des Canaux.

M. Sauvé, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 1er juillet 1931:—Copie de tous rapports, correspondance, et autres documents ou écrits concernant l'établissement d'un circuit postal rural à Honfleur, comté de Bellechasse.

M. Duranleau, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 8 juillet 1931:—Copie des télégrammes et lettres de l'honorable ministre de la Marine et de son secrétaire à M. C. E. Dubé et M. Léo Bérubé, fixant une entrevue avec eux, à Ottawa, le 6 octobre 1930.

Sur motion de M. Hanson (York-Sunbury), le deuxième et dernier rapport du comité des Privilèges et Elections est adopté.

Sur motion de M. Duranleau, l'Ordre No 36,—Résolution autorisant un prêt aux commissaires du havre de Saint-Jean n'excédant pas $3,500,000 est, du consentement de la Chambre, rescindé et la résolution retirée.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

TARIF DES DOUANES

1. Résolu qu'il est expédient de modifier le Tarif des douanes, qui constitue le chapitre quarante-quatre des Statuts revisés du Canada, modifié par le chapitre treize des Lois de 1930 (première session), et par le chapitre trois des Lois de 1930 (deuxième session), par l'abrogation des articles deux à dix-huit inclusivement, et de les remplacer par les suivants:

"2. Dans cette Loi, et dans toute autre Loi relative aux douanes, à moins que le contexte ne s'y oppose, l'expression,

(*a*) "En franchise", dans quelque colonne que ce soit dudit Tarif, signifie que les marchandises en regard desquelles se trouvent ces mots et auxquels s'applique le tarif énoncé dans ladite colonne, peuvent être importées et sorties d'entrepôt pour être mises en consommation au Canada, sans droits;

(*b*) "gallon" signifie un gallon impérial;

(*c*) "cercle, bande et ruban" appliquée au fer ou à l'acier signifie des formes plates de pas plus de quatorze pouces de largeur et d'au moins .1875 de pouce d'épaisseur;

(*d*) "diamètre" appliquée aux tubes ou tuyaux, signifie le diamètre intérieur réel;

(*e*) "fer" comprend "acier";

(*f*) "M. pds" représente et signifie "mille pieds, mesure de planche";

(*g*) "n.d." représente et signifie "non dénommé";

(*h*) "p.c." dans toute colonne du Tarif contenue porté à l'annexe A de la présente Loi représente et signifie les mots "pour-cent", *ad valorem*";

(*i*) "plaque" quand il s'agit du fer ou de l'acier signifie rectangle, cercle ou ébauche, tels que coupés dans un laminoir, de plus de quatorze pouces de largeur et de .1875 de pouce d'épaisseur ou plus, avec des variations de cette épaisseur ne dépassant pas .015 de pouce;

(*j*) "de preuve", "esprit de preuve" ou "spiritueux de la force de preuve", quand il s'agit de vins ou de spiritueux de quelque sorte que ce soit, signifie des spiritueux d'une force égale à celle d'un mélange d'alcool éthylique pur avec de l'eau distillée, en proportions telles que ce mélange, à la température de soixante-deux degrés Farenheit, ait une densité de 0.9187, par rapport à celle de l'eau distillée à la même température;

(*k*) "fer laminé" ou "acier laminé" ne signifie que le fer ou l'acier laminé qui a été rougi au feu;

(*l*) "feuille" appliquée au fer ou à l'acier signifie un rectangle de plus de quatorze pouces de largeur et d'une épaisseur inférieure à celle d'une plaque;

(*m*) "tonne" représente deux mille livres avoir-du-poids;

2. Les expressions mentionnées à l'article 2 de la Loi des douanes, partout où elles se rencontrent en la présente loi ou dans toute loi relative aux douanes, ont, à moins que le contexte n'exige une interprétation différente, la signification que leur attribue respectivement ledit article 2; et la présente loi n'abroge ni ne restreint aucun pouvoir que confère la Loi des douanes au Gouverneur en son Conseil de transférer des marchandises imposables à la liste des produits qui peuvent être importés en franchise ou de réduire les taux de droits sur les marchandises imposables.

3. Subordonnément aux dispositions de la présente loi et de la Loi des douanes, il doit être prélevé, perçu et payé sur toutes les marchandises dénommées à l'annexe A de la présente loi, ou dont il y est question comme non dénommées, les divers taux de droits de douane, s'il en est, énoncés et spécifiés à ladite Annexe et portés respectivement en regard de chaque article, ou imposés sur les articles qui y sont désignés comme non dénommés dans la colonne du tarif applicable à ces marchandises lorsqu'elles sont importées au Canada ou y sont désentreposées pour la consommation aux conditions suivantes, savoir:

(*a*) Les taux des droits de douane, s'il en est, énoncés dans la colonne (1), "Tarif de préférence britannique", s'applique aux produits naturels ou fabriqués des pays britanniques qui suivent, lorsque ces produits sont apportés sans transbordement d'un port de l'un quelconque des pays britanniques jouissant des avantages du Tarif de préférence britannique dans un port de mer, de lac ou de rivière au Canada:

(i) Le Royaume-Uni,

(ii) La colonie britannique des Bermudes,

(iii) Les colonies britanniques appelées communément les Antilles anglaises, comprenant:

Les îles de Bahama,

La Jamaïque,

Les îles Turques et Caïques,

Les îles Sous-le-Vent (Antigua, Saint-Christophe-Nevis, Dominique, Montserra et les îles Vierge),

Les îles-du-Vent (Grenade, Saint-Vincent et Sainte-Lucie), la la Barbade,
La Trinité et Tobago,
(iv) La Guyane anglaise,
(v) L'Inde anglaise,
(vi) Ceylan,
(vii) Les Etablissements du Détroit,
(viii) La Nouvelle-Zélande,
(ix) L'Union sud-africaine,
(x) La Rhodésie méridionale,
(xi) Toute autre colonie ou possession britannique admise, au Canada, au bénéfice du Tarif de préférence britannique, de la manière ci-après prévue;

Toutefois, les marchandises ayant droit aux avantages du Tarif de préférence britannique jouissent de ces avantages lorsqu'elles sont expédiées au moyen d'un connaissement direct à l'adresse d'un destinataire demeurant à un port spécifié au Canada, lorsque lesdites marchandises sont transférées à un port d'une possession britannique et son transportées sans autre transbordement à un port de mer, de lac ou de fleuve du Canada.

(*b*) Les taux des droits de douane, s'il en est, qui sont énoncés dans la colonne (2): "Tarif intermédiaire", s'appliquent aux produits naturels ou fabriqués de tout pays britannique ou étranger auquel les bénéfices de ce tarif intermédiaire auront été accordés de la manière ci-après prévue, lorsque ces produits sont importés directement de ce pays étranger ou d'un pays britannique;

(*c*) Les taux des droits de douane, s'il en est, énoncés dans la colonne (3): "Tarif général", s'appliquent à toutes les marchandises qui ne sont pas admises en vertu du Tarif intermédiaire ou du Tarif de préférence britannique.

(*d*) La preuve de l'origine, prescrite par le ministre, doit être fournie avec la déclaration en douane pour les marchandises admises sous le régime de l'un des tarifs à l'Annexe A; et la décision du ministre est définitive relativement au tarif ou à la surtaxe en tout cas applicable au chef de leur origine aux marchandises importées.

(*e*) Les marchandises entrant en douane sous le régime du Tarif intermédiaire doivent être réellement le produit ou la fabrication d'un pays admis à participer au bénéfice du tarif intermédiaire.

(*f*) Tout produit fabriqué pour être admis en vertu du Tarif de préférence britannique doit être effectivement le produit de fabrication d'un pays britannique admis à participer au bénéfice du Tarif de préférence britannique, et une partie importante de la valeur du produit fabriqué doit avoir été produite de la main-d'œuvre de l'un ou de plusieurs de ces pays.

2. Le Gouverneur en son Conseil peut établir les règlements jugés nécessaires à l'application des différents tarifs mentionnés au présent article.

4. Le Gouverneur en son Conseil peut, par arrêté:

(*a*) étendre de temps à autre le bénéfice du Tarif de préférence britannique à tout pays britannique non mentionné à l'Alinéa (*a*) de l'article trois, et dès la publication de cet arrêté dans la *Gazette du Canada*, le Tarif de préférence britannique s'applique, subordonnément aux dispositions de la présente loi, aux produits naturels ou fabriqués de ce pays britannique;

(*b*) retirer de temps à autre le bénéfice du Tarif de préférence britannique, à tout pays britannique, autre que le Royaume-Uni, qui a reçu ledit bénéfice, et dès la publication de cet arrêté en conseil dans la *Gazette du Canada,* le Tarif

général ou le Tarif intermédiaire, selon que porté dans ledit arrêté, s'applique, subordonnément aux dispositions de la présente loi, aux produits naturels ou fabriqués de ce pays britannique;

(*c*) étendre de temps à autre le bénéfice du Tarif de préférence britannique à tout territoire administré sous mandat de la Société des Nations, par tout pays britannique auquel a été étendu le bénéfice du Tarif de préférence britannique, et dès la publication de cet arrêté du conseil dans la *Gazette du Canada*, le Tarif de préférence britannique s'applique, subordonnément aux dispositions de la présente loi, aux produits naturels ou fabriqués de ce territoire;

(*d*) retirer de temps à autre le bénéfice du Tarif de préférence britannique à tout territoire administré sous mandat de la Société des Nations, lequel territoire a reçu ledit bénéfice, et dès la publication de cet arrêté du conseil dans la *Gazette du Canada*, le Tarif général ou le Tarif intermédiaire que mentionne ledit arrêté, s'applique, subordonnément aux dispositions de la présente loi, aux produits naturels ou fabriqués de ce territoire;

(*e*) étendre de temps à autre à tout pays britannique le bénéfice de droits de douane plus favorables que ceux du Tarif de préférence britannique, et dès la publication de cet arrêté du conseil dans la *Gazette du Canada*, les droits de douane ainsi décrétés s'appliquent, subordonnément aux dispositions de la présente loi, aux produits naturels ou fabriqués de ce pays britannique;

(*f*) retirer de temps à autre le bénéfice de droits de douane plus favorables que ceux du Tarif de préférence britannique à tout pays britannique qui a reçu ledit bénéfice, et dès la publication de cet arrêté du conseil dans la *Gazette du Canada,* le Tarif de préférence britannique ou le Tarif intermédiaire, que mentionne l'arrêté, s'applique, subordonnément aux dispositions de la présente loi, aux produits naturels ou fabriqués de ce pays britannique;

(*g*) étendre de temps à autre le bénéfice du Tarif intermédiaire, en totalité ou en partie, à tout pays britannique ou étranger dont les produits naturels ou fabriqués ont par le passé été assujétis aux taux de droits de douane portés au Tarif général, et dès la publication de cet arrêté en conseil dans la *Gazette du Canada,* les taux de droits de douane portés au Tarif intermédiaire, en tant qu'ils sont mentionnés dans ledit arrêté, s'appliquent, subordonnément aux dispositions de la présente loi, aux produits naturels ou fabriqués de ce pays britannique ou étranger qui sont importés directement de ce pays étranger ou d'un pays britannique;

(*h*) retirer de temps à autre le bénéfice du Tarif intermédiaire à tout pays auquel il a été étendu, et dès la publication de cet arrêté en conseil dans la *Gazette du Canada,* les taux de droits de douane portés au Tarif général s'appliquent, subordonnément aux dispositions de la présente loi, aux produits naturels ou fabriqués de ce pays.

"5. L'importateur de marchandises jouissant des avantages du Tarif de préférence britannique, a droit à un escompte de dix pour cent sur le montant du droit calculé d'après ledit tarif, quand ces marchandises sont transportées du port d'un pays jouissant des avantages du Tarif de préférence britannique, à un port de mer, de lac ou de fleuve du Canada.

2. Les marchandises jouissant des avantages du Tarif de préférence britannique ont droit à l'escompte autorisé par le présent article, lorsque ces marchandises sont expédiées sur un connaissement portant consignation directe à un destinataire demeurant dans un port spécifié du Canada, lorsque ces marchandises sont transférées à un port d'une possession britannique et transportées sans autre transbordement dans un port de mer, de lac ou de fleuve du Canada.

3. L'escompte mentionné au présent article ne s'applique pas aux droits imposés sur les articles suivants, savoir: vins, liqueurs de malt, spiritueux, liqueurs spiritueuses, remèdes liquides et articles contenant de l'alcool, ni sur le sucre, le tabac, les cigares et les cigarettes.

4. Cet escompte ne s'applique pas quand le droit ne dépasse pas quinze pour cent *ad valorem*, ni dans le cas d'un droit spécifique ou de droits spécifiques et *ad valorem* combinés, alors que le taux calculé ne dépasse pas quinze pour cent *ad valorem*, ni aux marchandises admises au Canada et favorisées des réductions concédées par la Convention commerciale de 1926, entre le Canada et les Antilles.

"6. Dans le cas d'articles exportés au Canada, qui sont d'une catégorie ou d'une sorte qui se fabrique ou se produit au Canada, si le prix d'exportation ou le prix réel de la vente faite à un importateur en Canada est inférieur à la juste valeur marchande du même article lorsqu'il se vend pour la consommation locale dans le cours ordinaire et usuel dans le pays de son exportation au Canada lors de cette exportation, ou est inférieur à leur juste valeur marchande ou à leur valeur douanière telle qu'établie sous le régime des dispositions de l'article trente-six de la Loi des douanes, ou est inférieur à leur juste valeur marchande telle qu'établie par le Gouverneur en son conseil en vertu des dispositions de l'article trente-sept de la Loi des douanes, ou est inférieur à leur valeur douanière telle qu'établie par le ministre sous l'empire des dispositions des alinéas (*a*) et (*e*) de l'article quarante-et-un de la Loi des douanes, ou est inférieur à leur juste valeur marchande telle qu'établie par le ministre sous l'empire des dispositions de l'article quarante-trois de la Loi des douanes, il doit être, en sus des droits autrement établis, prélevé, perçu et payé sur lesdits articles à leur importation au Canada, un droit spécial ou droit dit dumping égal à la différence entre ledit prix de vent de l'article pour l'exportation et sadite juste valeur marchande ou sa valeur douanière; et ledit droit spécial ou droit dit dumping doit être prélevé, perçu et payé sur l'article lors même que ce dernier ne serait pas autrement imposable.

Toutefois, ledit droit spécial ne doit en aucun cas dépasser cinquante pour cent *ad valorem*; et les produits suivants sont exempts de ce droit spécial, savoir:

Les produits d'une classe assujetie à un droit en vertu de la Loi de l'accise.

Toutefois, sur les importations de l'Australie en vertu de la Loi de la convention commerciale australienne, de 1925, ledit droit spécial ne doit en aucun cas dépasser quinze pour cent *ad valorem*.

Nonobstant toute disposition de la présente loi, le prélèvement et la perception jusqu'ici du droit spécial ou droit dit dumping dans les cas où la valeur marchande des produits a été déterminée par le ministre, agissant ou censé agir conformément aux dispositions de l'article quarante-sept A de la Loi des douanes, telle qu'édictée par l'article trois du chapitre dix-huit du Statut de 1922, (Article quarante-trois de la Loi des douanes, Statuts revisés de 1927), est par les présentes ratifié et confirmé.

2. Il n'est pas tenu compte des droits d'accise ou des taxes d'accise dans l'estimation de la valeur marchande des produits en vue du droit spécial, lorsque les produits sont admis sous le régime du Tarif de préférence britannique, du Tarif intermédiaire, ou de tout tarif plus favorable que le tarif général.

3. Les droits de douane du Royaume-Uni seront ignorés en estimant la valeur marchande des vins pour les fins des droits spéciaux lorsque ces vins ont droit d'entrée sous le régime du tarif intermédiaire ou de tout autre tarif plus avantageux que le tarif général et sont embouteillés en entrepôt dans le Royaume-Uni et en sont importés directement.

4. L'expression "prix d'exportation" ou "prix de vente" au présent article est censée signifier et comprendre le prix de l'exportateur pour les marchandises, à l'exclusion de tous les frais à y ajouter après leur expédition de l'endroit d'où ces marchandises sont exportées directement au Canada.

5. Si, à quelque époque, il est démontré au ministre que le paiement du droit spécial prévu au présent article s'élude par l'expédition de produits à commission, sans vente préalable à cette expédition, le ministre peut en l'espèce ou pour les cas d'une certaine catégorie, autoriser les mesures jugées nécessaires pour la perception sur ces produits ou certains de ces produits du même droit spécial que s'ils avaient été vendus à un importateur du Canada avant leur expédition au Canada.

6. Si, à quelque époque, il est démontré au ministre que toute personne possédant un commerce ou la majorité des parts d'un commerce, ou est intéressée dans un établissement commercial du Canada et aussi de tout autre pays, ou toute personne exploitant un commerce dans tout autre pays, et possédant un commerce exploité au Canada ou y ayant un intérêt prépondérant ou un intérêt quelconque, et de ce fait peut importer des marchandises pour en terminer la fabrication ou pour les assembler ou pour les revendre, et bien que se conformant aux prescriptions de la loi relative aux importations, dispose de ces produits importés, soit sous la forme dans laquelle ils ont été importés, soit ayant été ouvrés de nouveau, assemblés ou manufacturés, à des prix inférieurs à la valeur marchande plus le droit de douane de ces produits, tel qu'entrés en douane, plus ou y compris tous les frais à ajouter à ces produits après leur expédition du lieu d'où ces produits sont exportés directement au Canada, y compris les frais de vente, de livraison et de publicité, plus, le cas échéant, le coût de la fabrication, de l'assemblage ou de tout autre procédé de fabrication au Canada, le ministre peut déclarer que les marchandises de cette catégorie ou de cette sorte étaient et sont au moment de l'importation, assujetties à un droit spécial ou un droit dit dumping additionnel ne dépassant pas cinquante pour cent et peut autoriser les mesures qu'il juge nécessaires pour la perception de ce droit.

7. Si le plein montant de quelque droit douanier spécial prévu au présent article n'a pas été payé sur des produits importés, la déclaration d'entrée en douane de ces produits doit être modifiée et le reliquat payé à la demande du percepteur des douanes.

8. Le ministre peut édicter les règlements qui lui paraissent nécessaires à l'application et l'exécution du présent article.

"7. Les marchandises importées au Canada, étant les produits naturels ou fabriqués d'un pays étranger qui traite les importations du Canada avec moins de faveur que celles d'autres pays, peuvent être assujetties par arrêté du Gouverneur en son Conseil, s'il s'agit de produits déjà soumis aux droits, à une surtaxe en sus des droits spécifiés à l'annexe A de la présente Loi, et, s'il s'agit de marchandises bénéficiant de la franchise douanière, à un Tarif de droits n'excédant pas dans l'un ou l'autre cas trente-trois et un tiers pour cent *ad valorem*.

2. Les produits naturels ou fabriqués d'un pays étranger importés au Canada sur des navires enregistrés en vertu des lois de ce pays étranger peuvent —si ce pays étranger prélève sur les marchandises importées dans ce pays sur des navires enregistrés au Canada des droits de douane plus élevés que sur des marchandises similaires lorsqu'elles sont importées sur des navires de ce pays— être assujétis, par arrêté du Gouverneur en son conseil, si ces marchandises sont déjà soumises à ce droit, à une surtaxe en sus des droits spécifiés dans l'Annexe A de la présente loi; et, si ces marchandises bénéficient de la franchise de droits, à un tarif de droits n'excédant pas, dans l'un ou l'autre cas, trente-trois et un tiers pour cent *ad valorem*.

3. Dans les limites des restructions ci-dessus prescrites au présent article, ces marchandises peuvent par arrêté en conseil être soumises à une surtaxe et à un droit, selon le cas, différant de la surtaxe ou du droit auquel toute autre catégorie de marchandises peut être soumise par cet arrêté ou par tout autre arrêté de même nature.

4. Le Gouverneur en son conseil peut établir des règlements pour rendre exécutoire les objets du présent article et peut par arrêté en conseil suspendre l'application de la surtaxe ou du droit, en totalité ou en partie, aux marchandises de ce pays étranger ou à toute catégorie de ces marchandises.

5. La décision du Gouverneur en son conseil est définitive sur toute contestation qui peut s'élever au sujet de la surtaxe ou du droit imposés conformément au présent article.

"8. Nonobstant les dispositions de la présente loi, le poisson et les autres produits de la pêche provenant de Terre-Neuve peuvent être importés en Canada en franchise de droits de douane jusqu'à ce qu'il en soit autrement statué par le Gouverneur en son conseil par arrêté publié dans la *Gazette du Canada*.

"9. La poisson pris par des pêcheurs sur des navires immatriculés au Canada ou qui appartiennent à une personne domiciliée au Canada et les produits de ce poisson apportés des pêcheries sur ces navires sont admis en franchise au Canada. Le ministre peut établir tels règlements, s'il en est, qu'il estime nécessaires pour la mise à effet des dispositions du présent article.

"10. Nonobstant les dispositions de la présente loi, les marchandises autres que les tabacs, les cigares, les cigarettes, les spiritueux ou liqueurs alcooliques et les articles mentionnés à l'Annexe A de la *Loi du traité de commerce avec les Indes Occidentales*, les produits anturels ou fabriqués du Honduras anglais, des Bermudes, de Bahama, de la Jamaïque, des îles Turques et des Caïques, des îles Sous-le-Vent (Antigua, Saint-Christophe-Nevis, Dominique, Monserrat et les îles Vierges), des îles du Vent (Grenade, Saint-Vincent et Sainte-Lucie), de la Barbade, de la Trinité et Tobago et de la Guyane anglaise, lorsqu'elles en sont importées directement, ne sont sujets, en aucun temps, à plus de cinquante pour cent des droits imposés sur des marchandises semblables, telles que décrites au Tarif général, sous l'empire des règlements établis par le ministre.

"11. Le Gouverneur en son conseil peut, par arrêté en conseil, effectuer les réductions de droits sur les articles importés au Canada de tout ou tous pays, qui seront jugées raisonnables, en compensation de réductions consenties par ce ou ces pays sur les produits qu'il importe du Canada.

"12. Sur les matières dénommées à l'Annexe B de la présente Loi, lorsqu'elles sont employées pour la consommation au Canada pour les fins mentionnées à ladite annexe, il peut être payé, à même le fond du revenu consolidé, des drawbacks selon le taux inscrit respectivement en regard de chaque numéro de cette annexe, subordonnément à des règlements du Gouverneur en son conseil.

2. Si du fer en gueuse importé au Canada mêlé avec du fer en gueuse manufacturé au Canada est entré dans la fabrication de faucheuses, moissonneuses, lieuses et appareils à lier, le drawback payable en conformité du présent article, subordonnément à des règlements du Gouverneur en son conseil, peut être calculé d'après la quantité totale de fer en gueuse, y compris le fer en gueuse manufacturé comme susdit, entré dans la fabrication de ces articles; cependant la totalité du drawback n'excède pas quatre-vingt-dix-neuf pour cent du droit payé sur tout le fer en gueuse importé et employé par le fabricant de ces articles dans la fabrication de ces articles et autres articles.

"13. L'importation au Canada des marchandises dénommées, décrites ou dont il est question à l'annexe C de la présente loi est prohibée sous peine de confiscation au profit de la Couronne; et ces marchandises si elles sont importées, doivent être détruites ou il doit en être autrement disposé suivant qu'en décide le ministre; et quiconque importe ces marchandises prohibées ou les faits importer ou permet qu'elles soient importées encourt pour chaque contravention une amende d'au plus deux cents dollars.

"14. Le Gouverneur en son conseïl peut, de temps à autre, prohiber l'importation au Canada de toute marchandises d'origine et d'exportation directe ou indirecte, de tout pays qui n'est pas partie contractante au traité de Versailles signé à Paris (France) le 28 juin 1919, et tout arrêté du Gouverneur en son conseil interdisant l'importation au Canada de toute marchandise dudit pays doit être publié dans l'édition immédiatement suivante de la *Gazette du Canada*. Toute marchandise importée en violation des dispositions du présent article doit être confisquée au profit de la Couronne et il doit en être disposé suivant qu'en décide le ministre.

"15. Lorsque le Gouverneur en son conseil juge qu'il est dans l'intérêt public de faire une enquête sur un trust, une combinaison, une association ou un accord dont est alléguée l'existence entre les fabricants ou les marchands d'un article de commerce et ayant pour objet d'accroître illégitimement les avantages des fabricants ou des marchands de cet article aux dépens des consommateurs, le Gouverneur en son conseil peu commettre tout juge de la cour Suprême ou de la cour de l'Echiquier du Canada, ou de toute cour supérieure ou de toute cour de comté au Canada, et lui donner autorité pour faire une enquête sommaire et un rapport au Gouverneur en son conseil sur l'existence ou la non-existence de ce trust, cette combinaison, cette association ou cet accord.

2. Le juge peut contraindre les témoins à comparaître et les interroger sous serment et requérir la production de livres et papiers, et il a tous les autres pouvoirs nécessaires qui lui sont conférés par le Gouverneur en son conseil pour les fins de cette enquête.

3. Si le juge fait rapport qu'il existe un trust, une combinaison, une association ou un accord relativement à l'article, le Gouverneur en son conseil peut admettre cet article en franchise ou réduire le droit dont il est frappé de façon à donner au public le bénéfice d'une concurrence raisonnable sur ce produit, si le Gouverneur en son conseil est d'avis que cet abus au préjudice du consommateur est favorisé par les droits de douane imposés sur un produit similaire.

"16. Le Gouverneur en son conseil peut, au besoin, lorsqu'il le juge à propos, prescrire que des marchandises d'une description ou d'une catégorie quelconque spécifiée dans cette prescription, importées au Canada, soient marquées, timbrées, étampées ou étiquetées en mots lisibles de langue anglaise ou française, à un endroit bien apparent et qui ne doit pas être couvert ni masqué par des appositions ou agencements subséquents, de façon à indiquer le pays d'origine. Lesdits marquage, timbrage, étampage ou étiquetage doivent, autant que faire se peut, être indélébiles et permanents selon que le permet la nature des marchandises.

2. Tous les arrêtés rendus par le Gouverneur en son conseil sous le régime du présent article entreront en vigueur à compter du jour de leur publication dans la *Gazette du Canada*, ou à compter de tout jour ultérieur désigné à cette fin dans lesdits arrêtés, et pendant l'époque qui y est spécifiée, ou s'il n'en est pas de spécifiée à cette fin, alors jusqu'à ce qu'ils soient révoqués ou changés.

3. Toutes les marchandises importées au Canada après la date de l'entrée en vigueur de cet arrêté du Gouverneur en son conseil et non conformes aux prescriptions de cet arrêté sont assujéties à une surtaxe de dix pour cent *ad valorem* à prélever sur la valeur déterminée pour l'application des droits et, de

plus, ces marchandises ne doivent pas sortir de la douane avant qu'elles aient ainsi été marquées, timbrées, étampées ou étiquetées sous la surveillance de la Douane et aux frais de l'importateur.

4. Quiconque viole une des dispositions ainsi établies relatives au marquage, au timbrage, à l'étampage ou à l'étiquetage de ces marchandises importées, ou détériore, détruit, enlève, altère, ou oblitère une de ces marques, un de ces timbres, une de ces étampes ou une des étiquettes dans l'intention de dissimuler les les renseignements qu'ils donnent ou qu'ils contiennent est passible, sur déclaration sommaire de culpabilité, d'une amende d'au plus mille dollars, ou d'emprisonnement pendant un an au plus, ou des deux peines à la fois.

5. Le ministre peut établir les règlements jugés nécessaires pour l'application des dispositions du présent article et pour leur mise en vigueur.

"17. S'il arrive que des producteurs profitent d'un droit quelconque imposé en vertu des dispositions de la présente loi pour augmenter le prix de leurs produits au consommateur ou le maintenir à un niveau que le Gouverneur en son conseil juge plus élevé que ne le justifie la situation économique générale du pays, le Gouverneur en son conseil peut abaisser ou abroger ce droit.

2. S'il arrive que l'une quelconque de ces producteurs viole les dispositions du présent article, le Gouverneur en son conseil peut frapper tous les produits de ce producteur, ou l'un quelconque d'entre uex, d'un droit d'accise égal au droit de douane qu'auraient acquitté lesdits produits s'ils avaient été importés au Canada sous le régime des dispositions du Tarif général; ladite somme doit être perçue comme un impôt, et les dispositions de la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu relativement à la perception des impôts doivent s'y appliquer.

Toutefois, aucun alinéa du présent article ne s'applique aux produits agricoles.

2. L'annexe A du Tarif des douanes, étant le chapitre quarante-quatre des Statuts revisés du Canada, 1927, telle que modifié par le chapitre dix-sept du Statut de 1928, le chapitre trente-neuf du Statut de 1929, le chapitre treize du Statut de 1930 (première session) et le chapitre trois du Statut de 1930 (seconde session), est de nouveau modifiée par le retranchement des articles suivants: 2, 6, 7, 8, 10, 15, 16, 17, 20a, 28a, 29a, 35, 39, 48, 55, 63, 67, 69, 71, 71a, 72, 72a, 72b, 73, 74, 75, 76, 89, 90, 99a, 99c, 99d, 101, 105d, 106, 120, 139, 168, 184, 192, 195, 199b, 207, 210, 210b, 230, 238a, 265, 282, 296b, 296c, 296d, 305, 306, 306a, 306b, 307, 308, 318, 326b, 327a, 348, 348b, 348c, 356, 366, 368, 380, 386 (*f*), 386 (*g*), 386 (*m*), 386 (*n*), 386 (*o*), 402a, 403b, 409c, 409q, 412, 422a, 427a, 438a, 438c, 438d, 440c, 440j, 445a, 445e, 446a, 451a, 451d, 461, 476b, 479, 506a, 507, 507a, 511, 516, 519, 521a, 536, 550d, 560a, 564, 569c, 578, 586, 588, 597, 604, 605, 605a, 606, 607, 608, 609, 613, 624, 651, 651a, 652, 653, 655, 665a, 670, 682a, 711, 796, 798, les diverses énumérations de marchandises respectivement et les divers droits de douane, s'il en est, placés en regard desdits articles et en insérant les numéros, énumérations et tarifs douaniers suivants à l'Annexe A:

Numéros	——	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
2	Volailles de race pure, pour l'amélioration des espèces, pigeons voyageurs et faisans........................	En franchise	En franchise	En franchise
6	Porcs vivants..............................la livre	En franchise	$1\frac{1}{4}$ cent	3 cents
7	Viandes fraîches, n.d.:			
	(*a*) Bœuf et veau..........................la livre	4 cents	6 cents	8 cents
	(*b*) Agneau et mouton......................la livre	4 cents	6 cents	8 cents
	(*c*) n.d.....................................la livre	2 cents	$2\frac{1}{2}$ cents	5 cents
8	Viande, volaille ou gibier en conserve, estraits de viande, thé de bœuf, non médicamenté............	15 p.c.	30 p.c.	35 p.c.
9a	Cailles, perdrix et pigeonneaux, morts ou vivants, n.d..	10 p.c.	20 p.c.	30 p.c.

Numéros	—	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
9b	Lapins, gelés, importés exclusivement pour l'alimentation des renards....................................	12½ p.c.	17½ p.c.	20 p.c.
10	Viandes préparées ou en conserve, autres que les viandes en boîtes:			
	(a) Bacon, jambon, épaules et autres parties du porc............... la livre	En franchise	1¾ cent	5 cents
	(b) n.d......................................la livre	En franchise	3 cents	6 cents
15	Cire d'abeilles	15 p.c.	20 p.c.	20 p.c.
16	Œufs en coquille.........................la douzaine	2 cents	5 cents	10 cents
17	Fromage......................................la livre Lorsque en paquets de deux livres ou moins chacun, le poids imposable doit comprendre le poids du contenant.	3 cents	7 cents	7 cents
20a	Beurre tiré de l'amande du cacao............la livre S'il est convaincu que du beurre de cacao est produit au Canada en la quantité et de la qualité requises pour satisfaire aux besoins du pays, le gouverneur en son conseil peut, par arrêté, ordonner que soit substitué au présent article de l'Annexe A du Tarif des douanes, ce qui suit:	En franchise	2 cents	2 cents
	Beurre tiré de l'amande du cacao............la livre A compter de la publication de cet arrêté en conseil dans la *Gazette du Canada*, le présent article tel qu'il apparaît à ladite Annexe à l'époque de l'adoption de la présente loi doit être abrogé, et les dispositions dudit article du Tarif, tel qu'il apparaît au paragraphe précédent du présent article, lui seront substitués.	3 cents	4 cents	4 cents
28a	Le thé importé directement du pays de culture et de production ou acheté dans le Royaume-Uni..la livre Lorsque en paquets pesant cinq livres ou moins chacun, le poids imposable doit comprendre le poids du contenant. Toutefois ce thé peut entrer en vertu du Tarif de préférence britannique sur preuve jugée satisfaisante par le Ministre que ce thé a été entièrement produit dans les Dominions, colonies et possessions britanniques, et non ailleurs.	4 cents	8 cent	8 cents
29a	Thé, n.d......................................la livre Lorsque en paquets de cinq livres ou moins chacun, le poids imposable doit comprendre le poids du contenant.	10 cents	10 cents	10 cents
35	Houblon......................................la livre	8 cents	16 cents	16 cents
39	Amidon y compris l'amidon de maïs, l'amidon de pomme de terre, la farine de pomme de terre et toutes les préparations ayant les propriétés de l'amidon, le poids imposable devant comprendre le poids du contenant......................la livre	1 cent	2 cents	2 cents
43a	Lait en poudre, le poids imposable devant comprendre le poids du contenant..............la livre	2½ cents	5 cents	5 cents
48	Pois, n.d..	En franchise	¾ cent	1 cent
54a	Maïs, à l'exclusion du maïs destiné à la distillation, importé ou sorti d'entrepôt par les fabricants d'amidon ou de produits céréales pour la consommation humaine, pour servir exclusivement à la fabrication de l'amidon ou de ces produits céréales, dans leurs propres fabriques, en vertu de règlements prescrits par le Ministre...........................	En franchise	En franchise	En franchise
55	Maïs, n.d...	En franchise	En franchise	En franchise
	Le et après le 1er août 1931............le boisseau	En franchise	20 cents	25 cents
62	Riz, non nettoyé, non décortiqué...................... Lorsque le gouverneur en son conseil est convaincu que l'Australie peut satisfaire aux exigences du Canada, il peut, par arrêté en conseil, ordonner que soit substitué au numéro 62 du Tarif à l'Annexe A du Tarif des douanes, 1907, et à l'énumération des marchandises et des droits de douane mis en regard dudit numéro dans l'Annexe A, ce qui suit:	En franchise	En franchise	En franchise
62a	Riz, non nettoyé, non décortiqué..................... A compter de la publication dudit arrêté en conseil dans la *Gazette du Canada*, le numéro 62 du Tarif, tel qu'il apparaîtra dans ladite Annexe à l'époque de la publication de cet arrêté, sera abrogé, et les dispositions du numéro 62a du Tarif lui seront substituées.	25 p.c.	25 p.c.	25 p.c.

Numéros	—	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
63	Riz nettoyé.........................les cent livres Lorsque en paquets de deux livres ou moins chacun, le poids imposable doit comprendre le poids du contenant.	50 cents	90 cents	$1.00
67	Macaroni et vermicelle sans œufs ou autres ingrédients..............................les cent livres Lorsque en paquets de deux livres ou moins chacun, le poids imposable doit comprendre le poids du contenant.	En franchise	$1.25	$1.50
69	Paille.......................................la tonne	En franchise	$1.75	$2.00
69b	Foin...la tonne	En franchise	$1.75	$5.00
71	Graine de chanvre, pour fins agricoles...............	En franchise	En franchise	En franchise
71a	Graine de phléole...........................la livre	En franchise	2 cents	2 cents
71b	Graine de trèfle, y compris la graine d'alfalfa.la livre	En franchise	3 cents	3 cents
71c	Graine d'arbres, pour fins de reboisement seulement.	En franchise	En franchise	En franchise
71d	Pommes de terre de semence, importées exclusivement pour fin de propagation et sujettes aux règlements adoptés par le Ministre....................	En franchise	En franchise	En franchise
72	Graines pour champs et jardins non spécifiées comme admises en franchise, évaluées à au moins cinq dollars la livre, n.d., en paquet d'au moins une once chacun..	5 p.c.	10 p.c.	10 p.c.
72a	Graines aromatiques, non comestibles, et à l'état naturel, auxquelles il n'a pas été donné plus de valeur par la mouture ou le raffinage ou tout autre procédé de fabrication, savoir: anis, anis étoilé, carvi, cardamome, coriandre, cumin, fenouil et fenugrec..	En franchise	En franchise	En franchise
72b	Pois et fèves de semence venant du Royaume-Uni...	En franchise		
72c	Graine de betterave à sucre, pour fins agricoles......	En franchise	En franchise	En franchise
72d	Graine de millet et de navette......................	5 p.c.	10 p.c.	10 p.c.
72e	Graine d'agrostide..................................	15 p.c.	30 p.c.	30 p.c.
73	Graines pour champs, n.d., en paquets de plus d'une livre chacun..	5 p.c.	10 p.c.	15 p.c.
74	Graines: betterave (sauf la betterave à sucre), betterave fourragère, persil, panais et navets, en paquets de plus d'une livre chacun.................la livre	En franchise	5 cents	5 cents
75	Graines: choux, radis, concombre, poireau, laitue, carotte, chou vert ou chou frisé, en paquets de plus d'une livre chacun.........................la livre	En franchise	10 cents	10 cents
76	Graines: chou-fleur, céleri, oignon, piment et tomate, en paquets de plus d'une livre chacun......la livre	En franchise	25 cents	25 cents
76a	Graines de racines potagères et autres graines, n.d., en paquets de plus d'une livre chacun.......la livre	En franchise	10 cents	10 cents
76b	Graines: champs, racines, jardins et autres graines, en paquets d'une livre au moins chacun...........	15 p.c.	$22\frac{1}{2}$ p.c.	25 p.c
76c	Graines de rocouyier et blanc de champignon . . .	En franchise	En franchise	En franchise
76d	Graines: D'alpiste (des Canaries), de moutarde, de céleri et de tournesol, en paquets pesant plus d'une livre chacun, importées pour servir exclusivement à la fabrication ou au mélange......................	5 p.c.	10 p.c.	10 p.c.
89	Légumes préparés, dans des boîtes ou autres contenants hermétiques, le poids des contenants devant être inclus dans le poids imposable.			
	(a) Fèves, cuites ou préparées autrement, la livre	En franchise	2 cents	3 cents
	(b) Maïs et tomates.......................la livre	En franchise	2 cents	3 cents
	(c) Pois...................................la livre	En franchise	2 cents	3 cents
	(d) n.d..	En franchise	$27\frac{1}{2}$ p.c.	30 p.c.
90	Légumes, préparés ou en conserve:			
	(d) Tapés, desséchés ou déshydratés, y compris la farine de légume, n.d.........................	15 p.c.	$27\frac{1}{2}$ p.c.	30 p.c.
	(b) Marinés ou conservés dans le sel, la saumure, l'huile ou de toute autre manière, n.d............	20 p.c.	$32\frac{1}{2}$ p.c.	35 p.c.
	(c) Extraits ou jus de légumes, moutardes liquides, sauce de soya et de légumes, de toutes sortes....	15 p.c.	$32\frac{1}{2}$ p.c.	35 p.c.
	(d) Pâtes, hachis et tous autres produits semblables, composés de légumes et de viande ou de poisson ou des deux, n.d.........................	15 p.c.	$32\frac{1}{2}$ p.c.	35 p.c.
95b	Passiflore *(Passiflora edulis)*......................	En franchise	15 p.c.	20 p.c.
99a	Pruneaux ou prunes, séchés, non dénoyautés..la livre Lorsque en paquets de deux livres ou moins chacun, le poids imposable doit comprendre le poids du contenant.	En franchise	1 cent	1 cent

Numéros	—	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
99c	Raisins et raisi n de Corinthe séché—			
	(i) Pendant une période de deux ans à compter de la date à laquelle la Convention commerciale australienne entrera en vigueur...........la livre	En franchise	4 cents	4 cents
	(ii) Subséquemment.......................la livre	En franchise	3 cents	3 cents
	En paquets de deux livres ou moins chacun, le poids imposable doit comprendre le poids du contenant.			
99d	Dattes, séchées, non dénoyautées, en vrac....la livre	En franchise	⅔ cent	⅔ cent
99e	Dattes, n.d., le poids imposable devant comprendre le poids du contenant.......................la livre	1 cent	1¾ cent	2½ cents
99f	Figues sèches.................................la livre	En franchise	⅔ cent	⅔ cent
	En paquets de deux livres chacun ou moins, le poids imposable doit comprendre le poids du contenant.			
99g	Abricots, nectarines, poires et pêches, tapés, desséchés, évaporés ou déshydratés.....................	En franchise	22½ p.c.	25 p.c.
101	Oranges..............................le pied cube	En franchise	35 cents	35 cents
101a	Citrons..	En franchise	En franchise	En franchise
104a	Pulpe de fruit, autre que pulpe de raisin, non confite, en boîtes hermétiquement fermées ou autres emballages hermétiques.........................	1½ cent	2½ cents	3 cents
105d	Gelées, confitures, marmalades, conserves, beurre de fruit, et mince-meats condensées............la livre	2¾ cents	3¾ cents	5 cents
106	Fruits, préparés, dans des boîtes ou autres contenants hermétiques, le poids imposable devant comprendre le poids du contenant:			
	(a) Abricots, pêches et poires.......... ...la livre	2 cents	4 cents	5 cents
	(b) Ananas................................la livre	2 cents	4 cents	5 cents
	(c) N.d...................................la livre	2 cents	4 ents	5 cents
109a	Arachides, vertes, dans l'écale ou n'ayant pas subi d'autres procédés que celui de l'écalage....la livre	En franchise	1 cent	1 cent
	Lorsque le gouverneur en son conseil est convaincu que l'Australie peut satisfaire aux exigences du Canada, il peut, par arrêté en conseil, ordonner que soit substitué au numéro 109a du Tarif à l'Annexe A du Tarif des douanes, 1907, et à l'énumération des marchandises et des droits de douane mis en regard dudit numéro dans l'Annexe A, ce qui suit:			
109b	Arachides, vertes, dans l'écale ou n'ayant pas subi d'autre procédé que celui de l'écalage.......la livre	4 cents	4 cents	4 cents
	A compter de la publication dudit arrêté en conseil dans la *Gazette du Canada*, le numéro 109a du Tarif, tel qu'il apparaîtra dans ladite Annexe à l'époque de la publication de cet arrêté, sera abrogé, et les dispositions du numéro 109b du Tarif lui seront substituées.			
115	Maquereau, hareng, saumon et tous autres poissons, n.d., frais, salé, mariné, fumé, séché ou désossé.......................................la livre	½ cent	¾ cent	1 cent
116	Flétan, frais, mariné ou salé..................la livre	½ cent	2 cents	2 cents
120	Anchois, sardines, melettes, pilchards et harengs (excepté le hareng fumé, en boîtes fermées hermétiquement), conservés dans l'huile ou autrement, en boîtes de fer-blanc scellées, le poids de la boîte de fer-blanc devant être compris dans le poids imposable:			
	(a) Quand la boîte pèse plus de vingt onces et pas plus de trente-six onces.................la boîte	3½ cents	5 cents	6 cents
	(b) Quand la boîte pèse plus de douze onces et pas plus de vingt onces.....................la boîte	2½ cents	4 cents	4½ cents
	(c) Quand la boîte pèse plus de huit onces et pas plus de douze onces......................la boîte	2 cents	3 cents	3½ cents
	(d) Quand la boîte pèse huit onces ou moins.la boîte	1¼ cent	2 cents	2½ cents
123a	Crabes ou peignes, en boîtes fermées hermétiquement..	17½ p.c.	40 p.c.	40 p.c.
139	Glucose ou dextrose, sirop de glucose et sirop de maïs, ou tous sirops contenant un mélange quelconque de ces substances, n.d.........................la livre	¾ cent	1½ cent	1½ cent
168	Farine de malt contenant moins de 50 pour 100 en poids de malt; sirop de malt ou poudre de sirop de malt; extrait de malt, fluide ou non; mélasse de grain—tous les articles de ce numéro devant être			

Numéros	—	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
	évalués à l'exclusion des droits d'accise britanniques ou étrangers, conformément aux règlements prescrits par le Ministre....................la livre	3 cents	3 cents	5 cents
	et	25 p.c.	30 p.c.	35 p.c.
181a	Cartes postales illustrées, cartes de salutations et autres cartes artistiques semblables ou dépliants...	22½ p.c.	32½ p.c.	35 p.c.
	et, la livre			5 cents
184	Journaux, hebdomadaires littéraires non reliés, planches de mode pour tailleurs, modistes et couturières, importées en copies simples, en feuilles, avec des publications commerciales périodiques....	En franchise	En franchise	En franchise
184a	Publications périodiques, de langues anglaise ou française, sous forme de magazines ou de romans, nonreliées ou reliées en papier..............la livre...	....	. .	15 cents
	Toutefois le gouverneur en son conseil peut, de temps à autre, par arrêté, exempter des droits spécifiés dans ce numéro, celles des publications périodiques qui y sont visées, quand, de l'avis du gouverneur en son conseil elles ont un caractère religieux, éducatif ou scientifique.			
	De plus, les taux de douane spécifiés dans ce numéro ne seront applicables qu'à partir du 1er juillet 1931.			
	En outre, rien dans le présent article ne touche en quoi que ce soit aux dispositions de l'article 1201 de l'annexe C du Tarif des douanes.			
192	Papier goudronné et matériaux préparés de toiture (y compris les bardeaux), carton de fibre carton de paille, matériaux de doublage et d'isolement, fabriqués, en entier ou en partie, de fibres végétales, n.d.; papier buvard, non imprimé ou illustré	15 p.c.	25 p.c.	35 p.c.
192b	Papier sablé, verré et silexé, et papier ou toile d'émeri	15 p.c.	22½ p.c.	25 p.c.
195	Papier de tenture ou papier peint, y compris bordures ou papier à bordure..............................	22½ p.c.	32½ p.c.	35 p.c.
	et, la livre	. ....	. .	2 cents
199b	Récipients fabriqués, en tout ou en partie, de carton fibre ou de carton-bois..................la livre	1 cent	1¼ cent	1½ cent
	Toutefois, lorsque l'importation est effectuée sous le régime du tarif général, le droit ne doit pas être inférieur à................................	... .	....	35 p.c.
200a	Cellulose régénérée et acétate de cellulose, transparents, en feuille, non imprimée....................	En franchise	10 p.c.	10 p.c.
	Toutefois, le gouverneur en son conseil, peut lorsqu'il est convaincu qu'il se fabrique au Canada de la cellulose régénérée, transparente, en feuilles, en la quantité et de la qualité requises pour les besoins du pays, ordonner par arrêté en conseil qu'il soit substitué au numéro 200a du Tarif le numéro suivant:			
	Cellulose régénérée, acétate de cellulose et produits de cellulose régénérée ou d'acétate de cellulose ...	20 p.c.	30 p.c.	35 p.c.
207	Albumine de sang et sang desséché	5 p.c.	7½ p.c.	10 p.c.
208h	Ethylène-glycol, lorsqu'il est importé par les fabricants de composés ainti-gel pour servir exclusivement à la fabrication de composés anti-gel dans leurs propres usines................................	En franchise	En franchise	En franchise
208i	Glandes d'animaux à l'état frais ou desséché, lorsqu'elles sont importées par les fabricants de préparations pharmaceutiques et médicinales pour servir exclusivement à la fabrication desdites préparations dans leurs propres usines................	En franchise	En franchise	En franchise
210	Peroxyde de soude; xilicate de soude en cristaux ou solution; bichromate de soude; nitrate de soude ou nitre cubique; sulfure de sodium, nitrite de soude, arsériate, biarséniate, chlorate, bisulfite et stannate de soude; prussiate et sulfite de soude....	En franchise	En franchise	En franchise
210b	Barille ou cendres de soude; sel de soude...la livre	$\frac{1}{5}$ cent	$\frac{3}{10}$ cent	$\frac{3}{10}$ cent
219a	Préparations ou produits de synthèse non alcooliques pour la déinfection, l'immersion ou la pulvérisation, n.d................................	En franchise	15 p.c.	15 p.c.
219c	Préparations ou produits chimiques non alcooliques employés pour la déinfection, l'immersion ou la pulvérisation, en paquets ne dépassant pas trois livres, chacun, le poids de l'emballage étant compris dans le poids imposable......................	15 p.c.	25 p.c.	25 p.c.

Numéros	—	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
250	Savon de Marseille (Castile) le poids de l'emballage et des enveloppes devant être compris dans le poids imposable........................la livre.	1 cent	1 cent	2 cents
232c	Gélatine, comestible..............................	17½ p.c.	25 p.c.	27½ p.c.
238a	Articles fabriqués en celluloid, ou dont le celluloïd constitue le principal élément, n.d....	15 p.c.	32½ p.c.	40 p.c.
265	Huiles de baleine, y compris l'huile de cachalot.....	12½ p.c.	30 p.c.	30 p.c.
265a	Huiles de poisson, n.d.............................	12½ p.c.	20 p.c.	22½ p.c.
282	Brique à bâtir et brique à pavage..................	12½ p.c.	20 p.c.	22½ p.c.
	et, la tonne			$1.00
282a	Articles en argile ou en ciment, n.d..................	12½ p.c.	20 p.c.	22½ p.c.
286b	Magnésite, calcinée, agglomérée, caustique-calcinée, ou magnésie plastique, carbonate de magnésium, basique ou non, à l'exception de la pierre brute.....	20 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.
290	Feldspath, lorsque sa fabrication ne dépasse pas le broyage..	En franchise	20 p.c.	30 p.c.
305	Dalles, pierre à sablon, autre pierre à batir, non dégrossies au marteau, sciées ou dressées au ciseau, et marbre et granit bruts, non martélés, ni dressés au ciseau	10 p.c.	12½ p.c.	20 p.c.
306	Marbre scié ou dressé au sable, non poli; granit scié; dalles et blocs de pavage; dalles et pierre à bâtir autre que le marbre ou le granit sciés sur deux côtés au plus..	En franchise	20 p.c.	35 p.c.
306a	Pierre à bâtir, autre que le marbre ou le granit, sciée sur plus de deux côts mais non sciée sur plus de quatre côtés, les cent livres..........................	10 cents	20 cents	25 cents
306b	Pierre à bâtir autre que le marbre ou le granit, dressée, tournée, taillée ou autrement ouvrée que sciée sur quatre côtés, les cent livres....................	30 cents	45 cents	50 cents
306c	Marbre, non autrement ouvré que scié, importé par des fabricants de monuments funéraires pour servir exclusivement à la fabrication de ces articles dans leurs propres fabriques..........................	En franchise	15 p.c.	20 p.c.
307	Marbres et granit, n.d., et tous articles en marbre ou granit, n.d.	30 p.c.	35 p.c.	40 p.c.
308	Articles en pierre, n.d.	20 p.c.	30 p.c.	35 p.c.
318	Verre à vitre commun et incolore....................	7½ p.c.	12½ p.c.	12½ p.c.
	Toutefois le gouverneur en son conseil peut, lorsqu'il est convaincu que le verre à vitre commun et incolore est fabriqué au Canada, en la quantité et et de la qualité requises pour les besoins du pays, ordonner par arrêté en conseil qu'il soit substitué à ce numéro du Tarif ce qui suit:			
	Verre à vitre commun et incolore:			
	(a) En feuilles n'excédant pas 80 pouces carrés en superficie.............................la livre	1¼ cent	1¾ cent	1¾ cent
	(b) En feuilles excédant 80 pouces carrés mais n'excédant pas 102 pouces carrés en superficie la livre	2¼ cents	3 cents	3 cents
	(c) En feuilles excédant 120 pouces carrés en superficie ..... la livre	3¼ cents	4½ cents	4½ cents
322a	Verre laminé, en feuilles ou en plaques et articles façonnés, n.d.	17½ p.c.	25 p.c.	35 p.c.
326b	Yeux artificiels en verre à l'usage des êtres humains..	En franchise	En franchise	En franchise
348	Rebuts de cuivre, et cuivre en saumons, en blocs ou lingots; plaques de cathodes ou cuivre électrolytique pour fusion............................la livre	1 cent	1½ cent	1½ cent
	Toutefois, ne doivent être considérés comme rebuts de cuivre uqe les débris ou rebuts de ce métal qui ne peuvent être utilisés qu'en étant refondus dans les hauts fourneaux.			
348b	Rebuts de fer-blanc, pour servir exclusivement à récupérer le cuivre des eaux acides de mines, relativement aux opérations d'abatage du cuivre..........	En franchise	En franchise	En franchise
348c	Rebuts de laiton et laiton en blocs, lingots ou saumons; cuivre en barres ou tringles non ouvré d'au moins six pieds de longueur, n.d.; cuivre en bandes, feuilles ou plaques, ni polies, ni planées, ni enduites; tubes de laiton ou cuivre, en longueurs d'au moins six pieds, et ni polis, ni courbés, ni autrement ouvrés...	5 p.c.	10 p.c.	10 p.c.
356	Nickel en barres ou baguettes, à l'exclusion des barres ou baguettes dépolarisées ou autrement ouvrées pour servir comme anodes, et le nickel en rubans, feuilles ou plaques...	En franchise	En franchise	En franchise

Numéros	—	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
366	Montres de toutes sortes	20 p.c.	30 p.c.	35 p.c.
	Toutefois, quand l'importation s'effectue sous le Tarif intermédiaire ou le Tarif général, le droit minimum doit être pour chacune, d'au moins	......	40 cents	40 cents
366a	Ressorts et mouvements de montres, finis ou non finis	En franchise	15 p.c.	15 p.c.
	Toutefois, lorsqu'il sont importés sous le Tarif intermédiaire ou le Tarif général, le droit, pour chacun, doit être d'au moins	....	40 cents	40 cents
366b	Pièces de mouvements de montres, finies ou non finies, à l'exclusion des plaques	En franchise	15 p.c.	15 p.c.
368	Horloges, horloges enregistreuses, mouvements d'horlogerie, mécanisme d'horlogerie et caisses d'horloges	20 p.c.	30 p.c.	35 p.c.
	Toutefois, lorsqu'ils sont importés sous le Tarif intermédiaire ou le Tarif général, le droit, pour chacun, doit être d'au moins	...	50 cents	50 cents
369	Pièces de mouvement d'horloges ou de mécanismes d'horlogerie, finies ou non finies, à l'exclusion des plaques	15 p.c.	25 p.c.	25 p.c.
376a	Chrome et tungstène, en morceaux, en poudre, en lingots, blocs ou barres, et rebuts de métal d'alliage contenant du chrome et du tungstène, importés par des fabricants pour être exclusivement employés à des fins d'alliages dans leurs propres usines	En franchise	En franchise	En franchise
377d	Massets d'acier Bessemer, importés par des fabricants de tubes en acier sans soudure pour être exclusivement affectés à la fabrication, dans leurs propres usines, de tubes en acier sans soudure	En franchise	5 p.c.	5 p.c.
380	Plaques de fer ou d'acier, laminées à chaud ou à froid:			
	(a) D'au plus 60 pouces de largeur, n.d., la tonne	$4.25	$6.00	$7.00
	(b) De plus de 60 pouces de largeur, n.d., la tonne	En franchise	$3.00	$5.00
	(c) A bride, à cuvette ou à courbe, n.d	10 p.c.	25 p.c.	30 p.c.
	Toutefois, le gouverneur en son conseil peut, par arrêté en conseil, quand il est convaincu que des plaques de fer et d'acier d'une largeur d'au plus 120 pouces sont laminées au Canada, et que ces plaques peuvent être laminées en la quantité et de la qualité requises pour les besoins du Canada, décréter que l'on substituera aux alinéas *(a)* et *(b)* de cet article du Tarif, les alinéas suivants:			
	(a) D'au plus 120 pouces de largeur, n.d., la tonne	$4.25	$6.00	$7.00
	(b) De plus de 120 pouces de largeur, n.d., la tonne	En franchise	$3.00	$5.00
386f	Cercles, bandes ou rubans, laminés ou étirés, à chaud ou à froid, recouverts ou non, lorsque importés par des manufacturiers de nattes pour ne servir qu'à la fabrication de nattes dans leurs propres fabriques	En franchise	5 p.c.	5 p.c.
386g	Feuilles, plaques, lames, bandes ou rubans, non trempés ou moulés, ni autrement ouvrés que taillés en forme, sans bords dentelés, lorsque importés par des fabricants de scies ou de hache-paille pour servir exclusivement à la fabrication de scies ou de hache-paille dans leurs propres fabriques	En franchise	En franchise	En franchise
386m	(i) Plaques de fer ou d'acier laminées à froid, lorsque importées par des manufacturiers pour servir exclusivement à la fabrication de feuilles recouvertes d'étain	5 p.c.	7½ p.c.	10 p.c.
	(ii) Feuilles, lames, bandes ou rubans de fer ou d'acier, laminés à chaud, importés par des manufacturiers pour servir exclusivement à la fabrication, dans leurs propres fabriques, de feuilles, lames, bandes ou rubans recouverts de zinc, ou d'autre métal, ou d'autres métaux, non compris l'étain	En franchise	En franchise	En franchise
	le et après le 1er septembre 1931	5 p.c.	7½ p.c.	10 p.c.
386n	Cercles, bandes ou rubans, laminés à chaud, en rouleaux d'au moins 100 pieds de longueur, importés par des fabricants pour servir exclusivement à la fabrication du fer ou de l'acier laminé à froid, dans leurs propres fabriques	En franchise	5 p.c.	5 p.c.
386o	Cercles, bandes ou rubans, laminés à froid, galvanisés à l'électricité, de six pouces ou moins de largeur, en rouleaux d'au moins 100 pieds, importés par les fabricants pour servir exclusivement à la fabrication de portes roulantes en acier, dans leurs propres fabriques	En franchise	7½ p.c.	7½ p.c.

Numéros	—	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
399b	Tubes en fer ou acier forgé d'au plus un demi-pouce de diamètre, en longueur d'au moins six pieds, recouverts de métal autre que du zinc, ni polis, ni courbés, ni autrement ouvrés, lorsque importés par les manufacturiers pour être traités davantage dans leurs propres fabriques	En franchise	7½ p.c.	7½ p.c.
399c	Tuyaux et tubes, d'au plus deux pouces de diamètre, en fer puddlé, lorsqu'ils doivent servir exclusivement à la récupération du pétrole brut	En franchise	En franchise	En franchise
402a	Clôture en toile métallique ou clôture métallique soudée, de fer ou d'acier, revêtu ou non, n.d. toile ou treillage en fil de fer ou d'acier, revêtu ou non	25 p.c.	35 p.c.	35 p.c.
402b	Toile métallique, en fer ou acier, revêtue, faite de fil calibre 17 ou plus lourd, à mailles d'au moins un pouce et d'au plus deux pouces, à joints spécialement renforcés, pour servir exclusivement sur les fermes d'animaux à fourrure, en vertu de règlements prescrits par le Ministre	15 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.
403b	Fil d'acier plat ou tissé plat, y compris la bande d'acier en bobine, revêtu ou non, d'une épaisseur de ·064 de pouce ou plus mince, d'une tolérance ne devant pas dépasser ·002 de pouce, lorsqu'il est importé par des fabricants de fermoirs, baleines, fils de corsets et de corsages pour servir exclusivement à la fabrication des fermoirs, baleines et fils de corsets et de corsages, dans leurs propres fabriques	En franchise	5 p.c.	5 p.c.
403c	Fil d'acier, lorsqu'il est importé par des fabricants de garnitures de cardes mécaniques, pour servir exclusivement, dans leurs propres fabriques, à la fabrication de garnitures de cardes mécaniques	En franchise	En franchise	En franchise
409e	(i) Pulvérisateurs et saupoudroirs mécaniques et leurs accessoires, y compris les pulvérisateurs à mains; appareils spéciaux pour la stérilisation des bulbes; appareils d'essai à pression pour déterminer la maturité des fruits; serpettes, sécateurs; instruments à écorner les bestiaux, et pièces complètes de tout ce qui précède	En franchise	15 p.c.	25 p.c.
	(ii) Machines à classer les fruits et les légumes, machines à laver et à essuyer, et leurs pièces complètes	en franchise	10 p.c.	10 p.c.
409q	Parties complètes pour réparations, lorsque importées le ou avant le trente et unième jour de juillet 1932:			
	(i) Pour les instruments ou machines énuméérs aux item 409c, 409e, 409f, 409g, 409j, 409o, 409p et 439c	En franchise	10 p.c.	10 p.c.
	(ii) Pour les instruments ou machines énumérés à l'item 409b	En franchise	7½ p.c.	7½ p.c.
	(iii) Pour les instruments ou machines énumérés à l'item 409d	En franchise	6 p.c.	6 p.c.
	(iv) Pour les instruments ou machines énumérés aux item 409h et 409n	En franchise	10 p.c.	15 p.c.
	(v) Pour les instruments ou machines énumérés aux item 409j et 409k	En franchise	17½ p.c.	17½ p.c.
410d	Machines et appareils pour le forage des puits et leurs pièces complètes, d'une espèce ou d'une catégorie non fabriquée au Canada; tuyaux de fer ou d'acier sans soudure de plus de huit pouces de diamètre, pour servir exclusivement au forage de puits artésiens, à gaz naturel ou à pétrole, et à la prospection des minéraux, à l'exclusion de l'énergie	En franchise	En franchise	En franchise
412	Machines, servant comme presses à imprimer les journaux, valant chacune au moins $1,500 au détail, d'une classe ou catégorie non fabriquée au Canada	En franchise	En franchise	En franchise
415a	Réfrigérants, pour habitations ou magasins, munis ou non de tous leurs accessoires:—			
	(i) Electriques	20 p.c.	35 p.c.	40 p.c.
	(ii) Autres qu'électriques	20 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.
422	Rouleaux compresseurs pour les routes ou les rues, et leurs pièces complètes	10 p.c.	30 p.c.	30 p.c.

Numéros	—	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
422a	Machines pour le pavage en béton, locomobiles, se chargeant par le bout, ayant une capacité de 21 pieds cubes ou plus de béton humide; machines à finir les chaussées en béton et asphalte; profileuses; régaleuses du fond; machines à creuser les tranchées et fossés, sur roues ordinaires ou à élindes verticales, à chaîne et godets, pour le creusage ou le talutage des fossés; machines et matériel pour le remblayage, montés sur roues ou chenilles, à élinde tournante ou semi-tournante et du type racleur; sonnette ou extracteurs de pilots mus à vapeur ou à l'air; pointes de puits artésiens; tables tournantes pour camions; le tout d'une catégorie ou espèce non fabriquée au Canada, et leurs pièces domplètes...	En franchise	10 p.c.	$12\frac{1}{2}$ p.c.
423	Moteurs électriques pour dentistes..................	En franchise	30 p.c.	35 p.c.
427	Toutes les machines composées entièrement ou partiellement de fer ou d'acier, n.d., et les pièces complètes de celles-ci..........................	15 p.c.	$27\frac{1}{2}$ p.c.	35 p.c.
427a	Cylindres fondus au sable et cylindres en fonte trempée, importés par des propriétaires de laminoirs, pour servir exclusivement au laminage du fer ou de l'acier ...	En franchise	En franchise	En franchise
	Toutefois, lorsque le gouverneur en son conseil est convaincu que des cylindres fondus au sable ou que des cylindres en fonte trempée, ou les deux, sont fabriqués au Canada, il peut ordonner, par arrêté en conseil, que soit abrogé cet item tarifaire, en tant qu'il porte atteinte à l'un ou à l'autre de ces cylindres, ou aux deux.			
438a	Automobiles pour le transport de voyageurs seulement, n.d., évalués au prix de détail à l'endroit de fabrication, neuves, munies de l'équipement-type complet, à plus de douze cents dollars chacune, mais sans excéder deux mille cent dollars, chacune; le châssis de ces automobiles..................	15 p.c.	$22\frac{1}{2}$ p.c.	30 p.c.
438c	Automobiles et véhicules moteurs de toutes sortes, n.d.; leurs châssis................................	15 p.c.	30 p.c.	40 p.c.
438d	Trompes, distributeurs, lampes de tablier porteur d'instruments, indicateurs de niveau d'huile, incicateurs de niveau d'essence, thermostats, filtres pour l'huile, carburateurs, purificateurs pour l'huile, purificateurs pour l'air, coussinets annulaires et pièces pour ceux-ci, rondelles de frette, odotachymètres et leurs pièces, réservoirs à vide, tresses composées d'amiante et de cuivre; volants et leurs jantes, enveloppes d'essieux soudés d'une pièce ouvrées ou non, assemblages en biseau des instruments, indicateurs de chauffage du tablier, dispositif de verrouillage de l'allumage électrique, dispositif de verrouillage du corps des cylindres et leurs clefs, assemblages des jumelles de ressort à coussinet et du volet automatique du radiateur, ampèremètres, enveloppes de radiateur, capotes de carrosseries et pièces estampées métalliques de carrosseries, y compris pièces estampées de l'avant, de l'arrière, des côtés, des portes et des sièges, ni soudées ni rivetées, dont la fabrication ne dépasse pas l'état de pièces estampées, tous d'une catégorie ou sorte non fabriquée au Canada, importés par les fabricants de produits désignés aux articles 438a, 438b, 438c et 438e du Tarif, pour servir seulement au premier équipement dans la fabrication des véhicules moteurs énumérés aux articles 438a, 438d et 438c du Tarif....................	En franchise	En franchise	En franchise
438e	Capotes, roues et carrosseries, n.d., pour les véhicules à moteur énumérés aux articles 438a, 438b et 438c du Tarif..	20 p.c.	$27\frac{1}{2}$ p.c.	30 p.c.
440c	Périssoires de course ou leurs rames importées par un club de canotage d'amateurs de bonne foi au Canada, devant servir exclusivement aux membres de ce club. ...	En franchise	25 p.c.	25 p.c.
440j	Chaluts, cuillers de pêche, mouches, cales, émérillons, moulinets, appâts et hameçons pour la pêche sportive, n.d......................................	20 p.c.	25 p.c.	30 p.c.

Numéros	—	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
445a	Phares, lanternes et feux d'arrière électriques; torchères ou lampes de poche électriques et leurs pièces complètes	20 p.c.	30 p.c.	30 p.c.
445c	Piles électriques et galvaniques, n.d., et leurs pièces complètes, y compris cloisons en bois, découpées ou non aux dimensions voulues	15 p.c.	25 p.c.	27½ p.c.
446	Turbo-générateurs d'électricité à vapeur d'une force de 700 H.P. et plus, d'une catégorie ou sorte non fabriquée au Canada et leurs pièces complètes	En franchise	15 p.c.	20 p.c.
446a	Objets manufacturés, articles ou menus objets, en fer ou en acier ou dont le fer et l'acier sont tous deux parties constituantes primordiales, n.d	15 p.c.	27½ p.c.	35 p.c.
451a	(i) Aiguilles à barbillons à ressort, et aiguilles à ressort	15 p.c.	30 p.c.	35 p.c.
	et, le mille		$1 50	$1.50
	(ii) Aiguilles de tout matériel et de toute catégorie, n.d	15 p.c.	30 p.c.	35 p.c.
451b	Epingles fabriquées de fil métallique de toute espèce, n.d	20 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.
	et, la livre		10 cents	10 cents
451d	Boutons de chaussures en papier mâché, œillets de chaussures, œillets de corsets, agrafes à œillets de chaussures, serrets métalliques de lacets de chaussures	En franchise	En franchise	En franchise
453	Parties métalliques lorsque importées par les fabricants de boutons recouverts, pour servir exclusivement à la fabrication des boutons recouverts dans leurs propres établissements, en vertu de règlements prescrits par le ministre	En franchise	25 p.c.	30 p.c.
461	Coffres-forts, y compris les portes; portes de coffres-forts, cadres de portes pour voûtes; bascules, balances, fléaux de balances et machines d'essai de résistance de toutes catégories, n.d	10 p.c.	30 p.c.	35 p.c.
475c	Plaques et cliches électrotypes de métal, pour l'impression de la musique	En franchise	En franchise	En franchise
476b	Appareils chirurgicaux de succion, y compris le moteur; cordes à boyaux préparées pour fins chirurgicales; éthylène; chlorure d'éthyle; lampes de salles d'opération destinées à réduire l'ombrage, non compris les ampoules; le tout d'une classe ou catégorie non fabriquée au Canada et les pièces au complet, pour l'usage d'un hôpital public, suivant les règlements édictés par le Ministre	En franchise	En franchise	En franchise
479	Articles et matériaux lorsque importés par des fabricants d'appareils de prothèse, de membres artificiels ou de leurs parties, pour servir exclusivement aux fabricants de membres artificiels dans leurs propres fabriques	En franchise	En franchise	En franchise
506a	Epingles à linge et leurs parties, la grosse	En franchise	20 cents	20 cents
507	Feuilles de placage simples en bois ou placages tranchés ou taillés à la découpeuse rotative, en palissandre, acajou ou cèdre d'Espagne, d'au plus cinq seizièmes de pouce d'épaisseur, ni reliés, ni joints	En franchise	10 p.c.	10 p.c.
507a	Feuilles de placage simples en bois ou placages tranchés ou taillés à la découpeuse rotative, n.d., ayant au plus cinq seizièmes de pouce d'épaisseur, non terminés en pointe, ni reliés, ni joints	10 p.c.	20 p.c.	20 p.c.
507b	Placages de bois de toutes sortes, dont l'épaisseur ne dépasse pas cinq seizièmes de pouce, reliés ou joints	15 p.c.	25 p.c.	25 p.c.
507c	Bois contreplaqué fait de deux ou plusieurs couches de placages ou de bois, collées ou cimentées ensemble, mais non autrement ouvré	17½ p.c.	30 p.c.	35 p.c.
507d	Feuilles de placage, savoir: acacia d'Australie, noyer, chêne satiné, bois satiné, *Blackbean*, érable australien; myrte tasmanien et eucalyptus, simples et d'au plus trois trente-deuxièmes de pouce d'épaisseur	10 p.c.	12½ p.c.	15 p.c.
511	Cannes à pêche, cannes de toute espèce; bâtons de golf et parties finies; skis; raquettes et cadres de raquettes et bâtons de baseball; balles de toutes sortes devant servir aux sports, aux joutes ou aux jeux athlétiques	20 p.c.	30 p.c.	35 p.c.
516	Persiennes ou stores en bois, en métal ou autre matière, à l'exception des stores en tissu ou en papier	En franchise	30 p.c.	35 p.c.

Numéros	—	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
519	Meubles en bois, fer ou autre matière, d'appartements, de bureaux, de cabinets ou de magasins, finis ou en pièces détachées	20 p.c.	30 p.c.	45 p.c.
519a	Treillis métalliques, portes et fenêtres en toile métallique, caisses enregistreuses; galeries de fenêtres et tringles de fenêtres de toute sorte; matelas en crin, à ressorts et autres; châssis à étendre les rideaux, ressorts à meubles et balais roulants	20 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.
536	Ouate et bourrure en paquets et en feuilles de laine, de coton ou autre fibre, n.d	12½ p.c.	22½ p.c.	25 p.c.
540b	Tissus faits totalement ou non de lin ou de chanvre, mais ne contenant ni soie, ni soie artificielle, ni laine, à savoir: lingerie de table, tissus à serviettes, à draps, à taies d'oreillers, linges de verrerie et draps grossiers, et autres tissus semblables d'une catégorie ou espèce, fabriquée au Canada, non prévue à l'article 540c du Tarif	22½ p.c.	30 p.c.	32½ p.c.
	et, la livre	3 cents	3½ cents	4 cents
540c	Nappes, serviettes de tables, serviettes ordinaires, draps, taies d'oreiller, en pièce ou ouvrés davantage, totalement ou non de lin ou de chanvre, mais ne contenant ni soie, ni soie artificielle, ni laine	25 p.c.	30 p.c.	35 p.c.
	et, la livre	3 cents	3½ cents	4 cents
549e	Toile à filtre-presse faite de cheveux humains, importée par les producteurs d'huile de lin pour servir exclusivement à la fabrication de l'huile de lin dans leurs propres fabriques, selon les règlements établis par le Ministre	20 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.
551b	Fils de mohair ou d'alpaca, importés par les fabricants de tissus veloutés pour fins de rembourrage, devant servir exclusivement à la fabrication de ces tissus veloutés dans leurs propres fabriques	En franchise	10 p.c.	12½ p.c.
	Toutefois, le gouverneur en son conseil peut, lorsqu'il est convaincu que les fils de mohair ou d'alpaca, ou les deux, fabriqués au Canada en la quantité et de la qualité requises pour les besoins du Canada, ordonner par arrêté en conseil que soit abrogé ce numéro du Tarif en tant qu'il porte atteinte à l'un ou à l'autre de ces fils ou aux deux.			
560a	Produits tissés de soie, entièrement ou en partie, ne contenant pas de laine, non compris les tissus dont la plus grande partie du poids est constituée par la soie artificielle, n.d	27½ p.c.	40 p.c.	45 p.c.
	et, la verge de longueur	....	10 cents	10 cents
561a	Tissus, enduits ou imprégnés, n.d.:—			
	(i) Composés en tout ou en partie de soie	27½ p.c.	30 p.c.	45 p.c.
	(ii) Composés en tout ou en partie de soie artificielle ou de fibres synthétiques semblables, produites par des procédés chimiques, mais ne renfermant pas de soie	30 p.c.	40 p.c.	50 p.c.
564	Produits tissés entièrement, ou dont la majeure partie du poids est de soie ou de soie artificielle, ou des deux, d'une espèce non fabriquée au Canada, importés en pièces de longueurs d'au moins cinq verges chacune par les fabricants de cravates, écharpes ou cache-nez, pour servir exclusivement à la fabrication de ces articles dans leurs propres fabriques	17½ p.c.	20 p.c.	20 p.c.
567	Vêtements et articles de vêtement, faits de tissus, et tous produits textiles entièrement ou partiellement ouvrés, n.d., dont le matériel de principale valeur est la soie	27½ p.c.	30 p.c.	45 p.c.
	et, par once	....	7 cents	7 cents
567a	Vêtements et articles de vêtement, faits de tissus, et tous produits textiles entièrement ou partiellement ouvrés, n.d., dont la soie artificielle ou les fibres synthétiques similaires fabriquées par des procédés chimiques constituent le matériel de principale valeur	30 p.c.	40 p.c.	50 p.c.
	et, par once	....	7 cents	7 cents

Numéros	—	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
569c	Brandebourgs à chapeaux, d'une catégorie ou sorte non fabriquée en Canada, tissés, tricotés ou tressés, ne dépassant pas quatre pouces de largeur, importés pour servir exclusivement à la fabrication de formes de chapeaux, mais non pas à l'ornementation ou la garniture de ces formes, selon les règlements prescrits par le Ministre	En franchise	En franchise	En franchise
571	Tapis, carpettes et nattes de paille, chanvre ou jute; doublures de tapis et coussinets d'escaliers	15 p.c.	22½ p.c.	25 p.c.
571a	Tapis, carpettes et nattes en fibre de coco	15 p.c.	22½ p.c.	25 p.c.
	Toutefois, le droit découlant de tout tarif ne doit pas être inférieur à ... le pied carré	10 cents	10 cents	10 cents
578	Ornements, insignes et centures de toute sorte, n.d.	27½ p.c.	30 p.c.	45 p.c.
586	Charbon, anthracite, n.d. ... la tonne	En franchise	40 cents	40 cents
587	Coke, n.d. ... la tonne	En franchise	$1.00	$1.00
587a	Coke de pétrole	En franchise	En franchise	En franchise
587b	Coke d'une catégorie non produite au Canada, ou coke qui, vu les frais de transport, n'est pas commercialement disponible dans tout le Canada, lorsque importé par des fabricants pour être exclusivement employé dans des fourneaux pour la fabrication du carbure de calcium ou pour des opérations métallurgiques, dans leurs propres usines	En franchise	En franchise	En franchise
588	Charbon, n.d., y compris les criblures et poussiers de toutes sortes ... la tonne	35 cents	75 cents	75 cents
588b	Charbon, lignite	En franchise	En franchise	En franchise
589	Charbon provenant du bois ... la tonne	En franchise	$7.50	$7.50
597	Pianos et orgues	20 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.
	Toutefois lorsqu'ils sont importés sous le régime du tarif intermédiaire ou du tarif général, le droit sur chacun ne doit pas être inférieur à		$75.00	$75.00
597a	Instruments de musique de toute sorte, n.d.; phonographes, graphophones, gramophones et leurs pièces finies, y compris les cylindres et disques; et pianos et orgues mécaniques	20 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.
604	Cuir à courroies en croupons ou côtés; cuir à semelle; et tout cuir dont la préparation à dépassé le tannage, n.d.	15 p.c.	25 p.c.	25 p.c.
605	Cuir de veau tanné des Indes orientales, non coloré, ou coloré autrement qu'en noir, lorsqu'il est importé pour servir exclusivement à doubler les bottes et souliers; cuirs véritables de reptiles	12½ p.c.	15 p.c.	15 p.c.
606	Cuir de veau tanné des Indes orientales, n.d.	20 p.c.	25 p.c.	25 p.c.
	et, le pied carré	4 cents	4 cents	4 cents
607	Cuir, lorsqu'il est importé par des fabricants de gants ou de vêtements en cuir, pour servir exclusivement à la fabrication des gants ou vêtements en cuir, dans leurs propres fabriques	5 p.c.	7½ p.c.	10 p.c.
	Toutefois, lorsque le gouverneur en son conseil est convaincu que le cuir mentionné dans ce numéro est produit au Canada en la quantité et de la qualité requises pour les besoins du Canada, il peut, par arrêté en conseil, ordonner que soit substitué au present numéro ce qui suit:			
	Cuir, lorsqu'il est importé par des fabricants de gants ou de vêtements en cuir, pour servir exclusivement à la fabrication des gants ou vêtements en cuir, dans leurs propres fabriques	5 p.c.	7½ p.c.	20 p.c.
607a	Cuir, dont la préparation n'a pas dépassé le tannage, en peaux complètes, à grain ou fendu, lorsqu'il est importé par des fabricants de cuirs à meubles, pour servir exclusivement à la fabrication de cuirs à meubles, dans leurs propres fabriques	10 p.c.	15 p.c.	15 p.c.
	Toutefois, lorsque le gouverneur en son conseil est convaincu que le cuir mentionné dans ce numéro est produit au Canada en la quantité et de la qualité requises pour les besoins du Canada, il peut ordonner, par arrêté en conseil, que ce numéro soit abrogé.			

Numéros	—	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
608	Cuir dont la préparation n'a pas dépassé le tannage, et peaux, n.d.	10 p.c.	17½ p.c.	20 p.c.
609	Courroies, en cuir	20 p.c.	30 p.c.	35 p.c.
611b	Vêtements en cuir, doublés ou non	20 p.c.	35 p.c.	35 p.c.
613	Articles de cuir, y compris les articles de peaux crues, n.d.	20 p.c.	35 p.c.	35 p.c.
622	Malles, valises, boîtes à chapeaux, porte-manteaux, sacs à outils, et paniers de toutes sortes, n.d.	20 p.c.	40 p.c.	40 p.c.
623	Boîtes d'instruments de musique et coffrets, boîtes ou étuis de fantaisie de toutes sortes, serviettes, secrétaires de fantaisie, sacoches, réticules, porte-cartes, bourses, portefeuilles à hameçons et leurs parties	20 p.c.	40 p.c.	40 p.c.
624	Ornements de perles, et ornements d'albâtre, fluorine, ambre, terre cuite, ou composition; éventails de toute sorte; statues et statuettes de tous matériaux	20 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.
624a	Poupées et jouets de toute sorte	20 p.c.	30 p.c.	40 p.c.
651	Boutons de toute sorte, recouverts ou non, n.d., y compris les boutons d'identité et boutons de manchettes ou faux-cols	20 p.c.	35 p.c.	35 p.c.
	et, la grosse	5 cents	5 cents	5 cents
651a	Boutons d'ivoire végétal	20 p.c.	35 p.c.	35 p.c.
	et, la grosse	5 cents	10 cents	10 cents
653	Brosses de toute sorte	17½ p.c.	30 p.c.	40 p.c.
655	Plumes, porte-plumes et règles de toute sorte	15 p.c.	25 p.c.	27½ p.c.
655a	Crayons de mine et pastels	15 p.c.	35 p.c.	35 p.c.
665a	Fusées non métalliques	En franchise	25 p.c.	30 p.c.
670	Meules, pierres ou blocs fabriqués par l'agglutination d'abrasifs naturels ou artificiels; articles d'émeri ou d'abrasifs artificiels, n.d.	15 p.c.	25 p.c.	30 p.c.
682a	Flottes de filet en aluminium ou en verre d'une catégorie ou d'une sorte non fabriquée au Canada, pour servir seulement à la pêche en haute mer ou dans les lacs, à l'exclusion des flottes pour fins sportives.	En franchise	En franchise	En franchise
711	Tous les produits non dénommés à la présente Annexe comme étant soumis à quelque autre droit, ni autrement déclarés admis en franchise, et dont l'importation n'est pas prohibée par la loi	15 p.c.	25 p.c.	25 p.c.
	Toutefois, ne tombent pas sous le régime du présent numéro les produits imposables mentionnés comme «n.d.» à tout numéro précédent du présent Tarif.			
	En outre, lorsque l'élément constitutif de principale valeur d'un produit non dénommé consiste en une matière imposable dénommée à la présente Annexe comme soumise à un taux de droit supérieur à celui que porte le présent numéro, le produit non dénommé est soumis au droit le plus élevé dont il serait susceptible d'être frappé s'il se composait en entier de son élément constitutif de principale valeur, ledit «élément constitutif de principale valeur» étant l'élément constitutif excédant en valeur tout autre élément constitutif du produit dans la condition où il se trouve dans le produit.			

3. L'Annexe B du *Tarif des douanes*, chapitre quarante-quatre des Statuts revisés du Canada, 1927, telle que modifiée par le chapitre dix-sept du Statut de 1928, le chapitre trente-neuf du Statut de 1929, le chapitre treize du Statut de 1930 (première session) et le chapitre trois du Statut de 1930 (seconde session), et par arrêté en conseil, est modifiée par le retranchement des numéros du tarif 1034, 1050 et 1055, et par l'abrogation de l'arrêté en conseil C.P. 1201, en date du septième jour de juin mil neuf cent dix, et par l'insertion des numéros, énumérations et taux de drawback des droits douaniers suivants dans ladite Annexe B:—

N° du tarif	Marchandises	Sujettes à drawback	Partie du droit (à l'exclusion du droit spécial dumping) payable à titre de drawback
1005	(a) Matériaux et pièces, n.d.............	Lorsque employés à la fabrication des articles énumérés dans les numéros 438a et 438b du tarif...	60 p.c.
	(b) Matériaux et pièces, tels que ci-après définis, y compris tous matériaux et pièces y forgés ou attachés; moteurs, carrosseries en blanc, cadres de châssis, capots, coques, plaquées de radiateurs aile, garde-réservoir, tuyaux d'alimentation d'essence, moulages de matrices, plaqués ou non, et pare-chocs avant et arrière, finis ou non.....................	Lorsque employés dans la fabrication des marchandises énumérées aux numéros du Tarif 438a et 438b. Toutefois aucun drawback ne doit être payé par la suite sous le régime de ce numéro sauf dans le cas ou au moins cinquante pour cent du coût de production de l'article fini a été défrayé au Canada, non compris, après le 30 septembre 1931, les droits payés sur les matériaux importés. De plus, il ne doit être payé aucun drawback en vertu du présent numéro sur l'importation de l'un quelconque des produits suivants: Cordonnets et bandelettes antivibrateurs; essieux d'avant; essieux d'arrière (non compris les bâtis banjo); batteries; coussinets à butée, à billes ou simples; courroies (éventails); carosseries, peintes ou décorées; boulons; freins de service ou d'urgence; leviers de freins; entoilages de freins; pédales et leviers de freins; pare-chocs grands et petits; capots, chanlattes, moulages de côtés ou de capotes, laminés à froid; moulages de marchepieds, gouttières de vitres, moulages et charnières de courroies, laminés à froid; chapeaux de moyeux: tapis; moulages (au sable); ressorts de châssis; poupées de capot; clavettes; horloges à remontoir par tige; embrayages; pédales d'embrayage; goupilles fendues; distributeurs tiges d'entraînement; tambours (de roues); tuyaux d'échappement; générateurs électriques; fils et câbles électriques; bulbes de lampes électriques; éventails (de moteurs); crampes, à tapis et rideaux; pièces en feutre; bourrelets finis (de fenêtres); planches de fond de caisse (bois); appuis-pieds; pièces de forge, étampées, laminées ou pressées; réservoirs à essence; leviers de changement de vitesse; poignées de leviers de boîte de vitesse; moyeux; bobines d'ignition; vérins; lampes (avant, côté, arrière et plafond), mais à part les lentilles; verre laminé; accessoires pour grais-	25 p.c.

N° du tarif	Marchandises	Sujettes à drawback	Partie du droit (à l'exclusion du droit spécial dumping) payabl à titre de drawback
		sage; miroirs (rétroviseurs); pièces en caoutchouc moulé; écrous; peintures, laques et diluants; axes de propulsion; tissus à capotes doublés ou recouverts de pyroxyline, et toile huilée et émaillée; noyaux de radiateurs; tubes de caoutchouc pour barre d'appui; marchepieds; couvertures de marchepieds; rivets; vis; amortisseurs; soudures; bougies d'allumage; ressorts, spirales et pour sièges; métaux emboutis (sauf les enveloppes de radiateurs capots et carosseries embouties); commutateurs de démarreurs; moteurs de démarrage; unités de démarrage; volants; boulons; broquettes; pneus (de caoutchouc); porte-pneus; housses à pneus; trousses à outils; capotes et rideaux de capotes; transmissions; joints universels; tissus et matériels de rembourrage; autres que tissus imprimés; vernis; rondelles-ordinaires; roues y compris moyeux et tambours; porte-roues; jantes de roues; cric d'auto; stores; parebrises complets; cadres et pièces métalliques de parebrises; pièces de bois pour carosseries.	
		(3) Toutefois sur tous les matériaux et pièces employés dans la fabrication au Canada des pièces énumérées à la clause conditionnelle (2) de l'article il devra être payé, lorsque les parties susdites sont employées dans la fabrication des produits énumérés aux numéros du tarif 438a et 438b, un drawback pour fins domestiques de..........................	25 p.c.
		(4) Toutefois, toutes réclamations pour drawback s'étant produites ou pouvant se produire jusqu'au 30 septembre 1931 inclusivement, devront être payées en conformité des dispositions du tarif existantes le 25 mai 1931.	
		(5) Toutefois, le gouverneur en son conseil peut établir tels règlements, s'il y a lieu, qu'il jugera nécessaires pour la mise en application des dispositions de ce numéro du tarif.	
1050	Sucre, savoir: le sucre brut produit dans l'Empire britannique, ou le sucre raffiné au Canada de sucres bruts produits dans l'Empire britannique.	Lorsque employé à la fabrication du vin au Canada...............	99 p.c.

4. Est modifiée l'Annexe C du *Tarif des douanes*, chapitre quarante-quatre des Statuts revisés du Canada, 1927, par l'addition à ladite Annexe du numéro de tarif suivant:—

1215. Automobiles et véhicules-moteurs de toute sorte usagés ou d'occasion, fabriqués antérieurement à l'année civile au cours de laquelle il est tenté d'en effectuer l'importation au Canada.

Toutefois, le présent numéro ne doit affecter en aucune manière les automobiles et véhicules-moteurs importés en vertu des numéros de tarif 702 ou 705a, ou en vertu de permis pour véhicules de touristes ou voyageurs.

5. La présente loi est censée entrée en vigueur le deuxième jour de juin mil neuf cent trente et un et s'être appliquée à tous ls produits mentionnés dans les articles précités importés ou sortis d'entrepôt pour la consommation à compter de ce jour et s'être appliquée aux produits antérieurement importés pour la consommation, pour lesquels nulle déclaration de mise en consommation n'a été faite avant cette date.

Toutefois, dans le cas de marchandises importées ou sorties d'entrepôt pour la consommation et sur lesquelles il a été payé un droit, le et après le deuxième jour de juin mil neuf cent trente et un, conformément aux droits énoncés comme payables sur ces marchandises dans les Résolutions concernant le Tarif des douanes présentées à la Chambre des communes le premier jour dudit mois, le droit ainsi payé ne doit pas être atteint, et la personne qui le paye ne doit avoir aucun droit à une remise ni être assujétie à un autre paiement de droit, par suite d'un changement apporté à ce droit par une Résolution présentée subséquemment à la Résolution conformément à laquelle ce droit a été payé et antérieurement à l'adoption de la présente loi.

Résolutions à rapporter.

Lesdites résolutions sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

M. Bennett, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 111, Loi modifiant le tarif des douanes, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 96, Loi concernant la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer, signée à Londres le 31e jour de mai 1929, et la Convention internationale sur les lignes de charge, signée à Londres le 5e jour de juillet 1930 est de nouveau considéré en comité général, rapporté avec des amendements, considéré tel qu'amendé, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 110, Loi modifiant la Loi des pensions est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté avec des amendements, considéré tel qu'amendé, lu la troisième fois et passé.

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

(*Bills privés*)

M. Gray propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, conformément à la règle 110; agréé.

Les bills suivants sont respectivement considérés en comité général, rapportés sans amendement, lus la troisième fois (les bills de divorce sur division), et passés, viz:—

Bill No 114 (M1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Ruff Martin."

Bill No 115 (N1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Norah Kathleen Nevins Scott."

Bill No 116 (O1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Thompson Johnston."

Bill No 117 (P1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isabel Catherine Rohrer White."

Bill No 119 (Q1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lily Adèle Caswell Dyson."

Bill No 120 (R1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thora Mary Balfry Walker."

Bill No 121 (S1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Kathleen Younger Cooper."

Bill No 122 (T1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frank Godsoe Wilson."

Bill No 125 (U1 du Sénat), Loi concernant *The Wapiti Insurance Company.*

Sur motion de M. Gray, ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour remettre à cette Chambre, la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été référés les pétitions sur lesquelles les bills en instance de divorce ci-haut mentionnés sont fondés.

L'ordre étant lu pour la prise en considération du Bill No 118, Loi constituant en corporation la *Service Loan and Finance Company*;

M. Willis pour M. Lawson, appuyé par M. MacNicol, propose,—Que ledit bill soit renvoyé de nouveau au comité des Banques et du Commerce.

Et un débat s'ensuivant et continuant;

L'heure consacrée aux bills privés et publics étant expirée;

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à lundi prochain, à trois heures p.m., sans poser la question, conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 85

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 20 JUILLET 1931

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt et unième rapport du préposé aux pétitions pour bills privés, déclarant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 17 courant, et constate que le délai pour présenter des pétitions pour bills privés étant expirée, elle ne peut être reçue:—

De Arthur Edwin Hall, de Cornwall, Ontario, et autres d'autres parts, demandant une lois de constitution en corporation sous le nom de *Ontario-Quebec Canal and Power Company*.—M. *McGillis*.

M. Chaplin propose,—Que le troisième et dernier rapport du comité des chemins de fer et de la marine que le gouvernement possède, exploite et contrôle soit modifié dans la première section dudit rapport sous le titre *Services Canadiens Nationaux* (*Antilles*), comprenant l'item 380, en insérant à la fin dudit paragraphe, après les mots "convention avec les Antilles" les mots "et recommande que le montant requis, savoir: $750,000 soit accordé".

Après débat, la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

Sur motion de M. Matthews, le dixième rapport du comité des Banques et du Commerce est agréé.

Sur motion de M. McGillis ordonné,—Que la pétition de Arthur Edwin Hall, de Cornwall et autres d'autres parts, demandant une loi d'incorporation sous le nom de *Ontario-Quebec Canal and Power Company*, qui a été présentée à la Chambre le 17 courant, ainsi que le rapport du préposé aux pétitions soient référés au comité du Règlement dans le but de considérer la suspension de la règle 92 qui la concerne.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 juin 1931:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, mémoires et autres documents que le gouvernement a en sa possession relativement à la nomination d'un maître de poste à Ste-Clo-

thilde de Horton, dans le comté d'Arthabaska, y compris copie de toutes les lettres que le ministre des Postes ou aucuns de ses fonctionnaires supérieurs ont reçues, ou tout membre de la Commission du service civil, au sujet de Alfred Laforest. Aussi une liste des candidats à la position mentionnée plus haut et copie du rapport de l'inspecteur du ministère des Postes sur le même sujet.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 6 juillet 1931—Copie de tous les documents, correspondance, rapports d'examen, notes de classification et autres obtenues par chaque candidat, recommandations en faveur de tout candidat données par des membres du Parlement, ou d'autres, au sujet d'un examen tenu à Québec durant le mois d'avril ou de mai 1931, et en particulier les notes obtenues par Charles Moreau, un vétéran invalide, pour la position de gardien, ministère des Travaux publics, Québec.

M. Sauvé, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 13 juillet 1931:—Copie de tous les documents, correspondance, mémoires, lettres et télégrammes échangés entre le ministère des Postes depuis août 1930, et tout individu ou association d'individus dans le comté fédéral de Battleford-Nord, au sujet de la cancellation ou de la continuation du service postal aérien quotidien dont profite maintenant la cité de Battleford-Nord sur la route du système aérien de l'Ouest du Canada.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 13 juillet 1931:—Copie de tous les mémoires, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents échangés entre le ministère des Postes, depuis août 1930, et toute ou toutes personnes dans le comté fédéral de Battleford-Nord au sujet de l'établissement d'un circuit postal rural entre Edam et Poplar Dell, Saskatchewan.

M. Dupré, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 16 juillet 1931—Etat montrant:—

1. Combien a été dépensé dans le comté de Québec-Montmorency pour alléger le chômage.
2. Combien pour assistance directe.
3. Combien de journées de travail on a fournies.
4. Combien de familles ont ainsi reçu de l'assistance.
5. Quel est le coût réel des travaux et ouvrages publics qui ont été exécutés dans le comté mentionné plus haut.

M. Bennett, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 131, Loi modifiant la Loi de la *Canadian Red Cross Society*, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Gagnon, appuyé par M. Larue, du consentement de la Chambre présente un Bill No 132, Loi modifiant la Loi du service civil (Vacances, service extérieur), lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Gagnon, appuyé par M. Larue, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 133, Loi modifiant la Loi des Postes, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre suivant de la Chambre est voté en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. McGregor—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Qui a nommé le président et les vice-présidents d'élection pour le district électoral de Northumberland, dans la province d'Ontario, pour l'élection fédérale tenue le 28e jour de juillet 1930.

2. Sur recommandations de quelles personnes les nominations précédentes ont été faites.

3. Parmi les personnes nommées, combien étaient sans travail au temps de leur nomination.

4. Parmi les personnes nommées, combien étaient des hommes mariés.

5. Parmi les personnes nommées, combien étaient des soldats démobilisés.

L'adresse à Son Excellence le Gouverneur général et les ordres de la Chambre qui suivent sont votés:—

Par M. Fournier—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance, rapports, enquêtes et autres documents relatifs à la destitution de Lorenzo Morin, comme maître de poste à Val des Bois, comté de Hull, et à la nomination de son successeur.

Par M. MacLean—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général,—Copie de tous les télégrammes, lettres et représentations faites par tout parti, personne ou organisation au Canada à tout ministre de la Couronne au sujet du droit douanier sur les patates entrant au Canada et de leur évaluation pour imposition de droits; et aussi une copie de tous les décrets ministériels adoptés au sujet de cette affaire depuis août 1930 jusqu'à la date actuelle.

Par M. Girouard pour M. Boulanger—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres, rapports, mémoires et autres documents relatifs à la cancellation du contrat d'Alfred Boutin pour la distribution rurale des dépêches dans la paroisse de St-Nérée, dans le comté de Bellechasse.

Du consentement unanime, M. Duranleau propose,—Que la Chambre se forme de suite en comité général pour prendre en considération une certaine résolution autorisant un emprunt aux commissaires du port de Saint-Jean, n'excédant pas $10,000,000.

M. Duranleau, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution l'a recommandée à la Chambre.

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général sur ladite résolution.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser un prêt n'excédant pas $10,000,000 à la Commission du havre de Saint-Jean pour la construction d'outillages de têtes de ligne, sur approbation par le Gouverneur en conseil des plans détaillés, devis et coûts approximatifs desdits travaux, et le dépôt de débentures de la corporation pour couvrir ledit emprunt.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Duranleau, du consentement de la Chambre, présente un Bill No. 134, Loi pourvoyant à un prêt ultérieur aux Commissaires du port de Saint-Jean, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Bennett propose,—Que la Chambre se forme en comité général à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de présenter un projet de loi pour décréter que le Gouverneur en conseil peut autoriser le paiement, à même la caisse du Revenu consolidé, de la somme de cinq sous, sur chaque boisseau de blé de la récolte de 1931, exporté des provinces du Manitoba, de l'Alberta et de la Saskatchewan, et d'adopter des dispositions pour la fixation des montants payables de ce chef, et des règlements pour accomplir les fins de cette Loi et prescrire des pénalités qui seront encourues pour infractions à la Loi ou aux règlements.

M. Bennett, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution l'a recommandée à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général à sa prochaine séance pour prendre en considération ladite résolution.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution autorisant un emprunt aux commissaires du port de Trois-Rivières, n'excédant pas $700,000.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser un prêt n'excédant pas $700,000 à la Commission du havre de Trois-Rivières pour la construction d'outillages de têtes de lignes sur approbation par le Gouverneur en conseil des plans détaillés, coût probable et devis de ces travaux, et le dépôt de débentures de la Corporation pour couvrir ledit prêt.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Duranleau, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No. 135, Loi pourvoyant à un prêt ultérieur aux Commissaires du port de Trois-Rivières, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No. 39, Loi modifiant la Loi des douanes est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté avec un amendement, considéré tel qu'amendé, lu la troisième fois et passé.

L'ordre pour la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au Bill No. 87, Loi modifiant la Loi des plantes-racines potagères étant lu;

M. Guthrie propose,—Qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que la Chambre n'acquiesce pas à leur amendement fait au Bill No. 87, Loi modifiant la Loi des plantes-racines potagères, pour la raison suivante:—

La suggestion de faire imprimer les mots suivants dans la clause de l'amendement "et doivent être imprimés au préfixe du prochain volume à paraître des Statuts du Dominion" pourrait retarder pour quelque temps la publication des Statuts, et tromper le public, vu que les règlements sont souvent changés.

Et que le greffier porte ledit message au Sénat.

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution modifiant la Loi des pensions de vieillesse.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi des pensions de vieillesse en augmentant le montant du paiement aux provinces pour pensions de vieillesse de une demie à soixante-quinze pour cent de la somme nette versée durant le quartier précédent par telle province pour pensions, et pour décréter l'examen et la vérification des dépenses dans la province et des comptes relatifs à cette Loi.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Bennett, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 136, Loi modifiant la Loi des pensions de vieillesse, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Bennett propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*Deux tiers des sommes ci-dessous*)

VIII—IMMIGRATION ET COLONISATION

124	Traitements et dépense casuelle, y compris les subventions aux sociétés d'immigration, aux hôtelleries de femmes, aux provinces, et prêts pour l'achat d'animaux et de matériel pour les jeunes cultivateurs canadiens, suivant l'autorisation du gouverneur général en son conseil.. ..	1,905,000 00
125	Plan de colonisation de l'Empire, y compris les subventions aux sociétés d'immigration, provinces, hôtelleries de femmes, etc., suivant l'autorisation du gouverneur en son conseil..	200,000 00
126	Immigration chinoise—Traitements et dépense casuelle.. ..	50,000 00
127	Secours aux Canadiens nécessiteux à l'étranger..	3,000 00

IX—ETABLISSEMENT DES ANCIENS COMBATTANTS ET AUTRES COLONS SUR LES TERRES

128	Avances aux anciens combattants s'établissant sur des terres; avances faites sous le régime des profits d'établissement de familles britanniques, remboursable par le gouvernement britannique; et coût de l'application de la loi d'établissement des anciens combattants..	1,747,000 00
	Frais d'exécution de la Loi d'établissement sur les terres.. ..	213,000 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

82	Travail—	
	Traitements, y compris celui de E. McG. Quirk, représentant général de l'Est, à $3,780 par an, du 1er avril 1931, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil	271,715 00
	Dépense casuelle	30,000 00

XXVII—TRAVAIL

252	Loi des rentes sur l'Etat	75,000 00
253	Loi d'enquête sur les coalitions	30,000 00
254	Loi de la conciliation et du travail	50,000 00
255	Administration: Loi de coordination des bureaux de placement	17,000 00
256	Justes salaires et inspection	15,000 00
257	Loi des enquêtes en matière de différends industriels	20,000 00
258	Conférence internationale du travail	20,000 00
259	Administration: Loi des pensions de vieillesse	10,000 00
260	Loi d'enseignement technique, divers et imprévus	10,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain, à trois heures p.m., sans poser la question, conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 86

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 21 JUILLET 1931

PRIÈRES.

M. Turnbull propose,—Que les recommandations contenues dans le dernier rapport du comité sur les Relations industrielles et internationales soient approuvées.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 1er juillet 1931—Dossier montrant:—

1. Noms des diverses municipalités (cités et villes comprises), de la province d'Ontario, qui ont demandé des octrois en vertu de la Loi allouant des secours aux chômeurs.
2. Quelles allocations chaque municipalité, ville ou cité a reçues.
3. Quelle a été la contribution fédérale dans chaque cas.
4. Quelle a été la contribution provinciale dans chaque cas.
5. Quelle a été la contribution municipale dans chaque cas.
6. Quels montants ont été dépensés et remboursés à chaque municipalité par le gouvernement fédéral, dans chaque cas.
7. Si des montants ont été accordés à ces diverses municipalités à même la caisse spéciale, et pour fins charitables, en vertu de la Loi allouant des secours aux chômeurs.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 15 juillet 1931—Etat montrant:—

1. Combien a été dépensé dans le comté de Richmond-Wolfe pour alléger le chômage.
2. Combien pour assistance directe.
3. Combien de journées de travail on a fournies.
4. Combien de familles ont ainsi reçu de l'assistance.
5. Quel est le coût réel des travaux et ouvrages publics qui ont été exécutés dans le comté mentionné plus haut.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 15 juillet 1931—Etat montrant:—

1. Combien d'argent a été dépensé dans les comtés de Montmorency, Charlevoix, Saguenay et la côte nord du fleuve St-Laurent pour alléger le chômage.
2. Combien pour assistance directe.
3. Combien de journées de travail on a fournies.
4. Combien de familles ont ainsi reçu de l'assistance.
5. Quel est le coût réel des travaux et ouvrages publics qui ont été exécutés dans le comté mentionné plus haut.

Et aussi,—Réponse à un Ordre de la Chambre du 15 juillet 1931,—Etat montrant:—

1. Combien a été dépensé dans les comtés de Berthier-Maskinongé pour soulager directement le chômage.
2. Combien de journées de travail on a fournies.
3. Combien de familles ont ainsi reçu de l'assistance.
4. Quel est le coût réel des travaux et ouvrages publics qui ont été exécutés.

M. Sauvé l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un Ordre de la Chambre du 1er juillet 1931:—Copie du rapport de l'enquête que M. Gérard Simard, commissaire pour le ministère des Postes, a faite dans le bureau de poste de St-Godfroid, comté de Bonaventure, Québec.

Et aussi,—Réponse à un Ordre de la Chambre du 13 juillet 1931,—Copie des enquêtes et des rapports transmis à l'honorable ministre des Postes par M. Alphonse Garon, commissaire enquêteur, à la suite d'enquêtes tenues par lui-même à Cacouna, Chemin Taché, Gironde, La Richardière, Montagne Ronde, et Notre-Dame du Lac, dans le comté de Témiscouata.

M. Duranleau, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un Ordre de la Chambre du 8 juillet 1931:—Copie des témoignages et du rapport du commissaire Sirois dans le cas de Raymond Arsenault, de St-Charles de Caplan, Québec, gardien de phare, accusé d'activités politiques.

Et aussi,—Réponse à un Ordre de la Chambre du 13 juillet 1931,—Copie de tous les documents, correspondance, rapports, enquêtes et autres documents, au sujet de la destitution de Philias Bourget, de Percé, comté de Gaspé, comme gardien du phare de Percé.

M. Chaplin propose,—Que le troisième et dernier rapport du comité des chemins de fer et de la marine que le gouvernement possède, exploite et contrôle présenté à la Chambre le 16 juillet 1931 soit maintenant adopté.

Et un débat s'en suivant et continuant:—

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

(*Bills privés*)

La Chambre reprend le débat sur la motion pour la prise en considération du Bill No. 118 (L1 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la *Service Loan and Finance Company*" et la motion de M. Willis pour M. Lawson:—Que ledit bill soit référé de nouveau au comité des Banques et du Commerce.

Et le débat continuant;

M. Luchkovich, appuyé par M. Irvine, propose en amendement: Que ladite motion soit modifiée en biffant tous les mots après le mot "soit" et leur substituant les suivants: "référé au comité général de la Chambre".

Et le débat continuant encore;

L'heure consacrée aux bills privés et publics étant expiré.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Chaplin: Que le troisième et dernier rapport du comité des chemins de fer et de la marine que le Gouvernement possède, exploite et contrôle soit maintenant adopté.

Et le débat continuant;

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain, à trois heures p.m., sans poser la question, conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 87

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 22 JUILLET 1931

PRIÈRES.

M. Bury, du comité du Règlement présente le cinquième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a pris en considération le vingt et unième rapport du préposé aux pétitions ainsi qu'une pétition demandant la constitution en corporation de la *Ontario-Quebec Canal and Power Company* et a étudié l'à-propos de suspendre l'application de l'article 92 du Règlement en ce qui concerne ladite pétition. Votre comité a convenu de faire rapport que, de l'avis du comité, il n'est pas expédient, à ce stage avancé de la session, d'introduire une mesure d'une telle importance. Votre comité recommande donc que l'application de l'article 92 du Règlement ne soit pas suspendue et que ladite pétition ne soit pas reçue.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table, le vingt-troisième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son vingt-troisième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné la pétition suivante pour bill privé, et constate que les prescriptions de la règle 95 ont été suivies, savoir:—

De Minnie Fagan Rabinovich, de Montréal, Québec, épouse de Jacob Rabinovich.

M. Ryckman, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 6 juillet 1931:—Copie du rapport fait par l'assistant-commissaire Blair, l'inspecteur en chef Lennie, et l'enquêteur George Hunter, du ministère du Revenu national, au sujet de certaines découvertes aux douanes du port d'Halifax.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 6 juillet 1931:—Copie de tous les rapports, documents, correspondance et autres documents au sujet de la destitution de Georges Binet, Etang du Nord, Iles de la Madeleine, comme officier de surveillance du département de la Douane et de l'Accise.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 15 juillet 1931:—Copie de tous les rapports, correspondance, requêtes, mémoires et recommandations et tous autres documents reçus ou envoyés par le ministre de la Marine ou tout ou tous autres membres du cabinet, ou en leur possession, ou reçus ou envoyés par tout ou tous hauts fonctionnaires de la Commission du service civil, ou toute ou toutes autres personnes, au sujet de la révocation du Dr G .R. Deveau comme médecin des marins à Arichat, Nouvelle-Ecosse.

M. Dupré, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 15 juillet 1931—Etat montrant:—

1. Combien d'argent a été dépensé dans le comté de Champlain pour alléger le chômage.
2. Combien pour assistance directe.
3. Combien de journées de travail on a fournies.
4. Combien de familles ont ainsi reçu de l'assistance.
5. Quel est le coût réel des travaux et ouvrages publics qui ont été exécutés.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de sir George Perley pour que le premier rapport du comité spécial nommé pour étudier conjointement avec M. l'Orateur la modification à la règle de la Chambre qui concerne la procédure à suivre pour l'enregistrement d'un vote, soit adopté.

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Chaplin pour que le troisième et dernier rapport du comité des chemins de fer et de la marine que le gouvernement possède, exploite et contrôle, soit maintenant adopté.

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants pour lesquels il demande le concours de la Chambre:—

Bill No 137 (A2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pearl Whalen."

Bill No 138 (B2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bruce Raymond Diamond."

Et aussi,—Un message communiquant à la Chambre, la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles les bills en instance de divorce ci-haut sont basés, et les témoignages entendus comme preuve, avec prière que le tout soit retourné au Sénat.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Fraser (Northumberland)—Ordre de la Chambre—Etat faisant voir:—

1. Qui a nommé les recenseurs du comté de Northumberland.
2. Sur recommandation de qui ils ont été nommés.
3. Combien étaient sans travail au temps de leur nomination.
4. Combien d'entre eux sont mariés.
5. Combien d'entre eux sont des soldats démobilisés.
6. Quels sont les noms et les adresses de tous les recenseurs du comté de Northumberland.

M. Stevens, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à l'ordre de la Chambre ci-haut.

Par M. Ralston—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. A qui ont été adjugés les contrats pour la houille à être livrée au ministère des Travaux publics pour consommation dans les Provinces maritimes.

2. Quelle sorte de charbon les contrats spécifient, et quel prix doit être payé dans chaque cas.

M. Duranleau propose,—Que la Chambre se forme en comité général à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient d'autoriser un prêt n'excédant pas $450.000 aux commissaires du port de Chicoutimi pour la construction d'outillage de têtes de lignes, sur approbation par le Gouverneur en conseil des plans détaillés, devis et coût approximatifs de tels travaux et le dépôt de débentures de la corporation pour couvrir ledit prêt.

M. Duranleau, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution l'a recommandée à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général à sa prochaine séance pour prendre en considération ladite résolution.

Sur motion de M. Bury, le cinquième rapport du comité du Règlement présenté ce jour, est adopté.

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 123, Loi concernant une certaine convention commerciale entre le Canada et l'Australie étant lu;

M. Stevens propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat sur ladite motion, elle est agréée.

Le bill en conséquence est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Stinson, les bills suivants du Sénat conformément à l'ordre spécial passé le 30 juin dernier sont lus la première et la deuxième fois sur division et avec la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, et les pétitions sur lesquelles ils sont fondés, sont référés au comité des Bills privés:—

Bill No 137 (A2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pearl Whelan." —M. *Factor*.

Bill No 138 (B2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bruce Raymond Diamond."—M. *McLure*.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain, à trois heures p.m., sans poser la question, conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 88

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 23 JUILLET 1931

Prières.

M. Stinson, du comité des Bills privés, présente le neuvième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a étudié les bills suivants et, sur division, a convenu de les rapporter sans modifications, savoir:—

Bill No 126 (V1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rebecca Jacobs Wiseblatt."

Bill No 127 (W1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ada Jane Woodhams Bush."

Bill No 128 (X1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Rose Agnès Bélanger Gauron."

Bill No 129 (Y1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Minnie Fagan Rabinovitch."

Bill No 130 (Z1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Bick Barder."

Bill No 137 (A2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pearl Whelan."

Bill No 138 (B2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bruce Raymond Diamond."

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie des rapports des enquêtes que le gouvernement de la Puissance a faites sur les conditions qui règnent dans l'industrie de l'extraction de la houille en Russie soviétique.

Aussi, copie de tous les documents, lettres et correspondance qui ont trait à l'embargo placé sur certains produits fabriqués en Russie soviétique, y compris un rapport de tout arrangement ou entente intervenu entre le gouvernement de la puissance et tout autre gouvernement relativement à l'importation de certaines marchandises de la Russie soviétique.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de tous les rapports, documents, lettres, télégrammes, mémoires et tous autres écrits officiels que le ministre du Revenu national, ou n'importe lequel de ses collègues peut avoir en sa possession ou dans ses dossiers, et d'après lesquels le gouvernement canadien a décidé de placer un embargo sur certains produits russes, tels que définis par le décret ministériel No 463, tel qu'imprimé dans la *Gazette* du 28 février 1931.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 29 juin 1931:—Copie de tous les télégrammes, lettres et rapports qui ont trait à la position de gardien de l'édifice public de la ville de Sturgeon Falls, Ontario, et un exposé des motifs de la nomination de Walter Clark.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 6 juillet 1931:—Copie de tous les rapports affidavit, correspondance et autres documents au sujet de la nomination de C.-E. Thibault, de Grande-Rivière, comté de Gaspé, au poste de sous-percepteur des Douanes et de l'Accise, à Chandler, P.Q.; ainsi que toute correspondance, affidavit et autres documents ayant trait à la destitution dudit C.-E. Thibault.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 6 juillet 1931:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres envoyés ou reçus par le ministère des Douanes ou du Revenu national au sujet de la nomination de feu Arthur G. Lovitt, comme inspecteur des Douanes au port d'Halifax.

M. Bennett, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 29 juin 1931:—Copie de tous télégrammes, correspondance, et autres documents échangés entre le premier ministre de la Saskatchewan, M. Anderson, et le très honorable R. B. Bennett, premier ministre du Canada, depuis le 1er janvier 1930, relativement à certaines réclamations, questions et allégations faites par Robert Whiteside, de la Saskatchewan, au sujet de la mise sur les marchés de la récolte de blé canadienne, durant les récoltes de 1917-1918, 1918-1919 et 1919-1920.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 13 juillet 1931:—Copie de tous les documents, correspondance, mémoires, lettres et télégrammes échangés entre le bureau du premier ministre depuis août 1930 et tout individu, ou association d'individus dans le comté fédéral de Battleford-Nord, au sujet de la cancellation ou de la continuation du service postal aérien et quotidien dont profite maintenant la cité de Battleford-Nord sur la route nord du système postal aérien de l'Ouest du Canada.

Et aussi,—Copie de lettre en date du 10 juillet 1931, envoyée par le premier ministre du Canada aux premiers ministres des provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, et à l'honorable R. A. Hoey, M.A.L., ministre de l'éducation pour la province du Manitoba touchant les propositions faites par les trois provinces de l'Ouest qu'un bureau pour le blé devrait être constitué par le gouvernement fédéral dans le but de la disposition de la récolte de 1931.

M. Rhodes, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 15 juillet 1931:—Copie de toute la correspondance échangée entre le ministère des Pêcheries et toute ou toutes personnes relativement au travail que M. Philip Mercier a exécuté pour le ministère des Pêcheries dans le comté de Gloucester. La correspondance dont il est question plus haut a été échangée entre le 1er septembre 1930 jusqu'à date.

M. Duranleau, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 6 juillet 1931:—Copie du rapport de l'enquête que M. Sirois, commissaire, a tenue dans l'affaire de Bernard Porlier, gardien de phare à Maria, comté de Bonaventure, Québec.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 juin 1931:—Copie de tous documents, rapports, écrits, lettres, télégrammes, recommandations, requêtes et demandes, protestations, correspondance de quelque nature que ce soit, que le ministère de la Marine a en sa possession concernant la destitution de J. Alfred Boulanger, ingénieur en charge de la Drague No 16, à Sorel, Québec, et la nomination de son successeur.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:—

Bill No 30, Loi concernant *The St. Lawrence River Bridge Company.*

Bill No 97, Loi modifiant la Loi de la marine marchande au Canada.

Bill No 96, Loi concernant la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer, signée à Londres le trente et unième jour de mai 1929, et la Convention internationale sur les lignes de charge, signée à Londres le cinquième jour de juillet 1930.

M. Duranleau, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 139, Loi modifiant la Loi des Commissaires du havre de North-Fraser, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre pour que la Chambre se forme en comité général sur le Bill No 35, Loi ayant pour objet d'abolir la nécessité d'une réélection des membres de la Chambre des Communes lorsqu'ils acceptent une charge étant lu;

M. Guthrie propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général sur ledit bill, lequel est rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 53, Loi ayant pour objet de favoriser l'enseignement professionnel au Canada étant lu;

M. Guthrie propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence, délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

L'ordre étant lu pour la deuxième lecture du Bill No 111, Loi modifiant le tarif des douanes;

M. Bennett propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence, délibéré en comité général, rapporté avec des amendements, considéré tel qu'amendé et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 39, Loi modifiant la Loi des douanes avec un amendement comme suit:—

1. Page 3, ligne 1. L'article 5 du bill est retranché, et le suivant lui est substitué:

"5. (1) Est abrogé le paragraphe sept de l'article cent cinquante et un de ladite loi, tel qu'édicté par l'article premier du chapitre seize du Statut de 1928, et remplacé par le suivant:

"(7) Pour les fins du présent article et de l'article deux cent sept de la présente loi, "eaux territoriales du Canada" signifient les eaux qui font partie du territoire du Dominion du Canada et les eaux adjacentes au Dominion dans un rayon de trois milles marins, s'il s'agit de tout navire, et dans un rayon de douze milles marins, s'il s'agit d'un navire enregistré au Canada, ou de tout autre navire qui appartient à une personne domiciliée au Canada."

"(2) Le présent article entrera en vigueur au jour que le Gouverneur en son conseil fixera par proclamation publiée dans la *Gazette du Canada*."

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain, à trois heures p.m., sans poser la question, conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 89

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 24 JUILLET 1931

Prières.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant sans amendement:—

Bill No 110, Loi modifiant la Loi des pensions.

Et aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat n'insiste pas à leur amendement fait au Bill No 87, Loi modifiant la Lo ides plantes-racines potagères, auquel la Chambre des Communes n'acquiesçait pas.

Le Bill No 113, Loi modifiant le Code criminel est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté avec des amendements, considéré tel qu'amendé, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 131, Loi modifiant la Loi de la *Canadian Red Cross Society* est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution pourvoyant au paiement de cinq cents sur chaque boisseau de blé exporté des provinces du Manitoba, de l'Alberta et de la Saskatchewan sur la récolte de 1931.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient de présenter un projet de loi pour décréter que le Gouverneur en conseil peut autoriser le paiement, à même la caisse du Revenu consolidé, de la somme de cinq sous, sur chaque boisseau de blé de la récolte de 1931, exporté des provinces du Manitoba, de l'Alberta et de la Saskatchewan, et d'adopter des dispositions pour la fixation des montants payables de ce chef, et des règlements pour accomplir les fins de cette Loi et prescrire des pénalités qui seront encourues pour infractions à la Loi ou aux règlements.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Bennett, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 140, Loi concernant le blé, lequel est lu la première et la deuxième fois et référé au comité général de la Chambre devant siéger à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 6, Loi modifiant la Loi de l'inspection du poisson étant lu;

Sur motion de M. Rhodes, ledit ordre est rescindé et le bill retiré.

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 78, Loi abrogeant la Loi du Conseil biologique étant lu;

Sur motion de M. Rhodes, ledit ordre est rescindé et le bill retiré.

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 82, Loi modifiant la Loi du poinçonnage des métaux précieux, 1928, étant lu;

Sur motion de M. Stevens, ledit ordre est rescindé et le bill retiré.

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

(*Bills privés*)

M. Heaps propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, conformément à la règle 110; agréé.

Les bills suivants sont respectivement considérés en comité général, rapportés sans amendement, lus la troisième fois sur division et passés, savoir:—

Bill No 126 (V1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rebecca Jacobs Wiseblatt."

Bill No 127 (W1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ada Jane Woodhams Bush."

Bill No 128 (X1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Rose Agnès Bélanger Gauron."

Bill No 129 (Y1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Minnie Fagan Rabinovitch."

Bill No 130 (Z1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Bick Barder."

Bill No 137 (A2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pearl Whelan."

Bill No 138 (B2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bruce Raymond Diamond."

Sur motion de M. McLure, ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour remettre à cette Chambre, la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été référés les pétitions sur lesquelles les bills en instance de divorce ci-haut mentionnés sont fondés.

(*Bills Publics*)

Le Bill No 16, Loi modifiant la Loi de l'industrie laitière (Augmentation des peines) est de nouveau considéré en comité général, rapporté sans amendement et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 132, Loi modifiant la Loi du service civil (Vacances, service extérieur) étant lu;

M. Gagnon, appuyé par M. Gobeil propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'ensuivant et continuant;

L'heure consacrée aux bills privés et publics étant expirée;

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

(*Deux tiers des sommes ci-dessous*)

XI—POSTES—SERVICE EXTERIEUR

358	Salaires et allocations	18,394,800 00
	Service postal, y compris le service postal aérien	16,560,000 00
	Divers, y compris $5,000 pour le paiement d'allocations de commisération aux employés blessés dans l'accomplissement de leurs fonctions ou aux personnes à la charge des employés tués en service, les paiements susdits ne devant être faits que sur autorisation spéciale du Gouverneur en son conseil	1,235,175 00
	Territoire du Yukon	150,000 00

Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

M. l'Orateur dépose devant la Chambre,—Rapport et recommandation de la Commission du service civil, concernant la révision de la compensation du chef des pages, Chambre des Communes.

COMMISSION DU SERVICE CIVIL

OTTAWA, le 16 juillet 1931.

A L'HONORABLE, LA CHAMBRE DES COMMUNES:

En conformité de la clause 12 et de la clause 61 de la Loi du service civil, la Commission du service civil, sur la demande du greffier de la Chambre des Communes, soumet pour approbation le changement suivant de salaire:—

Chef des pages.

Il est recommandé que le salaire de cette classe, qui est à présent:

Par année: $780, $840, $900, $960, $1,020, $1,080, $1,140,

soit revisé pour se lire comme suit et prendre effet au 1er juillet 1931:

Par année: $1,080, $1,140, $1,200, $1,260, $1,320, $1,380.

Les fonctions et les devoirs attachés à cette position sont considérés comme justifiant une compensation plus élevée.

Respectueusement soumis.

GEORGE BLACK,
Orateur de la Chambre des Communes.

W. J. Roche,
Président.
Newton MacTavish,
Commissaire.
J. Emile Tremblay,
Commissaire.

10-7-31.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à lundi prochain, à trois heures p.m., sans poser la question, conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 90

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 27 JUILLET 1931

PRIÈRES.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse supplémentaire de Errol Malcolm McDougall, C.R., de Montréal, un commissaire nommé en vertu de la partie 1 de la Loi des enquêtes, c. 99, des S.R.C., 1927, pour tenir une enquête sur les réclamations de guerre illégales, dans le but de déterminer si elles relèvent de l'Annexe première de l'article 1 de la Part. VIII du traité de paix avec l'Allemagne, et le montant juste de ces réclamations, daté le 21 juillet 1931.

Sur motion de M. Cahan, ordonné,—Qu'il soit imprimé sans délai 500 copies en anglais et 200 en français du rapport supplémentaire, de Errol Malcolm McDougall, C.R., un commissaire nommé pour tenir une enquête sur les réclamations de guerre illégales et des réparations payables en conséquence, déposé sur la Table, ce jour, et que la règle 64 soit suspendue à cet effet.

M. Ryckman, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 1er juin 1931:—Copie de tous télégrammes, lettres, mémoires, correspondance, rapports échangés durant l'année 1930, entre le ministre et les fonctionnaires supérieurs du ministère du Revenu national, à Ottawa, et les fonctionnaires supérieurs dudit ministère et toute ou toutes autres personnes dans la province de la Nouvelle-Ecosse, au sujet de la saisie d'environ 55 sacs de sucre à La Have, Nouvelle-Ecosse, de même que la copie des instructions émises par ledit ministère, au sujet de la saisie, de l'annonce et de la vente par soumission dudit sucre, et un état des recettes nettes et brute de ladite vente.

M. Weir (Melfort), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 13 juillet 1931:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et témoignages entendus à l'enquête relative à la destitution de Edward C. Gaudet, investigateur des plantes, de Pleasant View, comté de Prince, Ile du Prince-Edouard, avec le rapport du Commissaire sur ce sujet; et aussi, un état, si possible, des dépenses relatives à cette enquête.

M. Sauvé, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 15 juillet 1931:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et autres documents, y compris copie complète de tous les témoignages entendus relativement à la révocation de Dougald Campbell, maître de poste au Lot 16, Sud-Ouest, Ile du Prince-Edouard, et du rapport du commissaire dans cette affaire.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 13 juillet 1931:—Copie de tous les mémoires, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents échangés entre le ministre des Postes, depuis août 1930, et toute ou toutes personnes dans le comté fédéral de Battleford-Nord, au sujet du changement de l'emplacement du bureau de poste, et du changements du maître de poste de Hatherleigh, Saskatchewan.

M. Stewart (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931:—Copie de tous télégrammes, lettres, requêtes, et correspondance échangés entre le ministère des Travaux publics et tout fonctionnaire supérieur de ce ministère, à Ottawa, Montréal et Québec, avec les autorités compétentes de Huntherstown, comté de Maskinongé, relativement à la construction d'un brise-glace à Huntherstown, et aussi des plans, devis et spécifications pour la construction dudit brise-glace, avec un relevé des bordereaux de salaires, montrant les noms de tous les journaliers et ouvriers, qui ont travaillé audit ouvrage, les montants payés à chacun, les montants payés aux entrepreneurs, qui ont exécutés lesdits ouvrages, dans le cours de l'année 1930.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 1er juin 1931:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, requêtes et autres documents en la possession du ministère des Travaux publics, à Ottawa et à Québec, relativement à la construction d'un édifice public à la Pointe-au-Pic, comté de Charlevoix, pour l'usage du département des Postes.

Aussi,—Réponse à un ordre de Son Excellence le Gouverneur général du 1er juin 1931:—Copie de tous documents et de la correspondance actuellement en la possession du département des Travaux publics, à Ottawa et à Québec, et le ministère ou les officiers du département de la Voirie, à Québec, en rapport avec la construction du quai à la Baie Sainte-Catherine, dans le comté Saguenay.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 juin 1931:—Copie de tous les télégrammes, lettres, rapports, conclusions au sujet de tous les contrats adjugés et de tous les travaux à être exécutés sur le fleuve Fraser, depuis le 1er juillet 1930 jusqu'à l'heure présente, et échangés entre le ministère des Travaux publics, l'ingénieur de district à New-Westminster, et toutes personnes, entrepreneurs ou sous-entrepreneurs.

M. Dupré, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 13 mai 1931:—Copie de tous les rapports, correspondance, etc., conservés au ministère de l'Immigration et relatifs à la déportation en Allemagne, par les autorités américaines, d'un nommé Auguste Gabert, autrefois de Toronto et de Welland, et à la déportation en cours de sa femme Bertha au même pays par les autorités canadiennes.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 8 juillet 1931:—Copie du rapport fait par M. W. R. Little, du ministère de l'Immigration, couvrant l'enquête tenue à Glasgow, en Ecosse, au mois d'avril 1930, sur des plaintes portées par M. A. M. Graham.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés:—

Par M. Marcil pour M. Séguin—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres et représentations faites par toute ou toutes personnes, y compris le rapport complet de l'enquête tenue en rapport avec la destitution de M. Jean-Baptiste Grenier, maître de poste de St-Emile, la nomination de M. Azarias Rivest, son successeur, et la nomination subséquente de M. Emile Prevost, avant même que M. Rivest soit entré en fonctions.

Par M. Jacobs pour M. Casgrain—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et documents en la possession du ministre de la Marine et aucun des officiers de son département, à Ottawa et à Québec, au sujet des accusations d'ingérence politique portées contre M. Jean Boudreau, gardien de lumière, à Havre St-Pierre, sur la Côte nord du fleuve St-Laurent, depuis le 30 juillet 1930, jusqu'à date, et la correspondance échangée entre le ministre de la Marine et les fonctionnaires de son ministère avec ledit M. Boudreau.

M. Bennett propose,—Que la Chambre se forme en comité général, à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de présenter une loi pour conférer certains pouvoirs au Gouverneur en conseil relativement au travail et à l'assistance agricole; et pour le maintien de la paix, de l'ordre et du bon gouvernement dans toutes les parties du Canada; et pour autoriser le Gouverneur en conseil à dépenser pour lesdites fins, à même la caisse du Revenu consolidé, telles sommes qui pourront de temps à autre être requises.

M. Bennett, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution l'a recommandée à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général à sa prochaine séance pour prendre en considération ladite résolution.

Les bills suivants sont respectivement considérés en comité général, rapportés sans amendement, lus la troisième fois et passés, savoir:—

Bill No 79, Loi concernant les Chemins de fer nationaux du Canada et autorisant la provision de fonds pour couvrir les dépenses faites et les dettes contractées pendant l'année civile 1931.

Bill No 83, Loi concernant les Chemins de fer nationaux du Canada et autorisant la garantie par Sa Majesté de valeurs à émettre sous le régime de la Loi financière des Chemins de fer nationaux du Canada, 1931.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution autorisant un emprunt aux commissaires du port de Chicoutimi, n'excédant pas $450,000.00.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser un prêt n'excédant pas $450,000 aux commissaires du port de Chicoutimi pour la construction d'outillage de têtes de lignes, sur approbation par le Gouverneur en conseil des plans détaillés, devis et coût approximatifs de tels travaux et le dépôt de débentures de la corporation pour couvrir ledit prêt.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Duranleau, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 141, Loi pourvoyant à un prêt ultérieur aux Commissaires du port de Chicoutimi, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Les bills suivants sont respectivement lus la deuxième fois, considérés en comité général, rapportés sans amendement, lus la troisième fois et passés, viz:—

Bill No 134, Loi pourvoyant à un prêt ultérieur aux Commissaires du port de Saint-Jean.

Bill No 135, Loi pourvoyant à un prêt ultérieur aux Commissaires du port de Trois-Rivières.

Bill No 139, Loi modifiant la Loi des Commissaires du havre de North-Fraser.

Le Bill No 140, Loi concernant le blé est considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 136, Loi modifiant la Loi des pensions de vieillesse étant lu;

M. Bennett propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois;

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence considéré en comité général et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides étant lu;

M. Bennett propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Bennett, l'un des membres du Conseil privé du Roi, transmet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur, comme suit: —

BESSBOROUGH.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes le budget supplémentaire des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 31 mars 1932, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord de 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 27 juillet 1931.

Sur motion de M. Bennett, lesdits messages et budgets sont référés au comité des Subsides.

La Chambre se forme alors de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*Deux tiers des sommes ci-dessous*)

X—PENSIONS

143	Guerre européenne—Marine, Milice et Aviation après la guerre	50,500,000 00
144	Appointements et dépenses casuelles de la Commission des pensions du Canada	487,770 00

XXXIV—PENSIONS ET SANTE

281	Soins des malades, examen médical des pensionnaires	3,000,000 00
282	Salaires—	
	Administration	1,510,000 00
	Assurance	40,000 00
	Hôpitaux et cliniques	1,850,000 00
283	Compensation—Solde et allocations	2,750,000 00
284	Secours aux chômeurs	600,000 00
285	Frais d'administration et capital d'exploitation	500,000 00
286	Responsabilité des patrons	50,000 00
287	Emplois protégés	130,000 00
288	Octroi à la Légion canadienne, *British Empire Service League*	10,000 00
289	Octroi au fonds d'inhumation des soldats	40,000 00
290	Tribunal des pensions	55,000 00
291	Tribunal d'appel des pensions—Pour pourvoir au salaire d'un président à $8,000 par année, autorisation à cet effet étant par les présentes donnée, avec effet rétroactif depuis le 19 janvier 1931, pour le paiement de cette somme au titulaire de cette fonction, aussi longtemps qu'il l'occupera, nonobstant toute disposition de la loi des juges, et sans préjudice de son droit de jouir des avantages de l'article 10D alinéa (2) de la Loi des pensions; et deux autres membres à $7,000 chacun par année	23,209 68
292	Allocations pour les vétérans de la guerre	1,600,000 00
293	Allocation au comité des vétérans de la guerre	16,000 00

Santé

294	Administration des lois concernant les aliments et les drogues, l'opium et les drogues narcotiques, les médicaments dits "proprietary" ou brevetés, y compris le laboratoire d'hygiène	177,000 00
295	Service de l'ingénieur sanitaire	25,000 00
296	Hôpitaux de marine, y compris les subventions aux institutions qui viennent en aide aux matelots, et les frais funéraires	225,000 00
297	Quarantaine—Traitements et dépense casuelle pour les districts organisés de la salubrité publique en d'autres districts: léproseries de Tracadie et de l'île Bentinck; la lèpre en général	250,000 00
298	Immigration: inspection médicale	200,000 00
299	Maladies vénériennes	100,000 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

88 Pensions et Santé—	
Traitements..	229,610 00
Dépense casuelle..	87,000 00

XXIV—PECHERIES

237 Salaires et déboursés des fonctionnaires et gardiens des pêcheries, et du service de patrouille des pêcheries..	1,116,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain, à trois heures p.m., sans poser la question, conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 91

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 28 JUILLET 1931

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant sans amendement.—

Bill No 123, Loi concernant une certaine convention commerciale entre le Canada et l'Australie.

M. l'Orateur du comité conjoint des deux Chambres de la Bibliothèque du Parlement présente le rapport suivant:—

Rapport du Comité conjoint de la Bibliothèque du Parlement,
Séance du 3 juillet 1931

Relativement à l'organisation actuelle du personnel de la Bibliothèque du Parlement, l'honorable sénateur Gillis, appuyé par l'honorable sénateur Logan, propose:

"Que l'organisation du personnel de la Bibliothèque du Parlement, telle qu'autorisée jusqu'à présent, soit modifiée comme suit:

(1) Retrancher la position de messager (L.P.-A. 15) $720-1,020;

(2) Ajouter la position de commis, grade 3, $1,380-1,620."

La motion est adoptée.

Le bibliothécaire du Parlement fait rapport que le ministère de la Justice, auquel a été référée la question de certains livres de la Bibliothèque retenus par un ex-membre du Parlement, n'a pu encore obtenir ces livres et demande de plus amples instructions à ce sujet. Le comité est d'avis que d'autres mesures devraient être prises et la résolution suivante proposée par M. Carmichael, appuyé par l'honorable sénateur Griesbach, est adoptée à l'unanimité:

"Que ce comité donne instructions aux bibliothécaires du Parlement de discuter de nouveau cette question avec le ministère de la Justice, en faisant remarquer que ces livres doivent être renvoyés par M. Putnam, ou à défaut de ce faire, que le ministère de la Justice prenne tel moyen qu'il jugera convenable pour arriver à cette fin."

Relativement à certains pourparlers entre ls bibliothécaires et le Conseil National des Recherches, au sujet du transfer de certains ouvrages techniques qui sont rarement consultés à la Bibliothèque du Parlement, la résolution suivante est proposée par l'honorable sénateur Chapais, appuyé par M. Irvine:

"Que les bibliothécaires soient, par la présente, chargés de discuter avec le Dr Tory, le transfer, à l'avenir, d'ouvrages techniques à la bibliothèque du Conseil National des Recherches, avec cette condition que lesdits ouvrages ainsi transférés resteront la propriété de la Bibliothèque du Parlement et seront en tous temps accessibles aux membres du Parlement.

"Et que, après discussion, les bibliothécaires soient autorisés à user de leur propre jugement relativement à cette question."

Ladite résolution est adoptée à l'unanimité.

La question du manque d'espace et la question de mettre la bibliothèque à l'épreuve du feu, autant que possible, furent débattues et la résolution suivante, proposée par l'honorable sénateur Logan, appuyé par M. McIntosh, a été adoptée:

"Que les bibliothécaires reçoivent instruction de discuter, avec le ministère des Travaux publics la question de pourvoir à un espace additionnel pour la Bibliothèque du Parlement, et de faire rapport au comité à sa prochaine assemblée."

GEORGE BLACK,
Chambre des Communes.

L'ordre pour la troisième lecture du Bill No 111, Loi modifiant le tarif des douanes étant lu;

M. Bennett propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Heenan, appuyé par M. Beaubien propose en amendement,—Que ledit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit référé de nouveau au comité général donnant au comité le pouvoir d'ajouter la clause suivante:—

"Le Gouverneur en conseil peut ordonner de temps à autre que toute industrie dont les produits sont protégés en vertu de cette loi devra démontrer à la satisfaction du Gouverneur en conseil que la liberté d'association pour les employés à toutes fins légales est permise dans l'opération de cette industrie et que les heures de travail et les taux des salaires en vigueur sont conformes aux dispositions des clauses du travail du traité de Versailles, signé à Paris, France, le 28 juin 1919."

Après débat, la question étant posée sur ledit amendement elle est rejetée.

Et la question étant posée sur la motion principale, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence, lu la troisième fois et passé.

L'ordre pour que la Chambre se forme en comité général sur le Bill No 24, Loi ayant pour objet de définir les ressortissants du Canada et de statuer sur la perte ou le désistement de la nationalité canadienne étant lu;

Sur motion de M. Cahan, ledit ordre est rescindé et le bill retiré.

L'ordre pour la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au Bill No 39, Loi modifiant la Loi des douanes étant lu;

M. Ryckman propose,—Que ledit amendement soit agréé.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

Le Bill No 141, Loi pourvoyant à un prêt ultérieur aux Commissaires du port de Chicoutimi est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 106, Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre est de nouveau considéré en comité général, rapporté avec des amendements, considéré tel qu'amendé, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 136, Loi modifiant la Loi des pensions de vieillesse est de nouveau considéré en comité général, rapporté avec un amendement, considéré tel qu'amendé, lu la troisième fois et passé.

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides étant lu;

M. Bennett propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

(*Deux tiers des sommes ci-dessous*)

XXIV—PECHERIES

240	Pour aider à la conservation et au développement des pêcheries, de la pêche en haute mer et de la demande du poisson	190,000 00
241	Pisciculture....	367,500 00
242	Ostréiculture....	10,000 00
243	Pour le paiement de primes pour la destruction des phoques à fourrure dans les eaux de marées....	50,000 00
244	Pour recherches sur les mœurs du flétan du Pacifique par la Commission internationale des pêcheries nommée en vertu du Traité concernant le flétan du Pacifique, du 2 mars 1923....	31,500 00
245	Commission biologique maritime du Canada	
	(*a*) Travaux purement scientifiques....	84,310 00
	(*b*) Travail pratique et expérimental....	130,410 00
	(*c*) Recherches sur la pisciculture....	39,280 00
246	Pour pourvoir, subordonnément à l'approbation du gouverneur en son conseil, à une subvention à l'Union des pêcheurs maritimes....	5,000 00
247	Pour pourvoir à une enquête par un comité international sur les effets probables qu'aurait sur les pêcheries de la région de la baie de Fundy inférieure le barrage des baies Passamaquoddy et Cobscook, dans le Nouveau-Brunswick et dans le Maine, E.-U....	22,500 00

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

A six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15)

(Bills privés)

L'ordre étant lu pour la reprise du débat sur la motion de M. Lawson,—Que le Bill No 118 (L1 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la *Service Loan and Finance Corporation*" soit référé de nouveau au comité des Banques et du Commerce; et sur l'amendement de M. Luckovitch;

Sur motion de M. Lawson, du consentement de la Chambre, ledit ordre est rescindé et le bill retiré.

(Bills publics)

Le Bill No 16, Loi modifiant la Loi de l'industrie laitière (Augmentation des peines) est lu la troisième fois et passé.

Ayant disposé de l'ordre pour les bills privés et publics;

Le comité des Subsides reprend le cours de ses délibérations.

Résolutions à rapporter et le comité devant siéger de nouveau ce jour.

M. Weir (Melfort) propose,—Que la Chambre retourne aux présentations des rapports des comités;

Et la question étant posée, elle est agréée.

M. Gordon, du comité spécial nommé pour faire enquête sur l'entreprise de la Beauharnois, présente ce qui suit comme son quatrième rapport.

1. Le 10 juin 1931, la Chambre des communes a adopté la résolution suivante: que MM. Dorion, Fiset (sir Eugène), Gardiner, Gordon, Jacobs, Jones, Lennox, Mackenzie (*Vancouver-Centre*), Stewart (*Lethbridge*), constituent un comité pour faire enquête sur l'entreprise, depuis son début, de la compagnie de Beauharnois constituée pour la production d'énergie hydroélectrique par l'emploi des eaux du fleuve Saint-Laurent, pour autant que les questions visées sont dans les limites de la compétence du parlement du Canada, et sans restreindre d'aucune façon la généralité des termes précédents, s'enquérir des affaires auxquelles a touché le discours prononcé en la Chambre des communes par M. Robert Gardiner, l'honorable député d'Acadia, le 19e jour de mai dernier, reproduit aux pages 1875-1887 des Débats, (v.a.) et faire rapport de leurs observations et de leurs opinions; avec pouvoir de citer des témoins et de faire produire tous écrits et dossiers. Le 15 juin 1931, l'honorable W. A. Gordon fut nommé président du Comité spécial.

2. (1) Le Comité a siégé du 15e jour de juin 1931 au 22e jour de juillet 1931, a tenu, la plupart de ces jours, plus d'une séance et a interrogé 35 témoins.

(2) Le 1er jour de juillet, les membres du Comité ont visité et inspecté l'emplacement des ouvrages.

On a produit 129 pièces devant le Comité.

3. Section de Soulanges—Fleuve Saint-Laurent

(1) La section de Soulanges du fleuve Saint-Laurent est la partie située entre le lac Saint-François et le lac Saint-Louis qui sont à 14 milles ½ de distance et entre lesquels il y a une chute de 83 pieds. Le débit normal disponible du fleuve dans cette section est d'environ 230,000 pieds cubes par seconde pendant la moitié du temps, ce qui permet un développement de 2 millions de H.P.

d'énergie électrique commerciale à un facteur de chargement de 85 p. 100. L'emplacement est à proximité de la ville et du port de Montréal et il est commodément situé sur une voie de navigation qui doit bientôt pouvoir servir aux navires océaniques. Il offre donc une grande possibilité de développement industriel, si l'on peut produire de l'énergie électrique à bon marché.

(2) Il est manifeste que la section de Soulanges présente ainsi l'occasion d'un développement hydroélectrique presque sinon tout à fait unique sur la face du globe. C'est une des plus grandes ressources nationales du Canada et à l'état naturel elle est d'une grande valeur virtuelle.

4. Historique

(1) Vers l'année 1800, Edward Ellice, le seigneur de Beauharnois, érigea un petit moulin banal à l'embouchure de la rivière Saint-Louis et afin d'augmenter le débit de la rivière, il construisit, en 1807, un petit canal de quatre milles de long, du lac Saint-François aux eaux de la chute du fleuve. Ce fut le premier détournement d'eau pour fins de force motrice dans la section de Soulanges du fleuve Saint-Laurent. Les droits acquis par la construction de ce petit canal, quels qu'ils fussent, passèrent entre les mains d'une famille du nom de Robert et apparemment ont constitué le fondement des demandes de droits de développement hydroélectrique mentionnés ci-après. Les droits des Robert sont exposés en détail dans un jugement rendu par la cour d'Echiquier du Canada dans la cause de Robert c. le Roi (9 rapports de la cour d'Echiquier). On peut aussi se référer à la pièce n° 28, mémoire préparé par M. R. C. Alexander.

(2) En 1855, le gouvernement de la province du Canada construisit une digue connue sous le nom de digue de la baie de la Faim, comme moyen de protection contre les inondations. Il reconstruisit les portes régulatrices du canal, et en 1883 le gouvernement du Canada approfondit et élargit le canal et installa de nouvelles portes dans la digue, à l'entrée du canal. On engagea de fortes sommes d'argent dans ces travaux.

(3) En 1902, J. B. Robert, à titre de cessionnaire des représentants d'Edward Ellice, poursuivit la Couronne pour obtenir une déclaration de ses droits, et le jugement fut prononcé le 17 octobre 1904, décidant que Robert possédait des droits importants sur le canal. On en vint à un compromis par lequel le canal fut loué aux héritiers de J. B. Robert par le ministère des Travaux publics, en date du 28 décembre 1909, pour une période de 21 ans. Cela fut autorisé par l'arrêté du conseil 2168, du 9 décembre 1909.

(4) En 1902, par le statut de Québec 2 Edouard VII, chapitre 72, du 26 mars 1902, la *Beauharnois Light, Heat and Power Company* fut constituée en corporation avec pouvoir d'agrandir et de prolonger le canal. Par suite de la décision de la cour d'Echiquier stipulant que J. B. Robert n'était pas le propriétaire du canal, une autre loi provinciale fut adoptée en 1910 donnant à la compagnie le droit de construire un nouveau canal de n'importe quel endroit du canal primitif à n'importe quel point de la rivière Saint-Louis, dans les limites ou les environs de la ville de Beauharnois. Cette compagnie se trouva ainsi revêtue de certains droits relatifs au détournement de l'eau du lac Saint-François pour fins de force motrice. Les actions de la *Beauharnois Light, Heat and Power Company* appartenaient toutes à W. H. Robert et à d'autres membres de la famille Robert. Le 3 février 1927, M. R. O. Sweezey obtint des Robert une option sur toutes les actions émises par la compagnie et tous les droits de la compagnie.

LES INTÉRÊTS ROBERT

(5) W. H. Robert et les autres héritiers Robert reçurent en échange des 2,000 actions de la *Beauharnois Light, Heat and Power Company* et pour tels autres droits, s'il en était, qui leur étaient alors impayés

(1) $1,520,000 en espèces.
(2) 200 parts bénéficiaires acquittées du *Beauharnois Power Syndicate.*
(3) 21,000 actions de la catégorie A de la *Beauharnois Power Corporation.*
(4) 100 parts bénéficiaires acquittées du *Beauharnois Syndicate* transportées du compte de R. O. Sweezey, qui devinrent 200 parts bénéficiaires du *Beauharnois Power Syndicate.*

(6) Outre les 400 parts bénéficiaires susdites du *Power Syndicate* détenues par les Robert, W. H. Robert détenait un autre groupe de 300 unités à son propre nom sur lesquelles il devait $10,000 le 17 décembre 1929. En échange des 700 parts bénéficiaires susdites, les héritiers Robert reçurent, lors de la dissolution du syndicat, des chèques se totalisant à $95,000, de même que 28,000 actions ordinaires de la catégorie A de la *Beauharnois Power Corporation Limited.*

(7) Au cours de la même année, M. Sweezey s'adressa à l'Assemblée législative de la province de Québec afin d'obtenir un amendement à la loi constituant la compagnie en corporation pour lui permettre la construction d'un canal entre le lac Saint-François et le lac Saint-Louis. Cette demande lui fut refusée.

(8) Le 17 mars 1927, la *Beauharnois Light, Heat and Power Company* s'adressa à Son Excellence le Gouverneur général en conseil en vue d'obtenir l'approbation d'une proposition de construction d'un canal d'énergie "qui peut s'adapter facilement aussi aux besoins des navires d'un tirant d'eau de trente pieds" à partir d'un endroit situé sur le lac Saint-François près de l'embouchure du bief d'amenée Saint-Louis jusqu'au lac Saint-Louis et d'utiliser tel volume d'eau du fleuve Saint-Laurent pouvant passer par le canal susdit sans nuire à la navigation et sans porter atteinte aux droits antérieurs concernant le fleuve Saint-Laurent". La compagnie n'insista pas pour que l'on fît droit à sa demande.

(9) Le 17 janvier 1928, la *Beauharnois Light, Heat and Power Company* s'adressa à Son Excellence le Gouverneur général en conseil "afin d'obtenir l'approbation sous l'empire de la Loi de protection des eaux navigables de ses plans et de l'emplacement des ouvrages ci-après décrits et le droit de dériver quarante mille pieds cubes par seconde (40,000 p.-c.-sec.) du lac Saint-François.

(10) En mars 1928, au moyen d'un statut de la province de Québec (18 George V, chapitre 113), un nouvel article 11A, fut ajouté à la loi primitive de constitution en corporation accordant à la compagnie le droit de construire un canal à partir de n'importe quel endroit dans un rayon de deux milles dans une direction sud-ouest à partir de l'embouchure du bief d'amenée Saint-Louis, à n'importe quel endroit situé sur le lac Saint-Louis dans un rayon d'un mille et demi dans une direction ouest le long de la rive du lac Saint-Louis et accordant à la compagnie le droit d'expropriation des terres d'une largeur ne dépassant pas six arpents.

(11) Le 27 avril 1928, M. Sweezey et ses associés obtinrent la passation d'un arrêté par le Conseil législatif de Québec autorisant l'octroi à la *Beauharnois Light, Heat and Power Company* d'un bail emphytéotique, lequel entra en vigueur le 23 juin 1928, et accorde à la *Beauharnois Light, Heat and Power Company* les droits possédés par la province de Québec à telle partie de l'énergie hydraulique du Saint-Laurent pouvant être produite entre le lac Saint-François et le lac Saint-Louis au moyen d'un canal de dérivation (à six détournements) sur la rive droite (sud) d'un débit maximum de quarante mille pieds cubes par

seconde (40,000 p.-c.-sec.), (la province se réservant la propriété et la libre disposition de l'excédent) durant une période de 75 ans à compter du 23 juin 1928, à un loyer annuel de $20,000 pour les premiers cinq ans et de $50,000 pour chacune des années subséquentes et un paiement additionnel de $1 pour chaque H.P., sujet à revision après chaque période de dix ans à compter de la date où l'usine aura commencé d'être exploitée. La compagnie convient qu'à l'expiration des cinq premières années elle aura installé 100 000 H.P.; à l'expiration de la sixième année, 200,000 H.P.; à l'expiration de la septième année, 300,000 H.P.; et à l'expiration de la dixième année, 500,000 H.P. Ce bail est accordé sans préjudice aux lois fédérales et provinciales concernant la navigation, les mines, les pêcheries et le flottage des billes et aussi d'après l'entente que le preneur "qui est actuellement en pourparlers avec le gouvernement fédéral obtiendra de ce dernier en tant qu'il s'agit de ses droits, l'autorisation de dériver un débit de quarante mille pieds cubes par seconde (40,000 p.-c.-sec.)" et au cas où le gouvernement fédéral n'accorderait pas son approbation au cours des douze mois suivants, le lieutenant gouverneur en conseil pourrait annuler le bail.

(12) Ayant obtenu l'amendement à sa charte et le bail de la province de Québec, la compagnie insista pour faire entendre sa demande par le Gouverneur général en conseil et le 15 janvier 1929 le ministre des Travaux publics d'alors ainsi que deux autres membres du gouvernement fédéral lui accordèrent une audience, où l'on étudia les protestations des compagnies de navigation et d'énergie hydro-électrique.

(13) Cette demande tendait anciennement à obtenir le détournement de tout le débit du fleuve St-Laurent. Afin de faire face à l'opposition à cette audience, M. Aimé Geoffrion, C.R., qui représentait la demanderesse, modifia sa demande afin qu'elle se lise ainsi qu'il suit:

> "La demande de la *Beauharnois Light, Heat and Power Company* actuellement à l'étude par le Gouverneur en conseil vise purement et simplement l'approbation des plans d'une force hydraulique qui sera assujettie à la condition que le détournement du fleuve ne sera pas plus de 40,000 pieds cubes par seconde—du lac St-François, pour revenir au lac St-Louis, et sera utilisée par la compagnie pour fins d'énergie entre ces deux endroits; et la demanderesse accepte d'avance toute condition que le gouvernement peut exiger, dans tout texte, à la satisfaction du gouvernement impliquant cette restriction. Si les ingénieurs croient que les plans devraient être modifiés afin de s'adapter à cette déclaration la compagnie s'y soumettra."

(14) Il faudrait remarquer qu'en dépit de la restriction aux 40,000 p. c.-sec., les plans de la compagnie et les ouvrages construits jusqu'ici font voir clairement et les fonctionnaires de la compagnie ainsi que du ministère des Travaux publics reconnaissent qu'en tout temps la compagnie envisageait la dérivation de tout le cours du fleuve.

(15) Il a été formé un comité d'ingénieurs de ministères, composé de M. K. M. Cameron, ingénieur en chef des Travaux publics, M. D. W. McLachlan, ingénieur en charge du projet d'aménagement du Saint-Laurent, M. J. T. Johnstone, directeur du service fédéral de l'utilisation des forces hydrauliques, et M. Louis E. Côté, ingénieur en chef du ministère de la Marine, et le 30 janvier 1929, ce comité présenta un rapport, classé sous le numéro 804-1-D au ministère des Travaux publics, et formant partie de la pièce n° 17.

(16) Certains paragraphes de ce rapport sont conçus ainsi qu'il suit:

> 83. Le projet de détournement de 40,000 p. c.-s. peut être autorisé sans nuire à la navigation actuelle, si les plans soumis sont assujettis aux modifications et aux règlements qui renferment les restrictions mentionnées dans ce rapport.

89. Vu la requête présentée sous le régime de la Loi de protection des eaux navigables, maintenant à l'étude, votre comité est d'avis que l'emplacement et les ouvrages proposés dans les plans et la requête soumis par ladite compagnie ne peuvent empêcher ou gêner la navigation sur le fleuve Saint-Laurent, si les conditions y attachées sont remplies par la compagnie, et, considérant les intérêts du pays en général, nous sommes d'avis que si les ouvrages sont construits conformément à cette requête et ces plans, assujettis auxdites conditions, ces ouvrages peuvent être utilisés comme une étape et une partie de tout plan réalisable et économique que le gouvernement pourrait éventuellement décider pour l'aménagement à eau profonde du Saint-Laurent.

14. Les ouvrages proposés par la compagnie Beauharnois sont les suivants:

1. Un canal s'étendant de la baie de la Faim, au pied du lac Saint-François, jusqu'à Melocheville, à la tête du lac Saint-Louis, ledit canal devant avoir entre ses berges une largeur de 1,100 pieds pour les parties excavées dans les matériaux durs, et 4,100 pieds pour les parties construites dans les matériaux faciles à excaver.
2. Une usine génératrice d'énergie comportant dix unités de 50,000 H.P. chacune.
3. Des ouvrages de contrôle à l'île Thorn et à l'île Léonard. Ces ouvrages sont destinés à maintenir le niveau du lac Saint-François, lorsqu'il sera détourné une quantité de 40,000 p. c.-s.
4. Une série d'ouvrages dans les glacis des quatre rapides de la rivière entre l'île Thorn et la tête du lac Saint-Louis. Ces ouvrages sont destinés à maintenir les profondeurs actuelles dans les chenaux, et aussi à garder constants les niveaux actuels à la tête et au pied des ouvrages du rapide des Cèdres.

15. Les ouvrages proposés par la compagnie Beauharnois ont un effet plus ou moins considérable sur la navigation dans les canaux, la navigation sur le fleuve, les aménagements hydrauliques et les plans futurs d'une navigation en eau profonde.

(17) Le comité a désapprouvé les ouvrages de protection et les améliorations dans le canal, et a déclaré dans le paragraphe 28 que, tout en offrant les suggestions sus-mentionnées, il ne peut recommander l'approbation de ces ouvrages qu'en autant qu'ils seront modifiés suivant qu'il sera nécessaire de le faire pour satisfaire aux conditions établies par l'expérience. Dans le paragraphe 31, le comité dit: "le plan des ouvrages de protection devant être utilisés dans les rapides en aval de l'île Grande n'a pas encore été établi d'une manière satisfaisante". On voit par là que l'approbation de ce comité était conditionnelle, et que certains plans, à son avis, n'étaient pas suffisants.

(18) Le 8 mars 1929, l'arrêté du conseil, C.P. 422, a été approuvé par Son Excellence le Gouverneur général sur rapport présenté par le ministre des Travaux publics. Cet arrêté du conseil relate la requête du 17 janvier 1928, le dépôt des plans, l'octroi d'un bail emphytéotique et le rapport des ingénieurs sus-mentionnés.

(19) Il pose vingt-huit conditions auxquelles est assujettie la recommandation pour approbation.

(20) Sur la recommandation du ministre des Travaux publics, le comité soumet à l'approbation de Son Excellence, en vertu de l'article 7, du chapitre 140 des statuts revisés du Canada, 1927—Loi de protection des eaux navigables —(sujette aux conditions précédentes et à tels additions, améliorations, altérations, changements, substitutions, modifications ou suppressions qui pourraient

être ordonnés ou exigés dans la suite), les plans annexés des ouvrages et de leur emplacement conformément aux descriptions et plans attachés sous forme de livret, ouvrages que la compagnie *Beauharnois Light, Heat & Power* se propose de construire en vue d'un détournement de 40,000 p.c.s. du lac Saint-François au lac Saint-Louis devant passer dans un canal d'énergie que ladite compagnie doit construire le long du Saint-Laurent entre les deux lacs mentionnés.

(21) En consultant le grand plan soumis avec la requête, et mentionné dans l'arrêté du conseil C.P. 422, et qui forme la pièce n° 2A, on remarquera qu'il y a deux sections transversales, l'une à la distance 144.3, où l'on voit que la largeur entre les berges est d'environ 1,100 pieds, section typique des parties où le fond à excaver est en roc. Cette section transversale montre aussi pour le fond de la partie profonde du canal une largeur d'un peu plus de 1,000 pieds. Dans la section transversale qui est donnée comme le type des autres parties, celle de la distance 152.0, la largeur entre les berges y est d'environ 4,100 pieds, et le fond de la partie profonde près de 27 pieds, est montré comme ayant une largeur d'environ 500 pieds.

(22) Subséquemment le 29 juillet 1929, la compagnie soumit au ministère des Travaux publics des plans modifiés, auxquels on a substitué certains autres plans le 22 août 1930. Aucun de ces plans n'a reçu l'approbation du ministre des Travaux publics, bien que l'ingénieur en chef du ministère ait recommandé de les approuver. Les plans soumis le 22 août 1930 comprennent des plans pour les ouvrages de protection, mais ceux-ci ont été plus tard retirés, de sorte qu'actuellement il n'y a pas devant le ministère pour y être approuvés de plan ou plans de ces ouvrages de protection.

(23) Le 10 février 1931, la *Beauharnois Light, Heat & Power Company* a demandé aux autorités de Québec un bail accordant une quantité additionnelle de 30,000 p.c.s., et elle a maintenant obtenu ce droit.

(24) Le 25 juin 1929, un accord a été conclu entre la *Beauharnois Light, Heat & Power Company* et Sa Majesté représentée à cet effet par le ministre des Travaux publics du Canada, pièce n° 43, accord qui comprend les termes et conditions de l'arrêté C.P. 422.

(25) Le 6 novembre 1929, le Gouverneur général en son conseil passa trois arrêtés en conseil, les numéros C.P. 2201, 2202 et 2203, autorisant le transfert de trois baux concernant la force hydraulique de la *Montreal Cotton Company* à la *Beauharnois Light, Heat and Power Company*, et le 3 décembre 1929, trois accords furent conclus entre la *Montreal Cotton Company*, la *Beauharnois Light, Heat and Power Company*, et Sa Majesté représentée à cette fin par le ministre des Chemins de fer et Canaux (pièces 7A, 8A et 9A) en vertu desquels la *Beauharnois Light, Heat and Power Company* a acquis avec le consentement de Sa Majesté le droit d'utiliser et de détourner dans le canal projeté 13,072 pieds cubes à la seconde que la *Cotton Company* utilise présentement à ou près de Valleyfield à une hauteur de dix pieds environ.

(26) Une difficulté peut surgir relativement à ces trois baux en raison de l'attitude du ministère des Travaux publics qui soumet que l'arrêté en conseil C.P. 422 implique seulement l'autorisation d'accorder le droit de pratiquer une ouverture dans la jetée de la baie de la Faim suffisante pour la captation de 40,000 pieds cubes d'eau à la seconde (voir témoignage, page 363).

(27) Le 5 décembre 1929, le lieutenant gouverneur en conseil de Québec rendit un arrêté en conseil autorisant le détournement de ces 13,072 pieds.

(28) Le 20 mars 1930, la charte de la *Beauharnois Light, Heat and Power Company* fut de nouveau modifiée par la loi 20 George V, chapitre 136 (Québec) qui augmenta les pouvoirs d'expropriation de la compagnie de façon qu'elle

puisse "exproprier tels terrains qui seraient requis, ne dépassant en nul endroit 21 arpents de largeur", pour les fins de construction de son nouveau canal.

(29) En définitive, la *Beauharnois Light, Heat and Power Company* semble avoir obtenu du Dominion du Canada des arrêtés en conseil paraissant autoriser le détournement de 53,072 pieds cubes à la seconde, sous réserve d'une permission qui lui fut accordée de pratiquer une brèche suffisante à cette fin dans la jetée de la baie de la Faim, et sous réserve aussi de l'observation des conditions contenues dans les arrêtés en conseil et de l'approbation des plans.

(30) Elle a obtenu également de la province de Québec un bail de 75 ans pour 40,000 pieds cubes à la seconde, une autorisation du lieutenant gouverneur en conseil de Québec à acquérir l'usage de 13,072 pieds cubes à la seconde et en 1931 le droit d'utiliser 30,000 pieds cubes à la seconde additionnels.

5. Organisation constituée en corporation

(1) Il existait deux syndicats antérieurement à l'incorporation de la *Beauharnois Power Company, Limited*, le présent trust de valeurs. Le premier syndicat portait le nom de *Beauharnois Syndicate* et le deuxième celui de *Beauharnois Power Syndicate*. Pour plus de commodité, ils seront dénommés de temps à autre le premier syndicat et le deuxième syndicat, respectivement.

Le premier syndicat

(2) M. Sweezey organisa vers le 12 mai 1927 le premier syndicat connu sous le nom de *Beauharnois Syndicate* comprenant 5,000 parts bénéficiaires. Ce syndicat a existé jusqu'au 4 avril 1928, à laquelle date les titres détenus étaient répartis ainsi qu'il suit:

Membre	Nombre de parts bénéficiaires	Prix d'émission	Montant
		$ c.	$
Blaiklock, S. Turnstall	25	100 00	2,500
Crédit Général du Canada	800	37 50	30,000
Dobell, Wm. M	50	100 00	5,000
Geoffrion, Aimé P	200	100 00	20,000
Griffith, Hugh B	150	100 00	15,000
Ibbotson, Ivan L	25	100 00	2,500
Molson, F. S	350	45 71	16,000
Moyer, L. Clare	800	37 50	30,000
McGinnis, Thos. A	100	100 00	10,000
Newman, Henry	50	100 00	5,000
Newman, Sweezey & Co., Ltd., En fidéi-commis	1,050	42 86	45,000
Robert, Wm. H	100	100 00	10,000
Shortt, Dr. Adam	10	100 00	1,000
Stadler, John	100	100 00	10,000
Sutherland, Wm	25	100 00	2,500
Steele, R. W	250	100 00	25,000
Sweezey, R. O	900	....	30,000
Kenny, T. Fred	15	100 00	1,500
	5,000	....	261,000

(3) Les parts souscrites au nom du Crédit général du Canada ont été souscrites et détenues pour le sénateur Donat Raymond.

(3A) Des parts qui se trouvaient au nom de *Newman, Sweezey & Company, Limited*, 1,000 étaient détenues pour Frank P. Jones et 50 pour Fred. M. Connell. L'honorable Walter G. Mitchell était intéressé pour la moitié dans les parts détenues par M. James.

(4) On dit que les parts au nom de L. Clare Moyer ont été souscrites pour le compte de feu Winfield Sifton. Le sénateur Wilfrid L. McDougald affirme qu'il a convenu d'en faire l'acquisition le 18 mai 1928, la transaction ayant été effectuée vers la fin du mois.

(5) Les parts au nom de R. W. Steele furent détenues pour la *Dominion Securities Corporation.*

(6) Le prix pour les souscripteurs Raymond et Moyer fut de $37.50 la part et Frank P. Jones a acquis 800 de ses parts ainsi que les parts de M. Mitchell de *Newman, Sweezey & Company, Limited,* au même prix.

(7) Sur les 900 parts qui sont au nom de R. O. Sweezey, 600 ont été émises conformément à un accord du syndicat pour une considération autre qu'une somme en espèces, et les autres 300 ont été souscrites à raison de $100 la part.

(8) Les 350 parts souscrites par F. S. Molson ont été payées au prix moyen de $45.71 la part.

(9) Les parts détenues par *Newman, Sweezey & Company, Limited* ont été achetées au prix de $42.86 et tous les autres souscriptions ont versé $100 par part.

(10) Le prix moyen versé en espèces pour 4,400 parts a été de $59.32.

Le second syndicat

(11) Le 4 avril 1928, on organisa le *Beauharnois Power Syndicate*, et ce dernier acquit l'actif du *Beauharnois Syndicate,* à raison de deux parts du nouveau syndicat pour chaque part du premier, avec le droit pour les détenteurs d'unités de souscrire à autant de parts du nouveau syndicat que chacun d'eux en possédaient déjà, et cela à $100 la part, savoir la valeur nominale.

(12) Les membres du *Beauharnois Power Syndicate* détenant 100 parts ou plus, ou parts bénéficiaires, le 17 décembre 1929 étaient les suivants:

Membres	Nombre de parts bénéficiaires
Gerald E. F. Aylmer et E. J. Mackell	100
S. Turnstall Blaiklock	100
A. L. Caron	221
Fred M. Connell	200
H. V. Cullinan et D. M. Carmichael	250
William M. Dobell	200
Dominion Securities Corporation Ltd	1,492
John P. Ebbs	5,200
Aimé Geoffrion	800
Hugh B. Griffith	600
Hanson Brothers Inc	110
C. J. Hodgson and Co	175
Angus W. Hodgson	740
J. Charles Hope	130
Jones Heward and Co	210
Thomas A. McGinnis	450
F. Stuart Molson	465
F. W. Molson	100
Montreal Trust Company	8,000
Henry Newman	395
Newman, Sweezey and Co., Ltd	410
O'Brien and Williams	101
Joseph H. Paull	100
W. C. Pitfield and Co., Ltd	152
L'honorable Donat Raymond	351
Ritchie (R. L.) et Gilmore (K. F.) (par fidéi-commis)	350
Wm. H. Robert, Joseph A. Robert, Mademoiselle Sarah M. Robert, personnellement et en leur qualité d'exécuteurs testamentaires de feu Sarah Robert	200
William H. Robert	366
William Sutherland	100
Robert O. Sweezey	1,000
Détenteurs de parts bénéficiaires possédant moins de 100 parts	1,932
	25,000

Si l'on excepte toutefois les parts bénéficiaires échangées pour celles du premier syndicat, et les 2,000 parts bénéficiaires dont on s'est servi pour acheter les actions de la *Sterling Corporation*, excepté aussi les 200 unités qui ont été mises au nom des héritiers Robert, toutes les parts bénéficiaires ci-dessus énumérées ont été achetées au prix de $100 la part bénéficiaire. Les 2,000 parts auxquelles nous faisons présentement allusion sont incluses dans celles que détenait John P. Ebbs.

Les 5,200 parts à son nom étaient détenues pour l'honorable W. L. McDougald, et on en fera mention plus loin.

(12A) Le capital du *Beauharnois Syndicate* se composait de 30,000 parts de la valeur nominale de $100 chacune, dont 25,000 ont été émises.

(13) L'actif tangible du premier ou du *Beauharnois Syndicate* ne s'élevait pas au-dessus de $261,000, le 4 avril 1928.

Beauharnois Light, Heat and Power Company

(14) Cette compagnie, existait depuis 1902, ainsi qu'il a été dit précédemment. Elle est passée aux mains de M. Sweezey et de ses associés, le ou vers le 3 février 1927. On a élu M. H. B. Griffith directeur et secrétaire de la compagnie en vertu d'un accord survenu à cette date (pièce n° 60), suivant ce qu'en dit le procès-verbal d'une séance du conseil d'administration tenue ce jour-là. Cependant, ce ne fut que le 13 juin 1927 qu'un conseil d'administration, dont faisaient partie M. Sweezey et ses associés y compris M. R. W. Steele, qui représentait la *Dominion Securities Corporation*, prit la direction des affaires de la compagnie.

Beauharnois Power Corporation Limited

(15) Cette compagnie fut incorporée, le 17 septembre 1929, par lettres patentes émises conformément à la loi fédérale des compagnies, et ce, par l'entremise de la firme légale McGiverin, Haydon et Ebbs, d'Ottawa. On lui accorda des pouvoirs considérables pour acquérir et aménager les ressources naturelles, ainsi que pour produire, distribuer ou disposer de l'énergie électrique, de la force motrice, de l'eau, de la lumière ou de la chaleur.

(16) Le capital-actions autorisé est de cinq actions privilégiées d'administration, sans valeur nominale ou au pair de 1,799,995 actions ordinaires, de la classe "A", sans valeur nominale, et de 3,200,000 actions ordinaires, de la classe "B", sans droit de vote, sans valeur nominale ou au pair.

(17) Les détenteurs des cinq actions privilégiées d'administration jouissent, pendant les dix ans qui suivent immédiatement la date des lettres patentes, du droit exclusif de suffrage aux élections des directeurs de la compagnie. A l'expiration de cette période, ces actions deviennent automatiquement des actions ordinaires de la classe "A".

(18) Lors de l'assemblée de la compagnie, tenue le 31 octobre 1929 aux bureaux de MM. McGiverin, Haydon et Ebbs, en la ville d'Ottawa, on a étudié un projet de memorandum d'entente, portant la date du 31 octobre 1929, entre le syndicat de la *Beauharnois Power*, la *Marquette Investment Corporation*, et la *Beauhornois Power Corporation, Limited*, pourvoyant à l'acquisition, par la compagnie ou ses nominataires, de toutes les entreprises et de tout l'actif du syndicat, à l'exception des comptes en souffrance ou non appelés au sujet des achats de titres ou de parts dans les intérêts du syndicat. La rémunération fut:

(*a*) La somme de $4,750,000 en espèces.
(*b*) L'acceptation par la compagnie des obligations et du passif du syndicat, et

(*c*) l'engagement, par la corporation, de défrayer le coût, jusqu'à la limite de $10,000, de la liquidation des affaires du syndicat et de la distribution de son actif parmi ses membres.

Le syndicat, de son côté, s'est engagé à souscrire, à raison d'un dollar l'unité, pour 1,000,000 d'actions ordinaires, de la classe "A", de la compagnie.

(19) Il a été résolu d'approuver et d'effectuer, au nom de la compagnie, ce mémorandum d'entente.

(20) Les membres du conseil d'administration présents à cette assemblée étaient: MM. O. F. Howe et D. K. McTavish, avocats d'Ottawa, ainsi que Mlles Belle Fraser, Lila Brennan, Edythe H. O'Malley, Bessie Conniffe, Lilian Dell, Elsie M. Burritt, Gwen Gunderson, Kathleen Havey et Mary H. Kelley, sténographes, toutes de la ville d'Ottawa.

(21) A cette même assemblée, d'après le procès-verbal, on a donné son approbation à un projet d'entente, en date du 31 octobre 1929, entre la *Beauharnois Power Corporation, Limited,* de première part, et la *Newman, Sweezey and Company,* de deuxième part, à l'effet de créer et d'émettre des titres d'amortissement de fiducie collatérale, de trente ans, au taux de 6 p. 100, pour la compagnie au montant autorisé de $30,000,000, et de vendre à la *Newman, Sweezey and Company* et à la *Dominion Securities Corporation* de ces titres, ainsi que 770,000 actions ordinaires de la classe "A" de la compagnie au prix de $27,000,000, avec intérêts composés sur ces titres. Dans la suite les actionnaires, réunis en assemblée le même jour et au même endroit, ont ratifié cette entente, les directeurs susmentionnés constituant la totalité des actionnaires, et étant tous présents.

(22) Les ententes ont été subséquemment mises à exécution et ont été effectuées. La dissolution du *Beauharnois Power Syndicate* eut lieu le 17 décembre 1929, ses valeurs matérielles consistant alors des montants versés, soit en tout $1,561,000 pour les deux syndicats. Ce montant comprend les comptes en souffrance des souscriptions, que l'on a déduits, lors du règlement final, des sommes qui revenaient à chaque membre, ainsi que $20,000 d'actions au pair remises à Robert comme paiement partiel des droits des Robert.

(23) La rémunération matérielle reçue au sujet des 25,000 parts bénéficiaires émises par le *Beauharnois Power Syndicate* peut être indiquée ainsi qu'il suit:

Détails	Parts bénéficiaires	Montant
		$
Emises en faveur des membres du Syndicat de Beauharnois pour l'acquisition de l'entreprise de ce syndicat	10,000	261,000
Emises en retour de rémunérations en espèces	13,000	1,300,000
Emises pour le capital-actions de la *Sterling Industrial Corporation Limited*	2,000	....
	25,000	1,561,000

Pour plus d'exactitude, il faudrait probablement indiquer que le montant ci-haut de $1,300,000 comprend les $20,000 des 200 parts bénéficiaires du *Beauharnois Power Syndicate* émises entièrement libérées à la succession Robert, en rémunération partielle de l'achat des actions de la *Beauharnois Light, Heat and Power Company,* etc.

(24) Comme conséquence de l'entente susmentionnée, les membres du syndicat reçoivent pour chaque part bénéficiaire, $150 plus 40 actions de la classe "A" de la *Beauharnois Power Corporation, Limited,* actions de la classe "A" qui, dans les livres de la compagnie, sont portées à $1.00 l'unité, et qui ont atteint, sur le marché, un cours maximum de $17 l'unité et un cours minimum de $4 l'unité.

(25) Sur cette base susmentionnée, les bénéfices nets réalisés par les membres du syndicat seraient de $2,189,000, auxquels il faudrait ajouter 1,000,000 d'actions de la classe "A" qu'on a achetées pour $1,000,000, comme partie de la rémunération pour le transfert des actifs du syndicat. Cette somme de $2,189,000 a été tirée des $27,000,000 reçus par suite de la vente des titres et des actions en vertu de l'entente avec la *Newman, Sweezey and Company Limited* et la *Dominion Securities Company*.

(26) La *Marquette Investment Company* est une compagnie qui est sous le contrôle de la *Newman, Sweezey and Company Limited*, et a été organisée pour agir comme syndic et agent dépositaire et de déboursement du syndicat de Beauharnois. (Pièce n° 59).

COMPAGNIES AFFILIÉES

(27) En sus de la *Beauharnois Light, Heat and Power Company*, la *Beauharnois Power Corporation Limited* possède en propre les filiales suivantes:

La *Beauharnois Construction Company*, chargée d'exécuter à forfait les travaux effectifs de construction;

La *Beauharnois Transmission Company*, chargée des lignes effectives de transmission et du transport de l'énergie électrique dont la production est escomptée;

La *Beauharnois Land Company*, à laquelle est attribuée la propriété des biens-fonds de la compagnie, y compris les acquisitions de terrain en sus de tous les terrains requis pour la construction effective du canal et que l'on compte pouvoir disposer pour des emplacements de manufactures, d'habitations et à d'autres fins connexes;

La *Beauharnois Railway Company*, formée en vue de la construction et de l'exploitation du chemin de fer de construction;

La *Marquette Construction Company*, une société du Delaware, formée dans le but d'acquérir aux Etats-Unis et de louer à la *Canadian Construction Company* certaines machines que l'on compte, après s'en être servi pour construire le canal, pouvoir réexporter en franchise aux Etats-Unis, où l'on dit qu'elles peuvent trouver plus facilement acquéreur.

6. AUTORISATION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION

(1) Selon M. Henry, on a commencé effectivement à construire le remblai nord le 7 août 1929, dans le voisinage du lac St-François, et le remblai sud le 23 avril 1930.

(2) La condition No 11 de l'arrêté en conseil C.P. 422 porte que la compagnie ne doit pas commencer à construire les ouvrages avant "d'avoir soumis au ministre et fait approuver par celui-ci les plans en détail desdits ouvrages."

(3) Les travaux, de la façon dont ils procèdent actuellement, s'écartent sur certains points importants des plans dont il est question au présent arrêté en conseil.

(1) La distance entre les berges s'établit approximativement à 3,300 pieds, tandis que les plans primitifs montrent une largeur approximative de 1,100 pieds dans la partie rocheuse et de 4,100 pieds dans la partie terreuse.

(2) Le plan primitif, la pièce No 2a, montre qu'à un endroit la largeur au fond de la partie navigable du canal est sensiblement inférieure à 600 pieds, et qu'à un autre endroit elle est sensiblement supérieure à ce chiffre, tandis que l'on creuse en réalité le chenal de 27 pieds à une largeur de 600 pieds au fond.

(3) L'entrée du canal, du lac St-François, conformément au plan le plus récent déposé le 22 août 1930 et telle que creusée actuellement, se trouve à quelque 3,000 pieds plus au nord et plus rapprochée de la tête des rapides des Cèdres que ne l'indique le plan, la pièce No 2a.

(4) On n'a pas fait approuver ni par un arrêté en conseil, ni par le ministre, les ouvrages de régularisation apparaissant au plan primitif.

(5) On a pratiqué une brèche à la digue de la baie de la Faim et l'on a creusé, sans l'autorisation du gouvernement, un canal d'alimentation sur le côté sud du canal proposé pour remplacer le vieux canal d'alimentation de St-Louis.

(6) Le droit de rendre l'arrêté en conseil C.P. 422 a suscité certains points:

(1) La Loi de protection des eaux navigables confère-t-elle au gouverneur général en conseil le pouvoir d'autoriser le détournement de l'eau d'un fleuve navigable?

(2) Le gouverneur général en son conseil peut-il déléguer à un ministre ou à qui que ce soit une partie quelconque des pouvoirs que cette Loi lui attribue?

(3) Le pouvoir du gouverneur général en son conseil se borne-t-il à l'approbation des plans déjà soumis, c'est-à-dire, appartient-il au gouverneur général en son conseil d'approuver des plans que l'on serait censés soumettre dans l'avenir?

(4) Appartient-il au gouverneur général en son conseil d'approuver les plans après le parachèvement ou l'exécution partielle des travaux, ou réciproquement son pouvoir se borne-t-il à l'approbation des ouvrages dont on lui a soumis les plans avant d'en commencer l'exécution?

(7) Votre Comité constate que les ouvrages de construction procèdent en réalité en exécution de plans que ni le gouverneur général en son conseil ni le ministre des Travaux publics n'a approuvés.

7. Digue de la Baie de la Faim

(1) En 1856 et pendant l'année qui suivit, la province du Canada a construit une digue le long du rivage de cette partie du lac St-Louis qu'il est convenu d'appeler la baie de la Faim. A la Confédération, cette digue devint la propriété du Dominion du Canada, et c'est le ministère fédéral des Chemins de fer et Canaux qu a depuis pourvu à son entretien. Avant de pouvoir détourner l'eau du lac St-François dans le canal, il va falloir obtenir de la Couronne, du chef du Dominion du Canada, l'autorisation de pratiquer une brèche à cette digue.

(2) Le 29 juillet 1929, la compagnie a demandé qu'on lui cédât cette partie de la digue qui fait face aux terrains de la compagnie Beauharnois, d'une longueur de 9,064 pieds le long de la digue. Cette demande est actuellement en délibéré.

8. Ambiguïté de l'arrêté en conseil

(1) La condition No 3 de l'arrêté en conseil C.P. 422 porte que l'on ne doit pas détourner à quelque moment que ce soit au delà de 40,000 pieds cubes d'eau à la seconde. Si ceci veut dire que l'on ne peut détourner à aucun moment plus de 40,000 pieds cubes d'eau à la seconde, il est problématique que l'on puisse arriver à produire, avec ce volume d'eau, 500,000 H.P. d'énergie, même en y ajoutant les 13,072 pieds cubes à la seconde obtenus par la cession du bail de la *Montreal Cotton Company*.

(2) Votre Comité estime qu'il conviendrait de faire disparaître toute ambiguïté à et égard.

9. Réglementation du débit

(1) Les plans actuels ne prévoient pas la réglementation du débit à l'entrée du canal proposé. On a témoigné à l'effet que dans cette intention et pour des motifs de sécurité, il conviendrait d'adopter un mode quelconque de réglementation, en construisant à cet endroit soit un barrage et des vannes, soit une écluse de réglementation.

(2) M. Henry a consacré de longs efforts à établir que les autorités fédérales étaient en mesure de réglementer de façon rationnelle le débit aux vannes conduisant aux roues hydrauliques.

(3) Le Comité est pénétré de l'idée qu'il conviendrait de réglementer de façon quelconque le débit à l'entrée du canal.

10. Emplacement des ouvrages

(1) La topographie des lieux et le terrain de l'emplacement des ouvrages sont de nature à assurer, à des frais très raisonnables et avec une facilité relative, la réalisation de la grande entreprise d'aménagement hydroélectrique que l'on a en vue.

(2) Votre Comité est d'opinion qu'au point de vue physique un aménagement hydroélectrique sur la rive sur du fleuve Saint-Laurent dans la région de Soulanges constitue un projet essentiellement sain et que, à condition d'y apporter les sauvegardes et la réglementation voulues, on pourrait, moyennant une dépense raisonnable à faire par le Dominion pour ponts et écluses, développer un canal navigable simultanément avec une installation de force motrice et l'utiliser comme partie du grand projet de canalisation du Saint-Laurent.

(3) Bien que les présents plans ne se conforment pas aux propositions relatives à cette partie du fleuve formulées par la Commission internationale mixte dans son rapport de 1926, nous sommes d'avis que, vu les sommes déjà dépensées et la possibilité qui, croyons-nous, existe d'en faire un canal navigable, l'on ne devrait pas abandonner le projet en ce qui concerne la navigation.

11. Robert A. C. Henry—Vice-président et gérant général

(1) M. Henry est un ingénieur doué d'une grande imagination. Dès 1922 ou 1923, il s'intéressa à la canalisation de la section Soulanges du fleuve Saint-Laurent et discuta le projet avec le sénateur McDougald.

(2) Il en résulta un accord entre eux par lequel M. Henry devait poursuivre une investigation dont le sénateur McDougald s'engageait à fournir les frais jusqu'à concurrence de $10,000. En conséquence, l'honorable Andrew Haydon, John Parsons Ebbs, et Mary Hilda Kelly, Belle Fraser et Lila Brennan, sténographes, d'Ottawa, constituèrent, dans le bureau de MM. McGiverin, Haydon et Ebbs, une compagnie appelée *Sterling Industrial Corporation, Limited.* Les lettres patentes, en date du 5 juillet 1924, autorisaient la compagnie à poursuivre tous les genres d'opération d'une entreprise électrique d'éclairage, de chauffage et d'énergie et lui conféraient des pouvoirs étendus. Le capital autorisé se composait de 500 actions sans valeur nominale ou au pair et, d'après les lettres patentes, la compagnie doit poursuivre ses opérations avec un capital de $2,500, dont il n'a été émis que cinq actions.

(3) Le même jour—5 juillet 1924—cette compagnie sollicita du ministère des Chemins de fer et Canaux l'autorisation de détourner du fleuve Saint-Laurent au lac Saint-François 30,000 pieds cubes d'eau à la seconde et de l'affecter à la production d'énergie électrique. Le 7 juillet 1924, elle fit une semblable demande au ministère des Travaux publics. La compagnie n'a jamais acquis de droits et en tant que le revèlent les procès-verbaux de ses assemblées, n'a

jamais tenté de faire plus que de déposer lesdites demandes. Chacune de ces dernières était accompagnée d'un plan (pièce n° 62) portant la date, Ottawa, 20 juin 1924, et la signature John B. McRae, ingénieur; la légende suivante figurait sur ladite pièce: "Ce plan a été tracé de plans préparés au ministère des Chemins de fer et des Canaux."

(4) M. Henry est entré au ministère des Chemins de fer et des Canaux en 1912 en qualité d'ingénieur-inspecteur des chemins de fer et des constructions. Il a rempli diverses fonctions dans ce département jusqu'en 1923; le 1er mars de cette année, il est entré au service des chemins de fer Nationaux du Canada à titre de directeur du Bureau des opérations économiques. Il a été l'employé du réseau National jusqu'au 14 février 1929, date de sa nomination comme sous-ministre des Chemins de fer et des Canaux, sur l'avis favorable du premier ministre, aux termes du décret C.P. 192 (pièce 76). Il a rempli ces fonctions jusqu'au 10 mars 1930 alors qu'en vertu d'un accord portant cette même date du 10 mars 1930 il a été nommé gérant général de la *Beauharnois Power Corporation, Limited*. Il est clair que l'on mûrissait déjà depuis assez longtemps le projet de cette nomination; M. le sénateur McDougald affirma, en effet (preuve, p. 960), qu'il existait entre lui (McDougald) et M. Sweezey une entente portant que M. Henry devait s'allier à la compagnie Beauharnois dès qu'il pourrait quitter l'emploi du National-Canadien. Ceci se passait antérieurement au 13 janvier 1929; de sorte que M. Henry a accepté le poste de sous-ministre alors qu'il s'était déjà engagé vis-à-vis de la compagnie Beauharnois. Le sénateur McDougald a dit son étonnement lorsqu'il a vu dans les journaux la nouvelle de la nomination de M. Henry comme sous-ministre,—étonnement si grand que le sénateur a téléphoné de Londres au Canada "car avant de quitter le Canada mon impression était que M. Henry devait entrer en fonctions à la compagnie Beauharnois, c'est-à-dire avec M. Sweezey et moi-même, dès qu'il pourrait quitter le service des Chemins de fer Nationaux".

(5) Il vaut d'être noté que dans chacun des trois décrets du conseil du 6 novembre 1929, portant respectivement les numéros 2201, 2202 et 2203, et qui approuvaient le transport des concessions de la *Montreal Cotton Company*, figurent le texte suivant:

> Le ministre, sur l'avis de l'ingénieur en chef du département, qu'appuie le sous-ministre, a proposé qu'il soit donné autorité, etc.

(6) On a déposé que M. Henry n'avait pas été consulté touchant les affaires de la Beauharnois. Sa situation, toutefois, était tout au moins tout le contraire de la normale.

(7) Le titre rémunérateur de la *Sterling Industrial Corporation, Limited*, était et a toujours été en possession de M. le sénateur McDougald et de M. Henry jusqu'à sa cession au *Beauharnois Power Syndicate* en vertu de l'entente du 18 décembre 1928. Aux termes de cette entente, M. Henry et son associé, le sénateur McDougald, devaient recevoir 2,000 parts du *Beauharnois Power Syndicate* sous réserve de l'adoption du décret C.P. 422. Ce n'est qu'au mois d'août 1929 que les intérêts réels du sénateur McDougald et de M. Henry ont fait l'objet d'une convention attribuant à chacun des deux 50 p. 100 des bénéfices; mais l'un et l'autre affirme que leur qualité d'associés égaux avait toujours été entendue. Il appert donc que pendant tout le temps que M. Henry occupait le poste de sous-ministre, il avait des intérêts considérables dans le *Beauharnois Power Syndicate* ou, après le 17 décembre 1929, dans la *Beauharnois Power Corporation, Limited*, intérêts qui lui ont rapporté de forts bénéfices, ainsi qu'il apparaîtra dans la suite. Il était sous-ministre des Chemins de fer et des Canaux lors de l'adoption du décret C.P. 422, d'où il ressort qu'il avait un intérêt sérieux à ce que fussent approuvés les projets de l'entreprise Beauharnois. Et pourtant l'on veut convaincre votre Comité qu'il n'a été pour rien dans cette appro-

bation du Gouverneur en son conseil. Mais l'on peut croire sans difficulté qu'en sa qualité de sous-ministre, il n'a cherché aucunement à l'entraver dès qu'on fût tombé d'accord sur la valeur, à titre d'opposition vexatoire, du projet Sterling.

(8) M. Henry, lors de sa nomination à la gérance de la *Beauharnois Power Corporation Limited,* obtint aussi 8,995 actions de cette compagnie à $1 l'action. Votre Comité est également convaincu que M. Henry a participé, au moins dans une certaine mesure, au retrait des fonds de la compagnie pour fins politiques.

(9) La liaison de M. Henry avec le sénateur McDougald et leur succès à dépouiller la compagnie d'une forte somme d'argent ou de valeur d'argent par l'échange de quelque chose qui, d'après les témoignages, n'était d'aucune valeur, ne le recommandent pas à votre Comité comme un homme qu'il soit à propos et convenable de maintenir à la gérance de cette grande organisation de service public.

12. M. R. O. Sweezey

(1) M. Sweezey semble avoir été le principal promoteur de l'entreprise de Beauharnois. Il est actuellement le président de la *Beauharnois Power Corporation Limited,* et il est ingénieur civil.

(2) En 1912, la *Royal Securities Corporation* l'engagea pour faire enquête sur certaines chutes d'eau, et en 1913, le président de la *Royal Securities,* aujourd'hui lord Beaverbrook, lui donna instruction de s'enquérir sur les forces hydrauliques maintenant connues sous le nom de Beauharnois. Une copie de son rapport figure au dossier comme pièce n° 123.

(3) M. Sweezey affirme qu'en 1925 ou 1926, M. Narcisse M. Cantin a de nouveau attiré son attention là-dessus, et M. Cantin, dans son témoignage, que M. Sweezey ne contredit pas, déclare que du 4 avril 1925 au mois de décembre 1926, M. Sweezey fut l'ingénieur en chef de la *Transportation and Power Corporation Limited,* la compagnie de Cantin.

(4) Dès le 14 octobre 1926, M. Sweezey avait conçu l'idée de former un syndicat pour entreprendre le projet de Beauharnois, et ses idées sur la manière de s'y prendre se trouvent résumées dans une lettre qu'il écrivit à cette date à M. Aldéric Raymond, le frère du sénateur Raymond. Dans cette lettre, il dit: "Pour entrer en possession de tous les droits essentiels à cette entreprise, il faudrait suivre la ligne de conduite suivante:

"1. Acquérir les droits de Robert qui sont essentiels à cause de l'autorisation initiale qu'il possède de détourner 40,000 p.c.-s. Il détient aussi par sa charte le droit d'exproprier pour les fins du canal. Il y a aussi de nombreux droits secondaires qui font partie de sa propriété et qu'il désire vendre. Il veut toutefois avoir une part dans le syndicat organisateur.

2. Acquérir la haute main sur les actions de la *St. Lawrence Waterways and Power Company* qui est à notre disposition et sur laquelle nous avons déjà une bonne emprise.

3. Enrôler dans notre syndicat deux ou trois individus qui puissent non seulement fournir leur part d'argent mais aussi nous aider à faire étendre nos droits de manière que nous puissions développer tout le débit disponible du fleuve St-Laurent à cet endroit. Comme tout l'emplacement se trouve dans la province de Québec, notre influence n'a à s'exercer qu dans les cercles politiques canadiens—c'est-à-dire à Ottawa et à Québec. Il ajoute: A propos des membres du syndicat, j'ai en vue ceux que nous devrions embaucher... J'ai hésité à en accepter définitivement avant d'être certain qu'ils étaient tous *persona grata* les uns vis-à-vis des autres."

(5) Interrogé sur les noms des personnes qu'il avait en vue, il commença par ne pas pouvoir s'en souvenir. Plus tard, lorsqu'il fut rappelé et mis en face de ce qu'il avait répondu sous serment en une autre occasion, il admit que c'étaient le sénateur Raymond, l'honorable W. G. Mitchell et Frank J. Jones. Ce dernier n'était à désirer que parce qu'il pouvait aider de ses finances.

(6) Il est donc évident que dès le début de l'entreprise il croyait devoir s'allier des hommes capables d'exercer de l'influence dans les cercles politiques d'Ottawa et de Québec. Il reste à voir à quel point il y réussit.

(7) Il déclara qu'il avait eu des conversations avec le sénateur McDougald, "et je cherchais, dit-il, à obtenir l'opinion du sénateur McDougald sur les difficultés qu'il y aurait à vaincre pour venir à bout du travail politique à accomplir." Cela se passait probablement en 1925 ou 1926.

(8) M. Sweezey réussit à obtenir l'aide de tous ces messieurs: du sénateur Raymond, tout d'abord, qui souscrivit 800 parts dans le premier syndicat, par l'intermédiaire du Crédit général du Canada; l'honorable Walter Mitchell, qui participa également avec M. Jones dans les parts achetées par celui-ci de la *Newman, Sweezey & Company*; et M. Jones lui-même; puis, finalement, le sénateur McDougald, qui consentit à entrer dans le groupe le 8 mai 1928.

(9) Lors de la formation du premier syndicat, M. Sweezey obtint 600 parts d'intérêts pour ses activités jusqu'à cette époque, et il souscrivit et paya 300 parts à $100 chacune. Lors du transport de l'actif au deuxième syndicat, ses parts doublèrent en nombre et au moment de la distribution, le 17 décembre 1929, il figure dans les livres comme ayant été le détenteur de 1,000 parts.

(10) Du commencement à la fin, M. Sweezey semble avoir cru que pour obtenir l'approbation des autorités de Québec et d'Ottawa il devait distribuer d'une main prodigue son propre argent et celui des compagnies intéressées. Conformément à cette idée, il se mit en train d'employer un nombre formidable de talents judiciaires, et c'est ainsi qu'au 31 décembre 1930 il avait payé en honoraires d'avocats la somme de $436,000.

(11) Les notes de quelques-uns de ces hommes de loi montrent que le travail n'était pas d'un caractère strictement juridique et consistait dans une certaine mesure à faire antichambre. En fait, le versement d'une somme de $50,000 à titre d'honoraires à l'étude du sénateur Haydon était sujet à la condition que la *Beauharnois Light, Heat and Power Company* obtienne l'approbation de ses plans.

(12) M. Sweezey fut aussi, de concert avec M. H. B. Griffith et au moins deux autres administrateurs anonymes, l'instrument par lequel une somme d'environ $300,000 des fonds de la compagnie furent employés illégalement, comme il le prétend, pour des fins électorales. Cela était sûrement contraire aux fins pour lesquelles ces sommes avaient été empruntées du public par l'émission et la vente d'obligations de la compagnie.

(13) Votre Comité considère que M. Henry, à titre de gérant général et M. H. B. Griffith, à titre de secrétaire-trésorier et d'administrateur de la *Beauharnois Light, Heat and Power Company* et des filiales sont impliqués dans ce mauvais emploi des fonds de la compagnie. Il sera question, dans un autre paragraphe, des autres activités de M. Sweezey relativement aux fonds électoraux.

(14) D'après le témoignage du sénateur McDougald, M. Sweezey et lui-même ont conclu une entente par laquelle M. Henry devait entrer dans la compagnie Beauharnois, et la question a été discutée avant la mort de Graham Bell, le sous-ministre d'alors, décès survenu le 13 janvier 1929. Il est donc clair qu'il doit avoir reçu de M. Sweezey la permission d'annuler cette entente et qu'il a

accepté que M. Henry entre au ministère des Chemins de fer et Canaux, alors que lui, M. Sweezey, savait que M. Henry avait pris des dispositions pour être intéressé comme employé de la Beauharnois, et que ce même M. Henry, à titre d'associé du sénateur McDougald, avait acquis un intérêt important dans le *Beauharnois Power Syndicate*.

13. Caisse électorale

(1) M. R. O. Sweezey a admis dans son témoignage avoir fourni les contributions suivantes:

(2) Des contributions pour fins politiques s'élevant à $864,000 et comprenant la somme de $125,000 payée à John Aird, fils, dont il sera question plus loin. Sur ce total, environ $300,000 étaient des fonds de la compagnie, et le reste a été prélevée par M. Sweezey personnellement et probablement, du moins en partie, venait des bénéfices considérables réalisés sur la vente de l'actif du syndicat à la *Beauharnois Power Corporation*, et, par conséquent, venait directement des deniers empruntés au moyen de la vente des obligations de la compagnie. M. Sweezey déclare (témoignage, page 821) qu'il a contribué personnellement à la caisse du parti libéral "de $600,000 et $700,000 environ". Cette forte somme a été payée aux sénateurs Haydon et Raymond. A la page 822, M. Sweezey dit que le total des contributions en faveur du parti libéral s'élève à plus de $700 000, et dans ce total, il y avait une somme d'à peu près $100,000, suivant M. Sweezey, et d'environ $120,000, suivant M. Griffith, qui provenait des fonds de la compagnie.

(3) M. Sweezey a été incapable de dire combien il leur avait été payé, mais lui et M. Griffith avouent que sur les sommes versées au sénateur Raymond, le parti libéral de la province de Québec devait avoir une part. M. Sweezey dit qu'il n'a pas eu connaissance du montant qui est allé à la province de Québec, et il ne dit pas non plus le montant total qui a été payé à chacun de ces deux sénateurs. Cependant il se risque à dire que le montant reçu par le sénateur Raymond doit être d'environ $200,000.

(4) A la page 822, M. Sweezey a été interrogé ainsi qu'il suit: "Puis vous avez parlé de contributions au parti conservateur. Quels sont les montants payés et à qui? Réponse: "C'étaient de petits montants. Quelques-uns devaient aider des amis personnels qu'en réalité j'avais déjà aidés pendant plusieurs années dans leur campagne électorale". M. Sweezey a parlé d'une contribution de $6,000 à la campagne de M. Leslie Bell, et M. Bell, dans son rapport fait en vertu de la loi des élections fédérales a dit avoir publié cette contribution, tel que le veut l'article 80 de cette loi. Des contributions ont aussi été versées, suivant le témoignage de M. Sweezey et de M. Griffith, au général McCuaig, censé être percepteur pour la campagne des conservateurs, pour un montant de $10,000. M. Sweezey ignore s'il y a eu d'autres contributions au fond de ce parti. Cependant, M. Griffith déclare qu'il y a eu une contribution versée à M. Cartier, et que le total des contributions fournies aux candidats ou organisateurs du parti conservateur a été de $25,000. D'un autre côté, M. Sweezey pense que le montant était de $30,000, mais renvoie à M. Griffith pour donner le montant exact.

(5) Des contributions ont aussi été versées à M. W. R. P. Parker, président de l'association libérale d'Ontario pour environ $3,000. Il y a eu aussi une suggestion au sujet d'une contribution proposée en faveur du parti conservateur par l'entremise de son organisateur, le général McRae. Cependant, cette contribution n'a pas été versée. A la question demandant si la raison pour laquelle cette contribution n'a pas été versée était que M. Bennett ne l'aurait pas acceptée. M. Sweezey répond: "Je ne sais pas, mais je présume qu'il en est ainsi".

(6) Il semble y avoir eu une contribution de $20,000 versée à M. Cartier au bénéfice du parti conservateur de la province de Québec, mais il n'est pas clairement établi si cette somme est incluse dans les $30,000 mentionnés ci-haut, ou s'il faut ajouter ce montant. Cette rubrique de $20,000 se trouve sur un chèque de la *Marquette Investment Corporation*, du 7 mars 1931, payable à Caisse, endossé par M. Sweezey, et imputé sur les effets à recevoir, et au sujet de ce chèque, M. Sweezey dit: "Je crois que c'est probablement le montant fourni au parti conservateur de Québec".

(7) A la demande de M. Jacobs: A qui est allé cet argent? il répond: "Au fonds du parti conservateur"; et à la demande: Qui l'a reçu, M. Sweezey déclare: "M. Cartier; je comprends que c'est au bénéfice du parti de M. Houde".

Sommes payées à John Aird, fils

(8) Il ne reste plus qu'une seule rubrique à discuter, la somme de $125,000 payée par M. Griffith sur l'ordre de M. Sweezey, à John Aird, fils, de Toronto. Cette somme, ou plutôt $120,000 sur cette somme, fut transportée grâce à un système assez ingénieux: M. Griffith acheta 8,000 parts de la *Marquette Construction Company*, à $5 la part, formant une somme de $40,000, et immédiatement prétendit les vendre à la *Beauharnois Construction Company* à $20 la part, formant une somme de $160,000, et retira le solde en espèces, qu'il employa à l'achat, par l'entremise de *Newman, Sweezey and Company*, des obligations du Dominion du Canada d'une valeur nominale de $120,000.

(9) M. Sweezey dit (page 823): Je sais que nous avons versé une contribution à quelqu'un qui s'est présenté comme intéressé dans un fonds de ce genre pour Ontario", et que cette représentation lui a été faite par John Aird, fils. Quand on lui demanda ce qu'a dit M. Aird, M. Sweezey répondit: "Il a pensé qu'une contribution en faveur du parti conservateur d'Ontario serait avantageuse, parce que nous devions probablement avoir plusieurs affaires à transiger avec les gens d'Ontario, et que la reconnaissance est considérée comme un important facteur quand on fait affaires avec un gouvernement démocratique".

(10) Il est dit que la livraison des obligations eut lieu assez longtemps après la dernière élection générale d'Ontario, et que la conversation entre M. Aird et M. Sweezey s'est passée quelques mois avant la livraison des obligations, lesquelles ont été transmises le 6 décembre 1929.

(11) M. Aird dit dans son témoignage que la première entrevue avec M. Sweezey eut lieu à l'hôtel Ritz Carlton, Montréal, au commencement de l'automne de 1929, alors que la compagnie Beauharnois était à négocier un contrat pour la vente du courant électrique à la Commission hydroélectrique d'Ontario dont elle obtint un contrat de vente de 250,000 H.P. à $15 le H.P., le ou vers le 21 novembre 1929.

(12) On demande à M. Aird (dont le témoignage se trouve à la page 844) si la réception de ces obligations était en faveur d'un parti politique quelconque, et il répond négativement. Interrogé en faveur de qui elles étaient il répond qu'elles étaient pour lui. A la question: "Etaient-elles en faveur de n'importe qui, ou si quelqu'un était intéressé personnellement, sauf John Aird, fils, à ces obligations jusqu'à concurrence de $120,000?" il répond: "Non, monsieur, certainement non."

(13) A la page 847 des témoignages apparaît ce qui suit:

M. Jacobs

Q. Vous n'aviez aucunement l'intention de remettre ceci à l'organisation?—R. Non, je n'ai donné à M. Sweezey aucune communication pour lui faire croire que telle était mon intention.

Q. Vous le jurez?—R. Oui.

(14) A la page 849, interrogé par M. Jacobs:

Q. Vous jureriez que vous n'avez pas, directement ou indirectement, représenté à M. Sweezey que vous étiez un émissaire de l'organisation conservatrice à Toronto?—R. Oui.

Q. Vous le jurez?—R. Oui, je le jure.

(15) M. Aird déclare qu'il n'appartenait à aucun organisme politique de n'importe quel genre et ne s'était pas intéressé à la politique, et aussi que l'arrangement conclu entre lui et M. Sweezey était tout à fait personnel entre eux.

(16) Que la vérité soit d'un côté ou de l'autre, il est évident que le Comité n'a pas de preuve indiquant qu'aucune des ces obligations soit parvenue à une organisation politique quelconque, ou à toute personne autorisée à recevoir les fonds électoraux.

(17) La déclaration de M. Aird s'appuie sur les témoignages de divers fonctionnaires de banques, comme en font foi les données ci-après. M. Aird a de plus déclaré qu'il avait perçu les coupons lui-même. (Témoignage, page 974).

(18) La preuve établit qu'on a disposé ainsi qu'il suit des obligations d'une valeur nominale de $120,000 remises à M. Aird par M. Griffith le 6 décembre 1929:

(A) Détenues pour garde ou nantissement par la *Royal Bank of Canada*, la *Canadian Bank of Commerce*, et la *Bank of Nova Scotia*	$ 65,000
(B) Vendues	5,000
(C) Echangées	50,000
	$ 120,000

Les détails des obligations échangées sont:—

(1) $10,000	pour £3,100 du G.T.P. 1962		£ 3,100
	£2,600 détenues à la *Canadian Bank of Commerce*, compte de la *Concrete Masonry*	£ 2,600	
	Vendues	500	
		£ 3,100	
(2) $10,000	pour $11,000 de la province de la Colombie-Britannique 1955		$ 11,500
	Plus tard échangées pour $11,500 de la province de l'Alberta 1957—détenues pour garde à la *Canadian Bank of Commerce*	$ 9,500	
	Détenues à la *Royal Bank*, compte de la *Champlain Construction Co*	2,000	
		$ 11,500	
(3) $10,000	pour les $11,000 de la Commission du havre de Toronto 1953		$ 11,000
	Détenues pour garde à la *Canadian Bank of Commerce*	$ 5,000	
	Echangées pour Eglinton Hunt	1,000	
	Vendues	5,000	
		$ 11,000	
(4) $10,000	pour $12,000 de la province de la Saskatchewan 1957		$ 12,000
	Détenues chez *Aird, McLeod & Co.*, comme nantissement	$ 4,000	
	Détenues à la *Royal Bank*, compte de la *Champlain Construction*	8,000	
		$ 12,000	
(5) $10,000	pour les $12,000 de la *Hydro-Electric Power Commission* 1957		$ 12,000
	Détenues à la *Royal Bank* au compte de la *Champlain Construction*	$ 12,000	
$50,000			

SOMMAIRE DES VENTES

Obligations primitivement obtenues de Griffith	$ 5,000
Grand-Tronc-Pacifique, disons £500	2,500
Commission du havre de Toronto	5,000
	$ 12,500

Le témoignage de M. Aird révèle qu'il affecta le produit de la vente des obligations à ses besoins personnels.

(19) M. Sweezey pas plus que M. Griffith n'a prétendu parler d'une manière absolument précise en ce qui concerne les sommes exactes contribuées pour des fins politiques. M. Sweezey dit à ce sujet: "Le procédé m'a beaucoup répugné et, personnellement, j'ai préféré ne pas en connaître long à ce propos ni de m'en souvenir beaucoup".

(20) Votre Comité estime que les personnes sur lesquelles retombe la responsabilité d'avoir soutiré les sommes en question devraient remettre immédiatement toutes sommes prises improprement à titre de souscriptions politiques à même les fonds de la compagnie.

(21) Il convient de noter également que l'on ne donne nullement pour prétexte que M. Sweezey souscrivit personnellement des sommes en raison de son adhésion à quelque parti en particulier, et nous sommes d'opinion qu'elles ont été souscrites effrontément, avec prodigalité et inutilement dans le but exprès de faire accueillir favorablement les propositions soumises au gouvernement par la compagnie.

(22) On constate, à la page 822 du procès-verbal des délibérations où il affirme en réponse à M. Lennox: "Je ne pouvais pas donner cette somme d'un seul coup", que M. Sweezey a été sollicité de verser ces contributions. "Il a fallu que je la ramasse où je le pouvais de temps en temps en grattant". Plus loin, en parlant de la somme de $10,000 confiée au général McCuaig pour la caisse électorale, M. Lennox fit remarquer: "Vous ne nous avez pas traités très généreusement". M. Jacobs: "Le fait que le parti est au pouvoir constitue quelque indice". Le témoin: "Ils n'ont pas exercé une aussi forte pression sur moi, monsieur".

(23) Les témoignages à la page 826:

M. Lennox:

Q. Vous avez dit que l'on désignait les sénateurs Raymond et Haydon comme les personnes attitrées auxquelles vous deviez verser ce fonds? Qui les désigna? Réponse: "Personne ne les désigna spécifiquement; il arriva tout simplement que je le savais; ils se sont présentés et m'ont dit qu'ils étaient désignés."

14. Le sénateur Haydon

(1) Le sénateur Haydon semble s'être mêlé pour la première fois du projet de Beauharnois en 1924 alors que son étude incorpora la *Sterling Industrial Corporation* pour le sénateur McDougald et M. Henry le 5 juillet de cette année-là et présenta la requête de la compagnie aux deux ministères du gouvernement à l'effet de se faire autoriser à détourner 30,000 p.c. à la seconde.

(2) M. Sweezey retint les services de son étude pour le syndicat d'énergie Beauharnois à l'automne de 1928 dans des circonstances quelque peu étranges.

(3) Le sénateur Haydon fait partie du Sénat depuis le 11 mars 1924 et M. Sweezey le connaissait pour un membre du parti libéral qui percevait des fonds électoraux. La fixation des honoraires à l'avance revêtait un caractère exceptionnel. L'étude demanda au delà de $30,000 par année mais M. Sweezey s'y opposa et convint finalement de payer à l'étude McGiverin, Haydon et Ebbs la somme de $50,000 à la condition de faire approuver sa requête par le Gouverneur en son conseil. Le 3 octobre 1928, cette société reçut un chèque au montant de $7,500 de la *Marquette Investment Company* pour services juridiques.

A la page 728, M. Sweezey dit relativement à une entrevue avec M. McGiverin, " Toutefois, nous avons fait un compromis et j'ai convenu que si l'on approuvait la chose, je préférerais payer sur cette base; si l'on approuvait la requête je lui payerais $50,000 et des honoraires à l'avance pour une période de 3 ans à raison de $15,000... il est de la nature humaine de travailler plus fort quand le prix est convenu". Quand on lui demanda ce qui arriverait si l'affaire ratait, M. Sweezey répondit: "Eh bien, ses dépenses seraient payées. Du moins, j'ai présumé qu'il faudrait lui payer ses dépenses... J'étais certain qu'il me demanderait quelque chose pour ce travail". D'après M. Sweezey, on conclut cet accord apparemment quelque temps avant le 2 octobre 1928 (page 729 du procès-verbal des délibérations).

(4) Le 2 octobre 1928, les parts que M. Clare Moyer détenaient dans le syndicat d'énergie de Beauharnois pour le compte du sénateur McDougald furent transportées de M. Moyer à M. Ebbs, de l'étude Haydon.

(5) M. Ebbs, l'associé du sénateur Haydon, agit pendant quelque temps comme gérant du syndicat et représenta le sénateur McDougald. On approuva l'arrêté du conseil, l'étude du sénateur Haydon toucha une somme de $50,000 et reçut dans la suite plusieurs chèques conformément à l'accord conclu avec M. Sweezey en vertu duquel cette étude devait se faire payer des honoraires à raison de $15,000 par année.

(6) Le sénateur Haydon était un homme marquant et estimé dans son parti et on le reconnaissait comme l'un des organisateurs officiels du parti libéral au Canada. Le sénateur Haydon reçut de M. Sweezey et de la compagnie Beauharnois des sommes d'argent pour des fins de campagne électorale, qui, dit-on, dépassaient un demi-million de dollars, et il est à noter que cette firme n'a jamais présenté de compte en détail pour services professionnels, ainsi que l'indiquent les pièces justificatives (pièces 85 à 87 inclusivement).

(7) Dans ces conditions, votre Comité est d'avis qu'on ne peut justifier le sénateur Haydon d'avoir accepté les honoraires contingents susmentionnés, ainsi que les $50,000 en question, et les fonds électoraux, et qu'il y a lieu de réprouver fortement sa conduite.

15. Le sénateur Raymond

(1) Le sénateur Raymond fut nommé au Sénat le 20 décembre 1926. Le Sénat ayant accordé l'autorisation nécessaire, il comparut de plein gré devant le comité l'après-midi du 16 juillet 1931. Il affirma qu'il souscrivit le 1er avril 1927, à la suggestion de l'honorable M. Mitchell et de M. Frank P. Jones, 800 parts du syndicat Beauharnois au prix de $30,000 qu'il paya. Ces parts devinrent 1,600 parts dans le deuxième syndicat, et comme c'était son droit, il souscrivit à 1,600 autres parts au nom de J. R. Lefebvre, et porta à 3,200 le nombre de parts qu'il détenait. Dans toute cette transaction, il réalisa à la date du 17 décembre 1929 un profit de $529,600 et acquit 14,040 parts du titre A de la *Beauharnois Power Corporation, Limited*. Le sénateur Raymond vendit toutes les parts qu'il avait acquises primitivement en même temps que M. Frank P. Jones vendit les siennes à raison de $550 la part, et plus tard le sénateur Raymond acheta 350 parts de W. G. Mitchell et une part de R. T. Fuller dans la *Beauharnois Power Syndicate*. Il détenait ces parts à la dissolution du syndicat le 17 décembre 1929. Le total des profits qu'il réalisa est tel que susmentionné. Il affirme n'avoir exercé ni tenté d'exercer nulle influence politique soit à Québec ou à Ottawa par rapport aux requêtes de la Beauharnois. Son témoignage porte

qu'il "ne fit rien pour pousser la transaction". A la page 794 du procès-verbal des délibérations, on demanda au sénateur Raymond:

> Q. Devons-nous comprendre que vous affirmez n'avoir absolument rien fait pour aider le projet, bien que vous y fussiez intéressé, et que vous eussiez appris qu'on s'y opposait très fortement et que l'on bataillait ferme à son endroit?—R. J'ignore si je pouvais faire quelque chose pour l'aider.
>
> Q. Bien, vous pouviez aider?—R. J'ai cru que la seule aide que je pouvais offrir consistait à y engager mon argent.
>
> Q. Je puis donc conclure de ce que vous dites, que vous affirmez de façon non équivoque n'avoir jamais essayé d'user de votre influence personnelle en faveur de ce projet?—R. Jamais.

(2) A la fin de son témoignage, un membre du Comité a formulé l'opinion qu'il devait être loué de la franchise de ses déclarations. On a révélé plus tard, cependant, au cours de la preuve, qu'il y avait, dans le compte présenté par MM. Geoffrion et Prud'homme, avocats du *Beauharnois Syndicate* (pièce nº 114), seize inscriptions s'échelonnant du 10 septembre 1927 au 23 mai 1928 et imputables à des entrevues et conversations téléphoniques avec le sénateur Raymond. Il appert qu'une entrevue a eu lieu en une certaine occasion avec l'honorable M. Mitchell, et qu'en une autre occasion une entrevue a aussi été ménagée à Ottawa avec le sénateur McDougald.

(3) M. Frank P. Jones déclare ceci à la page 391: "J'ai certainement, et à maintes et maintes reprises, demandé au sénateur Raymond s'il ne pourrait pas faire quelque chose pour hâter les procédures."

(4) Lorsque M. Sweezey est venu témoigner de nouveau, on apprit que le sénateur Raymond avait reçu de M. Sweezey quelque chose comme $200,000 de fonds électoraux pour le compte du parti libéral. Une louable franchise exigeait, il nous semble, que le sénateur Raymond divulguât ceci devant le Comité, s'il voulait vraiment que ce dernier fut sous l'impression qu'il avouait en toute sincérité la nature de ses relations entre le gouvernement et les promoteurs de la Beauharnois.

(5) Si l'on tient compte de l'attitude de M. Sweezey dans tout ceci et de son opinion sur la nécessité de se procurer de l'influence politique, il est difficile de concevoir que M. Sweezey aurait ainsi versé cette forte somme d'argent au sénateur Raymond, s'il n'avait pas au moins été convaincu que l'influence du sénateur valait bien cette somme, et il est remarquable de constater que le sénateur Raymond, devant cette preuve, n'ait pas insisté pour expliquer de quelque manière sa position à ce sujet.

16. Le sénateur Wilfrid Laurier McDougald

(1) Le sénateur fut d'abord appelé au Sénat le 25 juin 1926, mais vu la dissolution du parlement, il ne fut pas alors assermenté, et sa nomination fut sans effet. Il fut de nouveau appelé au cours du mois d'octobre de la même année, et assermenté l'année suivante. Depuis 1922 jusqu'en 1930, excepté peut-être pendant un court intervalle en 1926, le sénateur McDougald occupa la position de président de la Commission du port de Montréal, et comme il l'a affirmé dans son témoignage, il assuma une position qui comportait de grandes responsabilités au sujet de l'aménagement du Chenal en eau profonde du Saint-Laurent.

(2) Au mois de mai 1924, celui qui était alors le docteur McDougald fut nommé membre du Conseil consultatif national, lequel comptait déjà parmi ses

membres, l'honorable G. P. Graham, président, l'honorable Clifford Sifton, et plusieurs messieurs intéressés dans l'aménagement des pouvoirs hydro-électriques existants.

(3) Le 20 avril 1928, le sénateur McDougald était choisi comme membre d'un comité spécial du Sénat pour faire enquête et rapport de temps à autre sur la question de l'aménagement et de l'amélioration du Saint-Laurent pour des fins de navigation et de production d'énergie électrique et hydraulique, et autres questions connexes. Au cours du mois de mai 1928, ce comité a tenu plusieurs séances, auxquelles il sera plus spécialement fait allusion plus loin.

(4) En 1923, M. McDougald s'associait avec M. R. A. C. Henry, comme nous l'avons déjà rappelé dans ce rapport, et comme résultat on forma la *Sterling Industrial Corporation, Limited;* puis, les 5 et 7 juillet 1924, comme il a déjà été dit, on présenta des requêtes au ministère des Travaux publics, ainsi qu'au ministère des Chemins de fer et Canaux.

(5) Après ces débuts modestes, les intérêts du sénateur McDougald prennent assez d'ampleur pour qu'il soit au moment où il a rendu témoignage, président du conseil d'administration de la *Beauharnois Power Corporation, Limited,* ayant été élu à ce poste le 26 décembre 1929, à titre de détenteur d'actions privilégiées d'administration; directeur de la *Beauharnois Light, Heat and Power Company,* de la *Beauharnois Construction Company,* de la *Beauharnois Land Company,* et de la *Beauharnois Transmission Company.*

(6) Cette progression est presque comparable au présent projet Beauharnois, si on compare ce dernier au canal d'amenée original Saint-Louis.

(7) On laissa dormir la requête de la *Sterling Industrial Corporation* jusqu'en 1928, à peu près. Le 18 mai 1928, le sénateur McDougald consentit à acheter 800 parts du premier syndicat; ces parts avaient été souscrites par M. Clare Moyer le 4 avril 1928, le jour même où ce syndicat était dissous, et où M. Moyer effectuait un paiement de $15,000 avec de l'argent qu'il dit avoir reçu en espèces de M. Winfield Sifton. Un autre paiement fut effectué, le 18 mai, au montant de $15,000, provenant de sommes que M. Moyer dit avoir reçues de M. Sifton par traite de banque ne contenant aucun renseignement sur la personne qui fournissait les fonds.

(8) Lors de la formation du second syndicat, les 800 parts alors souscrites par le sénateur McDougald en formèrent 1,600, et ce dernier, au nom de M. Moyer, souscrivit comme il avait le droit de le faire à 1,600 autres parts, au prix de $100 par part, et pour lesquelles il convint de payer $160,000; et le 17 décembre 1929, à la dissolution de ce syndicat, il avait versé sur cette somme un montant de $80,000.

(9) Dans l'intervalle, cependant, plus précisément le 2 octobre 1928, on avait transporté ces parts de M. Moyer à M. John P. Ebbs, un associé légal de la firme Haydon, conformément à quelques instructions données par le sénateur McDougald, au sujet desquelles il paraît exister un mystère impénétrable, et qui n'auraient pu être mystérieuses si toutes ces transactions avaient été effectuées dans le cours ordinaire des affaires.

(10) Comme il a été dit précédemment, le sénateur McDougald a obtenu, par son représentant, M. Ebbs, en retour des cinq actions émises du capital-actions de la *Sterling Industrial Corporation, Limited,* 2,000 parts bénéficiaires dans le deuxième syndicat. Ces titres ont été donnés à une corporation dont les droits, suivant la remarque de M. Cameron, ingénieur en chef du ministère des Travaux publics, à la page 1019 des témoignages, "seraient de nulle valeur". L'entente eut lieu à l'automne de 1928, et la *Beauharnois Company* a attaché à ces actions une valeur telle qu'elle ne les a pas encore endossées et qu'elle ne

les a jamais transportées dans ses livres. Il serait très difficile de soutenir que cette compagnie soit de quelque valeur, même une "valeur de nuisance", comme on l'a suggéré, ou ait été ou pu devenir, par elle-même, un embarras sérieux, à la demande, alors faite, de la *Beauharnois Light, Heat and Power Company*, au Gouverneur général en son conseil. S'il en est ainsi, il y avait déjà deux demandes devant le ministère, dont l'une au moins avait pour base une prétendue acquisition des droits des Robert, droits sur lesquels repose la demande de la Beauharnois. De plus, la mise à exécution de l'entente avait pour condition l'attitude favorable du Gouverneur général en son conseil, et il n'est pas possible de croire que si cette compagnie n'avait pas appartenu au sénateur McDougald, qui s'affirme ami intime de l'administration, et à M. R. A. C. Henry, qui devait tôt devenir sous-ministre des Chemins de fer et Canaux, ou à d'autres personnages de pareille influence, le *Beauharnois Power Syndicate* aurait été disposé le moindrement à la payer même le prix nominal de son capital-actions souscrit, bien moins que 2,000 parts, lesquelles finalement ont valu $300,000 en espèces et 80,000 actions de la *Beauharnois Power Corporation, Limited*, mais il aurait sans doute reçu la même considération que les requérants antérieurs—à savoir, l'avantage d'être totalement ignoré.

(11) On pense que la remise à M. Henry de ce grand nombre de titres a été faite pour l'attirer vers la *Beauharnois Company*. Il est difficile de comprendre pourquoi toute incitation autre que le fait de doubler son salaire, ce qui s'est produit, se soit imposée pour attirer l'homme qui, depuis six ou sept ans, avait manifesté un ardent désir de se mêler d'une entreprise de Beauharnois, et votre Comité ne saurait accepter pareille explication. Au contraire, nous avons la conviction que la "valeur de nuisance" consistait en la nécessité d'y attirer fortement le sénateur McDougald, obstacle éventuel à la réalisation par le syndicat de ses projets, pour l'y intéresser d'une manière si étroite que toute objection pouvant venir de cette direction disparaisse.

(12) Que le sénateur McDougald ait contribué au succès de cette entreprise hasardeuse, on en a la preuve dans les témoignages du Comité spécial du Sénat auquel il est fait allusion plus haut, et dont il était membre. Il appert que le 31 mai 1928, il a contribué à amener M. Henry, alors son associé dans la compagnie Sterling, devant ce Comité pour répondre à certaines questions. Le sénateur McDougald avait préalablement (voir à la page 215 des témoignages) préparé ses questions, qu'il avait soumises à M. Henry.

(13) Dans son témoignage M. Sweezey dit clairement que la raison des choses extraordinaires qu'il a faites, c'est que le temps était de grande importance du point de vue de financer l'entreprise, à raison de la menace de crise financière.

(14) Le 25 mai 1928, M. Aimé Geoffrion, premier procureur du syndicat de Beauharnois et dont la note pour services professionnels laisse entendre qu'il eut un certain nombre d'entrevues, depuis le 17 décembre 1927, avec le sénateur McDougald, écrivit au sénateur McDougald qu'il n'y avait "pas de raison de retarder de soumettre à l'exécutif du Dominion l'approbation des plans de la Beauharnois, conformément à la Loi de protection des eaux navigables."

(15) A cette occasion, la dernière question posée à M. Henry par le sénateur McDougald, le 31 mai 1928, a été la suivante:

(Page 232 des témoignages du comité).

L'hon. M. McDougall: La dernière question que j'ai à vous poser, monsieur Henry, est celle-ci: Etes-vous d'avis que l'on devrait procéder aussitôt que possible à l'amélioration de la route navigable du Saint-Laurent, et si votre réponse est affirmative, donnez-en les raisons?

Il faut se rappeler que treize jours auparavant le sénateur McDougald avait lui-même, selon son propre témoignage, accepté de s'intéresser à cette entreprise dans la mesure de 800 parts bénéficiaires du syndicat de Beauharnois.

(16) Le 19 avril 1928, le sénateur McDougald, parlant de son siège au Sénat, dit: "Je tiens à déclarer ici, et je le dis avec force, que je ne possède pas un seul dollar d'actions de cette entreprise et je n'y ai aucun intérêt ni y suis-je rattaché de quelque façon que ce soit"........"Pour ce qui me concerne personnellement, je ne saurais trop appuyer sur mon démenti des soupçons et des imputations que ces dépêches (faisant allusion à des dépêches parues dans le *Mail and Empire* et le *Globe*, de Toronto, le 18 avril 1928) m'adressent à titre de membre du comité consultatif, de même qu'en ma qualité de membre de cette honorable Chambre et de citoyen."

(17) Le 20 mai 1931, le sénateur McDougald, faisant allusion à sa déclaration précédente sur ce sujet et à la date qu'elle porte, le 19 avril 1928, et parlant de son siège au Sénat, dit ce qui suit: "Honorables membres du Sénat, avant d'aborder le programme du jour, je prends la parole sur une question de privilège. D'après les journaux de ce matin, on a attaqué ailleurs mon honneur et mon intégrité comme membre de cette Chambre, et je désire attirer incontinent l'attention sur une déclaration que j'ai faite au Sénat en avril 1928, au sujet de ma position relativement à la compagnie tant discutée de la *Beauharnois Power*. Les journaux m'avaient attaqué, dans leurs articles, ainsi que d'autres membres du Comité consultatif national qui faisait rapport sur la canalisation du Saint-Laurent. On avait laissé entendre que nos décisions et nos recommandations avaient subi l'influence d'intérêts personnels dans l'exploitation de force motrice sur le Saint-Laurent. J'ai alors déclaré à cette Chambre que je n'étais nullement intéressé à la *Beauharnois Power Company* ni au *Syndicat*. C'était absolument vrai et exact. Je puis dire tout de suite que jusqu'à ce moment-là. . . "(c'est-à-dire avril 1928)" on m'avait à maintes reprises invité à devenir membre de ce syndicat, mais que j'avais toujours refusé. On m'en a prié encore une fois par la suite, et j'ai fait étudier le projet sous tous ses aspects. Une fois convaincu du fait que le projet me convenait en ma qualité de membre de ce Sénat, d'homme d'affaire et de citoyen du Canada pour y faire des placements d'argent, j'ai consentit à m'y intéresser. Six mois environ plus tard, en octobre 1928, j'ai fait des placements dans le Syndicat de la Beauharnois."

(18) A la page 930 des témoignages, se trouvent ces questions et ces réponses:

Le président:

Q. Je vous fait observer, monsieur le sénateur, que cette déclaration est inexacte.—R. Je vous fait observer, monsieur, que cette déclaration est exacte.

Q. Alors, votre témoignage d'hier est inexact, car vous avez acheté de Sifton en mai?—R. Je ne m'y suis pas intéressé avant octobre. Monsieur Ebbs était mon mandataire en octobre, et je m'y suis intéressé en octobre.

Q. Est-ce là l'explication que vous donnez de cette déclaration?—R. Voilà l'explication que je donne de cette déclaration. Je fais partie du syndicat.

Q. Comment donc, mais c'est entendu que vous faisiez partie du syndicat; voici votre témoignage?—R. Depuis la fin de mai 1930. Je n'en faisais pas partie lorsque je prononçai mon discours au Sénat.

Q. Vous dites clairement dans votre discours avoir commnecé à vous intéresser au syndicat Beauharnois en octobre 1928. Hier, vous avez admis sous la foi du serment avoir acheté de Sifton en mai 1928?—R. C'est exact.

Q. Je vous fait observer que votre déclaration au Sénat est entièrement inexacte?—R. Elle est peut-être ambiguë, mais elle n'est pas inexacte. Ce que je voulais dire, c'est que je me suis affilié au syndicat en octobre par l'entremise de monsieur Ebbs. Je n'y étais pas mêlé auparavant. . ."

Q. Avant de poursuivre, monsieur White, je veux compléter la question que je posais il y a quelques instants au sénateur (au témoin). Au moment où vous prononciez au Sénat ce discours ambigu, comme vous en convenez à présent, le 29 mai 1931, il va sans dire que vous étiez intéressé avec M. Henry à la *Sterling Industrial Corporation*?—R. C'est exact.

(19) Au surplus, dans son discours du 20 mai 1931, le sénateur McDougald a dit: "J'ajouterais que j'ai versé au syndicat autant d'argent que n'importe quel autre membre de celui-ci".

(20) Comme on le fait déjà observer dans ce rapport, les sénateurs McDougald et Raymond et monsieur Frank Jones ont payé chacune de leurs actions du syndicat primitif beaucoup moins cher que n'importe quel autre membre de celui-ci, à l'exception peut-être de monsieur Sweezey, qui a obtenu quelques-unes des siennes en échange d'autre chose que de l'argent.

(21) Ce qui importe aussi, c'est que la compagnie ait versé au sénateur McDougald des sommes importantes en guise de frais de déplacement.

(22) Votre Comité peut difficilement concevoir que quelqu'un ayant rempli des fonctions aussi importantes: président de la Commission du havre de Montréal, membre du comité consultatif national du projet de canalisation du Saint-Laurent, sénateur du Canada, membre du comité spécial du Sénat dont il est question plus haut; et professant, c'est lui-même qui le dit, les plus grands égards pour ses fonctions publiques, laisse dominer ses fonctions publiques par ses affaires particulières au point d'avoir à parler, de son siège au Sénat, de façon ambiguë et inexacte.

(23) On ne saurait trop censurer les actes du sénateur McDougald relativement à l'entreprise de Beauharnois.

17. MM. James B. Hunter, sous-ministre des Travaux publics, et Kenneth McKenzie Cameron, ingénieur en chef de ce ministère, ont comparu et témoigné. Le Comité désire faire observer que ni l'un ni l'autre de ces fonctionnaires n'ont paru témoigner comme seraient censés le faire des fonctionnaires ministériels.

18. Etat financier actuel

(1) Le bilan consolidé de la *Beauharnois Power Corporation Limited* et de ses filiales au 31 décembre 1930 révèle:

1. Capital-actions—		
5 actions privilégiées de l'administration, sans valeur nominale	$ 5 00	
1,799,995 actions ordinaires classe A, sans valeur nominale	1,799,995 00	
	$ 1,800,000 00	
2. Dette fondée—		
Obligations 6% à nantissement comportant amortissement, échéant le 1er octobre 1959	30,000,000 00	
	$31,800,000 00	

L'actif se décompose ainsi—

Coût jusqu'à ce jour des droits de propriété et des aménagements hydrauliques en cours d'exécution	$28,768,816 53
Valeurs déposées avec le gouvernement de la province de Québec et la commission hydroélectrique d'Ontario, etc	1,021,385 00
Placements (Brubacher et autres)	200,168 00
Comptes recevables divers	221,434 67
Espèces et valeurs marchandes détenues en fidéi-commis par la Royal Trust Company	2,325,546 67
Fonds de roulement et compte de banque	186,130 73
	$32,723,481 60
A défalquer exigibilités diverses	923,481 60
	$31,800,000 00

L'item de $28,768,816.53 se décompose ainsi—

Immobilier	5,189,783 82
Comptes de construction	6,193,497 17
Outillage et construction provisoire moins l'amortissement	3,012,337 33
Frais de génie	1,081,431 59
Intérêts pendant la construction	1,338,795 43
Droits de propriété et intérêts	11,357,888 87
Divers	595,082 32
	$28,768,816 53

Le chapitre droits de propriété et intérêt, de $11,357,888.87, consiste dans les articles énumérés à la pièce n° 127 et se compose en partie des éléments suivants:

Emission aux personnes qui, le 4 août 1929, étaient membres du syndicat Beauharnois, de 10,000 parts bénéficiaires à $100 chacune, en rémunération partielle des apports et de l'entreprise dudit syndicat $	1,000,000	
A déduire la valeur comptable nette des apports	261,000	$ 739,000
Emission à J. P. Ebbs de 2,000 parts bénéficiaires du syndicat *Beauharnois Power* en rémunération de l'acquisition du capital-actions de la *Sterling Industrial Corporation*		200,000
Somme payée, le 17 décembre 1929, au syndicat *Beauharnois Power* en rémunération partielle de l'acquisition de son entreprise $	4,750,000	
A déduire la valeur comptable nette des apports	2,500,000	2,250,000
		$ 3,189,000

NOTE.—Ce chiffre représente les bénéfices réalisés par les Syndicats et comprend la somme de $1,000,000 affectée à l'acquisition d'un million d'actions de la *Beauharnois Power Corporation* à $1 l'action, ce qui laisse aux membres du syndicat un bénéfice réel en argent de $2,189,000.

La pièce 127 renferme en outre les articles suivants:

Escompte de 10 p. 100 sur l'émission de $30,000,000 d'obligations 6 p. 100 à nantissement et comportant fonds d'amortissement, dues le 1er octobre 1959, souscrites par les banquiers à 90		$ 3,000,000
770,000 actions ordinaires, classe A, de la *Beauharnois Power Corporation*, émises aux banquiers souscripteurs et auxquelles on a donné une valeur comptable de $1 l'action		770,000
Achat par la *Beauharnois Construction Company*, de 8,000 actions du capital-actions de la *Marquette Construction Corporation* à $20 l'action $	160,000	
A déduire le prix d'émission	40,000	120,000
		$ 7,079,000

Un état non apuré du 31 mai 1931, pièce n° 128, comparé au bilan consolidé du 31 décembre 1930, a révélé que le compte domaine avait augmenté de $5,781,185.74 à un total de $34,550,002.27, contre $28,768,816.53.

La somme détenue par la *Royal Trust Company* en fidéi-commis avait diminué de $1,430,396.67 à la suite de versements effectués à la compagnie pour débours. L'encaisse avait diminué de $113,857.31.

(2) Du côté du passif, l'augmentation la plus importante est un emprunt de banque de $3,500,000 garanti par le nantissement de $5.250,000 d'obligations de la *Beauharnois Light, Heat and Power Company*, faisant partie d'une émission de $20,000,000 d'obligations autorisée pour des fins temporaires le 15 janvier 1931. La somme actuellement due aux banques s'élève, selon M. Griffith, à environ $6,000,000, garantie par le nantissement de $9,000,000 de ces obligations.

(3) Les intérêts accrus des obligations avaient accusé une diminution de $150,000, ce qui veut dire que, considérant l'accroissement mensuel de $150,000 d'intérêts durant la période entre le 31 décembre 1930 et le 31 mai 1931, la compagnie avait acquitté $900,000 d'intérêt de ses obligations. Les comptes payables divers avaient augmenté de $881,770.75 à $1,355,252.35.

(4) La situation actuelle est que les promoteurs de l'entreprise Beauharnois, comportant l'exploitation d'une ressource naturelle de première importance, ont pu s'assurer le remboursement de toutes les sommes qu'ils ont avancées, un bénéfice en espèces de $2,189,000 et un million d'actions ordinaires qui, d'après la cote du marché, auraient, à un moment donné, valu $17,000,000 et, à la cote actuelle de $4 l'action, vaudraient $4.000.000. Ce bénéfice en espèces a été payé à même les sommes empruntées par la *Beauharnois Power Corporation, Limited*, au moyen de la vente de ses obligations.

(5) Selon M. Henry, pour amener l'entreprise au point où elle produirait 500,000 H.P. d'énergie, il faudrait vendre de nouvelles obligations d'un capital de $46,000,000. Si l'on fait cela, le projet d'aménagement de force motrice aura été établi entièrement au moyen d'argent emprunté, et les promoteurs détiendraient le contrôle de cette vaste entreprise, étant donné qu'ils possèdent 1,620,000 actions ordinaires de la classe A sur une émission totale de 1,799,995, ainsi que les cinq actions privilégiées de direction qui assurent aux syndicataires le contrôle effectif des affaires de la compagnie, et tout cela sans qu'ils y aient présentement la moindre somme engagée.

Votre Comité recommande:

1. Que le Parlement du Canada prenne les mesures que lui permettent ses attributions et qui ne porteront pas atteinte aux droits de la province de Québec pour que ce projet soit mené à bonne fin de la manière la plus avantageuse pour le peuple canadien.

2. Qu'advenant opposition entre les droits du Dominion et ceux de la province de Québec, l'on fasse tous les efforts possibles pour en venir à une entente satisfaisante, afin qu'aucun retard ne mette le projet en péril.

3. Que l'on prenne les mesures précises voulues pour conserver les droits de la navigation et l'entière compétence du Parlement à leur égard.

4. Que l'ordre de renvoi, les rapports du comité, les procès-verbaux des délibérations et de la preuve, et les pièces déposées soient imprimés comme annexe aux Journaux de la Chambre.

5. Qu'une copie du présent rapport soit transmise au président du Sénat pour la gouverne de cette Chambre.

6. Que les pièces qui n'ont pas été versées au procès-verbal ou ne se trouvent pas dans les dossiers d'un ministère, mais auxquelles le Comité s'est reporté, soient copiées et leurs originaux remis aux personnes qui les ont présentées.

(*Pour les minutes de la preuve, etc., qui accompagne ce rapport, voir Appendices aux Journaux No 5.*)

L'ordre fait ce jour pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides étant lu;

M. Bennett propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*Deux tiers des sommes ci-dessous*)

VI—AGRICULTURE

107	Industrie laitière, y compris l'octroi de $5,000 au Conseil national de l'Industrie laitière..	295,000 00
108	Entrepôts frigorifiques..	453,708 08
109	Fruits, y compris l'octroi de $8,000 au Conseil canadien de l'horticulture..	502,200 00
110	Contrôle des grains de semences, fourrages et engrais, y compris octrois aux foires de semence, etc., aussi un octroi de $13,000 à la *Canadian Seed Grower Association* ..	573,000 00
111	Expériences de déshydratation des fruits et légumes..	20,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain, à trois heures p.m., sans poser la question, conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 92

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 29 JUILLET 1931

PRIÈRES.

M. Senn, du comité de l'Agriculture et de la Colonisation, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre Comité a été saisi d'une ordonnance de renvoi, en date du 28 mai 1931, rédigée dans les termes suivants:

Considérant que la mise sur le marché des produits agricoles canadiens de toutes sortes constitue une question de première importance.

Il est ordonné par la Chambre que le Comité de l'agriculture et de la colonisation procède à une enquête sur les méthodes de transport et de mise en vente des produits agricoles de toutes sortes et qu'il soit autorisé à citer à cette fin les témoins qu'il jugera nécessaire d'interroger et à faire rapport de temps à autre. Il est en outre ordonné que le Comité soit autorisé à faire imprimer mille exemplaires en anglais et 300 exemplaires en français de ses délibérations et des témoignages qu'il entendra, ainsi que des documents qui pourront être incorporés à la preuve, pour l'usage des membres du Comité et de la Chambre des communes, et que la règle 64 soit suspendue à cet effet.

Attesté par

(Signé) ARTHUR BEAUCHESNE,
Greffier des Communes.

A la première réunion du Comité tenue à cette fin, l'honorable M. Weir, ministre de l'Agriculture, exposa brièvement les raisons qui motivèrent sa résolution et la méthode qu'il conseillait au Comité de suivre.

Votre Comité a cité et interrogé les témoins suivants:

W. A. Brown, Chef du service de l'aviculture, au ministère de l'Agriculture.
A. W. Ault, du service de l'aviculture et des œufs, ministère de l'Agriculture.
W. L. Brown, de la firme *William Brown Company*, importateurs de bestiaux, Manchester (Angleterre).

A. A. McMillan, Chef du service des moutons et des porcs, ministère de l'Agriculture.
S. E. Todd, Secrétaire du conseil industriel et de développements de la *Canada Meat Packers.*
W. A. Amos, Président de la *United Farmers Cooperative, Limited.*
W. West, Marchands d'œufs, Almonte (Ontario).
James C. Richardson, Marchand de grains, membre de la Bourse des grains de Winnipeg.
Sydney T. Smith, Représentant de la Bourse des grains de Winnipeg.
Andrew Cairns, Représentant du Syndicat canadien des blés.

Les produits agricoles que le Comité a plus particulièrement étudiés comprennent les œufs, le porc et ses dérivés, la viande de bœuf et les bovins de boucherie, et le blé d'exportation.

Relativement à la production, au classement et à la mise en vente des œufs, le Comité a obtenu des renseignements complets des témoins W. A. Brown, chef du service de l'aviculture, et A. W. Ault, tous deux fonctionnaires du ministère de l'Agriculture, et a en outre entendu les observations du témoin W. West, marchand d'œufs, d'Almonte (Ontario).

Le Comité a pleinement et soigneusement examiné et expliqué les règlements établis par le ministère au sujet du classement et de la mise en vente des œufs et les devoirs des fonctionnaires chargés de leur application. Le Comité a appris que la juridiction du gouvernement fédéral en la matière ne s'étend qu'au commerce interprovincial, ainsi qu'au commerce d'importation et d'exportation, et que la mise en vigueur des règlements demande l'adoption par les diverses provinces des lois autorisant la chose. La situation à cet égard est que toutes les provinces, sauf Ontario et Québec, ont passé les lois nécessaires pour rendre applicables les règlements promulgués en 1929. Les règlements de 1924 sont en vigueur dans la province d'Ontario.

Malgré l'absence de l'autorité nécessaire pour faire observer les règlements de 1929 dans les provinces d'Ontario et de Québec, les fonctionnaires du ministère ont constaté que la coopération volontaire du commerce augmente d'année en année.

Votre Comité est d'avis que le principe du classement pour la mise sur le marché des volailles et des œufs rend service au producteur, au commerçant et au consommateur, et recommande de tenter l'impossible pour réduire au minimum les difficultés de la manutention, du classement et de la mise sur le marché des produits de la volaille, et pour assurer aux producteurs les meilleurs revenus possibles.

Le Comité a eu l'avantage d'entendre le témoignage de M. W. L. Brown, membre de la firme *William Brown and Company,* de Manchester, en Angleterre, acheteurs et importateurs de bovins de boucherie. M. Brown a donné un aperçu général des conditions qui prévalent sur le marché des Iles Britanniques, de la concurrence actuelle et future des bestiaux du Canada, et de la qualtié de bestiaux que demande le marché des Iles Britanniques. M. W. A. Amos, président de la *United Farmers' Co-operative, Limited,* a aussi rendu devant le Comité un témoignage d'une grande valeur.

Le Comité est d'avis que le pays peut augmenter, en volume et en valeur, son commerce d'exportation de bovins de boucherie, aux conditions suivantes:

(*a*) Que le bétail canadien soit soigneusement reproduit, nourri, choisi et engraissé à point.
(*b*) Que la capacité des cales soit suffisante.
(*c*) Que les taux de transport, maritimes et ferroviaires, soient raisonnables.

(*d*) Que le volume des cargaisons en disponibilité soit continu et suffisant toute l'année, quelles que soient les fluctuations des cours sur les marchés.

Votre Comité recommande donc au gouvernement d'accorder pleine et entière considération aux conditions susmentionnées, dans le but de leur donner suite.

Votre Comité a étudié très attentivement le sujet de la production porcine, de la reproduction et de l'élevage et de la vente des porcs en regard des exigences du marché domestique et du commerce d'exportation.

M. A. A. McMillan, chef du service des porcs, du ministère de l'Agriculture, M. Tott, des *Canadian Packers*, et M. W. A. Amos, président de la *United Farmers' Co-operative, Limited*, ont rendu des témoignages précieux sous ce rapport. Le Comité a tenu une séance sans caractère officiel aux usines des *Canada Packers, Limited*, où on lui a fait, sous la direction de M. Todd, une démonstration du classement des porcs sur pieds, et où il a vu, exposés, des porcs préparés suivant les qualités multiples stipulées par les autorités. On a fait aussi des coupes montrant de côtés dits Wiltshire et les coupes domestiques. Cette démonstration a été éminemment instructive.

Votre Comité, après avoir pleinement étudié les règlements fédéraux relatifs aux porcs, leur objet, leur effet et leur mise en pratique, est d'avis:

Qu'on devrait tenter l'impossible pour améliorer le système actuel de classement pour réduire au minimum les difficultés de la manutention et de la mise sur le marché du porc, et pour assurer aux producteurs les meilleurs revenus possibles. A ce sujet nous félicitons le ministère de l'Agriculture des expériences qu'il a entreprises sous forme de comparaison de classements sur pieds et de classement sur rail.

Votre Comité a aussi étudié la situation du blé.

Des représentants de la Bourse des grains de Winnipeg et les syndicats canadiens du blé ont accepté l'invitation du Comité, de venir y donner leurs idées sur la situation. Ils ont émis des propositions sur la mise en marché du blé des récoltes passées et de la récolte d'exportation de 1931. On a fait allusion aux négociations actuellement en cours entre les syndicats, les banques, les provinces de l'Ouest et les autorités fédérales.

> Par suite des témoignages entendus par le Comité, on recommande au gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour empêcher des chutes radicales dans les prix du blé chez le producteur, principalement durant les mois d'automne, alors que le gros de la récolte est mis sur le marché.

Votre Comité encourage les expériences conduites par le ministère de l'Agriculture, et recommande principalement de continuer en faveur des fermiers les enquêtes et la distribution des renseignements sur les sujets suivants:

(*a*) Causes et remèdes des terrains mouvants, surtout en pleine prairie;
(*b*) Précautions à prendre pour les semis de gazon et de trèfle, ou la plantation d'arbres et de haies, ou autres moyens;
(*c*) Tout autre sujet relatif ou se rattachant à l'élevage des bestiaux et aux produits des bestiaux, partout en Canada.

Votre Comité a considéré attentivement l'important problème d'obtenir pour le producteur les prix les plus élevés, et la question de l'écart entre le producteur et le consommateur.

On recommande au ministère de l'Agriculture de prendre les mesures les plus efficaces qu'il connaisse afin de se procurer toute l'information possible sur les facteurs qui déterminent l'écart entre le prix payé au producteur et celui qu'on demande au consommateur.

Votre Comité soumet le procès-verbal de ses délibérations et de ses témoignages comme appendice du présent rapport, et recommande d'imprimer ces procès-verbaux et ce rapport comme appendice des journaux de la Chambre.

(*Pour les minutes de la preuve, etc., qui accompagne ce rapport, voir appendice aux Journaux No 6*)

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:—

Bill No 35, Loi ayant pour objet d'abolir la nécessité d'une réélection des membres de la Chambre des Communes lorsqu'ils acceptent une charge.

Bill No 53, Loi ayant pour objet de favoriser l'enseignement professionnel au Canada.

Bill No 131, Loi modifiant la Loi de la *Canadian Red Cross Society.*

M. MacLaren, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 9 juillet 1931—Etat montrant:—

1. Combien de personnes ont demandé des pensions au Bureau des Commissaires des pensions durant les derniers douze mois.
2. Combien le sont obtenues.
3. Quels sont leurs noms et la pension accordée dans chaque cas.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Bennett, résolu:—Que samedi, le 1er août prochain, la Chambre se réunira à 11 heures a.m. Qu'en plus de l'intermission ordinaire à six heures p.m., il y aura une intermission de une heure à trois heures p.m., et que l'ordre de Routine sera le même que pour les vendredis.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Larue—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Combien a été dépensé dans le comté de Matane pour alléger le chômage.
2. Combien pour assistance directe.
3. Combien de journées de travail on a fournies.
4. Combien de familles ont ainsi reçu de l'assistance.
5. Quel est le coût réel des travaux et ouvrages publics qui ont été exécutés dans le comté mentionné plus haut.

Par M. Coote—Ordre de la Chambre—Etat faisant voir:—

Quel montant de débentures, d'obligations hypothécaires subsidiaires, d'actions privilégiées, de valeurs ordinaires ou d'autres titres de la *Canada Power and Paper Company* et des compagnies associées qui sont affectées par le plan de réorganisation du Comité de protection des détenteurs des actions de la *Canada Power and Paper Company*, étaient, en décembre 1929, entre les mains des compagnies suivantes: *Sun Life Assurance Company, Great West Life Assurance Company, Canada Life Assurance Comrany, Mutual Life Assurance Company, Dominion Life Assurance Company, Manufacturers Life Assurance Company.*

M. Stevens, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à l'ordre qui précède.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés:—

Par M. Marcil—Ordre de la Chambre—Copie des témoignages et du rapport dans le cas de J. A. Bélanger, maître de poste de St-Jean l'Evangéliste, relativement à l'enquête faite par M. Gérard Simard, sur des accusations d'ingérence politique.

Par M. Heenan pour M Ralston—Ordre de la Chambre—Copie de tous les mémoires, télégrammes, recommandations, représentations, pétitions, communications et autres correspondances envoyés ou reçus par le ministre de l'Immigration, ou tout ou tous autres ministres du gouvernement, et envoyés ou reçus par tout haut fonctionnaire de l'Etat ou de la Commission du service civil, ou toute ou toutes autres personnes, au sujet de la destitution du major M. P. Neilly, du personnel de la Commission d'établissement de soldats, le 10 juin 1931.

L'ordre pour que la Chambre se forme en comité général sur une certaine résolution concernant le chômage et l'assistance agricole étant lu;

M. Bennett propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Bradette.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 113, Loi modifiant le Code criminel avec plusieurs amendements comme suit:—

1. Page 1, ligne 9. Retrancher tous les mots, aux lignes 9 et 10, ainsi que le chiffre "(2), ligne 11, et les remplacer par ce qui suit:

"Ladite loi est de nouveau modifiée par l'insertion, immédiatement après l'article deux cent cinq de ladite loi, de ce qui suit:
'205 A (1)"

2. Page 1, ligne 20. Après "valable" insérer "d'être nu".

3. Page 1, ligne 21. Après "sienne" insérer "de manière à être exposé à la vue publique."

4. Page 1, lignes 27 et 28. Retrancher les mots "porte atteinte à la décence et à l'ordre public" et les remplacer par les mots "expose ses organes génitaux."

5. Page 1, ligne 28. Ajouter ce qui suit comme paragraphe (2) de l'article 205 A:

"(2) Aucune action ou poursuite pour violation du présent article ne doit être instituée sans l'autorisation du procureur général de la province où l'on allègue que l'infraction a été commise."

6. Page 2, ligne 25. Après "déclaration" insérer "paraissant être une déclaration de fait mais qui est."

7. Page 2, ligne 30. Retrancher "l'ayant."

8. Page 6, ligne 30. Disjoindre la clause 15.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain, à trois heures p.m., sans poser la question, conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 93

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 30 JUILLET 1931

Prières.

M. Matthews, du comité des Banques et du Commerce, présente le onzième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Le Bill No 118 (L1 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la *Service Loan and Finance Corporation*" ayant été retiré, votre comité recommande que la somme de deux cents dollars ($200) perçue en conformité des dispositions de l'article 93 (3) (*e*) des Règlements pour ce qui a trait au capital-actions de la Compagnie projetée, soit remboursée.

Du consentement de la Chambre, ledit rapport est adopté.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 6 juillet 1931—Dossier faisant voir:—

1. Si le Dominion du Canada a ratifié la Convention de Berne telle que revisée à Rome le 2 juin 1928.
2. Dans l'affirmative, à quelle date.
3. Quelle procédure on a suivie pour effectuer cette ratification.
4. Si la Puissance du Canada a adhéré à cette Convention de son propre droit, ou si cette ratification a été effectuée par l'intermédiaire d'aucune autorité britannique, à Londres.
5. Dans ce dernier cas, par l'intermédiaire de quelle autorité britannique.
6. Si la ratification sera promulguée au Canada.
7. Dans l'affirmative, comment et quand.
8. Quels sont les noms des diverses nations qui adhèrent maintenant à la Convention de Berne telle que revisée à Rome le 2 juin 1928.
9. Si le nom de ces pays apparaîtra dans le préambule à la cédule A de la Loi modifiant la Loi du droit d'auteur, 1931; sinon, quel est le moyen de savoir en vertu de la Loi modifiant la Loi du droit d'auteur de 1931, quels pays (en vertu du chapitre 32 des Statuts revisés du Canada tels que modifiés par la Loi de 1931), sont des adhérents à ladite convention revisée, avec le Canada.

10. Si la Loi modifiant la Loi du droit d'auteur, 1931, est maintenant en vigueur, dans l'affirmative, depuis quelle date, sinon, quand et comment elle sera mise en vigueur.

11. S'il existe une traduction anglaise officielle du texte de la Convention de Berne tel que revisé à Rome le 2 juin 1928.

12. S'il existe une traduction britannique de ce texte.

13. Si elle est enregistrée pour droit d'auteur.

14. S'il existe une traduction américaine de ce texte.

15. Si elle est enregistrée pour droit d'auteur.

16. Quelle traduction anglaise sert comme cédule A de la version anglaise de la Loi modifiant la Loi du droit d'auteur 1931.

17. Si quelques articles de la Convention de Berne telle que revisée à Rome le 2 juin 1928, ont maintenant tout leur effet et force au Canada.

18. Dans l'affirmative, en vertu de quelles dispositions de la Loi modifiant la Loi du droit d'auteur 1931.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:—

Bill No 79, Loi concernant les Chemins de fer nationaux du Canada et autorisant la provision de fonds pour couvrir les dépenses faites et les dettes contractées pendant l'année civile 1931.

Bill No 83, Loi concernant les Chemins de fer nationaux du Canada et autorisant la garantie par Sa Majesté de valeurs à émettre sous le régime de la Loi financière des Chemins de fer nationaux du Canada, 1931.

Bill No 135, Loi pourvoyant à un prêt aux Commissaires du port de Trois-Rivières.

Bill No 139, Loi modifiant la Loi du havre de North-Fraser.

Bill No 140, Loi concernant le blé.

L'ordre pour la prise en considération des amendements faits par le Sénat au Bill No 113, Loi modifiant le Code criminel, étant lu;

M. Guthrie propose,—Qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que la Chambre concourt dans tous les amendements faits par le Sénat au Bill No 113, Loi modifiant le Code criminel, excepté ce qui concerne l'amendement à la clause D de l'article 2 du bill original en ajoutant les mots "expose ses organes génitaux", lesquels, de l'avis de la Chambre ne sont pas nécessaires, eu égard au fait qu'une poursuite prise en vertu de cet article, ne peut-être prise sous les prescriptions de cet alinéa ajouté sans un fiat du porcureur général de la province intéressée.

Et que le greffier porte ledit message au Sénat.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Bennett,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pou rque la Chambre se forme en comité général sur une certaine résolution pour remédier au chômage et aider l'agriculture.

Après plus ample débat, la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général sur ladite résolution.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient de présenter une loi pour conférer certains pouvoirs au Gouverneur en conseil relativement au chômage et à l'assistance agricole; et pour le maintien de la paix, de l'ordre et du bon gouvernement dans

toutes les parties du Canada; et pour autoriser le Gouverneur en conseil à dépenser pour lesdites fins, à même la caisse du Revenu consolidé, telles sommes qui pourront de temps à autre être requises.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Bennett, du consentement de la Chambre présente alors un Bill No 142, Loi conférant certains pouvoirs au gouverneur en son conseil pour remédier au chômage et aider l'agriculture, et maintenir la paix, l'ordre et la bonne administration au Canada, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

BUDGET PRINCIPAL

(*Deux tiers des sommes ci-dessous*)

X—PENSIONS

139	Pension à la Gendarmerie à cheval aux vol. de Prince-Albert et aux *Police Scouts*, relativement à la rébellion de 1885..	808 86
140	Pensions aux familles de certains membres de la Gendarmerie qui ont perdu la vie pendant leur service—	
	Mme Mary Emma Bossange..	457 50
	Mme Margaret Johnson Brooke..	823 50
	Mme Margaret Cox..	501 75
	Mme Elizabeth Fitzgerald..	525 00
	Mme Margaret Nicholson..	609 00
	Mme Myrtle L. Richards..	900 00
	Mme Amy Lillian Searle..	408 09
	Mme Caroline Elizabeth McIlree..	341 25
	Mme Letitia Kennedy..	423 50

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

(*Plein montant des sommes ci-dessous*)

PENSIONS

401	Pour paiement d'une pension au taux de vingt-cinq dollars ($25) par mois du 20 avril 1931, à la veuve du constable spécial Norman Massan, noyé durant l'exécution de ses devoirs dans la rivière Fourteen près de York-Factory, Manitoba, le 19 avril 1931, la pension devant cesser au cas de remariage de Mme Massan..	284 17

ROYALE GENDARMERIE CANADIENNE

450	Solde de la Gendarmerie—Crédit supplémentaire demandé, y compris l'autorisation, nonobstant toutes dispositions de la Loi de pension de la Milice ou de la Loi de la Royale Gendarmerie à Cheval du Canada, de verser au major général James Howden MacBrien, commissaire de la Royale Gendarmerie à Cheval du Canada, à sa retraite pour toute autre raison que l'inconduite ou l'incompétence, une pension viagère non supérieure au cinquantième de sa solde par année complète de service, en sus de sa pension de soldat..	91,430 00
	Subsistance—Crédit supplémentaire..	84,185 00
	Allocation de commisération, y compris dépense, à Mlle E. Brandon, de Toronto (Ontario), blessée dans une collision avec une automobile de la Royale Gendarmerie à Cheval du Canada..	2,500 00

BUDGET PRINCIPAL

(*Deux tiers des sommes ci-dessous*)

V—PENITENCIERS

102	Kingston..	586,500 00
	St-Vincent de Paul, y compris classe spéciale, Québec.. ..	564,000 00
	Dorchester..	309,500 00
	Manitoba..	327,000 00
	Colombie-Britannique..	260,000 00
	Alberta..	
	Saskatchewan..	445,000 00
	Pénitenciers, classe spéciale, Ontario..	265,000 00
	Généralités..	1,400 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

(*Plein montant des sommes ci-dessous*)

GOUVERNEMENT CIVIL

390 *Justice*—

Appointements—

Pour nommer par les présentes A. Gros Louis, messager de confiance, aux appointements annuels de $1,500 à compter du 1er avril 1931..	1,500 00
Pour nommer par les présentes J. L. A. Tanguay, commis, grade 4, au bureau du ministre à Québec, du 7 août 1930 à $1,860 par année..	3,100 00
Gratification à John Chisholm, ancien sous-ministre adjoint, au lieu d'un congé de retraite..	1,033 33

PENITENCIERS

394 Pénitenciers—Crédit supplémentaire..	50,000 00

BUDGET PRINCIPAL

(*Deux tiers des sommes ci-dessous*)

XXXV—AFFAIRES EXTERIEURES

Londres

300 Salaires et dépenses du bureau du haut commissaire du Canada, y compris $2,000 d'émoluments additionnels pour le haut commissaire, en sus de ceux qui sont autorisés par le ch. 15, S.R.C., nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil et de ses modifications.. .. .. 132,260 00

Washington

301 Pour payer les frais de représentation à Washington, y comp. le salaire et les alloc. du ministre plénipoten., des secrétaires et du personnel, nonobstant toute disp. cont. de la Loi du service civil et de ses modifications.. .. .. 100,000 00

Paris

302 Pour payer les frais de représentation à Paris, y compris le traitement et les allocations du ministre plénipotentiaire, des secrétaires et du personnel, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil et de ses modifications.. .. .. 80,000 00

Tokio

303 Pour payer les frais de représentation à Tokio, y compris le traitement et les allocations du ministre plénipotentiaire, des secrétaires et du personnel, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil et de ses modifications.. .. .. 80,000 00

Genève

304 Salaires et dépenses du bureau, conseiller consultatif canadien.. .. .. 27,000 00

306 Somme requise pour défrayer les dépenses de la délégation canadienne à la Société des Nations.. .. .. 18,000 00

307 Abonn. aux publications de la Société des Nations qui seront distribuées aux députés et subvention à l'Association canadienne de la Société des Nations.. .. .. 3,000 00

XXXVI—DIVERS

308 Contribution à l'Association internationale des journalistes accrédités auprès de la Société des Nations.. .. .. 1,000 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

70 Bureau du secrétaire du Gouverneur général—
Traitements.. .. .. 34,500 00
Dépense casuelle, y compris indemnité de logement de $1,500 par année au secrétaire du Gouverneur général.. .. .. 72,500 00

87 Bureau du premier ministre—
Traitements.. .. .. 31,595 00

90	Conseil Privé—	
	Traitements, y compris $1,680 à Dora Vergette, comme commis, classe 4..	56,970 00
	Dépense casuelle..	7,000 00
79	Assurance—	
	Traitements..	95,155 00
	Dépense casuelle..	64,000 00

VI—SERVICE LEGISLATIF

SÉNAT

103	Appointements et dépense casuelle..	174,040 00

CHAMBRE DES COMMUNES

104	Salaires, y compris celui de B. W. Sherwood, comptable en chef, Chambre des communes à $4,140 par année, du 1er octobre 1929..	264,795 00
	Dépenses des comités, aide aux écritures, etc..	111,950 00
	Dépense casuelle..	47,075 00
	Montant requis pour remettre à la Bell Téléphone Co. of Canada le double paiement d'honoraire pour bill privé.	15,000 00
	Publication des débats..	60,000 00
	Budget du sergent d'armes..	206,510 25

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

105	Salaires et montant requis pour garder durant bon plaisir M. C. MacCormac, sous-bibliothécaire à la bibliothèque du Parlement jusqu'au 31 mars 1932 seulement..	51,341 50
	Livres pour la bibliothèque générale, y compris la reliure..	18,000 00
	Livres pour la bibliothèque d'histoire de l'Amérique..	1,000 00
	Dépense casuelle..	12,000 00
	Pour l'impression des rapports..	1,000 00

GÉNÉRALITÉS

106	Impression, papier à imprimer et reliure..	70,000 00

XXXVI—DIVERS

342	Subvention à l'Association des chefs constables du Canada..	500 00
344	Office international pour la protection de la propriété industrielle et l'Union internationale du droit d'auteur et Union pour la protection des Œuvres littéraires et artistiques..	2,000 00
349	Paiement au *Quebec Central Railway* du montant de ses recettes, pour service postal, déduction en plus par suite de l'intérêt sur les octrois..	9,311 09

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

(Plein montant des sommes ci-dessous)

GOUVERNEMENT CIVIL

384	*Bureau de l'Auditeur général*—	
	Appointements—	
	Pour permettre de maintenir en fonctions Wm. Kearns, en qualité d'auditeur général adjoint, du 1er avril 1931 au 31 décembre 1931..	1 00

	Dépenses casuelles—	
	Aides de bureau et autres—Crédit supplémentaire..	2,000 00
385	*Commission du Service civil*—	
	Dépenses casuelles—	
	Crédit supplémentaire..	3,000 00
386	*Affaires extérieures*—	
	Dépenses casuelles—	
	Crédit supplémentaire..	3,000 00
387	*Finance*—	
	Appointements—	
	Pour pourvoir au paiement d'un honoraire aux dirigeants du ministère des Finances pour services supplémentaires rendus depuis le début de la maladie de feu J. C. Saunders en janvier 1930, relativement à l'administration exécutive du département, de la Trésorerie et de l'emprunt de conversion, et pour autoriser la Trésorerie à faire une allocation de l'octroi, nonobstant toute disposition contraire de la loi du Service civil..	7,500 00
388	*Assurance*—	
	Dépenses casuelles—	
	Crédit supplémentaire..	10,000 00
393	Pour pourvoir aux appointements, y compris les promotions et les reclassifications faites et approuvées de la manière requise par la loi..	37,000 00

LEGISLATION

Sénat

395	Appointements et dépenses casuelles—Crédit supplémentaire	10,485 00
	Pour pourvoir au paiement de la pleine indemnité pour la session de 1931 aux membres du Sénat pour les jours perdus par absence causée par maladie ou pour des raisons de mortalité. Le paiement pourra se faire suivant les instructions de la Trésorerie..	9,000 00

Chambre des communes

396	Frais des comités, aides de bureau, etc.—Crédit supplémentaire..	40,000 00
	Dépenses casuelles—Crédit supplémentaire..	3,000 00
	Pour pourvoir à la préparation de l'index général des journaux de la Chambre des Communes..	2,000 00
	Pour pourvoir à l'indemnité parlementaire complète aux membres de la Chambre des Communes—jours perdus par absence causée par la maladie, des affaires publiques officielles ou pour des raisons de mortalité pendant la présente session—nonobstant toute disposition contraire du chapitre 147 des Statuts revisés, 1927, Loi concernant le Sénat et la Chambre des Communes, ou des modifications de ladite loi. Les paiements devront se faire suivant les instructions de la Trésorerie..	22,000 00
	Crédits du Sergent d'Armes—Crédit supplémentaire..	10,006 25
	Pour pourvoir au transfer d'A. Nicol, portier du bureau du premier ministre, ministère des Affaires extérieures au personnel du sergent d'armes, Chambre des Communes, comme messager de confiance du chef de l'opposition, à compter du 1er avril 1931, à $1,620 par année..	1,620 00

DIVERS

455	Subvention à l'Union interparlementaire..	600 00
456	Subvention au comité montréalais de l'*American Public Health Association* relativement à la visite au Canada de cette association..	2,500 00
457	Subvention à la société de la Croix-Rouge canadienne.. ..	10,000 00
458	Pour rembourser MM. John Penny & Fils, Ltée, des dépenses qu'ils ont faites au compte de trois marins naufragés..	479 00
459	Monuments des champs de bataille—Crédit supplémentaire..	74,000 00
460	Frais d'application de la loi de naturalisation, y compris la rémunération de Son Honneur le juge James G. Wallace, commissaire du Roi, nonobstant toutes dispositions contraires de la loi des juges—Crédit supplémentaire.. ..	4,916 26
461	Somme requise pour défrayer les dépenses de l'investigation et de l'administration du havre d'Halifax..	9,000 00
462	Frais de contentieux—Ministère de la Justice—Crédit supplémentaire pour défrayer les vacations et les dépenses de N. W. Rowell, c.r., relativement à l'investigation de la fonderie de Trail par devant la Commission mixte internationale..	7,020 36
464	Frais d'arbitrage dans la cause du bateau *I'm Alone*..	10,000 00
465	Subvention à John Thomas Miner (Jack Miner) pour venir en aide à son œuvre de conservation de la faune sauvage	2,500 00
466	Contribution du Canada à la commémoration du millénaire du parlement d'Islande..	2,500 00
467	Pension de retraite à Lucien Pacaud, ex-secrétaire du bureau du Haut-Commissaire à Londres..	5,000 00
468	Frais d'application de la loi du revenu consolidé et de l'apurement des comptes, y compris traitements et dépenses casuelles..	25,000 00
469	Frais d'administration de la Monnaie royale du Canada, y compris traitements, dépenses casuelles, allocations de retraite, etc., et frais généraux..	125,000 00
470	Pour autoriser le paiement d'une allocation de commisération aux héritiers de Mlle F. V. Bridgman..	2,028 65
471	Pour pourvoir aux dépenses de la délégation à la conférence du désarmement qui doit se tenir à Genève..	25,000 00
472	Subvention pour aider à défrayer les dépenses du cinquante et unième congrès annuel de la Fédération américaine du Travail, qui doit se tenir à Vancouver en octobre 1931..	2,500 00
473	Dépenses imprévues—Crédit supplémentaire..	25,000 00
474	Pour pourvoir à la réception de visiteurs étrangers..	35,000 00
475	Pour pourvoir à des allocations de $300 chacun à des vétérans de la Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest ayant servi pendant la rébellion de 1885, au lieu d'un "scrip", tel qu'autorisé par le Gouverneur en conseil..	18,000 00
476	Pour pourvoir à une allocation à W. B. Gray, de Stettler, Alberta, qui a atteint ses 75 ans et qui a rempli depuis 1906 diverses fonctions publiques..	600 00

REGLEMENT DES RECLAMATIONS DE GUERRE

484 Pour pourvoir au paiement de réclamations pour compensation des pertes subies durant la dernière guerre par la population civile et les prisonniers de guerre du Canada, ainsi que des intérêts et des frais d'administration.. .. 3,200,000 00

BUDGET PRINCIPAL

(*Deux tiers des sommes ci-dessous*)

XLI—COMMERCE

365 Bureau fédéral de la Statistique, y compris les paiements aux fonctionnaires qui pourront être employés au recensement comme commissaires ou énumérateurs, nonobstant toute disposition contraire de la loi du service civil.. .. .. .. 2,515,000 00

XVIII—SUBVENTIONS AUX PAQUEBOTS-POSTE ET AUX NAVIRES

Océan Atlantique

Service à vapeur entre le Canada et l'Afrique britannique de l'Est..	41,250 00
Service à vapeur entre le Canada et l'Afrique du Sud..	120,000 00
Service à vapeur entre l'est du Canada et le Brésil, l'Uruguay et l'Argentine..	96,000 00

Océan Pacifique

Service à vapeur entre la Colombie-Britannique, l'Australie et la Chine..	73,920 00
Service à vapeur entre la Nouvelle-Zélande et le Canada sur l'océan Pacifique..	80,000 00
Service à vapeur entre Prince-Rupert, C.-B., et les îles de la Reine Charlotte..	16,800 00
Service entre Vancouver et les Antilles anglaises..	39,840 00
Service à vapeur entre Vancouver et les ports du détroit de Howe..	4,000 00
Service à vapeur entre Vancouver et les ports du nord de la Colombie britannique..	19,840 00
Service à vapeur entre Victoria, Vancouver, les ports d'escale et Skagway..	20,000 00
Service à vapeur entre Victoria et la côte ouest de l'île de Vancouver..	12,000 00

Services locaux

Service à vapeur entre Baddeck et Iona..	8,400 00
Service à vapeur entre Charlottetown et Pictou..	32,000 00
Service à vapeur entre Charlottetown, Victoria et le quai Holliday..	5,600 00
Service entre Dalhousie, N.-B., et Carleton, P.Q..	2,400 00
Service à vapeur entre Grand-Manan, et la terre ferme.. ..	26,400 00
Service à vapeur entre Halifax et la baie Saint-Laurent.. ..	2,880 00
Service à vapeur entre Halifax, Canso, et Guysborough.. ..	7,200 00
Service à vapeur entre Halifax, La Hève et les ports de la rivière La Hève..	4,800 00
Service à vapeur entre Halifax et Sherbrooke..	1,200 00

211	Service à vapeur entre Halifax, Cap-Breton-Sud et les ports du lac Bras-d'Or..	4,000 00
	Service à vapeur entre Halifax et Spry-Bay et les ports du Cap-Breton..	4,800 00
	Service à vapeur entre Halifax et la côte ouest du Cap-Breton.	4,800 00
	Service à vapeur entre l'Ile aux Coudres et Les Eboulements.	2,000 00
	Service à vapeur entre la terre ferme, Miscou et Shippigan..	1,600 00
	Service à vapeur entre Mulgrave, Arichat et Petit-de-Grat..	12,000 00
	Service à vapeur entre Mulgrave et Canso..	21,920 00
	Service à vapeur entre Mulgrave et Guysborough, avec arrêts aux ports d'escale..	11,200 00
	Service à vapeur d'hiver de Murray-Bay et la rive nord..	35,290 00
	Service à vapeur entre Newcastle, Néguac et Escuminac, arrêts à tous les ports d'escale sur la rivière Miramichi et dans la baie de Miramichi..	3,600 00
	Service à vapeur entre Parrsboro, Kingsport et Wolfville..	4,000 00
	Service à vapeur entre l'île Pelée et la terre ferme..	8,800 00
	Service à vapeur entre Pictou, Mulgrave et Chéticamp..	8,000 00
	Service entre Pictou, New-Glasgow et les ports du comté d'Antigonish..	800 00
	Service à vapeur entre Pictou, Souris et les îles de la Madeleine..	40,000 00
	Service à vapeur entre Port-Mulgrave, St-Pierre, Irish-Cove et Marble-Mountain..	8,280 00
	Service à vapeur entre Québec, Natashquan et Harrington et autres ports situés sur la rive nord du golfe St-Laurent..	68,000 00
	Service à vapeur entre Québec ou Montréal et Gaspé et les ports de la rive sud du golfe St-Laurent..	48,000 00
	Service à vapeur entre Rimouski et Matane et ports sur la côte nord du Bas St-Laurent..	40,000 00
	Service à vapeur entre Rivière-du-Loup, Tadoussac et autres ports de la rive nord..	12,000 00
	Service à vapeur entre Ste-Catherine's Bay et Tadoussac..	4,000 00
	Service à vapeur entre St-Jean, Rivière-à-l'Ours et autres ports d'escale..	1,600 00
	Service à vapeur entre St-Jean et Bridgetown..	800 00
	Service à vapeur entre St-Jean et Digby..	12,000 00
	Service à vapeur entre SJ-tean, Digby, Annapolis et Granville..	1,600 00
	Service à vapeur entre St-Jean, Margaretville et autres ports sur la baie de Fundy..	3,600 00
	Service à vapeur entre St-Jean et les ports du bassin des Mines..	4,000 00
	Service à vapeur entre St-Jean et St-Andrews et autres ports d'escale..	3,200 00
	Service à vapeur entre St-Jean, Westport, Yarmouth et autres ports d'escale..	14,400 00
	Service à vapeur entre Summerville, Burlington et Windsor, N.-E..	400 00
	Service à vapeur entre Sydney et la baie St-Laurent, avec arrêts aux ports d'escale..	20,000 00
	Service à vapeur entre Sydney et les ports du lac Bras-d'Or et les ports sur le littoral occidental du Cap-Breton..	14,400 00
	Service à vapeur entre Sydney et Whycocomagh..	12,800 00
	Dépenses relatives à la surveillance des paquebots subventionnés..	5,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

(*Plein montant des sommes ci-dessous*)

SUBSIDES POSTAUX ET SUBVENTIONS AUX NAVIRES

430	Crédit supplémentaire pour les subsides du service océanique; pour faire face aux obligations sous le régime des contrats existants; subsides pour aider l'expédition du bétail au Royaume-Uni et sur le continent d'Europe; et pour pourvoir un service subventionné entre Saint-Jean et Weymouth..	2,016,000 00

COMMERCE

479	Construction d'un élévateur à grain à Lethbridge—Crédit supplémentaire..	400,000 00
480	Inspection des poids et mesures (y compris le Bureau international des poids et mesures)—Crédit supplémentaire requis pour le traitement, y compris la nomination, de Charles Hippolyte Couture, inspecteur des poids et mesures, district de Québec, ville de Québec, à $1,560 par an à partir du 1er avril 1931, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil..	1,560 00
481	Pavillon canadien à l'exposition du *British Empire Trade*, de Buenos-Ayres—A voter de nouveau—Crédit supplémentaire..	7,002 42
482	Loi des grains du Canada, y compris l'administration, l'opération et l'entretien des élévateurs, ainsi que leur outillage—Crédit supplémentaire requis..	50,000 00
483	Montant requis pour rembourser les entrepreneurs qui ont bâti les annexes des élévateurs de Saskatoon et de Moose Jaw du montant qu'ils ont versé comme évaluation additionnelle par le Bureau de compensation ouvrière de la Saskatchewan, après avoir utilisé, à la requête des municipalités, les services d'ouvriers sans expérience en vue de soulager le chômage..	3,189 14

Résolutions à rapporter.

Lesdites résolutions sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, le comité des Subsides devant siéger de nouveau ce jour.

Du consentement de la Chambre, M. Gordon propose,—Que la Chambre retourne aux Motions sous les Affaires de Routine.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

M. Gordon propose alors,—Que le quatrième rapport du comité spécial nommé pour faire enquête sur l'entreprise de la Beauharnois soit adopté.

Et un débat s'ensuivant;

Du consentement unanime, la Chambre continue de siéger après 11 p.m.

Et le débat continuant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Woodsworth.

VENDREDI, 31 juillet 1931.

La Chambre s'ajourne alors à 12.22 a.m., jusqu'à 3 p.m., ce jour.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 94

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 31 JUILLET 1931

PRIÈRES.

M. Bennett, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de Lettres Patentes émises sous le Grand Sceau du Royaume, constituant l'office du Gouverneur général et Commandant en chef du Dominion du Canada, en date du 23 mars 1931.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 25 juin 1931—Etat montrant:—

1. Nombre total des boisseaux de blé livrés pour exportation sous l'autorité et la surveillance des Commissaires des grains du Canada durant les années 1917 et 1918.

2. Montant total de l'argent versé pour ce blé par la Commission d'achat des Alliés ou par d'autres sociétés d'achat d'outre-mer.

3. Prix moyen que cet ou ces acheteurs ont versé pour ce blé outre-mer durant cheque année.

4. Si le prix que la Commission d'achat des Alliés a payé pour le blé du Canada durant ces deux années n'était pas $2.21 et $2.24 par boisseau, respectivement, pour le blé No 1 du Nord, à Fort William ou Port Arthur, plus tous les frais de livraison, y compris les taux de transport sur terre et sur eau, l'assurance, l'intérêt, etc., ou si les prix oscillants habituels du blé sur les marchés du monde furent aussi des facteurs déterminants dans la fixation du prix final que la Commission d'achat des Alliés a payé pour ce blé.

5. S'il s'est produit, durant ces deux années, des changements dans les tarifs ferroviaires, océaniques ou les taux d'assurance.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 13 juillet 1931:—Copie de tous les télégrammes et de la correspondance échangés entre tout ministère de l'Etat ou tout membre du cabinet, au sujet de l'entrée au Canada, à Fort Frances, Ontario, d'ouvriers des Etats-Unis, depuis le 30 avril 1931.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 15 juillet 1931—Relevé faisant voir:—

1. Quel est le tonnage des navires océaniques ou pratiquement le cabotage qui sont entrés dans les ports suivants du Canada et en sont sortis durant la dernière année fiscale complète: Sydney, Nouvelle-Ecosse; Halifax, Nouvelle-Ecosse; Saint-Jean, Nouveau-Brunswick; Québec, Québec; Montréal, Québec; Prince-Rupert, Colombie-Anglaise; New-Westminster, Colombie-Anglaise; Vancouver, Colombie-Anglaise; Victoria, Colombie-Anglaise.

2. Parmi les ports mentionnés plus haut, combien ont des Commissions du port.

3. Quels seraient les droits imposés sur un vapeur allant à l'étranger de six milles tonnes brutes (6,000), trois milles huit cents tonnes (3,800) nettes, tirant d'eau de vingt-cinq (25) pieds, transportant dix milles tonnes (10,000) de cargaison, à l'entrée et à la sortie de chacun de ces ports.

4. Parmi les ports énumérés dans cette question, quel est celui qui impose le moins de droits et quelle est la nature de ces droits, pour les navires qui entrent dans ce port et en sortent.

5. Quels sont les ports énumérés dans cette liste qui imposent un paiement de droits de pilotage, et quels sont les ports qui n'en imposent pas.

M. Stewart (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 juillet 1931—Etat montrant:—

1. A qui ont été adjugés les contrats pour la houille à être livrée au ministère des Travaux publics pour consommation dans les Provinces maritimes.

2. Quelle sorte de charbon les contrats spécifient, et quel prix doit être payé dans chaque cas.

Sur motion de M. Stirling, le rapport du comité conjoint des deux Chambres de la Bibliothèque du Parlement présenté à la Chambre le 28 courant, est adopté.

Du consentement de la Chambre, l'ordre suivant de la Chambre est voté en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Bury—Ordre de la Chambre—Relevé faisant voir:—

1. Si John W. Cahill, surveillant de district de la classification du bétail, Calgary, était un sujet britannique naturalisé lorsqu'ils a d'abord fait sa demande pour la position.

2. Quand il a été nommé à cette position.

3. Quand il a fait sa demande à la Commission du service civil.

4. Quand il a été naturalisé.

5. Combien il y avait de candidats pour cette position.

6. Combien ont réussi et ont été placés sur la liste des éligibles.

7. Donnez les noms et les dates des nominations.

8. Quel était le représentant du ministère de l'Agriculture nommé comme membre du Bureau d'examen.

9. Quels fonctionnaires du ministère de l'Agriculture ont signé le rapport des Bureau des examinateurs.

10. Quels autres examens ont été tenus, pour cette position par la Commission du service civil, depuis cette date.

11. Combien de demandes on a reçues.

12. Quels sont les noms des candidats heureux, dans l'ordre dans lequel la Commission du service civil les a placés.

13. Si l'un ou l'autre ou les deux candidats ont pris part au premier examen.

14. Dans l'affirmative, pourquoi ils n'ont pas été placés sur la liste des éligibles.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à l'ordre qui précède.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:—

Bill No 134, Loi pourvoyant à un prêt ultérieur aux Commissaires du port de Saint-Jean.

Bill No 16, Loi modifiant la Loi de l'industrie laitière (Augmentation des peines).

Bill No 106, Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre.

Bill No 111, Loi modifiant le Tarif des douanes.

Bill No 136, Loi modifiant la Loi des pensions de vieillesse.

Bill No 141, Loi pourvoyant à un prêt ultérieur aux Commissaires du port de Chicoutimi.

Et aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat n'insiste pas à son quatrième amendement au Bill No 131, Loi modifiant le Code criminel auquel la Chambre n'a pas acquiescé.

M. Bennett, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie du rapport de la première session du comité permanent de la Conférence des pays exportateurs de blé, tenue à Londres dans les bureaux du Haut Commissaire pour le Canada du 6 au 10 juillet 1931.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Gordon,—Que le quatrième rapport du comité spécial nommé pour tenir une enquête sur l'entreprise de la Beauharnois soit adopté.

Après plus ample débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée, sur division.

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 142, Loi conférant certains pouvoirs au gouverneur en son conseil pour remédier au chômage et aider l'agriculture, et maintenir la paix, l'ordre et la bonne administration au Canada étant lu;

M. Bennett propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'ensuivant;

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

Du consentement de la Chambre, M. Bury, du comité du Règlement présente le sixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a pris en considération un droit de $100 payé par les requérants de l'*Ontario Quebec Canal and Power Company* pour avoir présenté leur pétition après le délai accordé pour la réception des pétitions. Le 22 juillet dernier, la Chambre a adopté le cinquième rapport de votre comité recommandant que l'application de l'article 92 du Règlement ne soit pas suspendue et que la pétition ne soit pas reçue.

Votre comité a donc convenu de recommander que ledit droit de $100 soit remboursé aux requérants.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Bury, ledit rapport est adopté.

La Chambre reprend alors le débat sur la motion de M. Bennett pour la deuxième lecture du Bill No 142, Loi conférant certains pouvoirs au gouverneur en son conseil pour remédier au chômage et aider l'agriculture, et maintenir la paix, l'ordre et la bonne administration au Canada.

Après plus ample débat la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

Le Bill est en conséquence, lu la deuxième fois, considéré en comité général et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Après 11 heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre à 11.08 heures p.m., jusqu'à demain, à 11 a.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 95

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU SAMEDI LE 1er AOUT 1931

Onze heures a.m.

Prières.

Sur motion de M. Bennett, appuyé par M. Mackenzie King, résolu,—Que la Chambre apprécie hautement le cadeau généreux fait par E. S. Makower, écuier, de Londres, Angleterre, d'une collection complète des portraits des premiers ministres britanniques, depuis le Très honorable sir Robert Walpole jusqu'au Très honorable Ramsay MacDonald, lesquels ont été placés dans l'édifice du Parlement du Canada; et que M. l'Orateur exprime à M. Makower les remerciements chaleureux de la Chambre des Communes du Canada.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 27 avril 1931—Tableau faisant voir:—

1. Combien de fonctionnaires nés à l'étranger sont à l'emploi du gouvernement fédéral du Canada.
2. Quels sont leurs noms, fonctions et salaires.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 29 juillet 1931:—Copie de tous les mémoires, télégrammes, recommandations, représentations, pétitions, communications et autres correspondances envoyés ou reçus par le ministre de l'Immigration, ou tout ou tous autres ministres du gouvernement, et envoyés ou reçus par tout haut fonctionnaire de l'Etat ou de la Commission du service civil, ou toute ou toutes autres personnes, au sujet de la destitution du major M. P. Neilly, du personnel de la Commission d'établissement de soldats, le 10 juin 1931.

M. Duranleau, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 18 juin 1931—Etat montrant:—

1. Combien il y a de bateaux ou brise-glaces sous le contrôle du ministère de la Marine dans la province de Québec.
2. Quels sont les ports d'attache de cesdits bateaux ou brise-glaces.
3. Quels étaient, au 28 juillet 1930, les officiers et les membres de l'équipage desdits bateaux ou brise-glaces.

4. Quels étaient leurs salaires.

5. Si les mêmes officiers ou employés sont aujourd'hui sur les mêmes bateaux.

6. S'il y a eu changement dans le personnel desdits employés et officiers, pourquoi ces changements ont été faits.

7. Si des plaintes ont été portées contre les officiers et les membres de l'équipage desdits bateaux ou brise-glaces.

8. Quelle était la nature de ces plaintes.

9. Par qui elles avaient été portées.

10. Si des nouveaux officiers et des nouveaux employés ont été mis en charge desdits bateaux ou brise-glaces depuis le 28 juillet 1930, par qui ils ont été recommandés.

11. Si ces officiers ou employés ont subi les examens de la Commission du service civil.

12. Quel est le salaire actuel de cesdits officiers ou employés.

13. Quel est leur adresse.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 27 juillet 1931—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et documents en la possession du ministre de la Marine et aucun des officiers de son département, à Ottawa et à Québec, au sujet des accusations d'ingérence politique portées contre M. Jean Boudreau, gardien de lumière, à Havre St-Pierre, sur la Côte nord du fleuve St-Laurent, depuis le 30 juillet 1930, jusqu'à date, et la correspondance échangée entre le ministre de la Marine et les fonctionnaires de son ministère avec ledit M. Boudreau.

M. Dupré, l'un des membres du Conseil privé du Roi, pour M. Sauvé, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 20 juillet 1931:—Copie de tous les télégrammes, lettres, rapports, mémoires et autres documents relatifs à la cancellation du contrat d'Alfred Boutin pour la distribution rurale des dépêches dans la paroisse de St-Nérée, dans le comté de Bellechasse.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 29 juillet 1931:—Copie des témoignages et du rapport dans le cas de J. A. Bélanger, maître de poste de St-Jean l'Evangéliste, relativement à l'enquête faite par M. Gérard Simard, sur des accusations d'ingérence politique.

Sur motion de M. Bennett, la recommandation soumise par la Commission du service civil en vertu de l'article 12, clause 61 de la Loi du service civil, pour une modification dans la compensation de la position de page en chef, Chambre des Communes et déposée sur la Table de la Chambre vendredi, le 24 juillet 1931, est approuvée.

M. Bennett, l'un des membres du Conseil privé du Roi, transmet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur, comme suit:—

BESSBOROUGH.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes le budget supplémentaire additionnel des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 31 mars 1932, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord de 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes.

MONTRÉAL, 30 juillet 1931.

Sur motion de M. Bennett, lesdits messages et budget sont référés au comité des Subsides.

M. Bennett, du consentement de la Chambre présente un Bill No 143, Loi concernant la *Beauharnois Light, Heat and Power Company, Limited*, lequel est lu la première fois.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la deuxième fois et référé au comité général de la Chambre devant siéger plus tard ce jour.

M. Bennett, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 144, Loi déclarant d'utilité publique pour le Canada certains ouvrages de la *Beauharnois Light, Heat and Power Company, Limited*, lequel est lu la première fois.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la deuxième fois et référé au comité général de la Chambre devant siéger plus tard ce jour.

Le Bill No 142, Loi conférant certains pouvoirs au Gouverneur en son conseil pour remédier au chômage et aider l'agriculture, et maintenir la paix, l'ordre et la bonne administration au Canada, est de nouveau considéré en comité général, rapporté avec des amendements, considéré tel qu'amendé.

M. Bennett propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Mackenzie King, appuyé par M. Lapointe, propose en amendement,—Que ledit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit référé de nouveau au comité général avec instructions qu'il a le pouvoir de le modifier en ajoutant dans la clause 2 les mots: "n'excédant pas telles sommes que le Parlement pourra approprier."

Après débat, la question étant posée sur l'amendement, elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Ahearn, Bourassa, Brown, Cardin, Chevrier, King, Mackenzie MacInnis, McIntosh, Motherwell, Neill, Ralston, Sanderson, Stewart (Edmonton-Ouest), Weir (Macdonald), Woodsworth, Young—16.

CONTRE:

Messieurs

Anderson (Toronto-High-Park), Arthurs, Beaubier, Bennett, Bury, Campbell, Cantley, Chaplin, Coote, Cowan (Long Lake), Dickie, Esling, Gardiner, Gobeil, Gordon, Hay, Irvine, Kennedy (Peace-River), Kennedy (Winnipeg-Centre-Sud), Lavergne, Loucks, Lucas, Luchkovich, MacNicol, McGillis, McGregor, McLure, Maloney, Murphy, Myers, Plunkett, Rhodes, Ryckman, Senn, Shaver, Spankie, Speakman, Spence, Spencer, Sproule, Stanley, Stewart (Leeds), Stewart (Lethbridge), Stitt (Selkirk), Sutherland, Swanston, Tétrault, Thompson (Lanark), Weir (Melfort), Willis, Wright—51.

Et la question étant posée sur la motion principale, elle est agréée.

Le bill est en conséquence, lu la troisième fois et passé.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante, qu'il a reçue:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

31 juillet 1931.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que le très honorable L. P. Duff, agissant comme député du Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat, le 1er août, à 11 p.m., pour y proroger la présente session du Parlement.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JAMES F. CROWDY,
Assistant-secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable ORATEUR
de la Chambre des Communes,
Ottawa.

Le Bill No 144, Loi déclarant d'utilité publique pour le Canada certains ouvrages de la *Beauharnois Light, Heat and Power Company, Limited*, est délibéré en comité général, rapporté avec un amendement, considéré tel qu'amendé, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 143, Loi concernant la *Beauharnois Light, Heat and Power Company, Limited*, est considéré en comité général, rapporté avec des amendements, considéré tel qu'amendé, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

BUDGET PRINCIPAL

(*Deux tiers des sommes ci-dessous*)

III—GOUVERNEMENT CIVIL

71 Agriculture—	
Traitements	937,535 00
Dépenses casuelle	165,000 00
72 Bureau de l'Auditeur général—	
Traitements, y compris celui de l'Auditeur général, $10,000 de supplément à 7-8 Edouard VII, chapitre 6	390,825 00
Dépense casuelle	53,000 00
78 Affaires des Indiens—	
Traitements	182,420 00
Dépense casuelle	23,000 00

(*Cinq douzièmes des sommes ci-dessous*)

80 Intérieur—	
Traitements	850,000 00
Dépense casuelle	80,000 00

(*Deux tiers des sommes ci-dessous*)

93 Travaux publics—
Traitements.. .. .. 698,925 00
Dépense casuelle.. .. .. 90,000 00
95 Royale Gendarmerie à cheval—
Traitements.. .. .. 39,400 00
Dépense casuelle.. .. .. 14,500 00

VII—AGRICULTURE

112 Bestiaux.. .. .. 1,530,000 00

113 Fermes expérimentales.. .. .. 2,325,000 00

114 Subventions aux foires et expositions, y compris la foire royale agricole d'hiver.. .. .. 650,000 00

115 Santé des animaux, administration de la *Loi des épizoties* et de la *Loi des viandes et conserves alimentaires,* et les édifices nécessaires.. .. .. 2,550,000 00

XXXVI—DIVERS

326 Prêt aux commissaires du havre de Montréal, avec intérêt à un taux qui sera déterminé par le Gouverneur en son Conseil, pour une période et à des termes et conditions que pourra déterminer le Gouverneur en son Conseil, et devant être affecté au paiement des déficits provenant des opérations du pont du havre de Montréal.. .. .. 681,600 00

335 Subvention au Conseil canadien du bien-être de l'enfance.. 10.000 00

336 Subvention à l'Institut national des aveugles.. .. .. 20,000 00

337 Allocation à l'Association canadienne contre la tuberculose.. 25,000 00

338 Allocation au Comité national canadien d'hygiène mentale.. 20,000 00

339 Subvention au *Victorian Order of Nurses*.. .. .. 10,000 00

340 Subvention pour venir en aide à la succursale canadienne de la *St. John Ambulance Association*.. .. .. 5,000 00

341 Pour payer les salaires et les dépenses pour les relevés et recherches au sujet du chenal maritime du Saint-Laurent, compris D. W. McLachlan $1,500, et G. W. Yates, secrétaire, $1,200.. .. .. 50,000 00

352 Pour autoriser le versement annuel, à même le fonds du revenu consolidé, de la somme de $2,000 à chaque ministre de la Couronne chargé de l'administration d'un ministère, au solliciteur général ainsi qu'au chef de l'opposition, et de la somme de $1,000 au président du Sénat ainsi qu'au président de la Chambre des communes, au lieu d'automobiles et de leur entretien, y compris chauffeurs, l'acceptation de ces sommes ne devant pas invalider leurs mandats respectifs de députés au parlement; et pour autoriser le Gouverneur en son Conseil à nommer toute personne exerçant actuellement le métier de chauffeur d'automobile à voyageur dans Ottawa et dont la position est abolie, à une position libre dans l'administration, à condition que le chauffeur ait été sans interruption employé deux ans durant au moins et que le traitement ne devienne pas supérieur à celui qu'il reçoit actuellement.. .. .. 42,000 00

XXXIX—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LA PERCEPTION DU REVENU

Bassins de radoub

356	Bassin de radoub de Champlain	104,000 00
	Bassin de radoub d'Esquimalt	80,700 00
	Bassin de radoub de Lorne	50,000 00
	Selkirk—Cale de radoub	3,600 00

Lignes télégraphiques et téléphoniques

357	Ile du Prince-Edouard et terre ferme	7,000 00
	Lignes télégraphiques, terrestres et sous-marines, dans le bas du Saint-Laurent, et les Provinces Maritimes, y compris les frais des steamers employés au service des câbles	210,000 00
	Alberta et Saskatchewan	131,000 00
	Colombie-Britannique—District de l'île de Vancouver	140,000 00
	Colombie-Britannique—District du Nord	82,500 00
	Réseau principal du Yukon	144,000 00
	Service télégraphique et téléphonique en général	10,000 00

PAQUEBOTS NATIONAUX ET LOI DES TAUX DE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANS LES PROVINCES MARITIMES

Prêt à la Marine marchande du Gouvernement canadien, Ltée.

379 Prêt à la Marine marchande du gouvernement canadien, Ltée (Canadian National Steamships), remboursable sur demande, avec intérêt à un taux qui sera fixé par le Gouverneur en son conseil, à tels termes et conditions que le Gouverneur en son conseil peut déterminer, et pour être appliqué au paiement:

De déficits dans l'exploitation de la compagnie et des navires sous le contrôle de la Compagnie pendant l'année finissant le 31 décembre 1931.. .. .. .. 588,500 00

Prêt à la "Canadian National (West Indies) Steamships, Ltd."

380 Prêt à la "Canadian National (West Indies) Steamships, Ltd.", remboursable sur demande, avec intérêt à un taux que fixera le Gouverneur en son conseil, suivant les termes et conditions que le Gouverneur en son conseil peut établir et à être appliqué en paiement de:

Déficits dans l'exploitation de la Compagnie et des paquebots sous le contrôle de la Compagnie au cours de l'année se terminant le 31 décembre 1931, et ce ce qui est imputable sur l'intérêt.. .. .. 755,000 00

Loi des taux de transport dans les Provinces maritimes

381 Pour solder au besoin, pendant l'année financière 1931-1932, la différence, évaluée par la Commission des chemins de fer et par elle certifiée au ministre des Chemins de fer et Canaux à sa demande, occasionnée par application de la loi des taux de transport des marchandises dans les Provinces maritimes, entre les tarifs de taxes et les taxes

normales (mentionnées à l'article 9 de ladite loi) sur toutes les marchandises transportées en 1931, en vertu des tarifs approuvés, par les compagnies suivantes:
Canada & Gulf Terminal Railway.
Chemin de fer Pacifique Canadien, y compris la Fredericton & Grand Lake Coal and Railway Co.
New Brunswick Coal and Railway Company.
Cumberland Railway & Coal Co.
Dominion Atlantic Railway.
Maritime Coal Railway & Power Co.
Sydney & Louisburg Railway.
Témiscouata Railway.. .. .. 900,000 00

382 Pour solder au besoin, envers la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, le déficit dans les recettes et revenus des lignes de l'Est, définies dans la loi des taux de transport des marchandises dans les Provinces maritimes, occasionné en 1931 par suite de l'application de ladite loi:
(*a*) Montant du déficit (moins la partie dudit déficit spécifiquement prévue au paragraphe qui suit immédiatement) dans les recettes et revenus.. .. .. .. 6,631,856 00
(*b*) Montant du déficit dans les recettes et revenus occasionnés par la diminution des taxes, en vertu de l'application de la loi des taux de transport dans les Provinces maritimes.. .. .. 2,450,632 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

(Plein montant des sommes ci-dessous)

GOUVERNEMENT CIVIL

383 *Agriculture*—
Appointements—
Pour nommer le Dr L. E. Kirk au poste d'agrostologue du Dominion, à la division de la ferme expérimentale d'Ottawa, à un traitement de $5,000 par année, nonobstant toute disposition de la loi du Service civil.. .. .. 750 00

389 *Intérieur*—
Appointements—
Crédit supplémentaire en attendant le rajustement final des personnels par le ministère et la Commission du Service civil, par suite du transfert des ressources naturelles, somme qui doit embrasser les allocations à ceux mis à la retraite et les appointements de de ceux qui sont maintenus.. .. .. 100,000 00

391 *Revenu national*—
Appointements—
Pour porter à $12,000 par année, le traitement de R. W. Breadner, commissaire des douanes.. .. 2,000 00

392 *Travaux publics*—
Appointements—
Pour pourvoir par les présentes au maintien en fonctions de G. W. Dawson, en qualité d'acheteur départemental, grade 5, du 13 février 1931 au 31 mars 1932.. .. .. 1 00

AGRICULTURE

397	Salaire et dépenses de l'agent vendeur des produits agricoles en Grande-Bretagne—Crédit supplémentaire..	5,000 00
398	Construction d'un entrepôt pour oignons à Kelowna, C.-B..	30,000 00
399	Compensation pour animaux éprouvés en vertu de la Loi des épizooties et qui sont morts avant d'être abattus en vertu des dispositions de la loi, comme suit:	
	Chauteaubois, D., Abercorn, P.Q..	26 66
	Blais, J. A., Bromptonville, P.Q..	24 00
	Lapointe, Mme Jean, St-Herménégilde, P.Q..	20 00
	Runions, J. L., Northfield-Station, P.Q..	85 00
	Mailloux, Rémi, Normandin, P.Q..	30 00
	Byers, R. D., Stanstead, P.Q..	66 00
	Stinson, W. V., Westboro, Ont..	36 00
	Hébert, Etienne, Normandin, P.Q..	136 00
	Côté, George, St-Cœur-de-Marie, P.Q..	36 00
	Hamilton, D., Huntingdon, P.Q..	24 00
	Tremblay, J. D., Jonquière, P.Q..	30 00
	Laplume, Marcel, Massonville, P.Q..	34 00
	Canadian International Paper Co., Rockland, Ont..	18 00
	Hildebrand, John M., Winkler, Man..	32 00
	Vallemaire, N., Eastview-Centre, Ont..	36 00
	Ouimet, Ezemir, Glen Robertson, Ont..	20 00
	Crépeau, J. H., St-Camille, P.Q..	140 00
	Isabelle, Josephat, Stanstead, P.Q..	38 00
	Demers, Joseph, Katevale, P.Q..	30 00
	Collier, Peter, Picton, Ont..	38 00
	Cloutier, F., Ayer's-Cliff, P.Q..	36 00
	Allard, Jesse, Jonquière, P.Q..	38 00
	Edkins, W. J. N., Hatley, P.Q..	6 00
	Lapointe, P. E., St-Honoré, P.Q..	38 00
	Trecartion, Walter, Upper-Woodstock, N.-B..	20 00
	Temple, W. H., Ayer's-Cliff, P.Q..	36 00
	Dufour, Octave, Canton Bégin, P.Q..	38 00
	Desmarais, Arthur, Kingscroft, P.Q..	34 00
	Brassard, Emile, Jonquière, P.Q..	8 00
	Thwaites, Charles N., Hatley, P.Q..	4 00
	Maltais, Elie, Hébertville, P.Q..	38 00
	Larouche, Donat, Jonquière, P.Q..	476 00
	Gagnon, Epiphanie, Ste-Anne, P.Q..	10 00
	Boudreault, Joseph, St-Joseph-d'Alma, P.Q..	92 00
	Desmeules, Jos., St-Joseph-d'Alma, P.Q..	38 00
	Girard, Amédée, St-Joseph-d'Alma, P.Q..	36 00
	Harvey, Chas. Eug., St-Joseph-d'Alma, P.Q..	80 00
	Miner, Ernest, St-Joseph-d'Alma, P.Q..	38 00
	Lavoie, Jos., St-Cœur-de-Marie, P.Q..	30 00
	Thivierge, Edgar, St-Joseph-d'Alma, P.Q..	38 00
	Tremblay, Léonide, Bagotville, P.Q..	34 00
	Tremblay, Henri, St-Bruno, P.Q..	76 00
	Adam, Stanislas, Coaticook, P.Q..	96 00
	Boivin, Alfred, Bagotville, P.Q..	36 00
	Bouchard, Johny, Bagotville, P.Q..	144 00
	Brassard, Elzéar, Laterrière, P.Q..	38 00
	Chamberlain, W. W., Dixville, Que..	8 00

Donnelly, Robert, Aultsville, Ont	38 00
Dupuy, Hyacinthe, Coaticook, P.Q	38 00
Soucy, Joseph, Hillhurst, Qué	48 00
Tremblay, Mme Louis, Chicoutimi, P.Q	38 00
Lavoie, Zéphir, Normandin, P.Q	38 00
Fortin, Adélard, Chicoutimi, P.Q	38 00
Fortin, Elie, Chicoutimi, P.Q	34 00
Pitt, Clinton, Brinston, Ont	28 00
Servage, F., Chesterville, Ont	38 00
Tarte, F., Sherbrooke, P.Q	38 00
Arcand, James, St-Onge, Ont	38 00
Maltais, Alfred, Rivière-du-Moulin, P.Q	8 00
Doan, Chorenzo P., Sheguiandah, Ont	38 00
Hart, M. H., Woodstock, Ont	38 00
Feeley, Lorne, Cannamore, Ont	8 00
Ouderkirk, Watson, Berwick, Ont	38 00
Matte, Aug., St-Albert, Ont	38 00
Empey, Erle, Iroquois, Ont	38 00
Bouchard, Théophitus, St-Nazaire, P.Q	8 00
Grondin, Noël, Normandin, P.Q	8 00
Larouche, Joseph, Lac-Ste-Croix, P.Q	38 00
Fortin, Lionel, Normandin, P.Q	32 00
Fortin Conrad, Normandin, P.Q	10 00
Bouffard, J. E., Sherbrooke, P.Q	38 00
Bergeron, Henri, Métabetchouan, P.Q	38 00
Sirois, Eustache, Coaticook, P.Q	32 00
Mosher Bros., Tomifobia, P.Q	18 00
Griffin, Thos., Indian Head, Sask	34 00
Gagné, Achille, St-Denis, Bromptonville, P.Q	30 00
Fortin, Mme Johnny, Lac-Bouchette, P.Q	36 00
Hébert, Ludger, St-Félicien, P.Q	76 00
Tremblay, Charles, St-André, P.Q	34 00
Labruère, R. Bde., Coaticook, P.Q	30 00
Harvey, Henry, Coaticook, P.Q	18 00
Bouchard, Alfred, St-Félicien, P.Q	38 00
Brunet, D., Beebe, P.Q	16 00
Brouillard, Ovide, St-Herménégilde, P.Q	6 00
Drew, Lewis A., Magog, Qué	38 00

ETABLISSEMENT DES SOLDATS ET AUTRES PERSONNES SUR LES TERRES

400 Montant requis pour avances dans l'établissement des soldats sur les terres, pour avances en vertu des plans de colonisation pour les familles britanniques, recouvrables du gouvernement britannique et coût d'administration de la colonisation des soldats—Crédit supplémentaire 220,000 00

PENSIONS

402 Salaires et dépenses casuelles de la Commission de pensions du Canada—Crédit supplémentaire 49,840 00

DEFENSE NATIONALE

Service de la milice—

403	Services et travaux du génie—Crédit supplémentaire	36,000 00
404	Milice active non permanente—Crédit supplémentaire	400 000 00
405	Collège royal—Crédit supplémentaire	11,000 00

Généralités—

Divers—

406	Allocation de commisération aux employés civils pour blessures reçues pendant qu'ils étaient en dveoir, comme suit:—	
	Chas. A. Hagan, journaliers, Burdick, champ de tir de Saskatchewan	121 00
	Percy Mitchell, journalier, quartiers généraux de l'artillerie, Ottawa, Ont	6 50
	J. R. Shipway, journalier, champ de tir de Dunburn, Sask	36 00
	Joseph E. Martel, aide artisan pour procédé, Ottawa, Ont	36 50
	Albert Flanagan, contremaître de hangar, à l'aéroport de St-Hubert, Québec	11 50
	Leonard Mohns, journalier, au camp militaire de Petewawa, Ont	76 67
	Thomas Marsden, aide-plombier au camp Borden, Ontario	340 00
	Albert Lamarche, journalier à l'aérodrome de Rockliffe, Ontario	54 40
	William H. Owen, journalier au champs de tir Connaught, Ontario	92 02
	George Smith, gardien de l'arsenal de l'avenue des Pins, à Montréal, Québec	37 50
	Gordon Hymen, journalier à la caserne Wolseley, London, Ontario	41 56

AVIATION

407	Routes aéro-postales—Crédit supplémentaire	100,000 00

CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL

Chemins de fer

408	Chemins de fer de l'Etat—pour la construction d'un autre bac transbordeur et l'aménagement d'autres facilités pour le transbordement des wagons entre l'île du Prince-Edouard et la terre ferme—Crédit supplémentaire	314,000 00

TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL

Havres et rivières

409	Tête-de-ligne des Grands lacs d'aval, y compris le crédit pour l'acquittement complet et définitif de la réclamation de la *Atlas Construction Co., Ltd*	50,000 00

TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Edifices publics

Nouveau-Brunswick

410	Quarantaine de St-Jean—Ile Partridge—Améliorations, modifications, réparations, etc.—Crédit supplémentaire	750 00
	St-Stephen—Edifice des Douanes et de l'Immigration	30,000 00

Québec

411	Cantic—Edifice de l'Immigration et des Douanes..	28,000 00
	Quarantaine de la Grosse-Isle—Amélioraitons, réparations, etc.—Crédit supplémentaire..	750 00
	Lacolle—Edifice de l'Immigration et des Douanes..	27,000 00
	Montréal—Edifice Stephens—Matériel..	10,000 00
	Arsenal de Montréal—Paiement du premier versement sur l'achat de l'arsenal..	15,140 00
	St-Joseph-d'Alma—Edifice public—Crédit voté de nouveau.	24,000 00

Ontario

412	Edifice public d'Amherstburg—Améliorations au système de chauffage..	1,000 00
	Edifice public de Gravenhurst—Allonge..	20,000 00
	Edifice public de London—Modifications et améliorations...	2,000 00
	Edifice public de Sudbury—Modifications et améliorations..	7,000 00
	Edifice public de Timmins—Améliorations, modifications et garnitures, etc..	4,000 00
	Toronto—Paiement du premier versement sur l'achat de l'arsenal..	29,500 00
	Edifice du poste météorologique de Toronto—Modifications et améliorations..	20,000 00

Manitoba

413	Edifices publics de Brandon—Garnitures, modifications et améliorations..	7,000 00
	Edifice public de Winnipeg—Améliorations aux ascenseurs..	3,000 00
	Station postale "A" de Winnipeg—Achat et réparations de camions pour le ministère des Postes..	3,000 00

Saskatchewan

414	Edifice public de Moose-Jaw—Modifications et améliorations.	2,200 00
	Moose-Jaw—Tracteur pour la poste..	1,300 00
	Edifice postal à la gare Union à Régina—Matériel..	6,000 00
	Saskatoon—Edifice public—Sous contrat—Crédit voté de nouveau..	30,000 00

Alberta

415	Salle d'exercice de Calgary—Améliorations, allonges et réparations..	30,000 00
	Edifice public de Delia—Garniture et matériel..	1,000 00

Colombie-Britannique

416	Edifice public de Vernon—Améliorations au système de chauffage..	3,800 00
	Vancouver—Réparations du local de la R.V.N.R.C...	1,500 00
	Arsenal de Vancouver—Paiement du premier versement sur l'achat de l'arsenal..	14,000 00

Généralités

417	Ottawa—Laboratoire pour le ministère des Mines, rue Booth, et modifications—Sous contrat—Crédit supplémentaire..	2,500 00

Havres et rivières

Nouvelle-Ecosse

418	Anderson's Cove—Réparations au brise-lames	1,500 00
	Cow-Bay (Port-Morien)—Réparations du brise-lames	3,000 00
	East-Berlin—Réparations du brise-lames	2,000 00
	East-Ferry—Quai—Voté de nouveau $6,900	21,000 00
	Fall's-Point—Réparations du quai	1,500 00
	Gabarus—Réparations du brise-lames	4,000 00
	Graff-Beach—Travaux de protection du port et réparations au brise-lames	2,400 00
	Grosses-Coques—Réparations aux ouvrages du port	4.500 00
	Irish-Cove—Reconstruction du quai	8,500 00
	Litchfield—Réparations au brise-lames	2,200 00
	Petite-Anse Réparations au brise-lames—Sous contrat—Crédit supplémentaire	2,000 00
	Little-Harbour—Réparations au brise-lames	1,600 00
	Long-Cove Réparations au brise-lames et améliorations	2.900 00
	Musquodoboit-Harbour (Pleasant-Point)—Creusage—Sous contrat	10,600 00
	Neil's-Harbour—Réparations au brise-lames—Crédit supplémentaire	1,000 00
	Parrsboro Reconstruction des ouvrages du port	7.500 00
	Peas-Brook—Réparations au quai	1,800 00
	Phinney's-Cove- Réparations au brise-lames	2.500 00
	Port-Williams—Prolongement du bassin de radoub et améliorations du quai—Sous contrat—Crédit supplémentaire	3.200 00
	Seaside—Prolongement du quai	12,000 00
	Saint-Francis-Harbour—Réparations au brise-lames	4.500 00
	Three-Fathom-Harbour—Réparations aux ouvrages du port	8.000 00
	Trenton—Prolongement du quai et réparations	1,300 00
	Walker's-Cove—Quai	8,300 00
	West-Dover—Réparations au quai	3,000 00
	West-Baccaro—Réparations au brise-lames	4.900 00
	White-Point (Scotch-Cove)—Réparations au brise-lames	3.500 00

Ile du Prince-Edouard

419	Annandale—Entrepôt sur le quai	2,200 00
	China-Point—Réparations au quai—Crédit supplémentaire	2.200 00
	Graham's-Point—Réparations au brise-lames—Crédit supplémentaire	1,800 00
	Little-Sands—Réparations au brise-lames	2.000 00
	North-Lake-Harbour—Réparations au brise-lames—Crédit supplémentaire	1,000 00
	Poplar-Point—Réparations au quai	1,800 00
	Rustico-Harbour—Réparations au brise-lames—Crédit supplémentaire	1,000 00
	Victoria—Agrandissement du quai	7,000 00

Nouveau-Brunswick

420	Alma—Prolongement du brise-lames et dragage	5,000 00
	Chatham—Prolongement et réparation du quai du chemin de fer	10,000 00
	Grandigue—Réparations au quai	1.500 00

Québec

421	Bellevue—Reconstruction du quai	5,000 00
	Bryon-Island, I.M.—Cale	2,500 00
	Carleton—Prolongement du quai—Crédit supplémentaire—Sous contrat—Voté de nouveau	3,700 00
	Pointe-au-Père—Réparations au quai à la suite d'une tempête.	38,000 00
	Grindstone, I.M.—Réparations au quai—Crédit supplémentaire	22,000 00
	Harricana-Ouest—Quai	1,900 00
	Lévis—Contribution au coût du quai	40,000 00
	Louisville—Dragage	15,000 00
	Matane—Prolongement au brise-lames de l'ouest	25,000 00
	Pointe-aux-Outards—Quai—Sous contrat	9,000 00
	Pointe-Saint-Pierre—Remplacement du quai—Brise-lames—En construction—Crédit supplémentaire	2,500 00
	Rimouski—Réparations au quai—Crédit supplémentaire	2,300 00
	Rivière-au-Tonnerre—Quai—En construction	55,000 00
	Rivière-Ouelle—Réparations au quai	3,000 00
	Roberval—Prolongement du brise-lames	4,300 00
	Baie Shawinigan—Ouvrages de protection	58,000 00
	Sainte-Adélaïde de Pabos—Réparations au quai—Crédit supplémentaire	3,500 00
	Saint-Grégoire, Montmorency—Ouvrages de protection	4,900 00
	Saint-Irénée—Réparations au quai	2,000 00
	Saint-Placide—Ouvrages de protection	4,800 00
	Saint-Siméon—Reconstruction du quai—Sous contrat—A voter de nouveau	7,600 00

Ontario

422	Burlington-Channel—Réparations aux approches	10,800 00
	Collingwood—En règlement définitif de la réclamation de R. G. Weddell pour une somme n'excédant pas $50,000	50,000 00
	Gananoque—Réparations aux approches du quai	1,500 00
	Goderich-Harbour—Améliorations—Crédit supplémentaire	35,000 00
	Hamilton—Améliorations du port—Sous contrat—Crédit supplémentaire	9,000 00
	Kingston—Reconstruction du quai	25,000 00
	Midland—Améliorations du port—Crédit supplémentaire	25,000 00
	Rivière Montréal—Barrage à Latchford—Entretien et réparations—Crédit supplémentaire	600 00
	Moose-Factory—Contribution à la construction d'un quai	15,000 00
	Owen-Sound—Améliorations du port	40,000 00
	Penetanguishene—Réparations au quai—A voter de nouveau $3,000	4,000 00
	Providence-Bay—Réparations au quai	6,000 00
	Rockport—Quai	4,200 00
	Windsor—Améliorations du port—A voter de nouveau	65,000 00

Manitoba

423	Saint-Andrew-Rapids—Ecluse et barrage—Entretien et réparations—Crédit supplémentaire	1,260 00

Colombie-Britannique

	Coquitlam-River—Contribution pour dragage, la province de la Colombie-Britannique devant verser un montant égal	3,000 00
	Fraser-River—Améliorations—Sous contrat—Crédit supplémentaire	300,000 00

424	Gerrard—Quai..	2,900 00
	Ports et rivières en général—Réparations et améliorations—Crédit supplémentaire..	30,000 00
	Nanaïmo—Renouvellement du quai flottant à Farmer's-Landing..	1,700 00
	Revelstoke—Réparations au barrage de dérivation..	1,200 00
	Trout-Lake—Quai..	3,000 00

DRAGAGE

425	Dragage—Provinces Maritimes—Crédit supplémentaire..	50,000 00
	Dragage—Ontario et Québec—Crédit supplémentaire..	75,000 00
	Dragage—Manitoba, Saskatchewan et Alberta—Crédit supplémentaire..	25,000 00
	Dragage—Colombie-Britannique—Crédit supplémentaire..	50,000 00

CHEMINS ET PONTS

426	Pont du canal de Burlington—Entretien et réparations—Crédit supplémentaire..	3,900 00
	Kingston Quais et ponts—Entretien et réparations—Crédit supplémentaire..	1,000 00
	Témiskamingue-nord—Améliorations des approches du pont	3,500 00
	Réparations au pont international sur la rivière Saint-Jean à Saint-Léonard, N.-B.—Crédit supplémentaire..	1,750 00

LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES

Saskatchewan et Alberta

427 Pelican—Edifice pour service télégraphique.. 900 00

Ile du Prince-Edouard

428 Câble téléphonique entre le cap Traverse, I.P.-E., et le Cap Tormentine, N.-B.. 4,200 00

DIVERS

429 Division des ingénieurs—Salaires, etc.—Crédit supplémentaire.. 30,000 00

SERVICE OCEANIQUE ET FLUVIAL

431 Construction d'un brise-glace pour le détroit d'Hudson (à voter de nouveau).. 21,731 45

432 Service radiotélégraphique, construction et entretien d'un navire radiotélégraphique aux postes littoraux et administration générale de la loi et des règlements concernant la radio dans le Dominion—Crédit supplémentaire.. 9,000 00

433 Allocation de commisération à Lawrence Larson, ancien surveillant de l'usine du service radiotélégraphique d'Esquimalt.. 500 00

434 Dépenses d'une enquête pour déterminer la compétence du Parlement à réglementer et contrôler les communications radiophoniques.. 30,000 00

435 Somme requise pour la construction ou l'achat de deux remorqueurs pour le service des incendies dans le port de Québec.. 350,000 00

TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL

MINISTÈRE DE LA MARINE

436	Chenal à eau profonde du Saint-Laurent—Somme requise pour rembourser la *Sin Mac Lines Limited,* de Montréal, des frais additionnels relatifs au sauvetage de l'allège à bascule No 27 de la flotte du chenal à eau profonde du Saint-Laurent..	13,000 00

PHARES ET SERVICE DES COTES

437	Pour rembourser le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique des sommes perçues pour les baux de diverses propriétés des ports, lesquels propriétés relèvent de la régie et de la juridiction de cette province..	744 00
438	Allocation de commisération—Comme dédommagement au profit de la *Workmen's Compensation Board of British Columbia* pour soins médicaux prodigués à feu E. J. Brown, ancien aide-gardien de phare à la Pointe-Estevan, C.-B..	60 00
439	Allocation de commisération—Comme dédommagement au profit de la *Workmen's Compensation Board of British Columbia* pour le maintien d'une pension de $35 par mois octroyée et payée par cette commission jusqu'au 31 mars 1932 à la veuve de E. J. McCoskrie, ancien gardien du port de Prince-Rupert, tué dans l'exercice de ses fonctions.	420 00
440	Somme requise pour acquitter les dépenses de la *Pacific (Coyle) Navigation Company* occasionnées par le service des brise-glace sur la rivière Fraser-nord au cours de l'hiver 1928-1929..	2,656 00
441	Entretien et réparations des quais—Crédit supplémentaire..	4,000 00
442	Allocation de commisération en faveur de David Bilodeau, ancien menuisier du personnel de l'agence de la marine..	326 60

INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES

443	Service météorologique, y compris l'observatoire magnétique, octrois chacun de $500 aux observatoires de Kingston et de Montréal, et allocation de $400 à L. F. Gorman, observateur à Ottawa—Crédit supplémentaire..	49,620 00

MINES ET COMMISSION GEOLOGIQUE

444	Pour l'entretien du bureau d'essais, à Vancouver, C.-B.—Crédit supplémentaire..	1,500 00

IMPRESSIONS ET PAPETERIE

445	Installation nouvelle—Crédit supplémentaire..	6,500 00

INDIENS

446	*Ontario et Québec*— Réparations aux ponts et chemins de drainage—Crédit supplémentaire..	1,856 00
447	*Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Territoires du nord-ouest*— Pour la construction de chemins et ponts—Crédit supplémentaire..	1,000 00

448	Frais généraux—Secours aux nécessiteux et soins médicaux en général dans tout le Canada..	200,000 00
449	Instruction des Indiens—Crédit supplémentaire..	7,500 00

GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

451	Pour la réfection de la voie de portage entre Fitzgerald, en Alberta, et Fort-Smith, T. du N.-O., de moitié avec la province d'Alberta—la part du fédéral ne devant pas dépasser $5,000..	5,000 00
	Pour pourvoir, relativement au projet d'achat de rennes, au remplacement de bâtiments et de matériel incendiés à Kittigazuit, T. du N.-O...	7,000 00

TERRES ET PARCS FEDERAUX

452	Dépenses occasionnées sous les dispositions de la loi de contrôle du lac des Bois, 1921, et de la convention entre le Dominion, l'Ontario et le Manitoba, confirmée par la Loi de conservation du lac Seul, 1928, pour la construction d'un barrage à la décharge du lac Seul et son exploitation par la Commission de contrôle du lac des Bois, l'argent dépensé devant être remboursé au Dominion par la province du Manitoba en vertu des dispositions de l'alinéa 8 de la convention de rétrocession avec le Manitoba (à voter de nouveau)..	25,000 00
	Arpentages requis dans le bassin de la rivière Roseau au sujet du renvoi de cette question par les gouvernements du Canada et des Etats-Unis à la commission mixte internationale. (A voter de nouveau)..	4,521 20
	Subvention à l'Association forestière du Canada..	2,000 00

PENSIONS ET SANTE

453	Secours de chômage—Crédit supplémentaire..	650,000 00
454	Tribunal des pensions—Crédit supplémentaire..	12,000 00

REVENU NATIONAL

477	Pour pourvoir à l'administration de la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu, de 1917, et ses modifications, et à l'autorisation de créer, à cette fin, des positions, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil, et ces positions et ce personnel sont, par les présentes, entièrement exclus de l'empire de ladite Loi—Crédit supplémentaire requis..	350,000 00
	Pour pourvoir aux dépenses de l'entretien des croiseurs du revenu et à celles du service de surveillants—Crédit supplémentaire requis..	150,000 00

CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LA PERCEPTION DU REVENU

Canaux

478	Personnel et réparations—Crédit supplémentaire..	75,000 00

SERVICE OCEANIQUE ET FLUVIAL

485	Pour pourvoir à la construction d'un nouveau vapeur pour les études hydrographiques—Crédit supplémentaire (A voter de nouveau $395,642.50)	538,000 00

DIVERS

486	Pour pourvoir aux paiements relatifs au transport de la houille en vertu des conditions prescrites par le Gouverneur en son conseil, et pour le coût d'administration de cette loi (A voter de nouveau $38,322.92)	1,428,000 00
487	Prêt aux Commissaires du havre de Québec pour la construction des améliorations du port et d'installations de têtes de lignes, y compris les rénovations et réparations, en plus du montant autorisé par la Loi du prêt au havre de Québec, 1929, nonobstant la restriction inscrite dans la dernière phrase de la clause 2 de ladite Loi, mais sujet, de toute autre façon, aux dispositions de ladite Loi. . . .	500,000 00

Résolutions à rapportées.

Lesdites résolutions sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant sans amendement:

Bill No 142, Loi conférant certains pouvoirs au Gouverneur en conseil pour remédier au chômage et aider l'agriculture, et maintenir la paix, l'ordre et la bonne administration au Canada.

Sur motion de M. Bennett, résolu,—Que lorsque la Chambre s'ajournera ce jour, elle restera ajournée jusqu'à lundi à onze heures a.m.

Après 11 heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre à 11.20 heures p.m., jusqu'à lundi prochain, à 11 a.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,

Orateur.

No 96

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 3 AOUT 1931

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

M. Bennett, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à une adresse à Son Excellence, le Gouverneur général du 11 mai 1931:—Copie de tous les télégrammes, pétitions, résolutions, lettres et autres communications et documents que le premier ministre, le Secrétaire d'Etat et tout autre membre du cabinet ont reçus du gouvernement de la Saskatchewan, ou de tout membre de ce gouvernement depuis le 1er janvier 1931.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 29 juillet 1931—Etat montrant:—

1. Combien a été dépensé dans le comté de Matane pour alléger le chômage.
2. Combien pour assistance directe.
3. Combien de journées de travail on a fournies.
4. Combien de familles ont ainsi reçu de l'assistance.
5. Quel est le coût réel des travaux et ouvrages publics qui ont été exécutés dans le comté mentionné plus haut.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:

Bill No 143, Loi concernant la *Beauharnois Light, Heat and Power Company, Limited.*

Bill No 144, Loi déclarant d'utilité publique pour le Canada certains ouvrages de la *Beauharnois Light, Heat and Power Company, Limited.*

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides étant lu;

M. Bennett propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

La Chambre en conséquence se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

BUDGET PRINCIPAL

(*Deux tiers des sommes ci-dessous*)

XVII—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Havres et rivières

Nouvelle-Ecosse

Advocate—Réparations au quai	4,300 00
Annapolis-Royal—Réparations au quai et améliorations—En cours	5,000 00
Arichat—Prolongement de l'éperon	1,200 00
Arisaig—Réparations au quai	2,100 00
Baddeck—Réparations au quai	3,000 00
Bailey's Brook—Réparations au quai	4,000 00
Barrington-Passage—Quai	9,000 00
Baie St-Laurent—Prolongement et réparation du brise-lames	4,200 00
Belliveau's-Cove—Réparations au quai	4,100 00
Black-Point—Réparations au brise-lames	4,200 00
Broad-Cove-Marsh—Prolongement du quai-brise-lames—Entreprise adjugée	5,900 00
Brooklyn—Prolongement du brise-lames—Entreprise adjugée	50,000 00
Cap-Ste-Marie—Brise-lames—Pour parachever—en construction	1,600 00
Cheverie—Réparations au quai	2,000 00
Cow-Bay-Run—Prolongement et réparation du brise-lames	3,000 00
Greignish—Prolongement et réparation de la jetée	3,000 00
Digby—Améliorations au port—Entreprise adjugée	50,000 00
Dingwall (baie Aspy)—Réparation du brise-lames	14,000 00
Passage de l'Est—Réparations aux ouvrages du port	4,000 00
East-Jordan—Réparations au quai	1,500 00
East-Port-Medway—Prolongement du quai	1,100 00
East-Sardy-Cove—Améliorations au quai	1,600 00
Englishtown—Améliorations au quai	2,500 00
Feltzen-South—Réparations au brise-lames	1,500 00
Freeport—Réparations au brise-lames	11,500 00
Friar's Head—Améliorations au port	2,400 00
Goose-Bay—Réparations au quai	3,000 00
Grand-Désert—Ouvrages de protection du port	3,600 00
Grand-Etang—Réparations aux jetées	6,200 00
Granville-Centre—Reconstruction du quai	3,000 00
Gunning-Cove—Réparations au quai	1,200 00
Hantsport—Améliorations au quai et dragage—en cours	10,000 00
Hawbolt's Cove—Reconstruction des ouvrages du port	4,000 00
Herring-Cove—Réparations au brise-lames	7,000 00
Ports et rivières en général—Réparations et améliorations	110,000 00
Inverness—Réparations aux ouvrages du port—En cours	8,000 00
Joggins—Réparations au quai-brise-lames—En cours	4,000 00
Kelly's-Cove—Réparations au quai	2,000 00
Ketch-Harbour—Prolongement du quai	1,200 00

L'Ardoise-Beach—Prolongement du brise-lames..	2,400 00
Petite-Anse—Réparations au brise-lames—Entreprise adjugée	12,600 00
Little-Brook—Réparations au brise-lames..	10,000 00
Little-Caribou—Dragage..	5,600 00
193 Little-Judique—Prolongement et réparation des ouvrages du port..	2,500 00
Long-Point-Banks—Quai..	5,700 00
Louisbourg—Quai..	65,200 00
Lower-Sandy-Point—Réparations au brise-lames..	2,000 00
McKay's-Point (Judique)—Prolongement du brise-lames..	3,300 00
Mabou-Harbour—Réparations au brise-lames..	1,500 00
Malagash—Prolongement du quai..	10,000 00
Margaree-Harbour—Réparations aux ouvrages du port—En cours..	7,900 00
Margaretville—Réparations au brise-lames..	10,000 00
Meteghan—Réparations au brise-lames..	3,000 00
Murphy's-Pond—Améliorations au port..	2,500 00
Neill's-Harbour—Réparations au brise-lames..	3,800 00
North-East-Point, île du cap Sable—Quai..	19,000 00
Northport—Quai—En construction..	2,500 00
Parker's-Cove—Réparations au brise-lames..	2,000 00
Parrsboro—Améliorations à la jetée Riverside..	8,000 00
Petit-de-Grat—Quai—Entreprise adjugée..	7,900 00
Pictou—Dragage—Entreprise adjugée..	10,000 00
Pictou—Réparations aux quais de chemin de fer—En cours	7,000 00
Pictou, île de—Prolongement du quai..	5,000 00
Pictou-Landing—Parachèvement du brise-lames—En cours	1,800 00
Port-George—Réparations au brise-lames—En cours..	5,000 00
Port-Greville—Réparations au quai..	2,200 00
Port-Lorne—Réparations du brise-lames..	9,500 00
Port-Williams—Prolongement du chenal—Entreprise adjugée	4,500 00
Poulamon—Réparation et prolongement du quai..	3,600 00
Pugwash—Réparations au quai du chemin de fer dép.—En cours..	6,000 00
Ray's-Creek—Reconstruction du quai..	5,500 00
Red-Island—Réparations au brise-lames..	6,000 00
Sandford—Réparations au brise-lames..	3,000 00
Scott's-Bay—Réparations aux ouvrages du port..	1,500 00
Sheet-Harbour-East—Réparations au quai..	4,000 00
Skinner's-Cove—Réparations aux jetées..	1,500 00
Smiley's-Point—Réparations au brise-lames et au hangar..	2,000 00
South-Cove—Réparations au quai..	1,500 00
Spencer's-Island—Réparations au quai..	1,800 00
Swim's-Point—Réparations au quai..	3,000 00
Sydney (jetée Whitney)—Réparations au quai..	5,500 00
Tangier—Réparations au quai..	3,700 00
The Ponds (Pleasant-Bay)—Améliorations au port—En cours	12,000 00
Tommy's-Beach—Moteur de lavage et passerelle..	2,000 00
Toney-River—Réparations aux jetées..	2,000 00
Trout-Cove (Centreville)—Réparations aux brise-lames—En cours..	5,500 00
Upper-Prospect—Réparations au brise-lames..	2,800 00
Upper-Woods-Harbour—Réparations au quai..	1,500 00
Vogler's-Cove—Réparations au quai..	1,200 00
Wallace—Réparations au quai..	3,500 00
Watt's-Settlement—Réparations au quai..	1,800 00

	West-Advocate—Améliorations au brise-lames..	1,200 00
	West-Arichat—Réparations au brise-lames—En cours..	2,500 00
	West-Head—île du cap Sable—Réparations au brise-lames..	3,000 00
	Windsor—Prolongement du quai—En cours..	13,600 00
	Yarmouth-Bar—Réparations au brise-lames..	5,000 00

Ile du Prince-Edouard

194	Belle-River-Harbour—Réparations au brise-lames..	1,500 00
	China-Point—Réparations au quai..	2,000 00
	Cranberry—Réparations au quai..	2,400 00
	Graham's Pond—Réparations au brise-lames..	1,000 00
	Grande-Rivière (nord)—Réparations au quai..	2,000 00
	Ports et rivières en général—Réparations et améliorations..	15,000 00
	Hickey's—Réparations au quai..	2,000 00
	Lambert's (Montague)—Réparations au quai..	1,500 00
	Miminigash-Harbour—Réparations au brise-lames—En cours	1,000 00
	North-Lake-Harbour—Réparations au brise-lames..	1,700 00
	Pownal—Réparations au quai..	2,200 00
	Rustico-Harbour—Réparations au brise-lames..	2,700 00
	Sturgeon—Réparations au quai..	2,500 00
	Summerside—Réparations au quai—Entreprise adjugée..	8,000 00
	Tignish-Harbour—Réparations au brise-lames..	5,000 00

LIGNES TELEGRAPHIQUES ET DE TELEPHONE

Alberta-Saskatchewan

208	Lignes télégraphiques et téléphoniques de l'Alberta et de la Saskatchewan—Réparations et améliorations en général	21,500 00

XXIX—INDIENS

267	Nouvelle-Ecosse..	85,960 00
268	Nouveau-Brunswick..	72,624 00
269	Ile du Prince-Edouard..	10,905 00
270	Ontario et Québec..	472,585 00
271	Manitoba, Saskatchewan, Alberta et T. du N.-O..	1,007,639 00
272	Colombie-Britannique..	560,600 00
273	Yukon..	22,000 00
274	Généralités..	286,500 00
275	Instruction des Indiens..	1,997,500 00

(*Cinq douzièmes des sommes ci-dessous*)

XXXIII—TERRES ET PARCS FEDERAUX

	Terres fédérales, grains de semence, terres de l'Artillerie, de l'Amirauté et terres publiques, salaires et dépenses, y compris la somme requise pour défrayer les dépenses relatives aux grains de semence et perception des avances antérieures, et pour payer la moitié des dépenses de la Commission de rajustement et de secours, etc..	125,000 00
	Pour aider à la publication des mémoires de l'Association des arpenteurs fédéraux..	125 00

	Pour aider à la conservation des forêts au Canada; inventaire des ressources forestières; enquête sur la condition des forêts et degré de croissance, et développement des méthodes scientifiques de direction; recherches techniques et économiques; études sur la protection des forêts; maintien des stations de recherches sur terrain, des forêts de démonstration, des pépinières, et des laboratoires: entreprises coopératives de sylviculture et de produits forestiers, etc..	400,000 00
	Enquêtes sur les forces et les ressources hydrauliques, et les problèmes internationaux et canalisation, les levés hydrométriques du Dominion, le Bureau hydraulique des provinces de l'Ouest, et l'administration des lois fédérales concernant les forces hydrauliques et l'irrigation des terres..	250,000 00
280	Pour défrayer les dépenses autorisées par le Gouverneur en son conseil pour aider les officiers du département consultés relativement aux conseils, questions des eaux limitrophes internationales..	12,000 00
	Montant requis pour frais de la Commission de contrôle du lac des Bois..	8,000 00
	Dépenses pour les parcs nationaux du Canada, sites historiques, soins aux indigents dans les parcs, etc., et pour rembourser au gouvernement provincial le salaire des magistrats de police à Banff, à Jasper et au lac Waterton..	1,319,200 00
	Administration de la Loi des oiseaux migrateurs..	56,750 00
	Pour la construction de la grande route Golden-Revelstoke.	250,000 00
	Enquêtes scientifiques relatives au développement du Canada et à la géographie: gravure, lithographie, impression et préparation de cartes, rapports et publications semblables, salaires, etc..	175,000 00
	Coût du contentieux et frais judiciaires..	12,000 00
	Allocation de commisération à Mme E. S. Forbes égale à la moitié du salaire de son mari, payable mensuellement..	1,050 00
	Pour dépenses du bureau de l'ingénieur surveillant des mines, résultant des récentes activités dans le Nord du Manitoba et de la Saskatchewan..	50,000 00

VII—AGRICULTURE

(*Deux tiers des sommes ci-dessous*)

116	Entomologie..	35,000 00
117	Exécution de la *Loi concernant les insectes destructeurs et autres fléaux*..	705,000 00
118	Publications..	38,000 00
119	Institut International d'Agriculture..	13,500 00
120	Salaires et dépenses de l'agent des marchés de produits agricoles en Grande-Bretagne..	2,500 00
121	Economie rurale, y compris les marchés coopératifs agricoles.	12,000 00
122	Allocation à l'*Empire Bureau*..	25,000 00
123	Subvention au comité exécutif du Congrès mondial des producteurs de grain..	200,000 00

Résolutions à rapportées.

Lesdites résolutions sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante, qu'il a reçue:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

31 juillet 1931.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que le très honorable L. P. Duff, agissant comme député du Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat, le 3 août, à 5 p.m., pour y proroger la présente session du Parlement.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JAMES F. CROWDY,

Assistant-secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable ORATEUR
de la Chambre des Communes,
Ottawa,

CONCOURS

Les résolutions adoptées en comité des Subsides le 24 avril écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées et elles sont comme suit:—

(*Cinq sixièmes des sommes ci-dessous*)

XVII—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

EDIFICES PUBLICS

Nouvelle-Ecosse

182	Halifax, quartiers de la marine—Nouveaux édifices..	30,000 00
	Halifax—Edifice public—Améliorations et réparations..	10,000 00
	Halifax, poste de quarantaine—Améliorations, réparations, etc..	10,000 00
	Halifax—Hôpital de Rockhead—Améliorations et réparations	5.000 00
	Halifax—Réparations aux édifices et aux quais aux casernes de la M.R.C. et aux chantiers de S.M..	30,000 00
	Inverness—Edifice public—Prolongement d'égout..	2,000 00
	Kentville—Edifice public—Rallonge—Adjugé à l'entreprise	6,000 00
	Middleton—Edifice public—Adjugé à l'entreprise..	34,000 00
	New-Glasgow—Edifice public—Rallonge—Adjugé à l'entreprise..	60,000 00
	New-Waterford—Edifice public..	45,000 00
	Shubénacadie—Edifice public..	21,000 00
	Sydney-Mines—Edifice public—Améliorations et réparations	8,000 00

Nouveau-Brunswick

183	Atholville—Edifice public—Adjugé à l'entreprise..	2,200 00
	Dalhousie—Edifice public..	52,000 00
	Forest-City—Edifice pour l'immigration, la douane et l'accise	5,000 00
	McAdam—Edifice public..	30,000 00
	Moncton—Tracteur pour la poste..	1,700 00
	Moncton—Edifice public..	75,000 00
	St-Jean, Poste de Quarantaine—Ile Partridge—Améliorations, modifications, réparations, etc..	10,000 00

Provinces maritimes en général

184	Edifices publics du Dominion—Améliorations, réparations, etc.	50,000 00

Québec

185	Asbestos—Edifice public	30,000 00
	Beauharnois—Edifice public—Adjugé à l'entreprise	3,500 00
	Beauport—Edifice public	12,000 00
	Beebe—Edifice public pour l'immigration et la douane	12,000 00
	Edifices publics du Dominion—Améliorations, réparations, etc.	120,000 00
	Grand'Mère—Edifice public—Adjugé à l'entreprise	4,000 00
	Grosse-Isle—Poste de Quarantaine—Améliorations, réparations, etc.	6.500 00
	Hull—Laboratoire d'hygiène	21,000 00
	Huntingdon—Edifice public	45,000 00
	Jonquière—Edifice public—Rallonge	8,000 00
	Maisonneuve—Edifice public	25,000 00
	Montréal—Améliorations des glissières à colis à divers bureaux de poste	1,200 00
	Montréal—Station postale de Notre-Dame de Grâce	145,000 00
	Montréal—Edifice de terminus postal	500,000 00
	Citadelle de Québec—Quartiers du gouverneur général—Améliorations, entretien, etc.	17,000 00
	Québec—Tracteur postal	3,000 00
	Ste-Anne-de-Bellevue—Edifice public	39,500 00
	St-Hyacinthe—Edifice public—Rallonge et améliorations—Adjugé à l'entreprise	6,000 00
	Ste-Martine (co. Châteauguay)—Edifice public	17,000 00
	Shawinigan-Falls—Edifice public—Agrandissement—Adjugé à l'entreprise	4,500 00
	Rivière à la Truite—Edifice pour l'immigration et la douane	22,500 00
	Victoriaville—Edice public—Adjugé à l'entreprise	14,000 00
	Ville-Marie—Edifice public—Adjugé à l'entreprise	6,000 00
	Westmount—Arsenal—Versement du 6ème paiement sur l'achat de l'arsenal	13,600 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides le 30 avril écoulé sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, et elles sont comme suit:—

(*Cinq sixièmes des sommes ci-dessous*)

XVII—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Edifices publics

Ontario

Belleville, édifice public—Agrandissement du terrain	20,000 00
Belleville, édifice public—Amél. au chauffage	1,100 00
Brockville—Edifice public—Adjugé à l'entreprise	26,000 00
Copper-Cliff—Edifice public—Adjugé à l'entreprise	26,000 00
Edifices publics fédéraux—Améliorations, réparations, etc.	125,000 00
Fort-Frances—Edifice public	1,500 00
Fort-William—Edifice public	50,000 00
Gore-Bay—Edifice public—Adjugé à l'entreprise	4,000 00
Guelph—Edifice public	50,000 00
Hawkesbury—Edifice public—Nouvel aménagement	1,500 00

186	Keewatin—Edifice public—Adjugé à l'entreprise..	8,000 00
	Leamington—Edifice public—Améliorations au chauffage..	1,200 00
	New-Liskeard—Edifice public..	61,000 00
	North-Bay—Edifice public—Améliorations..	1,100 00
	Orillia—Edifice public—Modifications, améliorations, etc..	5,000 00
	Parry-Sound—Edifice public..	25,000 00
	Penetanguishene—Edifice public..	57,000 00
	Perth—Edifice public..	25,000 00
	Port-Arthur—Edifice public—Rallonge et modifications—Adjugé à l'entreprise..	5,000 00
	Port-Credit—Edifice public—Adjugé à l'entreprise..	40,000 00
	Stratford—Edifice public—Rallonge..	41,000 00
	Sturgeon-Falls—Edifice public—Adjugé à l'entreprise.. ..	5,500 00
	Sydenham—Edifice public—Adjugé à l'entreprise..	4,000 00
	Thorold—Emplacement d'édifice public..	4,000 00
	Toronto—Douane—Adjugé à l'entreprise..	670,000 00
	Toronto—Station postale "A"—Equipement mécanique, améliorations, etc.—Adjugé à l'entreprise..	33,000 00
	Welland—Edifice public—Nouvel aménagement..	2,000 00
	Windsor—Gare du C.N.R. et édifice public combinés..	100,000 00

Manitoba

187	Deloraine—Edifice public—Adjugé à l'entreprise..	13,500 00
	Edifices publics fédéraux—Améliorations, réparations, etc..	30,000 00
	Neepawa—Edifice public—Amélioration de l'ameublement..	1,200 00
	Oak-Lake—Edifice public—Adjugé à l'entreprise..	12,000 00
	Le Pas—Edifice public..	25,000 00

Saskatchewan

188	Edifices publics fédéraux—Améliorations, réparations, etc..	20,000 00
	Kamsack—Edifice public—Adjugé à l'entreprise..	28,000 00
	Lloydminster—Edifice public—Adjugé à l'entreprise..	3,500 00
	Lumsden—Edifice public—Adjugé à l'entreprise..	22,000 00
	Melville—Participation du gouvernement aux améliorations locales..	1,050 00
	Regina—Arsenal—3e versement pour l'achat de l'arsenal..	31,000 00
	Regina—Edifice public—Rallonge—Adjugé à l'entreprise..	20,000 00
	Saskatoon—Edifice de l'ancien Hôtel des postes—Améliorations—Adjugé à l'entreprise..	12,500 00
	Watrous—Edifice public..	38,000 00

Alberta

189	Calgary—Edifice public—Adjugé à l'entreprise..	375,000 00
	Edifices publics fédéraux—Améliorations, réparations, etc..	15,000 00
	Drumheller—Edifice public—Adjugé à l'entreprise..	60,000 00
	Edmonton—Edifice public—Rallonge—Adjugé à l'entreprise	35,000 00
	High-River—Edifice public..	36,000 00

Colombie-Britannique

190	Edifices publics fédéraux—Améliorations, réparations, etc..	45,000 00
	Esquimalt—Réparations générales et améliorations aux casernes de la R.C.G.M. et l'arsenal de la Marine de S.M.	10,000 00
	Nanaïmo—Edifice public—Installation d'un ascenseur.. ..	4,000 00
	Vancouver—Station postale "D"—Améliorations..	2,000 00
	Vancouver—Edifice public—Service de l'intérêt d'un an à 5 p.c. d'une hypothèque de $400,000..	20,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides le 1er mai écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, et elles sont comme suit:—

(*Cinq sixièmes des sommes ci-dessous*)

XVII—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Edifice publics

Généralités

191	Fermes expérimentales—Remplacements, réparations, améliorations, etc	50,000 00
	Drapeaux pour les édifices publics fédéraux	5,000 00
	Edifices militaires—Réparations, aménagement et agrandissements	50,000 00
	Hôpitaux militaires—Réparations, améliorations et modifications	99,000 00
	Edifices publics—En général	40,000 00
	Achat d'oblitérateurs de timbre-poste	17,500 00
	Ottawa—Agrandissements et modifications aux édifices de la statistique—En cours	160,000 00
	Ottawa—Edifices ministériels—Aménagements, etc	95,000 00
	Ottawa—Imprimerie nationale—Améliorations au chauffage.	17,000 00
	Ottawa—Laboratoire du ministère des Mines, rue Booth, et modifications—Adjugé à l'entreprise	19,500 00
	Ottawa—Monnaie Royale—Améliorations à la route	4,700 00
	Ottawa—9e versement pour l'achat de l'édifice des ateliers fédéraux	11,500 00
	Ottawa—Tracteur postal	3,100 00

Loyers, réparations, mobilier, chauffage, etc.

192	*Emplacements et édifices publics à Ottawa—*	
	Garçons d'ascenseur	125,000 00
	Ministère en général—Service du nettoiement y compris $150 à E. Snowdon pour tirer le canon à midi	458,0000 00
	Chauffage, y compris les gages des mécaniciens, chauffeurs et gardiens	497,000 00
	Lumière et énergie, y compris les routes et les ponts	175,000 00
	Réparations, améliorations et entretien	700,000 00
	Rideau-Hall—Alloc. pour combust. et éclairage	19,000 00
	Rideau-Hall, y compris les terrains—Améliorations, mobiliers, entretien, etc	60,000 00
	Service téléphonique, etc	124,500 00
	Eau	61,000 00
	Edifices publics fédéraux—	
	Edifices fédéraux de l'Immigration—Réparations, améliorations, agrnadissements, mobiliers, etc	25,000 00
	Postes fédéraux et quarantaine—Entretien et réparations	15,000 00
	Aménagements, fournitures générales et ameublement	100,000 00
	Chauffage	443,000 00
	Eclairage et énergie	302,000 00
	Loyers	1,850,0000 00
	Salaires des concierges, mécaniciens, chauffeur, etc	1,210.0000 00
	Fournitures pour concierges, mécaniciens, chauffeurs, etc.	60,000 00
	Eau	80,000 00

	Edifices publics du Yukon—Loyers, réparations, combustibles, éclairage, service de l'eau et salaires des concierges..	28,000 00
	Victoria, C.-B.—Observatoire astrophysique, (Little Saanich Mountain) entretien, réparations et améliorations..	4,000 00

XVI—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL

Edifices publics

180	Ottawa—Nouvel édifice départemental—Entreprise adjugée..	100,000 00
	Ottawa—Laboratoire du Conseil national de recherches et outillage—Entreprise adjugée..	2,000,0000 00
	Ottawa—Annexe à l'installation du chauffage central—Entreprise adjugée..	12,000 00

Ports et rivières

181	Chenal de Burlington—Amélioration—Entreprise adjugée....	210,000 00
	Saint-Laurent supérieur—Améliorations de la voie navigable—Entreprise adjugée..	175,000 00
	Port-Arthur et Fort-William—Améliorations dans le port—Entreprise adjugée..	190,000 00
	Sorel—Améliorations dans le port—Entreprise adjugée.. ..	100,000 00
	St-Jean—Améliorations du chenal—Entreprise adjugée.. ..	400,000 00
	Toronto—Améliorations dans le port..	200,000 00

XVII—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Havres et rivières

Colombie-Britannique

200	Argenta—Reconstruction du quai..	10,500 00
	Celista—Reconstruction du quai..	4,000 00
	Chemainus—Renouvellement du ponton et des abords.. ..	1.700 00
	Rivière Columbia (en aval de Burton)—Améliorations aux ouvrages de détournement..	1,500 00
	Baie de l'Aigle—Quai..	2,500 00
	Rivière Fraser—Améliorations—Entreprise adjugée..	100,000 00
	Rivière Fraser (Basse)—Exploitation d'un bateau nettoyeur	30.000 00
	Rivière Fraser—Contribution pour les ouvrages de protection à la passe Canoe, la municipalité de Delta devant fournir une somme égale—En cours..	2.000 00
	Rivière Fraser—Contribution pour les ouvrages de protection à Matsqui; le gouvernement provincial, la municipalité et le C.N.R. devant fournir une somme égale.. ..	3,500 00
	Ginols—Réparations au quai..	1,800 00
	Ports et rivières en général—Réparations et améliorations en général..	30,000 00
	Kaslo—Reconstruction du quai—Entreprise adjugée..	21,000 00
	Baie-Magna—Reconstruction du quai..	7,000 00
	Minnekhada—Reconstruction du quai..	1,600 00
	McDonald's Landing—Remplacement du quai..	1,500 00
	Nanaïmo—Quai en encoffrement..	6,600 00
	New-Massett—Réparations du quai et du ponton..	1,100 00
	Penticton—Brise-lames..	1,900 00
	Port-Haney—Prolongement du quai..	3,700 00
	Port-Moody—Réparations du quai..	6,000 00

	Saanichton—Réparations au quai	2,000 00
	Seymour-Arm—Réparations du quai	3,300 00
	Sidney—Réparations du quai	3,800 00
	Stewart—Améliorations au quai—Entreprise adjugée	2,500 00
	Vancouver—Parc Stanley—Protection de plage	8.000 00
	Victoria—Réparations au quai	3.100 00
	Port-de-Victoria—Dragage—Entreprise adjugée	20,000 00
	William-Head—Station de quarantaine—Pour terminer les réparations au quai	14.000 00

Yukon

201	Rivières Stewart et Yukon—Améliorations	5.000 00

En général

202	Ports et rivières en général	25,000 00

DRAGAGE

203	Dragage—Provinces maritimes	350.000 00
	Dragage—Ontario et Québec	350,000 00
	Dragage—Manitoba, Saskatchewan et Alberta	50,000 00
	Dragage—Colombie-Britannique	150,000 00

Ontario

197	Belle-Ewart—Réparations au quai	4,000 00
	Boyd's Bay (Cedar-Beach)—Quai	2.800 00
	Bracebridge—Améliorations au quai	4,700 00
	Byng-Inlet—Dragage—Entreprise adjugée	42,000 00
	Chatham—Réparations au mur de revêtement	5,250 00
	Cobourg—Améliorations au port	30,000 00
	Cockburn-Island—Brise-lames—Entreprise adjugée	13,000 00
	Collingwood—Améliorations au port	150,000 00
	French-River—Barrages—Entretien et réparations	4,200 00
	Goderich—Améliorations du port—Entreprise adjugée	30,000 00
	Grand-Bend—Réparations aux jetées	5,000 00
	Hamilton—Améliorations au port—Entreprise adjugée	113,000 00
	Ports et rivières en général—Réparations et améliorations	85,000 00
	Key-Harbour—Dragage	20,000 00
	Kincardine—Réparations et améliorations au port—Entreprise adjugée	14,000 00
	Kingston—Dragage de la petite baie Cataraqui	150,000 00
	Kingston (La Salle Causeway)—Reconstruction des jetées direct	5,300 00
	Kingston (Little Cataraqui Bay)—Brise-lames—Entreprise adjugée	175,000 00
	Kingston, R.M.C.—Réparations et améliorations	3,500 00
	Kingston, cale sèche—Réparations aux cales	1,700 00
	Kingsville—Réparations aux jetées	28,000 00
	Leamington—Réparations au quai	1,500 00
	Little-Current—Dragage—Entreprise adjugée	35,000 00
	Michipicoten—Dragage—Entreprise adjugée	90,000 00
	Midland—Améliorations au port—Entreprise adjugée	28.000 00
	Rivière Montréal, barrage à Latchford—Entretiens et réparations	4.000 00
	Oshawa—Réparations au port	75,000 00
	Parry-Sound—Reconstruction du quai	25,000 00

	Ile Pelée—Réparations des jetées	2,400 00
	Port-Burwell, réparations aux ouvrages du port	3,000 00
	Port-Colborne—Réparations aux ouvrages du port	40,000 00
	Port-Hope—Réparations aux ouvrages du port	27,000 00
	Port-Maitland—Réparations aux ouvrages du port	22,000 00
	Port-Stanley—Réparations et améliorations au port	5,000 00
	Sarnia—Améliorations du port—Entreprise adjugée	63,000 00
	Sault Ste-Marie—Améliorations au port—Entreprise adjugée	69,000 00
	Telegraph Narrows et Pointe Anne—Dragage—Entreprise adjugée	50,000 00
	Toronto—Dragage et réparations aux jetées	36,600 00

Manitoba

198	Gimli—Réparations à la jetée	5,000 00
	Ports et rivières en général—Réparations et améliorations	15,000 00
	Hecla—Prolongement du quai—Entreprise adjugée	7,000 00
	Lac du Bonnet—Prolongement du quai	3,800 00
	Rivière Rouge—Réparations aux jetées	10,000 00
	Selkirk—Prolongement du quai	8,000 00
	Rapides St-André—Ecluse et barrage—Entret. et réparations	29,500 00
	Plage Victoria—Brise-lames	2,300 00

Saskatchewan et Alberta

199	Ports et rivières en général—Réparations et améliorations	15,000 00

Québec

	Anse-à-Beaufils—Réparations aux ouvrages du port	2,500 00
	Anse-au-Canard—Jetées de dérivation	4,000 00
	Anse-à-Louise (Cap-des-Rosiers)—Réparations et améliorations au quai	21,000 00
	Anse-du-Moulin (Aurigny)—Réparations au brise-lames	5,000 00
	Aylmer—Reconstruction de brise-glace	1,900 00
	Bagotville—Réparations et améliorations au quai	1,200 00
	Rivière Batiscan—Dragage	12,000 00
	Beauharnois—Reconstruction du quai—Entreprise adjugée	7,000 00
	Belœil-Station—Réparations aux piliers de protection	1,400 00
	Belle-Anse (I.M.)—Cale	2,000 00
	Boischatel—Réparations au quai	2,300 00
	Bonaventure—Prolongement des ouvrages de protection	1,500 00
	Bonaventure-Ouest (route Forest)—Ouvrage de protection	1,800 00
	Cap-Chat—Réparations au quai	1,100 00
	Cap-des-Rosiers (rivière Whelan)—Réparations aux ouvrages du port	1,500 00
	Cap-St-Ignace—Reconstruction du quai—Entreprise adjugée	30,000 00
	Carleton—Prolongement du quai—Entreprise adjugée	19,000 00
	Clarke-City—Réparations au quai	22,900 00
	Colonie-des-Grèves—Réparations au quai	2,200 00
	Coteau-Landing—Réparations au quai	1,900 00
	Desjardins—Réparations au quai	1,400 00
	Doucet's-Landing (Ste-Angèle-de-Laval)—Réparations et améliorations au port—Entreprise adjugée	28,000 00
	Douglastown—Réparations au quai	7,000 00
	Pointe-au-Père—Prolongement du quai—Entreprise adjugée	61,000 00
	Fort-Coulonge—Reconstruction du quai	3,050 00

	Pointe-Fleurant—Quai—Entreprise adjugée..	22,000 00
	Grande-Baie (St-Alexis)—Réparations au quai..	3,700 00
	Grande-Entrée (I.M.)—Améliorations au port..	2,400 00
	Grindstone (I.M.)—Réparations au quai—En cours..	7,900 00
	Ports et rivières en général—Réparations et améliorations..	110,000 00
	Harrington—Réparations au quai..	7,600 00
	Havre-Aubert (Amherst) I.M.—Réparations au quai..	1,800 00
	Havre St-Pierre—Réparations et améliorations au quai.. ..	28,000 00
	Ile-Verte—Réparations au quai..	2,000 00
	Lac St-Louis—Dragage—Entreprise adjugée..	37,000 00
	Laprairie—Prolongement de la digue—Entreprise adjugée..	22,000 00
	Lavaltrie—Réparations au quai..	4,000 00
	Les Eboulements—Réparations au quai—En cours..	10,000 00
	Les Escoumains—Réparations au quai..	3,400 00
	L'Islet—Réparations au quai..	6,000 00
	McInnes-Cove—Brise-lames..	1,500 00
	Manicouagan—Quai—Un tiers du coût devant être versé conjointement par l'Ontario Paper Company Limited, et l'Anglo-Canadian Pulp & Paper Co.—Entreprise adjugée	25,000 00
	Marsouins—Réparations au quai..	1,200 00
	Matane—Réparations aux jetées..	5,800 00
	Méchins (Dalibaire)—Prolongement et réparations du quai.	2,300 00
	Mont-Louis—Prolongement et réparations du quai—Entreprise adjugée..	32,000 00
	Montmagny—Réparations aux quais..	5,600 00
	Natashquan—Réparations au quai—En cours..	4,700 00
	New-Carlisle—Réparations a uquai..	6,500 00
	Rivière Nicolet—Dragage..	14,000 00
196	Notre-Dame de l'Ile Verte—Prolongement du quai de l'ouest —Entreprise adjugée..	9,000 00
	Noyan—Réparations au quai..	2,700 00
	Paspébiac—Réparations et améliorations au quai..	2,500 00
	Petit-Cap—Réparations au brise-lames..	3,500 00
	Petite Rivière au Renard—Réparations aux ouvrages du port.	5,300 00
	Pointe-au-Pic (Murray Bay)—Réparations au quai..	5,000 00
	Pointe-Basse (I.M.)—Réparations et améliorations au quai—En cours..	15,000 00
	Pointe-Cavagnol—Réparations au quai..	1,500 00
	Pointe-Claire—Reconstruction du quai..	4,400 00
	Pointe-Fortune—Améliorations au quai..	1,200 00
	Pointe St-Pierre—Remplacement du quai brise-lames—Entreprise adjugée..	16,000 00
	Port-au-Persil—Réparations au quai..	1,800 00
	Port-Lewis—Réparations au quai..	2,000 00
	Rimouski—Améliorations au port—La Foundation Maritime Limited, devant verser un tiers du coût du prolongement de la jetée—Entreprise adjugée..	46,000 00
	Rimouski—Réparations au quai..	16,500 00
	Rivière Rimouski—Réparations au brise-lames..	1,800 00
	Rivière-au-Renard—Réparations au quai—Entreprise adjugée..	8,000 00
	Rivière-Blanche (St-Ulric)—Améliorations et réparations au quai..	3,400 00
	Rivière du Lièvre—Ecluse et barrage—Entretien et réparations—Entreprise adjugée..	14,800 00
	Rivière du Loup (en bas)—Réparations de quai..	10,000 00

Rivière la Guerre—Contribution pour dragage, la province de Québec devant payer une somme semblable—Entreprise adjugée..	58,300 00
Roberval—Réparations au quai..	1,300 00
Ruisseau à la Loutre—Réparations et prolongement du quai—Entreprise adjugée..	14,400 00
Ste-Adelaïde de Pabos—Réparations au quai..	1,000 00
Ste-Anne de Beaupré—Réparations au quai..	2,800 00
St-André—Réparations au quai..	2,600 00
Ste-Anne de la Pocatière—Réparations au quai..	6,000 00
Ste-Anne-des-Monts—Réparations au quai—Entreprise adjugée..	30,000 00
St-Antoine de Tilly—Réparations au quai..	1,600 00
St-Antoine Station—Réparations au quai..	2,300 00
St-Charles de Caplan—Prolongement du quai—Entreprise adjugée..	7,500 00
St-Denis—Reconstruction de quai..	4,900 00
St-Eloi (Pointe à la Loupe)—Réparations au quai..	2,200 00
Ste-Félicité—Prolongement et réparations de quai—Entreprise adjugée..	21,000 00
St-François du Sud—Réparations de quai..	4,800 00
St-Jean Deschaillons—Dragage—Entreprise adjugée..	35,000 00
St-Omer—Prolongement de quai—Entreprise adjugée..	20,000 00
St-Placide—Hangar sur quai..	1,500 00
St-Roch des Aulnaies—Réparations et améliorations du quai—Entreprise adjugée..	7,900 00
St-Siméon—Reconstruction du quai—Entreprise adjugée..	5,600 00
St-Simon—Réparations au quai..	1,500 00
St-Sulpice—Dragage et brise-glaces—Entreprise adjugée..	11,200 00
St-Zotique—Brise-lames..	4,800 00
Sept-Iles—Réparations au quai..	1,900 00
Tadoussac (Anse)—Améliorations au quai—Entreprise adjugée..	44,000 00
Verdun—Dragage—Entreprise adjugée..	27,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides le 7 mai écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, et elles sont comme suit:—

(Cinq sixièmes des sommes ci-dessous)

III—GOUVERNEMENT CIVIL

97	Commerce—	
	Traitements..	633,765 00
	Dépense casuelle..	40,000 00
74	Affaires extérieures—	
	Traitements..	105,940 00
	Dépense casuelle..	66,000 00

XVII—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Nouveau-Brunswick

Bedford—Réparations au quai..	2,500 00
Beresford—Brise-lames—Entreprise adjugée..	41,000 00
Buctouche—Dragage—Entreprise adjugée..	18,000 00
Campbellton—Réparations au quai du marché..	5,000 00
Cap-Bald—Réparations au brise-lames..	5,000 00

195	Cocagne—Réparations au quai..	1,500 00
	Cumming's-Cove—Réparations au quai..	5,000 00
	Dalhousie—Réparations au quai de la traverse—En cours..	2,000 00
	Ports et rivières en général—Réparations et améliorations..	60,000 00
	Hopewell-Cape—Réparations au quai..	2,000 00
	Lower-Caraquet—Réparations au quai..	2,500 00
	Maugerville—Réparations au quai..	1,500 00
	North-Head—Prolongement du brise-lames—Entr. adjugée	113,000 00
	Pointe-du-Chêne—Réparations au quai et brise-lames..	5,000 00
	Pointe-Sapin—Réparations au brise-lames..	3,000 00
	Portage-River—Réparations aux brise-lames et parapets..	1,000 00
	Richibuctou-Cape—Réparations au brise-lames—En cours..	3,500 00
	St-Andrews—Améliorations au port..	10,000 00
	St-George—Réparations au quai..	2,000 00
	Rivière St-Jean—Dragage..	18,600 00
	St-Stephen—Réparations au quai..	5,000 00
	Scotchtown—Réparations au quai..	4,000 00
	Shippigan-Gully—Réparations aux brise-lames et aux parapets—Entreprise adjugée..	16,500 00
	Stuarttown—Quai—Entreprise adjugée..	20,000 00
	Tracadie-Harbour—Parapets et brise-lames—Entr. adjugée	75,000 00
	Upper-Maugerville—Réparations au quai..	3,000 00
	Waterboro—Améliorations au quai—En cours..	2,300 00
	Welchpool—Réparations au quai..	3,000 00
	Westfield—Réparations au quai..	3,000 00
	White's-Bluff—Réparations au quai..	5,000 00
	Wilmot's—Réparations au quai..	3,500 00
	Wilson's-Beach—Réparations aux quai-brise-lames..	8,500 00

La résolution adoptée en comité des Subsides le 8 mai écoulé, est rapporté, lue la deuxième fois et agréée, et elle est comme suit:—

(*Cinq sixièmes de la somme ci-dessous*)

XXXV—AFFAIRES EXTERIEURES

Genève

305	Contribution du Canada au maintien de la Société des Nations pour 1930, y compris le secrétariat, l'Organisation internationale du travail et la Cour permanente de justice internationale..	205,083 94

Les résolutions adoptées en comité des Subsides le 12 mai écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, et elles sont comme suit:—

(*Cinq sixièmes des sommes ci-dessous*)

XLI—COMMERCE

359	Exécution de la loi des primes sur le cuivre, 1923..	1,000 00
360	Exécution de la loi des primes sur le chanvre, 1923..	500 00
362	Service des nouvelles britanniques et étrangères..	32,000 00

La résolution adoptée en comité des Subsides le 14 mai écoulé, est rapportée, lue la deuxième fois et agréée, et elle est comme suit:—

(Cinq sixièmes de la somme ci-dessous)

XLI—COMMERCE

364	Service des renseignements commerciaux, y compris diverses dépenses relatives au commerce du Canada..	700,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides le 21 mai écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, et elles sont comme suit:—

(Cinq sixièmes des sommes ci-dessous)

III—GOUVERNEMENT CIVIL

83	Marine—	
	Traitements..	432,530 00
	Dépenses casuelle..	70,000 00

XIX—SERVICE MARITIME ET FLUVIAL

212	Entretien et réparation de steamers et brise-glaces de l'Etat.	1,860,000 00
213	Services divers relatifs à la navigation..	53,000 00
214	Somme requise pour rembourser le British Board of Trade des déboursés effectués pour secours portés aux matelots canadiens non autorisés par la Loi canadienne de navigation..	300 00
215	Maintien des subventions pour l'outillage de sauvetage—Québec et Colombie-Britannique..	70,000 00
216	Dépenses imprévues et diverses..	12,000 00
217	Service de sauvetage, y compris récompenses pour sauvetage de personnes..	75,000 00
218	Relevés hydrographiques et entretien et réparations des steamers employés à ces relevés..	570,000 00
219	Service radiotélégraphique et construction et entretien de navires de radiotélégraphie sur le littoral, et administration générale des dispositions de la Loi et des règlements de radiotélégraphie, dans tous le Dominion.. ..	832,000 00
220	Service de radio—Amélioration générale des conditions de réception pour les auditeurs patentés..	225,000 00

XX—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL

MINISTÈRE DE LA MARINE

221	Canal de navigation du fleuve Saint-Laurent—dragage, y compris entretien et exploitation du chantier maritime de Sorel..	4,252,933 00
222	Construction de barrages de régularisation et de retenue dans le fleuve Saint-Laurent (à voter de nouveau $350,000).	350,000 00

XXI—PHARES ET SERVICE COTIER

223	Agences, loyers et dépense casuelle..	236,000 00
225	Allocation de commisération à John Davidson, ex-gardien du phare de Cape-Mudge, C.-B..	500 00
226	Service des signaux..	125,000 00
227	Administration du pilotage..	225,000 00

228	Entretien et réparation des quais..	6,000 00
229	Pour briser la glace dans la baie du Tonnerre, le lac Supérieur et autres endroits où la chose est jugée nécessaire dans l'intérêt de la navigation..	44,000 00
230	Somme requise pour payer une pension aux pilotes Joseph Lapointe, Barthélémi Lachance, Alphonse Asselin, Elzéar Desrosiers, Joseph Plante, Victor Vézina, Alfred Larochelle, Théophile Corriveau, Alphonse Pouliot, Trefflé Delisle, Adjutor Baillargeon, Joseph Pouliot, Jules Asselin, Frédéric Bouffard, Arthur Baillargeon, John I. Irvine, Elzéar Normand, Philéas Lachance, Arthur Koenig, J. Alphonse Lachance, Raoul Lachance, J. Eugène Lachance, J. H. Talbot, J. B. Bernier, Jules Asselin, Frédéric Bouffard, Joseph Vézina, Raymond Vézina..	7,800 00

XXII—INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES

Ministère de la Marine

235	Service météorologique, y compris l'observance magnétique, subventions de $500 chacune aux observatoires de Kingston et Montréal; aussi une allocation de $400 à L. F. Gorman, observateur à Ottawa..	386,000 00

XXIII—INSPECTION DES BATEAUX A VAPEUR

236	Inspection des bateaux à vapeur..	143,520 00

XXI—PHARES ET SERVICE COTIER

224	Construction, entretien et surveillance d'aides à la navigation, y compris salaires et allocations des gardiens de phares..	2,354,600 00

XXXVI—DIVERS

327	Remboursement à James Cooper Keith d'une somme d'argent payée par lui pour la location d'un certain lot riverain dont le bail n'a jamais eu de suite, avec intérêt..	960 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

94	Chemins de fer et Canaux—	
	Traitements..	283,235 00
	Dépense casuelle..	46,000 00

XIV—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL

Chlmins de fer

161	Chemins de fer du gouvernement canadien: Pour un service additionnel de traverse de convois de chemin de fer, y compris l'outillage de ce service entre le continent et l'Ile du Prince-Edouard..	1,059,310 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides le 22 mai écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, et elles sont comme suit:—

(*Cinq sixièmes des sommes ci-dessous*)

XIV—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL

162	Chemin de fer de la Baie d'Hudson et termini: construction et améliorations, y compris une somme de $2,500 à E. B. Jost (A voter de nouveau $1,375,000)..	6,000,000 00
	Canaux	
163	Ecluses de Saint-Ours—Reconstruction..	435,000 00
164	Canal maritime Welland—Construction et améliorations..	3,000,000 00

XV—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE REVENU

	Canaux	
165	Ontario—Canaux du Saint-Laurent—Cornwall, améliorations..	9,500 00
166	Elévateur de Port-Colborne—Améliorations (A voter de nouveau $30,300)..	42,000 00
	Canaux dans Québec—	
167	Carillon-Grenville, améliorations..	1,800 00
168	Chambly, améliorations..	55,500 00
169	Flotte de dragage, améliorations..	11,500 00
170	Soulanges—Améliorations..	19,000 00
171	Canal de Trent—Améliorations (A voter de nouveau).. ..	116,400 00
172	Welland, améliorations (A voter de nouveau $22,500).. ..	60,300 00
173	Canal Welland—Améliorations..	157,450 00
	Divers	
174	Commission des chemins de fer du Canada, entretien et exploitation..	321,000 00
175	Wagons du Gouverneur général..	7,000 00
176	Services divers, y compris les appointements et les dépenses des experts employés temporairement..	48,000 00
177	Impressions et papeterie..	7,000 00
178	Levés et inspection—Canaux, y compris les appointements et les dépenses des experts employés temporairement.. ..	10,000 00
179	Caisse de prévoyance des employés de chemin de fer: Pour augmenter les allocations de pension payables en vertu de la loi dite *Intercolonial and Prince Edward Island Railway Tmployees' Provident Fund Act,* de manière que le payement minimum durant la période s'étendant du 1er janvier 1931 au 31 mars 1932, soit de $30 par mois, au lieu de $20, tel que fixé par ladite loi..	35,000 00

X—PENSIONS

138	J. L. Weller..	3,500 00

XXXVII—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LA PERCEPTION DU REVENU

	Canaux	
355	Personnel et réparations..	3,000,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides le 1er juin écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, et elles sont comme suit:—

(*Cinq sixièmes des sommes ci-dessous*)

III—GOUVERNEMENT CIVIL

76	Pêcheries—	
	Traitements..	167,860 00
	Dépense casuelle..	45,000 00

XXIV—PECHERIES

238	Pour construire des passes migratoires et déblayer les rivières	20,000 00
239	Frais de justice et dépense casuelle..	6,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides le 2 juin écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, et elles sont comme suit:—

(*Cinq sixièmes des sommes ci-dessous*)

III—GOUVERNEMENT CIVIL

84	Mines—	
	Traitements..	647,485 00
	Dépense casuelle..	15,000 00

XXVI.—MINES ET COMMISSION GEOLOGIQUE

Département

248	Pour l'organisation et l'équipement de la division des explosifs, en vertu de la loi des explosifs, c. 62, S.R. 1927..	10,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides le 19 juin écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, et elles sont comme suit:—

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

XVII—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

ROUTES ET PONTS

204	Des-Joachims, ponts—Réparations, etc..	1,350 00
	Pont du chenal de Burlington—Entretien et réparations—Entreprise adjugée..	16,000 00
	Routes et ponts du Dominion—En général..	7,000 00
	Edmonton—Réparations au pont..	2,500 00
	Pont interprovincial sur la rivière Ottawa à Hawkesbury, le gouvernement de Québec devant fournir un tiers du coût de la construction seulement, le gouvernement de l'Ontario devant fournir un quart du coût de la construction et payer annuellement un quart des frais d'entretien—Entreprise adjugée..	122,000 00
	Kingston—Quais et ponts—Entretien et réparations..	11,000 00
	Ottawa—Entretien et réparations des ponts et abords.. ..	6,000 00
	Portage du Fort—Réparations des ponts..	1,200 00
	Réparations au pont international sur la rivière Saint-Jean, à Edmundston, N.-B..	3,200 00
	Réparations au pont international sur la rivière Saint-Jean, à Saint-Léonard, N.-B..	3,000 00

Lignes télégraphiques et téléphoniques

Nouvelle-Ecosse

205	Lignes télégraphiques et téléphoniques du Cap-Breton—Réparations et améliorations générales..	12,800 00
	Ligne téléphonique entre Creignish et Port Hawkesbury..	950 00

Bas Saint-Laurent et Provinces maritimes

206	Navire poseur de câble..	75,000 00

Québec

207	Service téléphonique des îles de la Madeleine—Réparations et améliorations générales..	1,800 00
	Reconstruction du réseau télégraphique de la rive nord du St-Laurent, à partir de la Chute aux Outardes en allant vers l'est—En cours..	10,000 00
	Réseau de la quarantaine de Québec—Réparations et améliorations générales..	1,000 00

Colombie-Britannique

209	District septentrional de la Colombie-Britannique—Réparations et améliorations générales..	31,100 00
	Colombie-Britannique—District de l'île Vancouver—Réparations et améliorations générales..	32,500 00
	Réseau télégraphique du Yukon—Réparations et améliorations en général..	19,300 00

Divers

210	Division de la comptabilité—Appointements des agents et des commis, frais de voyages et dépense casuelle du service extérieur..	26,000 00
	Division de l'architecture—Appointements des architectes, commis des travaux, inspecteurs, dessinateurs, commis et messagers du service extérieur..	75,000 00
	Division du génie—Appointements des ingénieurs, inspecteurs, surintendants, dessinateurs, commis et messagers du service extérieur..	450,000 00
	Fonct., entretien de bateaux servant à l'inspection..	20,000 00
	Entretien et fonctionnaires de barrages pour l'emmagasinage de l'eau sur la rivière Ottawa et ses tributaires, relevés et règlement des dommages causés aux terrains..	40,000 00
	Musée national du Canada..	100,000 00
	Monument national sur la place Connaught..	50,000 00
	Jaugeage et mesurage des rivières..	30,000 00
	Relevés et inspections..	133,000 00
	Solde de dépenses pour ouvrages déjà autorisés pour lesquels les crédits peuvent être insuffisants, mais la somme requise pour l'un quelconque de ces ouvrages ne doit pas dépasser $200..	5,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides le 22 juin écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, et elles sont comme suit:—

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

III—GOUVERNEMENT CIVIL

85	Défense nationale—	
	Traitements	755,545 00
	Dépense casuelle	70,000 00

XII—DEFENSE NATIONALE

Service de la milice

146	Administration	332,000 00
147	Service de cadets	400,000 00
148	Dépense casuelle	44,000 00
149	Services et ouvrages du génie	700,000 00
150	Magasins généraux	683,000 00
151	Etablissements de fabrication	550,000 00
152	Milice active non permanente	1,606,000 00
153	Troupe permanente	5,050,000 00
154	Collège militaire royal	375,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides le 24 juin écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, et elles sont comme suit:—

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

X—PENSIONS

141	Pension aux membres de la milice et aux soldats qui ont fait du service actif lors de la rébellion du N.-O. de 1885 et pensions en général	30,000 00
	Pensions—	
142	Aviation civile	5,000 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

96	Secrétariat d'Etat—	
	Traitements	366,670 00
	Dépense casuelle	74,000 00
91	Archives publiques—	
	Traitements	119,300 00
	Dépense casuelle	20,000 00

XXXVI—DIVERS

334	Directeur général des élections—Appointements et dépense casuelle du bureau	16,360 00
343	Archives de l'Office des brevets	35,000 00
345	Archives publiques	85,000 00
346	Dépenses occasionnées par la Loi de tempérance du Canada	1,000 00
347	Dépenses occasionnées par la Loi de naturalisation	20,000 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

92	Imprimerie et papeterie publiques—	
	Appointements, y compris $500 à Fred Cook à titre de secrétaire du Comité des impressions et de la papeterie du gouvernement, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil..	79,090 00
	Dépense casuelle..	15,000 00
73	Commission du service civil—	
	Traitements..	239,740 00
	Dépense casuelle..	74,000 00

XXVII—IMPRESSIONS ET PAPETERIE PUBLIQUES

261	Impression, reliure des statuts annuels..	16,000 00
262	*Gazette du Canada*..	35,000 00
263	Matériel, réparations et renouvellements..	30,000 00
264	Nouveau matériel..	41,300 00
265	Distribution des documents parlementaires..	50,000 00
266	Impression et reliure des publications gouvernementales pour la vente et distribution aux ministères et au public	40,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides le 25 juin écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, et elles sont comme suit:—

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

XLI—COMMERCE

366	Inspection de l'électricité et du gaz..	236,600 00
367	Exécution de la loi d'exportation de l'électricité et du courant (exportation d'énergie électrique)..	500 00
368	Exécution de la loi du poinçonnage des métaux précieux.. ..	6,000 00
370	Bur. internat. des tarifs douaniers..	1,500 00
371	Bureau cinématographique..	65,000 00
372	Impression de documents parlementaires et de ceux du ministère, y compris l'Annuaire du Canada..	131,000 00
373	Service d'inspection des poids et mesures y compris le Bureau international des poids et mesures..	355,000 00
369	Conseil national des recherches..	500,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides le 26 juin écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, et elles sont comme suit:—

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

XII—DEFENSE NATIONALE

Service de la milice

155	Levés topographiques..	45,000 00

Service naval

156	Service naval—Pour frais d'entretien des vaisseaux et établissements du service naval, y compris la Marine royale canadienne, la Réserve navale royale canadienne et la Réserve navale royale de volontaires canadiens..	3,375,000 00

GÉNÉRALITÉS

157 *Pensions civiles—*

Pension viagère à Robert Allen..	269 52
Pension viagère à Walter Petitpas..	515 90
Pension viagère à Florence Walker et enfants..	540 00
Pension viagère à Arnold Truman Townsend..	420 00
Pension viagère à Michael Mountain..	420 00
Pension viagère à Margaret McCoshen..	480 00

XIII—AERONAUTIQUE

158 Entraînement—Toutes les dépenses relatives à l'entretien général de l'effectif de l'aéronautique, y compris l'entraînement du personnel pour les opérations de l'aviation civile et l'établissement des facilités nécessaires..	2,266,000 00
159 Aéronautique civile du Canada—Envolées pour le compte des autres ministères du gouvernement: photographie aérienne, patrouille forestière, et autres patrouilles concernant les fléaux des forêts et des céréales, le transport, etc., contrôle de l'aviation civile, aérodromes et bases d'aviation, génie aéronautique, etc..	2,776,000 00
160 Routes postales aériennes—Dépenses relatives à l'établissement et à l'entretien de routes postales aériennes; la préparation et l'éclairage de champs intermédiaires d'atterrissage, etc..	100,000 00

XXXI—GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

DÉFENSE NATIONALE

278 *Services de T.S.F.*—Entretien et exploitation du système de T.S.F. des Territoires du Nord-Ouest..	218,000 00

XXXVI—DIVERS

329 Monuments de guerre..	138,500 00
330 Pour la part proportionnelle du Canada aux dépenses faites par la Commission impériale des sépultures militaires, y compris contribution à la caisse destinée à l'entretien permanent des cimetières, sépultures et monuments.. ..	290,000 00
331 Pour couvrir les frais judiciaires, etc., au sujet de la réglementation de la navigation aérienne..	10,000 00
332 Gratification à Alfred Dummer, gardien retraité du champ de tir d'Hamilton..	1,287 00
333 Gratification à Désiré Duetens, gardien retraité de la salle d'exercices militaires, rue Craig, à Montréal..	2,272 50

XLII—REGLEMENT DES RECLAMATIONS DE GUERRE

378 Défense nationale—

Services militaires..	99,500 00
Services navals..	500 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides le 2 juillet écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, et elles sont comme suit:—

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

II—FRAIS DE GESTION

69	Bureau des sous-receveurs généraux—	
	Traitements..	130,000 00
	Dépense casuelle..	10,000 00
	Impression, signature, apposition des sceaux et destruction des billets du Dominion..	475,000 00
	Impressions, annonces, inspection, frais de messageries, etc..	125,000 00
	Commission pour paiement de l'intérêt sur la dette publique, achat d'effets publics our fonds d'amortissement, vérification..	100,000 00
	Timbres anglais, frais de port, etc..	2,500 00
	Aide temporaire aux écritures pour le transfert et l'enregistrement des obligations, etc., et le lancement des emprunts, et l'autorisation de nommer, à cette fin, un personnel d'employés temporaires, établir le chiffre de leurs appointements, et la nature de leurs fonctions nonobstant les dispositions de la Loi du service civil; et aussi payer une rémunération additionnelle à tout employé travaillant au lancement ou au rachat des emprunts pour le travail exécuté en dehors des heures réglementaires, au salaire qu'approuvera le Conseil du Trésor..	45,000 00
	Pour autoriser le paiement au lieu d'un congé de retraite, de la somme de $1,500 à Walter Duncan, enquêteur spécial du ministère des Finances, qui aura droit à tous les avantages et privilèges découlant de la Loi de pension du service civil, comme s'il avait décidé, conformément aux dispositions de la partie IV de la loi, de tribuer au fonds prévu par ladite loi et de faire compter sa période de service du 4 février 1919 au 31 août 1931, aux fins de ladite loi..	1,500 00

X—PENSIONS

129	Annuité au Dr F. G. Banting..	7,500 00
130	Annuité au Dr Charles E. Saunders..	5,000 00
	Pensions—	
131	Sœur non mariée de feu le col. Harry Baker, député..	700 00
132	A.-J. Langlois-Bell..	600 00
133	Au capitaine J.-E. Bernier..	2,400 00
134	James Elliott..	672 00
135	Mme Wm. McDougall..	1,200 00
136	Alice Morson Smith..	600 00
137	Elizabeth Swinford..	600 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

75	Finance—	
	Traitements, y compris $2,700 à Gordon Smith, comptable de ministère, grade 3..	506,140 00
	Dépense casuelle..	40.000 00
	Inspecteur général des banques—	
	Traitements et dépense casuelle..	30,000 00

XI—PENSIONS DE RETRAITE

145	Allocation de retraite aux anciens employés du département des Impressions et de la Papeterie publiques..	14,200 00

XXXVI—DIVERS

309	Subvention pour venir en aide au Conseil général canadien de l'Association des *Boy Scouts*..	15,000 00
310	Abonnement aux publications de l'Association parlementaire de l'Empire, à distribuer aux députés..	2,000 00
311	Subvention pour venir en aide au *Dominion Council of the Girl Guides*..	6,000 00
312	Dépenses occasionnées par les négociations des traités.. ..	10,000 00
313	Contribution pour aider à continuer les travaux de la Société astronomique royale..	2,000 00
314	Académie Royale can. des arts..	2,500 00
315	Subvention à la Société Royale du Canada..	8,000 00
316	Subvention à l'Association des aveugles de Montréal..	5,000 00
317	Subvention à l'Institut Nazareth de Montréal pour faciliter son travail en faveur des aveugles..	5,000 00
318	Subventions à verser aux provinces—	
	Nouvelle-Ecosse..	875,000 00
	Nouveau-Brunswick..	600,000 00
	Ile du Prince-Edouard..	125,000 00
	en attendant la décision sur la question des subsides aux provinces..	
319	Dépenses imprévues à être autorisées par un décret du Conseil, à la recommandation du Conseil du Trésor et dont un compte en détail sera soumis au Parlement dans les quinze premiers jours de la prochaine session..	80,000 00
320	Pour pourvoir aux travaux exécutés par le département des Assurances pour la prévention des incendies..	10,000 00
321	Appointements et dép. du bureau de l'officier de récupération, y compris L. H. Been, à $5,000..	15,200 00
322	Paiement à Mrs. E. B. Hutcheson, matrone, nonobstant le fait que par suite de son grand âge elle ne puisse continuer à remplir les devoirs de sa charge, en reconnaissance des services éminents rendus par feu son mari en qualité de commissaire d'exposition..	1,200 00
323	Administration de la Loi des faillites..	2,000 00
324	Dép. se rattachant à des affaires litigieuses relevant du ministère de la Justice..	25,000 00
325	Cont. annuelle à la *Canadian Law Library, Londres*, Angleterre..	500 00
350	Allocation pour dépenses de la convention de la *World's Women's Christian Temperance Union*..	2,500 00
351	Pour le traitements et dépenses de la Commission du Tarif—Les paiements devant être faits nonobstant toute disposition de la Loi du Service civil ou tout règlement s'y rapportant..	120,000 00
353	Pour payer les dépenses de la Commission royale sur le Service public (A voter de nouveau)..	22,042 87
348	Versement de l'intérêt au taux de 5 pour cent par an sur les octrois à la province de la Nouvelle-Ecosse dont le paiement a été retardé..	21,462 79

XLI—COMMERCE

363	Exécution de la loi des grains du Canada, y compris l'administration, l'exploitation, l'entretien et le matériel des élévateurs..	2,681,000 00
375	Comptoir du Canada à l'exposition commerciale de l'Empire britannique à Buenos-Aires..	20,000 00
376	Expositions et foires, y compris la somme de $10,000 requise par le ministère de l'Immigration et de la Colonisation..	285,000 00
377	Construction d'un élévateur à grains à Lethbridge—A voter de nouveau..	400,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides le 3 juillet écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, et elles sont comme suit:—

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

XXII—INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES

Département de l'Intérieur

Institutions scientifiques

231	Dépenses relatives à l'observatoire fédéral à Ottawa	66,880 00
	Dépenses relatives à l'observatoire astrophysique fédéral à Victoria, Colombie-Britannique	25,170 00

(*Cinq douzièmes des sommes ci-dessous*)

Levés topographiques

232	Levés topographiques et aériens et cartographie pour le développement général et l'administration du pays, y compris les régions hydroélectriques, forestières, minières, agricoles et industrielles; dépenses de la Commission de géographie du Canada; centralisation de toute photographie aérienne de concert avec la R. C. A. F.: triangulation des rivières et les lacs du nord pour l'administration des territoires du Nord-Ouest; arpentages pour l'administration des parcs fédéraux; divers arpentages relatifs à la Loi sur les terres fédérales; essai des mesures-étalons et réparations d'instruments; préparation et impression des plans, etc	250,000 00
	Somme requise pour défrayer les honoraires du Bureau d'examinateurs des A. T. F., du secrétaire et des sous-examinateurs ainsi que pour les frais de déplacement, la papeterie, les impressions, le loyer du local et du mobilier, etc., (les honoraires de MM. F. H. Peters, W. M. Tobey et Harry Parry, membres du Bureau, et de J.-A. Côté, secrétaire, seront acquittés à même cette somme)	2,000 00

Service géodosique du Canada

233	Recherches, triangulation, nivellement de précision, astronomie géodésique, etc	175,000 00
	Compensation à la Commission du chemin de fer Témiscamingue-Ontario-Nord relativement à sa réclamation pour blessure à John Hedin	240 00

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

Frontières internationales

234	Dépenses relatives à l'arpentage et à la démarcation des frontières internationales....	34,000 00

XXXI—GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

277	Appointements et frais relatifs à l'administration des Territoires, y compris l'érection des bâtiments et travaux de recherches, écoles, hôpitaux, secours aux miséreux, entretien des prisonniers et aliénés, administration de la Loi de chasse du Nord-Ouest et parc des bisons, etc....	163,465 00
	Explorations arctiques et administration des affaires des Esquimaux, y compris salaires et dépenses casuelles, équipement et provisions, secours aux nécessiteux, écoles, hôpitaux, soins médicaux, construction d'édifices, entretien des prisonniers et des aliénés, instruction, frais de voyage, etc....	144,480 00
	Dépenses pour achat de rennes et l'entretien du poste à Kittigazuit, T.N.-O....	99,400 00

XXXII—GOUVERNEMENT DU TERRITOIRE DU YUKON

279	Appointements et frais relatifs à l'administration du Territoire, y compris les arpentages....	65,000 00
	Subvention au Conseil du Yukon pour fins locales, entretien et construction des routes, et pour le paiement d'une prime sur les loups et coyotes abattus conformément aux dispositions d'une ordonnance devant émaner du Commissaire en conseil, la prime ne devant pas dépasser $30 par loup et $15 par coyote, les peaux devant être remises au gouvernement et les produits de la vente de ces peaux et tout solde non dépensé devant être placés au crédit du Fonds du revenu consolidé du Canada....	120,500 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides le 6 juillet écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, et elles sont comme suit:—

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

III—GOUVERNEMENT CIVIL

86	Revenu national—	
	Traitements....	821,310 00
	Dépense casuelle....	40,000 00

XXXVII—REVENU NATIONAL

	Appointement et dépense casuelle aux différents ports du Canada, y compris paiement d'heures supplémentaire aux fonctionnaires, nonobstant les dispositions de la Loi du service civil et édifices provisoires des douanes et loyers	8,564,860 00
	Appointement et frais de déplacement des inspecteurs de ports et d'autres fonctionnaires du service d'inspection, et service se rattachant au Conseil des douanes; et montant	

	requis pour créer des positions, nommer et payer appointements et dépenses des estimateurs fédéraux, des enquêteurs et réclamations de drawback..	1,397,510 00
	Divers—Impressions et papeterie, abonnements aux journaux de commerce, drapeaux, timbres à dater, cadenas, instruments, etc., pour divers ports d'entrée, frais de messageries sur échantillons, papeterie et formules et frais judiciaires, primes sur polices de garanti, et uniformes des douaniers..	625,000 00
354	Pour pourvoir aux frais d'entretien des gardes-côtes, douaniers et du service de surveillance, et un montant requis pour créer des positions et nommer des agents, ayant mission de prévenir la contrebande et de faire enquête sur les fraudes du revenu qui seront dénoncées, pour pourvoir, en outre, aux dépenses de ces agents et à l'achat et à l'affrètement des navires, ainsi qu'à l'achat ou louage d'automobiles devant être employés pour réprimer la contrebande ou autres délits contre les lois du revenu..	1,958,991 00
	Montant à payer au ministère de la Justice, pour le service secret de prévention, lequel ministère les déboursera à son tour et devra ensuite en rendre compte—Montant requis pour créer des positions et nommer des agents chargés de réprimer la contrebande et de faire enquête sur les fraudes signalées sur le revenu, nonobstant les dispositions de la Loi du service civil, ces positions et ce personnel ainsi créés devant être soustraits à ladite loi.. ..	60,000 00
	Administration de la *Loi de l'impôt de guerre sur le revenu,* 1917, et de ses modifications, et l'autorisation à cet effet de créer des positions et de faire des nominations nonobstant toutes dispositions contraires de la Loi du service civil, et les positions précitées et le personnel ainsi nommé sont entièrement soustraits à l'application de la loi susdite; et un traitement de $8,000 pour le commissaire de l'impôt sur le revenu..	2,200,000 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

81	Justice—	
	Traitements, y compris $1,920 pour la nomination d'Adèle Boulanger à titre de commis principal, et $3,000 au secrétaire particulier adjoint du Solliciteur général du 19 août 1930, nonobstant la restriction de $600 contenue à l'alinéa 2, article 60, de la Loi du service civil..	264,890 00
	Dépense casuelle, y compris le bureau du Solliciteur général..	40,000 00

IV—ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

(A) Dépenses motivant des crédits

	Dépenses diverses, y compris la rémunération aux membres de la Gendarmerie à cheval à partir du 1er janvier 1931 (devant être payée en vertu d'un arrêté en conseil et ne devant pas dépasser $1,000), pour aide dans le service des recours en grâce du ministère de la Justice..	16,000 00
98	Rémunération de M. M. McClemont, lors de son terme comme juge délégué de la Cour de comté du comté de Wentworth durant la maladie du juge Evans..	2,000 00

	Afin d'autoriser le paiement d'une augmentation de pension de feu le juge Idington de $9,000 à $12,000 du 31 mars 1927 au 7 février 1928..	2,558 33

Cour suprême du Canada

99	Dépense casuelle et déboursés, livres, magazines, etc., pour les juges, montant n'excédant pas $350..	7,500 00
	Livres de droit et de référence pour la bibliothèque, et reliure	10,000 00
	Impression, reliure et distribution des rapports de la Cour suprême..	8,000 00
	Gratification aux fondés de pouvoir de feu E. R. Cameron, K.C., registrateur de la Cour, au lieu de la permission, de prendre sa retraite..	1,500 00

Cour de l'Echiquier du Canada

100	Dépense casuelle—Frais de voyage des juges et des officiers de la Cour, rémunération aux shérifs, etc., impressions, papeterie, etc., de $150 pour les livres des juges..	9,000 00
	Impression, reliure et distribution des rapports de la Cour..	3,000 00

Territoire du Yukon

101	Diverses dépenses, y compris indemnités de substance du juge et les appointements et allocations des fonctionnaires de la Cour, etc..	9,000 00

XXX—ROYALE GENDARMERIE A CHEVAL DU CANADA

276	Solde de la Gendarmerie (y compris les salaires de deux gendarmes, district de l'île Ellesmere, à $2.25 par jour pour protéger le service contre toute perte par suite de décès)..	1,335,640 00
	Subsistance (y compris billets de logement et frais de voyage, fourrage, combustible et éclairage, habillement, réparations et réfections, chevaux, munitions, papeterie, etc., soins médicaux, hôpitaux, etc., transport, réparations aux bâtiments, établissement de nouveaux détachements, dépenses casuelles et enquêtes criminelles)..	1,695,701 34
	Indemnités aux gendarmes de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada pour blessures reçues dans l'exercice de leurs fonctions..	10,000 00
	Pour aider à la mise en vigueur des lois fédérales—Les déboursés imputables sur ce crédit se rapportant à tels devoirs de police fédérale qui seront définis par le Gouverneur en son conseil sur la recommandation du ministre de la Justice..	75,000 00
	Pour l'organisation de services spéciaux relativement à la Loi concernant l'opium et les stupéfiants..	60,000 00

XLI—COMMERCE

361	Exécution de la loi plaçant la houille canadienne, utilisée dans la fabrication du fer et de l'acier, sur une base d'égalité avec la houille importée..	1,000 00
374	Publicité et réclame au Canada et à l'étranger..	250,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides le 10 juillet écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, et elles sont comme suit:—

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

XXVI—MINES ET COMMISSION GEOLOGIQUE

Division des Mines

249	Etude des gisements de minerai et des ressources minérales; des industries métallurgiques et des mines et de la technologie minérale; gages, frais d'épreuve et des laboratoires; recherches par la commission fédérale du combustible, y compris les traitements et toutes les autres dépenses.. ..	300,000 00
	Publication, versions anglaise et française des rapports, achat de livres, de fournitures du laboratoire, d'instrum.; aide div. et dépense casuelle..	50,000 00
	Allocation à J. H. Fortune pour couvrir ses frais de logement, d'éclairage, de chauffage et d'eau, en sa qualité de gardien de l'édifice de la division des mines, rue Sussex, vu la nécessité d'utiliser l'espace occupé par lui pour des fins de laboratoire et d'emmagasinage..	100 00

Essayerie du Canada

250	Entretien de l'essayerie, Vancouver, C.-B...	24,000 00

Commission géolosique

251	Pour explorations, études et recherches, appointements des explorateurs, dessinateurs, et autres..	190,000 00
	Pour publication des éditions anglaise et française des rapports, cartes, illustrations, etc..	70,000 00
	Entretien des bureaux et du musée, frais d'expositions spéciales ayant trait aux ressources naturelles, achat de livres et référence, aides diverses et dépense casuelle..	65,000 00
	Pour l'équipement du musée..	12,000 00
	Pour achat de spécimens..	2,000 00

XXXVI—DIVERS

328	Subvention à l'Institut impérial..	9,733 33

III—GOUVERNEMENT CIVIL

77	Immigration et Colonisation—	
	Traitements..	312,555 00
	Dépense casuelle..	40,000 00

La résolution adoptée en comité des Subsides le 14 juillet écoulé, est rapportée, lue la deuxième fois et agréée, et elle est comme suit:—

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

III—GOUVERNEMENT CIVIL

89 Postes—

Traitements, y compris $6,000 par an au surintendant des contrats postaux; somme requise pour les allocations aux préposés, classe 2, des machines à poinçonner les cartes de vérifications, suivant les dispo-

sitions d'un arrêté en conseil, C.P. 290/383 du 17 février 1930; et aussi une somme requise pour payer le travail supplémentaire accompli par le personnel de la division de la banque d'épargnes au cours des dix premiers jours de chaque année financière, tel qu'approuvée par l'arrêté en conseil C.P. 130/2179, du 31 octobre 1929; et de plus pour payer les dactylos, classe 1, employés à la préparation des clichés, suivant les dispositions d'un arrêté en conseil.. .. 1,492,399 00

Dépense casuelle.. .. .. 215,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides le 20 juillet écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, et elles sont comme suit:—

(*Deux tiers des sommes ci-dessous*)

VIII—IMMIGRATION ET COLONISATION

124	Traitements et dépense casuelle, y compris les subventions aux sociétés d'immigration, aux hôtelleries de femmes, aux provinces, et prêts pour l'achat d'animaux et de matériel pour les jeunes cultivateurs canadiens, suivant l'autorisation du gouverneur général en son conseil.. ..	1,905,000 00
125	Plan de colonisation de l'Empire, y compris les subventions aux sociétés d'immigration, provinces, hôtelleries de femmes, etc., suivant l'autorisation du gouverneur en son conseil..	200,000 00
126	Immigration chinoise—Traitements et dépense casuelle.. ..	50,000 00
127	Secours aux Canadiens nécessiteux à l'étranger..	3,000 00

IX—ETABLISSEMENT DES ANCIENS COMBATTANTS ET AUTRES COLONS SUR LES TERRES

128	Avances aux anciens combattants s'établissant sur des terres; avances faites sous le régime des profits d'établissement de familles britanniques, remboursable par le gouvernement britannique; et coût de l'application de la loi d'établissement des anciens combattants..	1,747,000 00
	Frais d'exécution de la Loi d'établissement sur les terres.. ..	213,000 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

82	Travail—	
	Traitements, y compris celui de E. McG. Quirk, représentant général de l'Est, à $3,780 par an, du 1er avril 1931, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil..	271,715 00
	Dépense casuelle..	30,000 00

XXVII—TRAVAIL

252	Loi des rentes sur l'Etat..	75,000 00
253	Loi d'enquête sur les coalitions..	30,000 00
254	Loi de la conciliation et du travail..	50,000 00
255	Administration: Loi de coordination des bureaux de placement..	17,000 00
256	Justes salaires et inspection..	15,000 00
257	Loi des enquêtes en matière de différends industriels..	20,000 00
258	Conférence internationale du travail..	20,000 00
259	Administration: Loi des pensions de vieillesse..	10,000 00
260	Loi d'enseignement technique, divers et imprévus..	10,000 00

La résolution adoptée en comité des Subsides le 24 juillet écoulé, est rapportée, lue la deuxième fois et agréée, et elle est comme suit:—

(*Deux tiers des sommes ci-dessous*)

XL—POSTES—SERVICE EXTÉRIEUR

358	Salaires et allocations..	18,394,800 00
	Service postal, y compris le service postal aérien..	16,560,000 00
	Divers, y compris $5,000 pour le paiement d'allocations de commisération aux employés blessés dans l'accomplissement de leurs fonctions ou aux personnes à la charge des employés tués en service, les paiements susdits ne devant être faits que sur autorisation spéciale du Gouverneur en son conseil..	1,235,175 00
	Territoire du Yukon..	150,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides le 27 juillet écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, et elles sont comme suit:—

(*Deux tiers des sommes ci-dessous*)

X—PENSIONS

143	Guerre européenne—Marine, Milice et Aviation après la guerre..	50,500,000 00
144	Appointements et dépenses casuelles de la Commission des pensions du Canada..	487,770 00

XXXIV—PENSIONS ET SANTE

281	Soins des malades, examen médical des pensionnaires..	3,000 000 00
282	Salaires—	
	Administration..	1,510,000 00
	Assurance..	40,000 00
	Hôpitaux et cliniques..	1,850,000 00
283	Compensation—Solde et allocations..	2,750,000 00

(*Cinq douzièmes des sommes ci-dessous*)

284	Secours aux chômeurs..	600,000 00

(*Deux tiers des sommes ci-dessous*)

285	Frais d'administration et capital d'exploitation..	500,000 00
286	Responsabilité des patrons..	50,000 00
287	Emplois protégés..	130,000 00
288	Octroi à la Légion canadienne, *British Empire Service League*	10,000 00
289	Octroi au fonds d'inhumation des soldats..	40,000 00
290	Tribunal des pensions..	55,000 00
291	Tribunal d'appel des pensions—Pour pourvoir au salaire d'un président à $8,000 par année, autorisation à cet effet étant par les présentes donnée, avec effet rétroactif depuis le 19 janvier 1931, pour le paiement de cette somme au titulaire de cette fonction, aussi longtemps qu'il l'occupera, nonobstant toute disposition de la loi des juges, et sans préjudice de son droit de jouir des avantages de l'article 10D alinéa (2) de la Loi des pensions; et deux autres membres à $7,000 chacun par année..	23,209 68
292	Allocations pour les vétérans de la guerre..	1,600,000 00
293	Allocation au comité des vétérans de la guerre..	16,000 00

Santé

294	Administration des lois concernant les aliments et les drogues, l'opium et les drogues narcotiques, les médicaments dits "Proprietary" ou brevetés, y compris le laboratoire d'hygiène	177,000 00
295	Service de l'ingénieur sanitaire	25,000 00
296	Hôpitaux de marine, y compris les subventions aux institutions qui viennent en aide aux matelots, et les frais funéraires	225,000 00
297	Quarantaine—Traitements et dépense casuelle pour les districts organisés et la salubrité publique en d'autres districts: léproseries de Tracadie et de l'île Bentinck; la lèpre en général	250,000 00
298	Immigration: inspection médicale	200,000 00
299	Maladies vénériennes	100,000 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

88	Pensions et Santé—	
	Traitements	229,610 00
	Dépense casuelle	87,000 00

XXIV—PECHERIES

237	Salaires et déboursés des fonctionnaires et gardiens des pêcheries, et du service de patrouille des pêcheries	1,116,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides le 28 juillet écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, et elles sont comme suit:—

(*Deux tiers des sommes ci-dessous*)

XXIV—PECHERIES

240	Pour aider à la conservation et au développement des pêcheries, de la pêche en haute mer et de la demande du poisson	190,000 00
241	Pisciculture	367,500 00
242	Ostréiculture	10,000 00
243	Pour le paiement de primes pour la destruction des phoques à fourrure dans les eaux de marées	50,000 00
244	Pour recherches sur les mœurs du flétan du Pacifique par la Commission internationale des pêcheries nommée en vertu du Traité concernant le flétan du Pacifique, du 2 mars 1923	31,500 00
245	Commission biologique maritime du Canada:	
	(*a*) Travaux purement scientifiques	84,310 00
	(*b*) Travail pratique et expérimental	130,410 00
	(*c*) Recherches sur la pisciculture	39,280 00
246	Pour pourvoir, subordonnément à l'approbation du gouverneur en son conseil, à une subvention à l'Union des pêcheurs maritimes	5,000 00
247	Pour pourvoir à une enquête par un comité international sur les effets probables qu'aurait sur les pêcheries de la région de la baie de Fundy inférieure le barrage des baies Passamaquoddy et Cobscook, dans le Noouveau-Brunswick et dans le Maine, E.-U.	22,500 00

VI—AGRICULTURE

107	Industrie laitière, y compris l'octroi de $5,000 au Conseil national de l'Industrie laitière..	295,000 00
108	Entrepôts frigorifiques..	453,708 08
109	Fruits, y compris l'octroi de $8,000 au Conseil canadien de l'horticulture..	502,200 00
110	Contrôle des grains de semences, fourrages et engrais, y compris octrois aux foires de semence, etc., aussi un octroi de $13,000 à la *Canadian Seed Grower Association*	573,000 00
111	Expériences de déshydratation des fruits et légumes..	20,000 00

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens étant lu;

M. Bennett propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

Le résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Que pour faire face aux Subsides votés à Sa Majesté pour défrayer certaines dépenses du Service public au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1932, la somme de $181,101,991.28 soit octroyée à même le Fonds du Revenu consolidé du Canada.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution du contentement de la Chambre est rapportée, lue la seconde fois et adoptée.

M. Bennett, présente alors un Bill No 145, Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le Service public de l'année financière expirant le 31 mars 1932,—lequel est lu une première fois.

Du consentement de la Chambre;

Ledit bill est lu une deuxième fois, référé au comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant:—

Bill No 145, Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1932.

Un message est reçu du très honorable juge Duff, agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur général, désirant la présence immédiate de la Chambre dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur, se rend dans la salle du Sénat, alors qu'il plaît au très honorable député du Gouverneur général de donner au nom de Sa Majesté la sanction royale aux bills suivants:—

Loi concernant la *Kettle Valley Railway Company*.

Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Montréal à l'Atlantique.

Loi modifiant la Loi d'établissement de soldats.

Loi modifiant la Loi des prisons et des maisons de correction.

Loi modifiant la Loi de faillite.

Loi modifiant la Loi de faillite (Priorité des réclamations).
Loi modifiant la Loi des juges.
Loi modifiant la Loi constituant en corporation *The Board of Management of the Canadian District of the Evangelical Lutheran Joint Synod of Ohio and other States* et remplaçant son nom par celui de *Board of Management of the Canadian District of the American Lutheran Church.*
Loi concernant *The Railway Employees Casualty Insurance Company.*
Loi concernant *The Canadian Woodmen of the World.*
Loi pour faire droit à Florence Marshall.
Loi pour faire droit à Gordon Aaron.
Loi pour faire droit à Rita Margaret Mary Longmore.
Loi pour faire droit à Carl Vohwinkel.
Loi pour faire droit à Ruth Rosenberg.
Loi pour faire droit à Lillian Freedman Guttman.
Loi pour faire droit à Barbara Wallace Barlow.
Loi pour faire droit à Ray Finkelstein.
Loi pour faire droit à Mary Ann Ventura.
Loi pour faire droit à Beatrice Marie Dumaresk.
Loi pour faire droit à William Henry Rees.
Loi pour faire droit à Emily Hughes Macculloch.
Loi modifiant la Loi des rentes sur l'Etat.
Loi autorisant le prélèvement, par voie d'emprunt, de certaines sommes d'argent pour le service public.
Loi concernant la construction et l'entretien d'un pont sur le fleuve Saint-Laurent entre l'île d'Orléans et la côte de Beaupré, dans la province de Québec.
Loi pourvoyant à un prêt aux Commissaires du havre de New-Westminster.
Loi pourvoyant à un prêt ultérieur aux Commissaires du port d'Halifax.
Loi ayant pour objet d'autoriser un contrat entre Sa Majesté le Roi et la Corporation de la cité d'Ottawa.
Loi modifiant la Loi des ressources naturelles de l'Alberta.
Loi modifiant la Loi des ressources naturelles de la Saskatchewan.
Loi concernant la *Dominion Agricultural Credit Company, Limited.*
Loi modifiant la Loi des compagnies fiduciaires.
Loi modifiant la Loi des Postes.
Loi modifiant la Loi d'interprétation.
Loi modifiant la Loi des compagnies.
Loi modifiant la Loi du revenu consolidé et de la vérification.
Loi concernant l'établissement de la Monnaie royale canadienne.
Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu.
Loi modifiant la Loi de naturalisation.
Loi concernant la compagnie dite *Eastern Telephone and Telegraph Company.*
Loi concernant une certaine demande de brevet d'Emma E. Tait.
Loi ayant pour objet d'établir une Commission du tarif.
Loi concernant *The Wapiti Insurance Company.*
Loi pour faire droit à Robert Ruff Martin.
Loi pour faire droit à Norah Kathleen Nevins Scott.
Loi pour faire droit à Albert Thompson Johnston.
Loi pour faire droit à Isabel Catherine Rohrer White.
Loi pour faire droit à Lily Adèle Caswell Dyson.
Loi pour faire droit à Thora Mary Balfry Walker.
Loi pour faire droit à Marjorie Kathleen Younger Cooper.
Loi pour faire droit à Frank Godso Wilson.
Loi concernant *The St. Lawrence River Bridge Company.*

Loi concernant la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer, signée à Londres le trente et unième jour de mai 1929, et la Convention internationale sur les lignes de charge, signée à Londres le cinquième jour de juillet 1930.

Loi modifiant la Loi de la marine marchande au Canada.

Loi modifiant la Loi des plantes-racines potagères.

Loi modifiant la Loi des pensions.

Loi concernant une certaine convention commerciale entre le Canada et l'Australie.

Loi pour faire droit à Rebecca Jacobs Wiseblatt.

Loi pour faire droit à Ada Jane Woodhams Bush.

Loi pour faire droit à Marie-Rose-Agnès Bélanger Gauron.

Loi pour faire droit à Minnie Fagan Rabinovitch.

Loi pour faire droit à Annie Bick Barder.

Loi pour faire droit à Pearl Whelan.

Loi pour faire droit à Bruce Raymond Dimond.

Loi ayant pour objet d'abolir la nécessité d'une réélection des membres de la Chambre des communes du Canada lorsqu'ils acceptent une charge.

Loi ayant pour objet de favoriser l'enseignement professionnel au Canada.

Loi modifiant la Loi de la *Canadian Red Cross Society*.

Loi modifiant la Loi des douanes.

Loi concernant les chemins de fer Nationaux du Canada et autorisant la provision de fonds pour couvrir les dépenses faites et les dettes contractées pendant l'année civile 1931.

Loi concernant les chemins de fer Nationaux du Canada et autorisant la garantie par Sa Majesté de valeurs à émettre sous le régime de la Loi financière des chemins de fer Nationaux du Canada, 1931.

Loi pourvoyant à un prêt ultérieur aux Commissaires du port de Trois-Rivières.

Loi modifiant la Loi des Commissaires du havre de North-Fraser, 1913.

Loi concernant le blé.

Loi pourvoyant à un prêt ultérieur aux Commissaires du port de Saint-Jean.

Loi modifiant la Loi de l'industrie laitière (augmentation des peines).

Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre.

Loi modifiant le Tarif des douanes.

Loi modifiant la Loi des pensions de vieillesse.

Loi pourvoyant à un prêt ultérieur aux Commissaires du port de Chicoutimi.

Loi modifiant le Code criminel.

Loi conférant certains pouvoirs au gouverneur en son conseil pour remédier au chômage et aider l'agriculture, et maintenir la paix, l'ordre et la bonne administration au Canada.

Loi concernant la *Beauharnois Light, Heat and Power Company, Limited.*

Loi déclarant d'utilité publique pour le Canada certains ouvrages de la *Beauharnois Light, Heat and Power Company, Limited.*

A ces bills la sanction royale est donnée par le greffier du Sénat dans les termes suivants:

"Au nom de Sa Majesté le très honorable député de Son Excellence le Gouverneur général, sanctionne ces bills.

Alors l'honorable Orateur de la Chambre des communes adresse la parole au député de Son Excellence le Gouverneur général, comme suit:—

QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR:—

Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

Au nom des Communes je présente à Votre Honneur le bill suivant:—

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public des années financières se terminant le 31 mars 1932.

Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner.

A ce bill, la sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat, par ordre de Son Honneur, dans les termes suivants:—

"Au nom de Sa Majesté le député de Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ces bills."

Après quoi, il plaît au député de Son Excellence le Gouverneur général de clore la deuxième session du dix-septième Parlement du Canada par le discours suivant:—

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des Communes,

Je tiens à vous remercier de la diligence et de l'efficacité que vous avez mises à l'exécution de vos devoirs pendant la présente session du parlement.

Les mesures que vous avez adoptées ont stimulé davantage l'essor déjà pris par l'industrie au Canada, notamment par l'agriculture.

La Commission du tarif qui a été établie aura principalement pour objet d'aider à la stabilisation du commerce et de fixer une relation équitable entre le coût de production et la consommation.

Les modifications qui ont été apportées au système de comptabilité publique tendront, nous en avons l'espoir, à simplifier davantage les méthodes actuelles et à établir un contrôle plus efficace des finances du pays.

Les mesures de secours aux producteurs de blé et celles visant la distribution de la houille seront une aide puissante aux industries dont il s'agit.

Au nombre des autres mesures adoptées par le parlement, citons celles concernant le droit d'auteur, la compagnie des chemins de fer Nationaux, les pensions, le rétablissement des soldats, le revenu consolidé et la vérification, l'éducation professionnelle, la Monnaie royale canadienne, les pensions de vieillesse.

Le projet législatif du parlement du Royaume-Uni, connu sous le nom de Statut de Westminster, a été approuvé et l'on a humblement prié Sa Majesté le Roi de le faire déposer devant ce parlement. Avant l'homologation de ce projet, des délégués de mon gouvernement et de toutes les provinces du Canada se réunirent à Ottawa, sur l'invitation du premier ministre et approuvèrent l'insertion dans cette mesure d'une clause définissant les droits du Dominion et des provinces à l'égard de ses dispositions.

J'ai la ferme conviction que l'accord commercial conclu avec le Commonwealth australien et ratifié par le parlement sera avantageux aux deux pays signataires. Il démontre le désir de mon gouvernement de négocier de semblables ententes commerciales avec d'autres parties de l'Empire.

La Conférence économique impériale, ajournée en novembre dernier pour se réunir de nouveau à la fin de cette année, a dû être retardée par suite de circonstances qui ont empêché certains des Dominions de l'Empire de s'y faire représenter. Il y a tout lieu de croire que, lorsqu'elle se réunira de nouveau, on y conclura un accord avantageux à toutes les parties de l'Empire.

L'emprunt de conversion de 1931, par lequel environ six cent quarante millions de dollars ont été réengagés dans les fonds publics du Canada, constitue une preuve remarquable de confiance en la solidité financière du pays.

A la suite de l'enquête parlementaire sur les opérations de la *Beauharnois Power Corporation*, on a adopté des mesures tendant à protéger l'intérêt public contre l'exploitation privée de nos ressources naturelles et à sauvegarder les droits de ceux qui, de bonne foi, y ont engagé des fonds.

Depuis le commencement de la session, la crise économique mondiale s'est accentuée et le chômage et la détresse qui en résultent dans maintes parties du pays se sont vu aggraver par l'insuccès de la récolte du blé dans certaines régions de l'Ouest canadien. Afin d'ajouter aux mesures rémédiatrices actuelles, le parlement a autorisé le Gouverneur en son conseil à prendre les dispositions nécessaires pour fournir le maximum d'emploi et, par les moyens qu'il jugera convenables, aider le pays à se rétablir des conditions adverses résultant surtout de la mauvaise récolte.

Les grandes puissances d'Europe et d'Amérique, imitant le geste généreux et fécond du président des Etats-Unis, auquel le Canada souscrit de tout cœur, s'efforcent, d'un commun accord, à rétablir dans le monde des conditions plus stables. Nous pouvons maintenant concourir à cette entreprise en nous appliquant fermement à libérer le Canada des conséquences de cet état universel de stagnation économique et, en particulier, de l'adversité qui a frappé l'Ouest du Canada, et cela pour que notre pays soit au tout premier rang dans l'œuvre de restauration universelle.

Membres de la Chambre des communes,

Je vous remercie d'avoir pourvu aux besoins du service public.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Je m'unis à vous pour sympathiser avec ceux que les conditions actuelles atteignent le plus rudement. Comme notre fardeau est plus léger que celui d'autres pays, nous avons, à titre de nation, l'obligation de secourir d'autant mieux nos citoyens infortunés. Je loue votre zèle pour le bien général. Il est la preuve la plus convaincante de l'unité inattaquable du peuple canadien. Les perturbations actuelles prendront fin, car l'adversité ne peut rien en face de la volonté du Canada de reconquérir le bonheur et la prospérité qui constituent ses droits naturels.

Puisse la divine Providence vous bénir et vous guider dans vos entreprises.

Son Honneur, l'Orateur du Sénat, dit alors:—

Honorables messieurs du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

C'est la volonté et le plaisir du député de Son Excellence le Gouverneur général, que ce Parlement soit prorogé jusqu'à samedi, le 12e jour de septembre prochain, pour être tenue en ce lieu, et ce parlement est, en conséquence prorogé jusqu'au samedi, le 12 septembre prochain.

GEORGE BLACK,
Orateur.

INDEX

DU

SOIXANTE ET NEUVIÈME VOLUME

21-22 GEORGE V

Journaux de la Chambre des Communes

(Deuxième session du dix-septième parlement)

A

G

O

Q

R



GretagMacbeth™ ColorChecker Color Rendition Chart